UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
CENTRE DE RECHERCHE EN DEMOGRAPHIE ET SOCIETES
LOUVAIN-LA-NEUVE

Emploi, transferts d'argent et investissements des migrants congolais installés en Europe. Quel est le rôle des attentes familiales ?

Phongi Kingiela Albert

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences politiques et sociales (démographie)

Membres du Jury

Président : Prof. Thierry Eggerickx (UCL)
Promoteur: Prof. Bruno Schoumaker (UCL)
Membres : Prof. Marie Verhoeven (UCL)
Prof. Philippe Bocquier (UCL)
Prof. Cris Beauchemin (INED)

Louvain-la-Neuve, décembre 2014

Dédicace

Aux doctorants du Sud « autofinancés »,
un profil de migrants un peu inhabituels…

Remerciements

A l'issue de cette thèse, je voudrai m'acquitter d'un agréable devoir, celui de reconnaissance envers ceux qui ont joué un rôle quelconque pour que j'atteigne cette étape. Certains ont œuvré dans l'ombre alors que d'autres ont travaillé au grand jour ; certains ont agi financièrement et d'autres moralement ; certains encore ont contribué scientifiquement et d'autres ont apporté une contribution matérielle.

En premier lieu, je voudrai témoigner ma gratitude à l'endroit de Monsieur le professeur Bruno SCHOUMAKER qui a assuré la direction de cette thèse. Ses encouragements et l'attitude positive qu'il a de ma modeste personne ont été des facteurs qui me stimulaient à toujours faire mieux ; ce qui a permis d'atteindre ce résultat. Dès la fin de mon master, il m'a jugé capable de faire un travail de recherche de grande ampleur ; et l'heureux aboutissement de cette thèse montre qu'il ne s'était pas trompé. En outre, je le remercie pour l'esprit critique et l'amour du travail bien fait qu'il a éveillés ou renforcés en moi.
J'exprime aussi ma reconnaissance envers les membres de mon jury composé par le professeur Thierry EGGERICKX (président) ainsi que les professeurs Marie VERHOEVEN, Philippe BOCQUIER et Cris BEAUCHEMIN. Leurs observations, leurs suggestions et leurs précieux conseils durant les échanges d'encadrement et lors de la défense privée de cette thèse ont fortement contribué à améliorer la qualité du travail.

En second lieu, je tiens à remercier de tout cœur monsieur Jacques REGINSTER et son épouse Dominique REGINSTER pour leur soutien désintéressé durant ma formation en Belgique. Sans me connaître et sans vouloir savoir mes ambitions, ils ont apporté le confort dont pouvait rêver l'étudiant ambitieux que j'étais. Grâce à leur générosité, mon parcours doctoral avait moins de souci d'ordre logistique et financier. Grand merci car cet appui a été déterminant pour réaliser cette thèse. J'apprécierai toujours ces bienfaits à leur juste valeur.

J'estime indispensable d'évoquer le mérite de quelques illustres personnalités qui m'ont soutenu depuis la genèse de ce projet de formation en Belgique. Leur apport a été crucial pour atteindre cette phase. Que Monsieur Crispin MABIKA et sa famille soient honorés pour la confiance et le souci pour mon bien-être. Que Monsieur Guy LOKANGO et son épouse trouvent dans ces lignes l'expression de mon amitié pour les moments d'accompagnement mutuel. De même, le rôle joué dans ma vie par Messieurs Fidèle LUNGUNGU et Célestin KABUTAKO ne sera jamais oublié.

En troisième lieu, je suis reconnaissant envers mon épouse et mes enfants. Eux qui ont accepté de se priver de ma présence parmi eux pour que cette formation soit possible. Qu'ils trouvent dans ces lignes l'expression de mon amour. Que mes parents ainsi que mes frères et sœurs acceptent mon affection et ma gratitude pour leur soutien durant ce moment

d’éloignement parmi eux. Je pense aussi aux membres de ma famille élargie, mes oncles, mes cousins/cousines ainsi que tous ceux qui m’ont encouragé d’une manière ou d’une autre pour aller de l’avant.

En quatrième lieu, je remercie les différentes personnalités qui m’ont soutenu d’une manière ou d’une autre pour que cette formation s’achève. Je pense particulièrement à Mademoiselle Andonirina Rakotonarivo ainsi que tous mes proches en RD Congo et partout dans le monde. Leur présence à mes côtés était source de réconfort à un moment ou un autre de ma vie.
Je remercie aussi tous les membres du centre de recherche en démographie et sociétés de l’UCL, les professeurs, les doctorants, les chercheurs et le personnel administratif pour la formation et pour la convivialité durant mon séjour au centre. Pour tant de réflexions et de soutien mutuel durant les moments de découragement, l’apport de certains d’entre eux a été un refuge sûr. Ils restent plus que des amis au regard des relations tissées à Louvain-la-Neuve.

Enfin, je voudrai témoigner ma reconnaissance envers tous les amis vivant en Belgique et tous les compatriotes congolais qui partagent les mêmes conditions que moi en Europe. Je pense en particulier aux amis de Louvain-la-Neuve. Ils m’ont apporté beaucoup de chaleur dans nos contacts humains et m’ont permis de me sentir en famille parmi eux. Je ne puis me permettre de les citer nommément au risque d’oublier certains qui me sont pourtant familiers. Leur soutien était très appréciable.

A toutes et tous, je dis grand merci.

Introduction générale

L'étude de l'immigration subsaharienne en Europe revêt un intérêt particulier à la fois à cause des relations historiques qui lient l'Afrique et l'Europe (dues au passé colonial) et de la proximité géographique des deux continents (De Haas, 2007 ; Schoumaker et Shoonvaere, 2012). L'Europe constitue la première destination des migrants subsahariens en dehors de l'Afrique avec environ 55% de ces migrants au début des années 2000 (Schoumaker et Shoonvaere, 2012). Les premiers migrants congolais venaient en Europe pour poursuivre leurs études, mais il y eut un changement du modèle de migration congolaise: les Congolais migrent de plus en plus pour améliorer leurs conditions de vie. En aidant leurs membres à migrer, les ménages d'origine attendent une « rétribution » sous forme de transferts et d'investissements qui se concrétisent grâce au revenu de l'emploi exercé par les migrants. C'est ainsi qu'il est réaliste de passer par l'accès à l'emploi pour saisir l'influence exercée par la famille d'origine sur les pratiques transnationales des migrants. Celles-ci visent en définitive le bien-être des proches restés au pays d'origine.

S'inscrivant dans le champ de la contribution économique de la migration, cette thèse analyse dans quelle mesure le départ en migration peut être considéré comme une opportunité pour les ménages d'origine des migrants. Cette logique est soutenue par la nouvelle économie de la migration du travail – NEMT (Jonsson, 2009 ; De Haas, 2010), une des approches théoriques sous-tendant cette thèse. En analysant le lien entre l'intégration économique des migrants et leurs pratiques transnationales[1], la thèse insiste sur le rôle joué par les attentes de la famille d'origine. En fait, ces pratiques doivent contribuer au bien-être des proches si elles s'inscrivent dans la logique des stratégies familiales. Mais elles peuvent aussi affecter le train de vie des migrants. Notons que le concept « proches » désigne les membres de l'entourage immédiat du migrant, essentiellement la famille nucléaire, restreinte ou élargie. Ce sont les parents, les frères, le conjoint et les enfants à charge qui sont restés en RD Congo.

La réalisation des pratiques transnationales requiert certaines conditions. Il y a entre autres celle des ressources financières qui nécessite l'occupation d'un emploi procurant un revenu dont une partie peut être rapatriée au pays (Auroi, 2008). A ce sujet, nous estimons que l'accès à l'emploi peut influencer significativement les pratiques transnationales des migrants. Mais on peut se poser la question de savoir dans quelles conditions cela est possible. Il est donc utile d'analyser les conditions d'emploi des migrants dans les pays d'accueil. Mais compte tenu de la précarité des ménages d'origine et de leur implication lors du départ en migration, les migrants se réfèrent-ils à la survie de leur famille d'origine dans leur désir de trouver un emploi à destination ? De même une fois en emploi, tiennent-ils compte du ménage d'origine pour transférer de l'argent et investir dans leur pays d'origine ?

[1] Cette thèse s'intéresse à deux pratiques transnationales qui sont les transferts d'argent et les investissements réalisés par les migrants dans leur pays d'origine. Nous en discutons la pertinence au premier chapitre.

Tout en reconnaissant certains effets potentiellement pervers de la migration, cette thèse considère que les transferts et les investissements résultant de l'emploi des migrants dans les pays développés peuvent constituer une source de revenu dans les stratégies familiales de vie.

En général, les migrants subsahariens connaissent une intégration professionnelle difficile en Occident (Dayan, et al., 1997 ; Piché, et al., 2002 ; Safi, 2006 ; Adam, 2007a). Pour expliquer ces difficultés d'intégration, deux approches sont au centre du débat. Dans la première approche, le débat se focalise sur les performances des migrants eux-mêmes : on leur impute la responsabilité de leurs difficultés d'intégration (Piché et Renaud, 2002). L'accent est alors mis sur le capital humain. La seconde approche, très répandue du reste en Europe de l'Ouest, considère les caractéristiques du pays d'accueil et impute les difficultés d'intégration à une discrimination que vivent certains groupes d'immigrants sur le marché du travail (Piché et Renaud, 2002 ; Piché, 2004). Les migrants subsahariens victimes de discriminations (OCDE-SOPEMI, 2008) occupent souvent des emplois élémentaires (Efionayi-Mäder, et al., 2008 ; Phongi, 2010). Il faut en tenir compte pour analyser leurs pratiques transnationales. Malgré la proportion élevée des migrants inemployés, on peut voir si la nature des emplois occupés reflète une influence forte de la famille pour améliorer les conditions de vie des proches.

Cette thèse portant sur les migrants congolais installés en Belgique ou au Royaume-Uni semble intéressante pour plusieurs raisons. D'abord, elle comble un manque d'informations sur la migration congolaise en Europe (peu documentée), ses conditions d'intégration et sa contribution à la survie des ménages d'origine. Ensuite, on dénombre une proportion élevée des demandeurs d'asile parmi les Congolais s'installant en Europe. Etant donné que cela peut affecter l'accès à l'emploi, il est nécessaire d'en tenir compte pour analyser les pratiques transnationales des migrants malgré les attentes de leur famille d'origine. Enfin, les crises qui secouent la RDC ont probablement conduit les Congolais à inscrire leur migration dans une logique prenant en compte les stratégies familiales pour le bien-être des proches. La thèse permet alors de mettre en évidence l'articulation de ces stratégies familiales, ce qui renforce l'idée d'un changement de modèle des migrations congolaises en Europe. En tenant compte de certaines limites, cette thèse devra fournir des informations sur la place des attentes familiales (niveau de vie du ménage d'origine) pour expliquer l'emploi des Congolais en Europe. La thèse devra aussi identifier quelques déterminants des pratiques transnationales des migrants dans leur pays d'origine en insistant sur le rôle de l'intégration professionnelle et des attentes familiales.

Le champ conceptuel des pratiques transnationales retenues nécessite de délimiter l'étude dans le temps et dans l'espace. Sur le plan spatial, cette thèse porte sur des migrants congolais vivant en Belgique ou au Royaume-Uni. Nous considérons aussi les migrants congolais de retour qui ont résidé dans chacun de ces deux pays dans le passé. Sur le plan temporel, nous nous intéressons à la période de temps allant de l'installation des migrants dans chacun de ces deux pays jusqu'en 2009 ; en pratique, nous couvrons surtout les années 1990 et 2000.

Pour les analyses empiriques, nous utiliserons des données récoltées en 2009 (dans le cadre du projet MAFE[2]) sur un échantillon d'immigrés congolais résidant en Belgique ou au Royaume-Uni ainsi que des migrants de retour ayant vécu dans ces deux pays. Les méthodes d'analyse consistent essentiellement en une analyse biographique.

Avant de présenter la structure de la thèse (chapitres), nous présentons sommairement la question de recherche et les hypothèses testées dans cette thèse. Dans le premier chapitre portant sur le cadre théorique, conceptuel et empirique, nous y reviendrons plus en détail en mettant en exergue les relations entre les différents concepts pour justifier la pertinence des questions posées et surtout des hypothèses formulées. Nous tiendrons compte des connaissances disponibles sur les phénomènes étudiés et des lacunes constatées dans la littérature scientifique consacrée à ces questions. Dans cette démarche, nous veillerons à cibler surtout des questions et des hypothèses correspondant aux aspects non encore élucidés ou peu abordés dans cette thématique.

1. Question de recherche

Beaucoup d'études ayant abordé les retombées économiques de la migration internationale ont visé les transferts d'argent. Seulement, la plupart d'entre elles ne manifestent pas d'intérêt pour la dynamique de l'emploi des migrants. Et pourtant, l'argent transféré provient souvent de l'activité professionnelle des migrants dans le pays de destination ; ce qui met en évidence l'importance de leur intégration professionnelle. Cette dynamique fait penser à plusieurs dimensions dont le non emploi, la stabilité dans l'emploi et l'accès à l'emploi (y compris le type d'emploi, le salaire et la satisfaction liée à l'emploi, etc.). Nous focalisons notre attention sur les trois premiers aspects en relation avec les facultés des migrants à contribuer au bien-être de leurs proches restés au pays d'origine.

Lors du départ en migration, certaines familles contribuent en apportant des aides matérielles, financières ou morales ; ce qui peut influencer le comportement de transfert des migrants (Gubert, 2009). Dans le contexte de la migration Sud-Nord, ce comportement s'explique par « *l'altruisme en tant qu'internalisation positive du bien-être familial dans la fonction d'utilité des migrants et l'échange qui signifie que le migrant réalise des transferts parce qu'il en tire ou espère en tirer une contrepartie* » (Gubert, 2009, 199). Même sans avoir reçu de l'aide directe de leur famille d'origine, les migrants peuvent soutenir leurs proches par altruisme (Lucas et Stark, 1985). En fait, les migrants qui ont bénéficié de l'aide de leurs familles effectuent davantage de transferts d'argent ; et en revanche, les familles qui ont apporté une aide quelconque lors du départ en migration sont plus susceptibles de recevoir des transferts d'argent de la part des migrants (Mangalu, 2011). Cela dit, les demandes de la famille

[2] Le projet MAFE dont le sigle signifie *Migration entre l'Afrique et l'Europe* a été lancé le 1er octobre 2008 pour une durée de 42 mois. Il a été initié par Cris Beauchemin, chercheur à l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) à Paris.

d'origine (tacites ou pas) ont un impact énorme sur le souci des migrants à chercher un emploi à destination et sur leur besoin de transférer et d'investir. En fait, les sollicitations familiales s'appuient sur les relations entre les migrants et leur famille d'origine. Celles-ci modèlent l'influence familiale qui affecte le vécu des migrants à destination dans leur accès à l'emploi et leur comportement de transfert et d'investissement.

Suivant les relations familiales, les proches peuvent exercer une pression implicite sur les activités des migrants dans le cadre de la stratégie familiale. En amont, la famille s'implique dans le processus migratoire et exerce une influence sur l'accès à l'emploi avec une incidence directe sur la volonté du migrant de transférer et d'investir en aval. Ce souhait de contribuer au bien-être des proches peut stimuler les migrants à vite chercher un emploi et débuter rapidement les transferts d'argent. Cependant en dépit des attentes familiales, ce souhait est parfois contrarié par les discriminations que subissent les immigrés pour accéder à l'emploi. Suite à la logique de survie[3] dans laquelle s'inscrit la migration Sud-Nord, l'accès des migrants à l'emploi dans le pays de destination reste central pour améliorer la capacité financière des proches par l'intermédiaire des transferts et même des investissements. Nous sous-entendons qu'à travers l'influence de la famille sur l'emploi des migrants, les ménages d'origine peuvent influencer les pratiques transnationales de ces derniers. En définitive, cela permet d'améliorer le bien-être des proches. De ce qui précède, cette thèse se focalise sur la préoccupation suivante : selon les restrictions imposées aux immigrés, dans quelle mesure la prise en compte des attentes familiales peut-elle influencer leur intégration professionnelle à destination pour améliorer le bien-être de leurs proches restés au pays d'origine ?

La relation entre l'intégration des migrants à l'étranger et le bien-être des proches reste à confirmer. Une grande prudence est requise pour analyser cette relation puisqu'elle tient compte de l'influence familiale sur les migrants ; laquelle peut varier selon le niveau de vie du ménage d'origine. Dans les pays du Sud, les migrants apportent un revenu supplémentaire nécessaire à la mise en œuvre des stratégies familiales, logique de survie des ménages oblige (Jonsson, 2009). Selon ses attentes, la famille d'origine exerce une influence sur le comportement des migrants à destination (emploi, transfert et investissement) en vue de garantir la survie de ses membres. A cet effet, la relation entre l'emploi des migrants et leurs pratiques transnationales dépend des attentes familiales sur le comportement des migrants. Celle-ci se traduit par des sollicitations des ménages pour leur survie. En termes concrets, les réponses aux questions ci-dessous nous aideront à analyser la relation entre l'emploi des migrants et leurs pratiques transnationales.

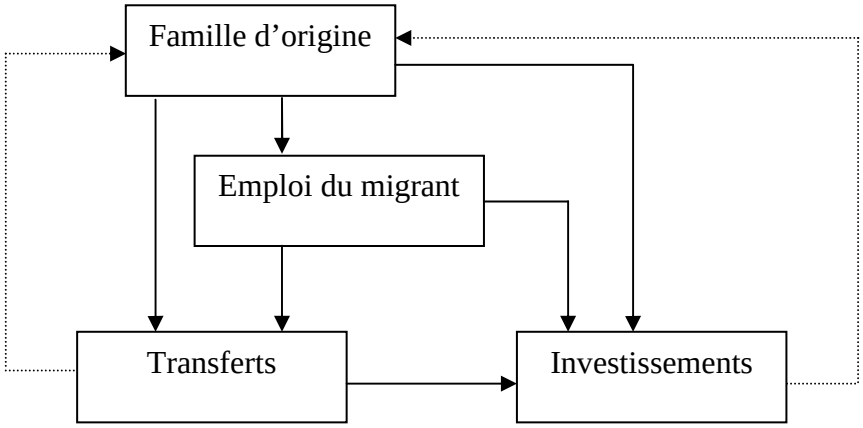
1. Les sollicitations familiales auprès des migrants influencent-elle l'accès au premier emploi sur le marché du travail du pays d'accueil ?
2. Les sollicitations familiales auprès des migrants exercent-elles une influence sur le début des transferts d'argent réguliers en faveur des proches ?

[3] La notion de survie des ménages est bien adaptée au contexte de la RDC où les crises multiples ont paupérisé les familles au point de réduire les stratégies familiales à une simple question de survie.

3. Les demandes familiales auprès des migrants influencent-elles le lancement des investissements économiques réalisés durant le séjour de ceux-ci en Europe ?
4. L'occupation d'un emploi explique-t-elle la rapidité des premiers transferts et la stabilité de ceux-ci ?
5. L'occupation d'un emploi qualifié par les migrants explique-t-elle le lancement des investissements économiques durant le séjour à l'étranger ?
6. Le pays de résidence (Belgique ou Royaume-Uni) différencie-t-il les migrants dans leurs pratiques transnationales ?

Cette thèse se focalise sur quatre concepts principaux (famille d'origine, emploi, transferts d'argent et investissements) qui sont interreliés et que nous pouvons schématiquement représenter de manière suivante :

Figure n° 1. Relations entre différents concepts concernés par la thèse



Ce graphique suppose que, par l'implication de la famille dans la migration et son influence sur les migrants, ceux-ci peuvent accéder rapidement à l'emploi avec une incidence directe sur les transferts d'argent et même sur les investissements. Toutefois, l'influence de la famille peut aussi s'exercer directement sur la faculté des migrants à transférer de l'argent et à investir ; ce qui va contribuer à améliorer le niveau de vie de la famille d'origine. Ces différentes relations en boucles seront explicitées tout au long du premier chapitre. En pratique, l'originalité de cette thèse est de considérer les attentes familiales et l'histoire de l'emploi dans l'analyse des pratiques transnationales. Un autre aspect unique de la thèse consiste à analyser l'impact des migrations internationales sur les investissements économiques dans les pays d'origine, au-delà de l'impact direct des transferts d'argent. En outre, par le truchement de l'immigration congolaise, cette thèse permettra d'émettre un avis sur les politiques d'intégration en vigueur dans chacun de ces deux pays (Royaume-Uni et Belgique).

2. Hypothèses de recherche

Précisons d'emblée que ce ne sont pas les sollicitations familiales qui sont mesurées, elles sont déduites à partir de certaines variables. Celles-ci mesurent les conditions individuelles ou familiales susceptibles de conduire à plus ou moins de sollicitations des proches. Nous revenons sur ces conditions au premier chapitre en conceptualisant la notion des attentes familiales. L'hypothèse globale que nous formulons dans cette thèse est que les sollicitations familiales auprès des migrants influencent leur accès à l'emploi, avec un impact direct sur les transferts et sur les investissements. Les hypothèses spécifiques sont présentées ci-dessous et seront davantage justifiées dans la revue de la littérature.

1. Les sollicitations familiales auprès des migrants stimulent ceux-ci à chercher ou à accéder rapidement à un emploi à destination.

Cette hypothèse suppose que l'urgence de contribuer aux ressources de la famille d'origine contribue à prendre rapidement un emploi, quitte à être surqualifié et mal rémunéré. Mais les restrictions du marché du travail peuvent agir en contrepoids par rapport à cette volonté d'accéder à l'emploi. Nous soutenons cette hypothèse essentiellement parce que la migration et l'accès à l'emploi sont très liés si le migrant veut inscrire les bénéfices de sa migration dans une stratégie familiale visant le bien-être des proches. La migration internationale devrait conduire alors à assurer la survie et à réduire les risques du ménage d'origine face aux restrictions du marché local (De Haas, 2010 ; Gubert, 2010). Suivant la NEMT, le ménage qui a contribué à la migration peut avoir plus d'attentes à faire prévaloir auprès du migrant ; d'où, l'influence agissante de la famille sur l'accès à l'emploi. En outre, le fait d'appartenir à une famille conduit à partager certaines valeurs (devoirs) collectives. Celles-ci agissent comme une incitation à aider les proches ou une forme de demande familiale auprès des migrants.

2. Les sollicitations familiales auprès des migrants accélèrent la survenue des premiers transferts réguliers d'argent en faveur des proches restés au pays.

Nous soutenons cette hypothèse conformément à la NEMT et parce que la migration est une réponse aux difficultés des ménages en RDC (Jonsson, 2009). Les transferts constituent, par leur intensité et leur régularité, un indicateur non négligeable du niveau de vie des ménages (Auroi, 2008) et de l'attitude du migrant à répondre favorablement aux sollicitations de sa famille. D'une manière générale, l'intensité et la régularité des transferts d'argent dépendent du niveau de vie du ménage d'origine, c'est-à-dire le niveau socioéconomique du ménage bénéficiaire. Ce faisant, certaines relations entre les migrants et leur famille d'origine peuvent renforcer le besoin de transférer. La disposition des migrants à répondre aux sollicitations des proches peut résulter de leur sentiment altruiste ou de la prise de conscience de la précarité de leur ménage d'origine. En définitive, ces sollicitations peuvent stimuler les transferts si les migrants tiennent notamment compte du niveau de vie de leur ménage d'origine, de la survie de leurs parents, de la fratrie à l'étranger, de leur rang de naissance et du financement de leur migration. Ces variables peuvent traduire les attentes de la famille d'origine sur les migrants.

3. L'importance des demandes familiales retarde la survenue de premiers investissements initiés par les migrants.

Cette hypothèse tient au fait que les transferts d'argent des migrants servent globalement à assurer la survie des ménages bénéficiaires. Souvent, seule une petite proportion est affectée aux investissements (McCormick et Wahba, 2001 ; Drinkwater, et al., 2003). Ainsi, dans un ménage de niveau de vie faible comptant essentiellement sur les transferts, les charges de consommation empêcheront l'épargne nécessaire pour entreprendre une activité. En fait, les pressions familiales et fraternelles, bien qu'ayant incité à migrer, peuvent constituer un frein considérable aux investissements (Dia 2007). D'où l'influence négative de la famille.

4. Les migrants qui occupent un emploi débutent plus vite les transferts d'argent réguliers et sont plus stables dans les envois d'argent aux proches que ceux qui n'ont pas d'emploi.

Nous formulons cette hypothèse parce que l'argent envoyé provient vraisemblablement en grande partie de l'emploi (Auroi, 2008). Parfois, les transferts d'argent vite réalisés par les migrants servent à rembourser soit une dette contractée au moment de la migration, soit une dette morale envers les proches (Lucas et Stark, 1985). Souvent, l'intérêt des transferts est partagé entre les migrants et les bénéficiaires, ce qui est proche de la stratégie de survie avancée par la NEMT. Cette hypothèse fait aussi appel aux raisons pour lesquelles les migrants envoient de l'argent à leurs proches dès qu'ils accèdent à l'emploi. Des trois raisons possibles, Lucas et Stark (1985) distinguent l'altruisme pur et l'intérêt personnel pur ainsi que l'échange qui est une raison intermédiaire entre les deux premières motivations. On parle alors d'altruisme tempéré ou d'intérêt personnel éclairé pour désigner l'échange. Par exemple, un migrant peut vite envoyer de l'argent à ses proches qui gardent ses enfants restés au pays.

5. L'occupation d'un emploi qualifié favorise la réalisation des investissements de la part des migrants.

Nous formulons cette hypothèse à cause du lien présumé entre l'occupation d'un emploi et les transferts (Auroi, 2008) et de la relation possible, bien que faible, entre les transferts et les investissements (Martin, 1991 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a). Nous estimons qu'un emploi qualifié compte souvent parmi les emplois les mieux rémunérés et les plus stables ; de ce fait, il est plus concevable que les migrants occupant un emploi qualifié soient plus susceptibles d'investir que les autres. A travers cette hypothèse, nous mettons en évidence qu'avec la garantie de revenu suite à un emploi qualifié et stable, l'épargne nécessaire au lancement d'une activité est plus réalisable. Les migrants occupant un emploi qualifié et/ou stable seront plus prompts à investir, abstraction faite des demandes familiales à leur endroit.

6. Les migrants sont significativement influencés par leur pays de résidence dans leur accès à l'emploi et dans leurs pratiques transnationales.

Cette hypothèse tient compte des politiques d'intégration des migrants variables d'un pays à l'autre ainsi que du profil des migrants congolais admis dans ces pays. Étant donné que les pays en présence n'ont pas la même vocation en matière d'immigration, la législation en vigueur dans chaque pays peut influencer à la fois l'accès des migrants à l'emploi et leurs pratiques transnationales. Dans les faits, certaines mesures du pays d'accueil restreignant[4] l'accès des migrants à l'emploi peuvent affecter leurs facultés à transférer et à investir.

3. Structure de la thèse

Le corps de la thèse comporte six chapitres dont le premier aborde certaines considérations générales permettant de saisir les relations entre les différents concepts de base. Il fournit une base théorique aux questions spécifiques posées. Nous y présentons les théories de base de cette thèse, la relation entre migration et bien-être des proches, l'intégration professionnelle et quelques fondements de l'incidence de l'emploi sur les pratiques transnationales retenues.

Le second chapitre porte sur le contexte de l'étude et distingue le contexte du pays d'origine et ceux des pays de destination. Pour la RDC, nous présentons d'abord quelques aspects sociopolitiques et économiques qui peuvent expliquer l'émigration des Congolais, puis nous donnons un aperçu sur les destinations des Congolais dans le monde. Pour les pays de destination, nous présentons les politiques d'immigration et d'intégration et la place de la demande d'asile parmi les immigrés congolais. Le troisième chapitre est méthodologique et présente l'enquête MAFE de 2009 menée en RDC, en Belgique et au Royaume-Uni. Il aborde aussi les méthodes et techniques d'analyse des données ainsi qu'une description de l'échantillon au moment de l'enquête.

Le quatrième chapitre analyse l'accès des migrants à l'emploi. Nous ciblons les facteurs explicatifs de l'accès au premier emploi et les caractéristiques de l'emploi occupé en 2009 ainsi que les facteurs explicatifs de l'adéquation entre la nature du premier emploi et les qualifications des migrants.

Le cinquième chapitre porte sur le début et la stabilité des transferts d'argent. Pour le début des transferts, nous analysons les caractéristiques des Congolais transférant de l'argent en 2009 et le rythme du début des transferts depuis l'arrivée en Europe. Pour la stabilité des transferts, nous décrirons et expliquerons le rythme d'arrêt des transferts destinés aux proches. Le sixième chapitre s'intéresse aux investissements économiques en distinguant les lucratifs des non lucratifs selon le bénéfice direct de l'activité. Nous présentons les caractéristiques des migrants congolais ayant réalisé au moins un investissement au moment de l'enquête d'une part ; et d'autre part, nous décrivons et expliquons la survenue du premier investissement.

[4] En Belgique, l'accès des migrants à l'emploi est soumis au principe de la double autorisation préalable: l'employeur doit être autorisé à occuper le travailleur étranger, et le travailleur doit obtenir un permis de travail.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE, CONCEPTUEL ET EMPIRIQUE

Introduction

L'objectif de cette thèse est de mettre en évidence l'influence que peut exercer la famille d'origine sur l'accès des migrants à l'emploi dans le pays d'accueil et sur leur contribution économique à la mise en œuvre des stratégies familiales. La contribution des migrants dans ces stratégies se base sur les transferts d'argent et les investissements réalisés par ceux-ci dans leur pays d'origine, c'est-à-dire ceux qu'ils initient par le truchement des proches. Dans les faits, notre démarche va consister à examiner d'abord l'influence des attentes familiales sur l'accès à l'emploi. Celui-ci est censé favoriser les transferts chez les migrants. C'est ainsi que nous nous focaliserons ensuite sur le rôle joué par les attentes familiales et l'accès des migrants à l'emploi pour expliquer leur comportement de transfert. Pour concrétiser les stratégies familiales, les transferts d'argent peuvent être utilisés comme source de financement des investissements. Nous analyserons enfin la réalisation des investissements en ciblant l'influence exercée par la famille d'origine, les conditions d'insertion professionnelle et le comportement de transfert adopté par les migrants. Mais avant d'aborder ces différents aspects, il est nécessaire de faire des mises au point théorique, conceptuelle et empirique en vue d'harmoniser les vues. C'est l'objet de ce chapitre.

Dans les études sur les migrations internationales, le processus d'intégration revêt une grande importance. Certaines études s'orientent vers des perspectives intégrationnistes en se focalisant sur les relations entre les immigrés et leurs pays d'accueil. D'autres études, en nombre croissant, se concentrent sur l'approche transnationale. Cette dernière considère l'attachement des migrants à leur pays d'origine pour analyser les activités qu'ils peuvent développer avec leurs proches et les membres de leurs groupes d'origine installés à travers le monde. Notre étude combine les deux approches en vue d'analyser les relations possibles de ces deux modes d'intégration des immigrés à destination. La première se base sur une bonne adaptation des migrants à destination ; tandis que la seconde permet aux migrants de tirer profit d'une bonne intégration et des relations avec leurs pays d'origine.

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les relations entre les différents concepts de base de cette thèse. Il s'agit d'analyser l'influence des uns sur les autres en vue d'établir le processus par lequel l'intégration professionnelle des migrants dans le pays de destination peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des proches restés au pays d'origine. De ce fait, le postulat que nous pouvons poser au début de ce chapitre est que, suite aux attentes familiales, l'accès à l'emploi peut favoriser les transferts d'argent réguliers en faveur des proches ainsi qu'une épargne plus importante le cas échéant. Cela pourra permettre à terme la réalisation des investissements entre autres dans le pays d'origine si ceux-ci s'inscrivent dans la logique des stratégies familiales.

Pour bien expliciter les liens entre les différents concepts de notre recherche, nous pensons utile de présenter d'abord le corpus théorique qui permet de prendre en compte l'influence familiale sur les migrants pour expliquer leur comportement durant la migration. En effet, cette démarche théorique permet de justifier l'attitude des migrants et de leur famille d'origine au sujet des retombées économiques de la migration internationale. L'idéal est de trouver des théories complémentaires qui peuvent expliquer, tant soit peu, les différents phénomènes étudiés. Ensuite, nous évoquons la relation entre la migration et le bien-être des ménages d'origine. Cette section fournit quelques éléments pour apprécier l'impact de la migration internationale sur l'amélioration des conditions de vie des ménages d'origine. Nous faisons également un bref aperçu sur la notion d'attentes familiales sur les migrants qui est au cœur de cette thèse. Nous tentons de la conceptualiser et de l'opérationnaliser. Etant donné l'importance de l'intégration économique des migrants pour évaluer les retombées de la migration internationale, nous abordons la difficile intégration professionnelle des migrants du Sud en Occident. Enfin, nous analysons l'impact de l'accès à l'emploi sur les pratiques transnationales des migrants durant leur séjour à l'étranger.

1.1. Emploi et pratiques transnationales : quelle théorie explicative ?

La plupart des migrants soutiennent leurs proches à travers les transferts d'argent et/ou les investissements. L'attitude des migrants envers les proches est souvent sensée puisque beaucoup de ménages contribuent de plus en plus au processus de migration, en participant à la prise de décision et même en finançant la migration (Gubert, 2009). Cette implication des proches change la position de la famille concernant la répartition des bénéfices de la migration. Pour rendre compte du rôle de la famille dans le processus migratoire et dans la concrétisation des pratiques transnationales, notre démarche procède par une double approche théorique constituée de la nouvelle économie de la migration de travail (NEMT) et du transnationalisme. Ces deux approches théoriques se complètent et couvrent les différentes dimensions des phénomènes étudiés. Voici l'articulation de ces deux théories avec les préoccupations de notre recherche.

1.1.1. Nouvelle économie de la migration de travail

La Nouvelle Economie de la Migration de Travail (NEMT) place le comportement des migrants dans un contexte plus large et considère non pas l'individu mais la famille ou le ménage comme unité appropriée dans la prise de décision de migrer. Revêtant le caractère de sécurité sociale, la migration est conçue non seulement comme une stratégie de réduction des risques des ménages afin de stabiliser le revenu, mais aussi une stratégie pour surmonter les contraintes du marché local (Taylor, et al., 1996 ; De Haas, 2010). Cette approche permet d'intégrer des facteurs autres que la maximisation des revenus individuels comme facteurs influençant la décision de migration (Stark, 1978, 1991 ; De Haas, 2010). D'après Piché

(2012), la NEMT « *introduit la notion de stratégie familiale qui souligne l'interdépendance mutuelle entre le migrant et sa famille et insiste sur la gestion et le partage des risques* » (Stark et Blom, 1985 cités par Piché, 2012, 160). La migration peut servir à diversifier le risque et à répondre à une privation relative.

1.1.1.1. Migration comme diversification du risque

Face aux différents types de risques auxquels sont exposés les ménages, le départ en migration de certains de leurs membres constitue un des moyens de s'en protéger (Stark, 1978 ; Gubert, 2010). Cette hypothèse, pour autant qu'elle soit plausible, constitue le point de départ d'une stratégie des ménages visant à assurer leur survie en cas de défaillance sur le marché local. Les auteurs qui ont abordé cette question se sont inspirés du monde rural des pays en développement où, pour des raisons de variabilité du climat, les ménages peuvent connaître des périodes de crise, surtout si l'essentiel de leurs revenus provient de l'activité agricole (Gubert, 2010). Dans une telle éventualité, le moyen de se protéger serait de recourir au marché de crédit ou d'assurance, mais tout le monde convient qu'un tel marché est déficient ou quasi inexistant dans la plupart des pays en développement. Par conséquent, la migration constitue une solution alternative pour les ménages ayant un faible niveau de vie (Stark et Levhari, 1982 ; Gubert, 2010). C'est ainsi qu'en arrivant à l'étranger, les migrants cherchent à s'insérer au marché du travail du pays d'accueil pour acquérir une situation financière qui leur permettra de soutenir leurs proches par des transferts d'argent. On suppose que sans la migration, ces individus n'auraient pas d'emploi et pas d'argent pour venir en aide à leurs proches.

1.1.1.2. Migration comme réponse à une privation relative

Selon la NEMT, les ménages n'évaluent pas seulement leur revenu en termes absolus, mais aussi au regard de celui des autres ménages qui constituent leur groupe de référence (Stark et Bloom, 1985 ; Gubert, 2010). Ainsi, « l'approche de privation relative » stipule qu'un individu agit souvent ou s'engage à entreprendre quelque chose non pas parce qu'il est dans une situation de manque total, mais pour améliorer sa position par rapport à son groupe d'appartenance ou de référence (Michel, 1989 ; Gubert, 2010). Cela va de soi si la personne se sent défavorisée dans le groupe (Stark et Bloom, 1985 ; Gubert, 2010). Dans bien des cas, l'appréciation au sein du groupe de référence passe par la comparaison des revenus et du niveau de vie d'une manière générale. Partant de cette comparaison, la situation peu prospère pour de nombreux ménages du Sud poussent ceux-ci à soutenir leurs membres qui migrent en vue de modifier leur position au sein du groupe de référence. De ce qui précède, nous pouvons avancer que la migration répond souvent à une nécessité d'amélioration des conditions de vie à travers, entre autres, la recherche d'un travail adapté aux aspirations et

compétences individuelles. L'aspect se rapportant à la privation relative ne sera pas exploré dans cette thèse ; c'est plutôt la diversification des risques qui est prise en compte.

1.1.1.3. Apport de la NEMT pour comprendre les faits étudiés

Etant donné la précarité des conditions de vie dans les pays du Sud, certains ménages comptent sur les migrants pour assurer leur survie. A cause de cette logique de survie, les migrants s'empressent de trouver un emploi dans le pays de destination pour répondre aux sollicitations des ménages d'origine. En fait, le contexte congolais cumule plusieurs incertitudes en matière d'emploi, des devises (déficit financier) et de stabilité socioéconomique que les ménages peuvent essayer de contourner à travers la migration de leurs membres. L'argent envoyé par les migrants aux proches fait partie d'une stratégie visant à renforcer les ressources financières des ménages d'origine. Ce faisant, la migration Sud-Nord est devenue un moyen de mettre en œuvre les stratégies familiales. Pour cela, certains ménages aident leurs membres à migrer dans l'espoir de recevoir un soutien appréciable de la part de ceux-ci pour leur survie. Ces aides peuvent traduire la participation de la famille d'origine lors du départ en migration et peuvent affecter le comportement de transfert des migrants. Cette participation familiale au processus migratoire peut affecter la probabilité d'accès à l'emploi et celle d'envoi d'argent (pour les migrants) ou de réception d'argent (pour les ménages d'origine) et même d'investissement par les migrants dans le pays d'origine.

1.1.2. Transnationalisme

L'approche transnationale est la seconde théorie qui sous-tend notre recherche. Nous l'avons retenue pour deux raisons dont la première concerne le caractère transnational de la vie des migrants. La seconde raison se rapporte à la difficulté de se déplacer du milieu de destination vers celui d'origine et vice versa. Cette difficulté est renforcée par la fermeture des frontières des pays occidentaux et le changement de modèle de migration internationale, sans oublier le coût que de tels déplacements peuvent représenter. En vue de bien tirer profit de l'approche transnationale dans cette thèse, nous abordons sa définition, ses dimensions et les caractéristiques de ses pratiques avant d'amorcer une discussion sur l'aspect scientifique de cette théorie ainsi que sa contribution à la compréhension des phénomènes étudiés ici.

1.1.2.1 Définition et dimensions du transnationalisme

Nous utilisons le concept de pratiques transnationales pour désigner les transferts d'argent et les investissements économiques des migrants. Il s'agit d'un concept qui mobilise deux pays (d'origine et d'accueil), par le fait que les acteurs essentiels (migrants) vivent à cheval entre deux espaces tout en résidant physiquement dans un seul pays (d'accueil). Dans le passé, les migrants essayaient de préserver une identité ethnique liée au pays d'origine et maintenaient

en eux l'idée de retourner dans leur pays d'origine (Martiniello, 2007). Mais actuellement, les communautés migrantes de l'ère de la globalisation seraient constituées des 'citoyens du monde'. Ils se sont détachés des liens ethniques et nationaux pour adopter des identités postethniques et postnationales (Martiniello, 2007). A l'origine[5], le transnationalisme a été défini comme : « *les procédés par lesquels les migrants forgent et maintiennent des relations sociales multiples et créent de la sorte des liens entre la société d'origine et la société où ils s'installent. Nous appelons ces procédés 'transnationalisme' pour insister sur le fait que de nombreux immigrés construisent aujourd'hui des sphères sociales qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques traditionnelles. Un élément essentiel du transnationalisme est la multiplicité des participations des immigrés transnationaux (transmigrants) à la fois dans le pays d'accueil et d'origine »* (Martiniello, 2007, 78 ; citant Lafleur, 2005,11).

En fait, le transnationalisme se base sur un paradigme selon lequel « *les immigrants redéfinissent, mais n'abandonnent pas les liens qui les unissent à leur pays d'origine. Il n'existe pas un processus d'assimilation/incorporation totale dans les pays de destination, mais plutôt un partage complexe entre les deux sociétés créant ainsi une multiplicité de liens qui transcendent les frontières nationales et rendent plus complexes les relations sociales avec les sociétés d'origine et de destination* » (Marques et Gois, 2008, 152).
Malgré les nombreuses définitions données par la suite au concept de transnationalisme, son contenu n'est pas très clair. Pour élucider le débat, Martiniello (2007) propose de distinguer trois dimensions, à savoir : les pratiques transnationales, le transnationalisme comme nouvelle condition et le transnationalisme comme nouvelle perspective de recherche et nouvelle discipline académique (Martiniello, 2007). Pour notre part, nous nous focalisons sur la première dimension qui se conforme à notre objet d'étude. Nous proposons ci-dessous les caractéristiques des pratiques transnationales.

1.1.2.2. Caractéristiques des pratiques transnationales

Selon Portes et al., (1999), une pratique doit remplir trois conditions pour être transnationale :

- *Cette pratique doit concerner une proportion significative de personnes tant dans le pays d'origine que dans le pays d'installation des migrants* ;
- *elle doit être stable et durable et non pas exceptionnelle et éphémère* ;
- *le contenu de cette pratique ou de cette activité ne doit pas être saisi par des concepts préexistants* (Portes, et al., 1999 cité par Martiniello, 2007, 78).

Martiniello (2007) précise que la présence physique dans les deux pays (d'accueil et de départ) ne fait pas partie des conditions évoquées ci-dessus. Partant de ce qui précède, nous

[5] Le concept de transnationalisme dans le champ des migrations a été introduit par un groupe d'anthropologues américaines en 1992, Nina Glick Schiller, Linda Basch et Cristina Blanc-Szanton. Avec la publication de leur livre *Towards a Transnational Perspective on Migration*, elles ont réellement donné le coup d'envoi de nouvelles discussions et d'un vif débat toujours en cours sur le transnationalisme dans les études migratoires et ethniques (Martiniello, 2007).

considérons les transferts et les investissements comme de vraies pratiques transnationales. Elles peuvent être collectives ou individuelles. « *Les acteurs transnationaux (individuels ou collectifs) développent des formes actives de participation à des processus économiques, politiques, civiques et culturels dans le lieu, la région ou le pays d'origine, ainsi que dans le lieu, la région ou le pays de destination* » (Marques et Gois, 2008, 154).

Parfois le transnationalisme est considéré comme une étape intermédiaire vers le processus d'assimilation des migrants. En fait, « *les pratiques transnationales sont, dans la plupart des cas, un phénomène de la première génération des migrants, elles diminuent ou disparaissent au cours des générations suivantes* » (Marques et Gois, 2008, 153). Par ailleurs, le caractère transnational des migrants remet en question les théories qui considèrent que l'intégration des migrants dans leur société d'accueil survient avec l'affaiblissement des liens avec la société d'origine (Nieto et Yepez, 2009). En réalité, « *l'engagement des migrants dans le développement de leurs lieux d'origine ne serait pas nécessairement lié à un projet de retour. Il se réaliserait, en effet, sans remettre en cause le projet migratoire, par le biais de l'utilisation des moyens de télécommunication, les vacances, les visites pendulaires ou les modèles de migration circulaire* » (Nieto et Yepez, 2009, 4).

Les pratiques transnationales sont considérées comme « *cette 'orientation vers l'origine' qui structure les rapports sociaux et les activités économiques des émigrants, en déterminant un vécu spatialement et temporellement bipolaire. Les migrants se trouvent pris entre deux espaces géographiques où leurs projets personnels s'organisent* » (Marques et Gois, 2008, 150). Dans ce cas, le salaire et l'épargne à destination sont la base du rapport économique entre les pays d'origine et de destination (Marques et Gois, 2008). Ils permettent la consommation dans le pays d'origine et font allusion à l'emploi qui est au cœur de cette thèse. Concrètement, les pratiques transnationales renvoient à un ensemble d'activités fondées sur l'entretien des contacts entre les migrants et leurs régions d'origine. Ils concernent « *soit les migrants qui entretiennent des relations multiples à travers une forte circulation physique entre le pays d'origine et le pays de destination, soit ceux qui entretiennent ces relations par d'autres moyens (l'envoi d'argent, l'envoi de biens, les contacts avec le pays d'origine, etc.)* » (Grosfoguel et Cordero-Guzman, 1998 cité par Marques et Gois, 2008, 155).

Nous soutenons la typologie de Portes (2001) fondée sur les acteurs. Celle-ci considère les pratiques transnationales comme toutes pratiques « *initiées et soutenues par des acteurs non institutionnels, par leurs groupes organisés ou leurs réseaux individuels à travers les frontières* » (Portes, 2001 cité par Fibbi et D'Amato, 2008, 8). Dans le contexte des pays sous-développés, les liens familiaux constituent un aspect important dans la mise en œuvre des pratiques transnationales. Par exemple, dans le cas des migrants haïtiens en Floride aux Etats-Unis d'Amérique, il est clairement affirmé que « *la structure familiale élargie constitue le cadre de la mise en place des stratégies transnationales de survie dont l'objectif ultime est le transfert de ressources financières, de nourriture, de vêtements et d'équipements ménagers vers Haïti* » (Audebert, 2004, 132). La dimension familiale est largement exploitée dans cette

thèse. En effet, nous nous référons à la NEMT pour attribuer un rôle essentiel à la famille d'origine à la fois pour le départ en migration, l'accès à l'emploi ainsi que les transferts d'argent et les investissements des migrants durant leur séjour à l'étranger.

1.1.2.3. Portée théorique et apport du transnationalisme

Le transnationalisme a toujours existé, mais il a beaucoup changé dans sa réalité sous l'influence de la mondialisation. En effet, la réduction du temps, de la distance et du coût pour migrer ainsi que l'amélioration de la communication ont permis aux migrants de rester en contact presque permanent avec leurs familles d'origine (Marques et Gois, 2008). Et cela contribue à redynamiser les pratiques transnationales. Dans plusieurs domaines, des chercheurs s'emploient actuellement à rendre plus visible ce phénomène de transnationalisme à travers des questions qui concernent surtout les pratiques transnationales des migrants internationaux. Au cours de ces recherches, la préoccupation est de tester les hypothèses émises par les études précédentes en vue de valider la théorie transnationale. Les cogitations vont bon train, mais au stade actuel des recherches sur le transnationalisme, est-il opportun de parler de théorie transnationale ? Et sous quelles conditions pouvons-nous recourir au transnationalisme pour appuyer notre cadre conceptuel ?

Nous soutenons l'idée selon laquelle le transnationalisme ne réunit pas encore l'ensemble des conditions requises à une construction hypothético-déductive pour véritablement se hisser au rang de théorie scientifique. Il y a encore des énoncés théoriques qui sont contredits par les faits. Pour nous en convaincre, nous pouvons citer, par exemple, l'énoncé qui affirme que les pratiques transnationales devraient être plus développées chez les groupes d'immigration récente et nombreuse et que ces pratiques sont surtout les faits des migrants de la première génération (Fibbi et D'Amato, 2008). Cet énoncé se vérifie difficilement dans les faits puisque dans bien des cas, on assiste à une contradiction comme cela a été observé dans le cas des primo-migrants Portugais en Suisse ainsi que des Roumains et des Marocains en Italie (Fibbi et D'Amato, 2008). En outre, la persistance des pratiques transnationales dans le temps malgré l'assimilation des migrants prouve que ces pratiques ne sont pas exclusivement le fait de la première génération des migrants. Malgré tout, nous recourrons au transnationalisme comme une approche qui permet de saisir une partie importante de l'objet de notre recherche.

Le transnationalisme s'impose de plus en plus dans l'étude des migrations internationales. Il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais plutôt d'un concept préexistant qui s'insère dans la littérature contemporaine en utilisant une terminologie à la mode ou suivant un effet de mode. En fait, depuis la fermeture des frontières des années 1970 dans les pays développés, les retours des migrants se font de plus en plus rares étant donné le manque de certitude de revenir dans le pays d'accueil. Les migrants recourent alors à des pratiques qui leur permettent d'être présents (présence pas nécessairement physique) à la fois dans leurs pays d'origine et de destination. Cela décrit mieux cette néologie introduite dans la littérature sur

les migrations internationales. A ce sujet, il est admis que « *migration has never been a one-way process of assimilation into a melting pot or a multicultural salad bowl but one in which migrants, to varying degrees, are simultaneously embedded in the multiple sites and layers of the transnational social fields in which they live* » (Levitt et Jaworsky, 2007, 130).

Concernant la place du transnationalisme, il est admis que « *l'approche du transnationalisme a pu se positionner, dans le champ de la migration, comme une sorte de troisième voie entre l'option de l'assimilation*[6] *et celle du retour, entre une perspective où l'action individuelle est surdéterminée par les contraintes macrosociales et une perspective qui conçoit celle-ci comme le résultat de la volonté et des préférences des acteurs sociaux* » (Fibbi et D'Amato, 2008, 7). Alors que la littérature théorique sur le transnationalisme est bien documentée, il manque encore de base empirique évidente sur cette thématique (Fibbi et D'Amato, 2008). Peu de descriptions systématiques des pratiques transnationales existent à ce jour. Et cette insuffisance pèse, à notre avis, pour consacrer le transnationalisme comme théorie. En fait, une théorie a besoin d'être confirmée par la reproduction des études empiriques avant d'acquérir le statut de théorie scientifique. Beaucoup de résultats contre-intuitifs ne sont pas encore pleinement pris en charge par les explications théoriques existant sur cette thématique.

En dépit de cette réserve, l'approche transnationale nous permet de comprendre l'importance que les migrants accordent aux relations familiales avec leurs proches tout en veillant à leur intégration à destination. Les pratiques transnationales qui sont l'extériorisation des liens avec le pays d'origine témoignent du besoin de maintenir des liens étroits avec la famille d'origine en tant qu'entité d'appartenance malgré l'éloignement géographique. C'est suivant les apports de l'approche transnationale et de la NEMT que nous pouvons saisir l'influence de la famille à la fois sur l'emploi des migrants à destination ainsi que les transferts et les investissements qu'ils réalisent dans leurs sociétés d'origine. Ces pratiques se structurent bien de nos jours grâce aux nouvelles technologies. Enfin, la mise en œuvre des pratiques transnationales appuie l'impact positif de la migration sur le bien-être des ménages d'origine.

1.2. Relation entre migration et bien-être des ménages d'origine

Dans les pays du Sud, la migration internationale est souvent considérée comme un moyen pour atteindre un niveau de vie jugé acceptable (Wanner, 2008). La logique des stratégies familiales largement partagée par la NEMT peut être analysée comme une dimension essentielle pour apprécier la relation entre migration et bien-être à l'échelle des ménages (méso) et des individus (micro) dans les pays d'origine. Dans la littérature, seuls les transferts d'argent semblent appuyer le rôle positif de la migration dans les ménages d'origine. Mais certaines zones d'ombre persistent. Dans cette recherche, nous étendons ce rôle aux investissements car la migration peut aussi permettre de financer des petits investissements

[6] La théorie de l'assimilation fait valoir qu'au fil du temps, la plupart des migrants atteindront une certaine parité socioéconomique avec les natifs du pays d'accueil (Levitt et Jaworsky, 2007).

dans les pays sous-développés où le marché du crédit financier est déficient. Ce financement serait facilité par l'emploi et l'épargne. Pour en dire davantage, nous proposons d'aborder quelques éléments de base de la discussion sur la relation migration-développement et d'analyser l'impact de la migration internationale sur l'amélioration des conditions de vie sur base de l'emploi et des pratiques transnationales.

1.2.1. Relation migration-développement : un consensus[7] à consolider

Il est difficile de parler de l'impact de l'intégration professionnelle des migrants sur leur capacité à soutenir les proches sans aborder la relation entre migration et développement, ne serait-ce qu'au niveau des ménages d'origine. A ce niveau, une des questions essentielles est de savoir si la migration Sud-Nord est bénéfique surtout pour le pays d'origine. La réponse à cette question fait appel à la relation entre migration et développement[8] économique, laquelle ne fait pas l'unanimité à la fois entre chercheurs et entre analystes politiques. Certains gouvernements des pays en développement n'ont pas hésité à accuser les pays d'immigration de profiter des migrants internationaux, faisant de la migration un préjudice au développement des pays d'origine (Wanner, 2008). Les spécialistes, quant à eux, s'appuient sur les transferts d'argent et l'usage qu'on en fait pour apprécier la relation migration-développement. Beaucoup parmi eux voient cette relation comme négative, faible ou incertaine (Durand, et al., 1996). Sous cet angle négatif, les auteurs s'appuient sur certaines études réalisées sur les communautés mexicaines aux USA. A cet effet, ils écrivent: "*These studies show that migrants' earnings are spent largely on nonproductive ends such as family maintenance, housing, and consumer goods*" (Durand, et al., 1996, 249).

Lorsqu'on s'appuie sur les transferts d'argent pour évaluer l'impact économique de la migration internationale, on peut aussi se poser la question de savoir si celle-ci est bénéfique aux migrants sur le plan de l'accès à l'emploi. Cette question nous amène à nous intéresser à l'intégration professionnelle des migrants à destination, sous-entendu que le bien-être des proches peut alors trouver une issue à travers les transferts d'argent qui résulteraient de l'emploi ou plus précisément du revenu associé. Cette question pousse à s'interroger sur la place des proches pour accélérer l'accès à l'emploi et les transferts d'argent.

Il est admis que les migrations internationales jouent aussi un rôle positif à travers les transferts d'argent. En effet, depuis le début des années 2000, il y a eu émergence d'un optimisme croissant de l'impact des migrations internationales : les transferts d'argent sont

[7] La relation migration et développement est controversée. Certains auteurs parlent d'appauvrissement des sociétés d'origine suite à la fuite des cerveaux. Pour d'autres, la migration est une aubaine pour les pays du Sud à cause des richesses liées aux transferts et au retour des compétences (Wanner, 2008).

[8] Trois raisons justifient l'intérêt croissant pour la relation migration et développement. La première est l'augmentation du nombre de personnes en circulation. La seconde c'est l'ensemble de préoccupations politiques liées à la question des migrations dans le monde. Et la troisième c'est le fait que les diverses formes des migrations (légale ou illégale) peuvent affecter le marché de l'emploi (Drechsler et Gagnon, 2008).

perçus positivement par la communauté scientifique et locale dans les pays d'origine des migrants. Mais la plupart des observateurs s'accordent à dire que les transferts d'argent ne parviennent pas à induire le développement attendu et attribuable à la migration (Wanner, 2008). L'affectation des sommes perçues vers l'investissement économique est encore faible et les chercheurs croient que les envois d'argent sont principalement utilisés pour assurer les besoins de consommation des ménages bénéficiaires (Auroi, 2008 ; Wanner, 2008).

Sous l'angle positif, d'autres chercheurs ont mis en évidence que la migration internationale peut jouer un rôle central dans la promotion du développement local et national (Durand, et al., 1996). Ces auteurs utilisent le cas mexicain pour appuyer leurs propos et mettre en évidence l'aspect positif de la migration internationale ; ils situent l'évidence à trois niveaux.

- Au niveau macroéconomique : à travers l'épargne des migrants et les transferts d'argent (migradollars) qui ont joué un rôle pour promouvoir le développement national en assouplissant les contraintes sur le capital et les devises étrangères.
- Au niveau des effets indirects des migradollars : l'arrivée de tant de migradollars a des effets multiplicateurs importants, même si les fonds sont dépensés principalement sur les besoins actuels du ménage.
- Au niveau des différences intercommunautaires dans la propension à investir : certaines communautés consacrent une part importante de leurs migradollars à des investissements productifs alors que d'autres y consacrent une part négligeable (Durand et Massey, 1992 ; Durand, et al., 1996).

Notre recherche s'inscrit dans cette vision optimiste de la relation entre migration et développement. Suivant cette vision, les chercheurs insistent davantage sur le rôle des transferts d'argent dans la survie des ménages d'origine pour appuyer l'impact positif de la migration sur le bien-être des ménages d'origine. Mais les effets positifs de la migration dépassent le seul impact des transferts. Ratha, et al. (2011) dressent un inventaire des implications économiques de la migration pour le pays d'origine telles que mises en évidence par une série d'études. D'une manière générale, ces auteurs affirment que la migration et les transferts ont des effets directs et indirects sur le bien-être de la population dans le pays d'origine (Ratha, et al., 2011). Voici quelques évidences sur les implications économiques de la migration dans les pays d'origine. Des études ont mis en évidence que :

1. En Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud et dans d'autres régions, les transferts d'argent réduisent la profondeur et la sévérité de la pauvreté d'une part ; et d'autre part, ils stimulent indirectement l'activité économique (Lachaud 1999 ; Adams, 2006b ; Fajnzylber et Lopez, 2007 ; Gupta, et al., 2007 ; Ajayi, et al., 2009 ; Anyanwu et Erhijakpor, 2010 ; Ratha, et al. 2011).
2. Les transferts d'argent augmentent l'épargne des ménages et leur capacité financière, ce qui peut améliorer les perspectives de croissance. Dans le contexte des Philippines, du Mexique et d'autres pays, les transferts ont augmenté l'accumulation d'actifs dans le matériel agricole, ont favorisé l'auto-emploi et ont accru les investissements dans

les petites entreprises dans les zones d'origine des migrants (Taylor, 1992 ; Lucas 1987 ; Woodruff et Zenteno 2004 ; Adams 2006a ; Yang 2008 ; Ratha, et al., 2011).

3. La diaspora sert de lien entre les pays d'origine et d'accueil, élargit la possibilité d'accéder à un financement international et facilite le réseautage. Elle contribue aussi, à travers les transferts d'argent philanthropiques, le développement de leurs anciennes communautés par des associations locales et le financement collectif de projets tels que les infrastructures scolaires et sanitaires (Ghosh 2006 ; Orozco et Garcia-Zanello, 2009 ; Ratha, et al., 2011).
4. La migration contribue à la formation du capital humain. Des études montrent que les transferts d'argent sont disproportionnellement consacrés à l'éducation et à la santé dans les ménages d'origine. D'ailleurs une fois à l'école, les enfants de migrants sont plus susceptibles de terminer leurs études (Adams 2005 ; Adams, et al., 2008 ; Nagarajan, 2009 ; Ratha, et al., 2011). En revanche, l'émigration des individus hautement qualifiés (fuite des cerveaux) peut impliquer une perte de ressources publiques investies dans leur éducation ; elle peut réduire la capacité de production du pays d'origine et peut perturber le climat des affaires, en particulier dans les petites économies (Ratha, et al., 2011).
5. Il n'y a pas encore d'évidence sur la relation entre la migration et la croissance économique dans le pays d'origine (Spatafora, 2005 ; Barajas, et al., 2009 ; Singh, et al., 2011 ; Ratha, et al., 2011). Quelques études portant sur la participation à l'emploi et les transferts d'argent ont montré que les ménages bénéficiaires des transferts font preuve de peu d'effort pour travailler ou chercher du travail, ce qui peut porter atteinte à la croissance économique.

Les auteurs admettent que le manque de résultats concluants entre la migration et la croissance serait dû à la difficulté de séparer la cause de l'effet (Ratha, et al., 2011). Mais en approfondissant la réflexion, cette absence de relation directe serait due à la marginalité du phénomène migratoire à l'échelle du pays d'origine. À notre avis, la migration doit perdurer dans le temps pour que ses effets soient visibles au niveau macroéconomique. Avec le temps, on perçoit des indices d'amélioration de la croissance imputables à la migration. Certains pays d'émigration massive présentent ces indices. C'est le cas des Philippines, du Liban et d'autres dont la diaspora est mise à contribution pour insuffler le développement du pays d'origine.

Sur le plan social, le départ en migration a un coût émotionnel considérable : le fait d'être séparé de sa famille et parfois de ses enfants a un prix à payer. Cela augmente le risque de rupture familiale, la fragmentation des réseaux sociaux et le stress psychosocial (Kahn, et al., 2003). L'impact émotionnel affecte aussi la famille restée au pays (Ratha, et al. 2011). Les enfants peuvent perdre les références de la vie de famille s'ils sont longtemps séparés des parents. Mais grâce aux nouvelles technologies, les familles transnationales recourent aux appels téléphoniques ou vidéos pour maintenir les liens sociaux même à distance (Ratha, et al. 2011). La séparation reste le principal handicap de la migration sur le plan social et familial.

1.2.2. Evaluation de l'impact de la migration internationale par l'emploi et les transferts

Avec l'arrêt officiel de l'immigration de travail au cours des années 1970, en 1974 pour la France (Bèque, 2009) et la Belgique[9] (Perrin et Martiniello, 2011), l'instauration d'un visa d'entrée a modifié la nature et le modèle des migrations Sud-Nord. Tout en se maintenant, les migrations traditionnelles ont vu émerger d'autres formes de migration telles que les demandes d'asile et les migrations pour des raisons humanitaires. Malgré ces changements, les préoccupations professionnelles des migrants restent centrales car l'accès à un emploi constitue le gage d'une bonne intégration économique des immigrés. Cela est d'autant plus vraisemblable que la migration fait partie des stratégies de survie adoptées par beaucoup de ménages d'origine des migrants (De Haas, 2010). Dans cette perspective, les familles comptent sur une partie des revenus que peut rapatrier le migrant au pays d'origine grâce aux transferts d'argent. C'est dans cette même logique que peuvent être envisagés les investissements économiques réalisés par les migrants.

Les transferts d'argent ou les investissements font penser à l'emploi qui fournit le revenu à transférer ou à épargner. À cause de ce lien, peut-on évaluer la migration à l'aide de l'accès à l'emploi ? Il n'est pas aisé d'évaluer l'impact de la migration des ressortissants des pays sous-développés en Occident par l'emploi. Encore plus complexe est de faire cette évaluation en tenant compte de la rude compétition entre diverses origines nationales pour accéder à l'emploi dans les pays développés. Les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne franchissent péniblement les frontières de l'Occident : beaucoup parmi eux sont demandeurs d'asile à leur arrivée. Ensuite, les conditions d'insertion professionnelle n'étant plus prospères même pour les natifs du pays d'accueil, les migrants se rabattent sur des emplois élémentaires peu appréciés par les natifs (Wanner, 2004). L'emploi des migrants subsahariens en Europe occidentale se complique encore davantage avec l'élargissement de l'Union européenne vers le Sud et l'Est de l'Europe. Cela a ouvert le marché du travail aux ressortissants de nouveaux Etats membres, avec un accroissement de la concurrence même pour les emplois élémentaires. On assiste à des migrations circulaires des travailleurs venant de nouveaux Etats membres de l'UE. Tout cela précarise l'insertion professionnelle des migrants provenant des pays du Sud.

Malgré les difficultés que connaissent des migrants du Sud pour accéder à l'emploi dans les pays développés, il est utile d'en tenir compte pour évaluer l'impact économique de la migration internationale. Au niveau du migrant lui-même et de sa famille d'origine, la meilleure façon de procéder est de comparer les statuts successifs d'occupation avant de migrer et durant la migration. Dès lors qu'un individu inoccupé au pays d'origine accède à un emploi quelconque à destination, c'est un aspect positif qui peut être attribué à la migration. Dans cette perspective, les migrants qui viennent trouver du travail dans le pays de destination desserrent la pression sur le marché du travail de leur pays d'origine. En retour, ils vont même

[9] Entre 1946 et 1974, la Belgique a pratiqué l'immigration de travail pour résorber ses pénuries de main-d'œuvre (Bribosia et Rea, 2002).

accroitre la capacité financière de leurs ménages d'origine par les transferts. Par contre, si un migrant occupant un emploi avant de migrer devient chômeur de longue durée à l'étranger ou tout simplement un chômeur déguisé puisqu'occupant un emploi inadéquat à destination, cela constitue un effet pervers de la migration internationale. Des cas de ce type sont nombreux parmi les migrants subsahariens. Dès lors, le recours à l'emploi pour évaluer l'impact économique de la migration Sud-Nord doit tenir compte de la nature de l'emploi occupé en relation avec le niveau de qualification de l'individu ainsi que de la comparaison entre les statuts d'occupation de l'individu avant et pendant la migration.

Il ne s'agit pas de comparer les rémunérations entre les pays d'origine et de destination, mais plutôt le statut et le prestige liés à l'occupation d'un emploi. Dans les pays d'origine, surtout ceux du Sud, les rémunérations sont faibles par comparaison à celles des pays développés. En Occident, le paiement des salaires minimum[10] pour chaque emploi donne l'avantage d'un revenu conforme à toute personne qui accède à un emploi déclaré, quelle que soit sa nature. Cela affecte le bien-être des ménages d'origine à travers les apports des migrants.

En définitive, le transfert d'argent reste l'un des moyens utilisés pour évaluer les implications économiques de la migration internationale dans le pays d'origine et surtout dans les ménages d'origine. Leurs effets sont plus directs et visibles à la fois sur la consommation des ménages bénéficiaires et sur leur bien-être d'une manière générale. Dans cette recherche, nous voulons dépasser les transferts d'argent pour évaluer aussi l'impact économique de la migration Sud-Nord à travers les investissements réalisés par les migrants durant leur séjour à l'étranger. Nous postulons alors que la migration peut fournir les fonds nécessaires à la réalisation des investissements par les migrants originaires des pays du Sud dont le marché financier est déficient. Nous considérons l'accès à l'emploi comme un facteur de base pour expliquer la contribution des migrants à l'amélioration des conditions de vie de leurs proches à travers les transferts et les investissements.
Après cette mise au point plutôt générale qui concerne la relation entre la migration et le développement, nous pouvons nous pencher sur des aspects plus concrets qui touchent le bien-être de la famille d'origine des migrants. À ce sujet, l'implication de celle-ci au processus migratoire peut la conduire à exercer une certaine influence sur les migrants dans le cadre des stratégies familiales. Il convient donc d'apporter quelques précisions conceptuelles et opérationnelles à cette influence pour comprendre la façon dont la famille d'origine affecte l'accès des migrants à l'emploi, leurs transferts et leurs investissements.

1.3. Influence familiale sur les migrants : concept et opérationnalisation

Dans le contexte des pays du Sud, la famille d'origine joue un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre du projet migratoire. En effet, conformément à la NEMT, la survie des

[10] Nous faisons allusion au salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) qui nivelle en quelque sorte les revenus par le bas.

ménages d'origine fait partie des préoccupations des migrants lorsqu'ils sont à l'étranger. Tout en revêtant le caractère de sécurité sociale, la migration internationale se conçoit comme une stratégie bien pensée qui profite à la fois aux membres du ménage d'origine et aux migrants eux-mêmes. Dans cette conception, le profit tiré par le ménage d'origine apparait comme résultant d'une pression exercée par les proches sur les migrants. Mais nous précisons que la notion de pression familiale parfois évoquée dans cette thèse ne doit pas restreindre l'influence familiale sur les migrants en un processus à sens unique. Bien souvent, la famille d'origine s'implique dans la migration en apportant une contribution financière, logistique ou simplement psychologique. Lorsque les migrants sont soutenus par leur famille dans le processus migratoire, cela peut affecter les relations qu'ils entretiennent par la suite avec leurs proches.

L'influence que la famille exerce sur les migrants ne peut pas se limiter à une relation basée sur la pression familiale ; elle est plus complexe et comporte deux sens : prendre soin du migrant avant que celui-ci prenne en charge les proches. En fait, le concept de pression familiale semble avoir une connotation unilatérale, or la réalité de l'influence familiale sur les migrants dépasse une relation à sens unique. Cette influence peut mieux se traduire par le concept « attentes familiales » qui a une connotation plus neutre que la pression familiale. On suppose qu'en amont, la famille a collaboré au projet migratoire ou a contribué par le droit de filiation ; et cela légitime, en aval, les attentes familiales[11] que chaque migrant doit satisfaire vis-à-vis de ses proches. Au final, la famille d'origine peut être considérée comme un vrai partenaire, surtout pour la réalisation des investissements dans une approche transnationale. Nous précisons que le concept de pression familiale et celui d'influence familiale seront parfois utilisés dans cette thèse pour désigner de façon interchangeable les attentes familiales envers les migrants qui peuvent affecter leur comportement à l'étranger. Ces attentes dépendent des rapports entre les migrants et leur famille d'origine.

Avant d'apporter quelques précisions conceptuelles et opérationnelles de l'influence familiale sur les migrants, ou mieux des attentes familiales, nous abordons le soutien que la famille d'origine peut apporter pour concrétiser le projet migratoire. Cela aidera à bien saisir le caractère à double sens des relations que les migrants peuvent entretenir avec leur famille d'origine durant leur séjour à l'étranger.

1.3.1. Soutien de la famille et départ en migration

Avec la crise économique persistante dans les pays du Sud, la migration devient une stratégie pour faire face à la précarité socioéconomique caractérisant ces pays (Jonsson, 2009). Nous pouvons constater que les familles d'origine interviennent de plus en plus dans la migration de leurs membres. Ainsi, l'influence exercée par la famille peut inciter ou expliquer le départ

[11] Les attentes familiales peuvent se manifester par des besoins liés à une « stratégie de survie » ou une « sécurité sociale » ou un projet de « développement familial » dans le ménage d'origine.

en migration. Ce dernier dépend souvent d'une comparaison rationnelle entre les milieux d'origine et de destination : « *la perception du différentiel de niveau de vie entre pays en développement et pays développés croît avec le niveau de diplôme. L'incitation à migrer à l'international est donc plus forte pour les plus diplômés. Cet effet, conjugué à la sélectivité des politiques migratoires, a conduit à une hausse du taux d'émigration des plus diplômés au cours des années 1990, les moins diplômés migrant dans les mêmes proportions* » (Docquier et Rapoport, 2007 cité par Afd, 2013, 13).

Rappelons que l'approche de la NEMT permet d'intégrer aussi les besoins de survie du ménage d'origine (au-delà des facteurs individuels) comme facteurs influençant la prise de décision de migration (De Haas, 2010 ; Gubert, 2010). Le migrant qui quitte ses proches s'attend bien à ce que ceux-ci puissent lui adresser des sollicitations étant donné que sa migration fait partie des stratégies familiales et cela affecte tout son comportement à destination. C'est en quelque sorte une pression psychologique qui pèse sur lui pour réussir son intégration à destination. Nous insistons ici sur l'intégration professionnelle pour autant que l'emploi octroie l'argent à transférer aux proches ou à affecter vers la réalisation des investissements. Mieux que les individus, les ménages essaient de diversifier leurs ressources telles que le travail, afin de minimiser les risques de revenu. L'hypothèse fondamentale est que les gens, les ménages et les familles agissent non seulement pour maximiser les revenus, mais surtout pour garantir que les ressources ne manquent pas.

En cas de soutien familial lors du départ en migration, les ménages d'origine sont susceptibles de recevoir des transferts d'argent ; et les migrants concernés sont davantage susceptibles d'envoyer de l'argent (Mangalu, 2011). Ce résultat qui a été mis en évidence pour les migrations congolaises nous fait dire que le soutien des ménages d'origine n'est pas désintéressé puisqu'il s'intègre dans la stratégie familiale de survie selon la NEMT. Les familles collaborent et attendent peut-être une rétribution sous forme de transferts lorsque les migrants seront installés à destination. D'ailleurs, cette attitude familiale ne laisse pas les migrants indifférents : ils en tiennent compte dans la recherche « rapide » d'emploi dans la société d'accueil ainsi que dans leurs transferts d'argent pour soutenir leurs proches. Dans cette thèse, nous dépasserons les transferts d'argent pour analyser la faculté des migrants à investir dans leur pays d'origine afin d'améliorer les conditions de vie de leurs proches.

Tout ce qui vient d'être dit concerne encore des spéculations avant la migration proprement dite. Celles-ci sont parfois contrariées dans le vécu des migrants à destination. Malgré leur volonté de soutenir les proches, l'intégration professionnelle peut s'avérer plus lente, plus exigeante ou même extrêmement laborieuse au point d'affecter négativement la réalisation des pratiques transnationales. Ci-dessous, nous essayons de conceptualiser l'influence de la famille sur les migrants en nous conformant à la logique soutenue par la NEMT. Nous passerons aussi en revue les variables que nous comptons utiliser pour opérationnaliser cette influence familiale.

1.3.2. Vers une conception réaliste de l'influence familiale

Dans certains cas, la famille d'origine prend part à la décision de migrer et parfois au coût financier, matériel ou psychologique de la migration. Cela modifie le rôle du migrant et du ménage d'origine dans le projet migratoire conformément à la NEMT. Le ménage d'origine endosse alors la posture d'artisan et est en droit de profiter des retombées positives de la migration. Suivant la NEMT et l'acception que nous adoptons dans cette thèse, le ménage d'origine peut légitimement faire prévaloir des attentes à satisfaire auprès des migrants lorsqu'ils s'installent à l'étranger. Ces attentes peuvent être explicites ou implicites. Les migrants contribuent alors au renflouement du budget du ménage d'origine à travers entre autres des envois d'argent et même des investissements réalisés dans le pays d'origine.

Suivant cette conception participante de l'influence familiale, on peut déceler l'ébauche d'un contrat tacite entre les migrants et leurs proches pour la migration des uns et la survie des autres. Ce contrat symbolise mieux ce que l'on pourra qualifier d'attentes familiales envers les migrants si on évalue de façon extérieure l'influence que la famille d'origine exerce sur les migrants sans tenir compte, en amont, du rôle de la famille avant et pendant la migration. Le comportement des migrants durant le séjour à l'étranger peut être compris comme une réponse aux attentes familiales pour la mise en œuvre des stratégies familiales. Ces attentes entraînent une disposition auprès des migrants pour répondre d'une certaine manière aux sollicitations familiales. Dans certains cas, ces attentes sont intériorisées par les migrants qui y répondent de façon automatique sans que les proches n'adressent des demandes. Mais dans d'autres cas, les attentes familiales doivent être exprimées à travers les sollicitations familiales. Nous passons donc par les sollicitations familiales pour analyser l'influence de la famille d'origine (attentes) sur le comportement des migrants à l'étranger. Rappelons qu'à la place des sollicitations familiales, nous mesurons plutôt les conditions susceptibles de conduire à plus ou moins de sollicitations familiales auprès des migrants. Ces conditions concernent les relations entre les migrants et leur famille d'origine.

La participation de la famille d'origine au projet migratoire peut être active ou passive, mais elle a une influence sur les relations familiales et/ou fraternelles qui agissent sur la disposition des migrants à soutenir les membres de leur ménage d'origine. Evidemment, cette disposition peut se renforcer sous certaines conditions à considérer pour analyser l'influence familiale sur les migrants. Notre démarche est d'identifier les conditions individuelles ou familiales susceptibles d'engendrer plus ou moins de sollicitations de la part des proches pour leur survie. Nous nous appuyons sur les relations familiales en insistant davantage sur les responsabilités de chaque membre vis-à-vis des autres. Selon le cas, certains migrants investis de plus de responsabilités au niveau familial seront plus sollicités que les autres pour la survie des proches restés au pays d'origine. en définitive, les responsabilités incarnées par ces conditions poussent les migrants à adopter un comportement plus conséquent concernant l'accès à l'emploi, les transferts d'argent et les investissements. Ci-dessous, nous proposons les dimensions à considérer pour opérationnaliser les attentes familiales auprès des migrants.

1.3.3. Dimensions opérationnelles de l'influence familiale

Les conditions susceptibles de conduire à plus ou moins de sollicitations des proches peuvent être individuelles ou familiales, selon les relations que les migrants entretiennent avec leur famille d'origine. Tout en insistant sur la réactivité des migrants à soutenir les proches, ces conditions traduisent l'intensité des attentes familiales et d'expliquer le comportement adopté par les migrants à destination. Dans cette thèse, les conditions individuelles qui concernent directement le migrant et son entourage immédiat à l'étranger seront opérationnalisées par le rang de naissance et la fratrie à l'étranger (dans le pays d'accueil ou ailleurs). Tandis que les conditions familiales visent la famille d'origine et sont symbolisées par la survie des parents, le niveau de vie du ménage d'origine et le financement de la migration. Nous passons en revue chacune de ces conditions pour analyser la manière dont les attentes familiales peuvent affecter le comportement des migrants à l'étranger.

1.3.3.1. Rang de naissance

Les attentes familiales auprès des migrants seront évaluées à travers les responsabilités attribuées aux migrants par les proches, notamment celles liées au rang de naissance. Elles se rapportent à la position de chaque migrant par rapport à ses frères et sœurs biologiques. Cette position confère des responsabilités particulières aux individus surtout aux aînés de famille concernant la gestion des intérêts familiaux. Cette notion de responsabilités accrues incombant à l'aîné de famille est culturellement partagée par la famille d'origine et par les migrants eux-mêmes. Ainsi, cette majoration des responsabilités des aînés accroit les attentes familiales pour leur propre prise en charge et pour le soutien de leurs parents ou leurs proches (y compris leurs cadets). C'est pour cette raison que nous avons posé l'hypothèse d'un accès plus rapide à l'emploi, d'un début plus rapide des transferts d'argent chez les migrants aînés de famille suite à cette prise de responsabilités en vue de répondre aux attentes familiales. Mais ce faisant, leur faculté d'investissement peut en souffrir : leur disposition à répondre aux sollicitations peut entraver leur désir d'investir dans leur pays d'origine. Il est montré dans certains contextes que la famille affecte davantage les fonds rapatriés dans des activités autres que l'investissement (Dia, 2007).

En amont, beaucoup de familles s'impliquent dans l'éducation des aînés qu'ils considèrent comme un investissement et même une sécurité sociale en prévision d'une éventuelle détérioration de leur situation socioéconomique. L'implication familiale est l'élément central qui équilibre les rapports que les migrants (surtout les aînés) entretiennent avec leur famille d'origine. Ces derniers bénéficient parfois de soins particuliers qui contribuent à leur épanouissement socioéconomique avant et pendant la migration. Il y a donc ici une double

influence entre les migrants et leur famille d'origine qui affecte le vécu des migrants dans le pays d'immigration, avec une influence plus marquée chez les aînés de famille.

1.3.3.2. Fratrie à l'étranger

La fratrie à l'étranger désigne l'ensemble des frères et sœurs du migrant qui résident soit dans le même pays que lui, soit dans un autre pays d'immigration. Dans notre réflexion, nous ciblons les frères/sœurs qui ont migré avant les migrants enquêtés en supposant qu'ils font partie du réseau ayant facilité la migration de Ego (c'est-à-dire le migrant atteint par notre étude). Dans ce cas, non seulement ces primo-migrants ont aidé leur frère (migrant) à bien s'intégrer ou à s'adapter dans le pays de destination, mais ils constituent aussi un appui financier important qui atténue les sollicitations familiales sur le nouvel immigrant. Cela peut jouer dans deux sens. Soit cela rend le migrant un peu velléitaire pour chercher un emploi ou débuter les transferts en faveur des proches restés au pays d'origine. Soit à l'inverse, cela peut lui servir de levier pour faciliter son intégration dans la société d'accueil (y compris son insertion professionnelle) grâce aux informations partagées au sein du réseau social de ses frères/sœurs. Mais cette seconde option exige que le migrant s'installe dans le même pays que ses frères/sœurs. Dans cette thèse, nous privilégions la première option et nous posons l'hypothèse selon laquelle les migrants ayant des frères et sœurs à l'étranger sont moins susceptibles de trouver un emploi et à débuter les transferts d'argent que ceux qui n'ont aucun frère/sœur à l'étranger. Ces derniers sont les seuls migrants de leur famille d'origine et sont les seuls à faire face aux sollicitations de leurs proches.

1.3.3.3. Survie des parents

Cette dimension concerne le fait que les migrants possèdent encore des parents en vie ou pas. Etant donné que la prise en charge des parents (âgés) repose souvent sur les enfants dans le contexte congolais, cela constitue une forme de responsabilité à laquelle les migrants congolais ne peuvent pas se dérober. Lorsque les parents décèdent, cette responsabilité est moins exigeante dans le vécu des migrants. En revanche, la survie des parents peut stimuler les migrants pour trouver les ressources nécessaires au soutien des proches ; ce qui peut expliquer leur attitude vis-à-vis de l'emploi, des transferts d'argent et des investissements réalisés au pays d'origine. Cette responsabilité pousse les migrants ayant des parents en vie à les soutenir ; ce qui n'est prbablement pas le cas de ceux qui ont déjà perdu leurs deux parents. Il y a donc plus d'attentes familiales à satisfaire par les migrants lorsque les parents sont encore en vie. Et l'hypothèse formulée à ce sujet affirme que les migrants ayant des parents en vie se sentent investis de responsabilités plus accrues qui accélèrent leur accès à l'emploi et le début de leurs transferts d'argent. Mais à cause des sollicitations que cette prise de responsabilités peut entraîner, ces migrants peuvent connaître un ralentissement du rythme de réalisation des investissements.

Nous pouvons constater que cette variable ne vise que les parents. Mais nous savons bien que les membres de la famille nucléaire du migrant (conjoint et enfants restés en RDC) peuvent aussi compter parmi les personnes à prendre en charge, donc ayant des attentes. C'est ainsi que nous comptons contrôler cette condition dans nos analyses à l'aide de la variable « cohabitant du migrant » qui considère le lieu où vivent les membres de la famille nucléaire du migrant. Cette variable n'est pas développée ici puisqu'elle ne fait pas partie de nos variables d'intérêt. Par ailleurs, plusieurs migrants enquêtés sont célibataires ou vivent avec leur famille nucléaire dans le pays d'immigration.

Toujours en rapport avec l'influence que la survie des parents peut avoir sur les migrants, nous estimons qu'elle se fait en double sens puisque l'action des parents précède celle des migrants. Avant de soutenir leurs parents, des relations se sont préalablement établies entre eux avant la migration et cela affecte la suite des rapports qu'ils entretiennent, surtout quand les parents survivent jusqu'à un âge avancé. A cet effet, nous partageons l'affirmation selon laquelle l'influence de la famille d'origine sur les migrants dépend de la qualité et de la nature des relations que les migrants entretiennent avec leur famille d'origine (Dia, 2007 ; Bounie, et al., 2010).

1.3.3.4. Niveau de vie du ménage d'origine

En tant qu'indicateur du niveau socioéconomique de la famille d'origine, nous considérons que le niveau de vie du ménage d'origine peut déterminer la volonté des migrants à réussir les objectifs de leur migration en vue de se prendre en charge et soutenir leurs proches. Le niveau de vie est souvent dynamique, mais les changements qui s'opèrent au fil du temps peuvent être superficiels sans modifier les catégories sociales dans lesquelles se trouvent les différents ménages concernés. C'est ainsi que nous avons opté de saisir le niveau socioéconomique du ménage d'origine en considérant le standing de vie qui émergeait dans le logement où vivait le migrant lorsqu'il était âgé de 15 ans. Certains migrants vivaient dans des ménages ayant des ressources plus que suffisantes pour assurer leur quotidien, d'autres avaient des ressources insuffisantes pour la vie quotidienne. Les attentes familiales envers eux sont différentes et cela devrait conduire à des comportements différents. Dans cette perspective, nous estimons que la volonté de réussir les objectifs de la migration est plus affinée chez les migrants issus des ménages pauvres. Et nous posons l'hypothèse selon laquelle les migrants issus des ménages moins aisés sont plus prompts à trouver un emploi et à débuter les transferts d'argent que ceux issus des ménages relativement aisés.

Notons que la littérature sur la relation entre les transferts d'argent et les investissements des migrants soutient une influence négative de la famille d'origine sur la réalisation des investissements par les migrants dans leur pays d'origine à cause de la mauvaise utilisation de l'argent transféré. En effet, les ménages bénéficiaires des transferts affectent parfois le gros de l'argent reçu à la consommation quotidienne. C'est ainsi que nous émettons l'hypothèse d'une

influence négative des facteurs d'ordre familial étudiés sur la réalisation des investissements. Mais cette hypothèse ne nous empêche pas de reconnaître que les migrants peuvent utiliser d'autres voies (en dehors des transferts d'argent) pour financer leurs investissements, s'ils estiment que les proches responsabilisés ne répondent pas convenablement à leur volonté en cette matière. Certains passent par des agences spécialisées en investissements ou par la responsabilisation de tiers qu'ils peuvent contrôler, mais ce n'est pas l'option adoptée dans cette recherche.

1.3.3.5. Financement de la migration

La concrétisation de la migration comporte plusieurs aspects dont certains sont pris en charge par le ménage d'origine et d'autres par les migrants eux-mêmes ou parfois avec le soutien de leurs proches. En fait, le coût de la migration concerne des aspects matériels, financiers, moraux, sociaux et psychologiques dont il faut tenir compte lors du départ en migration. Certains migrants bénéficient directement du soutien financier soit de leur famille d'origine, soit des amis, soit de leur communauté d'origine en général ou même d'un primo-migrant et cela peut affecter le comportement qu'ils adoptent dans le pays de destination. Ainsi, les relations entre les migrants et leurs « créanciers » se consolident au point d'engendrer parfois un sentiment de dette. En parlant du financement de la migration, nous faisons allusion au paiement du voyage lors de la migration. Lorsque le voyage a été financé par un membre de la famille (par exemple les parents), cela ne compte pas vraiment dans le sens d'une dette à rembourser, mais reste un acte mémorable susceptible de faire appel à une contrepartie financière sous forme de transferts d'argent. Dans cette logique, nous postulons que les migrants dont le voyage a été financé par un proche sont plus susceptibles de vite accéder à l'emploi et de vite débuter les transferts d'argent. Ces deux processus liés visent à concrétiser une certaine gratitude de la part des migrants pour le soutien reçu.

Par ailleurs, le voyage peut être financé par un conjoint qui a précédé dans la migration (regroupement familial) ou par un organisme boursier (migration d'études). Cela peut atténuer l'influence de cette variable sur les phénomènes étudiés. Dans ces deux cas, aucun devoir de remboursement et aucune contrepartie ne peuvent être envisagés. L'organisme boursier ou le conjoint que le migrant rejoint n'attendent rien en retour après la migration. Cette variable est pertinente dans le cas où le voyage a été financé grâce au concours de la famille d'origine. C'est ainsi que la migration internationale se conçoit comme une stratégie familiale pour la survie suivant l'acception proposée par la NEMT. Dans cette perspective, la relation entre le migrant et ses proches n'est pas une relation à sens unique, mais une relation à double sens qui prend en compte les intérêts des migrants et ceux de leur famille d'origine. Les sollicitations familiales s'insèrent dans ce contexte culturel régi par la solidarité familiale.

En définitive, les relations entre les migrants et leurs proches sous-tendent les demandes familiales qui stimulent les migrants à trouver rapidement un emploi dans le pays d'accueil.

Dans cette optique, l'urgence de trouver un emploi est telle que les migrants peuvent même accepter des emplois qui ne correspondent pas trop à leurs qualifications et aspirations professionnelles. L'essentiel est d'accéder à un emploi pouvant procurer une rémunération susceptible de couvrir les besoins familiaux des proches restés au pays. L'intégration professionnelle est considérée dans cette thèse comme le point de départ de notre démarche. C'est en accédant à l'emploi que les migrants peuvent trouver les ressources financières nécessaires pour aider leurs proches. Mais avant d'examiner le lien présumé entre l'accès à l'emploi et les pratiques transnationales, nous proposons d'approfondir d'abord les conditions d'intégration professionnelle des migrants. Nous nous y intéressons parce que ce processus est soumis à des restrictions strictes d'ordre institutionnel.

1.4. Intégration professionnelle des migrants

La mesure de l'intégration[12] est un problème délicat. Il semble en effet judicieux de relever que l'intégration est conçue comme « *un processus pouvant être mesuré sur un continuum allant de la non-intégration (i.e. quitter le pays) jusqu'à l'intégration dite réussie (i.e. manifester les mêmes performances que la population non-immigrante ou native)* » (Piché, 2004, 162). Cette définition de la mesure de l'intégration de l'immigrant s'avère vaste.

L'intégration des immigrés est la traduction de l'adaptation de ces derniers aux structures de la société d'accueil. Plusieurs aspects peuvent être pris en compte, mais dans le cadre de cette recherche, nous nous limitons à l'intégration professionnelle. Celle-ci se matérialise par l'accès à l'emploi. Ainsi, l'immigré qui s'insère dans un emploi sera considéré comme « bien intégré » économiquement ; tandis que celui qui ne s'est pas inséré dans un emploi est « mal intégré » ou « non intégré » économiquement. Concrètement, l'intégration professionnelle est opérationnalisée dans cette thèse par l'accès des immigrés congolais à l'emploi depuis leur arrivée en Europe (Belgique ou Royaume-Uni).

Avant de proposer des aspects empiriques concernant l'intégration professionnelle des migrants dans les pays développés, nous passons en revue quelques théories se rapportant à l'intégration professionnelle. Nous bouclons cette section par certaines dimensions d'ordre institutionnel qui mettent en évidence les discriminations dont les migrants sont victimes lorsqu'ils essaient d'entrer sur le marché du travail du pays d'accueil. En fait, il n'existe pas de contexte où l'accès à l'emploi est totalement libre, même pour les natifs du pays d'accueil. Des restrictions existent toujours ; celles-ci peuvent se rapporter aux qualifications ou à la législation ou carrément être sournoises. Voici quelques théories qui peuvent rendre compte de l'existence de ces restrictions et des discriminations à l'endroit des immigrés dans les pays développés, surtout ceux originaires des pays du Sud.

[12] L'intégration est définie comme un « *processus d'inclusion dans la société des groupes tenus en marge, de telle sorte que ceux-ci puissent participer pleinement et à égalité à la vie sociale et aux institutions, tandis que, réciproquement, la société y trouve une cohésion renforcée* » (Meslé, et al., 2011, 237).

1.4.1. Quelques théories d'intégration professionnelle

Les paragraphes qui suivent reprennent quelques théories pouvant expliquer les différences observées dans l'intégration professionnelle d'une manière générale : les théories du capital humain, du filtre, de la recherche d'emploi et de la segmentation du marché du travail. Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé de théorie visant exclusivement l'intégration professionnelle des immigrés.

1.4.1.1. Théorie du capital humain

Gary Becker qui a développé cette théorie en 1964 n'a pas suffisamment défini ce concept au point que son appréhension reste floue. Il faut tout de même admette que « *le cœur de la théorie néoclassique du capital humain est que l'éducation est un investissement (pour les individus et la société) qui accroît la productivité de ceux qui la reçoivent et crée, par-là, une élévation de leur rémunération* » (Poulain, 2001, 92). Au départ, cette théorie a été utilisée pour justifier les différences de salaires, mais elle s'étend de plus en plus à d'autres aspects. Dans la perspective de la théorie du capital humain, le diplôme sanctionne l'acquisition des compétences et d'aptitudes particulières (Grolleau et Lakhal, 2007).

D'une manière générale, le capital humain est défini comme un ensemble de capacités surtout productives acquises par accumulation des connaissances ou des pratiques. Cette théorie peut expliquer une grande part des différences de la participation au marché de l'emploi entre des individus. De même, les différences dans l'accès à l'emploi, dans les salaires ou entre hommes et femmes peuvent être causées par des écarts d'investissement en capital humain compris comme niveau ou type d'éducation initiale et expérience professionnelle (Havet et Sofer, 2002). En outre, il faut relever que la théorie du capital humain ne considère que le côté de l'offre du travail.
Cette théorie nous permet de prendre en compte le niveau d'instruction comme dimension importante pour faciliter l'intégration, surtout que la migration congolaise en Europe se caractérise par un niveau d'instruction élevé.

1.4.1.2. Théorie du filtre

Alors que la théorie du capital humain considère que la formation crée les aptitudes qui seront valorisées sur le marché du travail, celle du filtre se résume à la question suivante : « *est-ce que la formation participe uniquement au tri des individus en permettant à ceux qui ont les aptitudes les plus élevées d'accéder aux emplois qui requièrent ces compétences ?* » (Lemistre, 2003, 38). On voit bien que la théorie du filtre se place plutôt du côté de la demande du travail humain, ce qui est contraire à la théorie du capital humain. Cela revient à dire que l'accès à l'emploi ou mieux l'insertion professionnelle dépend, selon cette théorie, en

grande partie de la demande du travail et non de l'offre du travail comme le suggère la théorie du capital humain.

Vu sous la perspective de la théorie du filtre, le diplôme est considéré comme un moyen de sélection des demandeurs d'emploi sur le marché du travail : « *les candidats étant détenteurs des capacités inobservables par les entreprises, leurs diplômes leur permettent de les signaler de manière crédible et d'éviter une situation d'anti-sélection* » (Grolleau et Lakhal, 2007, 120). Par les diplômes, les entreprises établissent une barrière de sélection pour filtrer et retenir les candidats qui sont les plus méritants par rapport au poste à pourvoir et à ses exigences intrinsèques. Ainsi, l'insertion professionnelle se joue au niveau des exigences formulées par l'entreprise (le poste à pourvoir) et les demandeurs doivent se conformer ou posséder ce qui est requis pour prétendre accéder à l'emploi.
Avec cette théorie, nous comprenons que les demandeurs d'emploi peuvent être catégorisés par leurs compétences lorsqu'ils postulent quelque part. Il émerge des différences entre les migrants (ou demandeurs d'emploi) en fonction de leurs qualifications. Ces dimensions individuelles servent de facteur de sélection pour l'accès à des emplois qualifiés.

1.4.1.3. Théorie de la recherche d'emploi (job search)

Contrairement aux deux théories précédentes qui se cloisonnent soit du côté de l'offre du travail, soit du côté de la demande du travail, la théorie de la recherche d'emploi considère les deux côtés en vue de trouver un équilibre entre l'offre et la demande d'emploi. Tout passe par le salaire d'équilibre que le demandeur d'emploi ou le chômeur accepte pour se mettre en emploi. Ceci est plus remarquable dans un système où les chômeurs perçoivent des allocations de chômage et donc il se passe une vraie balance entre le chômage et la remise en emploi. C'est alors que se révèlent les résultats standards de la théorie de la recherche de l'emploi : « *un système d'indemnisation du chômage plus généreux est désincitatif à l'effort pour les chômeurs indemnisés. En revanche, il attire vers l'emploi les chômeurs non éligibles aux allocations de chômage* » (Tanguy, 2006, 46).

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle des immigrants, la situation peut paraître différente dans la mesure où bon nombre parmi eux ne sont pas éligibles aux allocations de chômage surtout s'ils n'ont jamais travaillé en Belgique ou au Royaume-Uni. Cependant, une petite exception est nécessaire : les réfugiés ayant bénéficié des allocations d'intégration peuvent se trouver dans cette situation de balance entre accéder à l'emploi ou continuer à percevoir ces allocations. Le doute sera d'autant plus important si le salaire proposé par la nouvelle offre d'emploi n'est pas significativement différent des allocations perçues. D'une manière ou d'une autre, le travailleur va utiliser cette période d'inactivité ou de chômage pour tenter de trouver une offre d'emploi acceptable, proposant notamment un salaire attrayant du point de vue de ses caractéristiques (Bontemps, 2004).
Cette théorie semble plus complète que les deux premières pour justifier l'accès à l'emploi. Elle permet de tenir compte des compétences et aspirations des demandeurs d'emploi ainsi

que des dispositions offertes par l'employeur. L'accès à l'emploi n'est effectif que lorsque les deux parties trouvent leur compte. Chez les migrants provenant des pays sous-développés, la nature de l'emploi est souvent sacrifiée aux dépens de la survie dans la société d'accueil et parfois celle des proches restés au pays d'origine.

1.4.1.4. Théorie de la segmentation du marché du travail

Selon cette théorie, le marché du travail est séparé en deux segments principaux plus ou moins hermétiques : le segment primaire et le segment secondaire (De Coulon et Flückiger, 2000). Les emplois du segment primaire du marché du travail se caractérisent par de hauts salaires et des rendements élevés sur le capital humain accumulé. Il faut ajouter à cela la sécurité de l'emploi, une bonne protection sociale et des perspectives de carrière attractives. Tandis que le segment secondaire du marché de l'emploi se caractérise par des emplois mal rémunérés, d'une durée limitée avec une protection sociale faible (De Coulon et Flückiger, 2000). Cette théorie précise que la segmentation ne peut se maintenir dans la durée que s'il existe des restrictions légales, institutionnelles ou économiques qui empêchent les travailleurs de changer de segment. A cause des barrières éventuelles, cette théorie s'applique bien à la situation des immigrés venant des pays du Sud dans les pays développés. Ils ont une marge de manœuvre faible pour occuper des emplois correspondant à leurs qualifications. Soit ils sont victimes de chômage, soit ils occupent des emplois faiblement rémunérés ou de niveau élémentaire.

Une telle structure du marché du travail suscite l'apparition d'un troisième segment de l'économie qui est le chômage involontaire persistant dans lequel beaucoup d'immigrés se retrouvent. Parmi les restrictions susceptibles de segmenter le marché du travail, il y a la nécessité ou non de détenir un permis de travail avant d'occuper un emploi ; ce qui préjudicie la population étrangère. Sur ce point, les naturalisés ont une avance considérable par rapport aux autres étrangers : ils n'ont plus besoin d'un permis de travail. Et ce système de permis de travail se retrouve dans la plupart des pays occidentaux. Par exemple en Belgique, les pouvoirs publics ne laissent pas trop de choix aux immigrés ; dès leur arrivée, certaines minorités sont presque obligées d'occuper des emplois subalternes (Martens et Denolf, 1991).

La segmentation du marché du travail est très manifeste chez les immigrés ressortissants des pays sous-développés, surtout les nouveaux arrivants. Dans le contexte canadien, des études ont montré que, suite à la segmentation du marché du travail, les migrants du Sud nouvellement arrivés peuvent occuper à la limite des emplois subalternes en période de forte expansion économique. En période de récession, ces immigrants font face à une instabilité d'emploi et de revenu plus importante que les natifs canadiens et les immigrants américains et européens (Zhu et Batisse, 2014). Ceci montre toute la précarité que vivent les immigrés notamment ceux d'origine subsaharienne dans les pays développés. C'est une illustration

supplémentaire de la hiérarchie des nationalités d'origine concernant l'accès au marché du travail dans les pays occidentaux.

Dans tous les cas, que la segmentation concerne l'accès au marché du travail ou l'intégration des immigrés en particulier, elle constitue une forme de discrimination à laquelle sont soumis les couches faibles de la population en général et les étrangers en particulier (Safi, 2006), surtout les immigrés provenant des pays sous-développés. Cette affirmation concernant la précarité en emploi des migrants nous conforte dans notre démarche pour étudier les conditions d'insertion professionnelle des migrants congolais dans les pays européens. Pourrons-nous confirmer cette segmentation du marché du travail qui maintient les immigrés dans des emplois faiblement rémunérés et de niveau élémentaire ou dans une situation de chômage « involontaire » ? Si cette réalité se vérifie, nous pourrons alors saisir le faible niveau d'investissements chez bon nombre d'immigrés subsahariens ainsi que le faible potentiel des migrants congolais à contribuer au développement de leur société d'origine.
Après avoir passé en revue les théories pouvant expliquer l'intégration professionnelle, nous évoquons quelques études empiriques réalisées sur l'intégration professionnelle des migrants essentiellement dans les pays développés.

1.4.2. Quelques études empiriques sur l'intégration des migrants

Les études ont été choisies en fonction de la pertinence de l'objet d'étude par rapport aux préoccupations de notre recherche ainsi qu'en fonction des pays où elles ont été menées. Nous privilégions celles qui ont porté sur l'intégration des immigrés dans les pays développés en particulier les pays dits d'immigration traditionnelle. Nous avons aussi donné priorité aux rares études qui ont adopté une démarche longitudinale pour mieux confronter notre recherche aux stratégies mises en œuvre par les auteurs. La présentation que nous faisons ici est encore plus générale ; au quatrième chapitre, nous reviendrons sur une présentation plus ciblée sur les déterminants de l'accès à l'emploi en insistant sur nos variables d'intérêt.

Les migrants ressortissants du Tiers-Monde, plus précisément d'Afrique subsaharienne, ont un accès laborieux au marché du travail dans les pays développés : ils sont probablement victimes de discrimination. Cela a été démontré dans plusieurs contextes comme au Canada (Piché, et al., 2002 ; Renaud, et al., 2003 ; Godin et Renaud, 2005), aux USA (Borjas, 1994) ; en Europe, plus particulièrement en France (Tribalat, 1996 ; Dayan, et al., 1997 ; Safi, 2006) ; en Belgique (Adam, 2007a ; De Keyser, et al., 2012) et en Suisse (Wanner, 2004) ainsi qu'en Australie (Foroutan, 2008). Analysée dans la durée, l'influence de l'origine nationale sur l'intégration économique des migrants tend à s'anéantir pour les ressortissants des pays développés. Mais pour les ressortissants des pays du Tiers-Monde, l'influence négative se maintient. Trois hypothèses sont susceptibles d'expliquer le phénomène observé : soit il y a discrimination envers les immigrants défavorisés ou bien il y a adaptation soit des immigrants, soit de la société d'accueil envers les immigrants (Renaud, et al., 2003).

La question des inégalités que subissent les immigrants en emploi est souvent abordée de façon transversale (voir tableau annexe n° 12) et rarement de façon longitudinale. On essaie de dresser l'état de la situation à un moment donné sans tenir compte de la durée de séjour de l'immigrant dans son nouveau pays et de l'étape où il en est dans son établissement. Dans une série d'études menées au Canada, la démarche longitudinale a été adoptée pour examiner, entre autres, la différenciation associée à l'origine nationale dans l'accès au statut et au revenu d'emploi. Cette approche est pratiquement celle adoptée par notre recherche sauf que les immigrés étudiés n'appartiennent qu'à une seule nationalité d'origine (RDC) et ne sont pas arrivés dans leur pays d'immigration au cours de la même année.
Le recours de la démarche longitudinale à la place de la démarche transversale est l'un des aspects forts de cette thèse. En fait, la prise en compte du temps permet d'enrichir les analyses pour une interprétation plus réaliste de l'intégration professionnelle des migrants en Occident.

En général, la participation au marché du travail varie selon le sexe. Non seulement les femmes sont plus susceptibles d'être inactives que les hommes, mais elles sont aussi plus susceptibles d'arrêter l'activité professionnelle notamment pour prendre soin des enfants (De Keyser, et al., 2012). En outre, en cas d'accès à l'emploi, le secteur d'activités investi par les hommes diffère souvent de celui des femmes (Ocde, 2008). Les femmes sont plus actives dans les secteurs social et sanitaire ainsi que dans les services. Les hommes s'orientent plutôt vers les secteurs industriel et tertiaire (service). La répartition des hommes et des femmes par secteur d'activités peut-elle expliquer la nature des emplois occupés par les uns et les autres ?
Les emplois variant souvent selon le niveau de qualification requise, le capital humain influence positivement l'intégration professionnelle des migrants. Ainsi, l'instruction affecte positivement la mobilité économique des immigrés et leur réussite dans la société hôte (Foroutan, 2008). D'ailleurs, dans de nombreux contextes, les salaires les plus élevés et les taux élevés de participation des immigrants au marché du travail sont attribués aux migrants hautement instruits (Gregory, 2002; Cob-Clark, 2003; Adsera et Chiswick, 2007 ; Foroutan, 2008).

Le niveau d'instruction influence positivement l'intégration, même chez les migrants victimes de discrimination dans les pays développés comme c'est le cas des migrants subsahariens : les moins instruits accèdent tardivement à l'emploi (Piché, et al., 2002). C'est le capital humain qui peut expliquer une partie des différences entre les immigrés si l'influence de l'origine nationale est anéantie avec le temps. Dans les études qui ont tenu compte du lieu d'obtention du diplôme, on a relevé un avantage en termes d'accès à l'emploi si le diplôme a été obtenu dans le pays d'accueil. L'idéal est donc de tenir compte de ce facteur pour analyser le bénéfice d'une formation suivie dans la société d'accueil. Mais notre étude ne pourra pas intégrer l'instruction acquise dans le pays d'immigration : le niveau d'instruction a été mesuré au moment de l'enquête. Malgré tout, on pourra se pencher aussi sur le capital humain pour analyser les différences dans le processus d'intégration des migrants congolais.

Les capacités linguistiques étant souvent corrélées au niveau d'instruction, la maîtrise de la langue pratiquée dans le pays de destination peut différencier des migrants venant d'origines variées. Cela se remarque chez les migrants s'installant dans un pays qui ne pratique pas la même langue que leur pays d'origine. C'est le cas des pays d'immigration traditionnelle comme les USA, le Royaume-Uni, l'Australie et bien d'autres. Pour les pays anglophones par exemple, la connaissance pré-migratoire de l'anglais a un effet positif sur l'intégration professionnelle (Chiswick et al., 2006 ; Kler, 2006 ; Foroutan, 2008). En fait, la maitrise de la langue anglaise est l'un de principaux facteurs explicatifs des difficultés d'intégration des immigrants au marché du travail dans les pays anglophones (Schnepf, 2007 ; Foroutan, 2008). Dans notre thèse, cette réalité pourrait se vérifier pour l'anglais au Royaume-Uni, au même titre que pour la maitrise du néerlandais en Flandre (Belgique).
En Belgique, la maîtrise linguistique est probablement l'un des facteurs expliquant la faible proportion de migrants en Flandre. L'expérience du bilinguisme (surtout à Bruxelles) montre que la connaissance du néerlandais en plus du français offre relativement plus de chance d'emploi pour les immigrés par rapport à ceux qui ne connaissent que le français. C'est à peu près la situation qui a prévalu au Québec pendant longtemps.

Eu égard aux discriminations dont les migrants sont victimes, l'acquisition de la nationalité est souvent considérée comme le gage de réussite de toute politique d'intégration des immigrés. La situation observée en Belgique semble confirmer cette vision compte tenu de quelques barrières qui tendent à tomber en acquérant la nationalité belge (Adam, 2007b). Si les immigrés naturalisés sont comparés aux non naturalisés, la césure est nette en matière d'accès à l'emploi. Cela est presque identique en Suisse (Wanner, 2004) et au Royaume-Uni (Dustmann, et al., 2003). C'est probablement cela qui explique la progression du nombre d'immigrés naturalisés dans les pays développés. En Belgique, au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens comme la France, beaucoup de Congolais ont acquis la nationalité du pays hôte.

Généralement le capital social influence la propension à migrer. L'individu qui dispose d'un important réseau social dans le futur pays d'immigration aura plus tendance à vouloir migrer car détenant des informations sur le marché du travail et les conditions de migration. Le capital social engendre le réseau de migration en utilisant les migrants précédents pour faciliter la migration de ceux qui les rejoignent après. Cela peut réduire les coûts financier et logistique de la migration. Nous croyions trouver cette variable parmi les facteurs pris en compte pour faciliter l'intégration professionnelle, mais la plupart des études consultées n'y ont pas fait allusion. Nous pouvons rapprocher l'influence de cette variable à celle de la famille d'origine qui s'implique dans la migration de ses membres. En aidant ses proches à migrer, la famille d'origine peut exercer une certaine influence qui peut inciter les migrants à adopter des comportements plus responsables à destination. Mais dans quelle mesure les migrants sont-ils influencés par leurs proches dans leur intégration professionnelle surtout lorsque ceux-ci les ont soutenus lors du départ en migration ? Cette question requiert la

mobilisation des variables d'ordre familial qui peuvent avoir une incidence sur la faculté des migrants à soutenir leurs proches dès l'installation à l'étranger.

Les migrants ont besoin de cohésion notamment pour faire face aux discriminations dont ils sont victimes. À ce propos, la religion est un moyen par excellence pour créer cette cohésion entre adeptes d'un même mouvement religieux. Et nous pensons que cette cohésion peut favoriser l'intégration professionnelle. Demart (2008) qui a longuement étudié la situation des églises de réveil des immigrés originaires de la RDC a mis en évidence le combat de ces églises pour briser les stigmates d'immigrés qui collent aux ressortissants d'Afrique noire pour accéder aux emplois, à l'instar de certains immigrés qui ont réussi. Ces églises comptent une majorité de femmes et de jeunes et insistent sur les aspects favorisant l'intégration dans toutes leurs activités : assemblée, prêche, jouissance et autres. La solidarité que ces adeptes entretiennent peut faciliter, sinon accélérer, l'accès à l'emploi des fidèles nouvellement arrivés en Occident à travers l'échange d'informations sur le marché du travail et les opportunités d'emplois dans différents secteurs de l'activité économique. Nous considérons cette variable à cause de la grande dévotion des Congolais à travers les églises de réveil pentecôtistes, pratiquement dans tous les pays où ils sont installés.

À partir des résultats des études menées séparément au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe, il est possible de tirer trois similitudes majeures :

- Nulle part l'intégration des immigrants n'est un processus donné d'avance ; il y a de nombreuses difficultés à franchir (Poston, 1994 ; Piché, et al., 2002 ; Renaud, et al., 2003 ; Dayan, et al., 1997) ;
- L'origine ethnique ou nationale exerce une influence remarquable dans le processus d'intégration : certaines origines nationales ont un accès plus rapide à l'emploi que d'autres, les originaires des pays du Sud (Poston, 1994 ; Piché, et al., 2002 ; Godin et Renaud, 2005 ; Safi, 2006 ; De Keyser, et al., 2012) ;
- Les immigrants provenant d'Asie du Sud-est et d'Afrique subsaharienne restent les plus vulnérables concernant l'intégration socioéconomique dans les pays développés (Dayan, et al., 1997 ; Piché, et al., 2002 ; Renaud, et al., 2003 ; Safi, 2006 ; Phongi Kingiela, 2010).

Cette présentation sommaire des études ayant analysé l'intégration professionnelle des migrants dans les pays développés nous donne une idée sur les obstacles que ces derniers rencontrent en contexte migratoire. Nous insistons sur l'intégration professionnelle puisqu'elle conditionne d'autres aspects liés à la migration Sud-Nord. Par exemple, les familles d'origine des migrants qui soutiennent souvent leurs membres qui migrent s'attendent parfois à recevoir des transferts d'argent qui dépendent probablement de l'emploi. Mais la volonté de trouver un emploi ne suffit pas étant donné qu'il existe une série de restrictions et de discriminations qui limitent l'accès des migrants à l'emploi. Cela nous conduit à examiner quelques mesures restrictives et discriminatoires qui peuvent affecter

l'accès et la stabilité de l'emploi chez les migrants dans les pays développés, surtout les migrants venant des pays du Sud.

1.4.3. Accès et stabilité de l'emploi des migrants

A leur arrivée dans le pays de destination, beaucoup de migrants sont préoccupés par la recherche d'emploi (Frijters, et al., 2005), ne serait-ce que pour leur propre survie. En fait, certains ressortissants des pays du Sud vont dans les pays développés pour chercher de l'emploi et de meilleurs salaires en vue d'améliorer la vie de leurs enfants (Parrenas, 2005 ; Dreby, 2006 ; Abrego, 2009). Toutefois, les hommes et les femmes font face à des différences d'opportunité (UNPF, 2006 ; Abrego, 2009), ce qui conduit à des disparités associées au bien-être économique de leurs familles transnationales (Abrego, 2009).
Ces migrants sont généralement guidés par le différentiel des salaires entre les régions de départ et celles d'arrivée : ils s'installent là où ils peuvent espérer avoir les meilleurs revenus en tenant compte de leurs qualifications et compétences. Mais les choses se passent parfois de façon différente si on considère la conjoncture économique difficile qui caractérise même les pays d'immigration massive. Le modèle de Harris-Todaro de 1970 (théorie néoclassique), initialement conçu pour la migration rurale-urbaine, peut être partiellement appliqué dans ce contexte de migration internationale. Les régions présentant des opportunités d'emploi et des salaires élevés sont prises d'assaut par les migrants issus des régions à bas salaires. Lorsque l'équilibre est dépassé, cette migration massive augmente la concurrence sur les emplois disponibles, détériore les conditions d'emploi et renforce le chômage (Zlotnik, 2003 ; Espindola, et al., 2006). En migration internationale, un pays qui attire particulièrement les migrants à cause de ses meilleures conditions d'intégration devra s'attendre à connaître un déclin des emplois disponibles ou bien rémunérés, même pour les natifs. Cela rend les migrants plus vulnérables sur le marché du travail.

Cette vulnérabilité sur le marché du travail caractérise la plupart des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne qui accèdent difficilement à l'emploi et qui occupent plutôt des emplois de niveau élémentaire, comme cela a été observé dans les études menées au Canada, aux USA et en Europe. Dans ces conditions, l'accès des migrants à l'emploi devrait être analysé en tenant compte de leur origine nationale avant de considérer les facteurs du capital humain et social de chaque migrant. Pour notre recherche où les immigrés appartiennent à la même origine nationale, ce problème ne se pose pas directement ; mais aussi longtemps qu'il existe des immigrés ayant adopté la nationalité du pays d'accueil, nous devons tenir compte de cet aspect des choses. Les naturalisés n'ont pas les mêmes opportunités d'emploi que les autres étrangers non naturalisés. De même que l'accès à l'emploi est laborieux pour les immigrés subsahariens, leur stabilité en emploi reflète la même précarité surtout que les emplois qu'ils occupent sont qualitativement moins appréciables.

Dans de nombreux contextes, des auteurs ont parlé de discrimination (Tribalat, 1996 ; Flückiger et Ramirez, 2003 ; Wanner, 2004 ; Safi, 2006) pour expliquer la précarité des migrants subsahariens sur le marché du travail des pays développés, mais le sujet est socialement sensible et devrait être abordé avec beaucoup de précaution. En Belgique, Rea (1997) cité par Adam (2007a) rapporte que ce traitement différencié des immigrés était considéré comme légitime[13] avant 1981. Même à ce jour, la volonté des immigrés de participer au marché du travail des pays d'accueil est soumise à des restrictions par rapport aux natifs. Dans le contexte belge, la première loi réglementant l'accès des travailleurs immigrés à l'emploi remonte à 1936. Elle a pour objectif de protéger le marché du travail et de restreindre l'accès des étrangers à l'emploi en période de chômage. Elle repose sur un principe de double autorisation préalable. « *L'employeur doit obtenir l'autorisation d'embauche d'un travailleur étranger, qui ne lui sera accordée qu'en cas de pénurie de travailleurs nationaux dans le secteur. Le travailleur doit obtenir un permis de travail sur base duquel il peut obtenir un permis de séjour. Les travailleurs indépendants et certaines professions libérales doivent obtenir une carte professionnelle. De fait, cette réglementation est restée d'application dans les grandes lignes jusqu'aujourd'hui* » (Adam, 2007a, 179).

Ce principe de double autorisation imposée aux immigrés pour accéder à l'emploi fait partie des discriminations institutionnelles, mais il existe aussi des discriminations discrètes qui sont le fait de certains employeurs qui refusent d'utiliser un étranger, même s'il remplit les conditions, pour des raisons personnelles. Celles-ci peuvent se rapporter à l'origine raciale ou l'appartenance politique ou religieuse de l'immigré. Cette forme de discrimination est très manifeste chez les immigrés d'origine subsaharienne dans les pays développés ; à notre avis, cela est probablement dû à la couleur de peau. Même les subsahariens naturalisés la subissent. Cette discrimination non déclarée peut être l'un des facteurs du niveau élevé de chômage observé chez les étrangers d'origine subsaharienne et chez les Congolais qui souffrent aussi d'une inadéquation entre emplois occupés et niveau d'instruction. La Belgique n'est pas le seul pays où sévit cette discrimination ; elle est observée dans la plupart des pays occidentaux.

A cause des discriminations dont les immigrés sont victimes, la recherche d'un emploi peut prendre plus de temps que chez les natifs. En fait, les immigrés comptent un peu moins sur les méthodes formelles de recherche d'emploi que les natifs du pays d'accueil (Dustmann, et al., 2005a). Les méthodes formelles de recherche d'emploi passent par les centres d'emploi existant dans la plupart des pays développés. Une étude sur les durées de chômage des immigrés a produit trois résultats intéressants dont le premier est que les méthodes informelles de recherche d'emploi sont aussi efficaces que les méthodes formelles. Le second résultat stipule que les différences dans les caractéristiques du marché du travail et dans le choix des méthodes de recherche d'emploi ne peuvent pas expliquer la faible probabilité qu'ont les immigrés de trouver un emploi. Le troisième affirme que les immigrés « non

[13] Dans les années 1990, les recherches et la politique reconnaissent la discrimination ethnique et raciale comme base de la vulnérabilité des immigrés sur le marché de l'emploi en Belgique.

blancs » ont les probabilités les plus faibles de trouver un emploi quelle que soit la méthode de recherche d'emploi utilisée (Frijters, et al., 2005).

En définitive, le taux d'emploi des immigrés est toujours plus faible que celui des natifs du pays d'accueil. D'ailleurs, ce taux est très peu flatteur pour la Belgique. En effet, « *la Belgique est l'un des pays où le taux d'emploi des immigrés est le plus faible au sein de la zone OCDE. En 2006, seul un immigré sur deux est employé en Belgique. Ce résultat s'améliore sensiblement si on contrôle le niveau d'éducation (57%) sans pour autant modifier la position de la Belgique. Ce pays enregistre des progrès significatifs notamment depuis 2001 et plus particulièrement pour les femmes immigrées* » (Ocde-Sopemi, 2008, 80). Ces statistiques confirment la sensation de discrimination marquée à l'endroit des immigrés en Belgique où les restrictions par rapport à l'accès à l'emploi sont importantes. Mais cela n'est pas aussi chaotique pour les immigrés résidant au Royaume-Uni, comme nous le montrons dans les indicateurs sur la participation au marché du travail en Belgique et au Royaume-Uni au point 2.3.3. de cette thèse.

Nous avons présenté séparément les attentes familiales que les migrants essaient de satisfaire durant la migration d'une part ; et d'autre part, les contradictions dont ces derniers peuvent faire l'objet concernant leur intégration professionnelle. Et nous pouvons affirmer que la prise en compte de nombreuses restrictions que subissent les migrants du Sud permet de relever l'influence de la politique d'intégration en vigueur dans chaque pays d'accueil. Ces restrictions peuvent traduire la rigueur des mesures prises au niveau institutionnel pour protéger le marché du travail contre l'assaut des immigrés. Ceci nous fait poser la question de savoir si les migrants congolais diffèrent concernant leur intégration professionnelle selon qu'ils résident en Belgique ou au Royaume-Uni.

A cause des restrictions qui pèsent sur les migrants au sujet de l'accès à l'emploi, il est légitime de se demander si les conditions d'intégration des Congolais en Europe peuvent stimuler la réalisation des pratiques transnationales. C'est à cette fin que nous explorons l'influence que l'accès à l'emploi peut exercer sur les transferts d'argent et les investissements des migrants dans leur pays d'origine. A ce sujet, nous supposons que l'occupation d'un emploi peut contribuer à accroître la probabilité de réaliser des pratiques transnationales. Cela est d'autant plus plausible que l'accès à l'emploi est l'un des moyens pour avoir les ressources financières à affecter au bien-être des proches.

1.5. Impact de l'emploi des migrants sur les transferts et les investissements

Plusieurs pratiques transnationales permettent aux migrants de vivre pratiquement à cheval entre deux pays (origine et destination). Depuis les années 1990, les transferts d'argent ont fait émerger un certain optimisme au sujet de l'impact économique de la migration internationale sur le développement des sociétés d'origine. Selon la littérature, les transferts

d'argent effectués par les migrants sont l'un des avantages économiques que les pays d'origine peuvent tirer de la migration (IOM, 2000; Auroi, 2008). Par conséquent, ils ont été au centre de nombreuses études sur les migrations internationales qui ont examiné le lien entre migration et développement (Efionayi-Mader, et al., 2008). A ce sujet, les auteurs précisent que : « *les transferts constituent pour de nombreux pays bénéficiaires une source croissante de capitaux, peu influencés par la conjoncture économique. Ces transferts ont en outre la particularité d'être distribués à un grand nombre de bénéficiaires : ils pourraient concerner une personne sur dix dans le monde* » (FIDA, 2007, cité par Wanner, 2008, 122).

Dans les pages qui suivent, nous examinons d'abord la relation entre l'accès à l'emploi et les transferts d'argent. Ensuite, nous examinerons le lien un peu controversé entre les transferts d'argent et les investissements. C'est en abordant cette relation que nous essayerons d'établir l'incidence de l'accès à l'emploi à la fois sur les transferts d'argent et les investissements dans les pays d'origine des migrants.

1.5.1. Accès à l'emploi et transferts d'argent

Nous consacrons cette partie du travail à la mise en évidence de la relation entre la dynamique de l'emploi des migrants et les transferts d'argent. Nous débutons par une mise au point conceptuelle sur les transferts d'argent réguliers avant d'examiner le soutien que les migrants peuvent apporter à leurs proches grâce à l'emploi et les transferts d'argent. nous bouclons cette section en répondant à la question de savoir si l'occupation d'un emploi stable peut entraîner plus de transferts chez les migrants.

1.5.1.1. Précision conceptuelle sur les transferts d'argent réguliers

Les envois d'argent aux proches en tant que pratique transnationale ont besoin d'une certaine régularité pour qu'ils soient susceptibles d'agir sur le vécu des proches restés au pays d'origine. Cela sous-entend que la pratique de transfert d'argent au cours d'une année (unité temporelle) n'est effective que lorsque les migrants réalisent des envois d'argent suivant une certaine régularité (mensuelle, bimestrielle, trimestrielle ou semestrielle) durant l'année considérée. Dans ce cas, l'argent transféré fait partie des ressources comptabilisables dans les ménages bénéficiaires. C'est ce qui donne toute sa pertinence au transfert d'argent en tant que pratique transnationale: les migrants apportent un plus en participant dans le budget du ménage d'origine. De ce qui précède, le concept de transfert d'argent sera utilisé dans cette recherche en l'associant à celui de régularité pour insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un seul transfert, mais de plusieurs transferts d'argent sur des périodes successives d'une année. Comme l'unité temporelle d'analyse est l'année (12 mois), un travail préalable d'explicitation de la notion de régularité des envois au cours de l'année était indispensable auprès des enquêteurs et des enquêtés. Il s'agit des envois d'argent multiples effectués durant chaque

année suivant une certaine régularité (mensuelle, bimensuelle, trimestrielle ou semestrielle). Cela était le gage pour uniformiser la compréhension du concept de transferts d'argent réguliers.

Par ailleurs, la plupart des études sur les transferts d'argent recourent à des analyses transversales (voir tableau annexe n° 20) dans ce sens qu'on évalue la situation des transferts d'argent sur les 12 derniers mois précédant l'enquête. Dans ce cas, de telles mesures permettent de produire des estimations sur les montants transférés et d'identifier les facteurs qui expliquent le phénomène de transfert. Ce recours à la démarche transversale ne permet pas de décrire le phénomène au fil du temps : on dispose d'informations incomplètes sur la pratique de transfert et sur sa pérennité dans le temps. C'est ainsi qu'une étude des transferts dans une démarche longitudinale est indiquée pour combler cette lacune en tenant compte de l'influence exercée par la famille d'origine sur le début et la stabilité de la pratique des transferts depuis l'installation des migrants à l'étranger.

1.5.1.2. Soutien des proches grâce à l'emploi et aux transferts

L'accès des migrants à l'emploi à destination en tant que réponse au besoin de survie de ces derniers et de leurs proches devrait être analysé en relation avec le bien-être des familles d'origine restées au pays. En accédant à un emploi, les migrants gagnent de l'argent dont ils transféreront une partie à leurs proches pour assurer leur survie. Ces transferts d'argent[14] restent l'expression du lien entre les migrants et les membres de leurs familles d'origine restés au pays (Dia, 2007). Dans cette logique, Wanner (2008) rapporte, à propos de l'Albanie, que « *la migration peut être considérée comme une condition nécessaire pour atteindre un standard de vie défini comme acceptable* » (Wanner, 2008, 6). La famille fait partie des préoccupations des migrants surtout si les ménages d'origine ont contribué à la réussite de la migration. Cette contribution familiale engendre en quelque sorte des devoirs chez les migrants et des droits du côté de la famille au sujet des bénéfices de la migration.

La participation ou l'implication de la famille lors du départ en migration, à travers les aides financières ou matérielles, peut être saisie par la mise en œuvre des stratégies familiales. L'implication familiale sous-entend souvent une contrepartie entre autres sous forme des transferts afin de soulager les difficultés des proches. La théorie de la NEMT souligne le rôle des facteurs familiaux. Par exemple, il est admis que les comportements relatifs au transfert d'argent s'inscrivent dans la stratégie de subsistance des familles. Ce qui est différent ici est que les familles sont considérées comme ayant collaboré à la promotion de ces transferts, plutôt que comme exerçant une contrainte sur le projet de migration (Tiemoko, 2004). Une fois au point, les transferts d'argent influence aussi la famille d'origine des migrants. Ils

[14] Au niveau macroéconomique, les transferts d'argent sont considérés par les organismes financiers internationaux comme une source de financement externe et relativement stable pour les pays en développement (Charbit et Chort, 2006). En outre, ces transferts sont plus stables que les investissements directs étrangers.

peuvent exercer une influence considérable sur le niveau de vie des proches. Par exemple, leur niveau de consommation et leur participation au marché du travail reflètent la contribution des migrants à l'amélioration de leurs conditions de vie.

La différenciation sexuelle peut aussi agir sur le soutien que les migrants apportent à leurs proches par le truchement des transferts d'argent. Cela peut s'expliquer suivant l'ampleur des différences homme-femme concernant la participation au marché de l'emploi[15]. En fait, les femmes migrantes, souvent engagées dans des emplois peu prestigieux, gagneraient en principe moins que leurs homologues masculins (Abrego, 2009). Néanmoins, il est montré que quoique les femmes envoient de petites sommes d'argent, elles en envoient plus souvent que les hommes (Vanwey, 2004, UNPF, 2006 ; Abrego, 2009). Cette situation suscite la curiosité pour savoir par quel mécanisme, malgré les inégalités salariales, les femmes sont en mesure d'envoyer plus fréquemment de l'argent à leur progéniture ou leurs parents restés au pays d'origine que les hommes.

Eu égard à la différence entre migrants concernant le soutien apporté aux proches, l'incidence des transferts sur leur bien-être est plus manifeste si les migrants envoient suffisamment d'argent au pays. Dans ce cas, l'impact des transferts au niveau local dans le pays d'origine peut être analysé par le double usage qu'on en fait, à savoir : la satisfaction des besoins courants des proches et les investissements qui peuvent en découler (Drinkwater, et al., 2003). Empiriquement, les premiers transferts effectués par les migrants auprès de leurs familles augmentent le niveau de consommation dans l'économie du pays d'origine. Mais une partie de ce flux de transferts peut être utilisée de façon productive à travers l'investissement direct dans un projet ou l'épargne canalisée dans le système bancaire (Drinkwater, et al., 2003). Tout en aidant les proches à assurer leur survie, les transferts des migrants peuvent contribuer à forger une autre source de revenu, par exemple la réalisation des investissements financés grâce à l'argent transféré. Mais cela est plus probable si un emploi stable permet des transferts d'argent réguliers et relativement consistants qui peuvent servir de fonds de financement.

1.5.1.3. Stabilité de l'emploi et transferts d'argent

Des emplois stables sont un gage d'envois réguliers d'argent par les migrants. Cette affirmation tient compte de la relation présumée entre l'emploi et les transferts d'argent ou plus spécialement entre la situation financière du migrant (découlant de l'emploi) et la régularité des transferts. Pour envoyer régulièrement de l'argent à leurs proches, les migrants doivent disposer de moyens financiers suffisants. Cette dimension est très importante pour expliquer les différences entre migrants qui ont le même profil sociodémographique mais n'ont pas le même comportement de transfert. L'accès à l'emploi est nécessaire pour soutenir les envois d'argent, mais la stabilité de l'emploi apporte une information que ne saurait

[15] Il est envisageable d'analyser la relation entre l'accès à l'emploi et le volume des transferts, mais ce n'est pas l'objet de notre thèse.

fournir le seul accès à l'emploi. Un emploi stable fait penser non seulement à la durée passée en emploi, mais aussi à la situation financière que procure l'emploi occupé. Il faudrait tenir compte de ces trois aspects pour évaluer correctement l'impact de l'emploi sur les transferts d'argent. En somme, cela nécessite que le migrant accède d'abord à l'emploi, puis qu'il reste longtemps dans cet emploi et enfin que cet emploi lui procure une situation financière susceptible de lui garantir la stabilité.

Il serait intéressant de considérer la stabilité des migrants en emploi pour analyser son influence sur leur comportement de transfert ; mais, à notre connaissance, très peu d'études ont été réalisées sur l'impact des variables de la dynamique de l'emploi (en dehors du salaire ou revenu) sur les transferts d'argent ou les investissements réalisés par les migrants. Dans une recherche sur les transferts d'argent des migrants installés régulièrement en Grèce, Lianos et Cavounidis (2010) ont trouvé que la stabilité de l'emploi des migrants n'exerçait pas d'effet significatif sur la décision d'effectuer des transferts. De même, les migrants ayant un emploi stable effectuaient moins de transferts que ceux qui occupent un emploi instable (Lianos et Cavounidis, 2010). En approfondissant les analyses, les auteurs ont trouvé que la relative privation n'exerce pas d'effet significatif sur la taille des transferts effectués. De même, les migrants occupant des emplois stables envoient moins d'argent que ceux qui sont dans des emplois instables (Lianos et Cavounidis, 2010). Les résultats de cette étude sont contre-intuitifs, mais nous poussent à poser la question de savoir si l'occupation d'un emploi entretient une relation directe avec les transferts d'argent. Et au-delà de cette question, on peut se demander si l'incidence de la famille d'origine sur l'emploi peut affecter aussi les pratiques transnationales des migrants ; entendu, les transferts d'argent et les investissements.

Dans tous les cas, le paradoxe ci-dessus mérite d'être approfondi. En effet, on s'attendrait à ce que les migrants qui sont plus stables en emploi envoient plus d'argent que ceux qui sont dans des emplois instables. C'est le contraire qui est observé. En sera-t-il de même pour les migrants congolais ? Cette révélation nous suggère une grande prudence quant à l'orientation que peut prendre la relation entre les interventions financières des migrants et leur statut professionnel ou la stabilité de leur emploi.
Dans cette thèse, nous considérons que la migration internationale peut permettre de financer les investissements initiés par les migrants. Pour ce faire, nous pensons que grâce aux transferts d'argent, les migrants peuvent réaliser des investissements dans leur pays d'origine pour soutenir leurs proches ou préparer leur retour éventuel. Ci-dessous, nous analysons la relation entre les transferts d'argent et les investissements.

1.5.2. Transfert d'argent et investissements des migrants au pays d'origine

Cette section porte essentiellement sur la relation entre les transferts d'argent et les investissements économiques réalisés depuis leur pays de résidence. Concrètement, elle va s'articuler autour de quatre points dont le premier se rapporte à la relation incertaine entre les

transferts et les investissements. Le second examine la relation transitive entre l'emploi, les transferts et les investissements visant à améliorer les conditions de vie des proches ; alors que le troisième insiste sur la nécessité de tenir compte des opportunités d'investissement variables selon le contexte pour analyser les investissements des migrants. Quant au quatrième point, il se base sur les études existantes pour faire une mise au point sur le concept investissement tel qu'il sera utilisé dans les chapitres suivants.

1.5.2.1. Transferts et investissements : relation fragile et controversée ?

Jusqu'à ce jour, les investissements des migrants ont été peu étudiés dans la littérature scientifique. On s'intéresse plus à la question des transferts d'argent puisque plus fréquents et plus visibles dans les faits. En outre, les investissements sont rares par le fait que certains envois d'argent qui devaient servir à les financer sont plutôt utilisés par les bénéficiaires pour satisfaire leurs besoins de consommation (Auroi, 2008). Cela est d'autant plus plausible que la migration internationale s'inscrit plus souvent dans la perspective d'une stratégie de survie des ménages d'origine des migrants. Partant de ce qui est dit au sujet de l'utilisation des transferts, il est clair que l'affectation de l'argent transféré vers des projets d'investissements est encore faible (Efionayi-Mader, et al., 2008).

Dans la plupart des cas, l'argent transféré sert à couvrir les dépenses de consommation courante ; seule une infime proportion est affectée aux investissements. Cela est de l'ordre de 5 à 20% selon les études (Glytsos, 1993 ; Drinkwater, et al., 2003 ; Jureidini, et al., 2010). Avec de telles proportions, il est difficile de profiter véritablement des transferts d'argent pour lancer des investissements. Néanmoins sur le plan empirique, certaines études ont affirmé que les ménages qui reçoivent plus de transferts ont une plus grande propension à investir (Yang, 2008 ; Chiodi, 2012). Cela sous-entend que ces ménages sont plus susceptibles d'affecter une partie de l'argent reçu au financement des investissements. Mais ces études ne précisent pas s'il y a des conditions supplémentaires à remplir pour que cela se réalise. A partir de ce qui précède, nous admettons que la relation entre transferts d'argent et investissements est incertaine puisqu'elle est trop tributaire du niveau de vie des ménages bénéficiaires.

Dans le cas où le niveau de vie du ménage d'origine ne freine pas les investissements, nous pensons que ces derniers seraient une matérialisation des transferts d'argent en une activité productive ou simplement bénéfique sur le plan économique. Même si la part allouée aux investissements productifs est maigre sinon négligeable (Pérouse de Montclos, 2008), l'argent envoyé par les migrants est davantage affecté à l'investissement immobilier en dehors de l'aide d'urgence accordée aux parents. A ce titre, nous nous accordons avec ces auteurs que «*… L'argent des migrants est d'abord utilisé pour assurer des dépenses de consommation dans l'alimentation, la santé et l'éducation. Les investissements immobiliers et productifs, eux, arrivent loin derrière et sont essentiellement financés par les immigrés les plus qualifiés, âgés de plus de 40 ans* » (Bourenane, 2007 cité par Pérouse de Montclos, 2008, 48).

Nous partageons l'affirmation selon laquelle une proportion des transferts est affectée au financement des investissements tout en reconnaissant que les transferts servent davantage à assurer la consommation courante des ménages. En fait, l'influence de la famille d'origine ne pourrait être sous-estimée dans ce processus : elle peut affecter positivement ou négativement la relation entre transferts d'argent et investissements. Tout dépend de la manière dont les ménages bénéficiaires des transferts utilisent l'argent reçu. Et cette utilisation déterminera la part allouée aux investissements. Cela nous conduit à poser la question de savoir si la famille d'origine, à travers les sollicitations des proches, exerce une influence positive ou négative sur la réalisation des investissements par les migrants au pays d'origine. Cette question est d'autant soutenable que le contexte africain qui cumule les incertitudes sur plusieurs plans favorise la précarité existentielle ; ce qui peut affecter la capacité entrepreneuriale des ménages et des migrants. En guise d'hypothèse à cette question, nous nous appuyons sur le faible niveau d'investissements des migrants sénégalais malgré le volume impressionnant des transferts qu'ils rapatrient au pays. Ce faible niveau d'investissements est imputable à l'influence négative de la famille. En effet, « *en tant que seul membre de la famille détenteur des ressources, le migrant doit pourvoir aux dépenses courantes et cela l'empêche de pouvoir conduire à terme ses projets d'investissements* » (Dia, 2007, 33).

Il est difficile de se passer des transferts d'argent à la fois pour la survie des proches et pour la réalisation des investissements. Cela explique en quelque sorte la place réservée au revenu (accès à l'emploi) dans ce processus de soutien aux proches. Pour aller au bout de notre réflexion, nous discutons ci-dessous la relation que l'accès à l'emploi peut exercer sur les investissements initiés par les migrants au travers des transferts d'argent.

1.5.2.2. Accéder à l'emploi pour épargner, transférer ou investir

Les transferts d'argent servent parfois de capital dans la mise en route des projets d'investissements initiés par les migrants. Cela a été mis en évidence dans quelques études. En Albanie, une enquête auprès des entreprises a mis en lumière que 17% du capital requis pour la création d'un business provenaient des transferts d'argent des migrants. C'est la preuve que les transferts de fonds peuvent être un moyen pour faire face aux contraintes de financement de l'économie des pays d'origine (Drinkwater, et al., 2003). En Tunisie, la plupart des projets d'entreprise initiés par les migrants de retour ont été financés grâce à leurs propres économies (Mesnard, 1999).

De même chez des migrants de retour en Egypte, l'épargne et la durée de séjour dans le pays d'accueil augmentaient la probabilité d'ouvrir une entreprise dans le pays d'origine. Cela est particulièrement vrai pour les migrants instruits (McCormick et Wahba, 2001). On suppose alors qu'un migrant qui a une durée de séjour assez longue dans le pays d'accueil aura travaillé pendant plusieurs années pour accumuler l'épargne nécessaire au lancement d'un investissement lorsqu'il décide soit de retourner dans son pays, soit de déléguer un membre

de sa famille pour le faire. Ici, nous faisons le lien entre l'emploi et les investissements à travers l'épargne que les migrants réalisent en travaillant pendant longtemps à l'étranger.

L'emploi des migrants dans les pays développés peut agir de deux manières pour améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine. Par leur épargne et leurs transferts, les migrants peuvent faire face aux restrictions du pays d'origine en capital. Cela peut permettre de lancer les investissements. De même, le capital humain ou les idées entrepreneuriales accumulées en travaillant à l'étranger peuvent être utilisés pour lancer un business ou accroitre les revenus si les migrants retournent dans leur pays (McCormick et Wahba, 2001). Dans cette logique, les migrants de retour ont un avantage comparatif concernant l'activité entrepreneuriale ; avantage qui peut être relié à l'importation du capital humain et financier. Cela a été mis en évidence chez les migrants de retour originaires d'Egypte (McCormick et Wahba, 2001), de Turquie (Dustmann and Kirchkamp, 2002) et de la République dominicaine (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a).

Tous les migrants ne vivent pas la même situation en termes d'intégration socioéconomique dans le pays d'accueil et n'auront pas forcément le même niveau de contribution à l'amélioration des conditions de vie des proches dans la société d'origine. Des différences inhérentes à l'identité individuelle des migrants existent et il est impossible de les ignorer. Si on veut évaluer l'impact de la migration sur le développement local, on doit prendre en compte la diversité des migrants. L'idéal est de le faire suivant le mode de migration, le degré d'installation à l'étranger, la génération et le pouvoir financier différent dans le pays d'accueil (Dia, 2007). Comme prévisible, il y aura des migrants plus entreprenants qui investiront alors que d'autres seront limités dans cette démarche. Dans cette perspective, l'un des objectifs qu'on peut vouloir atteindre dans cette recherche est d'établir le profil des migrants les plus susceptibles d'investir en s'installant en Europe.

Le comportement de certains migrants est fortement marqué par l'influence familiale ; celle-ci se manifeste dans toutes les décisions à prendre concernant l'accès à l'emploi, les transferts et les investissements. On a alors l'impression qu'un contrat tacite lie ces migrants à leur famille d'origine. Mais par moments, l'agir de ces migrants dépasse le simple besoin d'aider leurs proches, surtout si on se penche sur les investissements. L'intérêt personnel rattaché aux transferts selon Lucas et Stark (1985) trouve toute son explication ici. Des études plus récentes ont montré que les transferts d'argent servent non seulement à honorer le contrat informel familial entre le migrant et sa famille d'origine, mais aussi à financer des investissements économiques initiés personnellement par le migrant (Bounie, et al., 2010). D'ailleurs dans le contexte de certains pays d'Amérique latine et centrale où le système financier fonctionne convenablement, « *les transferts sont destinés au 'remboursement d'un prêt' contracté dans le pays d'origine, prêt qui finance pour la plupart du temps un projet immobilier* » (Bounie, et al., 2010, 106). Cette perception des transferts d'argent correspond pratiquement à celle que nous adoptons dans cette thèse pour justifier les investissements.

Dans le contexte des immigrants mexicains aux USA, seuls 14% dépensent une partie de leur revenu pour le logement alors que 76% de migrants ont déclaré que leur revenu n'est dépensé que dans la consommation (Durand, et al., 1996). Ces auteurs ont introduit une catégorisation dans les investissements : ils n'ont pas considéré l'investissement sur le logement comme un investissement économique puisque leur démarche se focalise sur les investissements productifs. Dans le même ordre d'idées, Glytsos (1993) rapporte que, du montant total renvoyé par les migrants en Grèce en 1971, seuls 4% ont été investis dans l'achat d'une machine et 4% dans l'ouverture d'une boutique comparativement à 63% affectés à la consommation, 22% au logement et 7% à l'achat d'un terrain (Glytsos, 1993). Les montants affectés au logement et à la consommation sont presque identiques dans les chiffres communiqués pour le Pakistan en 1981 (Giliani, et al., 1981 cités par Drinkwater, et al., 2003). Pour notre part, nous considérons les investissements sur le logement ou sur la terre comme de vrais investissements économiques au même titre que tout autre investissement lucratif à l'instar d'une activité commerciale ou productive.

Malgré le fait que seule une petite proportion des envois d'argent peut être investie – au sens strict et large – par les migrants ou leurs familles, ces transferts peuvent aussi être orientés vers des usages productifs via le système bancaire (Drinkwater, et al., 2003). Mais cela se fait en faibles proportions. Partant de ce qui précède, nous admettons que la migration Sud-Nord a été instrumentalisée dans ce sens que cette dernière est « *considérée comme une source de financement des projets individuels ou familiaux de l'émigrant* » (Marques et Gois, 2008, 150). Cette instrumentalisation à petite échelle ne concerne qu'une faible proportion.
La prise en compte des besoins des ménages d'origine est fondamentale pour expliquer les investissements initiés par les migrants. Néanmoins, les opportunités d'investissements peuvent aussi affecter les initiatives des migrants selon le domaine où ils souhaitent investir.

1.5.2.3. Opportunités d'investissements variant selon le contexte

Les pays de résidence et d'origine offrent des opportunités variables pour les investissements des migrants. Dans le pays de résidence, les opportunités doivent être analysées en fonction de l'accès à l'emploi ; tandis que dans le pays d'origine, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Il y a entre autres la structure de la famille d'origine, les besoins à combler sur le marché local et le climat général des affaires dans le pays. L'accès à l'emploi est fondamental pour analyser la faculté d'investissement des migrants dans chaque pays de résidence. En fait, c'est à travers l'emploi que les migrants peuvent réunir l'argent à transférer ou à épargner en vue d'un investissement quelconque. Selon le profil des migrants, certains investissent directement dans leur pays de résidence. Et très souvent, ils le font dans l'immobilier, dans l'optique d'une installation durable dans le pays de résidence. Ce faisant, le recours à un crédit financier peut s'avérer indispensable ; lequel n'est accessible qu'aux migrants naturalisés disposant des mêmes avantages que les natifs s'ils occupent un emploi qui leur

permet de rembourser la dette. Notre thèse ne vise pas ce type de migrants ayant investi dans le pays de résidence.

L'implication de la famille d'origine peut être un atout pour investir dans le pays d'origine. Nous tenons cette affirmation pour des raisons évidentes dont la principale concerne la réception des transferts par les membres de la famille d'origine. Si les bénéficiaires affectent l'argent reçu à la consommation courante des ménages, cela peut freiner la réalisation des investissements, comme cela a été mis en évidence chez les migrants sénégalais (Dia, 2007). Dans le cas de la vallée du fleuve au Sénégal, les membres de la famille d'origine mandatés par le migrant utilisent parfois l'argent reçu au mépris des desiderata du migrant. Et pourtant, les opportunités d'investissements ne peuvent être profitables que si les membres de la famille d'origine sont dignes de foi et agissent suivant le conseil du migrant. En général, le souhait exprimé par le migrant en matière d'investissement est rarement respecté à la lettre, surtout si le niveau de vie des proches est précaire. Dans les ménages d'origine en Egypte, seuls 13,8% des bénéficiaires des transferts ont investi dans l'immobilier et 5% dans le capital sur conseil des migrants (Jureidini, et al., 2010). D'ailleurs, les ménages bénéficiaires n'ont été conseillés que dans l'ordre de 42% des cas sur l'affectation de l'argent reçu. De fait, la famille d'origine détient une part de responsabilité dans la réalisation des investissements lorsque les migrants résident encore à l'étranger.

Les besoins à combler et l'environnement général des affaires dans le pays d'origine vont ensemble. Ils déterminent la capacité de la société d'origine à s'adapter aux nouvelles exigences d'investissements impulsées par les migrants. Sans aller dans les détails sur les secteurs d'activités qui sont susceptibles d'attirer les investissements des migrants congolais installés à l'étranger, on peut néanmoins relever que l'investissement immobilier et le business dans le transport sont les deux secteurs les plus prospères à Kinshasa et dans d'autres villes de la RDC. Pour parler du secteur du transport, on peut affirmer que pendant plusieurs années, la capitale congolaise a été prise en charge par des initiatives de migrants pour le transport en commun, en l'absence d'une société publique de transport en commun. Ce n'est que très récemment que la ville de Kinshasa s'est dotée de deux sociétés publiques de transport en commun (Transco et New Transkin) après des expériences infructueuses de plusieurs sociétés publiques. Ces deux sociétés ont cassé le monopole des sociétés privées de transport, lesquelles appartiennent en grande partie aux migrants congolais installés à l'étranger et sont gérées par leurs proches. Mais les deux sociétés publiques sont loin de couvrir la demande de la population kinoise en matière de transport en commun. Les initiatives des migrants en cette matière sont donc toujours les bienvenues.

L'autre secteur prospère dans l'investissement en RDC est le secteur immobilier. L'engouement ou mieux le boom immobilier à Kinshasa est tel qu'il est difficile de trouver des terrains disponibles près du centre-ville. Une hausse des prix dans le secteur immobilier est enregistrée dans la ville de Kinshasa qui se déploie de plus en plus sur la périphérie. La location et l'achat d'un logement (ou d'un terrain à bâtir) sont en hausse, même à la périphérie

de Kinshasa, avec un accroissement des inégalités en matière de logement en l'absence de logements sociaux. Par ailleurs, on observe, à Kinshasa, un nouveau mode d'investissement immobilier initié par les migrants qui consiste à ériger des édifices à étages. Cela ne faisait pas partie des habitudes immobilières dans la capitale congolaise. L'occupation de l'espace en hauteur caractérise les nouvelles constructions de la plupart des quartiers de Kinshasa, en particulier les communes avoisinant le centre-ville. Les migrants y achètent d'anciennes parcelles qu'ils font démolir pour ériger des immeubles à étages.

Les maisons des migrants (immobilier) dans leur pays d'origine constituent une caractéristique connue de leur transnationalisme (Erdal, 2012). Beaucoup de migrants envisagent de construire dans leur pays d'origine, faisant de l'immobilier un investissement incontournable chez les migrants pour quatre raisons majeures. En effet, il fournit un bénéfice direct aux membres de la famille d'origine ; renseigne sur la capacité financière du migrant ; sécurise le migrant en cas de retour au pays d'origine et contribue au développement du stock immobilier de la ville d'origine (Osili, 2004). D'ailleurs, la construction d'une maison dans le pays d'origine tout en copiant l'architecture à la mode dans le pays d'accueil répond à des impératifs de prestige pour les migrants (Dia, 2007). Cela se confirme en analysant les acquis immobiliers d'anciens migrants : on constate l'exotisme des maisons construites par ces derniers dans leur ville ou village d'origine, bien entendu, en s'inspirant de l'architecture de leur société d'accueil.

L'investissement immobilier est l'un des plus remarquables à l'actif des migrants internationaux, surtout dans leur pays d'origine. Cela est remarquable aussi dans le cas des migrants subsahariens résidant en Amérique du Nord et en Europe occidentale. En définitive, l'investissement dans le logement reste présent, même si la satisfaction des besoins de base continue à préoccuper les migrants du Sud (Tiemoko, 2004 citant Snrech, 1998). Tout ce qui précède témoigne de l'intérêt que les migrants accordent aux investissements. De fait, la satisfaction des besoins des ménages d'origine reste un aspect qui affaiblit la capacité des transferts à financer les investissements.

1.5.2.4. Précisions sur le concept d'investissements des migrants

Les études menées notamment en Amérique latine ont défini le concept investissement en tenant compte du développement local de la société d'origine. Dans cette perspective, les investissements renvoient aux réalisations des migrants (ou migrants de retour) qui peuvent être qualifiées de productives puisque pouvant créer des emplois pour la communauté locale et fournir des revenus aux ménages d'origine. Ces investissements concernent les activités de business et de production initiées par les migrants dans leur société d'origine (Durand, et al., 1996 ; Auroi, 2008). Les réalisations immobilières ne comptent pas comme investissements selon l'acception adoptée par ces études. C'est pratiquement la même logique qui a été adoptée dans le contexte des migrants ressortissant des pays d'Europe orientale et centrale (Drinkwater, et al., 2003). Ces études conçoivent les investissements productifs comme toutes

réalisations des migrants susceptibles de produire des bénéfices directs d'ordre monétaire. Cette particularité les distingue des autres réalisations faites par les migrants. Il est vrai que certains biens immobiliers peuvent procurer directement des bénéfices d'ordre monétaire. C'est le cas des immeubles à appartements ou des parcelles à vocation agricole.

Cette conception est intéressante puisqu'elle permet d'évaluer de façon tangible les retombées économiques de la migration internationale au niveau du pays d'origine. Mais son impact reste limité si l'on ne tient pas compte des autres réalisations non productives des migrants. En effet, ces réalisations mobilisent aussi des ressources qui pouvaient être affectées à d'autres postes de dépenses si elles n'étaient pas destinées à financer par exemple la construction d'un logement au pays d'origine. C'est ainsi que nous considérons, dans cette thèse, tous les biens de valeur possédés par les migrants. Il s'agit des biens acquis durant la migration puisqu'ils peuvent rendre compte de l'impact de la migration internationale sur l'accès à la propriété. Au lieu de nous limiter aux investissements productifs comme l'ont fait les études menées auprès des migrants d'Amérique latine et d'Europe orientale, nous avons étendu le champ de ces biens de valeur tout en apportant une double catégorisation. Nous le faisons en fonction de la visée lucrative ou productive du projet réalisé. Sur cette base, nous distinguons les investissements productifs et non productifs. Quelques rares études ont aussi adopté cette catégorisation (Mezger et Beauchemin, 2014).

1. Les investissements productifs sont ceux qui visent la dimension lucrative ou productive de la réalisation au sens strict du terme. Les activités de business et de production font partie de cette catégorie d'investissements. C'est la catégorie visée dans la plupart des études menées sur cette thématique. Les investissements concernés s'illustrent par le bénéfice immédiat que l'on peut situer à deux niveaux : du ménage d'origine (ressources financières directes) et de la communauté locale (création des emplois).

2. Les investissements non productifs concernent essentiellement les réalisations immobilières ou l'achat de terrains à bâtir. Ces investissements n'ont pas vocation de produire directement des bénéfices financiers au sens strict du terme, mais ont une valeur économique non négligeable. C'est ainsi qu'il est utile d'en tenir compte dans les analyses.

Par ailleurs, la plupart des études portent sur les investissements réalisés par les migrants de retour. Leur logique consiste à comparer les performances d'anciens migrants à celles de non-migrants en matière de réalisation des investissements (notamment la création de petites entreprises individuelles ou familiales). Ces études confirment le rôle positif joué par la migration internationale en matière d'investissement (Mezger, et Beauchemin, 2014). En revanche, les études portant sur les investissements réalisés dans le pays d'origine par les migrants séjournant encore à l'étranger sont plutôt rares. D'ailleurs, Mezger et Beauchemin (2014) affirment qu'il existe moins d'évidence en cette matière. Les études citées par ces auteurs ont conclu que ces investissements sont difficiles à gérer en étant à l'étranger. C'est

entre autres ce manque d'évidence qui justifie les questions posées ici sur les investissements réalisés par les migrants congolais pendant leur séjour en Europe.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de passer en revue les relations entre les concepts de base de notre recherche. Nous avons examiné les théories de base de notre démarche avant de discuter la relation controversée entre la migration et le bien-être des ménages d'origine des migrants. Nous avons alors mis en lumière la nécessité d'une bonne intégration professionnelle pour que les migrants soutiennent leurs proches à travers les transferts d'argent et les investissements. Mais ces deux pratiques transnationales requièrent certaines conditions pour leur mise en œuvre dans le cadre de la stratégie familiale chère à la NEMT, l'une des approches de base de cette thèse. Le transnationalisme est l'autre approche théorique qui sous-tend notre recherche puisque le vécu des migrants et toutes leurs réalisations au pays d'origine font partie des pratiques transnationales. Le fait de résider dans un espace (pays d'accueil) tout en maintenant des liens étroits dans le pays d'origine leur donne une identité spécifique dans le cadre des pratiques transnationales.
Mais pour que ces pratiques soient effectives, les migrants ont besoin du concours de leur famille d'origine. C'est ainsi que nous avons précisé le sens que nous donnons à l'influence familiale depuis le départ en migration jusqu'à la réalisation des pratiques transnationales. Nous avons aussi explicité les variables que nous mobilisons dans cette thèse pour analyser l'influence de la famille d'origine sur l'accès des migrants à l'emploi, leurs transferts et leurs investissements au pays d'origine.

Les conditions d'intégration professionnelle des migrants subsahariens restent difficiles en Occident puisqu'ils sont souvent victimes de discriminations non seulement institutionnelles, mais aussi discrètes de la part de certains employeurs. Cela complique leur contribution au développement des sociétés d'origine et il en résulte une capacité parfois diminuée de réaliser des investissements. Malgré tout, la littérature affirme que les migrants du Sud investissent majoritairement dans le secteur immobilier. Ces investissements restent incontournables puisqu'ils profitent à la fois aux migrants et aux membres de leurs familles d'origine. Les migrants subiront donc moins les sollicitations de leurs proches, tandis que les ménages d'origine peuvent soit tirer un bénéfice financier direct de l'investissement, soit occuper le logement et ne plus subir les tracasseries liées à la location immobilière.

Le lien entre l'emploi et les transferts reste clair puisqu'il est scellé par le rôle d'un revenu stable pour transférer régulièrement de l'argent aux proches. Par contre, la relation entre les transferts et les investissements reste à élucider : en fonction des ménages bénéficiaires, il est possible que le gros de l'argent transféré soit affecté à la consommation courante et cela peut influencer négativement les investissements. Malgré tout, la relation transitive entre l'emploi, les transferts et les investissements peut encore tenir si l'emploi permet une épargne suffisante

pouvant couvrir les fonds d'investissement nécessaires pour lancer une activité. Cette épargne n'est suffisante qu'en cas d'emploi qualifié, ce qui n'est pas très évident chez les migrants subsahariens dans les pays développés. Un grand nombre d'entre eux sont chômeurs ou inactifs, et la plupart de ceux qui sont employés occupent des emplois de niveau élémentaire. Cela complique leur capacité à réunir une épargne suffisante sans recourir à un crédit financier. Par ailleurs, ce privilège n'est accordé qu'aux migrants naturalisés occupant un emploi déclaré (avec bulletin de paie).

En définitive, nous affirmons que, grâce à leur intégration professionnelle, les migrants peuvent envoyer régulièrement de l'argent à leurs proches et même initier des investissements dans le but d'améliorer les conditions de vie de leurs ménages d'origine. C'est cette logique que nous analysons dans cette thèse en utilisant le cas des migrants congolais installés en Belgique ou au Royaume-Uni. Il faut cependant reconnaître que le contexte des Congolais est un peu particulier, surtout que la RDC connaît une instabilité socioéconomique et politique depuis les années 1990. Il est donc indispensable de préciser le contexte de l'étude qui prend en compte le pays d'origine et les pays de destination.

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ETUDE

Introduction

Un état de lieu de la question abordée a permis de circonscrire les concepts de base et les relations établies ou à clarifier entre ces concepts en vue de justifier la prise en compte de la famille d'origine par les migrants pour expliquer leurs pratiques transnationales. On a relevé notamment que l'action de la famille d'origine précède celle des migrants permettant ainsi de considérer l'influence familiale sur les migrants comme une relation à double sens. En nous appuyant sur les approches théoriques adoptées, nous avons ainsi estimé que, par leur comportement, les migrants participent à la mise en œuvre d'une stratégie familiale pour la survie des ménages d'origine. En vue de tester les affirmations hypothétiques que suscitent les démarches adoptées dans cette thèse, nous avons retenu la migration congolaise en Europe. C'est alors que s'impose le besoin de clarifier les réalités vécues par l'immigration congolaise en vue de comprendre les particularités qui entourent son intégration dans les deux pays d'immigration retenus ainsi que ses pratiques transnationales.

L'objectif de ce chapitre est de présenter le contexte des pays concernés par notre démarche : la République démocratique du Congo (pays d'origine des migrants) ainsi que la Belgique et le Royaume-Uni (deux pays de destination des migrants). Nous visons les facteurs contextuels de chaque pays qui peuvent avoir une incidence sur les phénomènes étudiés. Le choix de la Belgique a été dicté par des raisons historiques. Principalement, à cause du passé colonial et des liens historiques qui se sont tissés, la Belgique est restée pendant longtemps la première destination extra-africaine des Congolais. Cela fait d'elle une plaque tournante de la migration congolaise en Europe et dans le monde en dehors de l'Afrique. Suite aux accords bilatéraux de coopération au développement, la Belgique octroie des bourses d'études aux ressortissants congolais pour poursuivre leurs études dans les universités belges (Kagné et Martiniello, 2001). D'ailleurs, consécutivement à ces deux premières raisons, la Belgique compte une importante communauté congolaise ; ce qui peut faciliter le processus d'intégration des Congolais qui décident de s'y installer par la suite.

Quatre raisons ont influencé le choix du Royaume-Uni ; la première est le fait que la politique sociale de ce pays est bien différente de celle de la Belgique. Car, par expansion économique et migratoire des trois dernières décennies, ce pays a besoin d'une main-d'œuvre étrangère pour couvrir les besoins de son économie (Department for Communities and Local Government, 2008). Deuxièmement, la Grande-Bretagne est l'une des premières destinations des migrants subsahariens. Elle est la seconde destination dans l'OCDE après les Etats-Unis d'Amérique avec respectivement 21 % et 24 % (Lessault et Beauchemin, 2009). A ce titre, il est possible que la participation des migrants à l'emploi dans ce pays soit différente de celle des immigrés installés en Belgique. Cela peut aussi affecter leurs pratiques transnationales.

La troisième raison est la mise en valeur des données du projet MAFE (récoltées en 2009) qui couvre un échantillon de Congolais en Belgique et au Royaume-Uni. Cette base de données déjà disponible va faciliter la réalisation des analyses, nous épargnant ainsi les ressources matérielles et financières nécessaires à l'enquête. La quatrième raison fait allusion aux caractéristiques[16] différentes des Congolais qui immigrent au Royaume-Uni par rapport à ceux qui s'installent en Belgique. Nous prendrons en compte les caractéristiques différentes de ces deux populations immigrées en vue d'analyser la façon dont elles s'intègrent au marché du travail de leurs pays de résidence et d'étudier l'impact de cette intégration sur leurs pratiques.

En abordant le contexte de la RDC, nous privilégions les facteurs qui peuvent expliquer l'émigration des Congolais au cours des trois dernières décennies. Nous insistons notamment sur les crises à répétitions qui ont caractérisé le pays surtout à partir des années 1990. Les décennies 1980 et 1990 permettront de mieux comprendre les antécédents qui ont conduit à l'émigration des Congolais au cours des deux dernières décennies. De même, la prise en compte de ces crises sociales et économiques fournit une explication cohérente à la paupérisation de nombreux ménages de la RDC. De fait, cette paupérisation renforce le rôle de la migration internationale pour la survie des familles précarisées. Certaines dates sont cruciales pour comprendre la situation précaire que vivent de nombreux ménages de la RDC. Ces dates correspondent à des événements (politiques ou économiques) qui expliquent l'émigration des Congolais et ont peut-être contribué à modifier le modèle de migration congolaise en Europe.

Pour les pays de destination, nous nous intéressons aux aspects des politiques d'immigration et d'intégration des immigrés qui peuvent influencer les trois phénomènes que nous étudions. Nous y présentons tour à tour les politiques d'immigration et d'intégration en vigueur dans chaque pays de résidence.

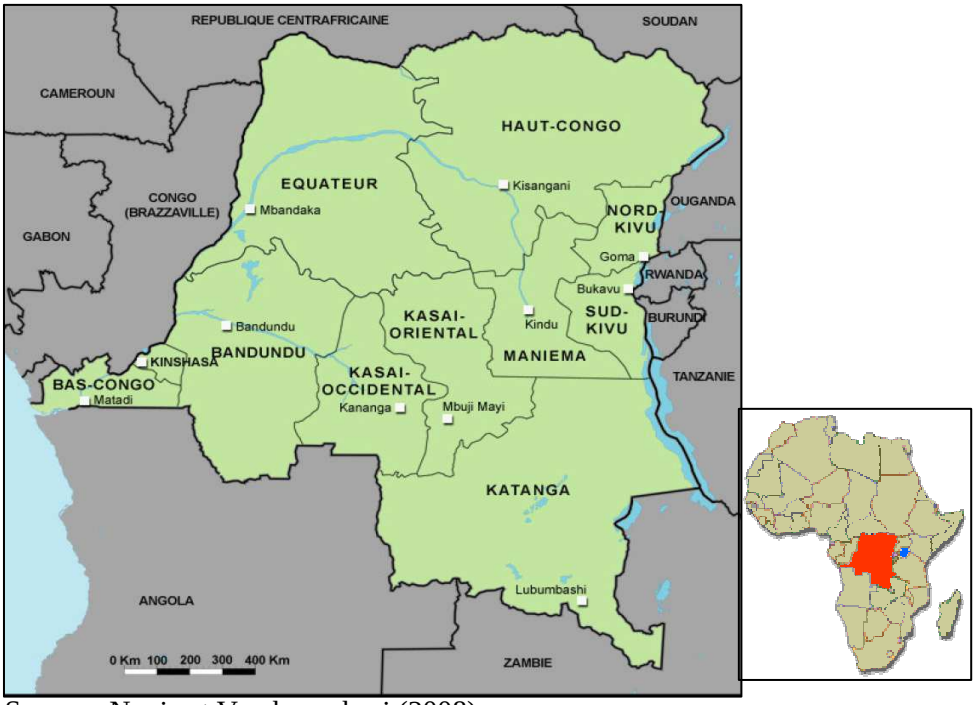
2.1. Grands tournants politiques et économiques en RD Congo

La RD Congo est un pays d'Afrique centrale ayant une superficie de 2.345.000km^2. Elle partage des frontières avec neuf pays : la République centrafricaine et le Sud-Soudan au Nord ; la République du Congo (Brazza) au Nord-ouest ; l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est ainsi que la Zambie et l'Angola au Sud. Nous nous focalisons sur les aspects politiques et économiques des dernières décennies. Ces événements permettent de mieux rendre compte de l'émigration des Congolais ainsi que de la précarisation des ménages qui confère un rôle central à la migration internationale pour la survie des ménages d'origine.

[16] Nous reprenons dans le tableau annexe n° 6 la synthèse des caractéristiques à l'entrée chez les migrants congolais enquêtés. Il s'agit de mettre en évidence le profil différent à l'arrivée des Congolais qui migrent vers le ROYAUME-UNI par comparaison à leurs homologues qui s'installent en Belgique.

Nous partons du tableau n° 2.1 qui reprend les grands tournants politiques et économiques qu'a connus la RDC depuis 1960.

Figure n°2. Carte politique et administrative de la RDC



Source : Ngoie et Vwakyanakazi (2008)

Depuis son indépendance en 1960, la RDC vit une situation politique très précaire ponctuée par de nombreuses guerres qui touchent principalement les régions de l'Est. Juste après la proclamation de l'indépendance politique en 1960, la RDC a sombré dans une grave crise issue essentiellement de l'impréparation des cadres nationaux pour remplacer l'administration coloniale tenue par les colons belges. Pendant la période coloniale, il n'y avait pratiquement aucun Congolais pouvant accéder à un poste de commandement. Les rares promus à des postes du niveau intermédiaire étaient surtout des ressortissants d'autres pays africains (Mangalu, 2011). A l'accession du pays à la souveraineté internationale, les quelques Congolais avancés dans la ligne hiérarchique de l'administration ont été promus à des postes de commandement sans avoir été suffisamment préparés (Stengers, 1989). Cela a conduit à un véritable chaos qui a duré de 1960 à 1965.

Entre 1965 et 1973, le pays a connu une relative stabilité politique et économique après la prise du pouvoir par le Haut Commandement militaire en 1965. Mais le choc pétrolier de 1974 associé à la baisse des cours des matières premières, aux mauvaises réformes économiques de 1973-1974 (zaïrianisation et radicalisation de l'économie) et la mauvaise gestion des finances publiques ont été néfastes à l'économie du pays et ont pratiquement annulé les progrès réalisés précédemment (Peemans, 1997 ; Nzisabira, 1997 ; Mangalu, 2011). De même, vers la fin des années 1970, les opposants au régime ont lancé trois

guerres[17] que le pouvoir a maté in extremis avec le soutien des occidentaux (Peemans, 1997 ; Ndaywel, 1998 ; Mangalu, 2011). La détérioration de la situation économique du pays était inexorable à l'issue de ces violences politico-militaires. Ces événements socioéconomiques chaotiques ont conduit le FMI et la Banque mondiale (BM) à proposer des plans d'ajustement structurel visant à assainir les finances publiques. Depuis la mise sur pied de ces plans d'ajustement structurel (PAS) du Fonds monétaire international (FMI) durant les années 1980, l'économie de la RDC (alors Zaïre) vacillait à l'image de la situation politique confuse.

Tableau n° 2.1. Grandes périodes dans l'histoire politique et économique récente de la RDC

Période	Situation politique	Situation économique
1960-1965	Instabilité politique après l'indépendance	Stagnation
1965-1974	Mobutu prend le pouvoir : stabilité politique relative.	Croissance de l'économie
1975-1982	Guerres du Shaba à la fin des années 1970	Détérioration de l'économie
1983-1989	Stabilité relative	Réformes économiques et ralentissement de la croissance
1990-1996	Fin de la guerre froide, processus de démocratisation et début d'une sérieuse instabilité politique. Emeutes au début des années 1990 et début de la 1ère guerre du Congo en 1996.	Détérioration de l'économie, taux de croissance négative et diminution de l'aide internationale au développement
1997-2002	Changement de régime (Mobutu remplacé par L.-D. Kabila) ; 1ère et 2ème guerres du Congo ; Assassinat de L.-D. Kabila en 2001 remplacé par J. Kabila.	Taux de croissance négative
2003-2008	Fin de la guerre et élection de J. Kabila en 2006.	Amélioration de la situation économique et reprise de l'aide internationale au développement

Source : Schoumaker et Flahaux, 2013.

Prévu pour durer 25 mois, le programme d'ajustement structurel conclu en 1983 entre la République du Zaïre et les institutions de Breton Woods (FMI et BM) a nécessité des coupes drastiques des budgets dans le secteur social entraînant la rupture de certains équilibres socioéconomiques (Nzisabira, 1997 ; Mangalu, 2011). L'application des plans d'ajustement structurel a eu un effet direct sur la croissance du PIB qui retrouva des valeurs positives, atteignant des valeurs de l'ordre de 0,8%. Leur mise en application a permis d'avoir un budget de l'Etat non déficitaire et la reprise du paiement de la dette publique extérieure et intérieure. Mais tous ces progrès ont été anéantis par les dirigeants politiques après la rupture brusque avec les institutions de Breton Woods en novembre 1986 (Nzisabira, 1997 ; Mangalu, 2011). A notre avis, la paupérisation de la population qui s'en suivra, à cause du gel des salaires, sera l'un des précurseurs de l'émigration des Congolais au début des années 1990.

[17] Il y a eu successivement la guerre des 80 jours en 1977, celle du Shaba en 1978 et celle de Moba en 1984.

Au niveau sociopolitique, plusieurs dignitaires du régime font défection durant la décennie 1980 ; la guerre froide prend fin et la grogne de la population devient persistante. Cela a poussé le Président de la République à lancer, à la fin des années 1980, une consultation populaire pour écouter la grande majorité silencieuse. A l'issue de cette consultation, le Maréchal Mobutu est contraint d'accepter l'ouverture démocratique réclamée par les opposants à son régime. Au cours de son discours solennel du 24 avril 1990, il annonce une démocratie à trois partis politiques dont le Mouvement populaire de la révolution (MPR) ainsi qu'une transition politique de trois ans (N'gbanda, 1998). Un débat national fut initié, la conférence nationale souveraine, pour aborder des problèmes majeurs de la République du Zaïre. Devant les hésitations du régime à ouvrir le jeu démocratique ainsi que les tensions sociales (émeutes, mutineries, pillages et insécurité), la République du Zaïre était proche du chaos et ne contrôlait presque plus rien. Ces désordres ont facilité l'agression du pays en octobre 1996 par les armées régulières du Rwanda[18], du Burundi, de l'Ouganda et de l'Angola (N'gbanda, 1998 ; Mangalu, 2011). Le 17 mai 1997, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) menée par Laurent Désiré Kabila annonce la prise du pouvoir et le Maréchal Mobutu est contraint à l'exil au Maroc où il va décéder le 7 septembre 1997.

De 1990 à 1999, le « tournant démocratique » apporte son lot de perturbations aussi bien sur le plan sociopolitique qu'économique avec deux pillages (1991 et 1993) et deux guerres (1996 et 1998). Cela aura de graves répercussions sur l'économie en général et sur les emplois en particulier. Plusieurs entreprises vont fermer suite à ces pillages, entrainant d'énormes pertes d'emplois. Le pays ne s'est pas totalement remis de ces pillages dont les effets sont encore perceptibles au niveau économique. Il a connu une longue période de décroissance du PIB et la population a perdu l'essentiel de son pouvoir d'achat (Mangalu, 2011). Les conséquences de ces troubles économiques et sociopolitiques sont la montée du chômage et la détérioration des conditions de vie de la population. Dans un tel contexte, les bases d'une émigration imminente sont posées pour les individus les plus ambitieux. La migration congolaise vers les pays africains et européens a atteint un niveau élevé durant cette période.

Tableau n° 2.2. Principaux pays de destination des émigrés congolais de 1975 à 2008 (MAFE)

1975-1989		1990-1999		2000-2008		1975-2008	
Pays	% migrants	Pays	% migrants	Pays	% migrants	Pays	% migrants
Congo	24,4	Angola	32,8	Angola	35,3	Angola	33,0
Angola	19,6	Congo	21,1	Congo	20,9	Congo	21,8
Suisse	11,4	France	10,2	Afr. du Sud	14,9	Afr. du Sud	9,1
Belgique	10,9	Canada	5,1	France	4,8	France	7,0
France	7,0	Belgique	4,5	Belgique	4,3	Belgique	5,3
Europe	44,0	Europe	26,6	Europe	12,1	Europe	20,9

[18] Le Rwanda justifiait l'agression du Zaïre par la poursuite des ex-génocidaires (hutus rwandais) se trouvant dans les camps de réfugiés dans les régions de l'Est du Zaïre.

Afrique	55,8	Afrique	64,4	Afrique	80,9	Afrique	72,1
Ailleurs	1,2	Ailleurs	9,0	Ailleurs	7,0	Ailleurs	7,0
Effectif	164	Effectif	330	Effectif	565	Effectif	1059

Source : Schoumaker et Flahaux, 2013 (résultats tirés des données de l'enquête MAFE 2009).

La période qui va de 1997 à nos jours reste perturbée sur le plan économique malgré quelques signes de reprise. Les guerres qui se déclenchent durant cette période vont renforcer l'émigration débutée au lendemain du 24 avril 1990 (Ngoie et Vwakyanakazi, 2008). Cette période va connaître deux présidents de la République dont le premier (Laurent-Désiré Kabila) a été assassiné le 16 janvier 2001. Son successeur, Joseph Kabila a accepté la tenue d'un débat national à Sun City où les principes de partage du pouvoir sont définis pour une transition avant la tenue d'élections générales. C'est l'Accord « global et inclusif » de Sun City, signé le 17 décembre 2002, qui prévoyait un Président de la République et quatre vice-présidents (la formule dite 1+4). Une nouvelle constitution est promulguée le 24 avril 2003 et un gouvernement de transition, issu de cet accord, est mis en place le 30 juin 2003 (Mangalu, 2011). C'est une ère de relative accalmie politique et économique qui a abouti aux premières élections démocratiques en 2006.

Malgré les élections de 2006 remportées par Joseph Kabila, des tensions persistent suite à la contestation du scrutin par le perdant en la personne de Jean-Pierre Bemba. Un conflit armé éclate au mois de mars 2007 dans la capitale et l'opposant est exfiltré par l'ambassade d'Afrique du Sud pour se faire soigner en Europe. C'est là qu'il sera arrêté plus tard pour des faits de guerre commis par ses troupes en République centrafricaine. En dehors de ces échauffourées à Kinshasa, la capitale est restée calme durant les cinq années de ce mandat. Toujours est-il que les régions de l'Est du pays n'ont jamais connu de véritable accalmie. Vers la fin du mandat, des groupes armés se sont remis en activité, rendant difficile l'accès dans les régions du Nord et Sud-Kivu. Les dernières élections présidentielles de novembre 2011 ont été jugées chaotiques et ont renforcé l'insécurité dans ces régions déjà meurtries. Le dernier mouvement armé en date est le Mouvement du 23 mars (M23). Il a renoncé à sa lutte armée le 5 novembre 2013 après y être contraint par les Forces armées de la RDC (FARDC) appuyées par la Brigade d'intervention des Nations Unies en RDC après 18 mois de terreur.

Dans ce contexte économique difficile, de nombreux Congolais cherchent à quitter le pays en quête de meilleures conditions de vie et d'emplois dans les pays développés (Jonsson, 2009). C'est pour cette raison que nous soutenons l'idée selon laquelle la pesanteur des conditions socioéconomiques constitue la vraie motivation qui pousse les gens à migrer. De façon explicite, nous pouvons admettre que différents facteurs peuvent expliquer l'émigration des Congolais vers l'Europe en générale et vers la Belgique en particulier. On peut relever : « *entre autres, la fuite de la pauvreté et la quête d'espace de vie plus prospère ; la domination culturelle de l'Occident, à travers notamment de multiples réseaux médiatiques de l'Occident qui agissent comme de véritables instruments de propagande pour la migration Sud-Nord ; l'action de la musique congolaise (ex-zaïroise) comme vecteur de publicité et d'incitation à*

l'émigration, car l'installation de grands musiciens d'origine africaine et les tournées qu'ils effectuent dans le vieux continent constituent un puissant appel auprès des jeunes désœuvrés restés au pays. L'Occident apparait comme le lieu où les opportunités pour les artistes de vivre de leur métier ou de la vente des disques sont plus probables » (Mayoyo Bitumba Tipo Tipo, 1995 cité par Kagné et martiniello, 2001, 10).

Compte tenu des difficultés socioéconomiques et politiques des années 1980 et 1990, surtout des guerres de 1996 et 1998, les pertes d'emploi et l'instabilité économique qui ont suivi ont détérioré la capacité financière des ménages avec pour conséquence l'émigration d'un bon nombre de Congolais. De même, cette instabilité économique a modifié le rôle de la migration internationale par rapport aux ménages d'origine : elle est devenue une stratégie de survie des ménages précarisés qui intègrent désormais l'apport des migrants (transferts ou investissements) pour assurer leur subsistance. Au cours de cette émigration, les différentes destinations possibles n'ont pas la même capacité d'attraction des individus. Ci-dessous, nous tentons de faire le point sur les destinations des Congolais à travers le monde.

2.2. Aperçu synthétique sur les migrations congolaises

Cette partie aborde des aspects plus généraux concernant les migrations congolaises en Afrique et dans le monde avant de se focaliser sur la migration des Congolais en Belgique et au Royaume-Uni.

2.2.1. Topographie générale des migrations congolaises dans le monde

Le contexte d'insécurité politique et économique en RDC a probablement renforcé l'émigration des Congolais. De même, cela a réduit le retour volontaire de nombreux Congolais qui ont émigré pour des raisons autres que l'insécurité sociopolitique. Beaucoup de Congolais, venus en Europe essentiellement pour poursuivre leurs études, maintiennent le souhait de retourner dans leur pays d'origine (Kagné et Martiniello, 2001). Mais bon nombre parmi eux retardent la réalisation de ce projet pour deux raisons majeures, à savoir : l'instabilité sociopolitique et économique de leur pays d'origine ainsi que leur acclimatation à un mode de vie occidental (Kagné et Martiniello, 2001).

Selon certaines études, les migrations congolaises n'ont pas connu une grande explosion immédiatement après l'indépendance. Jusque-là, les Congolais sont rarement sortis du pays, excepté quelques cas de migration pour raisons d'études et de perfectionnement professionnel ou d'affectation (Mangalu, 2011). Ces sorties avaient plutôt un caractère temporaire et étaient limitées aux raisons professionnelles ou d'études (Kagné et martiniello, 2001 ; Gatugu, et al., 2001 ; Ngoie et Vwakyanakazi, 2008). Elles n'ont rien à voir avec le caractère permanent des migrations actuelles. En fait, ce caractère permanent est consécutif à la fermeture des frontières depuis 1974. Les migrants n'ont pas la certitude de revenir en Europe s'ils décident

de retourner dans leur pays (Perrin et Martiniello, 2011). Lorsqu'on associe à cela la crise qui sévit au pays d'origine, nous pouvons comprendre les raisons pour lesquelles le schéma migratoire des Congolais en Europe a changé (Schoumaker et Flahaux, 2013). Afin de faire le point sur les destinations des migrants congolais à travers le monde, nous distinguons les migrations vers l'Afrique et hors Afrique.

2.2.1.1. Migration des Congolais vers des pays africains

Comme beaucoup de chercheurs l'ont fait remarquer, les migrations internationales au départ de la RD Congo ont été très peu étudiées (Ngoie et Vwakyanakazi, 2008 ; Mangalu 2011 ; Vause, 2012). Une faible mobilité est observée auprès de la population congolaise avant l'indépendance ; faiblesse due essentiellement aux entraves dressées par le pouvoir colonial pour empêcher les déplacements des Congolais (colonisés) vers les grandes villes ou vers l'extérieur du pays. D'ailleurs même au niveau interne, pour se déplacer du milieu rural vers le milieu urbain, les Congolais devaient détenir un passeport de mutation (Makwala et Lututala, 1998 ; Ngoie et Vwakyanakazi, 2008 ; Mangalu, 2011). Malgré l'indépendance du pays en 1960 censée supprimer l'interdiction de se déplacer, les Congolais migrent peu, au niveau interne ou international. Cela n'a pas changé durant les décennies 1960 et 1970.

Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, de nombreux Zaïrois (Congolais) cherchent à quitter le pays suite à la détérioration des conditions socioéconomiques et politiques du pays (Lututala et Zamwangana, 1998 ; Sumata, et al., 2004 ; Mangalu, 2011). On observe une intensification de la migration congolaise vers le Congo-Brazza et l'Angola à la recherche de meilleures conditions de vie. A cette époque, émerge le phénomène « Bana Lunda », traduit littéralement par « enfants de Lunda ». Ce phénomène se réfère à la région de Lunda en Angola où des Zaïrois allaient se débrouiller soit dans les carrières de diamant, soit dans les petits boulots de tout genre. Mais c'était une région à haut risque puisque le pouvoir angolais était en guerre avec l'UNITA de Jonas Savimbi pour le contrôle des ressources minières. Les Zaïrois qui allaient à Lunda revenaient souvent avec des ressources financières leur permettant d'acheter des voitures et des maisons, ce qui a donné plus d'ampleur au phénomène. Cela a attiré davantage de jeunes vers la région malgré l'insécurité.

Alors que l'Europe était l'une des premières destinations des migrants congolais durant les années 1960 (voir tableau n° 2.2), la situation s'est nettement inversée durant les décennies qui ont suivi. Depuis les années 1980, la diversification des destinations des migrants congolais est perceptible dans les faits. Les Congolais migrent davantage vers l'Afrique du Sud depuis la fin de l'apartheid, le Nigeria, les pays limitrophes de la RD Congo, les pays d'Europe occidentale, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique (Ngoie et Vwakyanakazi, 2008). Mais suite à la crise financière de 2008 et au durcissement des conditions d'accès en Europe, la part des migrants congolais en Europe devrait diminuer en faveur de l'Afrique. Cela est l'un des constats issus de l'enquête MAFE : le gros des migrations internationales

des Congolais se fait vers des pays africains (Flahaux, et al., 2010). D'ailleurs chez les ressortissants de Kinshasa, les migrations de proximité sont plus importantes que celles vers des destinations lointaines. L'enquête MAFE-Congo[19] montre que les Congolais qui ont migré vers des pays africains résident dans un pays frontalier (Schoumaker et Flahaux, 2013).

Depuis les années 2000, les migrations au départ de Kinshasa vers l'Europe ne représentaient qu'environ 12%. Mais en analysant le profil migratoire de la RDC, les destinations des Congolais vers l'international se répartissent en fonction des régions de départ des migrants. C'est plus remarquable pour les destinations africaines. Par exemple, les ressortissants des provinces de l'Ouest de la RDC ont l'Angola et le Congo-Brazza comme principales destinations (Schoumaker et Flahaux, 2013). Tandis que les ressortissants de l'Est du pays migrent principalement vers la Zambie (Ngoie et Vwakyanakazi, 2008 ; Vause, 2012) et aussi vers les autres pays d'Afrique australe. L'émigration des Congolais vers les pays d'Afrique australe, surtout ceux en partance de Lubumbashi (Katanga), prend presque la forme d'une fuite des cerveaux. Chaque année, des médecins et des ingénieurs migrent pour chercher du travail en Zambie, en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud (Bouillon, 1997 ; Kazadi, 1999 ; Ngoie et Vwakyanakazi, 2008). A l'extrême-est, des raisons de travail attirent aussi les Congolais au Rwanda et au Burundi où ils se rendent utiles comme enseignants au niveau primaire et secondaire (Ngoie et Vwakyanakazi, 2008).

Au cours des deux dernières décennies, le profil des migrants congolais a beaucoup évolué : l'émigration congolaise « s'est popularisée » et « s'est démocratisée » dans ce sens qu'aucune couche sociale de la population n'est exclue (Sumata, 2002). Les riches et les pauvres migrent sans distinction, de même que les hommes et les femmes ainsi que les intellectuels et les non instruits (Mangalu, 1998 ; Lututala et Zamwangana, 1998 ; Gatugu, et al., 2001 ; Mangalu, 2011). Cela a eu un impact direct sur les stocks de migrants congolais à l'étranger. De manière générale, la migration Sud-Nord s'est féminisée (Ambrosetti, et al., 2008). On a observé le phénomène chez les Congolais en Belgique (Schoonvaere, 2010 ; Vause, 2012 ; Schoumaker et Flahaux, 2013). En même temps, on relève un vieillissement dans le flux d'arrivées et dans le stock de migrants congolais (Schoonvaere, 2010). Cette féminisation de la migration congolaise est aussi observée dans d'autres pays de destination, comme la Suisse (Bagalwa, 2007). Pour avoir assez d'informations sur les destinations occidentales des migrants congolais, nous abordons ci-dessous la migration des Congolais hors du continent africain.

2.2.1.2. Migration des Congolais hors de l'Afrique

Avant 1960, la stratégie du colonisateur était d'empêcher l'émigration des Congolais, tout en favorisant l'immigration des Européens au Congo et celle des ressortissants des pays limitrophes de la RDC (Ngoie et Vwakyanakazi, 2008 ; Mangalu, 2011). Les colons belges

[19] Rappelons que l'enquête MAFE menée en RDC n'a récolté ses données que sur la ville de Kinshasa.

craignaient que les Congolais ne puissent s'éveiller au contact d'autres cultures et d'autres nationalités à travers la migration internationale, contact qui pourrait les pousser à faire des revendications politiques ou à réclamer l'indépendance (Gatugu et al., 2001 ; Ngoie et Vwakyanakazi, 2008 ; Mangalu, 2011). Par conséquent, il y avait très peu de Congolais en Belgique avant l'indépendance. Kagné et Martiniello (2001) confirment le fait avant 1960. Ils rapportent que : « *selon les données des recensements belges d'avant 1960, seuls 15 Congolais résidaient dans le Royaume en 1910, 28 en 1920, 98 en 1930 et 10 en 1947* » (Kagné et Martiniello, 2001, 6).

A partir des années 1980[20], le profil des migrants congolais vers l'Europe change[21] : on assiste aux premières migrations économiques. Et durant les années 1990, les migrations d'asile viennent renforcer la mobilité internationale des Congolais (Vause, 2012). Bien entendu, la démocratisation du pays lancée le 24 avril 1990, la guerre de libération de 1996 ainsi que la guerre d'agression de 1998 sont les facteurs explicatifs majeurs de cette migration d'asile.
Vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, la migration vers des destinations hors Afrique, principalement vers la France et la Belgique était dominée par le phénomène « Bana Nd'jili », traduit littéralement par « enfants de Nd'jili ». Etant donné que l'entrée en Europe n'était pas encore très informatisée, les « bana Nd'jili » s'étaient spécialisés dans la falsification et le trafic des visas d'entrée en Europe. La mémoire collective rapporte que de nombreux Zaïrois sont arrivés en Europe par cette filière. Il y avait alors émergence des concepts « ziana » et « gicains » pour désigner les Congolais qui résident respectivement en France (Paris) et en Belgique. Avec l'aide de la musique zaïroise moderne qui ne se lassait pas de vanter les merveilles de l'Europe, la migration vers l'Occident devenait un rêve pour de nombreux Zaïrois voulant tenter leur chance dans les pays occidentaux, surtout que les conditions socioéconomiques ne cessaient de se détériorer au Zaïre.

La Belgique est souvent considérée comme la porte d'entrée des Congolais en Europe. Mais dès leur arrivée en Belgique, certains migrants décident de quitter la Belgique pour s'installer soit en France, soit au Royaume-Uni, soit ailleurs comme au Canada, par exemple. Toutefois, bon nombre de migrants installés dans ces deux pays et d'autres pays européens ne passent pas par la Belgique ; ils utilisent d'autres routes migratoires. Voici comment se répartissent les routes migratoires des migrants congolais installés en Belgique et au Royaume-Uni.

[20] Les programmes d'ajustement structurels initiés par les institutions de Breton Woods (FMI et Banque mondiale) depuis 1983 ont contribué à paupériser la population congolaise (Kabuya et Tshiunza, 2006). Ce sont sans doute ces plans qui ont suscité ou renforcé les migrations économiques des Congolais vers l'Occident.
[21] Cela illustre bien le changement du modèle de la migration congolaise avec une accessibilité large même pour les couches les plus défavorisées de la population ; les étudiants et les ménages aisés n'ont plus l'exclusivité.

Tableau n° 2.3. Routes migratoires depuis la RDC jusqu'en Belgique et au Royaume-Uni (1975-2009)

Belgique		Royaume-Uni	
Trajectoires depuis RDC	% des migrants	Trajectoires depuis RDC	% des migrants
… - Belgique	69,6	… - Royaume - Uni	55,0
… - Angola - Belgique	4,3	… - Belgique - Royaume-Uni	8,0
… - France - Belgique	4,1	… - France - Royaume-Uni	6,7
… - Kenya - Belgique	1,8	… - Nigéria - Royaume-Uni	3,1
… - Burundi - Belgique	1,5	… - Afrique du Sud - Royaume-Uni	2,9

Source : Schoumaker et Flahaux (2013) à partir des données de l'enquête MAFE de 2009

Dans cette logique de porte d'entrée en Europe, quelques rares migrants congolais empruntent la filière de l'Eglise catholique pour migrer et passent par l'Italie. Par cette voie, ces Congolais sont entrés en Europe soit parce qu'ils sont prêtres, religieux ou religieuses, soit parce qu'ils l'ont été, soit encore parce qu'ils sont affiliés à un réseau de religieux ou de membres de l'Eglise catholique. D'autres migrants encore viennent en pèlerinage à Rome et tentent de rejoindre d'autres pays européens.

Depuis les années 2000, certains Congolais migrent vers le Canada. L'immigration des Congolais au Canada, souvent sélective, est favorisée par la politique d'immigration en vigueur depuis 1967. Cette politique repose sur un système de sélection basée sur une pondération quantitative d'un ensemble de critères jugés objectifs (Termote, 2009). Beaucoup de Congolais qui ont émigré vers le Canada sont partis de pays européens, comme la Belgique. Et quand on sait que les Congolais qui immigrent en Belgique ont un niveau d'instruction élevé, ils sont facilement sélectionnés suivant le système adopté par l'immigration canadienne.

L'autre destination qui attire les migrants congolais au cours de ces deux dernières décennies ce sont les Etats-Unis d'Amérique dont le système de sélection en vigueur jusqu'en 1965 est basé sur le quota. L'administration américaine faisait de la réunification familiale la pierre angulaire de sa politique d'immigration. Elle distingue deux catégories d'immigrants : la catégorie sans quotas et celle avec quotas. « *L'époux(se), les enfants mineurs et les parents de personnes détenant la citoyenneté des États-Unis se retrouvent dans la première catégorie. Dans la seconde catégorie, 80 % sont réservés aux enfants adultes et aux frères et sœurs de personnes détenant la citoyenneté des États-Unis et à leurs époux et enfants, ainsi qu'aux époux et enfants de personnes détenant déjà le droit de résidence permanente aux États-Unis.*

20 % des visas avec quotas étaient réservés à des personnes qui demandaient à être admises sur la base de leurs compétences. » (Termote, 2009, 4).
Le système de sélection issu de l'*Immigration act* de 1965 a été complété par la loterie américaine (la Green Card Lottery). « *Chaque année, quelque 50 000 visas sont accordés par tirage au sort parmi toutes les personnes qui, de par le monde, se sont inscrites électroniquement ; c'est environ 10 % du total d'immigrants légalement admis*» (Termote, 2009, 4). La souscription à cette loterie, souvent lancée au mois d'octobre, intéresse certains Congolais qui tentent leur chance. Sur cette base, quelques Congolais immigrent chaque année aux USA, souvent en famille, pour s'installer comme résidents permanents.

La diversité des destinations des Congolais à travers le monde est telle que les pays voisins et même lointains sont assiégés par les ressortissants de la RDC qui recherchent de meilleures conditions de vie. Il est possible qu'il y ait au moins un Congolais dans la plupart des pays du monde. Etant donné que notre recherche est délimitée sur le plan spatial, nous abordons ci-dessous la migration des Congolais en Belgique puis au Royaume-Uni.

2.2.2. Migration congolaise en Belgique

Après 1960, les premières arrivées d'Africains en Belgique étaient constituées essentiellement des étudiants venus poursuivre leurs études. Pour les ressortissants congolais, le contexte de l'indépendance et la mise en cause de l'administration belge au Congo ont favorisé l'arrivée des ex-colonisés avec le souci de préparer ces futures élites à prendre le relais des fonctionnaires coloniaux (Kagné et Martiniello, 2001). Après la seconde guerre mondiale, sur 367.619 étrangers recensés en Belgique, on ne compte que 1.838 Africains dont 10 Congolais (Kagné et Martiniello, 2001). Cela témoigne du caractère récent de la migration congolaise en Belgique et en Europe dans une large mesure.

Les immigrants subsahariens en Belgique sont fort instruits. Ils dépassent même le niveau d'instruction moyen des natifs belges. Il est rapporté que : « *en 2001, 40 % des migrants subsahariens de Belgique (de 25 ans et plus) avaient un niveau d'instruction supérieur (post-secondaire). Cette proportion est plus élevée que parmi les Belges et les migrants d'autres régions du Sud. Il existe bien sûr une certaine diversité selon le pays d'origine. Les migrants congolais, camerounais et rwandais sont globalement très instruits, alors que les migrants ghanéens ou guinéens ont un niveau d'instruction nettement moins élevé en moyenne* » (Schoumaker et Schoonvaere, 2012, 11). Le niveau d'instruction élevé des Congolais en Belgique symbolise la très forte sélectivité des migrants dans les pays d'origine (Docquier et al., 2007 ; Schoumaker et Schoonvaere, 2012) et le fait que la poursuite des études constitue la principale raison de migration pour bon nombre de Congolais résidant en Belgique (Schoumaker et Schoonvaere, 2012). D'ailleurs, concernant les motifs de migration des Congolais en Belgique, il est révélé que : « *de nos jours, l'asile et les études restent des*

facteurs d'immigration majeurs pour la population originaire du Congo en Belgique » (Perrin 2009 cité par Perrin et Martiniello, 2011, 30).

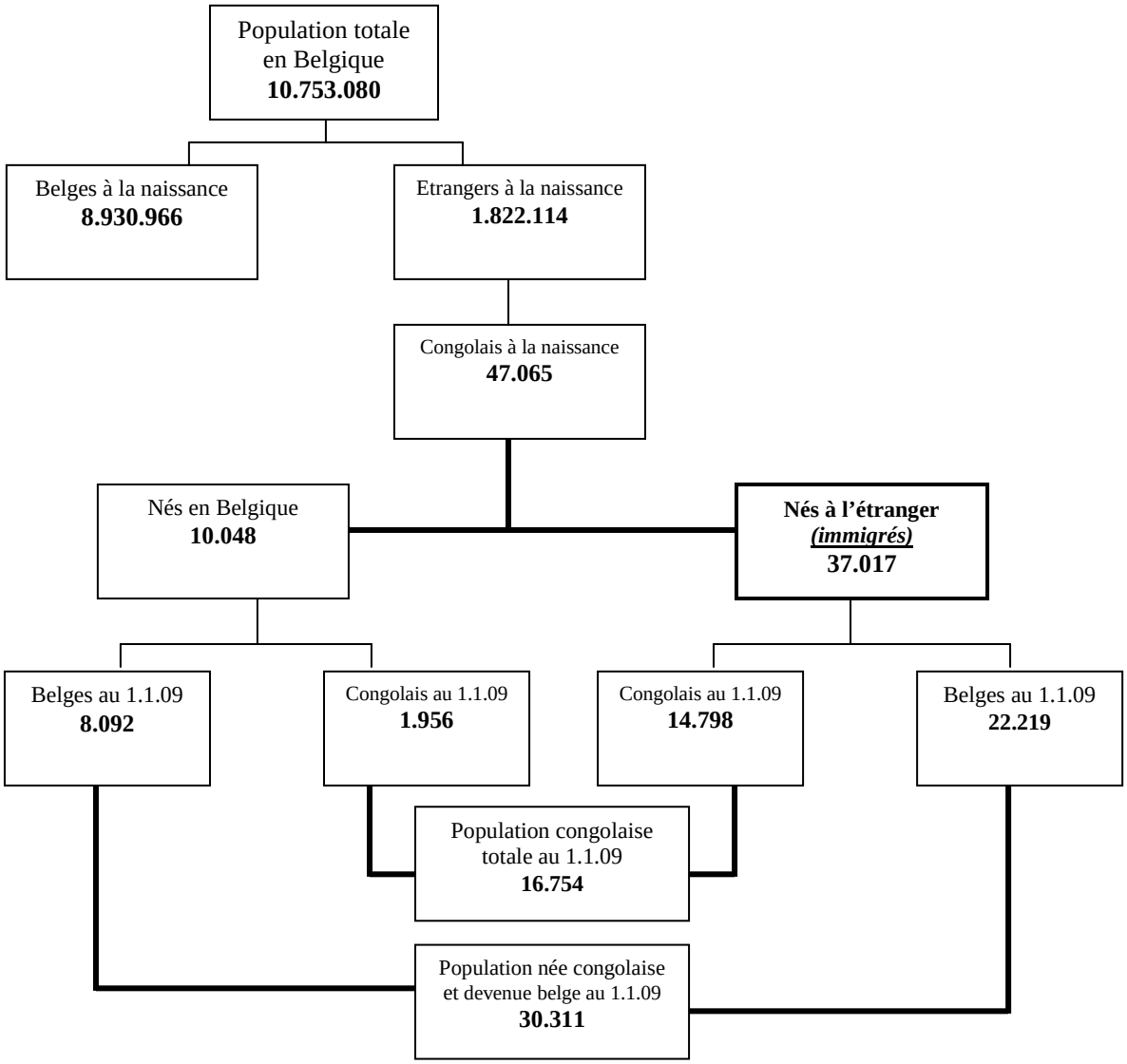
Malheureusement, le niveau d'instruction élevé des Congolais ne correspond pas toujours aux emplois qu'ils occupent. A force de ne pas trouver un emploi adapté à leur niveau de qualification, beaucoup de migrants s'enfoncent soit dans le chômage, soit dans la déclassement professionnel. Et ce dernier est une forme de chômage déguisé qui constitue en soi un véritable gaspillage de cerveaux. « *Les niveaux élevés d'instruction des migrants congolais s'accompagnent bien souvent d'un «brain waste» : les migrants africains connaissent des taux de chômage relativement élevés et occupent souvent des emplois ne correspondant pas à leurs qualifications* » (Schoumaker et Schoonvaere, 2012, 11).

En Belgique, les migrants ressortissants de l'Afrique subsaharienne constituent une minorité. En 2010, la Belgique comptait environ 130.000 migrants ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne, mais cela ne représente que 1% de l'ensemble du Royaume (Schoumaker et Snoonvaere, 2012). Lennert et Decroly (2002) relèvent que les immigrants recueillis en Belgique viennent essentiellement de l'Europe, c'est-à-dire ce sont d'abord des ressortissants des pays membres de l'Union européenne et des ressortissants d'autres régions d'Europe. Les migrants ressortissants de la République démocratique du Congo sont une minorité puisque l'Afrique subsaharienne est minoritaire parmi les immigrants admis en Belgique. Dans les effectifs officiels des ressortissants congolais, on ne compte plus les immigrés congolais naturalisés belges. En 2006, les migrants originaires de la République démocratique du Congo représentaient environ 40% parmi les migrants d'origine subsaharienne identifiés (Schoumaker et Schoonvaere, 2012). Toutefois, on note que les femmes congolaises représentent plus de 50% des migrants d'origine congolaise (Schoonvaere, 2010 ; Schoumaker et Schoonvaere, 2012).

S'agissant du nombre d'immigrés congolais comptés officiellement en Belgique, nous partons du total de la population belge à une date précise afin d'identifier le volume de la population qui garde la nationalité congolaise et le volume de celle qui a adopté la nationalité belge. Voici les effectifs de la population belge (et congolaise en situation régulière en Belgique[22]) rapportés au 1er janvier 2009.

[22] Les immigrants illégaux ou « sans-papiers » sont difficilement dénombrables. On va se contenter ici de ceux qui sont en ordre avec l'administration belge au sujet de leur séjour, mais lors de l'enquête, on a aussi interrogé quelques migrants « sans-papiers » qui ont accepté de participer à l'enquête.

Figure n°3. Répartition de la population belge et étrangère (RDC) au 1er janvier 2009



Source : Registre national ; DG-SIE ; Schoonvaere, 2010

Comme on peut le voir, la case en gras constitue la population concernée par l'étude : 37.017 immigrants (c'est-à-dire nés en RD Congo et ayant migré). Les Congolais nés en Belgique ne sont pas concernés par l'étude. Ils sont descendants d'immigrés congolais et ne sont pas eux-mêmes immigrés. L'effectif de 37.017 immigrés concernés comporte aussi les Congolais ayant acquis la nationalité belge. A cet effectif, il faut ajouter la population des Congolais vivant en situation irrégulière (« sans-papiers »).

Un nouvel indicateur a été mis à jour pour recenser la population d'origine congolaise en prenant en compte aussi les personnes nées en Belgique avec au moins un de deux parents ayant la nationalité congolaise. D'après les données du Registre national, 16.724 personnes ont été identifiées dans cette catégorie, ce qui ramène le total de la population d'origine congolaise à **63.789** sujets à la date du 1er janvier 2009. Cet effectif comporte les immigrés congolais et les descendants d'immigrés.

Le profil des migrants congolais en Belgique est en évolution constante depuis les premières migrations jusqu'en 2009. Même les raisons de migration ont beaucoup changé au fil du temps, l'âge des migrants aussi. En effet, chez les immigrés congolais en Belgique, la classe d'âges modale est passée de 20-24 ans à 25-29 ans entre 1990 et 1994. La proportion des plus de 35 ans devient plus importante en proportion. D'où, Schoonvaere (2010) évoque un possible vieillissement de la population congolaise en Belgique. Ce vieillissement va se renforcer puisqu'entre 2000 et 2005, les 20-29 ans vont diminuer de façon assez significative pour céder la place aux plus de 45 ans et cela est accompagné entre autres par une forte hausse de la proportion de plus de 60 ans.

Sur le plan géographique, la migration récente se concentre essentiellement dans les grandes villes avec la Région bruxelloise comme premier point d'attraction. De 2001 à 2005, la Région wallonne accueillait un migrant congolais sur trois avec la commune de Liège comme principal pôle d'attraction, suivie de celles d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Mons, Namur et Charleroi. Plus de la moitié des immigrants congolais installés en Wallonie résident dans ces cinq centres urbains (Schoonvaere, 2010). En outre, 17% d'immigrants congolais se sont installés en Flandre de 2001 à 2005. L'immigration congolaise en Flandre se cantonne essentiellement dans trois communes (Anvers, Gand et Alost) ainsi que dans le Brabant flamand. Entre 2001 et 2005, ces communes accueillaient plus de deux tiers des immigrants congolais en Flandre.

2.2.3. Migration congolaise au Royaume-Uni

La migration des Congolais au Royaume-Uni est un phénomène récent. La plupart des migrants sont arrivés au Royaume-Uni après avoir traversé d'autres pays africains (OIM, 2006) ou même après avoir transité dans d'autres pays européens (Schoumaker et Flafaux, 2013). Ils ont commencé à arriver au Royaume-Uni à la fin des années 1980 et au début des années 1990, tandis qu'une deuxième vague importante de migration a eu lieu à la fin des années 1990 (OIM, 2006). Ces périodes correspondent respectivement aux dernières années du règne de Mobutu et au début de la guerre à l'Est.

Selon le recensement de 2001, 8.542 Congolais étaient installés au Royaume-Uni. Et en 2008, la population des migrants congolais est estimée à 15.000 personnes selon APS/LFS[23] (ONS, 2009 cité par Schoumaker et Mezger, 2013). Ces effectifs n'incluent pas les Congolais qui ont adopté la nationalité britannique. De même, les individus nés d'un parent ayant la nationalité britannique ne font pas partie de ces effectifs. En revanche, ces effectifs concernent plutôt les migrants originaires de la RDC qui ont conservé la nationalité congolaise. En outre, les migrants congolais « sans-papiers » ne font pas partie des effectifs présentés par les sources

[23] Ces deux sigles signifient respectivement Annual Population Survey et Labour Force Survey (l'équivalent de l'enquête sur les forces de travail – EFT – en Belgique).

précitées. Ces migrants sont en situation irrégulière et ne sont pas comptabilisés dans les statistiques officielles.

L'immigration congolaise dans ce pays se caractérise par une proportion élevée de demandeurs d'asile. En effet, la plupart des migrants congolais ont introduit une demande d'asile au cours de la première année de leur séjour dans ce pays. Plus de 8 migrants sur 10 ont été ou sont encore concernés par une procédure d'asile durant leur séjour au Royaume-Uni (Shoumaker et Flahaux, 2013). Une autre source affirme que la RDC est dans le top 3 des demandeurs d'asile au Royaume-Uni avec près de 12.000 migrants congolais qui ont introduit une demande d'asile entre 1998 et 2007 (Owen, 2011). Cet afflux de demandeurs d'asile coïncide avec la période de forte instabilité politico-militaire en RDC depuis 1996.

On considère parfois qu'une proportion importante des migrants congolais installés au Royaume-Uni viennent d'autres pays européens. On s'imagine alors qu'ils n'ont pas réussi à s'intégrer dans ces pays et viennent tenter leur chance au Royaume-Uni qui entretient une politique d'immigration plus favorable à la main-d'œuvre étrangère depuis le début des années 2000, après l'arrivée du parti travailliste au pouvoir en 1997 (Coleman et Rowthorn, 2004 ; Hatton, 2005). Mais des sources fiables rapportent que ce n'est qu'une minorité des Congolais qui est passée par d'autres pays européens. La proportion des migrants congolais ayant transité, durant au moins une année, par un pays européen avant de s'installer au Royaume-Uni avoisinerait les 15% (voir tableau n° 2.3 tiré de Schoumaker et Flahaux, 2013).

En ce qui concerne la localisation géographique des migrants subsahariens au Royaume-Uni, ceux-ci résident majoritairement dans les grandes agglomérations dont Londres en priorité (Owen, 2011). L'annexe n° 1 donne des ordres de grandeur sur la répartition géographique des migrants subsahariens au Royaume-Uni. D'après les leaders de la communauté congolaise au Royaume-Uni, la plupart des Congolais installés au Royaume-Uni vivent à Londres et ses environs. En ordre d'importance, les Régions de Manchester et de Birmingham viennent compléter le top 3 (OIM, 2006).

2.2.4. Demande d'asile chez les migrants congolais

La situation socioéconomique et politique de la RDC offre une opportunité valable justifiant l'émigration des Congolais à la recherche de meilleures conditions de vie et de sécurité qu'ils ne sauraient avoir dans leur pays d'origine. La RDC a connu une certaine insécurité au début des années 1990 ainsi que des guerres récurrentes à partir de 1996. Sa situation était pareille à celle de la plupart des pays longtemps en guerre, lesquels sont les grands pourvoyeurs de demandeurs d'asile dans les pays développés. C'est le cas de la Somalie, du Libéria, de l'Irak et de la Syrie. Certains Congolais demandent l'asile en Europe parce qu'ils sont persécutés en RDC suite à leurs convictions ou sont victimes des guerres qui secouent surtout les provinces

de l'Est du pays. Ce faisant, beaucoup de Congolais qui migrent en Europe pour tenter d'améliorer leurs conditions de vie passent par une demande d'asile afin d'éviter de se retrouver en séjour illégal. Nous nous intéressons donc à la demande d'asile parce qu'elle entraîne parfois une précarité des migrants concernés à cause du taux élevé de refus et de la longueur de la procédure.

En Belgique, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays européens, la migration congolaise se caractérise par une proportion élevée de demandeurs d'asile. A priori, cette situation est due aux turbulences politico-militaires récurrentes depuis le début des années 1990. C'est ainsi que la catégorie des demandeurs d'asile rivalise presque avec les catégories de migrants pour raisons d'études et de famille. Pour saisir l'évolution des effectifs des migrants congolais (flux et stocks) dans les pays occidentaux, les statistiques de l'immigration et de l'asile sont la principale source d'information (Vause, 2012). Grâce à celles-ci, on observe une intensification des migrations congolaises vers l'Occident au cours de trois dernières décennies. Il y a une hausse remarquable de cette émigration à partir des années 1990.

L'intégration sociale par demande d'asile est de plus en plus prisée par les migrants provenant des pays du Sud souvent secoués par des crises politico-militaires à répétition. En Belgique, « *les demandeurs d'asile (d'origine africaine) proviennent essentiellement de l'ex-Zaïre (actuelle République démocratique du Congo), du Ghana et du Nigeria. En effet, il n'y a guère d'autres moyens pour émigrer vers l'Europe tant les politiques d'immigration sont restrictives* » (Kagné et Martiniello, 2001, 12). Pour appuyer leur demande d'asile, les migrants recourent souvent au contexte sociopolitique difficile du pays d'origine (RDC). Mais dans les faits, des difficultés économiques motivent parfois la décision des migrants concernés pour éviter de rester au chômage dans leur pays ou pour trouver de meilleures opportunités d'emplois relativement bien rémunérés à l'étranger. Toutefois, ces raisons économiques sont rarement évoquées pour appuyer une demande d'asile recevable. Par essence, le demandeur d'asile doit prouver que sa vie serait en danger s'il décide de retourner dans son pays. Il doit s'en tenir à cette exigence au moment de faire sa demande.

Pour la Belgique, il est mis en évidence que *« la migration congolaise se caractérise par un afflux de demandes d'asile. Les immigrations et les émigrations varient en fonction du sexe. Au début des années 1990, les immigrations étaient majoritairement masculines et plus particulièrement en 1992 et 1993*[24]*. A cette période, on peut supposer que les demandeurs d'asile étaient majoritairement des hommes puisque les données de demandeurs d'asile ne sont pas éclatées selon le sexe avant 1995. Mais à partir de 1999, les flux de demandeurs d'asile sont majoritairement féminins. Cette féminisation des demandes d'asile s'accompagne d'une féminisation progressive des entrées officielles* (Schoonvaere, 2010, 79). En 2010, la Belgique comptait environ 10.000 migrants subsahariens faisant l'objet d'une demande

[24] L'augmentation des demandes d'asile observée entre 1991 et 1993 est la conséquence des pillages du système économique par les militaires au début de la démocratisation du pays après le discours présidentiel du 24 avril 1990 instaurant le multipartisme en RDC.

d'asile en instance (Schoumaker et Schoonvaere, 2012). Les demandeurs d'asile qui connaissent un aboutissement positif acquièrent le statut de réfugiés. En 2012, le taux de reconnaissance de ce statut était de 22,4%, dont 15,4% comme réfugiés et 7% comme bénéficiaires de la protection subsidiaire (Vause, 2013). Dans l'ensemble, la Belgique comptait 21.969 réfugiés (toutes nationalités confondues) en 2012 (Vause, 2013).

Ce faible taux de reconnaissance du statut de réfugié (22,4%) sous-entend que le taux de refus est élevé, environ 77,6%. Ces migrants refusés reçoivent l'ordre de quitter le territoire belge et de retourner dans leur pays d'origine. S'ils ne rentrent pas chez eux, ce sont eux qui gonflent momentanément le rang des migrants « sans-papiers » en attendant une éventuelle régularisation dans les années qui suivent. Durant les années 1990, on a observé un pic des demandes d'asile chez les migrants congolais en Belgique et au Royaume-Uni. Durant cette période, on a enregistré environ 60% des migrants qui ont introduit une demande d'asile au cours de leur première année de résidence en Belgique et plus de 80% au Royaume-Uni (Schoumaker et Flahaux, 2013).

Au Royaume-Uni, la demande d'asile est un important mode d'accès des migrants subsahariens sur le territoire (Owen, 2011). Chaque année, un grand nombre de migrants subsahariens s'installent sur le territoire britannique en introduisant une demande d'asile, y compris les migrants congolais qui sont visés par notre étude. Nous pouvons relever par exemple que le pic de demandes d'asile parmi ces migrants a été atteint en 2002 avec 30,5 milliers ; et en 2007, on a enregistré 8.800 demandes. Entre 1998 et 2007, environ 171.500 demandes d'asile ont été introduites par des migrants subsahariens (Owen, 2011).
La RDC fait partie des cinq nationalités qui ont introduit le plus de demandes d'asile parmi les migrants subsahariens au Royaume-Uni durant la période 1998-2007. Elle a totalisé environ 11.500 demandes (Owen, 2011). Par ailleurs, le nombre de Congolais admis légalement sur le territoire britannique sans passer par la demande d'asile est très faible. Durant la période 2005-2006, à peine 150 Congolais ont été admis légalement dans ce pays sans demande d'asile (Owen, 2011). Par conséquent, le rapport entre demandeurs d'asile et migrants admis légalement est très faible.

De ce qui précède, nous pouvons dire que la migration congolaise au Royaume-Uni est constituée majoritairement d'anciens demandeurs d'asile et des demandeurs d'asile en cours de procédure. D'ailleurs, en comparant les migrants congolais installés en Belgique et au Royaume-Uni, on trouve pratiquement les mêmes tendances avec une proportion relativement plus élevée au Royaume-Uni. Un peu moins de 60% des migrants congolais installés en Belgique sont passés par une demande d'asile contre plus de 80% au Royaume-Uni (Schoumaker et Flahaux, 2013). De telles proportions de demandeurs d'asile permettent de comprendre la hausse de la proportion des naturalisés parmi les Congolais dans ces deux pays. La plupart des réfugiés (anciens demandeurs d'asile) finissent par demander la nationalité du pays d'accueil puisqu'ils sont censés être en insécurité s'ils retournent dans leur pays d'origine (RDC).

Il semble que la hausse des demandes d'asile est une réaction consécutive à la fermeture des frontières des pays développés depuis 1974. Cet afflux de demandeurs d'asile cache une certaine rigidité des politiques d'immigration et d'intégration des deux pays concernés par notre recherche. Pour en savoir plus, nous analysons ces politiques dans les pages ci-dessous.

2.3. Politiques d'immigration et d'intégration des migrants

La Belgique a été retenue entre autres à cause des liens historiques qu'elle entretient avec la RDC et de la place qu'elle occupe dans l'émigration des Congolais. Elle constituait leur première destination en Europe au début des années 1960. Il est dès lors intéressant de savoir si ce pays a développé une politique d'immigration qui leur était favorable. Nous faisons la même chose pour le Royaume-Uni. Nous ciblons les politiques d'immigration et d'intégration.

2.3.1. Politiques d'immigration et d'intégration des migrants en Belgique

En raison du passé colonial entre la Belgique et la RD Congo, un grand nombre de personnes d'origine congolaise résident en Belgique. En 2010, les personnes nées en RD Congo vivant en Belgique (47.065) représentaient environ 4,4% de l'ensemble des migrants en Belgique (De Keyser, et al., 2012). La présence des migrants sur le territoire belge ou le territoire d'autres pays d'immigration ne laissent pas indifférents les responsables gouvernementaux des pays d'accueil. Ils veillent à l'intégration des migrants qui s'installent dans leurs pays. Cela se concrétise par la mise sur pied de politiques d'intégration des migrants dans la plupart des pays d'immigration. Pour assurer une bonne intégration, l'emploi occupe une place centrale. Mais tous les migrants n'ont pas le même niveau d'accès à l'emploi dans ces pays. Des différences existent sur base de certaines caractéristiques individuelles ou contextuelles.

Avant d'aborder les politiques d'immigration et d'intégration en vigueur en Belgique, nous présentons quelques généralités sur la présence étrangère en Belgique et en particulier la présence congolaise. Cela nous donnera une idée sur l'évolution de la politique d'immigration de la Belgique.

2.3.1.1. Généralités sur l'immigration en Belgique

La Belgique a été, au début du 20ème siècle, une puissance industrielle qui avait besoin de la main-d'œuvre étrangère pour répondre aux besoins de son économie. Après la seconde guerre mondiale, elle a pratiqué la migration du travail, pour sa reconstruction, en signant des accords notamment avec l'Italie, la Turquie et le Maroc pour la circulation des travailleurs migrants (Schoumaker et Shoonvaere, 2012). Depuis 1974, cette forme d'immigration a été

stoppée, laissant place à une fermeture des frontières qui a suscité d'autres formes d'immigration. Actuellement, le niveau de développement de la Belgique influence l'ouverture de son marché du travail aux immigrés. Et sur ce point, la Belgique n'est pas parmi les bons élèves de l'Europe occidentale. « *En 2011, c'est en Belgique que le taux d'emploi des personnes nées en dehors de l'UE était le plus faible de tous les pays européens, à 45,8 %. La moyenne européenne atteignait 58,1 %* » (De Keyser, et al., 2012, 31).

En 1974, le Gouvernement belge a pris trois décisions importantes concernant l'immigration[25]. La première décision est l'arrêt officiel de l'immigration de travail. La seconde est la prise de mesures pour lutter contre l'immigration clandestine, et la troisième concerne la régularisation des travailleurs migrants « sans-papiers » (Martiniello, 2003). Et depuis lors jusqu'à récemment, la doctrine de l'immigration « zéro » domine les débats publics et les initiatives sur la politique d'immigration en Belgique. Malgré tout, l'immigration continue en Belgique en prenant d'autres formes comme : le regroupement familial, le libre accès des ressortissants de l'UE, les étudiants étrangers, les réfugiés et les demandeurs d'asile ainsi que l'immigration illégale (Martiniello, 2003).

De manière générale, les immigrés sont peu représentés dans l'administration publique et dans l'enseignement en Belgique, à l'exception de quelques immigrés naturalisés belges (Adam, 2007a). En revanche, il y a une différence entre hommes et femmes en ce qui concerne leurs principales branches d'occupation. Les hommes sont surreprésentés dans l'industrie, la construction et le transport ; tandis que les femmes sont plus nombreuses dans certains services comme la santé et l'action sociale, l'enseignement ainsi que les services immobiliers et les entreprises[26] (De Keyser, et al., 2012). Dans certains pays, les immigrés sont parfois victimes de discrimination notamment pour leur accès à l'emploi et pour la prise en compte de leurs droits fondamentaux. Pour prévenir d'éventuels cas de discrimination et bien gérer les questions liées aux flux migratoires, le gouvernement belge a créé un observatoire de migration qui est situé au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme[27] (Martiniello, 2003).

Lorsque l'on prend dans leur globalité les personnes d'origine étrangère dans les pays d'Europe occidentale, on peut avoir l'impression que leur intégration économique a été relativement facile. Mais si l'on tient compte de la distinction entre migrants venant des pays tiers et ceux venus d'autres pays européens (membres de l'UE ou non), on met en évidence la différence qui existe en matière d'intégration selon l'origine nationale. Dans les pays européens, les ressortissants des pays membres de l'UE sont économiquement mieux intégrés

[25] Selon les statistiques du Registre national du 1er janvier 2008, 9,1% de la population en Belgique ont une nationalité étrangère dont 28,1% dans la région de Bruxelles-Capitale ; 9,3% en Wallonie et 5,8% en Flandre (Pelfrene, et al., 2009).

[26] Ceci s'explique notamment par leur engagement dans des entreprises de nettoyage ou dans les agences d'intérim ou encore l'entretien domestique chez les particuliers (De Keyser, et al., 2012).

[27] Le Centre est un service public fédéral indépendant qui a pour mission légale la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination. Il a aussi les missions de veiller aux droits fondamentaux des étrangers, d'observer les flux migratoires et de stimuler la lutte contre la traite des êtres humains.

que les ressortissants des pays tiers (Münz, 2008). De même, entre les immigrés originaires des pays tiers, il y a aussi une certaine hiérarchie qu'on peut attribuer à la naturalisation. En effet, les migrants naturalisés ont un taux d'emploi plus élevé et occupent de meilleures positions que les autres étrangers résidents légaux. Ceci suggère qu'en Europe, le processus d'intégration diffère un peu de celui des pays d'immigration traditionnels que sont les États-Unis, le Canada et l'Australie (Münz, 2008).

Par intégration laborieuse, nous entendons l'accès difficile des immigrés à l'emploi. En Belgique, le taux de surqualification[28] parmi les travailleurs nés en dehors de l'UE est de 35,1% en 2010 et il est resté stable depuis 2004 (De Keyser, et al., 2012). Notons que ce taux inclut les travailleurs de l'Europe non communautaire ; il serait encore plus élevé s'il ne prenait en compte que les immigrés originaires des pays du Sud, en particulier de l'Afrique subsaharienne. Ce taux élevé de surqualification peut être « *la conséquence des difficultés de reconnaissance des formations et des compétences acquises à l'étranger, mais aussi d'un réseau de contacts peu développé, d'un accès limité à certaines informations, ou encore d'un phénomène de discrimination par les employeurs* » (De Keyser, et al., 2012, 40).

Cette situation bien que critique pour les migrants installés en Belgique n'est pas spécifique uniquement à la Belgique. En effet, dans beaucoup de pays d'Europe occidentale, les migrants vivent des situations quasi identiques (Münz, 2008). Quand on compare les natifs du pays d'accueil et les étrangers, même ceux qui ont acquis la nationalité du pays hôte, on a souvent constaté que les populations d'origine étrangère cumulent le taux le plus faible d'emploi, le taux le plus élevé de chômage ainsi que leur concentration dans certains secteurs de l'économie et dans les emplois peu rémunérés (Münz, 2008).
Ces quelques considérations générales ouvrent la voie à une analyse plus approfondie des politiques d'immigration et d'intégration en vigueur en Belgique.

2.3.1.2. Politique d'immigration en Belgique

Dans un Etat fédéral aussi complexe que la Belgique, l'administration de la politique d'immigration n'est pas aisée. Cela est d'autant plus difficile que les questions d'immigration touchent plusieurs ministères fédéraux. Il y a notamment les ministères de l'économie à travers la Direction générale statistique et information économique – DGSIE (institut national de la statistique) ; de l'intégration sociale ; de l'intérieur à travers l'Office des étrangers ; des affaires étrangères et de l'emploi (Martiniello, 2003). La politique d'immigration en vigueur en Belgique est synthétisée dans les paragraphes suivants.

La politique d'immigration et d'intégration évolue en fonction des réformes institutionnelles engagées assez souvent dans le pays. L'administration des immigrés est assurée par « l'Office

[28] Ce concept fait allusion à l'occupation d'un emploi qui est en deçà des qualifications du travailleur concerné.

des étrangers[29] », un service public fédéral qui s'occupe aussi des autorisations de travail. Il travaille étroitement avec les ambassades, l'administration communale, les services de police et de justice ainsi que les services sociaux. La politique d'immigration relève de l'Etat fédéral ; tandis que la politique d'intégration des immigrés relève plutôt des régions et communautés. Chaque région possède sa politique d'intégration des immigrés ; c'est ainsi qu'on enregistre une différence entre les trois régions en matière d'initiatives visant à intégrer les immigrés.

Pour résider légalement en Belgique, les immigrés doivent détenir des titres de séjour. On retrouve plusieurs types parmi ces titres de séjour. Il y a d'abord le certificat d'inscription au registre des étrangers (séjour limité – carte A) qui est souvent valable pour une durée de 12 mois, renouvelable sous certaines conditions. Ensuite, il y a le certificat d'inscription au registre des étrangers (séjour illimité – carte B) qui est délivré pour un séjour de cinq ans, renouvelable. Il y a ensuite la carte d'identité d'étranger (carte C) pour séjour illimité dont la validité est de cinq ans, renouvelable. Et enfin, il y a le permis de séjour de résident de longue durée – CE (carte D) délivré pour un séjour illimité et valable pour cinq ans, renouvelable. Tous les titres précédents sont délivrés aux ressortissants des pays tiers. Les ressortissants des pays membres de l'UE détiennent d'autres types de titre de séjour en Belgique. Nous pouvons citer notamment l'attestation d'enregistrement (carte E), le document attestant de la permanence du séjour (carte E+), la carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union (carte F), la carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union (carte F+) et la carte bleue européenne (carte H) (Aussems, 2012). Ces derniers titres de séjour ne concernent pas les migrants congolais visés par notre étude. Les migrants congolais qui ont acquis la nationalité belge détiennent la carte d'identité et le passeport belges.

Hormis les entrées pour raisons touristiques, cinq motifs permettent aux migrants d'être admis légalement en Belgique depuis la fermeture des frontières en 1974. Le premier motif est la libre circulation des ressortissants des pays membres de l'UE. Le second motif est le regroupement familial. Les migrants légalement installés en Belgique ont le droit de faire venir leurs conjoints et leurs enfants (de moins de 18 ans) et, dans certaines conditions, d'autres membres de leurs familles. Le regroupement familial concerne aussi des Belges ou des ressortissants de l'UE qui souhaitent faire migrer un conjoint résidant dans un pays non-UE. Le troisième motif concerne le séjour temporaire pour les études. La Belgique accorde annuellement la résidence aux étudiants étrangers afin qu'ils puissent poursuivre leurs études. Leur permis de résidence expire théoriquement à la fin de leurs études. Le quatrième motif d'admission légale se réfère à la demande d'asile. Le taux d'acceptation de réfugié tel que défini par la Convention de Genève dépasse rarement les 5 à 10% du total des demandes (Martiniello, 2003). Les demandeurs d'asile qui ne sont pas reconnus comme réfugiés doivent en principe quitter le territoire. Enfin, des catégories de travailleurs étrangers obtiennent

[29] L'office des étrangers est chargé de gérer la population immigrée à travers l'accès des étrangers sur le territoire belge, leur séjour, leur établissement ainsi que les mesures d'éloignement qui leur sont applicables.

chaque année le droit de s'installer en Belgique (Martiniello, 2003). Ces travailleurs étrangers doivent obtenir une autorisation de travail avant d'accéder à un emploi.

Trois catégories de permis de travail existent pour les étrangers soumis à une autorisation de travail. Le permis A est d'une durée illimitée et est valable pour n'importe quel employeur, secteur ou métier. Il est accordé aux travailleurs étrangers résidant et travaillant en Belgique depuis plusieurs années avec un permis B. Le permis B est valable pour un seul employeur et pour une durée limitée à un maximum de 12 mois renouvelables. Cet employeur doit obtenir au préalable une autorisation d'occuper le travailleur étranger, laquelle est octroyée en fonction du marché du travail et s'il n'y a pas de travailleurs belges ou européens disponibles. Cette autorisation sera aussi délivrée aux travailleurs originaires des pays avec lesquels la Belgique a conclu un accord international en matière d'occupation des travailleurs. Quelques conditions assouplissent ces exigences. Pour les travailleurs hautement qualifiés ou occupant un poste de direction dont le salaire est supérieur à un certain seuil, il n'est pas tenu compte de la situation du marché du travail ou de la nécessité d'être ressortissant d'un pays ayant conclu un accord avec la Belgique. En 2003, le permis C a été instauré. D'une durée limitée à 12 mois renouvelable, il est valable pour n'importe quel employeur, secteur ou métier. Il est délivré à des étrangers installés légalement et provisoirement en Belgique pour d'autres motifs que le travail (Sopemi-Belgique, 2009 ; Aussems, 2010).

L'instauration d'un permis de travail pour le travailleur étranger (et son employeur) date de l'arrêté royal de 1936. Le permis de travail servait alors à limiter l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère (Wayntraub, et al., 2012). En tant que moteur important de l'immigration, l'accès à l'emploi est souvent placé au centre de toute politique d'immigration et d'intégration. Cette évidence est prise en compte par les autorités en Belgique, mais l'on peut constater que la situation des immigrés n'est pas très prospère comparativement aux autres pays de l'UE et aux pays de l'OCDE (De Keyser, et al., 2012). L'entrée sur le territoire belge est conditionnée par une autorisation de séjour qui ressort de l'Etat fédéral. Pour résider sur le territoire, une politique d'intégration est mise sur pied ; elle est gérée au niveau régional et devrait viser l'emploi des immigrés, leur logement, leur santé, l'éducation de leurs enfants et leur bien-être social d'une manière générale. Nous reprenons ci-dessous les grandes lignes de la politique d'intégration des immigrés installés en Belgique.

2.3.1.3. Politique d'intégration en Belgique

La politique d'intégration des immigrés a été tardive en Belgique à cause du caractère provisoire de la migration pratiquée jusqu'en 1974. Dans l'esprit des autorités politiques, les migrants qui venaient à la rescousse de l'économie belge devraient retourner chez eux à la fin de leur travail (Martiniello, 2003). Mais suite à la fermeture des frontières, les schémas migratoires ont changé et on a de moins en moins observé le retour des migrants. C'est ainsi qu'il fallut penser à une politique d'intégration de ces migrants, y compris ceux de deuxième

et troisième générations. Pour ce faire, il y avait un besoin d'adapter les structures d'accueil en vue d'une intégration harmonieuse. Prioritairement, la politique d'intégration des immigrés concerne l'éducation, le logement, la santé et l'emploi des migrants eux-mêmes ainsi que de leurs descendants. La plupart des dispositions relatives à l'intégration des immigrés sont gérées au niveau régional à l'exception de l'acquisition de la nationalité belge qui est gérée au niveau fédéral.

Les autorités fédérales belges considèrent que l'acquisition de la nationalité belge est l'un des moyens les plus efficaces. La loi sur la nationalité belge a été modifiée plusieurs fois au cours des deux dernières décennies, mais la modification de 2000 semble la plus significative en ce sens que les changements engagés visent à simplifier la procédure pour la rendre plus facile. Trois aspects nouveaux méritent d'être relevés. Le premier aspect est que l'acquisition de la nationalité belge par simple déclaration est ouverte aux étrangers résidant légalement en Belgique depuis sept ans sans interruption. Le second est que l'accès à la naturalisation devient facile. Dès lors, trois ans pour les étrangers et deux ans pour les réfugiés sont requis pour introduire la demande de naturalisation. Le troisième aspect est que la notion de « volonté d'intégration » n'est plus la condition sine qua non pour accorder la naturalisation (Martiniello, 2003). Malgré tout, la naturalisation reste purement administrative puisque dans les faits, les migrants restent attachés à leurs origines même s'ils s'adaptent au mode de vie de la société d'accueil. D'ailleurs, « *Le fait de prendre la citoyenneté du pays de résidence ne les empêchait pas de se considérer comme encore partie prenante de la société qu'ils avaient quittée, d'y transférer des fonds, d'y acquérir et d'y entretenir des biens, ni d'aller y chercher un conjoint. Sur un plan plus large, on pouvait faire le constat que la distinction entre pays d'immigration et pays d'émigration devenait de moins en moins pertinente, la plupart d'entre eux étant de fait l'un et l'autre à la fois* » (Barou, 2012, 147).

L'acquisition de la nationalité simplifiée en 2000 a été durcie en octobre 2012. En effet, la chambre a voté une loi stipulant que tout candidat à la nationalité belge doit prouver qu'il maîtrise au moins une des langues du pays et qu'il est intégré socialement et économiquement (De Keyser, et al., 2012). Cette disposition remet sur la table l'importance que revêt l'intégration économique des migrants dans leur société d'accueil. Cela nous amène à affirmer que l'intégration socioprofessionnelle est le gage de la réussite d'une politique d'immigration.

L'élaboration de la politique d'intégration mise en œuvre par l'Etat belge a été faite dans un contexte économique et institutionnel complexe. Elle doit considérer les effets de déstructuration de la crise de l'emploi sur les populations issues de l'immigration et les réformes de l'Etat (Rea, 1994, 2007). Beaucoup d'auteurs (Blaise et Martens, 1992 ; Bastenier et Dassetto, 1993 ; Rea, 1993) considèrent que l'amorce d'une vraie politique d'intégration est partie de la loi de 1984 sur la réforme du Code de nationalité d'une part et d'autre part, son institutionnalisation qui est la création du Commissariat royal à la politique des immigrés (CRPI) en 1989 (Rea, 2007).

Suite à la réforme de l'Etat, la politique d'intégration est gérée à plusieurs niveaux de pouvoir : on accroit ainsi les instances de décisions, de consultation et les orientations. « *La politique fédérale d'intégration des immigrés est construite autour de trois axes : l'assouplissement continu des modes d'acquisition de la nationalité belge, la lutte contre le racisme et la mise en œuvre des politiques sociales locales qui visent la pacification urbaine et la lutte contre les désavantages sociaux des immigrés* » (Rea, 2007, 131).
La complexité institutionnelle[30] de la Belgique confère aux communautés la responsabilité de la mise en application de la politique d'intégration des immigrés. La communauté est liée essentiellement aux clivages linguistiques. Il se fait que des politiques différentes semblent se développer dans les entités fédérées (Région flamande, Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale).

Il n'existe pas de modèle d'intégration belge à proprement parler. Il existe plutôt des approches d'intégration qui diffèrent selon qu'elles sont développées en Flandre ou en Wallonie. L'approche adoptée en Flandre était inspirée du modèle multiculturel néerlandais, tandis que la Wallonie était plus proche du modèle républicain français. Ainsi, la Flandre a mis en œuvre des politiques multiculturelles déclarées, alors que le gouvernement wallon a opté pour des politiques générales de lutte contre l'exclusion. Vers le milieu des années 1990, les choses ont changé : la Wallonie s'ouvre lentement vers les questions liées à la diversité culturelle, alors que la Flandre met l'accent sur des considérations sociales et économiques dans sa politique d'intégration (Martiniello, 2003).

Au cours des années 2000, la Communauté flamande a mis en place un important programme d'intégration des immigrants afin d'encadrer les immigrés admis en Flandre et dans une bonne partie de la région de Bruxelles-Capitale. Les immigrés sont alors invités ou parfois obligés de souscrire au programme d'intégration qui leur est destiné. Ce programme concerne deux volets dont le premier vise trois dimensions du processus d'intégration, à savoir : l'intégration civique dans la société d'accueil, l'apprentissage basique du néerlandais et quelques orientations se rapportant au monde du travail. Le deuxième volet se situe au niveau des services tels que l'emploi ou l'éducation puisqu'il y a nécessité d'adapter les services d'intérêt général à l'intégration des immigrants dans la société (Pelfrene et al., 2009).

Parallèlement au programme d'intégration, des structures ont été créées dans les grandes villes flamandes ainsi que dans la région de Bruxelles-Capitale pour assurer une certaine intégration des immigrants. Pour ce faire, la priorité a été accordée aux immigrants qui ont souscrit au programme d'intégration obligatoire ; aux immigrants arrivés depuis longtemps en Belgique et ne sachant pas parler le néerlandais ou étant socialement dépendants ; aux étrangers ayant des enfants à l'école et aux locataires étrangers qui sont demandeurs de logements sociaux.

[30] On distingue ainsi l'Etat fédéral, trois entités fédérées qui sont les régions (région flamande, région wallonne et région de Bruxelles-Capitale avec des communes à l'intérieur de chacune d'elles) et trois communautés (française, flamande et germanophone).

En outre, Pelfrene, et al. (2009) rapportent qu'une politique d'intégration des immigrants a été lancée pour la période 2009-2014 par le gouvernement flamand. Tout commence par l'organisation en 2010 d'une assemblée générale pour définir les perspectives à long terme des questions d'intégration des immigrants. Dans le cadre de ce programme, un cours de base du néerlandais est disponible dès le pays d'origine du futur migrant sur demande, le tout sur une base libre et gratuite. On remettra un certificat à quiconque aura suivi les activités du programme d'intégration à faire prévaloir dans les services public et/ou privé.

En Wallonie, la situation des immigrés sur le marché du travail est difficile avec des disparités profondes entre immigrés et nationaux. Cela est surtout dû au déclin des régions industrielles de Wallonie depuis les années 1970, d'autant plus que les travailleurs immigrés de l'après-guerre étaient occupés dans ces régions (Sopemi-Belgique, 2008). C'est pratiquement la même situation qui prévaut dans la région de Bruxelles-Capitale, même si une partie est concernée par la politique flamande d'intégration. Dans un tel contexte, l'intégration professionnelle des immigrants reste laborieuse, si pas hypothétique par rapport à ce qui est organisé en Flandre, puisque même les nationaux connaissent un accès à l'emploi plus difficile comparé à la situation de la Flandre, a fortiori les immigrés. Les immigrés bénéficiant d'une reconnaissance du statut de réfugié peuvent parfois bénéficier des allocations minimum d'intégration accordées par le CPAS[31]. Ces allocations peuvent freiner l'accès des bénéficiaires à l'emploi, comme les allocations de chômage freinent la recherche d'emploi chez plusieurs bénéficiaires (Tanguy, 2006). En fait, un éventuel accès à l'emploi signifie automatiquement la perte de ce privilège, ce qui n'est pas du goût de beaucoup d'immigrés bénéficiaires de cette manne financière.

2.3.2. Politiques d'immigration et d'intégration au Royaume-Uni

Comme nous l'avons fait pour la Belgique, nous présentons quelques généralités sur la présence étrangère avant de nous focaliser sur les politiques d'immigration et d'intégration en vigueur au Royaume-Uni.

2.3.2.1. Généralités sur l'immigration au Royaume-Uni

Selon les données du recensement de 2011, 13% de la population sont nés à l'étranger ; 20% ont une identité ethnique autre que celle de britannique blanc ; 9% ont une identité nationale non-britannique ; 9% ont un passeport étranger ; 8% ont une langue maternelle (principale) étrangère et seulement 2% ne parlent pas bien l'anglais (ESRC, 2013). Le tiers de la population immigrée est constituée de ressortissants des pays membres de l'UE dont 54% sont issus des pays ayant intégré l'UE avant 2004. Les populations d'origine étrangère sont

[31] Cette abréviation signifie Centre Public d'Actions Sociales.

préférentiellement installées à Londres où elles représentent jusque 37%. Ailleurs, elles représentent à peine 9%.

L'immigration est en augmentation au Royaume-Uni depuis la fin des années 1990. Cette augmentation est aussi observée dans l'effectif des migrants congolais installés au Royaume-Uni à partir des années 1990 (Schoumaker et Flahaux, 2013). La part de la main-d'œuvre étrangère dans la population active est passée de 9,7% à 15,6% entre 2000 et 2012 (Frattini, 2014). Mais le Royaume-Uni n'est pas le seul pays à enregistrer une augmentation de la proportion des immigrants ; tous les pays de l'OCDE ont connu ce phénomène au cours de dix dernières années. La part des migrants dans les pays de l'OCDE est passée de 10,7% à 13,8% entre 1998 et 2007 (Ocde, 2009 ; Wadsworth, 2010). Malgré cette augmentation des immigrés dans les pays de l'OCDE, les ressortissants d'Afrique subsaharienne restent un flux minoritaire, comme c'est le cas en France (Lessault et Beauchemin, 2009).

La Grande-Bretagne, en tant que puissance industrielle, a eu besoin de main-d'œuvre étrangère pour répondre aux besoins de son économie. Avec la révolution industrielle au début du 19ème siècle, ce besoin de main-d'œuvre a progressé de façon considérable de telle sorte qu'il était difficilement comblé par la seule main-d'œuvre nationale (Hatton, 2005). Depuis la période de prospérité de l'après seconde guerre mondiale jusque tout récemment au cours de la dernière décennie, la Grande-Bretagne a développé une vocation de pays d'immigration surtout pour les nombreux étrangers qui viennent dans ce pays pour travailler. Pour avoir une idée de cette vocation de pays d'immigration, nous pouvons relever qu'en 2004, la Grande-Bretagne était la première destination européenne des migrants subsahariens. A l'échelle de l'OCDE, elle était la seconde destination après les USA (Lessault et Beauchemin, 2009). Depuis les années 1970, la Grande-Bretagne est passée du statut de pays d'émigration à celui de pays d'immigration, avec une tendance à la hausse des immigrants de plus de 100.000 par an. En dehors de la volonté des politiques de promouvoir l'immigration au Royaume-Uni, à l'instar des autres pays, la hausse de l'immigration peut être expliquée par des facteurs économiques (Hatton, 2005).

Une comparaison est nécessaire pour mettre en évidence l'ampleur de l'immigration subsaharienne au Royaume-Uni. Alors que la Belgique comptait environ 130.000 migrants provenant d'Afrique subsaharienne en 2006, et la France environ 560.000 en 2004 ; au Royaume-Uni[32], on dénombrait autour d'un million de migrants subsahariens en 2010 (Schoumaker et Schoonvaere, 2012). A l'instar de la France, la Grande-Bretagne est une ancienne puissance coloniale dont la politique d'immigration et la citoyenneté s'inspirent de l'héritage colonial. Elle est devenue pays d'immigration après l'effondrement de son empire colonial, au moment où elle avait besoin de se redéfinir comme Etat-nation et de créer enfin une citoyenneté nationale (Voicu, 2010).

[32] En dehors de l'aspect migratoire, le Royaume-Uni a une attitude attentive envers l'Afrique subsaharienne surtout avec la création du *Department for International Development* (DFID) survenue à l'arrivée des travaillistes au pouvoir en 1997 en vue de soutenir la coopération au développement (Porteous, 2005).

La Grande-Bretagne a conservé des liens étroits avec la plupart de ses anciennes colonies, même après leur accession à la souveraineté nationale et internationale. En vue de maintenir ces liens à un niveau acceptable, il y avait nécessité de définir une série de mesures qui devaient encadrer l'accès des étrangers sur son territoire sans léser les ressortissants des anciennes colonies et sans risque d'invasion étrangère. C'est l'ébauche de la politique d'immigration dans ce pays.

2.3.2.2. Politique d'immigration au Royaume-Uni

D'un point de vue historique, le Royaume-Uni effectuait des contrôles sur les ressortissants étrangers qui désiraient accéder à son territoire depuis 1920 à l'exception de ceux de ses anciennes colonies. Durant les années 1950, la politique d'immigration du Royaume-Uni a connu un tournant avec des mesures restrictives pour limiter une immigration nouvelle et inattendue en provenance des pays du Commonwealth[33] ayant jusqu'alors un accès sans contrôle sur le territoire britannique (Coleman et Rowthorn, 2004). L'objectif était alors de réduire le nombre de ressortissants de ces pays qui viennent s'installer au Royaume-Uni. Ils devaient désormais subir les mêmes contrôles à l'entrée sur le territoire que les ressortissants des pays tiers (Coleman, 1997). Les gouvernements qui vont se succéder depuis le lancement de cette loi étaient tiraillés au sujet de son application. Ce n'est qu'en 1997 que les choses vont changer : le gouvernement travailliste abandonne la restriction du nombre d'immigrants ressortissants d'un pays du Commonwealth et change d'attitude envers l'immigration. Dans un discours prononcé en 2000, le gouvernement présente la migration comme un atout économique, social, culturel et démographique (Coleman et Rowthorn, 2004), ce qui place le Royaume-Uni au rang des pays d'immigration.

Malgré tout, la nécessité d'une réglementation étant toujours présente, l'objectif principal est alors d'accueillir et de promouvoir l'immigration, au lieu de la limiter. Les responsables mettent en exergue le rôle positif de la migration dans l'économie, affirmant que les migrants semblent plus débrouillards, entreprenants et ambitieux que la norme (Coleman et Rowthorn, 2004). Le bénéfice additionnel de cette contribution concerne l'impact économique de la migration sur la population vieillissante (Coleman et Rowthorn, 2004).

En 2001, tout en rejetant l'idée que la migration peut ou doit être strictement contrôlée et en mettant l'accent sur ses avantages, une politique générale de «gestion des migrations» a été adoptée (Home office, 2001). Cette nouvelle politique était en accord avec celle prônée par le Conseil de l'Europe et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM). Selon la politique du gouvernement en matière de migration, l'immigration légale à grande échelle est essentielle à la prospérité continue et à la compétitivité internationale de l'économie

[33] Le Commonwealth est une organisation intergouvernementale composée de 54 Etats membres indépendants dont la plupart sont des anciennes colonies ou protectorats de l'empire britannique, à l'exception du Rwanda et du Mozambique.

britannique (Coleman et Rowthorn, 2004). Malgré tout, l'opinion publique reste sceptique et estime que l'immigration est excessive et a besoin d'être contrôlée. Selon un sondage d'opinion réalisée en 2003, l'immigration associée à l'asile reste l'un des problèmes préoccupants dans l'opinion publique britannique. Toutefois, une telle situation se retrouve même dans les pays dits d'immigration comme les USA, le Canada et l'Australie (Betts, 2004 ; Coleman et Rowthorn, 2004). La politique d'immigration du Royaume-Uni est résumée par Hatton (2005) dans les paragraphes suivants :

Après des réformes de la politique d'immigration en vigueur au Royaume-Uni depuis les années 2000, l'administration des immigrants est assurée par le « Home Office Immigration and Nationality Department » qui s'occupe aussi des autorisations de travail. Les citoyens irlandais et les ressortissants de l'Espace économique européen sont libres de vivre et de travailler au Royaume-Uni. Les citoyens d'un pays du Commonwealth ayant un droit de résidence, soit qui ont un passeport britannique, soit qui ont acquis un séjour limité ou illimité ont droit à un accès libre au Royaume-Uni. Les autres ressortissants des pays qui n'ont pas le droit de travailler au Royaume-Uni sont tenus de solliciter une autorisation de travail, laquelle est demandée par un employeur éventuel. Il n'y a pas de quota pour les permis de travail qui sont délivrés plutôt en fonction du niveau de qualification et pour des emplois spécifiques en pénurie. Les permis de travail sont accordés pour une durée de 4 ans avec possibilité de renouvellement pour une durée donnée ou à l'octroi d'un droit de séjour permanent. Le droit de travailler est aussi possible à court terme pour des catégories comme les hommes d'affaires, les journalistes, les diplomates, les sportifs et les artistes. Les permis de travail à court terme sont émis en vertu d'une variété de programmes pour les travailleurs de vacances, les travailleurs agricoles, les enseignants et ceux qui entrent dans le cadre des programmes de formation et d'expérience de travail.

Le système de permis de travail a connu plusieurs modifications depuis 1970 dont les plus importantes ont eu lieu en 2000 et 2002. Le nombre de permis de travail délivrés a baissé entre 1970 et durant les années 1990 (Hatton, 2005). A la fin des années 1990, la hausse du nombre de permis de travail est un indicateur sérieux de l'assouplissement de la politique adoptée en faveur du travail depuis 1997. Les mesures adoptées incluent une augmentation du nombre de permis de travail et un assouplissement des contrôles sur l'immigration non économique. A travers la loi de 2002, le gouvernement a introduit une nouvelle expansion de filières d'immigration, y compris de nouveaux programmes pour attirer des immigrants hautement qualifiés, basés sur un système de points (Hatton, 2005). Grâce au système de permis de travail, les migrants peuvent obtenir un séjour illimité au Royaume-Uni, ou être acceptés pour s'installer et éventuellement être qualifiés pour avoir la nationalité britannique. Les époux (ses) et les enfants de premiers migrants peuvent avoir les mêmes droits selon certains critères. Le droit du regroupement familial s'étend aux parents, grands-parents et aux fiancé(e)s des primo-migrants.

Les autres groupes principaux de migrants au Royaume-Uni sont les étudiants et les réfugiés. Les étudiants sont admis s'ils sont inscrits pour des études dans un établissement d'enseignement reconnu, mais sans le droit de travailler sauf durant leurs études. La politique britannique envers les demandeurs d'asile est basée sur son obligation en vertu de la Convention sur les réfugiés. Selon les périodes, environ un tiers des demandeurs d'asile sont acceptés, soit comme réfugiés selon la Convention, soit comme faisant partie d'une catégorie ayant une autorisation exceptionnelle de séjourner (Hatton, 2005).

Parmi les ressortissants de l'Afrique subsaharienne, plusieurs accèdent sur le territoire par la procédure d'asile, mais ce n'est pas la même tendance qui est observée pour l'accès par la migration du travail. Une évaluation à l'aide du nombre de migrants ayant obtenu un numéro d'allocation d'assurance nationale (national insurance number – NI number) révèle que le nombre de travailleurs migrants est relativement supérieur au nombre de demandes d'asile enregistrées. Durant la période 2006-2007, le plus grand nombre de numéros de NI est attribué aux Sud-Africains (17000), suivis par les Nigérians (12500). La RDC est très loin derrière et ne totalise qu'environ 150 numéros (Owen, 2011). Cela traduit en quelque sorte la part que représente la migration légale des Congolais au Royaume-Uni sans passer par la demande d'asile. Ce numéro peut aussi traduire la proportion de migrants susceptibles d'accéder à un emploi légal durant leur séjour en Grande-Bretagne. Grâce à ce numéro, on peut avoir une idée sur l'importance des raisons de travail pour expliquer la migration congolaise au Royaume-Uni.

La migration africaine au Royaume-Uni est de plus en plus liée aux raisons de travail, selon les statistiques disponibles. La migration économique commence même à dépasser la migration pour l'asile chez les ressortissants d'Afrique subsaharienne au Royaume-Uni. Entre 1997-2002, il a été enregistré une augmentation du nombre de migrants subsahariens venus avec un permis de travail. Le flux annuel est passé de 4.000 à 15.700 migrants. Puis, ce flux a diminué pour atteindre 10.000 en 2007 (Owen, 2011). Les raisons d'études ne sont pas en reste puisque durant l'exercice 2007-2008, 2.500 étudiants provenant d'Afrique subsaharienne ont été admis au Royaume-Uni pour poursuivre leurs études supérieures (Owen, 2011).

Les immigrants subsahariens sont en moyenne plus instruits[34] que les natifs britanniques ; et l'écart a augmenté au fil du temps. En outre, les immigrants récents sont plus instruits que les autres immigrés (Wadsworth, 2010). Peut-on croire que la politique d'immigration du Royaume-Uni est plus avantageuse aux immigrants les plus instruits, créant une certaine sélection à l'entrée dans ce pays. Nous ne mettons pas en doute la sélectivité de la migration dans le pays d'origine, mais il semble que les plus instruits sont plus aptes à s'intégrer dans la société de destination.

[34] En fait, plus de la moitié de la population active parmi les natifs du ROYAUME-UNI quitte l'école à 16 ans alors que chez les nouveaux immigrants, cette proportion est ramenée à moins d'un sur six. Un peu moins d'un natif britannique sur cinq termine les études à 21 ans ou après ; proportion à comparer avec plus d'un immigré sur trois et plus 50% de nouveaux immigrants (Wadsworth, 2010).

2.3.2.3. Politique d'intégration des immigrés au Royaume-Uni

Le « Home Office » est responsable de l'immigration ainsi que de l'asile et des réfugiés (y compris la réception et l'intégration des réfugiés) (Collett et Petrovic, 2014). C'est en quelque sorte l'équivalent de l'Office des étrangers (l'organe responsable de la gestion des immigrés en Belgique). L'histoire de la politique d'intégration débute vers les années 1960 et visait uniquement les migrants venant de nouveaux pays indépendants du Commonwealth. A l'époque, la politique d'intégration est définie non pas comme un processus de nivellement de l'assimilation, mais plutôt comme une égalisation des chances accompagnée de la diversité culturelle dans une atmosphère de tolérance mutuelle (Spencer, 2011). Suite à l'hostilité que rencontrent les migrants, la politique d'intégration mettait l'accent sur la lutte contre la discrimination et l'incitation à la haine raciale ainsi que les mécanismes de gestion des relations communautaires (Spencer, 2011). Dans les faits, les migrants ressortissants des pays du Commonwealth avaient certains privilèges notamment l'accès rapide à la nationalité britannique et le vote aux élections.

Concrètement, le discours le plus en vue dans les débats publics Outre-manche soutient que l'intégration ressort de la seule responsabilité des migrants eux-mêmes (Spencer, 2011). Certains auteurs estiment qu'il n'existe pas de politique d'intégration accessible à tout migrant s'installant au Royaume-Uni. C'est le cas de Saggar et Somerville (2012) qui ont même proposé un modèle d'intégration britannique dans une aire d'immigration. C'est une démarche idéaliste visant l'intégration sectorielle d'individus ciblés installés sur une portion du territoire britannique. Ces auteurs considèrent que l'intégration des immigrants devrait viser essentiellement trois aspects, à savoir :

- L'identité nationale : promouvoir des mesures qui peuvent remédier à la crise de confiance dans la plupart des sociétés occidentales ; laquelle crise est renforcée par la montée des mouvements d'extrême-droite et anti-immigration.
- La situation des immigrés eux-mêmes : veiller à ce que les immigrés soient par exemple en emploi et aient un niveau d'instruction convenable. A l'aide de certains indicateurs, on peut procéder à des comparaisons avec la moyenne de la société d'accueil pour voir si les immigrés ne développent pas d'écarts face à cette moyenne.
- Le succès des communautés : examiner au niveau local et sociétal si la cohésion communautaire ou sociale est assurée. Lorsque les immigrés cohabitent en toute harmonie avec les autochtones et se respectent mutuellement, on peut parler de succès communautaire (Saggar et Somerville, 2012).

Ces deux auteurs pensent qu'il n'existe pas de modèle britannique d'intégration qui tienne compte de ces trois aspects dans l'intégration des immigrants. C'est la raison pour laquelle ils proposent leur fameux modèle d'intégration qui respecte les trois dimensions précitées. Par ailleurs, ils sont sévères en affirmant que peu de politiques publiques ont été initiées en faveur

de l'intégration des immigrants, mais ces dernières ont manqué de financement durable[35] (Saggar et Somerville, 2012). Des petits programmes autonomes ont été lancés, mais peu ont survécu, et encore moins ont livré des résultats qui peuvent être attribués aux mesures prises par ces programmes. Néanmoins, l'intégration a reposé sur la conception et la mise en œuvre de grandes politiques sociales qui affectent la scolarité, les quartiers, le logement, l'emploi et les soins de santé.

A l'échelle nationale, la Grande-Bretagne applique l'inclusion sociale et les modèles de cohésion communautaire qui intègrent tous les citoyens et ciblent les plus démunis, indépendamment de l'appartenance ethnique ou l'origine, tout en s'assurant que les diverses collectivités locales fonctionnent harmonieusement (Collett et Petrovic, 2014). Dans les faits, il n'existe pas de structure chargée de l'intégration des migrants (Spencer, 2011). A la place, il y a des politiques d'intégration s'adressant à une catégorie des réfugiés et aux migrants qui s'installent et demandent la nationalité britannique. Ces politiques visent aussi la discrimination et la cohésion communautaire ainsi que certains services chez les migrants ciblés. Ces services sont entre autres le cours d'anglais, l'éducation et la santé (Spencer, 2011). Pour éviter qu'un ministère joue un rôle prépondérant, la responsabilité de la politique d'intégration et de la citoyenneté est confiée à la « *UK Border Agency* » (UKBA).
Par ailleurs, la stratégie d'intégration des réfugiés lancée en 2000 vise à aider seulement les réfugiés reconnus (et non les demandeurs d'asile) à travers l'accès sécurisé à l'emploi, le logement, les prestations sociales, la santé, l'éducation et les services linguistiques ainsi que la promotion de la participation communautaire. Concrètement, un travailleur social évalue les besoins de chaque réfugié et les signale aux services compétents (Spencer, 2011). Cette aide n'est pas étendue à d'autres migrants.

En 2007, l'installation des migrants venus d'Europe centrale et orientale dans des régions peu fréquentées par les migrants va obliger le gouvernement travailliste à élargir les programmes d'intégration des migrants. Des ressources supplémentaires sont accordées aux prestataires de services au niveau local pour y faire face. Partout en Europe, la tendance est de soumettre les migrants à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et même de prouver la compétence dans la maîtrise de la langue pour avoir accès sur le territoire. Le Royaume-Uni a suivi aussi cette tendance en exigeant la connaissance de la langue et de « life in UK » pour avoir accès à la nationalité britannique (Spencer, 2011).
En outre, suite au Traité de Lisbonne de 2009, l'UE mettait en avant certains principes de base sur l'intégration et stimulait certaines bonnes pratiques. C'est ainsi qu'elle encourage les Etats membres à disposer d'une législation sur la discrimination. Dans ce domaine, le Royaume-Uni avait une certaine avance sur l'UE. Dans les lois sur l'égalité de 2006 et 2010, la politique britannique devance les exigences de la législation européenne. La loi de 2010 comporte une obligation pour les organismes publics à promouvoir l'égalité des chances et à

[35] Sur terrain, des politiques spécifiques pour aider à intégrer les nouveaux arrivants n'ont pas eu de financement durable ou se sont révélées inadéquates à l'échelle des arrivées (Saggar et Somerville, 2012).

favoriser de bonnes relations, un levier potentiellement important pour l'intégration si les migrants sont inclus dans les groupes ciblés par les autorités (Spencer, 2011).

Nous avons examiné séparément les politiques d'intégration de la Belgique et du Royaume-Uni dans le but de relever les particularités de chaque pays. Pour exploiter ces particularités dans la compréhension de notre recherche, nous proposons ci-dessous une démarche comparative basée sur certains aspects ayant des liens avec les phénomènes étudiés.

2.3.3. Comparaison des politiques d'intégration de la Belgique et du Royaume-Uni

Les deux pays concernés par notre recherche accueillent des immigrants sur leurs territoires. Pour ce qui est de leurs politiques d'immigration, on décèle quelques convergences et quelques divergences qui renseignent sur leur degré d'ouverture envers les étrangers. Dans les deux pays, les catégories des migrants sont presque les mêmes ; les divergences majeures sont notamment l'importance que chacun accorde aux différentes catégories ainsi que l'intention politique affichée par les autorités en faveur de l'une ou l'autre catégorie. Depuis l'arrivée du parti travailliste au pouvoir en 1997, les autorités britanniques assignent à l'immigration un rôle positif pour l'économie. Ce faisant, elles insistent sur l'apport des travailleurs migrants sur le plan économique et prônent une ouverture claire et nette en faveur de la main-d'œuvre étrangère. Celle-ci est souhaitée et encouragée pour les besoins de l'économie britannique en assouplissant les conditions d'octroi des permis de travail. Cela n'est pas bien affiché dans la politique d'immigration en vigueur en Belgique. Dans les intentions, les travailleurs migrants sont aussi voulus en Belgique, mais les restrictions qui entourent leur intégration professionnelle suscitent un certain scepticisme sur l'image que les autorités belges attachent à l'immigration.

Tableau n° 2.4. Des divergences dans les politiques migratoires de la Belgique et du Royaume-Uni

Dimensions	Belgique	Royaume-Uni
Politique d'intégration	Politique d'intégration un peu tardive à l'échelle nationale mais mise en route par les régions. Actions variant selon la région d'installation des migrants incluant l'emploi, le logement, la santé, l'éducation des enfants. Acquisition de la nationalité simplifiée depuis les années 2000.	Pas de politique d'intégration à l'échelle nationale. Actions ciblées à l'intention de certains immigrés particuliers comme les réfugiés et les originaires des pays membres du Commonwealth.
Politique d'immigration	Attitude mitigée du rôle de l'immigration dans l'environnement économique belge. Mise en place d'une structure de lutte contre la discrimination et le racisme. Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile.	Mise en évidence du rôle positif de l'immigration pour l'économie depuis 1997. Législation contre la discrimination et le racisme. Accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile.
Catégories d'immigrés	Entrée légale des immigrés pour raison d'études, famille, persécution politique, humanitaire et travail ; avec une attitude mitigée pour la catégorie	Entrée des migrants pour raison d'études, famille, persécution politique, humanitaire et travail ; avec une attitude favorable pour la

	des travailleurs migrants.	catégorie des travailleurs migrants et les originaires des pays du Commonwealth
Attitudes envers les ex-colonies	Pas de privilège pour les originaires d'ex-colonies belges comme la RDC.	Statut privilégié pour les originaires des pays du Commonwealth (ex-colonies britanniques) avec des actions d'intégration qui leur sont dédiées.
Travailleurs migrants	Peu des titres de séjour des migrants originaires des pays tiers sont justifiés par le permis de travail depuis la fin de la migration de travail.	Depuis 2000, de plus en plus de titres de séjour justifiés par un permis de travail parmi les migrants ressortissants des pays tiers.

Source : Elaboré à partir de la littérature existante sur la question

En tant qu'anciennes puissances coloniales, ces pays ont continué à entretenir des relations privilégiées avec leurs anciennes colonies, mais l'attachement du Royaume-Uni aux pays du Commonwealth n'est pas identique à la relation que la Belgique a conservée avec ses anciennes colonies. Par exemple, les ressortissants des pays du Commonwealth n'avaient pas besoin de visa d'entrée au Royaume-Uni jusque vers la fin des années 1950 (Coleman et Rowthorn, 2004). Même s'ils sont actuellement concernés par une autorisation de séjour comme les autres étrangers, ils jouissent de certains privilèges concernant leur immigration et surtout leur intégration au Royaume-Uni. Les ressortissants d'ex-colonies belges n'ont pas de privilèges particuliers en Belgique : ils ont toujours eu besoin d'un visa pour accéder sur le territoire belge. Par exemple, la communauté congolaise qui était pratiquement la principale communauté subsaharienne en Belgique est en train d'être égalée ou dépassée par d'autres nationalités d'Afrique subsaharienne. Cela confirme dans une certaine mesure l'absence de privilèges en faveur des ressortissants des ex-colonies belges. D'ailleurs, on constate un accroissement des effectifs des ressortissants d'autres pays d'Afrique subsaharienne qui s'installent en Belgique. C'est le cas des ressortissants du Cameroun, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays subsahariens.

En Belgique, l'immigration des travailleurs étrangers n'avait pas été planifiée pour durer longtemps, mais après la fermeture des frontières nationales en 1974, la diminution des retours des migrants dans leur pays d'origine a poussé les autorités à mettre en place une politique d'intégration. Celle-ci ciblait en priorité l'emploi, le logement et l'éducation des enfants des migrants de la première génération. Au Royaume-Uni, la politique d'intégration ne s'adresse pas à tous les immigrés, mais à des catégories ciblées, en priorité les ressortissants des pays du Commonwealth et les réfugiés. Pour compléter les comparaisons des politiques d'intégration en vigueur en Belgique et au Royaume-Uni, nous nous focalisons sur des aspects liés à l'emploi. Ce choix s'impose par le thème de recherche. L'intégration professionnelle est la clef d'entrée de cette thèse qui se préoccupe de mieux situer les convergences et divergences concernant l'accès à l'emploi dans ces pays afin d'expliquer les pratiques transnationales des migrants congolais. Le tableau ci-dessous nous fournit quelques indicateurs concernant la participation au marché du travail dans chacun des deux pays concernés par cette thèse.

Tableau n° 2.5. Quelques indicateurs du marché du travail

Indicateurs	Belgique	Royaume-Uni
Taux de chômage de la population active	8,5	7,1
Taux de chômage des natifs	5,9	5,2
Taux de chômage des immigrés	14,8	11,3
Taux de chômage des immigrés non européens	24	17,1
Taux d'emploi des natifs	68,8	75
Taux d'emploi des immigrés	56	68

Source : Elaboré à partir des publications existantes à ce sujet (voir annexe n° 3)

Sur le plan de la participation au marché du travail, les indicateurs du Royaume-Uni semblent meilleurs comparativement à ceux de la Belgique. Cela nous conduit à avoir un préjugé favorable sur l'emploi des migrants congolais installés au Royaume-Uni et par extension sur leurs pratiques transnationales, à cause du lien présumé entre l'emploi et les pratiques transnationales des migrants. Il reste à vérifier ce préjugé par des données récoltées sur les immigrés congolais installés en Belgique ou au Royaume-Uni. Etant donné les différences entre les pays de destination dans le profil des immigrés qu'ils accueillent (voir annexe n° 5) et dans la structure de leurs marchés du travail[36], la situation d'un pays ne peut pas être appliquée à un autre. C'est ainsi que l'impact de l'immigration sur l'emploi pour un pays donné ne doit pas être déduit des résultats obtenus dans les autres pays (Dustmann, et al., 2005a). Certaines formalités administratives peuvent faciliter l'accès des personnes d'origine étrangère à l'emploi dans les pays développés. C'est le cas de l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil qui est considérée sur le plan social comme le gage d'une intégration réussie des immigrés.

Conclusion

L'objectif du chapitre était de présenter le contexte de cette recherche. Nous voulions examiner les considérations des pays d'accueil et de destination qui peuvent avoir une incidence sur les phénomènes étudiés. Partant de la situation politique et socioéconomique de la RDC, les migrations internationales (intra et extra-continentales) sont une réaction logique des ménages à la précarité de leurs conditions de vie, surtout depuis les années 1990. Dans cette perspective, la paupérisation des ménages d'origine est à considérer pour expliquer les comportements qu'adoptent les migrants congolais à destination concernant l'accès à l'emploi, les transferts d'argent et les investissements. Sur ce point, les pillages des années 1990 et les guerres successives qu'a connus la RDC ont largement détérioré la structure socioéconomique des ménages et ont favorisé le changement du modèle des migrations congolaises.

[36] Dans l'annexe n° 3, nous donnons quelques indicateurs sur l'accès au marché du travail pouvant relever les restrictions du marché belge comparativement au marché britannique.

Les considérations socioéconomiques du pays d'origine exercent une influence qui pousse les migrants à s'intégrer rapidement dans le pays de destination, mais le contexte dans lequel doit se dérouler cette intégration détermine en grande partie ce que les ménages d'origine peuvent attendre des migrants. A ce titre, les politiques d'intégration en vigueur dans les pays de destination ont une incidence directe sur les transferts d'argent et les investissements à travers l'accès à l'emploi et les restrictions qui sont associées. Selon le niveau d'ouverture de la politique d'immigration, les responsables des pays de destination mettent en place des mesures qui facilitent l'intégration des immigrés dans la société d'accueil. En définitive, ces mesures varient énormément selon le pays de destination.

Partant des différences en matière d'intégration et compte tenu des indicateurs de l'emploi plus prospères au Royaume-Uni, nous émettons un préjugé en faveur des migrants congolais installés dans ce pays à la fois pour l'intégration professionnelle ainsi que pour les pratiques transnationales. Dans cette logique, à cause de ce préjugé sur leur meilleur accès à l'emploi, nous supposons que les Congolais du Royaume-Uni seront plus assidus dans les transferts d'argent réguliers et dans les investissements économiques par comparaison aux Congolais vivant en Belgique. En définitive, nous avons besoin des résultats empiriques pour tester cette hypothèse et les autres affirmations que nous avons faites. C'est pour cette raison qu'il était judicieux de constituer un échantillon des migrants congolais auprès desquels des données ont été récoltées dans le cadre d'une enquête. Ci-dessous, nous présentons la source des données utilisées pour les analyses à venir.

CHAPITRE 3 : SOURCE DES DONNEES ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Introduction

Après la mise au point des aspects théoriques, conceptuels et contextuels, nous passons aux aspects méthodologiques. Ainsi, ce chapitre a pour objectif de présenter la source des données et les techniques d'analyse statistique utilisées pour tester les hypothèses formulées au début de cette thèse. En fonction de la pertinence de chaque phénomène, nous présenterons les précautions théoriques et méthodologiques à prendre pour une analyse cohérente. L'idéal est de présenter les variables à mobiliser pour les différentes analyses à venir en précisant l'apport de chacune d'elles ; mais nous le ferons en détail lorsque nous aborderons chaque phénomène étudié. Immédiatement après ce chapitre, nous analyserons les résultats portant successivement sur l'emploi des migrants, leurs transferts d'argent et leurs investissements en mettant en évidence le rôle joué par les attentes de la famille d'origine.

Rappelons que l'étude de la migration subsaharienne en Europe est influencée par la proximité géographique des deux continents (Afrique et Europe) et par le fait que l'Europe constitue la première destination extra-continentale des ressortissants des pays subsahariens. Pour le cas particulier des migrants congolais, le choix de la Belgique comme champ de l'investigation tient aux liens historiques entre la Belgique et la RD Congo. Autour des années 1960, les premières migrations des Congolais en dehors du continent africain ont pour destination la Belgique, forte de sa position de puissance coloniale. D'autre part, nous avons choisi le Royaume-Uni par le fait qu'il représente, depuis les années 1990, une nouvelle destination des migrants congolais en Europe, en dehors des destinations traditionnelles (Belgique et France). En outre, le choix de ces deux pays s'est imposé par la disponibilité des données à analyser, données récoltées dans le cadre du projet MAFE.

Nous consacrons la première partie de ce chapitre à la présentation de l'enquête MAFE. Dans la seconde partie, nous abordons l'échantillonnage et les pondérations des données ; tandis que la troisième porte sur la critique des données récoltées. Quant à la quatrième partie, elle décrit l'échantillon sur base des variables sociodémographiques et d'autres variables visées par les analyses ultérieures. La méthode et les techniques mises en œuvre pour l'analyse statistique feront l'objet de la dernière partie.

3.1. Présentation de l'enquête MAFE de 2009

Cette partie du travail porte essentiellement sur la présentation de l'instrument de collecte des données. Nous présentons l'enquête MAFE de 2009 menée en Belgique et au Royaume-Uni ainsi qu'en RD Congo. Nous abordons les informations d'ordre général et les objectifs du

projet MAFE avant de présenter globalement le questionnaire utilisé pour récolter les informations.

3.1.1. Informations générales et objectifs du Projet MAFE

L'enquête MAFE (Migrations Afrique – Europe) est une enquête biographique rétrospective menée dans le cadre du projet MAFE financé par l'Union européenne et coordonné par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) à Paris. Ce projet repose sur la collecte des données biographiques dans trois pays d'Afrique (Sénégal, Ghana et RD Congo) et dans six pays d'Europe (Belgique, France, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et Espagne).

Le projet MAFE, mis en œuvre pour faire face au manque de données fiables sur la migration africaine, poursuit trois objectifs généraux et inter-reliés (Beauchemin, 2012). Il s'agit de :

1. Collecter des données originales, fiables, comparables et représentatives sur les caractéristiques et comportements des migrants subsahariens, à la fois légaux et illégaux.
2. Analyser ces données dans différents domaines d'intérêt pour les décideurs politiques et les scientifiques.
3. Diffuser les données et résultats par les voies principales qui auront un impact à la fois sur les politiques et les recherches futures (Beauchemin, 2012).

L'idée générale qui sous-tend ce projet est que la migration ne doit pas être considérée seulement comme un flux unidirectionnel de l'Afrique vers l'Europe. Il soutient plutôt que les migrations de retour, les migrations circulaires et les pratiques transnationales sont importantes et doivent aussi être prises en compte afin de bien concevoir les politiques migratoires (Beauchemin, 2012).

Concrètement, le projet MAFE vise quatre aspects :

- Modèles de migration : le projet permet d'analyser les tendances des migrations, les caractéristiques des migrants et les routes migratoires.
- Déterminants de migration : il permet d'examiner le rôle de certains facteurs sur la migration. C'est le cas du rôle joué par la pauvreté, l'éducation, le genre, la politique, etc. sur la migration.
- Migration et intégration économique : il analyse certaines dimensions de la migration telles que les transferts d'argent, les investissements, l'intégration et la réintégration des migrants.
- Migration et familles : il s'intéresse à la famille d'une manière générale en analysant la construction, la structure et la formation des familles ainsi que les familles dans le temps et l'espace (Beauchemin, 2012).

Les données récoltées par le projet MAFE concernent trois populations africaines vivant des situations différentes sur les plans politique, historique et économique. Il s'agit en fait de trois systèmes de migration constituant trois diasporas africaines en Europe et évoluant dans des

pays européens aux contextes fort différents. Parmi les pays européens, il y a des différences en ce qui concerne le contexte et les conditions d'intégration pour les anciens et les nouveaux pays d'immigration (Beauchemin, 2012). Dans le cas d'espèce, les données concernent les personnes originaires de la RDC. Ces données ont été collectées respectivement en Belgique par l'Université catholique de Louvain et au Royaume-Uni par l'Université de Sussex.

L'enquête menée dans le cadre du projet MAFE a utilisé un questionnaire biographique administré dans tous les autres pays couverts par ce projet. Nous présentons ci-dessous l'enquête menée en Belgique ou au Royaume-Uni. Celle menée à Kinshasa nous intéresse aussi dans la mesure où nous pouvons y déceler des migrants de retour parmi les enquêtés.

3.1.2. Questionnaire

Le questionnaire biographique de l'enquête MAFE considère toutes les étapes de la vie des sujets enquêtés depuis leur naissance jusqu'au jour de l'enquête. Partant de cette évolution temporelle, il est notamment possible de distinguer la situation du migrant avant et après son arrivée en Europe. Plusieurs modules sont exploités dans le questionnaire MAFE, mais l'étude met un accent sur les modules se rapportant aux activités et aux biens possédés. Nous partons de différentes périodes actives ou inactives pour examiner la mesure dans laquelle l'insertion professionnelle à destination peut entraîner plus ou moins de transferts aux proches d'une part et d'autre part plus ou moins d'investissements à l'actif des migrants.

Le questionnaire biographique utilisé pour collecter les données lors des entretiens de face à face comporte deux grandes parties, à savoir : une fiche AGEVEN et un cahier de questions.

1. La fiche AGEVEN : il s'agit d'une fiche de datation des événements à l'année près pour suivre la biographie des sujets enquêtés. La plupart des modules du questionnaire proprement dit sont transcrits et datés sur cette fiche pour prendre en compte la dimension de l'évolution temporelle.

2. Le cahier d'items constitue le questionnaire proprement dit avec ses multiples modules. La première page contient certaines informations relatives à la codification de l'enquête ainsi qu'à l'enquêté et certains de ses attributs géographiques. Outre la présentation de l'étude à l'enquêté, le cahier de questions comporte plusieurs modules. L'encadré n° 1 reprend tous les modules que comporte le questionnaire d'enquête MAFE.

Encadré n° 1. Modules du questionnaire biographique MAFE

Le questionnaire biographique de l'enquête MAFE comporte les modules suivants :

1. L'historique des logements d'au moins un an : seuls les logements occupés pendant au moins une année ont été signalés.
2. La citoyenneté : les différents changements de citoyenneté doivent être signalés en commençant par la citoyenneté à la naissance et celle au moment de l'enquête.

3. L'historique familial : sont pris en compte les parents, les frères et les sœurs de l'enquêté.
4. L'historique familial : il s'agit de questionner sur les conjoints actuels ou passés (décédés ou en rupture) et les enfants de l'enquêté.
5. L'historique des pays de résidence de l'entourage : c'est l'inventaire des pays où ont vécu, pour une durée d'au moins une année, les membres de l'entourage de l'enquêté. L'idée qui est derrière ce module est de voir là où vivent ou ont vécu les personnes qui ont aidé ou pouvaient aider la personne à migrer.
6. L'historique des périodes d'activités et d'inactivité : depuis l'enfance, on répertorie les périodes d'études, de formation professionnelle, de travail, de chômage ou d'inactivité, etc.
7. L'historique des biens et des affaires possédés en RD Congo ou ailleurs : on passe en revue les avoirs et les affaires (business) de l'enquêté et les périodes d'acquisition de chacun d'eux.
8. Les transferts d'argent : on identifie l'année du début de l'envoi régulier d'argent aux proches ainsi que les pays de destination.
9. Les tentatives de migration internationale : on inventorie les pays pour lesquels l'enquêté a entrepris la moindre démarche pour aller y vivre, sans parvenir à s'y établir.
10. Les séjours de moins d'un an et de plus d'un an hors RD Congo : c'est l'énumération des pays où l'enquêté a déjà vécu moins d'une année ou plus d'une année.
11. Les associations : on identifie les périodes au cours desquelles l'enquêté a fait partie d'une association soutenant la RD Congo ou d'autres migrants congolais en Europe.
12. La demande d'asile : on vérifie si l'enquêté a déjà demandé l'asile dans un pays quelconque.
13. Les titres de séjour et les autorisations de travail : on décrit toutes les périodes où l'enquêté a vécu en situation régulière ou irrégulière, y compris pour le travail autorisé ou pas.
14. Les retours de moins d'un an avec ou sans intention de se réinstaller ainsi que les séjours de plus d'un an en RD Congo.

Parmi les nombreux modules de l'enquête MAFE, nous nous intéressons particulièrement aux modules relatifs aux activités, aux logements, aux migrations, aux autorisations de séjour, aux biens possédés et aux transferts d'argent en vue de répondre aux questions que nous nous sommes posées dans cette étude.

3.2. Echantillonnage et pondération

Initialement, l'enquête MAFE-Congo visait un échantillon de 1500 non-migrants et migrants de retour interrogés en République démocratique du Congo, plus précisément à Kinshasa ainsi qu'environ 300 migrants interrogés en Belgique et 150 au Royaume-Uni. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons les stratégies d'échantillonnage adoptées et les pondérations qui ont été appliquées aux données récoltées.

Encadré n° 2. Définition d'un migrant international

Selon les Nations Unies, un migrant international à long terme est conçu comme: "*a person who moves to a country other than that of his or her usual residence for a period of at least a year (12 months), so that the country of destination effectively becomes his or her new country of usual residence. From the perspective of the country of departure, the person will be a long-term emigrant, and from that of the country of arrival, the person will be a long-term immigrant*" (Clancy, 2008, 20). Un migrant international à court terme désigne: "*a person who moves to a country other than that of his or her usual residence for a period of at least three months but less than a year (12 months), except in cases where the movement to that country is for purposes of recreation, holiday, visits to friends and relatives, business, medical treatment or religious*

pilgrimage" (Clancy, 2008, 20).

Dans le cadre de l'enquête MAFE, est considéré comme migrant international tout Congolais né en RDC qui s'installe pour une durée d'au moins une année (12 mois) en Belgique ou au Royaume-Uni. En outre, ce Congolais a migré après l'âge de 18 ans et a un âge compris entre 25 et 75 ans au moment de l'enquête (Beauchemin, et al., 2010). Les Congolais qui ont migré avant l'âge de 18 ans sont considérés comme ayant subi la migration par le déplacement de leurs parents et ne sont pas directement impliqués dans la prise de décision de migrer. Cela ressemble à des enfants qui accompagnent leurs parents en migration. Selon cette définition opérationnelle, les Congolais qui ont adopté la nationalité du pays d'accueil sont toujours des migrants concernés par l'enquête MAFE. Ils font partie de la population d'origine étrangère. Par contre, les fils d'immigrés ne sont pas des migrants au sens strict et opérationnel du terme.

3.2.1. Echantillonnage

L'échantillonnage mis en œuvre a reposé sur plusieurs stratégies. En fait, pour des raisons financières, les échantillons ne sont pas représentatifs[37] au niveau national des populations visées. Néanmoins, le projet se construit sur une stratégie progressive, ce qui pourra permettre d'élargir les échantillons dans l'avenir (Beauchemin, et al., 2010). Pour pouvoir comparer les données et les résultats, les responsables du projet ont tout mis en œuvre pour qu'une méthodologie commune d'enquête soit appliquée dans les différents contextes. Que ce soit dans l'enquête menée à Kinshasa ou en Europe, les organisateurs ont veillé à constituer un échantillon représentatif de la population visée dans la mesure du possible. A Kinshasa, des stratégies probabilistes ont été adoptées ; tandis qu'en Europe, un échantillonnage par quotas a été adopté pour veiller à avoir un échantillon représentatif des régions visées.

L'échantillonnage mis en œuvre à Kinshasa a associé une stratification et un échantillonnage par degrés (niveaux). Le premier degré a consisté à sélectionner systématiquement les quartiers avec une probabilité proportionnelle à la taille estimée. Au second degré, des ménages ont été sélectionnés dans chaque rue ; tandis qu'au troisième degré, des individus sont sélectionnés dans chaque ménage. À chaque étape, une probabilité d'échantillonnage a été calculée.

S'agissant de l'enquête menée en Belgique, on a adopté l'échantillonnage par quotas ; lesquels sont basés sur les informations sur la population d'origine étrangère contenues dans le Registre national. Ainsi, on a tenu compte de la localisation géographique, de l'âge et du sexe des répondants (Schoumaker et Diagne, 2010). En effet, il a été question d'un échantillonnage mettant en œuvre des stratégies progressives mêlant l'échantillonnage par quota et par boule de neige. Dans le tableau annexe n° 4 disponible à la fin de ce travail, nous

[37] Pour les enquêtes menées en Afrique, il a été décidé que seules les capitales seraient couvertes pour des raisons de restriction budgétaire, sauf au Ghana où la ville de Kumasi a aussi été couverte. Par contre, les enquêtes menées en Europe ont été réalisées sur des échantillons représentatifs des régions visées en adoptant un échantillonnage par quotas.

présentons la répartition des enquêtés selon les techniques de recrutement mises en œuvre pour la constitution de l'échantillon.

Malgré les difficultés d'échantillonner des individus disséminés sur un territoire relativement vaste dans chaque site de collecte ainsi que les restrictions inhérentes à l'échantillonnage adopté (non aléatoire au sens strict), il a été constitué un échantillon de 444 sujets (dont 279 migrants enquêtés en Belgique et 148 enquêtés au Royaume-Uni ainsi que 17 migrants de retour enquêtés en RDC).
Les migrants de retour nous intéressent dans nos analyses puisque leur prise en compte nous permet d'échapper à l'écueil de la sélectivité de l'échantillon. Echantillonner uniquement les Congolais séjournant en Belgique ou au Royaume-Uni constitue un biais de sélection puisqu'on omet ceux qui ont vécu dans ce pays et qui ont de nouveau émigré. Ils peuvent avoir un comportement différent des migrants qui continuent à séjourner dans ces pays ; il est aussi intéressant de tenir compte d'eux. En les intégrant dans l'échantillon, nous travaillons désormais aussi avec une partie de sujets qui ont de nouveau émigré après un séjour en Belgique ou au Royaume-Uni. En outre, cela nous fournira un renseignement précieux permettant de saisir si le retour a été motivé par des difficultés d'intégration ou d'adaptation sur le plan socioéconomique dans le pays d'accueil.

3.2.2. Pondération des données

Etant donné que l'échantillon n'est pas constitué de manière à assurer à chaque individu la même probabilité d'être échantillonné, la pondération des données est indispensable. Cette pondération s'impose d'autant plus que la probabilité d'échantillonner un migrant de retour diffère en fonction de différentes communes de Kinshasa d'une part ; et d'autre part, la probabilité d'échantillonner un migrant à destination varie largement selon la région d'installation. Pour chaque individu, il a été calculé une variable de pondération corrigeant la probabilité d'échantillonner un individu qui diffère notamment d'un milieu à un autre.

A Kinshasa, le calcul de la pondération d'échantillonnage se fonde sur le calcul des probabilités d'échantillonnage à chaque étape. Le produit des probabilités d'échantillonnage à chaque étape donne la probabilité globale d'échantillonnage. L'inverse de la probabilité d'échantillonnage donne le facteur d'inflation. Ces facteurs sont ajustés et normalisés de sorte que leur somme soit égale à la taille de l'échantillon (Schoumaker et Mezger, 2013). Étant donné que la pondération varie fortement entre les observations individuelles, il a été décidé que l'on tronque la pondération dans un ordre limitant le rapport entre la pondération maximale et la pondération minimale à 100 (Schoumaker et Mezger, 2013).

En ce qui concerne les entretiens réalisés en Belgique et au Royaume-Uni, d'autres considérations ont été faites pour calculer les pondérations. Les sources de données existantes dans le pays d'immigration ont été utilisées pour estimer une distribution par âge et par sexe de la population migrante. Les calculs des pondérations de post-stratification ont été réalisés

par la comparaison entre la répartition par âge et par sexe des migrants dans les enquêtes MAFE avec leur répartition dans les pays de destination. Cela a permis d'estimer la taille de la population migrante totale (de 25 ans et plus) dans chaque pays de destination. En multipliant les pondérations de post-stratification par le rapport entre la taille de la population et la taille de l'échantillon, on a obtenu les facteurs d'inflation ; ceux-ci sont normalisés directement sur les pondérations combinées (Schoumaker et Mezger, 2013)[38].

3.3. Critiques des données

Les données récoltées dans le cadre du projet MAFE présentent quelques limites d'ordres divers. Nous relevons des limités liées entre autres à la nature et la taille de l'échantillon ; la sélection des sujets ; la collecte en soi ainsi que les erreurs dues à la technique d'observation et à l'observateur (ou l'observé). Nous passons en revue ces limites pour prendre du recul par rapport aux résultats que nous présenterons dans les prochains chapitres.

3.3.1. Limites liées à la taille et la nature de l'échantillon

Les premières limites des données portent sur la nature et la taille de l'échantillon, comme dans la plupart des enquêtes sur les migrations où il est difficile d'avoir des échantillons très grands. La migration est un phénomène marginal qui ne concerne qu'environ 3% à l'échelle de la planète (Souchaud, 2009). De plus, les migrants se répartissent de façon inégale sur le territoire du pays d'accueil et à ce titre, il est très difficile d'avoir un échantillon représentatif des migrants installés sur l'ensemble du territoire. Concrètement, les différentes proportions enregistrées pour certaines variables peuvent parfois présenter des écarts avec les proportions observées dans la population des immigrés congolais. Ces données fournissent des informations sur l'immigration congolaise en Belgique et au Royaume-Uni, mais les conclusions doivent être présentées avec précaution et dans les limites des circonstances de l'enquête.

3.3.2. Limites liées au recrutement des sujets enquêtés

Il était difficile sinon impossible de constituer un échantillon aléatoire au sens strict du terme sur les migrants congolais en Europe. L'échantillonnage utilisé a combiné diverses stratégies de recrutement des enquêtés notamment sur la place publique, par boule de neige, à travers les associations congolaises, les églises et parmi les contacts personnels de l'enquêteur. Cela a permis d'avoir un échantillon par quotas. Ce dernier n'est pas aléatoire, mais est relativement représentatif des Congolais dans chaque site d'enquête. Cette technique d'échantillonnage

[38] Pour plus d'informations sur les pondérations et les variables créées à cet effet, le lecteur peut se référer à la note méthodologique préparée dans le cadre du projet MAFE par Schoumaker et Mezger (2013).

nous a permis d'avoir des indicateurs généralisables, avec précaution, sur l'ensemble de l'immigration congolaise en Belgique ou au Royaume-Uni. La taille réduite de ces échantillons fournit des informations précieuses sur les ordres de grandeur des indicateurs que nous mesurons.
La technique de collecte des données adoptée en Belgique et au Royaume-Uni associait la technique de boule de neige à partir de premiers contacts interviewés sur place grâce au bottin téléphonique ou à un premier sujet contacté sur la place publique ou dans les associations regroupant des Congolais, à l'instar des églises. Le tableau annexe n° 4 reprend l'apport des méthodes de recrutement des sujets interviewés.

3.3.3. Limites liées à la collecte

Les données analysées ont été récoltées à l'aide d'un questionnaire d'enquête avec des entretiens de face à face. La nature des questions a parfois suscité une certaine suspicion chez les immigrés, surtout les « sans-papiers », entrainant quelques non-réponses à certaines questions sensibles. C'est le cas des questions concernant l'accès à l'emploi et les titres de séjour. Ces aspects ont des liens avec les phénomènes étudiés, mais n'ont pas entaché les résultats à cause du nombre limité de migrants « sans-papiers » parmi les Congolais enquêtés. Quelques rares omissions[39] ont probablement été enregistrées tant de la part de l'enquêté que de l'enquêteur, omissions dues essentiellement à la longueur du questionnaire. A cause de cette longueur, certains modules pouvaient comporter plus de non-réponses que d'autres. Ces faiblesses mineures concernent le déroulement général des entretiens, mais n'ont fort heureusement pas porté atteinte à la qualité de l'enquête. En effet, des séances de relecture ont été organisées pour corriger chaque questionnaire dans la mesure du possible. En outre, les modules sensibles concernés par notre étude ont entrainé peu d'omissions. L'historique des biens possédés par les migrants a beau être sensible, les questions s'y rapportant ont été subtilement posées au point que les réponses semblaient venir de façon spontanée de la part des enquêtés. Et nous pensons que cette spontanéité serait probablement due à l'étiquette de « réussite sociale » qui entoure l'inventaire des biens possédés par les migrants. Fort de notre expérience d'enquêteur dans le projet MAFE, nous pouvons dire un mot sur le déroulement de l'enquête (voir encadré n° 3).

3.3.4. Limites liées aux erreurs éventuelles

Le nombre de modules et la longueur du questionnaire pouvaient être sources d'erreur tant de la part de l'enquêteur que de l'enquêté. Les effets de la fatigue pouvaient aussi influencer certains oublis qui pouvaient être évités. Dans ce contexte, les deux types d'erreurs possibles (erreurs liées à la technique d'observation et à l'individu) ne pouvaient pas être totalement contrôlés lors de la collecte des données ; elles sont difficiles à identifier exactement. Pour les

[39] Certaines omissions, parfois volontaires, devraient plutôt être assimilées à des refus de répondre. C'est le cas notamment du refus de donner des précisions sur son revenu, son nom et certains détails sur le statut de séjour, surtout pour les personnes dont le séjour n'est pas en ordre.

minimiser, une relecture systématique de chaque questionnaire rempli a été réalisée afin de déceler les incohérences imputables aux erreurs éventuelles. Si malgré la relecture, certaines erreurs passent inaperçues, un travail de nettoyage des données a été mené par l'équipe de gestion avant de les mettre à la disposition des utilisateurs. En outre, chaque chercheur s'active à nettoyer encore les données pour retrouver d'éventuelles d'incohérences à corriger.

En outre, l'enquête étant basée sur la confiance et la bonne foi de l'enquêté, les enquêteurs ne pouvaient que se fier à ce que disaient les enquêtés. Et vu la sensibilité de la migration sur le plan administratif et politique, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur la pertinence de quelques informations communiquées par certains immigrés, surtout les « sans-papiers ». Par exemple ces derniers peuvent craindre d'affirmer clairement qu'ils occupent un emploi puisque celui-ci serait non déclaré et exposerait aussi l'employeur qui l'a offert. Néanmoins, le nombre limité des migrants de cette catégorie permet de minimiser les effets de cette situation. De même pour des raisons éthiques, les informations sur la vie privée du migrant notamment sa situation matrimoniale et ses enfants ont fait l'objet de beaucoup de précautions pour ne pas heurter les sensibilités. Cette remarque vaut aussi pour les questions sur les revenus.

Encadré n° 3. Expérience personnelle d'enquêteur du projet MAFE en Belgique

Recruté en 2009 comme enquêteur, j'ai personnellement participé à la collecte des données en Belgique pour le compte du projet MAFE. L'expérience était enrichissante et a permis de saisir certaines limites des données que nous avons relevées dans les pages précédentes. Tous les enquêteurs recrutés ont été formés au préalable pour bien administrer le questionnaire et réduire au maximum le risque d'erreurs liées à l'enquêteur. L'accent était mis sur la cohérence, la chronologie et la datation relativement précise des événements surtout que l'enquête est biographique.

Le premier entretien pouvait entrainer un autre grâce à la technique de boule de neige. L'obligation de diversifier le mode de recrutement des enquêtés était tel que chaque enquêteur devait recruter au moins un Congolais éligible sur la place publique ou dans les associations de Congolais pour l'interview ; et à la fin de chaque entretien, nous demandions à l'enquêté de nous proposer une ou deux personnes pouvant accepter d'être interviewées. La technique de boule de neige était ainsi lancée. Vers la fin de la collecte des données, il nous était demandé de trouver des individus bien précis en tenant compte des quotas proposés sur base du sexe, de l'âge et de la localisation géographique. Par exemple, on pouvait demander d'interviewer une dame habitant dans la province de Flandre orientale dont l'âge varie entre 35-39 ans.

Hormis certaines erreurs d'inattention ou de mauvaise information communiquée par l'enquêté, les refus de répondre étaient peu fréquents parmi les sujets enquêtés. Du moins dans les entretiens que j'ai menés (environ 50), je n'ai enregistré qu'un seul sujet qui a refusé de répondre notamment au sujet de ses revenus. Il ne voulait pas communiquer la hauteur de ses revenus durant les différentes périodes d'activité en Belgique. Quelques rares enquêtés étaient hésitants pour parler de leur situation administrative, surtout ceux qui avaient un séjour précaire. En outre, dans un entretien où j'avais récolté des informations incomplètes, j'ai dû téléphoner à l'enquêté concerné pour compléter ce qui manquait et cela s'est fait sans problème. J'imagine que les autres collègues enquêteurs ont dû compléter des informations manquantes à l'issue de la relecture des entretiens qu'ils ont réalisés.

3.4. Description de l'échantillon

Par souci d'avoir une meilleure image des sujets enquêtés, nous proposons une description transversale de l'échantillon qui tient compte des variables explicatives que nous utiliserons

dans les analyses à venir. Nous avons fait intervenir les pondérations compte tenu des différences entre individus concernant leur probabilité d'être échantillonnés en fonction de leur pays de résidence et leurs caractéristiques particulières. Le tableau ci-dessous reprend les effectifs observés et les proportions pondérées de principales variables utilisées dans les chapitres réservés aux résultats.

Tableau n° 3.1. Enquêtés selon quelques variables de l'étude au moment de l'enquête

Principales variables	**Belgique**		Royaume-Uni		**Ensemble**	
	% (pondéré)	**fréq.** (observées)	**%** (pondéré)	**fréq.** (observées)	**%** (pondéré)	**fréq.** (observées)
Pays de résidence[40]						
Belgique	100	279	-	-	55,7	279
Royaume-Uni	-	-	100	149	44,3	149
Sexe						
Masculin	44,6	154	45,2	74	44,8	228
Féminin	55,4	125	54,8	75	55,2	200
Age à l'arrivée						
Moins de 26 ans	27,7	76	33,6	42	30,3	118
26 – 35 ans	49,5	130	46,1	64	48,0	194
36 ans et plus	22,8	73	20,3	43	21,7	116
Instruction						
Primaire et sans instruction	8,7	24	26,7	42	16,6	66
Secondaire	30,5	78	32,1	44	31,2	122
Supérieur 1er cycle	27,3	71	18,6	28	23,4	99
Supérieur 2ème et 3ème cycles	33,5	106	22,7	35	28,7	141
Raisons de migration						
Famille	26,4	64	17,5	23	22,6	87
Travail	10,1	30	27,6	39	17,6	69
Etudes	30,0	91	9,3	14	21,0	105
Politique	23,3	61	29,9	42	26,2	103
Autres	10,2	32	15,8	25	12,6	57
Financement du voyage						
Ego seul	26,7	84	42,0	61	33,4	145
Ego et autrui	36,5	95	48,7	74	41,9	169
Autrui	36,8	100	9,3	14	24,7	114
Période d'arrivée						
Avant 1991	22,7	78	8,5	17	16,4	95
1991 – 1999	25,7	70	37,9	57	31,1	127
2000 – 2009	51,6	131	53,6	75	52,5	206
Cohabitant du migrant						
Seul	28,7	87	26,5	37	27,8	124
Conjoint	46,6	126	56,8	89	51,1	215
autrui	24,7	66	16,7	23	21,2	89
Rang de naissance						
Aîné	17,6	53	26,4	41	21,5	94
Autre rang	82,4	226	73,6	108	78,5	334
Survie des parents en 2009						
Parents vivants	34,5	89	46,5	60	39,8	149
Un des parents décédé	40,8	111	36,4	55	38,8	166
Parents décédés	24,7	79	17,1	34	21,4	113

[40] Les effectifs présentés ici excluent les migrants de retour qui ont été enquêtés en RDC. Rappelons qu'il y avait 16 migrants de retour qui ont séjourné en Belgique et un seul qui a séjourné au Royaume-Uni.

Fratrie à l'étranger						
Aucun (MR)	30,1	84	27,9	45	29,1	129
Au moins 1 à l'étranger	69,9	195	72,1	104	70,9	299
Statut administratif en 2009						
Naturalisé	41,5	122	49,8	75	45,2	197
Titre de séjour en ordre	47,1	129	36,5	55	42,4	184
Sans papier	11,4	28	13,6	19	12,4	47

Le pays de résidence est la principale variable de stratification de cette thèse dans la mesure où notre démarche consiste à comparer les pratiques transnationales des migrants congolais selon qu'ils résident en Belgique ou au Royaume-Uni. De ce point de vue, il nous a semblé utile de bien présenter la répartition des migrants enquêtés selon cette variable. Les Congolais vivant en Belgique comptent pour 56% de notre échantillon (pondéré) et ceux du Royaume-Uni pour 44%. Ce sont des Congolais installés dans chacun de ces pays.

En ce qui concerne le sexe, les fréquences observées révèlent une égalité entre hommes et femmes au Royaume-Uni ; tandis qu'en Belgique, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes dans notre échantillon. Pour ce qui est de l'âge à l'arrivée, les migrants arrivant au Royaume-Uni sont relativement plus jeunes qu'en Belgique. Cela confirme le caractère récent de l'immigration congolaise au Royaume-Uni : profil plus jeune au Royaume-Uni qu'en Belgique.
Le fait que les migrants congolais s'installant au Royaume-Uni soient plus jeunes que ceux de Belgique peut s'expliquer par le niveau d'instruction et les raisons de la migration. En effet, les Congolais migrent en Belgique surtout pour des raisons d'études ; tandis que d'autres raisons, notamment d'ordre politique, justifient la migration vers le Royaume-Uni. Ces Congolais qui s'installent en Belgique ont déjà un niveau d'instruction élevé à leur arrivée : ils viennent parfaire leur formation à travers des études de troisième cycle. En fait, il y a beaucoup d'étudiants fort âgés parmi les migrants congolais. Le tableau annexe n° 9 reprend la répartition des migrants enquêtés selon les raisons de migration et l'âge à l'arrivée dans chacun de deux pays en présence.

Même pour l'âge au moment de l'enquête, les migrants installés au Royaume-Uni sont relativement plus jeunes que ceux de la Belgique. Il est donc intéressant de vérifier si cet âge relativement jeune peut avoir une incidence sur l'accès à l'emploi. Le fait d'être jeune, de sexe masculin et bien instruit peut faciliter ou accélérer l'intégration professionnelle des immigrés (Piché, 2004). D'ailleurs, l'instruction souvent corrélée avec la propension à migrer peut affecter positivement l'intégration professionnelle dans le pays de destination. Le profil des migrants congolais varie selon l'instruction en distinguant le pays de résidence. Les Congolais installés en Belgique se démarquent de ceux du Royaume-Uni par la proportion élevée de ceux qui détiennent un diplôme de $2^{ème}$ ou $3^{ème}$ cycles surtout chez les hommes. En revanche, les migrants congolais du Royaume-Uni s'illustrent par la proportion élevée des sujets peu ou non instruits (NI). Cela reflète les motivations qui expliquent la migration des Congolais dans ce pays, des motivations bien différentes de celles des Congolais installés en Belgique. Sur base de ce qui précède, nous pouvons dire que les études constituent un levier

de la migration congolaise en Belgique, surtout pour les hommes, alors que cela est moins net pour la migration congolaise au Royaume-Uni.

En général, il est très délicat de collecter les informations sur les raisons de migration. Au niveau administratif, on essaie de contourner cette difficulté en se rabattant sur les raisons évoquées lors de l'octroi du visa d'accès dans les pays occidentaux. Lors de l'enquête MAFE, les organisateurs et les enquêteurs ont décidé de retenir la raison évoquée par chaque migrant pour expliquer son émigration du pays où il se trouvait immédiatement avant de rejoindre la Belgique ou le Royaume-Uni. Ces motifs ont ensuite été codifiés et regroupés.
Les renseignements contenus dans ce tableau nous font voir qu'en Belgique, deux raisons principales expliquent l'immigration des Congolais : les études (surtout pour les hommes) et le regroupement familial (surtout pour les femmes). En revanche, au Royaume-Uni, les raisons politiques et les raisons de travail constituent les principaux motifs de migration. Les raisons d'études semblent moins justifier la migration des Congolais au Royaume-Uni.

De ce qui précède, nous affirmons que les motifs de migration des Congolais diffèrent sensiblement selon qu'ils s'installent en Belgique ou au Royaume-Uni. De même, si l'on considère le sexe et le pays de résidence (voir tableau annexe n° 8), nous nous trouvons devant deux schémas différents concernant les raisons d'immigration sur les territoires britannique et belge, et nous pensons que cela peut avoir une incidence sur l'accès à l'emploi.

Parmi les migrants congolais, certains ont adopté la nationalité du pays d'accueil (naturalisés), d'autres ne l'ont pas fait. Ces derniers doivent encore renouveler leur titre de séjour dans le pays d'immigration selon les formalités administratives en vigueur. Evidemment, lorsque les formalités administratives ne sont pas totalement remplies, le risque de devenir « sans-papiers » est réel. Nous nous intéressons au statut administratif des migrants puisqu'il a une incidence sur leur processus d'intégration dans le pays d'accueil en général et sur leur accès à l'emploi en particulier.

Sans distinction de pays de résidence, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir acquis la nationalité belge ou britannique que les hommes. Est-ce une démarche stratégique liée à leur installation dans le pays d'accueil surtout pour les personnes vivant en couple ? La question vaut dans la mesure où les hommes se montrent souvent plus ambitieux que les femmes en pensant notamment à une éventuelle réinsertion dans le monde du travail congolais. Du moins dans la sphère politique, la double nationalité n'étant pas autorisée en RDC, il serait plus légitime que ceux qui aspirent à une vie publique au Congo n'optent pas pour la nationalité du pays d'immigration, ce qui pourrait les empêcher d'exercer certains de leurs droits civiques en tant que Congolais en RDC. Cette vision est aussi partagée par Mangalu (2011) qui estime que la faible proportion d'hommes ayant acquis la nationalité du pays d'accueil serait purement stratégique et tiendrait à la volonté des hommes de vouloir faire carrière plus tard dans la politique à leur retour en RDC.

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à se retrouver dans la catégorie des migrants « sans-papiers » que les femmes sans distinction de pays de résidence. Dès lors, nous soutenons que les hommes vivent dans une situation plus précaire que les femmes parmi les immigrés dans les deux pays en présence (davantage au Royaume-Uni). A notre avis, cela est dû aux conditions dans lesquelles les migrants congolais accèdent au Royaume-Uni. Un grand nombre parmi les Congolais migrent dans ce pays comme demandeurs d'asile (voir tableau annexe n°10). Le taux d'acceptation des demandes d'asile étant faible, cela contribue à accroître la proportion des « sans-papiers ». Les détenteurs de titres de séjour sont proportionnellement plus nombreux en Belgique qu'au Royaume-Uni, à l'inverse de la situation concernant la naturalisation.

Certaines variables de ce tableau seront davantage utilisées pour décrire l'accès à l'emploi, les transferts et les investissements, surtout celles directement impliquées dans nos hypothèses de recherche. La description transversale de l'échantillon a fourni certaines informations précieuses concernant les caractéristiques des migrants congolais enquêtés. Mais pour approfondir les analyses sous une approche multivariée, nous devons recourir aux techniques statistiques appropriées. Nous présentons dans cette section les techniques statistiques auxquelles nous recourrons dans les analyses explicatives à venir.

3.5. Méthodes d'analyse des données

Nous consacrons cette partie à la justification de la méthodologie adoptée pour l'analyse des données[41] ainsi qu'à la présentation des méthodes et techniques statistiques utilisées. Nous abordons tour à tour la méthode statistique utilisée ainsi que les techniques d'analyses bivariée et multivariée.

3.5.1. Méthode statistique

En ce qui concerne la méthode statistique, nous recourons à l'approche quantitative avec des données d'enquête biographique rétrospective. Les variables dépendantes varient en fonction des questions posées et des hypothèses émises dans cette étude. Ainsi :

- Pour l'intégration professionnelle, la variable à expliquer sera l'accès au premier emploi (pour analyser entre autres la rapidité d'intégration professionnelle).
- Pour la stabilité des migrants dans l'emploi, la variable dépendante est la sortie de l'emploi parmi ceux ayant accédé à un premier emploi.

[41] Les données analysées dans cette étude ont été préparées par Richard Black de l'Université de Sussex ainsi que Bruno Schoumaker et Andonirina Rakotonarivo du Centre de recherche en démographie et sociétés de l'Université catholique de Louvain. Et lors de la phase d'analyse, j'ai reçu le soutien de Lorise Moreau – notamment pour la réorganisation des données en personnes-années – à qui je témoigne toute ma reconnaissance.

- Pour le début des transferts de fonds, la variable à expliquer sera la survenue du premier transfert d'argent par les migrants depuis leur installation en Europe.
- Pour la stabilité des transferts d'argent, la variable dépendante sera l'arrêt des transferts d'argent parmi les migrants ayant débuté l'envoi d'argent à leurs proches.
- Pour les investissements réalisés par les migrants, la variable dépendante sera la réalisation du premier investissement.

Ce sont ces variables dépendantes que nous tentons d'expliquer dans les quatre prochains chapitres. Nous y reviendrons plus en détail lorsque nous aborderons chaque aspect du problème. Pour les données quantitatives, la nature rétrospective nécessite des analyses recourant à des techniques appropriées. En termes concrets, nous analysons d'abord l'influence de la famille d'origine sur l'accès et la stabilité du premier emploi. Ensuite, nous examinerons l'incidence des attentes familiales et de l'accès à l'emploi sur les transferts d'argent. Enfin, nous analyserons l'incidence de la famille d'origine, de l'occupation d'un emploi qualifié et des transferts d'argent réguliers sur les investissements. Nous nous intéressons aux investissements réalisés par les migrants durant leur séjour dans le pays d'accueil. Nous ne visons pas ceux réalisés par les migrants de retour. Deux types d'analyse seront envisagés au cours de la présentation des résultats : les analyses bivariées et multivariées.

3.5.2. Analyse bivariée

En guise d'analyse exploratoire, nous passerons en revue les relations existant entre nos variables dépendantes et quelques variables explicatives, en les prenant dans une approche bivariée (deux à deux). Pour ce faire, nous recourons essentiellement à deux techniques statistiques qui sont la représentation graphique des tableaux croisés des résultats et le test statistique du chi-carré. La représentation graphique permettra de visualiser les résultats enregistrés afin de dégager les grandes tendances traduites en proportions. Cette représentation se fera essentiellement à l'aide du graphique à barres et du diagramme en bâtons. Quant au chi-carré, il permet de valider les tendances observées en vérifiant si les différences entre les proportions des catégories sont statistiquement significatives.

Avant de passer à l'analyse explicative, nous décrirons, dans une approche longitudinale, les phénomènes étudiés pour voir à quel rythme ceux-ci surviennent en fonction du temps écoulé depuis un événement-origine (pouvant varier selon le phénomène étudié). Nous recourons alors à la courbe de survie de Kaplan-Meier.
Il est possible qu'on soit en face de plusieurs événements concurrents (deux ou davantage) à côté de l'événement d'intérêt. Dans ce cas, on parle de risques concurrents et on envisage non plus la fonction de survie pour décrire l'occurrence de l'événement d'intérêt, mais plutôt la fonction cumulative des risques (Beyersmann, et al., 2012). Les investissements des migrants peuvent être productifs ou non productifs, et cela nous suggère qu'il s'agit bien des risques

(événements) concurrents. Pour décrire leur réalisation au fil du temps depuis l'origine, nous recourons aux courbes cumulatives de risques de Nelson-Aalen (Beyersmann, et al., 2012).

3.5.3. Analyse multivariée

Compte tenu de la nature des données collectées et des questions posées dans cette recherche, nous recourons essentiellement à l'analyse biographique. Les données analysées sont biographiques et longitudinales. L'usage de telles données dans l'étude de la migration présente l'avantage de suivre les individus au fil du temps, d'analyser la migration comme un processus ainsi que de décrire des trajectoires et montrer le caractère parfois répétitif et circulaire de la migration. Cela n'est pas faisable avec des données transversales. Les données biographiques permettent aussi d'analyser la migration en mettant l'accent sur la manière dont elle interagit avec différents changements au niveau individuel (situation familiale ou économique) ou contextuel (situation politique, développement local). En d'autres termes, en ayant des informations datées de différents événements vécus par les individus, les données biographiques sont mieux adaptées pour étudier les causes et les conséquences de la migration (Beauchemin et Schoumaker, 2014).

Pour faire face aux effectifs faibles des échantillons, des techniques de réplication de type « Jackknife » ont été utilisées pour chaque modèle. A partir d'un seul échantillon, ces techniques permettent de générer de multiples échantillons (chaque échantillon étant égal au nombre d'observations moins une observation), sur base desquels on calcule des erreurs standards plutôt que de les calculer sur base de présomptions paramétriques. Ces techniques dites « robustes » sont moins dépendantes des valeurs extrêmes que les techniques d'estimation classiques. Ces erreurs standards fournissent souvent des intervalles de confiance plus larges que les estimateurs paramétriques, ce qui réduit le seuil de signification.

En dehors de l'analyse biographique, nous allons recourir à la régression logistique ordinale pour compléter les analyses sur le premier emploi que les Congolais ont occupé dans le pays d'immigration. Ci-dessous, nous présentons ces techniques tout en justifiant leur utilisation dans le cadre des données récoltées dans cette recherche.

3.5.3.1. Analyse biographique

Nous utilisons l'analyse biographique pour expliquer la survenue de l'événement étudié (emploi, transfert ou investissement) à partir d'un événement-origine en tenant compte du temps depuis l'exposition au risque de connaître l'événement jusqu'à la fin de l'observation. Dans ce cas, la probabilité de connaître l'événement pourra dépendre de certains facteurs fixes ou changeants dans le temps. La prise en compte des changements survenant dans le temps constitue l'un des avantages majeurs de cette technique. La variable dépendante est

dichotomique et prend la valeur 0 si l'individu n'a pas encore connu l'événement ou la valeur 1 si l'individu connait l'événement à l'issue de l'unité temporelle choisie. L'unité de temps peut être l'année, le mois, la semaine ou le jour selon la finesse de la récolte des données.

L'analyse biographique prend en compte la dimension temporelle en analysant les événements à chaque intervalle de temps (unité du temps) depuis l'origine jusqu'à la survenue de l'événement d'intérêt. Trois questions principales sont au centre de l'analyse biographique.

- L'événement étudié s'est-il produit ?
- A quelle durée s'est-il produit depuis un événement-origine ?
- De quoi dépend l'occurrence de cet événement ?

Concrètement, l'analyse biographique permet d'analyser la dépendance du risque de vivre l'événement étudié par rapport au temps, au contexte et aux caractéristiques des individus, ou mieux en tenant compte de l'interaction entre les caractéristiques contextuelles, individuelles et le temps (Yamaguchi, 1991).

L'analyse biographique présente un double intérêt pour le traitement des données rétrospectives longitudinales (Allison 1984). D'une part, elle permet d'inclure tous les individus de l'échantillon, même ceux qui n'ont pas connu l'événement. Dans les analyses classiques, les observations "tronquées" sont exclues. Cette exclusion des individus n'ayant pas connu l'événement d'intérêt peut entrainer des biais importants surtout lorsque l'effectif des individus concernés par l'événement est faible. D'autre part, l'analyse biographique permet d'insérer des variables qui changent au fil du temps. Ceci n'est pas le cas dans les analyses classiques transversales dans lesquelles chaque individu possède un certain nombre de caractéristiques fixes ou mesurées au moment de l'enquête.

Pour notre thèse, l'événement-origine varie selon les phénomènes étudiés. Pour l'accès à l'emploi, le premier transfert d'argent et les investissements, l'événement-origine sera l'arrivée (année) des migrants congolais en Belgique ou au Royaume-Uni. Pour la sortie du premier emploi et l'arrêt des transferts, l'événement-origine sera respectivement l'accès au premier emploi et le premier envoi d'argent réalisé.

Dans l'exploitation des modèles biographiques, il faut distinguer les méthodes en temps continu et celles en temps discret (Schoumaker, 2010 ; Beauchemin et Schoumaker, 2014). Pour les méthodes en temps discret, les événements se produisent dans des intervalles de temps discret (Schoumaker, 2010 ; Beauchemin et Schoumaker, 2014) ; c'est l'année de survenue pour l'enquête MAFE. Ces données collectées en temps discret ont été réorganisées en personnes-années pour être traitées notamment par le modèle *logit* (régression logistique). L'estimation par ce modèle requiert des données dichotomiques en termes d'occurrence et de non-occurrence au niveau de la variable dépendante. Dans ce cas, on modélise la probabilité que l'événement se produise dans l'intervalle de temps *t*, conditionnelle au fait qu'il ne se soit pas encore produit avant *t* (Schoumaker, 2010 ; Beauchemin et Schoumaker, 2014).

$$p_{it} = P(T_i = t | T_i \geq t)$$ Equation (1)

En réorganisant les données en personnes-périodes, seules les observations pour lesquelles $\mathrm{Ti} \geq t$ sont retenues dans le fichier des données. Le *logit* de la probabilité conditionnelle est fonction du temps et des covariables. Donc le risque de connaître l'événement peut être modélisé en fonction du temps ou être estimé avec une série de covariables pour différentes durées (Allison, 2010 ; Beauchemin et Schoumaker, 2014). Concrètement, on fait l'estimation par régression logistique suivant la formule :

$$\frac{p_{it}}{1-p_{it}} = \exp(\alpha_t) * \exp(\beta_1 . x_{1i})$$ Equation (2)

Où p_{it} : désigne la probabilité conditionnelle de connaître l'événement analysé.
Et $p_{it}/(1 - p_{it})$: désigne le rapport de la probabilité de connaitre l'événement à sa probabilité complémentaire (celle de ne pas connaître l'événement). C'est la côte.
Pour apprécier les résultats, la côte de chaque modalité est rapportée à celle d'une modalité de référence : chaque modalité aura un rapport de côte ou *odds ratio*. Tout naturellement, le rapport de côte de la modalité de référence sera égal à 1. Les rapports de côtes des modalités des variables seront interprétés en les comparant avec celui de la modalité de référence.

En ce qui concerne les variables indépendantes, nous nous basons sur les études antérieures et les hypothèses pour identifier les variables les plus pertinentes par rapport à chaque phénomène étudié. Nous ferons usage des variables portant essentiellement sur l'influence de la famille d'origine des migrants comme déterminants de l'intégration professionnelle. Dans la seconde partie de l'analyse, nous aborderons l'incidence de l'intégration professionnelle sur les pratiques transnationales ; nous utiliserons des variables de l'emploi comme facteurs explicatifs à côté d'autres variables indépendantes contenues dans le questionnaire MAFE. Nous y intégrerons aussi les variables traduisant l'influence de la famille d'origine sur les migrants. Ici, nous considérons ces variables comme des variables d'intérêt dont on voudrait étudier l'incidence sur les pratiques transnationales (transferts d'argent et investissements).
Après avoir analysé les déterminants de l'accès au premier emploi, nous serons amené à approfondir la nature de ce premier emploi afin d'examiner son adéquation par rapport aux qualifications des migrants. Pour ce faire, nous recourrons à une technique statistique appropriée. C'est l'objet de la section ci-dessous.

3.5.3.2. Régression logistique ordinale

Nous utilisons la régression logistique ordinale pour expliquer la probabilité que le premier emploi occupé par les migrants congolais en Europe soit un emploi inadéquat à leurs qualifications. Il s'agit de vérifier la mesure dans laquelle certains facteurs sont associés à cette situation d'inadéquation chez les migrants congolais souvent influencés par leurs familles d'origine dans leur vécu à l'étranger. La variable dépendante est le degré

d'inadéquation observée entre la nature de l'emploi et la qualification des migrants. Cette variable est constituée par la combinaison du niveau d'instruction du migrant avec le niveau de qualification du premier emploi occupé. Nous y reviendrons au prochain chapitre, mais nous relevons que trois niveaux d'inadéquation sont retenus : l'absence d'inadéquation, l'inadéquation modérée et l'inadéquation sévère. Ces trois niveaux se présentent dans un ordre : la régression logistique ordinale convient pour expliquer une telle variable dépendante.

La régression logistique ordinale est une technique statistique utilisée pour les variables dépendantes polytomiques ayant des modalités ordonnées (Long et Freese, 2001). Cet ordre n'est pas assimilable à une échelle métrique et n'implique pas une notion de distance entre ces différentes modalités. Pour les catégories ordonnées, il faut tenir compte de cet ordre. Il y a deux raisons de préférer un modèle qui tient compte de l'ordre : il est plus facile à interpréter et les tests d'hypothèses sont plus puissants que dans le cas de la régression multinomiale, traitant aussi des variables polytomiques mais dont les modalités ne sont pas ordonnées (Allison, 1999 ; Tarling, 2009). La technique repose sur l'hypothèse de parallélisme des pentes associées à chaque catégorie de la variable dépendante (Borooah, 2001)[42].

La hiérarchisation des modalités de la variable dépendante est un atout supplémentaire à l'avantage de la régression logistique ordinale (Tarling, 2009). Elle modélise ainsi la probabilité de passer d'une catégorie de la variable dépendante immédiatement inférieure à une catégorie immédiatement supérieure. Comme dans la régression logistique binomiale, lorsque la variable indépendante est polytomique, une de ses modalités n'entre pas dans les estimations, elle sert de comparaison avec les autres modalités introduites dans le modèle.

L'estimation du modèle se fait par l'équation suivante :

$$P(Y \leq i \mid X_i \ldots X_k) = \frac{e^{\alpha_i + \beta_1 X_1 + \cdots + \beta_k X_k}}{1 + e^{\alpha_i + \beta_1 X_1 + \cdots + \beta_k X_k}} \qquad \text{Equation (3)}$$

Dans cette équation :

- $P(Y \leq i \mid X_i \ldots X_k)$ = Probabilité que Y (variable dépendante) soit inférieure ou égale à i ($i^{ème}$ modalité de la variable dépendante) selon les variables indépendantes introduites dans le modèle, pour *i* allant de 1 à *m* et avec $\alpha_1 \leq \alpha_2 \leq \cdots \alpha_m$.
- α_1 désigne la constante associée à chaque modalité de la variable Y.
- X_j désigne les variables indépendantes.
- β_j désigne le coefficient associé à chaque variable indépendante X_1, X_2, … X_j.

La régression logistique ordinale suppose qu'il y ait constance de l'effet de chaque variable indépendante sur toutes les catégories de la variable dépendante (Kremelberg, 2011). Cette propriété facilite l'interprétation de coefficients ou *odds ratio* tirés de cette méthode. Ainsi,

[42] Cette hypothèse est souvent violée dans la pratique (Long et Freese, 2001), surtout lorsque la taille de l'échantillon est importante ou quand les considérations théoriques ou empiriques le justifient.

dans la pratique et lorsque la variable indépendante est catégorielle, *l'odds ratio* rattaché à chacune de ses modalités est interprété comme étant l'effet de cette modalité sur la probabilité de se retrouver (pour un *odds ratio* > 0) ou de ne pas se retrouver (pour un *odds ratio* < 0) dans la catégorie la plus élevée de la variable dépendante par rapport à une catégorie prise comme référence. En d'autres termes, lorsqu'un coefficient est positif ou un *odds ratio* est supérieur à zéro, la modalité correspondante a plus de chance de se retrouver dans la catégorie supérieure de la variable dépendante et lorsqu'un coefficient est négatif ou un *odds ratio* est inférieur à zéro, la modalité correspondante a moins de chance de se retrouver dans la catégorie supérieure de la variable dépendante.

Pour les variables continues, l'interprétation diffère. Un *odds ratio* supérieur à zéro rattaché à une variable continue indique que l'augmentation d'une unité de cette variable entraîne l'augmentation de la probabilité de se retrouver dans la catégorie supérieure de la variable dépendante « $exp(\beta_i)$ » fois. Un *odds ratio* inférieur à zéro rattaché à une variable continue indique que l'augmentation d'une unité de cette variable entraîne la baisse de la probabilité de se retrouver dans la catégorie supérieure de la variable dépendante « $1/exp(\beta_i)$ » fois.

En définitive, les analyses multivariées envisagées dans les trois chapitres à venir procéderont par un modèle explicatif global et des modèles stratifiés selon le sexe et le pays de résidence pour certaines raisons qui se justifient par le contexte de l'étude. Les modèles stratifiés selon le sexe puisent leur justification dans la prise en compte de l'influence familiale pour expliquer les différents phénomènes étudiés. En effet, l'influence familiale sur les migrants varie en fonction du sexe : les membres de la famille d'origine sollicitent le soutien de leurs frères/sœurs (migrants) en tenant compte de leur sexe. De même, les responsabilités familiales qui incombent à chaque migrant varient aussi selon le sexe dans le contexte africain : les hommes, plus responsabilisés, sont souvent plus sollicités que les femmes. En outre, dans un contexte culturel où l'homme est plus souvent chef de ménage, il est plus aisé d'adresser des sollicitations à un homme qu'à une femme qui est probablement sous emprise maritale (si elle est en couple). Si la différence selon le sexe qui se vérifie dans la participation au marché du travail dans divers contextes peut se maintenir en situation de migration, on peut alors supposer qu'elle peut affecter le phénomène de transfert d'argent et la réalisation des investissements. C'est pour cette raison qu'il faut en tenir compte dans les analyses.

Dans un contexte analysant des migrants soumis à des politiques d'immigration et d'intégration différentes selon le pays d'installation, les modèles explicatifs doivent inévitablement tenir compte du pays de résidence. D'où la nécessité d'envisager des modèles stratifiés selon le pays de résidence. En effet, il est nécessaire de veiller à ce que les diversités qu'offre chaque pays de résidence soient prises en compte puisqu'elles peuvent affecter les phénomènes étudiés. Cette stratification selon le pays de résidence répond aussi au besoin de comparer la situation des migrants congolais selon qu'ils résident en Belgique ou au Royaume-Uni ; cela permettra entre autres de situer l'impact des politiques d'intégration mises en place dans ces deux pays. De cette façon, on essaie de vérifier si la différence de

profil qui s'est déjà dessinée avant l'installation des migrants dans chacun des deux pays en présence peut affecter leur participation au marché du travail et leur comportement de transfert d'argent ou d'investissement, au-delà de l'influence des politiques d'intégration et des restrictions qui les assujettissent dans leur pays de résidence.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de présenter la source des données analysées dans cette thèse ainsi que les techniques d'analyse statistique utilisées. Dans un premier temps, nous avons présenté l'enquête MAFE qui a permis de récolter les données. Nous avons présenté notamment les objectifs poursuivis par l'enquête, l'échantillonnage et le questionnaire utilisé concrètement. Avant de décrire l'échantillon de recherche, nous avons abordé quelques limites des données portant sur la taille et la nature de l'échantillon, le recrutement des sujets enquêtés, la collecte en soi et les erreurs éventuelles. Face à ces limites, nous avons proposé les moyens utilisés concrètement pour minimiser leur impact sur les résultats des analyses. L'enquête biographique MAFE de 2009 comporte plusieurs modules. Pour le besoin de nos analyses, nous avons retenu les modules qui ont un lien direct avec les phénomènes étudiés, notamment les logements, les activités, les transferts et les biens possédés (investissements).

A l'issue de la description de l'échantillon, il a été mis en évidence une différence de profil entre migrants congolais installés en Belgique et ceux installés au Royaume-Uni au moment de l'enquête. Mais cette différence était bien perceptible à leur arrivée dans chacun de ces deux pays. Il est intéressant de tenir compte de cette différence dans les analyses ultérieures.
Les techniques d'analyse statistique concernent les analyses descriptives et explicatives. En tenant compte de l'évolution du temps, nous avons prévu des analyses transversales et longitudinales avec des techniques statistiques appropriées. C'est le cas des courbes de Kaplan Meier et de l'analyse biographique. Ces deux techniques seront utilisées pratiquement dans les quatre chapitres réservés aux résultats. A côté de l'analyse biographique, nous avons aussi utilisé la régression logistique ordinale pour approfondir l'analyse sur le premier emploi occupé par les migrants congolais en Europe. Nous rappellerons la pertinence de ces techniques lorsque nous les utiliserons dans les chapitres abordant chaque phénomène.

CHAPITRE 4 : FAMILLE D'ORIGINE ET ACCES DES MIGRANTS CONGOLAIS A L'EMPLOI

Introduction

Les précisions théoriques et méthodologiques étaient nécessaires avant d'aborder la partie empirique de cette thèse. Etant donné la nature longitudinale des données et la perspective d'analyse adoptée, nous avons besoin de bien identifier chaque événement d'intérêt ainsi que le début et la fin de l'observation. Cette étape est utile puisque les individus sont suivis à partir d'un événement-origine jusqu'à la survenue de l'événement d'intérêt, sinon jusqu'au moment de l'enquête. Pour la suite de la thèse, nous considérons les conditions d'intégration professionnelle des migrants congolais en Europe pour comprendre l'influence que la famille d'origine exerce sur les transferts d'argent et sur la réalisation des investissements dans le pays d'origine.

Au premier chapitre, nous avons préalablement conceptualisé et opérationnalisé le concept d'influence familiale (ou attentes) en vue d'en avoir une acception relativement univoque. Dans ce chapitre, nous visons le rôle joué par la famille d'origine (à travers les sollicitations) sur l'emploi des migrants congolais installés en Belgique ou au Royaume-Uni. En fait, nous supposons que les sollicitations des membres de la famille d'origine peuvent accroître la volonté des migrants de chercher rapidement un emploi et peuvent donc affecter leur probabilité de vite accéder à un premier emploi. Mais cette volonté ne doit pas faire oublier les restrictions qui pèsent sur l'emploi des immigrés dans les pays développés. Des discriminations restreignent parfois l'accès à l'emploi même lorsque les migrants possèdent les qualifications pour occuper un emploi donné. Toutefois, ces discriminations sont moins perceptibles pour les emplois en pénurie. Ainsi, la combinaison de la volonté de trouver un emploi pour soutenir les proches et les discriminations subies par les immigrés (en particulier ceux d'origine subsaharienne) peut conduire ces derniers à accepter parfois des emplois inadéquats à leurs qualifications. D'où l'inadéquation que vivent un certain nombre des migrants sur le marché du travail dans les pays occidentaux.

L'objectif global de ce chapitre consiste à déterminer le rôle de l'emprise familiale[43] auprès des migrants congolais dans leur insertion professionnelle en Belgique et au Royaume-Uni. Cet objectif global sera réalisé à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Décrire le statut professionnel des migrants au moment de l'enquête c'est-à-dire la situation relative à leur principale occupation en 2009.

[43] Nous utilisons indistinctement les termes attentes familiales, demandes familiales ou sollicitations familiales pour désigner l'influence que la famille d'origine peut exercer sur les migrants pour qu'ils tiennent compte de la survie des proches durant leur séjour à l'étranger. Cette influence est basée sur la qualité des relations qui existent entre les migrants et leurs proches. Les bonnes relations peuvent conduire à une pression familiale forte.

- Décrire le rythme d'accès au premier emploi chez les migrants congolais en fonction de leur sexe et leur pays de résidence.
- Examiner le rôle joué par la famille d'origine et d'autres facteurs individuels ou contextuels pour expliquer l'accès des migrants congolais au premier emploi en tenant compte du sexe et du pays de résidence.
- Déterminer l'impact de la famille d'origine pour justifier que le premier emploi occupé par les migrants congolais soit inadéquat à leurs qualifications dans le pays d'accueil.

Nous nous intéressons en priorité à l'accès au premier emploi par le fait qu'il constitue une étape fondamentale dans toute démarche d'intégration économique du migrant dans le pays d'accueil (Piché, et al., 2002). Au niveau théorique, nous nous appuyons sur la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail (Stark et Bloom, 1985 ; Stark et Taylor, 1989) et le transnationalisme (Martiniello, 2007). Nous prendrons en compte le cadre conceptuel théorique de l'intégration des immigrés dans les pays développés proposé par Piché (2004) pour élaborer notre plan d'analyse dans la partie empirique du chapitre.

Nous utilisons les données de l'enquête MAFE de 2009. La technique d'analyse statistique consiste en une analyse biographique pour l'accès au premier emploi et une régression logistique ordinale pour l'inadéquation entre l'emploi et la formation des migrants. Pour l'accès à l'emploi, nous cherchons à modéliser la probabilité d'accéder à un premier emploi en Europe (Belgique ou Royaume-Uni) en fonction d'une durée de temps *t* depuis l'installation des migrants en Europe. Tandis que pour l'inadéquation, nous modélisons la probabilité d'accéder à un emploi ne correspondant pas aux qualifications des migrants (inadéquation) au moment où ces derniers accèdent à un premier emploi depuis leur installation en Europe.

Le chapitre comporte six sections dont la première porte sur une brève revue de la littérature sur l'emploi des migrants dans les pays développés. La seconde présente les objectifs et les hypothèses de recherche. Les troisième et quatrième sections sont consacrées respectivement à l'opérationnalisation des variables et au rappel de la méthodologie mise en œuvre pour l'analyse statistique des données. Dans la dernière section, nous présenterons les principaux résultats enregistrés dans ce chapitre en lien avec les hypothèses évoquées précédemment.

4.1. Revue de la littérature sur l'emploi des migrants

La littérature sur l'intégration professionnelle ne fournit pas d'études empiriques sur le rôle des familles d'origine des migrants sur leur accès à l'emploi dans le pays d'immigration. Le besoin de soutenir les proches n'est pas souvent pris en compte dans les études sur l'accès des migrants à l'emploi. Ce besoin qui est largement déterminé par les relations entre les migrants et leurs proches peut traduire une certaine influence de la famille d'origine sur les migrants.

Rappelons que cette influence peut se traduire à travers la survie des parents, le rang de naissance, le financement du voyage, le lieu où vit la famille nucléaire du migrant et la fratrie à l'étranger. En revanche, les études empiriques qui existent sur cette question visent essentiellement le rôle des variables individuelles (capital humain ou social) ainsi que certaines variables contextuelles sur l'accès des migrants à l'emploi. Ces études nous intéressent ici non pas parce qu'elles portent sur nos variables d'intérêt, mais parce qu'elles analysent des variables qui serviront de variables de contrôle dans notre recherche.

Pour sélectionner les études empiriques sur l'emploi des migrants, le critère majeur est le pays où elles ont été menées : ce sont à la fois des pays développés et d'immigration soutenue. Nous nous sommes focalisé sur les études menées dans les pays occidentaux pour la simple raison que de telles études sont disponibles et sont menées dans une langue accessible (français ou anglais). Nous retenons des études qui sont en liens étroits avec nos objectifs en ciblant les variables mises en évidence pour expliquer l'accès des migrants à l'emploi.

Quelques études nous ont particulièrement inspiré ; la plupart d'entre elles ont été menées au Canada. Elles mettent en évidence l'influence de l'origine nationale des migrants sur l'accès à l'emploi en établissant une hiérarchie en fonction des nationalités d'origine des migrants (Piché, et al., 2002 ; Renaud et al., 2003 ; Godin et Renaud, 2005). Cette conclusion a été celle à laquelle ont abouti des études similaires menées en France (Tribalat, 1996 ; Dayan, et al., 1997 ; Safi, 2006). Les résultats de ces études ont montré de façon spécifique que les immigrants asiatiques et noirs se retrouvent au bas de l'échelle socioéconomique ; et ce, même lorsqu'on tient compte des facteurs du capital humain (Richmond, 1992 ; Bloom, et al, 1994 ; Pendakur et Pendakur, 1998 et Renaud, et al., 2003). Évidemment, notre recherche qui cible les migrants d'origine congolaise ne consiste pas à comparer des migrants de plusieurs nationalités. Mais l'important est que les Congolais font partie des migrants subsahariens dont l'accès à l'emploi est laborieux en Occident.

Cette réalité d'accès difficile à l'emploi des migrants subsahariens est observée dans d'autres contextes d'immigration en dehors du Canada. C'est le cas des études menées aux USA (Poston, 1994 ; Renaud, et al., 2003). Cette vulnérabilité des migrants subsahariens sur le marché du travail est observée aussi en Europe occidentale avec des travaux réalisés en France (Tribalat, 1996 ; Dayan, et al., 1997), en Suisse (Wanner, 2004), en Belgique (Adam, 2007a ; De Keyser, et al., 2012), au Royaume-Uni (Dustmann, et al., 2003). En outre, l'étude de Dayan, et al. (1997) a montré que :

- Quelques facteurs du capital humain influencent significativement l'intégration des immigrants ; il s'agit particulièrement de l'âge à l'arrivée, de l'année d'arrivée, du niveau d'études et de la bonne connaissance de la langue française.
- Le sexe influence aussi : les immigrantes éprouvent relativement plus de difficultés sur le marché du travail que les immigrants ; cela serait dû aux charges familiales.

- L'origine nationale agit négativement chez les immigrants originaires d'Algérie, de Turquie, d'Asie et d'Afrique noire.

En dehors de la nationalité d'origine, certains facteurs individuels tels que le sexe, l'âge ou le niveau d'instruction peuvent avoir des liens directs avec la famille d'origine pour expliquer l'accès à l'emploi. Par exemple, nous supposons que le sexe peut être relié à la pression familiale pour influencer l'intégration professionnelle à travers les obligations familiales qui varient chez les hommes et les femmes. Par rapport à leur famille d'origine, les migrants s'attendent à des sollicitations qui diffèrent selon le sexe. Il en est de même du niveau d'instruction qui traduit en quelque sorte le degré d'implication des ménages d'origine dans la formation du capital humain de leurs membres. Les migrants qui ont un niveau d'instruction élevé ont probablement bénéficié d'un appui financier et matériel plus important de la part de leur famille que ceux qui ont un niveau d'instruction faible. Ils devraient être plus attentifs à soutenir leurs proches et seraient plus prompts à trouver un emploi. Cette affirmation peut être faite aussi pour les migrants les plus âgés par rapport à ceux qui sont plus jeunes. L'âge peut être considéré comme un facteur de responsabilisation familiale qui pousse les migrants à trouver rapidement un emploi dans le pays d'immigration.

Au-delà de l'incidence des variables sociodémographiques sur l'accès à l'emploi à travers l'influence familiale, le sexe est un facteur de différenciation dans l'accès à l'emploi : les hommes accèdent souvent plus rapidement à l'emploi que les femmes. Cela a été montré au Canada (Piché, et al., 2002 ; Renaud, et al., 2003 ; Lebeau et Renaud, 2002 ; Godin et Renaud, 2005) et en France (Safi, 2006). Dans notre recherche, nous considérons que les femmes sont plus susceptibles d'accéder à des emplois peu qualifiés et plus susceptibles de les quitter. Mais les choses peuvent se passer différemment si on tient compte de l'âge et du sexe. La combinaison d'un âge jeune avec une bonne instruction pour un homme (ou une femme) peut être un gage d'une bonne intégration des migrants à destination. D'ailleurs, les migrants qui arrivent à un âge plus jeune accèdent plus rapidement à l'emploi que ceux qui sont relativement plus âgés à l'arrivée. Cela a été vérifié au Québec (Piché, et al., 2002 ; Renaud, et al., 2003) et en Suisse (Wanner, 2004).

Dans le contexte des pays développés, « *quelle que soit l'origine, le taux d'emploi est positivement corrélé au niveau d'éducation* » (De Keyser, et al., 2012, 34). Cela étant, le niveau d'instruction acquis avant la migration permet de créer la différence entre les migrants, même si cela est plus manifeste pour les plus instruits, avec plus de 18 années de scolarité réussies (Piché, et al., 2002). Mais le fait de suivre une formation structurée ou classique dans le pays d'accueil accélère l'accès des migrants à un premier emploi par rapport à ceux qui n'ont pas suivi de formation dans le pays d'accueil (Piché, et al., 2002). L'obtention d'un diplôme dans le pays d'accueil permet d'éviter les tracasseries relatives à la reconnaissance des diplômes obtenus dans le pays d'origine avant d'accéder à l'emploi. A ce sujet, la loi belge stipule que soit réalisée une équivalence des diplômes avant l'exercice de toute

profession réglementée[44] et si l'employeur relève du service public. Pour les professions non réglementées, les employeurs privés sont libres d'engager avec ou sans équivalence des diplômes obtenus à l'étranger (De Keyser, et al., 2012).
Selon la littérature scientifique, les bénéfices économiques de l'instruction des migrants dépendent de l'endroit où la qualification a été obtenue (Foroutan, 2008). Les qualifications obtenues à l'étranger sont nettement sous-évaluées ou non reconnues dans les pays développés. On considère alors que les migrants, surtout ceux provenant des pays d'une autre zone linguistique, bénéficient d'un niveau d'instruction plus faible que dans le pays d'accueil. Cela a été mis en évidence en Australie (Hawthorne, 2002 ; Foroutan, 2008).

Il est presque certain que l'enrichissement du capital humain dans le pays d'accueil a une incidence sur la mobilité professionnelle. Mais dans nos analyses, nous ne prendrons pas en compte l'instruction dans une approche longitudinale : nous ne considérons pas l'obtention d'un diplôme local dans nos modèles. En général, l'effet positif du niveau élevé d'instruction sur la performance des migrants ordinaires et humanitaires sur le marché du travail n'est plus à démontrer dans la plupart des pays d'immigration (Colic-Peisker et Tilbury, 2007 ; Foroutan, 2008). Toutefois les migrants ont parfois besoin d'une période de transition pour s'adapter sur le marché du travail.

Lors de l'insertion professionnelle dans un nouveau marché du travail, les migrants hautement qualifiés connaissent une transition inévitable caractérisée par une hausse des salaires et une réduction du chômage. En fait, ces migrants se rabattent d'abord sur les emplois de « col bleu », puis accèdent progressivement aux emplois de « col blanc[45] ». A ce niveau, l'un des facilitateurs dans ce processus est l'acquisition du capital humain local sous forme de maîtrise de la langue, d'expérience et des compétences acquises à partir des programmes de formation professionnelle offerts par la politique d'intégration des immigrés (Cohen-Goldner et Eckstein, 2008). Dans le modèle d'analyse proposé pour examiner l'intégration des migrants, chacun peut, à chaque période, se retrouver dans l'un ou l'autre statut : soit être employé dans un emploi de « col bleu », soit être employé dans un emploi « col blanc », soit être inscrit dans une formation professionnelle, soit être au chômage (Cohen-Goldner et Eckstein, 2008). Ce modèle de transition pour l'accès des migrants à l'emploi est probablement reproductible en Belgique et au Royaume-Uni surtout avec la conjoncture économique internationale difficile.

Ce modèle de transition permet de comprendre l'attitude des migrants qui s'adonnent à des petits boulots souvent non adaptés à leurs qualifications en attendant de trouver mieux. Ce n'est pas seulement l'instinct de survie des proches restés aux pays qui guide ces migrants, mais bien plus une stratégie d'adaptation dans le nouveau marché du travail au sein duquel ils

[44] En Belgique, les emplois réglementés font référence notamment aux professions de médecin, dentiste, vétérinaire, pharmacien, avocat, architecte, infirmier, psychologue (De Keyser, et al., 2012).
[45] Cohen-Goldner et Eckstein (2008) affirment que la transition vers les emplois de « col blanc » est très lente principalement en raison de la probabilité faible d'emplois « col blanc » offerts par le marché du travail.

doivent désormais s'insérer. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons l'adéquation entre emploi et qualification des migrants. À côté de l'instruction, il est possible de tenir compte de l'expérience antérieure et de la maîtrise de la langue pratiquée dans la société d'accueil. L'expérience professionnelle pré-migratoire donne un avantage en termes d'accès à l'emploi par rapport à ceux qui n'en ont pas. (Piché, et al., 2002 ; Renaud, et al., 2003).

Dans certains contextes, la connaissance pré-migratoire de la langue officielle pratiquée dans la région d'accueil a un impact direct sur l'accès à l'emploi ; c'est le cas en France (Dayan, et al., 1997 ; Safi, 2006). Cet avantage est encore plus marqué lorsque les migrants sont bilingues, c'est-à-dire connaissent l'anglais en plus du français ou la langue officielle du pays d'accueil. Dans d'autres contextes, l'impact de cette connaissance est limité ; c'est le cas du Canada (Piché, et al., 2002). D'ailleurs dans ce pays, la connaissance pré-migratoire de l'anglais permet d'accéder aux emplois qualifiés et les mieux rémunérés, mais elle ne permet pas un accès plus rapide par rapport à ceux qui ne connaissent que la langue française ou rien de ces deux langues avant la migration (Lebeau et Renaud, 2002 ; Godin et Renaud, 2005). Ailleurs, comme en Israël par exemple, la connaissance de l'Hébreu donne non seulement un avantage pour accéder à l'emploi, mais elle a aussi un impact sur le revenu à la fois pour les emplois de « col blanc » et de « col bleu ». Par contre, la connaissance de l'anglais affecte le revenu des migrants seulement pour les emplois de « col blanc » (Cohen-Goldner et Eckstein, 2008). Ces statuts dépendent fortement des raisons de migration.

En tenant compte des raisons de migration, il y a lieu d'établir une relation directe entre les différentes catégories des migrants et l'accès à l'emploi. Par exemple au Québec, seule la catégorie d'immigrants indépendants se distingue des autres (famille et réfugiés) par un accès plus rapide au premier emploi (Piché, et al., 2002 ; Renaud, et al., 2003), probablement parce qu'elle est davantage disposée à chercher cet emploi à cause du statut d'acteur économique incarné par les migrants admis comme indépendants. Dans notre recherche, les indépendants peuvent être assimilés aux migrants qui se sont installés dans les pays d'immigration pour des raisons de travail et dans une moindre mesure pour des raisons d'études. Cela veut sous-entendre qu'en considérant les raisons de migration, les individus qui ont migré pour raisons de travail accèdent plus rapidement au premier emploi que ceux des autres catégories. Mais cela évolue selon la conjoncture économique, c'est-à-dire selon la période d'arrivée.

La prise en compte de la période d'arrivée a montré que les immigrés arrivés depuis plus longtemps semblent plus avantagés en termes d'accès à l'emploi. Ces périodes plus éloignées correspondent peut-être à des moments de bonne conjoncture économique. Par ailleurs, les études sur l'intégration professionnelle tiennent toujours compte de la durée de séjour, sauf si elles portent sur des cohortes de migrants qui sont entrés dans le pays d'immigration au cours de la même année. C'est le cas des études menées au Canada. Les études similaires qui visent des migrants de cohortes d'entrée différentes contrôlent cette variable. Dans ce cas, l'allongement de la durée de séjour dans le pays d'accueil facilite l'accès des migrants à l'emploi (Adam, 2007b). Cela est davantage explicité dans cette étude menée en Australie:

"Length of residence in the destination country, as a leading facilitator of settlement and assimilation of immigrants, has also been documented as an important determinant of migrants' success in labor market. This suggests that the economic settlement and success of most migrant groups has been observed mainly as 'a matter of time'" (Foroutan, 2008, 677). En fait, l'allongement de la durée de séjour sous-entend une meilleure intégration entraînant par exemple l'adoption de la nationalité du pays de résidence.

La naturalisation est perçue par les autorités étatiques du pays d'accueil comme un moyen d'intégration par excellence des migrants, surtout en Belgique (Adam, 2007b). En ce qui concerne l'accès à l'emploi, les migrants naturalisés s'intègrent plus rapidement que ceux qui ont conservé leur nationalité d'origine ; même si, face aux natifs du pays d'accueil, ils semblent être en situation précaire et occupent des emplois parfois dévalorisants (Adam, 2007b ; Wanner, 2004). À ce sujet, étant donné les opportunités du marché de l'emploi belge, il a été prouvé que « *le groupe des Belges d'origine étrangère occupe une meilleure situation sur le marché de l'emploi belge et bruxellois que les étrangers. Néanmoins, ils sont toujours confrontés à la stratification ethnique et n'abandonnent guère les secteurs où les travailleurs immigrés travaillent habituellement* » (Adam, 2007b, 228).

C'est au niveau de l'accès à l'emploi que se situe l'enjeu de l'intégration par naturalisation qui attire davantage des immigrés congolais chaque année. Elle comporte certainement un grand nombre de privilèges à l'instar de la facilité d'accès à l'emploi et bien d'autres aspects de l'intégration de l'immigré. « *Plusieurs facteurs, comme une discrimination moindre, l'accès à l'emploi dans les administrations publiques, la dispense d'un permis de travail, etc., peuvent éventuellement jouer un rôle dans cette 'prime de nationalité'* » (De Keyser, et al., 2012, 33).

En Suisse où la proportion de naturalisation est parmi les plus élevées en Europe, on ne vit pas l'avantage de cette modalité d'intégration sur le marché du travail. A ce titre, Wanner (2004) a mis en évidence que les communautés d'origine étrangère ont la probabilité la plus élevée d'être sans emploi par rapport aux suisses natifs. Ce risque de chômage se maintient même en contrôlant des facteurs de confusion comme l'âge ou le niveau d'instruction. Néanmoins, si on compare les immigrés entre eux, on apercevra peut-être l'apport de la naturalisation sur les chances d'accéder à un emploi. C'est l'orientation de notre recherche.

L'intégration professionnelle des migrants congolais doit être analysée différemment de ce que mettent en évidence les conclusions de l'étude réalisée en Suisse par Wanner (2004). Quand on compare les naturalisés aux non naturalisés, l'avantage des premiers est bien visible sur le marché du travail belge et britannique. Mais en Suisse, l'étude citée ci-dessus compare les naturalisés plutôt aux suisses d'origine. En fonction de ses conclusions, Wanner (2004) estime que le niveau élevé de chômage devrait remettre en cause la naturalisation vue comme phase ultime de l'intégration. Dans tous les cas, les autochtones tout comme les immigrés

devraient être catégorisés selon leurs spécificités. Il ne faut pas procéder par des comparaisons duales, mais comparer à l'intérieur de chaque groupe classé selon l'origine.

Nous voyons que les variables liées à l'emprise familiale n'ont pas été prises en compte dans les études empiriques consultées, mais nous voulons les intégrer dans notre démarche pour voir l'incidence de ces sollicitations familiales sur l'accès des migrants à l'emploi. Nous pouvons toutefois rappeler que la nature des relations entretenues dans la famille est essentielle pour déterminer l'étroitesse du lien entre sollicitations familiales et accès à l'emploi. Ce lien est soutenu par le besoin d'aider les membres de la famille restés au pays d'origine à travers les transferts d'argent.

Tableau n° 4.1. Synthèse des variables prises en compte dans les études empiriques

Variables analysées[46]	Auteurs et années	Résultats obtenus
Nationalité d'origine	Piché, et al. (2002) ; Dayan, et al. (1997) ; Renaud, et al. (2003) ; Wanner (2004) ; Tribalat (1996) ; Safi (2006) ; Godin et Renaud (2005)	Facteur de différenciation de l'accès à l'emploi surtout pour les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine, d'Asie du Sud : accès difficile pour ces immigrés.
Niveau d'instruction de l'immigré	Piché, et al. (2002) ; Dayan, et al. (1997) ; Godin et Renaud (2005)	Intégration plus rapide pour les immigrés ayant un niveau d'études plus élevé.
Niveau d'instruction du père ou de la mère	Wanner (2004)	Avantage d'accès à l'emploi en faveur des immigrants ayant des parents plus instruits.
Réseau social dans le pays d'immigration	Triest, et al. (2010)	Hausse de la probabilité de migrer pour ceux qui ont des membres de l'entourage dans le pays d'accueil.
Connaissance pré-migratoire de la langue de la région ou de la société d'accueil	Dayan, et al. (1997) ; Piché, et al. (2002) ; Lebeau et Renaud (2002) ; Renaud, et al. (2003) ; Godin et Renaud (2005) ; Safi (2006) ; Cohen-Goldner et Eckstein (2008)	Avantage d'accès aux emplois mieux rémunérés pour ceux qui connaissent la langue ; mais davantage pour les bilingues ou ceux qui connaissent aussi l'anglais dans le cas du Québec
Age à l'arrivée	Piché, et al. (2002) ; Safi (2006) ; Dayan, et al. (1997) ; Renaud, et al. (2003) ; Wanner (2004)	Chances d'accès à l'emploi élevées pour les immigrés arrivés plus jeunes.
Expérience professionnelle pré-migratoire	Piché, et al. (2002) ; Renaud, et al. (2003)	Avantage d'accès à l'emploi des immigrés ayant une expérience.
Catégorie d'immigration	Piché, et al. (2002) ; Godin et Renaud (2005) ; Renaud, et al. (2003)	Léger avantage pour les indépendants et la catégorie de la famille par rapport aux refugiés.
Naturalisation	Wanner (2004) ; Adam (2007b)	Les immigrés naturalisés sont défavorisés par rapport aux natifs ; mais suffisamment avantagés face aux autres immigrés.
Durée de séjour	Safi (2006) ; Renaud, et al. (2003) ; Adam (2007b)	L'intégration économique s'améliore en fonction du temps mis
Catégorie socioprofessionnelle des parents	Safi (2006) ; Renaud, et al. (2003)	Pas sensible selon la profession du père chez les femmes sauf chez les hommes où les professions libérales ont l'avantage.
Motif de migration	Safi (2006)	Les immigrés venus pour travailler s'intègrent plus vite que les autres immigrés venus pour d'autres motifs.
Lieu de résidence	Safi (2006)	Les immigrants résidant dans les grandes villes s'intègrent plus vite que les autres.
Durée de scolarité	Safi (2006) ; Godin et Renaud, (2005)	Avantage d'intégration professionnelle pour les immigrés ayant fait plus d'années de formation.
Religion pratiquée	Demart (2008)	Meilleure cohésion sociale pour les adeptes des églises de réveil
Période d'arrivée	Safi (2006)	Avantage des immigrés arrivés à des périodes lointaines par rapport aux autres.

[46] D'une manière générale, toutes les études citées ont pris en compte le sexe et donc on ne souhaite pas le reprendre dans le tableau.

4.2. Hypothèses et cadre conceptuel de l'accès à l'emploi

Cette partie du travail permet de passer d'abord en revue les hypothèses que nous avons formulées pour orienter notre démarche. Nous bouclerons cette section par la présentation du cadre conceptuel que nous utilisons pour l'analyse.

4.2.1. Hypothèses

L'hypothèse globale que nous formulons comporte deux dimensions dont la première est que les sollicitations familiales auprès des migrants poussent ces derniers à vite chercher un premier emploi à l'étranger. La seconde dimension est que ces sollicitations parfois contrariées par les restrictions concernant l'accès des immigrés à l'emploi peuvent conduire ces derniers à accéder à des emplois inadéquats à leurs qualifications. Ces deux dimensions de notre hypothèse font appel à des hypothèses spécifiques portant sur les facteurs traduisant la pression familiale dans le vécu des immigrés à l'étranger, en particulier leur accès à l'emploi.

Plusieurs facteurs traduisent l'influence que la famille d'origine exerce sur les migrants. C'est le cas de la fratrie à l'étranger, la survie des parents, le rang de naissance et le financement du voyage. Sans contrainte explicite, ces facteurs entraînent une implication des migrants en termes de devoir familial pour soutenir les proches à cause des liens existant entre eux. La mise en relation de ces facteurs d'ordre familial avec l'accès à l'emploi a permis de formuler les hypothèses spécifiques suivantes :

- les migrants qui n'ont aucun frère/sœur hors de la RDC s'activent davantage à vite accéder au premier emploi que ceux qui ont des frères/sœurs à l'étranger. Nous soutenons cette hypothèse parce que le niveau d'influence exercée par la famille peut s'atténuer lorsque les demandes familiales sont destinées à plusieurs migrants installés hors de la RDC. Ainsi, les migrants n'ayant aucun frère à l'étranger sont seuls à faire face à cette pression tacite de la famille sur eux ; par conséquent, ils doivent vite trouver un emploi pour réagir favorablement aux sollicitations de leur famille d'origine.
- Les migrants qui ont reçu l'appui de tierces personnes pour financer leur migration s'efforcent de trouver plus vite un premier emploi que ceux qui ont financé eux-mêmes les frais de leur voyage. Cette hypothèse tient au fait que les migrants dont le voyage a été financé par autrui sont plus susceptibles d'être redevables vis-à-vis de la personne qui en a assuré le coût. Et à ce titre, ils auront davantage besoin de vite chercher un emploi notamment pour payer la dette de leur migration.
- Les aînés de famille cherchent à trouver plus vite le premier emploi que les autres. Cette hypothèse tient compte du niveau de responsabilité qui incombe aux aînés de famille en RDC ou en Afrique. La société responsabilise les aînés de famille pour l'encadrement de leurs cadets et la prise en charge de leurs parents lors de leurs vieux

jours. A cet effet, les aînés de famille devront rapidement trouver un emploi pour assumer leurs responsabilités familiales.

- Les migrants qui ont leurs deux parents en vie fourniront plus d'effort à trouver un premier emploi que ceux qui les ont perdus. En considérant le rôle que jouent les enfants dans la perspective de l'assurance-vieillesse des parents, les migrants qui ont perdu leurs parents se comportent différemment de ceux qui ont des parents vivants. Cette pression qui résulte des liens sociaux et familiaux entre les enfants et leurs familles (parents) tend à s'affaiblir lorsque les parents décèdent. Par conséquent, la recherche de l'emploi (revenu) en vue de soutenir les parents et les proches peut se ralentir si les parents n'exercent plus d'influence puisqu'ils sont décédés.
- La pression engendrée par les différents facteurs d'emprise familiale pousse les migrants à occuper des emplois inadéquats à leurs qualifications. Cette affirmation tient au fait que les proches peuvent compter énormément sur l'aide venant des migrants pour assurer leur subsistance. Ceux-ci inscrivent leur démarche dans la logique de survie qui les dispose à accepter des emplois dont la nature est parfois en deçà de leurs qualifications justement pour répondre aux sollicitations familiales.
- Les migrants de sexe masculin accèdent plus rapidement au premier emploi que les femmes migrantes. Cette hypothèse se réfère aux obligations sociales différenciées entre hommes et femmes (De Keyser, et al., 2012). Etant donné que ces obligations familiales contraignent plus les hommes que les femmes, elles peuvent accélérer le rythme de recherche d'emploi chez les hommes pour subvenir aux besoins essentiels de leurs proches. Par ailleurs, les femmes éprouvent relativement plus de difficultés sur le marché du travail que les hommes, à cause des charges familiales (Dayan, et al., 1997). En outre, les hommes, chefs de ménages dans beaucoup de cas, doivent vite trouver un emploi pour assumer leurs charges maritales et parentales.
- Les migrants résidant au Royaume-Uni accèdent plus rapidement au premier emploi que ceux qui résident en Belgique. Cette hypothèse se réfère au fait que le niveau de développement économique du Royaume-Uni est relativement supérieur à celui de la Belgique. Malgré la proportion élevée des demandeurs d'asile parmi les migrants congolais installés dans ce pays, la politique d'immigration du Royaume-Uni a beaucoup évolué en faveur de la main-d'œuvre étrangère depuis 1997, ce qui n'est pas encore très clair dans la politique d'immigration de la Belgique. En considérant le niveau d'ouverture de chaque politique d'immigration, le marché du travail britannique est plus ouvert à la main-d'œuvre étrangère. D'où, les migrants congolais installés au Royaume-Uni trouveront plus vite un emploi que ceux installés en Belgique.

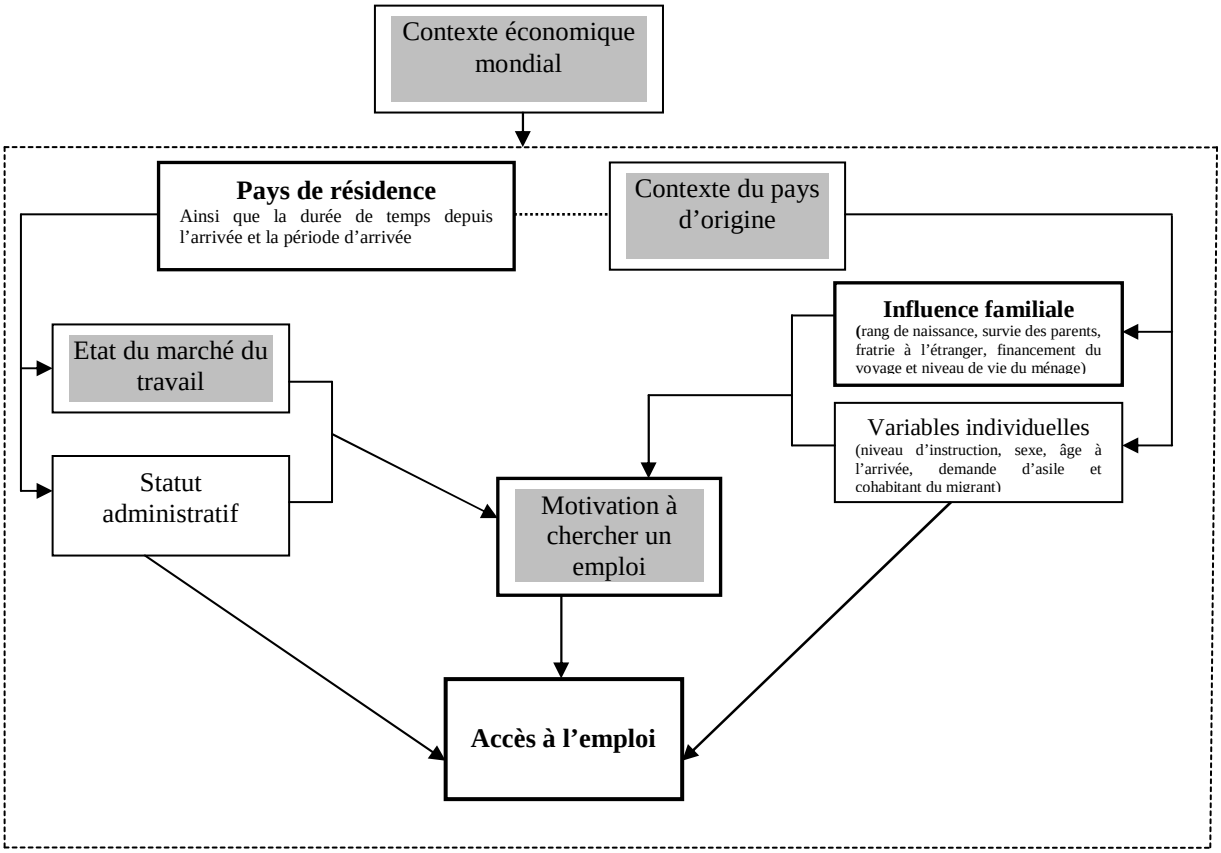
4.2.2. Cadre conceptuel analytique de l'accès à l'emploi

Facteurs explicatifs de l'accès à l'emploi

Le cadre conceptuel pour l'étude des facteurs d'intégration[47] que propose Piché (2004) comporte des facteurs du contexte mondial ainsi que des facteurs du contexte des sociétés d'origine et d'accueil qui se répartissent en trois séries de variables, à savoir : les variables structurelles, les caractéristiques micro-individuelles pré ou post-migratoires et les réseaux (Piché, 2004). Dans notre recherche, nous allons tenir compte de la plupart de ces catégories de variables, sauf celle du contexte mondial.

Nous retenons trois catégories de variables qui peuvent influencer l'accès des migrants à l'emploi. Il s'agit des variables individuelles ainsi que contextuelles se rapportant aux pays d'origine et de destination. En nous inspirant du cadre conceptuel de l'intégration socioéconomique des migrants dans les pays développés proposé par Piché (2004), voici comment s'articulent ces variables dans nos modèles explicatifs. Le cadre analytique que nous présentons combine des aspects théoriques et empiriques : les aspects purement théoriques ne seront pas intégrés dans notre schéma causal et nous les signalons en grisaillant le cadre.

Figure n° 4. Cadre analytique de l'accès à l'emploi



Certaines variables de ce diagramme sont présentées de façon sommaire, mais nous énumérons les différentes variables auxquelles elles renvoient dans le schéma empirique

[47] Comme nous l'avions dit au début de ce travail, la dynamique de l'emploi comporte trois dimensions, à savoir : l'accès à l'emploi, le maintien en emploi et le non emploi (chômage). Nous allons prendre en compte ces trois dimensions, mais pour l'analyse des facteurs explicatifs, nous allons nous focaliser sur les deux premières dimensions.

causal que nous adoptons. C'est le cas des variables individuelles et celles de l'influence familiale sur les migrants. Les variables en gras sont celles qui sont directement impliquées dans les hypothèses que nous testons dans ce chapitre. Notre cadre analytique englobe des variables des pays d'origine et de résidence du migrant tout en intégrant différentes variables intermédiaires ainsi que les variables d'intérêt de l'étude pour atteindre l'accès à l'emploi. L'influence du pays de résidence se manifeste à travers les opportunités d'emploi qu'offre le marché du travail et à travers les restrictions institutionnelles incarnées par le statut administratif des migrants. Ce dernier qui est l'expression de l'intégration sociale sous-entend la détention du titre de séjour et de l'autorisation de travail requise aux nouveaux immigrants avant d'occuper un emploi. Cette autorisation de travail est l'un des facteurs expliquant l'influence du statut administratif sur l'accès à l'emploi.

Le pays d'origine exerce son influence sur l'emploi à destination à travers la pression exercée par la famille d'origine pour sa survie. Cette pression agit sur la volonté des migrants à chercher un emploi dès qu'ils s'installent à l'étranger ; bien entendu, les caractéristiques individuelles contribuent à agir sur la motivation à chercher un emploi. En l'absence d'une variable opérationnalisant la volonté de chercher un emploi à destination, nous prenons le statut administratif, la pression familiale et les caractéristiques individuelles des migrants comme des variables directes par rapport à l'accès à l'emploi.
Certaines interrelations identifiées dans ce cadre sont discutables ; c'est tout à fait normal. A ce stade de la réflexion, il n'est pas aisé de déterminer avec précision ce que seront les relations entre les différentes variables explicatives avant d'atteindre la variable dépendante. Nous utilisons les modèles explicatifs pour pouvoir déterminer les variables qui expliquent mieux l'accès des migrants au premier emploi dans leur pays d'immigration.

4.3. Opérationnalisation des variables

L'opérationnalisation des variables est faite par l'identification des variables dépendantes et indépendantes. Les variables indépendantes se réfèrent aux aspects majeurs que nous voulons mettre en évidence concernant l'intégration professionnelle des migrants congolais dans leur pays de résidence.

4.3.1. Variables dépendantes

Deux dimensions sont examinées dans ce chapitre : l'accès au premier emploi et l'inadéquation du premier emploi par rapport aux qualifications des migrants. Pour examiner ces aspects, nous avons identifié deux variables dépendantes dont la première est l'accès au premier emploi dans le pays de destination. Cette variable concerne l'occupation principale des migrants depuis leur installation dans le pays d'accueil jusqu'au moment de l'enquête. En examinant le statut d'occupation à différents moments de leur séjour dans le pays d'accueil,

les migrants pouvaient être soit étudiants, soit actifs occupés, soit chômeurs, soit encore inactifs. C'est ainsi que nous avons dichotomisé cette principale occupation des migrants à destination en fonction de l'emploi. Voici les deux modalités retenues :

- Soit le migrant est actif occupé et la variable prend la valeur 1.
- Soit il n'est pas actif occupé et la variable prend la valeur 0.

La population soumise au risque de connaître l'événement (accès au premier emploi) est constituée de l'ensemble de migrants congolais s'installant en Belgique ou au Royaume-Uni pour une durée d'au moins une année. Dans l'analyse de l'accès au premier emploi, nous tenons compte du temps écoulé depuis l'arrivée du migrant dans le pays d'accueil. Cela veut dire que nous avons pris soin de ne retenir dans notre base de données que les périodes au cours desquelles les migrants résident soit en Belgique, soit au Royaume-Uni pour une durée d'au moins une année. C'est ainsi que nous avions identifié aussi quelques migrants de retour parmi les Congolais enquêtés en RDC.

La seconde variable dépendante concerne la nature du premier emploi occupé par les migrants en relation avec leurs qualifications. En effet, ce premier emploi pouvait être de niveau soit élémentaire, soit intermédiaire, soit supérieur. Tandis que le niveau d'instruction des migrants varie entre le niveau primaire et le niveau supérieur en passant par le niveau secondaire. C'est en combinant la nature du premier emploi occupé et le niveau d'instruction des migrants que nous avons défini notre seconde variable dépendante en trois modalités :

- Soit il y a absence d'inadéquation c'est-à-dire la nature de l'emploi correspond à peu près au niveau d'instruction du migrant et la variable prend la valeur 0.
- Soit on a une inadéquation modérée c'est-à-dire le migrant occupe un emploi qui est légèrement en dessous de son niveau d'instruction (qualification) et la variable prend la valeur 1.
- Soit on observe une inadéquation sévère lorsque le migrant occupe un emploi dont le niveau est très inférieur à son niveau de qualification. Un migrant de niveau universitaire qui occupe un emploi élémentaire est dans une situation d'inadéquation sévère. Et la variable prend la valeur 2.

Précisons que seuls les migrants qui ont accédé au premier emploi sont concernés par cette analyse. C'est en quelque sorte une analyse transversale qui vise la nature du premier emploi occupé par les migrants. L'idéal est d'utiliser les mêmes variables explicatives pour les deux aspects analysés (accès au premier emploi et inadéquation entre emploi et qualifications). Ci-dessous, nous inventorions les variables indépendantes à utiliser dans nos analyses.

4.3.2. Variables indépendantes

Nous avons adopté une catégorisation qui considère les variables d'intérêt (celles qui sont impliquées dans nos hypothèses) ainsi que les variables de contrôle. Dans nos analyses, nous

ferons attention à l'évolution du temps[48]. Etant donné l'importance de l'évolution du temps dans une analyse biographique (c'est-à-dire une démarche longitudinale), nous préciserons, pour chaque variable, si ses modalités sont fixes ou peuvent changer dans le temps.
Les variables indépendantes à manipuler dans ce chapitre sont pour la plupart celles reprises dans les études antérieures examinant la question de l'insertion professionnelle des migrants dans les pays développés. La principale exception qui constitue l'un des aspects originaux de cette recherche concerne les variables relatives à l'influence de la famille sur les migrants.

1. Variables d'intérêt

La plupart des études empiriques consultées ne prennent pas en compte le rôle que peut jouer l'emprise de la famille sur l'intégration professionnelle des immigrés. Pourtant, celle-ci peut avoir une incidence sur l'accès à l'emploi à l'instar des variables habituellement prises en compte dans les études similaires. Ainsi, nous saisissons l'emprise familiale sur les migrants par des variables telles que la *survie des parents*, le *rang de naissance*, le *financement du voyage* ainsi que la *fratrie à l'étranger*. Les sollicitations éventuelles de la famille d'origine peuvent engendrer une certaine pression susceptible de soutenir l'effort de chercher un emploi à destination. D'où une accélération de la recherche et de l'accès à l'emploi notamment pour soutenir financièrement les proches. Ces variables sont directement impliquées dans nos hypothèses. Elles sont complétées par une variable individuelle (*sexe*) et une variable contextuelle (*pays de résidence*). Nous ajoutons le sexe à cette liste parce qu'à l'instar de la pression familiale sur les migrants qui diffère selon le sexe, l'accès à l'emploi varie aussi en fonction du sexe comme varient la participation au marché du travail et la nature des emplois occupés par les hommes et les femmes. De même, l'accès des immigrés à l'emploi devrait varier selon le pays de résidence comme diffèrent les politiques d'immigration et d'intégration dans chaque pays. En outre, ces deux variables serviront de variables de stratification dans la seconde partie de nos analyses.

2. Variables de contrôle

La nécessité de prendre en compte le sexe dans les études sur l'intégration des migrants n'a plus besoin d'être démontrée. En effet, les opportunités et le taux d'emploi varient fortement selon que l'immigré est un homme ou une femme ; mais de plus, la pression familiale qui peut pousser les migrants à vite accéder à l'emploi varie selon le sexe dans le contexte africain. L'autre variable individuelle fixe retenue est l'âge à l'arrivée. Les chances d'accès à l'emploi peuvent varier selon que l'immigré arrive à un âge jeune ou à un âge adulte. Des précisions ont été fournies lors de la collecte des données pour n'enquêter que les immigrés qui sont arrivés en Europe après l'âge de 18 ans ; un âge qui ouvre la voie soit à l'emploi, soit aux études universitaires comme c'est le cas pour beaucoup d'immigrés.

[48] Le processus d'intégration se déploie toujours dans le temps, c'est ainsi qu'on accorde une place de choix aux variables temporelles à l'instar de la durée de séjour et la période d'arrivée dans le pays d'accueil (Piché, 2004).

Ces deux variables sont très importantes dans le cadre de l'étude compte tenu de son objet. Piché (2004) affirme que dans la mesure où l'intégration économique est le garant de l'intégration sociale, les variables du capital humain restent toujours importantes. Le fait d'être jeune, de sexe masculin et bien instruit peut faciliter ou accélérer l'intégration des immigrés. D'où la nécessité de privilégier l'interaction entre les variables.

Le capital social a été pris en compte dans l'étude. Nous l'avons fait à travers le réseau social qui est remplacé dans cette étude par la variable *fratrie à l'étranger* qui fait partie des variables se rapportant à l'influence familiale. Le capital humain est contrôlé par le *niveau d'instruction*. Tout en reconnaissant que celui-ci peut être en perpétuelle amélioration et constituer l'objet même de la migration, le niveau d'instruction peut influencer un grand nombre d'autres variables et peut agir directement sur l'accès à l'emploi à travers la qualification qu'il implique. Cette variable est mesurée au moment de l'enquête mais peut être aussi le motif de la migration. Une autre variable mesurée au moment de l'enquête est le *niveau de vie du ménage d'origine* du migrant. Nous avons retenu le niveau socioéconomique qui émergeait dans le ménage occupé par le migrant lorsqu'il était âgé de 15 ans.
Étant donné que la migration subsaharienne se caractérise par un flux important de demandeurs[49] d'asile, nous avons aussi retenu la variable se rapportant à la procédure de *demande d'asile* : le rythme d'accès au premier emploi peut varier en fonction de la longueur de la procédure d'asile engagée par bon nombre de migrants congolais dans le pays de destination. Nous supposons que les sujets qui ont demandé l'asile au début de leur séjour européen peuvent être retardés dans leur démarche visant à s'insérer sur le marché du travail. Et donc, il est important de tenir compte de cette variable pour saisir pleinement les déterminants de l'intégration professionnelle des migrants congolais en Europe.

Nous avons aussi intégré dans l'analyse une variable qui se réfère au lieu où vit la famille nucléaire du migrant ; pour savoir si celle-ci se trouve en RDC ou en Europe. Nous avons saisi cette variable par le concept *cohabitant du migrant*. Nous supposons que lorsque le migrant vit avec son conjoint, l'organisation et la répartition des tâches au sein du ménage sont sérieusement affectées, avec une incidence directe sur la recherche de l'emploi. Et, il n'est pas surprenant que la situation diffère entre hommes et femmes. En revanche, les individus mariés qui ont migré sans leur famille nucléaire sont plus pressés de chercher un emploi à destination pour disposer de l'argent à transférer pour la survie de leur famille.

En dehors du pays de résidence, trois autres variables décrivent le contexte du pays d'accueil parmi les variables de contrôle. La première variable est la *période d'arrivée dans le pays d'accueil*[50]. Elle est à la fois tributaire de la conjoncture mondiale au même titre qu'elle dépend du contexte socioprofessionnel des pays d'accueil et d'origine. Les opportunités

[49] Précisons qu'un demandeur d'asile n'est pas forcément un migrant « sans-papier ». Mais le demandeur d'asile qui est débouté tombe dans l'illégalité et devient « sans-papier ».
[50] La période d'arrivée fait penser à la conjoncture économique. Elle traduit en quelque sorte l'état du marché de l'emploi dans le pays d'accueil. Cela peut être un bon indicateur de l'ouverture du marché du travail vis-à-vis des immigrés à l'échelon international.

d'emploi varient énormément selon la conjoncture économique qui prévaut dans chaque pays et dans le monde, donc selon la période d'arrivée. On suppose que les migrants arrivés à une période lointaine (bonne conjoncture économique) accédaient plus vite à l'emploi que ceux qui ont migré à une période récente. La seconde variable est la *durée écoulée depuis l'arrivée dans le pays d'accueil*. C'est la variable de durée de nos analyses ; elle correspond à la durée de séjour dans le pays d'accueil. Selon le nombre d'années passées en Belgique ou au Royaume-Uni, on s'attend à ce que les immigrés aient des opportunités différentes d'accès à l'emploi. Plus longtemps on séjourne dans le pays d'accueil, plus on peut avoir des chances d'accéder à un emploi. La troisième variable est le *statut administratif de l'immigré dans le pays d'accueil* : les immigrés qui ont un titre de séjour valable ont de meilleures opportunités d'emploi que les immigrés « sans-papiers ». A plus forte raison, l'immigré naturalisé a plus de chances d'accéder à l'emploi que les autres immigrés. En outre, ces deux dernières variables sont très corrélées entre elles et entretiennent des liens fort étroits avec le niveau d'instruction.

L'unité de temps retenue étant l'année, les événements sont suivis à l'échéance de l'année près et nous voyons si les changements enregistrés au niveau des variables explicatives ont entraîné des changements dans les modalités de la variable dépendante. Nous synthétisons ces variables explicatives dans deux tableaux dont le premier reprend toutes les variables explicatives. Tandis que le second tableau se focalise sur les variables d'intérêt (voir hypothèses).

Tableau n° 4.2. Variables explicatives utilisées pour analyser l'accès au premier emploi et l'inadéquation

Variables	Types	Modalité de référence	Autres modalités
Pays de résidence	Fixe	Belgique	Royaume-Uni
Sexe	Fixe	Homme	Femme
Age à l'arrivée	Fixe	Moins de 26 ans	26-35 ans 36 ans et plus
Durée depuis l'arrivée	Varie dans le temps	0 an	Chaque année
Demande d'asile	Fixe	Non	Oui
Période d'arrivée	Fixe	Avant 1991	1991-1999 2000-2009
Statut administratif	Varie dans le temps	Naturalisé	Titre de séjour en ordre Sans-papier
Instruction	Fixe	Primaire et sans instruction	Secondaire Supérieur
Statut d'activités de l'année précédente	Varie dans le temps	Inactif	Etudiant Chômeur Actif occupé
Fratrie à l'étranger	Varie dans le temps	Aucun	Au moins un frère/sœur à l'étranger
Financement du voyage	Fixe	Ego seul	Ego et autrui Autrui
Cohabitant du migrant	Varie dans le temps	En union mais séparé	Conjoint (e) Seul et célibataire
Niveau de vie du ménage d'origine	Fixe	Plus que satisfaisant	Satisfaisant Moins satisfaisant
Rang de naissance	Fixe	Aîné	Autre rang de naissance
Survie des parents	Varie dans le temps	Parents vivants	Un des parents décédé Parents décédés

Tableau n° 4.3. Définition opérationnelle et justification des variables d'intérêt

Variables	Définition opérationnelle	Modalités	Effets attendus	Justification de l'hypothèse
Fratrie à l'étranger	Le nombre de frères ou sœurs qui se sont installés à l'étranger. Nous tenons compte de l'année d'installation de ces frères : l'accent sera mis sur les frères/sœurs qui ont migré bien avant le migrant enquêté.	Aucun Au moins 1 frère/sœur	Les migrants qui ont des frères ou sœurs à l'étranger seront moins assujettis par les demandes familiales. Ils peuvent moins vite chercher un emploi que ceux qui n'ont aucun frère.	Dans une famille avec plusieurs migrants, les anciens participent à l'amélioration de la vie des proches et aident les nouveaux à s'adapter en leur épargnant la pression familiale. La part de chacun est réduite.
Financement du voyage	Le fait que le voyage soit financé par le migrant lui-même ou avec l'appui de ses proches ou encore que le voyage soit financé totalement par quelqu'un d'autre. Cela peut avoir des répercussions sur le comportement du migrant.	Ego seul Ego et autrui Autrui	Les migrants dont le voyage a été financé par une tierce personne se sentent plus redevables que leurs homologues et pourraient accéder à l'emploi plus rapidement notamment pour payer la dette du voyage.	Le souci de payer la dette du voyage ou de soutenir les personnes qui ont contribué à la migration ferait en sorte que le migrant trouve plus vite un emploi dans le pays d'accueil.
Survie des parents	Le fait que les parents du migrant soient encore en vie ou que ceux-ci soient décédés avant ou pendant son séjour à l'étranger. Nous avons noté l'année de décès éventuel des parents pour analyser l'antériorité du décès sur l'emploi.	Parents vivants Un des parents décédé Parents décédés	Les migrants qui ont des parents en vie sont plus astreints par l'emprise familiale : cela les pousse à vite chercher un emploi. Donc ils peuvent vite accéder à l'emploi pour avoir les ressources suffisantes pour prendre en charge leurs parents.	La dette familiale doit être payée. Les parents étant le plus grand « créditeur », le migrant qui a perdu les siens se sent affranchi de cette obligation. Cela peut réduire sa motivation à vite accéder à l'emploi.
Rang de naissance	Il s'agit de l'ordre de succession dans la fratrie : nous considérons l'ordre de naissance par rapport aux frères/sœurs biologiques. Dans le cas des familles polygamiques, on a privilégié les enfants d'une même mère.	Aîné Autre rang de naissance	Dans le contexte congolais, les aînés de famille sont investis d'un haut niveau de responsabilité vis-à-vis de leur famille. Ils sont plus sollicités que les autres. Ils chercheront plus vite du travail et accéderont plus vite à l'emploi.	Les aînés de famille ont une grande responsabilité vis-à-vis de leurs proches et cela leur donne plus de volonté pour réussir leur projet migratoire en vue de prendre en charge les autres. Cela leur donne plus d'élan vers l'accès à l'emploi.
Sexe	Genre (hommes et femmes) dans toute sa complexité selon le contexte social et économique	Homme Femme	De par la division sociale du travail et des rôles prônée dans la culture congolaise, les hommes sont plus assujettis aux rôles de pourvoyeurs de revenu. Ils sont plus enclins à vite trouver un emploi que les femmes.	Les hommes cherchent plus vite un emploi puisque la culture leur associe le rôle de chefs de ménage et pourvoyeurs du revenu familial. Ils accèdent plus vite à l'emploi que les femmes.
Pays de résidence	Pays d'immigration des Congolais enquêtés. Deux pays sont retenus dans cette étude : la Belgique et le Royaume-Uni. Ces migrants résident ou ont résidé dans ces pays pour une durée d'au moins une année.	Belgique Royaume-Uni	Suite à l'ouverture de son marché du travail à la main-d'œuvre étrangère et aux bonnes performances concernant le développement économique du Royaume-Uni, les migrants congolais de ce pays accéderont plus vite à l'emploi que ceux de la Belgique.	La politique d'immigration du Royaume-Uni paraît plus claire au sujet de la demande de main-d'œuvre étrangère que celle de la Belgique. Nous préjugeons plus d'opportunités d'emploi aux migrants dans ce pays par rapport à la Belgique.

4.4. Méthodes d'analyse statistique

Pour analyser les données relatives à l'emploi des migrants congolais, nous allons recourir à différentes techniques statistiques en fonction de la visée descriptive ou explicative des analyses à faire. Les détails sur ces techniques sont disponibles au troisième chapitre. Dans la partie descriptive, nous recourons essentiellement à la représentation graphique des distributions des résultats et à la statistique du Chi-carré. Nous allons aussi décrire le rythme d'accès au premier emploi de façon graphique en recourant à la courbe de survie de Kaplan-Meier.

Pour l'analyse explicative de l'accès au premier emploi, nous recourons à l'analyse biographique. Celle-ci a nécessité la préparation du fichier des données en personnes-années avant d'appliquer une régression logistique pour avoir les modèles explicatifs. Toujours dans la partie de l'analyse explicative, en dehors de l'accès au premier emploi, nous nous sommes intéressé à l'inadéquation entre nature du premier emploi occupé par les migrants congolais en Europe et qualification de ces derniers. Et pour ce faire, nous avons recouru à la régression logistique ordinale pour avoir les modèles explicatifs.

4.5. Emploi des migrants congolais en Europe

Nous consacrons cette partie du travail à la présentation de principaux résultats de ce chapitre. Cette présentation s'articule autour de trois axes. Nous nous focalisons d'abord sur l'occupation d'un emploi au moment de l'enquête (analyse transversale de l'emploi en 2009). Ensuite, nous aborderons l'analyse explicative (longitudinale) de l'accès des Congolais au premier emploi à destination. Puis nous nous pencherons sur les caractéristiques de ce premier emploi à travers l'adéquation entre nature de l'emploi et qualifications des migrants. Et enfin, nous ferons une analyse synthétique portant sur la vérification des hypothèses.

4.5.1. Emploi des migrants congolais au moment de l'enquête

La situation de l'emploi en 2009 sera présentée en tenant compte de principales variables explicatives (tableau synthèse) et de la nature des emplois occupés par les migrants congolais toujours au moment de l'enquête.

4.5.1.1. Statut d'emploi selon quelques variables de l'étude

Pour avoir de bons indicateurs de l'emploi des Congolais au moment de l'enquête, nous distinguons la population active et la population totale. La population active est définie comme l'ensemble de personnes qui sont en emploi ou au chômage (Pailhé et Solaz, 2011). Elle est généralement dénombrée entre 15 et 65 ans ; bien entendu, les étudiants et les inactifs

n'en font pas partie. Si nous considérons l'ensemble de personnes enquêtées (population totale), nous aurons des indicateurs peu fidèles du statut d'occupation des Congolais (emploi) puisque nous savons que bon nombre parmi eux sont inactifs ou aux études et ne cherchent pas un emploi au moment de l'enquête. Le statut d'occupation au moment de l'enquête est ramené à deux modalités, à savoir : soit le migrant est en emploi, soit il n'est pas en emploi. Le tableau ci-dessous reprend le statut d'occupation de la population active et totale.

Tableau n° 4.4. Situation de l'emploi de la population active[51] et totale selon les variables explicatives (% pondérés)

Principales variables	**Belgique**		Royaume-Uni		**Total emploi**	
	Population active	**Population totale**	**Population active**	**Population totale**	**P.A.**	**P.T.**
Pays de résidence						
Belgique	81,8	52,5	-	-	81,8	52,5
Royaume-Uni	-	-	73,4	44,6	73,4	44,6
Sexe						
Masculin	74,3	49,3	80,2	60,1	77,1	55,1
Féminin	88,1	55,2	65,0	31,9	79,3	45,0
Age à l'arrivée						
Moins de 26 ans	84,4	65,5	79,2	37,9	82,4	52,0
26 – 35 ans	84,5	51,7	72,0	51,0	78,7	51,4
36 ans et plus	70,7	38,6	69,1	41,1	70,1	39,6
Instruction						
Primaire et S.I.	77,1	36,8	75,5	46,8	75,9	43,9
Secondaire	83,5	47,8	57,1	32,3	71,9	40,8
Supérieur	81,5	57,2	82,8	52,8	81,9	55,6
Raisons de migration						
Famille	82,5	58,6	89,8	41,0	84,3	52,7
Travail	83,8	66,0	74,3	40,2	77,2	48,6
Etudes	79,2	43,8	76,0	55,6	78,5	46,1
Politique	78,9	48,9	65,4	51,5	71,5	50,2
Autres	89,2	55,6	74,9	41,6	82,0	48,0
Financement du voyage						
Ego seul	77,5	60,7	81,1	48,8	79,2	54,1
Ego et autrui	81,0	49,6	69,5	38,3	75,4	43,8
Autrui	87,0	49,5	62,3	58,9	81,2	51,1
Période d'arrivée						
Avant 1991	77,2	66,4	78,3	72,3	77,5	67,7
1991 – 1999	79,0	63,2	81,1	61,0	80,1	62,0
2000 – 2009	87,8	41,2	62,9	28,6	76,8	35,5
Cohabitant du migrant						
En union mais séparé	76,7	42,1	78,1	54,2	77,4	47,2
Conjoint (e)	87,9	69,0	76,2	46,3	83,0	57,9
Seul et celibataire	69,6	33,7	50,1	23,6	63,0	30,2
Rang de naissance						
Aîné	85,5	60,8	72,8	42,2	79,4	50,7
Autre rang	80,9	50,8	73,6	45,5	77,9	48,6
Survie des parents						

[51] Nous avons isolé les migrants ayant un âge compris entre 15 et 64 ans en excluant les migrants inactifs et ceux qui sont aux études.

Parents vivants	79,4	58,0	78,8	46,8	79,1	52,2
Un des parents décédé	86,0	50,1	72,0	45,4	79,9	48,2
Parents décédés	79,2	49,0	62,1	37,1	73,3	44,8
Fratrie à l'étranger						
Aucun (MR)	88,1	51,2	75,3	44,0	82,7	48,2
Au moins 1 à l'étranger	79,4	53,1	72,7	44,9	76,6	49,4
Statut administratif						
Naturalisé	84,5	68,4	87,8	55,9	85,9	62,3
Titre de séjour en ordre	80,8	48,1	64,0	36,8	74,2	43,6
Sans papier	69,5	23,5	41,2	24,0	54,4	23,7
Effectif de la population active N=271 et Effectif de la population totale N=427 (sans les migrants de retour)						

A travers ce tableau, nous nous trouvons en face de deux situations différentes. D'une part, on a le statut d'emploi de l'ensemble de l'échantillon en incluant les inactifs et les étudiants. Et d'autre part, nous avons le statut d'occupation de la population active : elle paraît plus proche des indicateurs disponibles sur les taux d'emploi et de chômage des immigrés en Europe.

Malgré les préjugés favorables que l'on peut avoir sur le Royaume-Uni en matière d'emploi des migrants, il n'est pas possible d'affirmer que les migrants congolais installés dans ce pays sont plus susceptibles d'occuper un emploi que ceux de la Belgique. En effet, la proportion des migrants qui sont en emploi au moment de l'enquête est quasi identique dans ces deux pays ; ceci est valable pour la population active et la population totale. L'annexe n° 13 reprend la répartition des migrants selon leur principale activité au moment de l'enquête.

En ce qui concerne le sexe, la situation varie selon le pays de résidence considéré. En effet, en Belgique, les hommes se retrouvent plus en situation de non emploi que les femmes qui sont davantage en emploi. Cela contraste avec la situation observée au Royaume-Uni où les hommes se retrouvent plus en emploi que les femmes (voir annexe n° 16). Ce constat est davantage clair pour la population active. En d'autres termes, les femmes sont plus susceptibles d'être actives occupées en Belgique qu'au Royaume-Uni tandis que les hommes sont plus actifs occupés au Royaume-Uni qu'en Belgique.

L'occupation d'un emploi au moment de l'enquête diffère aussi en fonction du statut administratif. Les naturalisés possèdent le taux d'emploi le plus élevé à la fois pour la population active et l'ensemble de la population enquêtée. Les migrants « sans-papiers » cumulent le taux d'emploi le plus faible et le taux de chômage le plus élevé dans les deux populations concernées. Leur situation ne diffère guère selon le pays de résidence, mais reste plus préoccupante au Royaume-Uni. Les migrants ayant un titre de séjour valable connaissent une situation proche de celle des naturalisés. L'écart pourrait peut-être se creuser si l'on considérait les proportions qui se retrouvent dans des emplois de niveau intermédiaire ou de niveau supérieur. Nous disons en définitive que les migrants ayant un titre de séjour constituent une sous-population moins précaire pour l'accès à l'emploi ; c'est plutôt dans la catégorie des migrants « sans-papiers » que le problème peut réellement se poser puisque,

dans certains pays, ils sont considérés comme des migrants illégaux et peuvent même être empêchés d'accéder à l'emploi.

Bien que la relation entre l'occupation d'un emploi et les raisons de migration ne soit pas statistiquement significative, nous retrouvons deux schémas différents selon le pays de résidence. Au niveau de l'ensemble de la population, la catégorie des Congolais qui ont migré en Belgique pour des raisons professionnelles est la seule catégorie à se retrouver majoritairement en emploi au moment de l'enquête ; nous devons toutefois apporter quelque nuance puisque cette catégorie est sous-représentée parmi les migrants congolais en Belgique. Pour ce qui est du Royaume-Uni, ce sont les Congolais qui ont migré pour des raisons d'études qui sont davantage en emploi au moment de l'enquête. Mais cette catégorie est aussi sous-représentée parmi les migrants congolais dans ce pays. Quand on considère uniquement la population active, on devra modifier totalement les commentaires.

Les Congolais ayant un diplôme de l'enseignement supérieur connaissent le taux d'emploi le plus élevé dans l'ensemble au moment de l'enquête par comparaison aux autres catégories. Ceci est plus net pour la population active. Ce qui peut poser problème c'est la nature de l'emploi occupé en relation avec le niveau d'instruction. Lorsqu'on examine la situation en fonction du pays de résidence, on observe pratiquement la même chose.

Par rapport à la survie des parents, ce sont les migrants qui ont perdu un de leurs parents qui ont le meilleur taux d'emploi dans l'ensemble si on ne tient compte que de la population active. Ils sont suivis de près par les migrants dont les deux parents sont en vie. Cette situation est observée en Belgique. Au Royaume-Uni, les migrants ayant les deux parents en vie occupent la première position. Dans tous les cas, les migrants ayant perdu leurs deux parents connaissent le taux d'emploi le plus faible, mais davantage au Royaume-Uni. Tout ceci nous pousse à considérer que les sollicitations familiales auprès des migrants influencent moins l'accès à l'emploi lorsque les deux parents de ceux-ci sont décédés. Les migrants sont alors moins « contraints » de trouver un emploi quand ils immigrent en Europe, entre autres parce qu'ils n'ont plus de parents à prendre en charge dans la perspective de leur migration.

Tout ce qui précède concerne la dualité « est en emploi » *vs* « n'est pas en emploi » sans donner des détails sur la nature des emplois occupés. Nous consacrons la rubrique ci-dessous aux types d'emplois occupés par les migrants congolais au moment de l'enquête.

4.5.1.2. Nature des emplois occupés au moment de l'enquête

La typologie des emplois ci-dessous a été recueillie au cours de l'enquête et reflète la nature des emplois les plus généralement occupés par les immigrés congolais en Belgique et au Royaume-Uni. Nous présentons ces emplois selon le sexe et le pays de résidence des immigrés. Mais la liste que nous proposons se rapporte aux grands regroupements des

emplois occupés par les migrants congolais en 2009 dans les deux pays d'immigration considérés. Ce regroupement se base sur le niveau de qualification nécessaire pour occuper ces emplois. Concrètement, ce regroupement se réfère à la classification internationale type des professions (CITP) du Bureau International du Travail (BIT). Celle-ci organise les emplois en une série de groupes définis en fonction des tâches qu'implique l'emploi (Elias, 1997). Le tableau annexe n° 15 détaille les emplois occupés par les migrants congolais en Belgique ou au Royaume-Uni.

Tableau n° 4.5. Nature des emplois occupés par les migrants congolais selon le sexe

	Homme		**Femme**		**Ensemble**	
Type d'emplois	**% (pondéré)**	**fréq. (observées)**	**% (pondéré)**	**fréq. (observées)**	**% (pondéré)**	**fréq. (observées)**
Pas d'emploi	47,5	108	56,2	109	52,3	217
Emploi élémentaire	24,7	50	29,8	59	27,5	109
Emploi intermédiaire	9,7	23	4,7	11	7,0	34
Emploi supérieur	18,1	47	9,3	20	13,2	67
Total	100	228	100	199	100	427

Ce tableau montre que les immigrés congolais occupent davantage des emplois dits physiques[52] ; du moins au moment de l'enquête, avec une proportion élevée dans les services chez les particuliers (domicile) pour les femmes. Les femmes se distinguent en effet des hommes par leur présence accrue dans les emplois de service et leur absence remarquable dans les emplois exigeant une certaine qualification intellectuelle. Ce sont les hommes qui se retrouvent relativement plus nombreux dans les emplois intellectuels même si leur nombre ne témoigne pas d'une grande ouverture du marché de travail en leur faveur. La proportion non négligeable de naturalisés tant en Belgique qu'au Royaume-Uni peut constituer un facteur majeur pour expliquer l'occupation de ces quelques emplois qualifiés. Malgré tout, ce tableau ne peut être bien interprété qu'après l'éclatement des données par pays de résidence. C'est ce que nous proposons dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4.6. Nature des emplois occupés par les migrants congolais selon le pays de résidence

	Belgique		Royaume-Uni		**Total**	
Type d'emplois	**% (pondéré)**	**fréq. (observées)**	**% (pondéré)**	**fréq. (observées)**	**% (pondéré)**	**fréq. (observées)**
Pas d'emploi	47,5	136	58,4	81	52,3	217
Emploi élémentaire	29,8	73	24,6	36	27,5	109
Emploi intermédiaire	8,0	25	5,7	9	7,0	34
Emploi supérieur	14,8	45	11,3	22	13,2	67
Total	100	279	100	148	100	427

[52] Le concept de « emplois physiques » est utilisé ici en opposition aux emplois exigeant des qualifications intellectuelles.

Très peu d'emplois à forte qualification sont occupés par les immigrés congolais tant en Belgique qu'au Royaume-Uni. En faisant un tableau croisé entre le type d'emploi occupé et le niveau d'instruction (voir tableau n° 4.10), on se rend compte que les emplois occupés sont souvent inadéquats par rapport au niveau de formation des immigrés. Rappelons qu'en Belgique plus qu'au Royaume-Uni, ces immigrés ont des niveaux d'instruction relativement élevés. Par ailleurs, les immigrés ayant un emploi au moment de l'enquête ne représentent que 49,4% de l'échantillon. Toutefois, la situation se présente différemment selon le sexe dans chaque pays (voir tableau annexe n° 16). En effet, en Belgique, 47% d'hommes et 54,2% de femmes sont en emploi au moment de l'enquête ; alors qu'au Royaume-Uni, on a observé 64% d'hommes et 32% de femmes en emploi. Cette répartition confirme le double schéma d'accès à l'emploi dans les deux pays concernés quand on tient compte du sexe.

La littérature admet que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil procure aux immigrés un avantage en termes d'accès à l'emploi, mais la concentration des immigrés congolais dans des emplois relativement précaires ne semble pas confirmer cette affirmation. Alors que les immigrés naturalisés ont, en Belgique, le droit d'accéder aux emplois publics (enseignement et administration), la lecture de ce tableau nous fait penser que très peu parmi eux jouissent de ce privilège. D'ailleurs, il a été montré que les Belges d'origine étrangère restent souvent ouvriers (les femmes plus que les hommes), ils deviennent employés avec le temps, mais rarement fonctionnaires (Adam, 2007b). Cette situation discriminante correspond aux immigrés congolais en Belgique, et même au Royaume-Uni qui comptent beaucoup de naturalisés dans leur rang. Si les naturalisés qui devraient être relativement privilégiés sur le marché de l'emploi s'adonnent aussi aux emplois de niveau élémentaire (voir annexe n° 18), qu'en est-il des immigrés n'ayant pas la nationalité britannique ou belge ?

La situation des migrants congolais du Royaume-Uni semble être inédite surtout pour les femmes quand on sait que 54% d'entre elles ont déjà acquis une nationalité européenne. L'explication de leur taux élevé d'inoccupation professionnelle est peut-être à chercher dans les allocations familiales qui sont accordées en faveur des enfants. Nous pouvons imaginer que la plupart de ces femmes sont venues au Royaume-Uni pour des raisons familiales et restent « femmes au foyer » prenant soin de leurs enfants. Cela entraine de leur part un intérêt très réduit pour l'accès à l'emploi en vue d'assurer leur survie, du moins pour celles qui sont en couple et qui ont des enfants.

Cette répartition des types d'emplois témoignant de la "déqualification" reflète, même à faible intensité, la discrimination dont les immigrés sont victimes sur le marché du travail. L'étude de Flückiger et Ramirez (2003) a suggéré cette discrimination, et les résultats obtenus par Wanner (2004) en Suisse ont confirmé ces pratiques pour les étrangers de l'Europe non communautaire. Ces pratiques discriminatoires se traduisent alors par un risque élevé de chômage et une probabilité réduite d'occuper un poste de dirigeant. C'est en pratique ce que l'on observe chez les immigrés d'origine congolaise qui présentent une proportion élevée d'exécutants parmi ceux qui ont un emploi au moment de l'enquête.

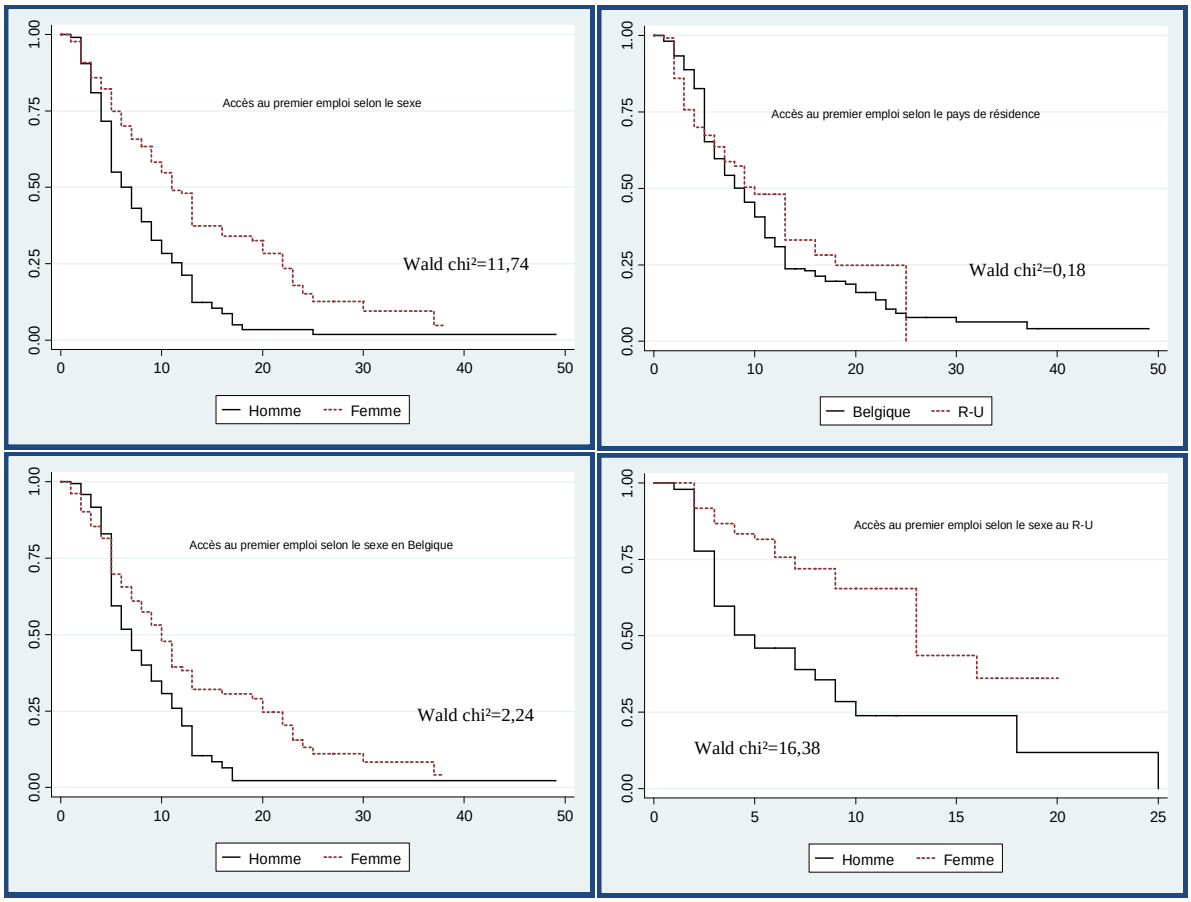
4.5.2. Accès des migrants congolais au premier emploi

Nous considérons l'évolution de la situation dans le temps en prenant l'année comme unité temporelle. Dans les pages qui suivent, nous décrivons l'accès au premier emploi en fonction de la durée écoulée depuis l'arrivée dans le pays d'accueil d'une part et de l'autre, nous expliquons cet accès en prenant en compte le temps écoulé et d'autres variables explicatives.

4.5.2.1. Courbes de transition de l'accès au premier emploi

Pour décrire l'accès au premier emploi en fonction de la durée écoulée depuis l'arrivée des migrants dans le pays d'immigration, nous recourons à la courbe de survie de Kaplan-Meier. Le graphique indique en ordonnées la proportion (%) des 'survivants' en état de non-emploi à l'issue de chaque année (en abscisse). Pour l'ensemble de l'échantillon, la durée médiane de l'accès des migrants congolais à leur premier emploi est d'environ 9 ans. Ci-dessous, nous reprenons les courbes de l'accès au premier emploi stratifiées tour à tour selon le sexe et le pays de résidence ainsi que selon le sexe au sein de chaque pays de résidence.

Figure n° 5. Courbes de l'accès au premier emploi en fonction de la durée de séjour



En analyse transversale, l'accès à l'emploi varie selon le sexe au sein de chaque pays de résidence (voir tableau n° 4.4). Dans le premier graphique, l'accès au premier emploi varie selon le sexe (p-value=0,001) de façon progressive : au début du séjour, les hommes et les femmes connaissent presque le même rythme d'accès à l'emploi jusqu'à la 4ème année. A partir de la 5ème année, les hommes connaissent un rythme d'accès plus rapide à l'emploi jusqu'à la fin de l'observation. Nous estimons que, pour une proportion importante d'hommes, les quatre premières années de séjour sont consacrées aux études plutôt qu'à la recherche d'un emploi. Rappelons-nous que les hommes migrent plus pour des raisons d'études que pour des raisons de travail, surtout en Belgique. Dans tous les cas, la durée médiane d'accès au premier emploi est d'environ 6 ans pour les hommes et 11 ans pour les femmes.

Le second graphique présente l'accès à l'emploi selon le pays de résidence. Il nous renseigne que l'accès à l'emploi n'est pas très différent en Belgique et au Royaume-Uni (p-value=0,668), même si les Congolais de Belgique semblent connaitre un rythme relativement plus rapide après les cinq premières années de séjour. Malgré tout, la différence n'est pas significative entre les deux situations en présence. La durée médiane de l'accès à l'emploi est d'environ 8 ans pour les migrants congolais installés en Belgique et d'environ 10 ans pour ceux installés au Royaume-Uni. Nous estimons que cette durée médiane prend en compte les premières années de séjour qui sont consacrées respectivement aux études pour les Congolais en Belgique et à la régularisation du séjour pour les Congolais du Royaume-Uni. Rappelons que les Congolais migrant au Royaume-Uni, demandeurs d'asile pour bon nombre d'entre eux, doivent d'abord régulariser leur séjour avant de se lancer librement dans la recherche d'un emploi déclaré.

En transversal, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses en emploi que les hommes en Belgique (voir tableau annexe n° 16). Le troisième graphique nous révèle que les femmes connaissent un accès légèrement plus rapide au premier emploi que les hommes en Belgique jusqu'à la 5ème année. La différence est vraiment limite avec p-value=0,134. A partir de la 6ème année, la situation s'inverse : le rythme des femmes ralentit sensiblement. La durée médiane d'accès au premier emploi est d'environ 11 ans pour les femmes et presque 8 ans pour les hommes. Les raisons de migration semblent être l'élément déterminant susceptible d'expliquer l'avance prise au début du séjour par les femmes. Elles migrent davantage pour des raisons familiales et peuvent chercher directement un emploi ; alors que les hommes se concentrent sur les études en début de séjour. Cette situation donne aux femmes une avance sur les hommes qui rattrapent leur retard plus tard.

En analyse transversale, les hommes sont plus en emploi que les femmes au Royaume-Uni (voir tableau annexe n° 16). Le quatrième graphique nous renseigne que les femmes congolaises connaissent un rythme très lent concernant l'accès au premier emploi (p-value=0,0001). La situation n'a pas changé dans le temps puisque le niveau d'inoccupation

professionnelle est resté exceptionnellement élevé. Après environ 20 ans d'observation, environ 30% parmi elles n'ont jamais accédé à un premier emploi ; ce qui n'est pas le cas pour les hommes. La durée médiane d'accès au premier emploi est de 4 ans pour les migrants congolais et de 14 ans pour les migrantes congolaises dans ce pays.

Malgré la diversité des situations présentées par ces courbes de transition concernant l'accès au premier emploi, nous ne pouvons en avoir qu'une interprétation partielle étant donné l'hétérogénéité dans les caractéristiques des migrants, y compris ceux d'un même pays de résidence ou du même sexe. Pour compléter les informations nécessaires à une bonne interprétation du phénomène étudié, nous recourons au modèle multivarié pour identifier les facteurs explicatifs de l'accès au premier emploi chez les migrants congolais enquêtés. Nous appliquons un modèle *logit* qui tient compte des variables autres que le temps, le sexe et le pays de résidence.

4.5.2.2. Modèles explicatifs de l'accès au premier emploi

Les études antérieures menées dans d'autres pays sur l'intégration des immigrés nous ont beaucoup inspiré pour élaborer notre cadre conceptuel. En fonction des objectifs à atteindre et des hypothèses à tester, nous avons retenu quelques variables pour réaliser les analyses explicatives de l'accès au premier emploi dont nous présentons le modèle global ainsi que les modèles stratifiés selon le sexe et le pays de résidence. Les modèles stratifiés selon le sexe répondent au besoin de tenir compte du fait que l'influence familiale sur les migrants varie en fonction du sexe : les membres de la famille d'origine destinent leurs demandes familiales aux migrants en tenant compte de leur sexe. Les hommes sont plus sollicités que les femmes dans le contexte africain ; et cela peut affecter leur niveau de responsabilité familiale. Dans le même ordre d'idées, les modèles stratifiés selon le pays de résidence se justifie par le besoin de tenir compte des diversités qu'offre chaque pays en présence en matière de politique d'immigration et d'intégration ainsi qu'en termes de besoin de main-d'œuvre étrangère. La stratification selon le pays de résidence nous permettra d'analyser la situation des migrants congolais dans une approche de comparaison selon le pays d'installation. Etant donné que les caractéristiques de départ de ces migrants sont différentes, la stratification selon le pays de résidence s'impose davantage pour expliquer leur intégration sur le marché de l'emploi.

La variable à expliquer est l'accès au premier emploi ; elle se présente sous forme dichotomique. Nous avons suivi année par année la situation des immigrés par rapport à l'accès à l'emploi. Chaque variable explicative est évaluée par rapport à sa capacité à expliquer l'accès au premier emploi en contrôlant les autres variables explicatives, ce sont les effets nets. Le tableau reprend aussi les effets bruts du modèle global. Ces effets sont présentés en termes *d'odds ratio*. Nous analysons les facteurs qui peuvent expliquer l'accès des Congolais au premier emploi en Belgique ou au Royaume-Uni. Certaines variables

explicatives sont nos variables d'intérêt dans cette étude ; les autres sont des variables de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend les principaux résultats obtenus à l'issue des analyses.

Tableau n° 4.7. Modèles explicatifs de l'accès au premier emploi chez les Congolais résidant en Belgique et au Royaume-Uni

Variables explicatives	**Effets bruts**	**Modèle global**	**Modèle Hommes**	**Modèle Femmes**	**Modèle Belgique**	**Modèle** R-U
Durée depuis l'arrivée [vt]	0,987[ns]	1,083[***]	1,107[***]	1,096[***]	1,106[***]	1,018[ns]
Sexe						
Masculin (MR)	1,00	1,00	-	-	1,00	1,00
Féminin	0,822[ns]	0,676[*]	-	-	0,962[ns]	0,327[***]
Pays de résidence						
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-
Royaume-Uni	0,749[ns]	0,576[*]	1,395[ns]	0,256[***]	-	-
Age à l'arrivée						
Moins de 26 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
26 – 35 ans	0,962[ns]	1,046[ns]	1,616[+]	1,021[ns]	0,826[ns]	1,684[+]
36 ans et plus	1,791[ns]	0,824[ns]	0,773[ns]	0,983[ns]	0,475[*]	1,897[ns]
Instruction						
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Secondaire	0,889[ns]	0,783[ns]	0,766[ns]	0,735[ns]	1,113[ns]	0,546[ns]
Supérieur	1,497[+]	1,177[ns]	0,658[ns]	1,996[*]	1,684[ns]	0,739[ns]
Demande d'asile						
Non (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Oui	0,878[ns]	1,820[**]	1,784[+]	2,330[**]	1,442[+]	2,007[ns]
Période d'arrivée						
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1991 – 1999	1,513[ns]	1,617[+]	0,806[ns]	2,261[**]	1,567[+]	1,784[ns]
2000 – 2009	0,944[ns]	1,734[+]	1,270[ns]	2,061[+]	3,346[***]	0,845[ns]
Cohabitant du migrant [vt]						
En union mais séparé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Conjoint (e)	0,690[ns]	1,286[ns]	1,050[ns]	1,213[ns]	1,287[ns]	1,094[ns]
Seul et celibataire	0,555[+]	0,780[ns]	0,890[ns]	0,409[*]	0,532[ns]	1,348[ns]
Statut activité de l'année précédente [vt]						
Inactif (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etudiant	2,121[***]	2,623[***]	2,430[*]	2,400[**]	2,249[**]	5,186[***]
Chômeur	1,092[ns]	1,341[ns]	1,367[ns]	1,068[ns]	1,660[ns]	1,461[ns]
Fratrie à l'étranger [vt]						
Aucun (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Au moins 1 à l'étranger	1,366[ns]	1,252[ns]	1,221[ns]	1,192[ns]	1,207[ns]	1,037[ns]
Financement du voyage						
Ego seul (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Ego et autrui	0,947[ns]	0,777[ns]	0,710[ns]	0,703[ns]	0,583[ns]	0,775[ns]
Autrui	0,784[ns]	1,110[ns]	1,819[+]	0,779[ns]	0,908[ns]	1,920[ns]
Niveau de vie de la famille d'origine						
Plus que satisfaisant (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Satisfaisant	0,893[ns]	0,974[ns]	0,996[ns]	0,840[ns]	1,372[ns]	0,440[**]
Moins satisfaisant	2,757[**]	1,531[*]	1,403[+]	1,902[+]	1,226[ns]	1,010[ns]
Rang de naissance						
Aîné (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Autre rang	0,863[ns]	0,684[*]	0,613[*]	1,217[ns]	0,380[***]	1,496[ns]
Survie des parents [vt]						
Parents vivants (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Un des parents décédé	0,628[+]	0,960[ns]	0,921[ns]	0,995[ns]	1,319[ns]	1,278[ns]
Parents décédés	0,418[***]	0,658[+]	0,562[+]	0,616[ns]	0,514[+]	0,767[ns]
Statut administratif [vt]						
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Titre de séjour en ordre Sans papier	1,020^{ns} 0,518***	0,824^{ns} 0,480**	0,275*** 0,184***	1,517^{ns} 0,572^{ns}	0,755^{ns} 0,540*	0,693^{ns} 0,255**
Effectifs en personnes-années	-	2858	1301	1557	1951	907
Effectifs en personnes	-	444	240	204	295	149
MR : Modalité de référence. ns : non sign. Seuil de sign: +p<=0,20 ; *p<= 0,10 ; **p<=0,05 ; ***p<=0,01 vt : variable changeant dans le temps.						

Pour interpréter les résultats de ce tableau, nous nous focalisons essentiellement sur les variables d'intérêt afin de dégager le rôle que joue la famille d'origine pour expliquer l'intégration professionnelle des migrants congolais en Europe. Nous dirons aussi un mot sur certaines variables de contrôle qui ont fourni des résultats pertinents pour la compréhension du phénomène étudié. Nous commenterons d'abord les résultats du modèle explicatif global puis nous exploiterons ceux des modèles stratifiés selon le sexe et le pays de résidence. Dès leur installation dans le pays d'immigration, les migrants peuvent chercher un emploi entre autres pour assurer leur survie et soutenir leurs proches restés au pays. Ce besoin d'aider les proches peut expliquer que certains migrants soient moins exigeants sur la nature du premier emploi. Cela peut même augmenter, dans une certaine mesure, le risque que ces migrants se retrouvent dans une situation de sous-emploi et même d'inadéquation marquée entre l'emploi occupé et leur formation. Des études empiriques ont par ailleurs montré que les migrants originaires des pays d'Afrique subsaharienne ont un accès difficile à l'emploi dans les pays développés. Nous partons de cette affirmation pour présumer que l'accès des migrants congolais à l'emploi n'est pas aisé en Europe ; mais tous ne vivent pas la même situation. Des différences existent selon le profil de chacun.

Influence mitigée de la survie des parents

En dehors du besoin de survie personnelle, la volonté de chercher un emploi peut être dictée par une pression tacite que la famille d'origine exerce sur les migrants en vue d'assurer la survie de ses membres. Cette influence familiale dépend de la qualité des relations entre les migrants et leur famille d'origine (Dia, 2007). Des relations bonnes ont plus de chance d'influencer le comportement du migrant à destination. Cette influence implique des sollicitations traduisant le besoin des proches d'être soutenus par les migrants à travers notamment les transferts d'argent. La prise en compte des transferts permet alors de saisir l'impact de cette influence familiale. Nous supposons que la survie des parents est un incitant des transferts réguliers qui traduisent la qualité des relations entre les migrants et les proches. Leur survie permet de maintenir une certaine nécessité pour les enfants (migrants) de prendre soin d'eux. Les résultats enregistrés dans notre recherche montrent que la relation entre la survie des parents et l'accès à l'emploi va dans le sens attendu, mais cette relation n'est pas très solide. Nous disons que la survie des parents a tendance à accélérer l'accès des migrants au premier emploi dans ce sens que les migrants ayant des parents en vie semblent légèrement en avance sur les autres concernant l'accès au premier emploi. Toutefois, il faut nuancer ce résultat qui est significatif à un seuil supérieur à 10%.

Nous pensons que le faible effectif de l'échantillon serait à la base de ce résultat moins solide qui donne néanmoins une idée sur l'influence familiale à travers la survie des parents.

Idéalement, la présence des parents à prendre en charge permet de maintenir un souci permanent de s'assumer, par l'emploi, en vue d'avoir des ressources pour soutenir les proches. Ceci concerne l'ensemble de l'échantillon. Qu'en est-il si on se réfère au sexe et au pays de résidence ?

En stratifiant les résultats selon le sexe, on se rend compte que la tendance observée dans le modèle global se vérifie, mais cette variable n'a pas d'effet significatif sur l'accès à l'emploi chez les femmes. Chez les hommes, on enregistre une tendance vers le ralentissement du rythme d'accès au premier emploi lorsque les deux parents sont décédés, mais ce résultat n'est significatif qu'à un seuil supérieur à 10%. Cela nous pousse à nuancer le commentaire comme pour le modèle global.

La prise en compte du pays de résidence nous conduit à relever une situation pratiquement identique à ce que nous avons observé en stratifiant selon le sexe : les migrants congolais vivant en Belgique ont des résultats qui tendent vers un ralentissement du rythme d'accès au premier emploi lorsque les deux parents sont décédés. Tandis que pour les Congolais installés au Royaume-Uni, la survie des parents n'a pas d'effet significatif sur l'accès à l'emploi. A travers ces résultats, nous ne pouvons pas encore déceler l'incidence des politiques d'intégration en vigueur dans chaque pays de résidence sur les facteurs retenus pour analyser l'intégration professionnelle.

Malgré tout, nous nous attendions à des résultats qui varieraient en fonction de la survie des parents. Cette attente résulterait de la réalité des sociétés africaines où l'enfant constitue l'assurance-vieillesse des parents. Il est plus logique que des migrants cherchent rapidement un emploi dans le souci de prendre en charge leurs parents, s'ils sont encore en vie. En revanche, ceux qui ont perdu leurs parents sont moins assujettis par ce devoir familial de tenir compte des parents dans la planification de leur vécu à l'étranger. Mais cela n'est pas très net à travers les résultats enregistrés.

Impact négligeable du financement du voyage

L'implication des migrants à soutenir leurs parents ou leurs proches résulte parfois des aides qu'ils ont reçues au moment de migrer. Il est plus probable que les migrants tiennent compte des besoins des proches si ceux-ci ont contribué financièrement lors de la migration. Le sentiment de dette morale que cela engendre peut accélérer la recherche d'un emploi, notamment pour rembourser la dette de la migration. Pour ce faire, les migrants dont le voyage (migration) a été financé par autrui seraient plus disposés à chercher un premier emploi que les autres. Mais les résultats de nos analyses n'ont pas permis d'appuyer cette affirmation. En effet, les migrants qui ont bénéficié du soutien financier[53] des proches pour migrer ne diffèrent pas des autres dans leur rythme d'accès au premier emploi. Et pourtant,

[53] Certains Congolais, surtout ceux qui ont migré pour raisons d'études, ont bénéficié de l'appui financier d'un organisme boursier pour financer leur voyage. D'autres ont été soutenus par leurs églises pour payer le voyage.

conformément à la théorie de la Nouvelle économie de la migration du travail (NEMT), la participation directe de la famille dans la migration d'un membre fait parfois partie d'un calcul dans le cadre de la stratégie de survie du ménage. Le membre qui migre est toujours membre du ménage d'origine dans ce sens que sa migration doit contribuer à diversifier et à accroître le revenu de ce ménage. D'où la tendance observée chez les migrants à soutenir leurs proches.
Même en stratifiant les modèles selon le sexe et le pays de résidence, on obtient des résultats qui ne varient pas significativement selon le financement du voyage. Chez les hommes et chez les femmes, les migrants qui ont bénéficié de l'appui financier d'autrui pour migrer ne connaissent pas un rythme significativement différent de celui que connaissent les autres migrants ayant financé eux-mêmes la migration. On observe la même situation en stratifiant selon le pays de résidence : en Belgique comme au Royaume-Uni, il n'existe pas de différence majeure entre les trois catégories décrites ci-dessus pour le financement du voyage.

En définitive, lorsque les frais de la migration (voyage) sont pris en charge par un proche, cela ressemble à une dette à payer en arrivant à destination. D'où la nécessité présumée d'accéder rapidement à l'emploi afin de vite renvoyer de l'argent notamment pour payer la dette de la migration et pour contribuer au revenu du ménage d'origine (stratégie de survie oblige). Dans un tel contexte, on s'attendait à ce que les migrants ayant bénéficié de l'appui d'autrui pour migrer accèdent plus vite à l'emploi entre autres pour avoir des ressources à transférer par souci de reconnaissance ou par souci d'honorer leur dette. Mais nous avons plusieurs profils de migrants. Certains rejoignent un conjoint tandis que d'autres bénéficient d'une bourse d'études pour migrer : ces deux catégories n'ont pas besoin de vite accéder à l'emploi pour payer une dette liée à la migration. Et cela peut perturber la significativité des résultats.

Influence négligeable de la fratrie à l'étranger

Parmi les familles ayant des membres à l'étranger, certaines comptent plusieurs migrants, d'autres n'en comptent qu'un seul. Dans le cas des demandes familiales, la présence de plusieurs migrants de la famille permet de réduire la pression sur chacun ; ce qui peut affecter (ralentir ou accélérer) le rythme d'accès à l'emploi. Idéalement, les migrants n'ayant aucun frère/sœur à l'étranger seront plus pressés de chercher un emploi (accès rapide) pour répondre aux sollicitations émanant de leurs proches. A l'instar du financement du voyage, la fratrie à l'étranger n'a pas fourni des résultats significatifs. Les Congolais qui sont les seuls migrants de leur famille ne connaissent pas un rythme d'accès à l'emploi différent de celui des migrants qui ont des frères/sœurs à l'étranger. Cela infirme notre hypothèse. Néanmoins, le facteur pouvant expliquer ce résultat (même s'il n'est pas significatif) est l'influence du réseau social. Le migrant qui a des proches à l'étranger peut bénéficier de l'appui de ses frères/sœurs (ou du réseau social de ses frères) pour l'accès à l'emploi, surtout s'ils résident dans le même pays. Cette influence possible explique alors que les migrants n'ayant aucun proche à l'étranger (ou plus spécialement dans le même pays) connaissent un rythme d'accès

à l'emploi plus lent. Les informations partagées par les membres d'un même réseau social peuvent concerner des offres d'emploi éventuelles. Mais ce n'est pas vérifié dans cette étude.

Quand on stratifie selon le sexe, on constate, chez les hommes et les femmes, la même tendance que dans le modèle global sans que cela ne soit statistiquement significatif. Cette variable ne donne pas de résultats significatifs non plus lorsqu'on a stratifié selon le pays de résidence. Malgré tout, on observe toujours une tendance vers un accès plus rapide à l'emploi lorsque les migrants ont des frères/sœurs à l'étranger, mais sans que les résultats ne soient statistiquement significatifs. En gros, nous considérons que l'influence familiale qui se manifeste à travers la fratrie à l'étranger ne permet pas de distinguer les migrants dans leur rythme d'accès au premier emploi. En fait, une quelconque réduction des sollicitations familiales résultant du fait d'avoir plusieurs migrants dans une même famille ne freine pas forcément la recherche de l'emploi chez les nouveaux immigrants congolais.

Influence familiale traduite par le rang de naissance

L'emprise familiale sur les migrants peut se manifester aussi à travers le rang de naissance. Dans les sociétés africaines où les aînés de famille sont investis de plus de responsabilité, ceux-ci auront une exigence personnelle supérieure pour être à la hauteur des attentes sociales. Etant donné que l'accès à l'emploi fournit les ressources financières permettant de répondre aux sollicitations des proches, les aînés de famille peuvent avoir plus de détermination à chercher un emploi que les autres migrants. En effet, le niveau de responsabilité incombant aux aînés place ces derniers dans une situation de sollicitude permanente qui les pousse davantage à chercher un emploi. Les résultats sur l'accès au premier emploi confirment cette tendance car les migrants qui ont un autre rang de naissance accèdent moins vite au premier emploi que les aînés de famille. On peut estimer que le rang de naissance traduit bien le niveau de responsabilités qui incombent à chacun enfant (migrant) dans sa famille d'origine. Les migrants qui sont aînés de famille sont plus sollicités que les autres et cela se manifeste par leur désir de vite trouver un emploi dans le pays d'accueil en vue de subvenir aux besoins des proches. Les migrants ayant un autre rang de naissance n'ont pas le même niveau de responsabilité et cela peut affecter leur rythme d'accès à l'emploi. Cette situation se vérifie au niveau global. Qu'en est-il si l'on stratifie selon le sexe et le pays de résidence ?

En stratifiant selon le sexe, on voit que les hommes n'ont pas le même schéma que les femmes concernant l'impact du niveau de responsabilités familiales. Chez les hommes, les migrants qui sont aînés accèdent plus rapidement à l'emploi que les autres. Cela constitue une façon pour la gent masculine d'intégrer les responsabilités familiales dans leur démarche d'intégration professionnelle. Cette réalité n'est pas la même pour les femmes dont le rythme d'accès à l'emploi ne diffère pas en fonction du rang de naissance. Cela peut se comprendre par le fait que les hommes et les femmes ont des niveaux de responsabilités différents pour

prendre en charge des proches et même pour fonder une famille. Il y a plus d'exigences sociales chez les hommes que chez les femmes.

Pour ce qui est du pays de résidence, nous constatons que les résultats sont plus nets pour les migrants installés en Belgique : ceux qui ne sont pas aînés de famille ont un rythme d'accès à l'emploi environ 3 fois plus lent que les aînés. Nous pensons qu'avec les ambitions de poursuivre les études, les migrants installés en Belgique se démarquent beaucoup en fonction des responsabilités familiales qui leur incombent au regard de leur rang de naissance. La situation n'est pas pareille pour les Congolais vivant au Royaume-Uni : leur accès au premier emploi ne varie pas selon le rang de naissance. Bien au contraire, on constate une tendance qui contredit notre hypothèse de recherche, même si les résultats ne sont pas significatifs. Nous pouvons dire qu'avec la différence de profil des migrants congolais qui s'installent au Royaume-Uni, il y a une éclosion de l'esprit de débrouillardise qui caractérise les migrants surtout lorsqu'ils sont presque illégaux dans le pays de destination. Dans ce cas, tous les migrants se comportent de façon à laisser peu de place à l'inertie quel que soit leur de rang de naissance.

Influence du sexe allant dans le sens attendu

Quel que soit le contexte, les hommes et les femmes ne participent pas de la même manière au marché du travail. Certains migrants occupent souvent des emplois en pénurie, parfois peu appréciés par les natifs du pays d'accueil. Ces emplois présentent un niveau de qualification parfois inadéquat au vu de la formation des migrants. Malgré les difficultés d'insertion professionnelle chez les migrants originaires d'Afrique subsaharienne, le rythme d'accès au premier emploi est relativement plus rapide chez les hommes, comme cela est manifeste dans les résultats de cette étude. Les femmes congolaises ont tendance à accéder moins vite au premier emploi que les hommes. En dehors du modèle de la Belgique qui n'est pas significatif, la tendance s'est confirmée dans les autres contextes analysés. Mais la situation est plus préoccupante au Royaume-Uni puisque le rythme d'accès des femmes au premier emploi y est plus de 3 fois plus lent que celui des hommes.

Les résultats enregistrés chez les migrants congolais du Royaume-Uni pousse à se demander si les femmes congolaises ont d'autres raisons d'être inactives ou femmes au foyer en dehors des discriminations qui frappent les immigrés subsahariens dans les pays développés. Certaines sources non écrites (témoignages des contacts personnels) évoquent un système social très alléchant au Royaume-Uni en faveur des enfants, surtout pour les femmes qui ont des enfants. Nous estimons que les allocations familiales reçues par ces femmes peuvent être la cause de leur lenteur pour accéder au premier emploi. Partons d'un exemple pour expliciter l'idée : une migrante qui perçoit des allocations familiales pour ses enfants acceptera difficilement un emploi offrant un salaire égal au montant des allocations. Si elle doit trouver une nourrice pour ses enfants afin d'aller travailler, la décision est vite prise. Elle préférera garder ses enfants et continuer à bénéficier des allocations familiales en lieu et place d'une

rémunération. Mais cette affirmation concernant les allocations familiales n'est pas confirmée par des sources scientifiques ; il faut donc la prendre avec beaucoup de précaution.

Les résultats enregistrés dans ce chapitre permettent de confirmer que les hommes sont plus influencés par la famille d'origine que les femmes au sujet de l'accès au premier emploi. Toutefois, en considérant la nature des emplois (souvent élémentaires) auxquels les femmes accèdent dans le pays de résidence (voir tableau n° 4.6), nous émettons l'hypothèse selon laquelle il y a une proportion élevée des cas d'inadéquation lorsque les femmes congolaises accèdent à l'emploi en Europe. Nous y reviendrons au point 4.5.3.

Influence plutôt discrète de la famille d'origine sur l'emploi dans l'ensemble

Certaines variables influencent significativement l'accès au premier emploi (recherche de l'emploi), d'autres ne sont pas significatives. Mais globalement, nous pensons que l'influence de la famille d'origine sur l'accès des migrants au premier emploi n'est pas nulle ; elle est discrète mais n'est pas inexistante, puisque les sollicitations familiales omniprésentes auprès des migrants peuvent affecter leur vécu à l'étranger. Dans le but de vérifier cette allégation que nous avons constitué un indicateur composite de l'emprise familiale afin d'évaluer son influence sur l'accès à l'emploi. Cette variable est constituée par toutes les variables ayant un lien avec le souci qu'ont les migrants à envoyer de l'argent à leurs proches au pays d'origine. Elle combine le rang de naissance, la survie des parents, le financement du voyage, la fratrie à l'étranger et le cohabitant du migrant.
En prenant en compte la variable composite dans les modèles à la place de toutes ces variables, nous voyons clairement qu'une influence familiale forte a tendance à accélérer tout de même l'accès au premier emploi (voir tableau annexe n° 19). Cette tendance se vérifie dans tous les modèles sauf dans les modèles des femmes et du Royaume-Uni. Nous devons cependant nuancer ces résultats puisque leur seuil de significativité est parfois supérieur à 10%. Toutefois, ils permettent d'admettre que l'influence de la famille d'origine sur l'accès au premier emploi n'est pas nulle ; celle-ci va dans le sens de la NEMT qui soutient que les migrants prennent en compte les besoins de leur ménage d'origine dans leur vécu à l'étranger. Cela se fait par le besoin de soutenir les proches.

Influence du pays de résidence contredisant les préjugés

En comparant les contextes de la Belgique et du Royaume-Uni (voir tableau n° 2.4), nous avons relevé des différences dans les politiques d'intégration en vigueur. Nous avons alors présumé que les migrants s'intègrent mieux au Royaume-Uni qu'en Belgique. Mais le profil diffère selon que les migrants s'installent en Belgique ou au Royaume-Uni. En effet, les migrants qui s'installent au Royaume-Uni sont tournés vers la recherche des conditions de vie et d'emploi ; ce qui n'est pas similaire à la Belgique qui accueille davantage des Congolais venus poursuivre leurs études et des personnes rejoignant un conjoint ou un parent qui a précédé dans la migration. On peut alors supposer que ceux qui migrent pour chercher les

meilleures conditions de vie et de travail accéderont plus vite à l'emploi que les autres. Nous avons tenu aussi compte du fait que dans chacun des deux pays, beaucoup de migrants congolais passent par une demande d'asile pour s'y installer. Dans l'ensemble, les résultats montrent que les migrants congolais installés au Royaume-Uni accèdent moins vite à l'emploi que ceux qui vivent en Belgique. Ceci contredit les préjugés que nous avions en faveur du Royaume-Uni compte tenu du niveau de développement de ce pays et de sa politique d'immigration favorable à la main-d'œuvre étrangère depuis la fin des années 1990. Peut-être que le flux des migrants congolais qui arrivent au Royaume-Uni en situation irrégulière, c'est-à-dire « sans-papier » durant la première année, serait le facteur le plus plausible pour expliquer leur lenteur d'accès au premier emploi. En effet, 42,7% des Congolais sont « sans-papiers » durant la première année alors que cette proportion est de 15,5% en Belgique (voir tableau annexe n° 5).

En stratifiant selon le sexe, les résultats recueillis font apparaître deux situations distinctes: les migrantes congolaises installées au Royaume-Uni accèdent plus lentement au premier emploi que celles de la Belgique. Les migrantes installées au Royaume-Uni accèdent environ 5 fois moins vite au premier emploi que celles vivant en Belgique. Chez les hommes, la tendance s'inverse : les migrants congolais vivant au Royaume-Uni semblent prendre le dessus sur leurs homologues de la Belgique (mais ce résultat n'est pas significatif). Néanmoins, nous avons une indication sur le schéma d'accès au premier emploi : il diffère selon le sexe et le pays de résidence des migrants. Les femmes congolaises accèdent mieux à l'emploi en Belgique qu'au Royaume-Uni ; chez les hommes c'est l'inverse (bon accès à l'emploi au Royaume-Uni), si l'on compare la situation pour chaque sexe dans les deux pays. Cette affirmation rejoint ce que nous avons dit au sujet du statut d'occupation professionnelle en 2009. Il reste toutefois à examiner la nature de l'emploi occupé pour compléter l'information sur cette question.

Demande d'asile accélérant l'accès au premier emploi

Nous avons évoqué la procédure de demande d'asile empruntée par bon nombre des migrants congolais pour s'installer en Belgique ou au Royaume-Uni. Cette procédure peut être longue dans certains cas et nous avons supposé que cette longueur pourrait affecter négativement l'accès à l'emploi. Mais compte tenu de l'importance de la demande d'asile dans l'installation des Congolais en Europe, nous avons décidé de contrôler cette variable dans nos modèles. Contrairement au préjugé que nous avions, les résultats montrent que les sujets qui ont introduit une demande d'asile au début de leur séjour européen accèdent plus rapidement à l'emploi. Les ex-demandeurs d'asile ont près de 2 fois plus de chance de vite accéder au premier emploi que les autres. Ces résultats s'expliquent par l'encadrement dont les demandeurs d'asile bénéficient, depuis le moment où leur dossier est déclaré recevable jusqu'à la fin de la procédure (voir annexe n° 11). D'ailleurs parmi les conditions d'accueil, il est même stipulé que les demandeurs d'asile ont droit au travail au plus tard six mois après leur arrivée (Tirmarche, 2010). C'est sans doute cette disposition réglementaire qui explique

leur avance concernant l'accès à l'emploi par rapport aux migrants qui n'ont pas introduit de demande d'asile à leur arrivée.

La stratification des modèles selon le sexe donne pratiquement la même tendance des résultats : il y a une avance des ex-demandeurs d'asile sur les autres migrants à la fois pour les hommes et les femmes. Mais en plus de cela, les résultats sont très significatifs chez les femmes ; nous affirmons que les femmes tirent plus profit d'une procédure d'asile que les hommes en matière d'accès au premier emploi. Cette affirmation peut être soutenue peut-être par la nature des emplois occupés et les besoins à combler en accédant à l'emploi. Nous sommes convaincu que malgré cet accès à l'emploi, la nature des emplois occupés reste à la hauteur d'une certaine segmentation du marché du travail en défaveur des immigrés.

En stratifiant les modèles selon le pays de résidence, on observe toujours la tendance enregistrée dans le modèle global, mais les résultats ne sont pas aussi nets en termes de significativité. En Belgique, la différence entre ces deux catégories est mitigée sans être nulle. Bien que les ex-demandeurs d'asile aient tendance à vite trouver un premier emploi dans chaque pays de résidence, il se fait que les résultats ne varient pas significativement selon cette variable au Royaume-Uni. La plupart des migrants étant des anciens demandeurs d'asile, il n'y a pas de différence significative entre les ex-demandeurs d'asile et les autres migrants à propos de l'accès au premier emploi. Nous estimons que la proportion des ex-demandeurs d'asile dans ce pays est le facteur qui explique ce manque de différence. Environ 87,7% de Congolais enquêtés sont passés par une demande d'asile au Royaume-Uni ; alors que cette proportion est de 43,4% en Belgique.

Rôle décisif de la naturalisation pour accéder à l'emploi

La volonté de chercher un emploi est l'élément central qui peut différencier les migrants, mais cette volonté n'est pas suffisante pour garantir le libre accès à l'emploi. Certaines restrictions d'ordre institutionnel peuvent entraver l'accès à l'emploi. Dans beaucoup de pays occidentaux, l'accès des migrants à l'emploi nécessite des autorisations préalables notamment à travers le permis de travail que le demandeur d'emploi doit détenir. Cette autorisation de travail peut devenir un facteur de différenciation entre ceux qui doivent la détenir et ceux qui en sont exemptés. L'exemple le plus simple est celui des migrants qui ont adopté la nationalité du pays de résidence. Les migrants naturalisés ont souvent un meilleur accès à l'emploi comparativement à ceux qui ont conservé la nationalité d'origine. Cela se manifeste dans les résultats que nous obtenons dans cette étude : les migrants « sans-papiers » accèdent beaucoup moins vite au premier emploi que les naturalisés. Leur rythme d'accès est de plus de 2 fois moins rapide que celui des naturalisés. Cela permet de mettre en évidence l'impact des restrictions institutionnelles sur l'accès des migrants à l'emploi. Les migrants ont beau vouloir accéder à un emploi, les restrictions administratives du pays d'accueil peuvent retarder ce processus ; ce qui peut accroître leur vulnérabilité socioéconomique. Ces

restrictions font sans doute partie des facteurs qui expliquent que les migrants se retrouvent dans des emplois parfois inadéquats à leur formation de base.

En stratifiant les analyses selon le sexe, nous enregistrons la tendance observée au niveau global. Les migrants sans-papiers ont tendance à accéder au premier emploi plus tardivement que les migrants naturalisés ; et ce, chez les hommes et les femmes. Mais chez les femmes, les résultats ne sont pas statistiquement significatifs. Cela pousse à croire que les femmes sont moins soumises aux discriminations liées au statut administratif que les hommes. Nous supposons que la nature des emplois que les femmes occupent peut être le principal facteur explicatif de ce résultat. Comparativement aux hommes, les femmes occupent souvent des emplois moins convoités par les natifs du pays d'accueil, c'est ainsi qu'on ne ressent presque pas cette discrimination entre celles qui doivent détenir un permis de travail et celles qui en sont exemptées (naturalisées). Ce qui est l'inverse pour les hommes qui doivent plutôt être en compétition pour des emplois généralement convoités par les natifs.

La stratification selon le pays de résidence a aussi fourni des résultats similaires à ceux observés dans le modèle global. Les migrants sans-papiers constituent la catégorie la plus plus vulnérable parmi les Congolais installés dans chacun de ces deux pays. En termes de rythme d'accès au premier emploi, ils sont plus lents à accéder à cet emploi que les naturalisés. Comme nous l'avons dit ci-dessus, la situation plus préoccupante du Royaume-Uni peut-être due à la précarité des migrants à leur arrivée dans ce pays sur le plan administratif. A la lumière des résultats enregistrés dans cette thèse, les migrants naturalisés constituent la catégorie la mieux intégrée sur le plan professionnel parmi les migrants congolais vivant en Europe. Par exemple en Belgique et dans d'autres pays (Royaume-Uni, Suisse et France), la naturalisation est présentée par les autorités comme le moyen par excellence d'intégration des étrangers. Cela est sans doute dû à la facilité d'intégration socioéconomique qu'elle permet par comparaison aux autres étrangers.

D'autres facteurs influencent aussi l'accès au premier emploi

Dans cette thèse, le niveau socioéconomique du ménage d'origine est utilisé pour traduire le niveau de vie des proches restés au pays. A cet effet, nous nous sommes demandé si l'accès à l'emploi ne serait pas guidé par le besoin de surmonter les difficultés vécues dans la famille d'origine, au-delà du besoin personnel de survie chez les migrants. En inscrivant leur migration dans le cadre d'une stratégie familiale, les migrants ont conscience du rôle qu'ils doivent jouer pour soutenir les proches. C'est pour cette raison que les migrants issus des ménages pauvres, plus susceptibles d'être visés par les sollicitations familiales, peuvent être plus prompts à accéder à l'emploi, justement pour avoir les ressources nécessaires pour entretenir leur famille d'origine. Les résultats enregistrés dans ce chapitre confirment cette tendance pour le modèle global puisque les migrants issus des ménages pauvres accèdent plus vite au premier emploi que ceux issus des ménages aisés. Cela met en évidence le besoin

d'améliorer les conditions de vie de leurs proches ; un besoin peut-être plus intense chez les migrants issus des ménages pauvres.
En stratifiant les modèles selon le sexe, on observe la même tendance, mais le seuil de significativité est supérieur à 10% à la fois chez les hommes et les femmes. Pour autant que le sexe est étroitement lié à la notion de responsabilité familiale, nous pouvons comprendre cette relation, bien que faible, entre le niveau de vie du ménage d'origine et l'accès à l'emploi. Par contre, la différence n'est plus significative lorsqu'on stratifie selon le pays de résidence. En Belgique tout comme au Royaume-Uni, les migrants issus des ménages pauvres ne diffèrent pas significativement de ceux issus des ménages riches concernant le rythme d'accès au premier emploi. Nous pouvons dire que l'influence du niveau de vie du ménage d'origine ne dépend pas véritablement des restrictions institutionnelles en vigueur dans chaque pays de résidence. Au prochain chapitre consacré au transfert d'argent, nous analyserons si les migrants issus des ménages pauvres se distinguent des autres en matière d'envoi d'argent aux proches.

La période d'arrivée a fourni des résultats qui donnent un avantage aux migrants venus durant la décennie 2000-2009 en termes de rythme d'accès au premier emploi par comparaison à ceux qui ont migré dans les décennies passées. En replaçant les faits dans leur contexte, nous estimons qu'il y a un changement drastique qui peut cacher un changement de modèle des migrations congolaises en Europe. Dans les décennies 1960 ou 1970, les Congolais venaient en Europe essentiellement pour poursuivre leurs études ; mais au cours des dernières décennies, de plus en plus des Congolais migrent en Europe dans le cadre d'une stratégie familiale qui prend en compte les besoins de survie des ménages d'origine. C'est ainsi que l'accès à l'emploi devient une urgence dès l'installation dans le pays d'accueil.
En stratifiant selon le sexe et le pays de résidence, on voit que la situation est plus nette pour les femmes et les Congolais installés en Belgique. Les migrants (femmes et Belgique) venus durant les dernières décennies en Europe accèdent plus vite au premier emploi que ceux qui ont migré à une période lointaine. En revanche, la situation ne varie pas significativement selon la période d'arrivée chez les hommes et les migrants congolais installé au Royaume-Uni.

Le niveau d'instruction n'a pas fourni des résultats significatifs sur le plan statistique. Le fait d'être hautement instruit ne permet pas aux migrants congolais enquêtés d'accéder plus vite au premier emploi. Cette situation est identique même quand on stratifie les analyses selon le sexe et le pays de résidence. Peut-être, la nature des emplois occupés pourra-t-elle nous donner plus d'information sur le rôle de l'instruction dans l'accès à l'emploi ? De même, le fait de vivre avec son conjoint y compris les enfants ou de vivre séparé de sa famille nucléaire ne modifie pas le rythme d'accès au premier emploi. La situation est inchangée entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les Congolais de la Belgique et ceux du Royaume-Uni. Peut-être, pourra-t-on déceler le rôle joué par cette variable sur le comportement de transfert ?

Tout ce qui précède concerne le rôle de la famille d'origine sur l'accès au premier emploi. Nous en tirons aussi une information sur les facteurs qui influencent le temps que les migrants mettent avant d'accéder au premier emploi en arrivant à destination. Aucune information n'est fournie sur la nature de l'emploi que les migrants congolais occupent à leur arrivée, pourtant nous présumons un risque d'inadéquation entre ces emplois et la qualification des migrants. L'analyse des emplois occupés au moment de l'enquête montre que ceux-ci se caractérisent par la proportion élevée d'emplois de niveau élémentaire. Lorsqu'on sait que les migrants congolais sont en général hautement instruits, il y a lieu de se poser la question sur le niveau d'adéquation de ces emplois. Dans les pages qui suivent, nous analysons le degré d'adéquation entre les premiers emplois occupés par les migrants congolais et leur niveau de formation de base.

4.5.3. Adéquation entre emploi et formation des migrants

Dans la partie explicative de l'accès au premier emploi, nous avons relevé que celui-ci est influencé par des variables relatives notamment à l'emprise familiale sur les migrants et aux restrictions liées au pays d'accueil. Les variables individuelles sont moins pertinentes pour expliquer le rythme d'accès des migrants au premier emploi. A présent, nous voulons nous intéresser à la nature de ce premier emploi que les migrants occupent peu après leur arrivée en Europe. Notre ambition est de voir si celui-ci correspond aux qualifications des migrants. En principe, les migrants congolais fortement instruits devraient occuper des emplois adaptés à leur haut niveau de qualification. Est-ce le cas pour les migrants congolais installés en Belgique ou au Royaume-Uni ?

Dans la littérature scientifique consacrée à la participation au marché du travail, on utilise le concept « sous-emploi[54] » (under-employement en anglais) pour désigner la situation d'une proportion non négligeable de la population active qui travaille dans des conditions en deçà des normes en termes soit de durée, soit de quantité de travail, soit des compétences du travailleur. En fait, selon les normes du BIT, la notion de sous-emploi concerne les personnes qui travaillent moins de temps que la durée légale par semaine, ou celles qui travaillent à temps partiel, ou encore celles qui ont travaillé moins que d'habitude durant une période de référence (Pailhé et Solaz, 2011). Cette notion de sous-emploi englobe plusieurs réalités, y compris celle que nous voulons expliquer dans cette section de la thèse. Pour être plus spécifique à la situation d'emploi de beaucoup de migrants originaires des pays du Sud, nous préférons le concept d'inadéquation entre nature de l'emploi et qualifications qui traduit mieux la réalité analysée. Ces migrants occupent des emplois souvent élémentaires alors qu'ils ont un niveau d'études élevé, parfois au-dessus de la moyenne nationale du pays d'accueil.

[54] Il existe le sous-emploi visible et invisible. Le sous-emploi visible renvoie à un nombre d'heures de travail insuffisant. Tandis que le sous-emploi invisible se caractérise par un revenu horaire insuffisant, un mauvais emploi des compétences professionnelles ou une mauvaise répartition des ressources de main-d'œuvre.

La définition opérationnelle de l'inadéquation se fait en combinant l'instruction des migrants avec la qualification des emplois qu'ils occupent. Trois niveaux d'instruction sont retenus : le niveau primaire (y compris les non instruits), le niveau secondaire et le niveau supérieur ou universitaire. Ils seront combinés avec la qualification des emplois pour déterminer le degré d'inadéquation. Nous distinguons trois niveaux de qualification des emplois : les emplois élémentaires (n'exigeant pas de qualification particulière) ; les emplois intermédiaires (exigeant certaines qualifications scolaires, mais d'un ordre limité) et les emplois supérieurs (exigeant des qualifications académiques très poussées). Pour l'inadéquation, nous retenons trois degrés se présentant dans une logique ordinale :

- Absence d'inadéquation (ou l'adéquation à peu près parfaite) qui survient quand un migrant occupe un emploi correspondant à son niveau de qualifications. Par exemple : un migrant n'ayant aucun diplôme et qui occupe un emploi de niveau élémentaire ; ou encore un migrant de niveau supérieur occupant un emploi supérieur.
- Inadéquation modérée qui survient quand un migrant ayant un diplôme donné occupe des emplois qui sont légèrement en dessous de ses qualifications. Par exemple : un migrant détenant un diplôme universitaire qui occupe un emploi de niveau intermédiaire ou un diplômé du secondaire qui s'adonne à un emploi de niveau élémentaire.
- Inadéquation sévère qui survient lorsqu'un migrant hautement qualifié occupe un emploi se situant au bas de l'échelle. C'est le cas lorsqu'un diplômé de niveau universitaire occupe un emploi de niveau élémentaire.

Dans les pages qui suivent, nous décrivons d'abord les caractéristiques des migrants au moment de leur accès au premier emploi. Ensuite, nous catégorisons les migrants en fonction de leur degré d'adéquation (ou plutôt d'inadéquation) entre la nature du premier emploi et leur niveau d'instruction. Nous présentons cette inadéquation selon certaines variables explicatives. Enfin, nous faisons une analyse explicative pour identifier les facteurs qui favorisent l'accès des migrants à des emplois ne correspondant pas à leurs qualifications.

4.5.3.1. Description du premier emploi et de son adéquation par rapport à la formation

Le tableau qui suit se rapporte à la description des caractéristiques des migrants congolais enquêtés au moment de leur accès au premier emploi. La présentation se fait selon le pays de résidence et pour l'ensemble de l'échantillon. Nous reprenons les répartitions en proportions pondérées et en effectifs observés.

Tableau n° 4.9. Description des répondants en fonction de principales variables explicatives[55] lors de l'accès au premier emploi

[55] La répartition des variables de ce tableau concerne les caractéristiques des migrants au moment où ils accédaient au premier emploi. Ceux qui n'ont pas pu accéder à un emploi en Europe ne sont pas concernés.

Facteurs explicatifs de l'accès à l'emploi

Principales variables	**Belgique**		Royaume-Uni		**Ensemble**	
	% (pondéré)	**fréq.** (observées)	**%** (pondéré)	**fréq.** (observées)	**%** (pondéré)	**fréq.** (observées)
Pays de résidence						
Belgique	100	194	-	-	61,9	194
Royaume-Uni	-	-	100	81	38,1	81
Sexe						
Masculin	45,0	105	61,2	54	51,2	159
Féminin	55,0	89	38,8	27	48,8	116
Age à l'arrivée						
Moins de 26 ans	33,4	67	31,2	21	32,6	88
26 – 35 ans	48,8	88	51,1	40	49,7	128
36 ans et plus	17,8	39	17,7	20	17,8	59
Instruction						
Primaire et sans instruction	6,8	14	26,1	20	14,2	34
Secondaire	28,5	52	24,6	19	27,0	71
Supérieur	64,7	128	49,3	42	58,8	170
Raisons de migration						
Famille	29,3	48	17,7	9	23,4	57
Travail	14,2	30	20,1	17	16,4	47
Etudes	24,9	55	11,2	10	19,7	65
Politique	19,4	35	38,5	29	26,6	64
Autres	12,2	25	16,5	15	13,8	40
Financement du voyage						
Ego seul	31,9	63	48,6	40	38,3	103
Ego et autrui	33,0	60	39,4	31	35,4	91
Autrui	35,1	71	12,0	10	26,3	81
Période d'arrivée						
Avant 1991	32,1	77	12,0	15	24,5	92
1991 – 1999	32,3	60	53,5	42	40,3	102
2000 – 2009	35,6	57	34,6	24	35,2	81
Cohabitant du migrant						
Seul	34,3	69	26,8	21	31,5	90
Conjoint	46,2	85	52,6	44	48,6	129
autrui	19,5	40	20,6	16	19,9	56
Rang de naissance						
Aîné	20,8	43	25,7	22	22,7	65
Autre rang	79,2	151	74,3	59	77,3	210
Survie des parents						
Parents vivants	53,9	106	62,2	47	57,0	153
Un des parents décédé	33,2	62	28,4	25	31,4	87
Parents décédés	12,9	26	9,4	9	11,6	35
Fratrie à l'étranger						
Aucun (MR)	33,8	73	33,0	29	33,5	102
Au moins 1 à l'étranger	66,2	121	67,0	52	66,5	173
Statut administratif						
Naturalisé	18,5	35	19,7	13	19,0	48
Titre de séjour en ordre	64,5	126	55,5	47	61,0	173
Sans-papiers	17,0	33	24,8	21	20,0	54

Ce tableau fait voir la répartition des migrants lors de leur accès au premier emploi. Le plus intéressant est le tableau qui suit, puisqu'il croise le niveau d'instruction et la qualification de l'emploi afin d'identifier le degré d'adéquation au premier emploi occupé en Europe.

Tableau n° 4.10. Identification des cas d'inadéquation (effectifs non pondérés)

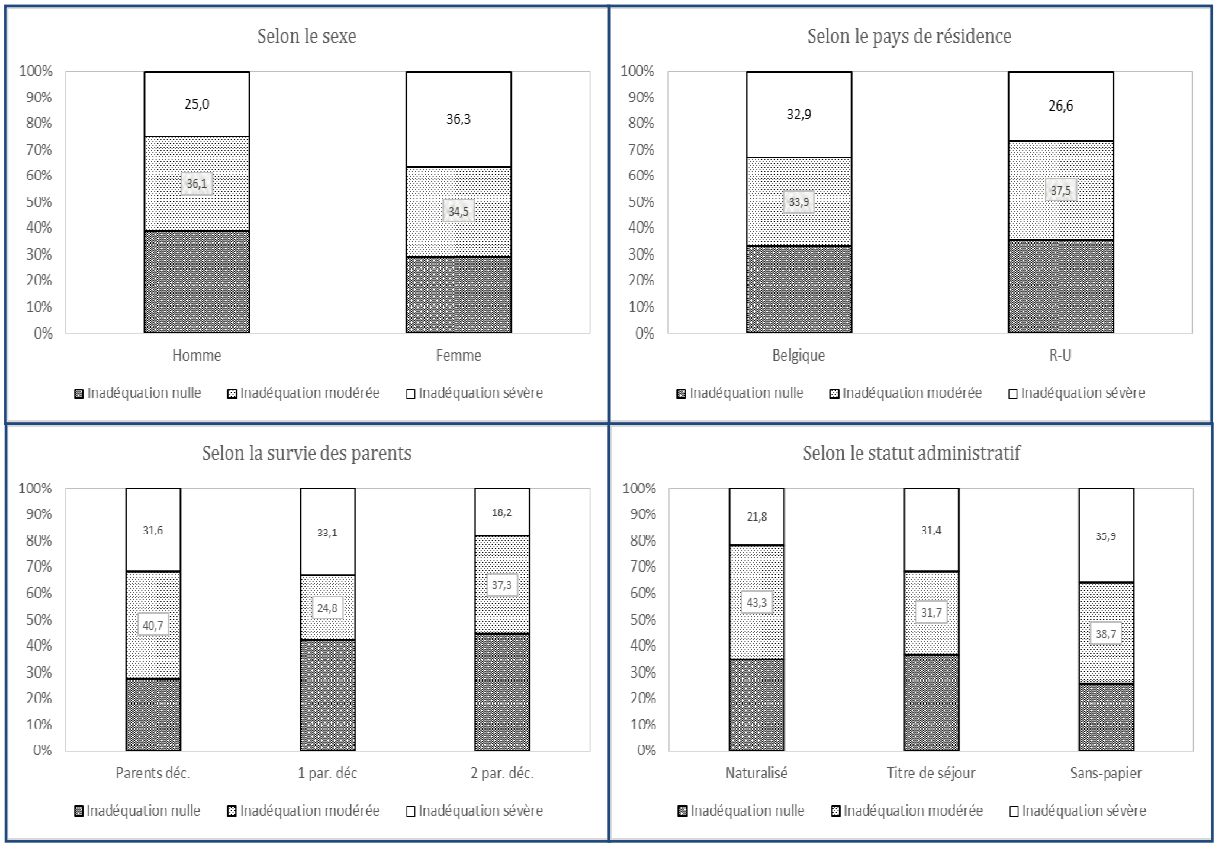
Qualification emploi / Instruction	Emploi élémentaire	Emploi intermédiaire	Emploi supérieur	Total
Primaire ou non instruit	29	4	1	34
Secondaire	**55**	6	10	71
Supérieur	**78**	**40**	52	170
Total	162	50	63	275

Tableau n° 4.11. Répartition des emplois occupés selon le degré d'adéquation

	Belgique		Royaume-Uni		Ensemble	
	$\%_{pond}$	$f._{obs}$	$\%_{pond}$	$f._{obs}$	$\%_{pond}$	$f._{obs}$
Inadéquation nulle	33,2	71	35,9	31	34,2	102
Inadéquation modérée	33,9	66	37,5	29	35,3	95
Inadéquation sévère	32,9	57	26,6	21	30,5	78
Total	100	194	100	81	100	275

Ces deux tableaux fournissent deux informations complémentaires. Le premier tableau nous permet de situer précisément les cas d'inadéquation (modérée et sévère) parmi les premiers emplois occupés par les migrants congolais. Le second tableau reprend la répartition de ces emplois selon le degré d'adéquation dans chaque pays de résidence et dans l'ensemble. En gros, il y a un tiers de cas d'inadéquation sévère en Belgique alors que cette proportion est ramenée à un quart de l'échantillon au Royaume-Uni. La proportion des migrants détenteurs d'un diplôme universitaire dans chacun de ces deux pays est probablement le facteur explicatif de cette différence. L'analyse de l'inadéquation en fonction du sexe, du pays de résidence, de la survie des parents et du statut administratif nous fournit les figures ci-dessous.

Figure n° 6. Inadéquation du premier emploi selon quelques variables



Dans une démarche bivariée, l'inadéquation ne dépend pas du sexe ; le chi-carré n'est pas significatif (p-value=0,380) ; il en est de même pour l'inadéquation selon le pays de résidence (p-value=0,845) et le statut administratif (p-value=0,388). Parmi les variables retenues ici, seule la survie des parents fournit une valeur significative du chi-carré (p-value=0,069). Cela sous-entend que le degré d'inadéquation varie en fonction de la survie des parents : les migrants ayant des parents en vie semblent plus concernés par l'inadéquation (modérée et sévère). Cela rejoint notre hypothèse qui stipulait que l'accès à l'emploi est accéléré par la survie des parents ; celle-ci étant alors considérée comme un cas d'urgence sociale sous-entendant que les migrants doivent vite trouver un emploi pour prendre en charge (transferts d'argent) leurs parents durant leurs vieux jours. Dans la rubrique ci-dessous, nous vérifions si cette influence manifeste de la survie des parents se maintient si on contrôle les autres variables pouvant avoir une incidence sur l'adéquation entre nature de l'emploi occupé par les migrants et leur qualification.

4.5.3.2. Modèles explicatifs de l'inadéquation lors du premier emploi

L'objectif de cette partie est d'identifier les facteurs susceptibles d'expliquer l'inadéquation observée chez les migrants congolais dans le premier emploi qu'ils ont occupé en Europe. C'est en quelque sorte une analyse transversale se rapportant à l'année où les migrants

concernés ont accédé au premier emploi en Belgique ou au Royaume-Uni. Nous proposons des modèles explicatifs de cette inadéquation en recourant à la régression logistique ordinale. La variable dépendante (degré d'inadéquation) étant ordinale avec une certaine hiérarchie, cette technique semble la plus appropriée qui tienne compte de l'évolution du degré d'inadéquation concernant l'accès des Congolais au premier emploi. Pour ce qui est des variables explicatives, notre ambition était de recourir à toutes les variables utilisées pour analyser l'accès au premier emploi, mais les effectifs faibles observés dans les différentes catégories ne l'ont pas permis. L'analyse ne concerne que les migrants qui ont accédé à un premier emploi. Nous avons donc retenu quelques variables explicatives parmi celles utilisées dans les analyses précédentes.

Tableau n° 4.12. Facteurs de l'inadéquation entre emploi et formation lors du premier emploi

Variables explicatives	**Effets bruts**	**Modèle global**	**Modèle Hommes**	**Modèle Femmes**	**Modèle Belgique**	**Modèle R-U**
Durée de séjour dans le pays						
0 – 2 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
3 – 6 ans	0,800^{ns}	0,812^{ns}	0,822^{ns}	0,773^{ns}	0,930^{ns}	0,520^{+}
7 ans et plus	0,847^{ns}	0,965^{ns}	0,933^{ns}	1,058^{ns}	1,260^{ns}	0,814^{ns}
Sexe						
Masculin (MR)	1,00	1,00	-	-	1,00	1,00
Féminin	1,618**	1,768**	-	-	2,001**	2,754*
Pays de résidence						
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-
Royaume-Uni	0,818^{ns}	0,774^{ns}	1,042^{ns}	1,002^{ns}	-	-
Age						
Moins de 30 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
30-39 ans	1,175^{ns}	1,351^{ns}	1,676^{+}	0,906^{ns}	1,255^{ns}	0,890^{ns}
40 ans et plus	0,482**	0,618^{ns}	1,037^{ns}	0,307*	0,724^{ns}	0,365^{+}
Période d'arrivée						
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1991 – 1999	1,118^{ns}	1,145^{ns}	1,219^{ns}	1,080^{ns}	1,898*	0,512^{ns}
2000 – 2009	1,293^{ns}	1,499^{+}	0,877^{ns}	2,945**	2,426**	0,370^{+}
Cohabitant du migrant						
En union mais séparé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Conjoint (e)	1,200^{ns}	1,244^{ns}	0,973^{ns}	1,501^{ns}	1,282^{ns}	1,361^{ns}
Seul et célibataire	1,016^{ns}	0,782^{ns}	0,787^{ns}	0,939^{ns}	0,632^{ns}	1,169^{ns}
Rang de naissance						
Aîné (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Autre rang	0,680^{+}	0,607*	0,663^{+}	0,521^{+}	0,771^{ns}	0,356*
Survie des parents						
Parents vivants (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Un des parents décédé	0,733^{ns}	0,718^{ns}	0,712^{ns}	0,936^{ns}	0,510*	1,734^{ns}
Parents décédés	0,505**	0,561*	0,556^{+}	0,626^{ns}	0,350**	0,568^{+}
Niveau de la langue						
Sans difficulté (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
En se débrouillant	1,074^{ns}	1,166^{ns}	1,009^{ns}	1,225^{ns}	0,538^{+}	1,207^{ns}
Pas du tout	0,969^{ns}	0,961^{ns}	0,752^{ns}	0,777^{ns}	4,557**	0,370^{+}
Statut administratif						
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Titre de séjour en ordre	1,168^{ns}	1,098^{ns}	0,772^{ns}	0,968^{ns}	1,189^{ns}	0,716^{ns}
Sans papier	1,676^{+}	1,695^{+}	1,803^{+}	0,857^{ns}	2,465*	0,757^{ns}
Effectifs en personnes		275	159	116	194	81

MR : Modalité de référence. ns : non sign. Seuil de sign: +p<=0,20 ; *p<= 0,10 ; **p<=0,05 ; ***p<=0,01

Dans la présentation des résultats de l'accès au premier emploi, nous avons supposé que les femmes étaient plus susceptibles d'accéder à des emplois non qualifiés. Maintenant, nous voulons vérifier, en recourant à une technique statistique, si notre supposition se maintient lorsqu'on considère le niveau d'instruction des migrants congolais et la nature des emplois qu'ils occupent. Il s'agit aussi de voir parmi les variables symbolisant l'emprise familiale, laquelle favorise l'accès des migrants congolais à des emplois inadéquats à leur formation de base.

D'une manière générale, il existe une différence entre hommes et femmes concernant la participation au marché du travail. Et même dans les sociétés les plus égalitaires, les femmes n'accèdent pas aux postes de responsabilité dans les mêmes proportions que les hommes. Il existe un décalage en faveur des hommes. Il se dégage de cette analyse que le sexe est un facteur explicatif important de l'inadéquation dans le premier emploi occupé par les Congolais. Les femmes migrantes sont plus susceptibles de se retrouver dans un emploi inadéquat à leur qualification. En fait, quelle que soit la situation envisagée, les femmes ont 1,8 fois plus de risque de se retrouver dans l'inadéquation sévère que les hommes. En stratifiant selon le pays de résidence, on observe qu'en Belgique, ce risque est de 2,0 ; tandis qu'au Royaume-Uni, le risque encouru par les femmes est de 2,8 par comparaison aux hommes. Ces résultats confirment que l'inadéquation est plus marquée chez les femmes. Elles occupent souvent des emplois dans le domaine des services à domicile (y compris le nettoyage). Ces emplois sont souvent de niveau élémentaire selon l'acception adoptée dans cette recherche.

En ce qui concerne le pays de résidence, la tendance observée accorde un léger avantage au Royaume-Uni au sujet de l'inadéquation entre nature de l'emploi et qualification des migrants. En effet, on observe que les migrants congolais vivant au Royaume-Uni sont moins susceptibles d'être dans une situation d'inadéquation que ceux de la Belgique, mais ce résultat n'est pas statistiquement significatif. Ceci concerne à la fois le modèle global et les modèles stratifiés selon le sexe. Nous devons donc être prudent sur la conclusion à tirer. Mais cela n'empêche pas d'admettre que la proportion de Congolais hautement qualifiés que compte la Belgique pourrait probablement expliquer qu'on y recense plus de cas d'inadéquation qu'au Royaume-Uni, la proportion des détenteurs d'un diplôme universitaire étant plus élevée en Belgique qu'au Royaume-Uni.

Le rang de naissance et la survie des parents font partie des variables symbolisant une certaine emprise de la famille sur les migrants. D'ailleurs, nous avons vu qu'elles exercent une influence, si faible soit-elle, sur l'accès à l'emploi. A travers ces variables, nous imaginons une certaine pression tacite susceptible d'accélérer la recherche du premier emploi ; laquelle pression peut conduire à plus ou moins d'inadéquation selon les cas. L'idée sous-jacente de notre démarche est que, pour le besoin de soutenir les proches parce qu'on est aîné de famille ou qu'on a des parents en vie, les migrants peuvent accepter des emplois qui ne correspondent pas forcément à leurs qualifications.

Les résultats enregistrés au sujet du rang de naissance confirment le risque d'inadéquation chez les migrants aînés de famille : les migrants qui ont un autre rang de naissance sont moins susceptibles de se retrouver dans une situation d'inadéquation que les aînés de famille. Ce résultat est net dans le modèle global. Il ressort de la stratification selon le sexe que la tendance observée dans le modèle global se maintient pour les hommes et les femmes, bien que le seuil de significativité soit supérieur à 10%. Ceci nous amène à accepter avec précaution la relation entre rang de naissance et inadéquation dans le premier emploi chez les hommes et les femmes. La même démarche faite en fonction du pays de résidence montre que c'est au Royaume-Uni que le résultat est plus net : les aînés de famille sont plus susceptibles de se retrouver dans des emplois inadéquats que ceux qui ont un autre rang de naissance. Tout ceci se conforme bien à la logique de survie qui préside à la migration congolaise en Europe depuis quelques décennies. En Belgique, on a moins cette impression au sujet du rang de naissance : les résultats ne sont pas significatifs, même si la tendance attendue est observée. Le profil différent des migrants s'installant dans chacun de ces deux pays pourrait être le facteur majeur qui explique ce résultat.

Pour la survie des parents, les choses semblent plus claires. Les migrants qui ont perdu leurs deux parents sont moins susceptibles de se retrouver dans une situation d'inadéquation que leurs homologues qui ont des parents en vie. Dans le modèle global, ils sont environ 1,8 fois moins susceptibles d'être dans une situation d'inadéquation sévère que les migrants qui ont les deux parents en vie. Par ailleurs, on constate que les migrants qui ont perdu un des parents sont dans une situation presque identique à celle de leurs homologues qui ont les deux parents en vie. Ils subissent presque les mêmes sollicitations pour la prise en charge d'un ou de deux parents. En analysant les résultats par sexe, le modèle des femmes n'est pas significatif (même si la tendance est observée) ; tandis que le modèle des hommes a fourni des résultats faiblement significatifs (seuil supérieur à 10%). Ceci nous laisse croire que les hommes plus attentifs aux sollicitations familiales seraient plus influencés par la famille d'origine pour tenir compte de la prise en charge de leurs parents lors de l'accès au premier emploi. De même l'analyse des résultats par pays de résidence fait apparaître des résultats plus nets pour la Belgique où les migrants ayant perdu leurs parents sont moins susceptibles de se retrouver dans une situation d'inadéquation dans le premier emploi que ceux qui ont des parents en vie. Au Royaume-Uni, les résultats montrent une influence mitigée de la survie des parents sur l'inadéquation dans le premier emploi : le seuil de significativité est supérieur à 10%, d'où la nécessité d'être un peu prudent. A la lumière de ces résultats, nous affirmons que l'emprise des parents (besoin de leur prise en charge oblige) peut expliquer l'acceptation par les migrants des emplois parfois inadaptés à leur qualification ; d'où l'inadéquation.

Les analyses précédentes ont montré que le statut administratif (traduisant l'intégration sociale dans le pays de résidence) influence beaucoup l'accès au premier emploi. Les migrants naturalisés sont mieux intégrés et accèdent plus vite à l'emploi que tous les autres migrants, en particulier les migrants « sans-papiers ». Mais en se focalisant sur le type

d'emploi auquel ceux-ci accèdent, le degré d'inadéquation entre emploi et formation des migrants évolue-t-il en fonction du niveau d'intégration sociale dans le pays d'accueil ? A travers les résultats enregistrés, nous constatons que les migrants « sans-papiers » sont plus susceptibles d'être dans des emplois inadéquats, avec des écarts moins marqués que ceux observés pour l'accès au premier emploi. Le modèle global ainsi que ceux des hommes et de la Belgique ont fourni des résultats significatifs (à un seuil supérieur à 10%) ; les résultats des modèles des femmes et du Royaume-Uni ne sont pas significatifs. C'est autant dire que l'inadéquation entre emploi et qualification touche presque tous les migrants congolais, même les naturalisés. Ceci rejoint le constat établi par Adam (2007b) sur la précarité des Belges d'origine étrangère qui sont plus susceptibles d'accéder à des emplois non qualifiés que les natifs.

En définitive, la situation d'inadéquation dans laquelle se trouvent un grand nombre de migrants congolais ne dépend pas seulement du genre ou de l'emprise de la famille d'origine sur les migrants pour la survie des proches. C'est aussi le reflet des restrictions institutionnelles qui empêchent les immigrés de travailler à la hauteur de leurs compétences. Ces restrictions sont parfois entretenues par la loi pour protéger le marché du travail local en faveur des natifs. Cette étude nous révèle en outre que plus de 50% des migrants congolais qui ont accédé à un premier emploi se sont retrouvés dans une situation d'inadéquation (modérée ou sévère). Pour mettre davantage en évidence la précarité des immigrés congolais sur le marché du travail, nous notons que presque 64% des premiers emplois occupés par les migrants congolais en Europe sont des emplois de niveau élémentaire (voir tableau n° 4.10). Pour compléter l'information sur l'intégration professionnelle, il est opportun de dire un mot sur la stabilité des migrants congolais en emploi au fil du temps depuis leur accès à l'emploi. Nous proposons ci-dessous une petite note sur cette question.

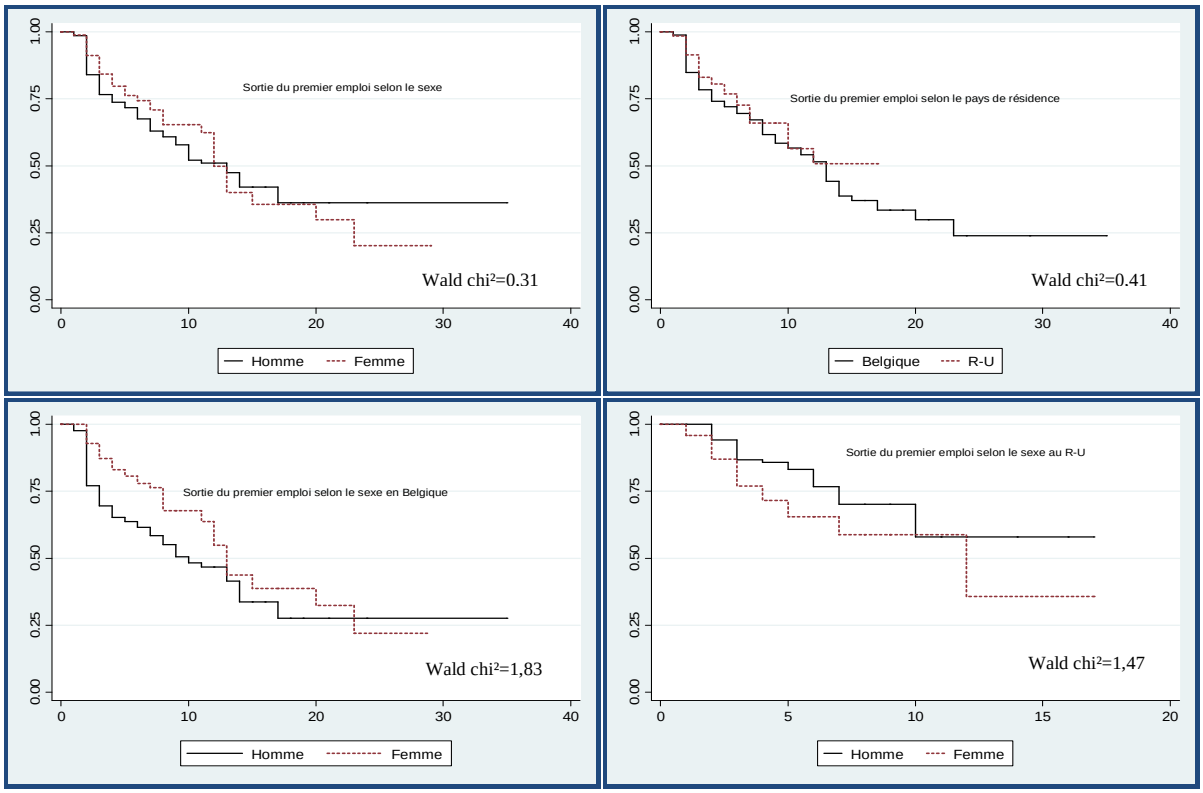
4.5.4. Stabilité des migrants en emploi

Nous utilisons le concept de stabilité en l'associant à la dimension « *durée en emploi* ». Une personne qui accède à un emploi et le quitte très rapidement n'est pas aussi intégrée que celle qui se maintient en emploi pendant une longue période. L'intégration économique du premier est moins réussie que celle du second. Nous essayons de saisir la stabilité des migrants en emploi en analysant le temps qu'ils mettent avant de se retrouver dans une situation de non emploi. Nous le faisons à travers les courbes de transition avant la sortie de l'emploi. Dans un second temps, nous disons un mot sur ce que deviennent les migrants qui quittent l'emploi au fil du temps, par exemple au cours de dix premières années qui suivent leur premier accès à l'emploi dans le pays d'accueil.

4.5.4.1. Courbes de transition de la sortie de l'emploi

Pour présenter les courbes de transition, nous nous focalisons sur deux variables, le sexe et le pays de résidence. La courbe de transition de la sortie de l'emploi de l'ensemble de l'échantillon nous a révélé que la durée médiane est d'environ 12 ans. En revanche, elle ne donne aucune information sur le pays qui regorge des migrants les plus stables ou le sexe le plus stable en emploi. C'est ainsi que nous procédons par étapes dans ces graphiques.

Figure n° 8. Courbes de la sortie de l'emploi en fonction de la durée en emploi



Les deux premiers graphiques nous renseignent globalement que la sortie du premier emploi ne varie ni selon le sexe, ni selon le pays de résidence : les rythmes de sortie sont similaires entre hommes et femmes ou entre Belgique et Royaume-Uni. Etant donné l'inadéquation entre emploi et formation qui est plus marquée chez les femmes, on s'attendait, par exemple, à ce que les femmes soient plus instables en emploi que les hommes. Mais cela ne se vérifie pas à travers ces courbes. Il en est de même en fonction du pays de résidence.

Le troisième graphique montre que les hommes sont moins stables en emploi que les femmes congolaises en Belgique. La durée médiane de la sortie du premier emploi est de 10 ans pour les hommes, alors qu'elle est de 12 ans pour les femmes. En outre, 25% des hommes n'ont pas quitté leur emploi au bout de 17 ans d'observation. Cette proportion est de 19% chez les femmes au bout de 23 ans. La relative instabilité observée chez les hommes en Belgique peut s'expliquer par l'occupation d'emplois intérimaires à défaut de trouver des emplois permanents. Ce phénomène a pris de l'ampleur au cours des vingt dernières années à cause de la détérioration progressive de la conjoncture économique mondiale ou belge.

Le quatrième graphique nous révèle qu'au Royaume-Uni, les migrants congolais sont relativement plus stables en emploi que les Congolaises. L'autre grande différence est le fait que plus de 50% des hommes ne quittent pas leur premier emploi ; chez les femmes, cette proportion est d'environ 39%. En comparant les courbes dans les deux pays, on se retrouve presque devant le double schéma que nous avons évoqué pour l'accès à l'emploi : les femmes sont plus stables en Belgique et les hommes le sont au Royaume-Uni.

4.5.4.2. Transition des statuts d'occupation depuis l'accès à l'emploi

Tous les graphiques précédents donnent une information sur la durée en emploi, mais ils ne disent pas ce que les migrants deviennent après avoir quitté l'emploi. Une analyse de différentes transitions des statuts d'occupation depuis l'accès au premier emploi montre que les proportions des migrants qui quittent l'emploi augmentent lentement. Par exemple au bout de 10 ans, environ 72% parmi les migrants qui ont accédé au premier emploi se maintiennent encore en emploi. Après la première année, environ 2,6% de migrants ont perdu leur emploi : ils deviennent inactifs (1,5%) ou sont aux études. Mais au bout de 10 ans, la majorité de ceux qui ont quitté leur emploi sont chômeurs (16,3%) ; d'autres deviennent inactifs (6,7%) ou sont aux études (3,7%) ou encore au foyer (1,5%). En définitive, la proportion de ceux qui quittent leur emploi pour rester à la maison est d'environ 8%. La plupart quittent le premier emploi pour en chercher un autre. Ces résultats confirment à peu près les courbes de transition qui ont mis en évidence des différences selon le sexe dans chaque pays de résidence.

En définitive, la relative stabilité des migrants congolais en emploi reste fragile à cause de la nature des emplois occupés et de la situation financière que ceux-ci procurent. La longévité des Congolais en emploi n'est pas très alarmante puisqu'au bout de 10 ans après l'accès à l'emploi, au moins 72% se maintiennent en emploi. Toutes choses égales par ailleurs, les migrants qui quittent leur emploi se mettent à en chercher un autre. Cela confirme le changement de modèle de la migration congolaise : la migration internationale s'inscrit de plus en plus dans une logique de survie des ménages d'origine. En termes concrets, il n'est plus possible de parler de la migration internationale sans penser aux transferts d'argent que les migrants envoient à leurs ménages d'origine, lesquels servent à accroître et à diversifier les ressources de ceux-ci. D'où l'importance que revêtent les transferts d'argent pour certains ménages bénéficiaires dans les pays du Sud.

4.5.5. Vérification des hypothèses

Tableau n° 4.8. Synthèse de la vérification des hypothèses au sujet de l'accès au premier emploi

Hypothèses	Modèle global	Modèle des hommes	Modèle des femmes	Modèle de Belgique	Modèle du R-U
Les Congolais n'ayant aucun frère à l'étranger accèdent plus vite à l'emploi que ceux qui ont au moins un frère/sœur.	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**
Les Congolais dont le voyage a été financé par autrui accèdent plus vite à l'emploi que ceux qui ont financé eux-mêmes leur voyage.	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**
Les Congolais aînés de famille accèdent plus vite à l'emploi que ceux qui ont un autre rang de naissance.	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse infirmée**
Les migrants congolais qui ont les deux parents en vie accèdent plus vite à l'emploi que ceux qui ont perdu leurs parents.	**Hypothèse partiellement confirmée**	**Hypothèse partiellement confirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse partiellement confirmée**	**Hypothèse infirmée**
La pression familiale pousse les migrants à occuper des emplois inadéquats à leurs qualifications	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse partiellement confirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse partiellement confirmée**	**Hypothèse confirmée**
Les migrants congolais accèdent plus vite à l'emploi que les femmes congolaises migrantes.	**Hypothèse confirmée**	---	---	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse confirmée**
Les migrants congolais vivant au Royaume-Uni accèdent plus vite à l'emploi que les congolais résidant en Belgique.	**Hypothèse contredite**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse contredite**	---	---

4.6. Discussion des résultats et conclusion

Les résultats obtenus dans ce chapitre établissent un lien, si faible soit-il, entre l'influence familiale et l'accès au premier emploi. Ce lien peut se concevoir comme un aspect appuyant la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail (NEMT). Cette théorie considère le ménage d'origine comme une entité à part entière dans la prise de décision et la réalisation de la migration. L'individu (migrant) n'est plus isolé dans le processus migratoire ; il doit désormais inscrire son projet dans une stratégie prenant aussi en compte les besoins de survie de son ménage d'origine. A travers l'influence mitigée exercée notamment par le niveau de vie du ménage d'origine, la survie des parents et le rang de naissance sur l'accès à l'emploi, nous pouvons confirmer la prise en compte de la famille d'origine par le migrant dans son vécu à l'étranger et surtout dans son intention de trouver une occupation professionnelle après son installation à destination. Tout ce qui précède sous-entend la nécessité des migrants à envoyer de l'argent aux proches pour les aider à répondre à leur besoin de survie.

Au-delà de la dimension théorique, l'analyse de l'accès des migrants congolais au premier emploi nécessite de tenir compte du contexte dans lequel ils accèdent à cet emploi, de la nature de cet emploi et des objectifs non déclarés d'un accès immédiat à l'emploi après l'arrivée en Europe. Les migrants congolais doivent trouver un emploi dans un contexte où il existe des restrictions institutionnelles qui limitent l'accès à l'emploi pour les immigrés ne provenant pas d'un pays membre de l'Union européenne (UE). A ce niveau, une différence s'établit entre les migrants qui ont adopté la nationalité du pays d'accueil et les autres en termes de droit au travail. Les premiers n'ont pas besoin d'un permis de travail comme les natifs alors que les seconds doivent au préalable avoir cette autorisation avant de travailler. Et les résultats en termes d'accès à l'emploi sont sans équivoque : la nature des emplois occupés par les migrants congolais reste inadaptée à leurs qualifications pour plus de la moitié de ceux qui ont accédé à un premier emploi. D'ailleurs au fil du temps, la situation ne s'est pas améliorée radicalement. En effet, 64% des migrants congolais occupaient un emploi de niveau élémentaire lors de leur premier accès à l'emploi ; cette proportion est d'environ 59% au moment de l'enquête. Cela sous-entend que les emplois occupés par les migrants restent des occupations de secours pour assurer la survie en attendant de trouver mieux.

Même en examinant la situation selon le pays de résidence, la différence n'est pas prononcée entre la Belgique et le Royaume-Uni concernant l'occupation d'emplois élémentaires par les migrants congolais. Parmi les migrants qui ont accédé au premier emploi, 61,9% des migrants occupent un emploi élémentaire en Belgique, alors que cette proportion est de 68,4% au Royaume-Uni. Cela veut dire que l'occupation des emplois élémentaires est une réalité des migrants congolais sans distinction de pays de résidence. Cela confirme les conclusions des études qui ont affirmé que les migrants subsahariens ont un accès difficile à l'emploi dans les pays développés.

Même s'ils exercent tout emploi qui s'offre à eux en attendant mieux, le revenu issu de ce dernier s'intègre dans un schéma qui vise à soutenir, dans une certaine mesure, les proches restés au pays d'origine à travers des transferts d'argent. C'est probablement à cause de cette dimension que le déclassement professionnel des Congolais est toléré par ces « victimes consentantes ». L'urgence dans laquelle certains migrants accèdent à l'emploi répond à la nécessité de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs ménages d'origine. Il y a probablement des différences entre migrants concernant leur comportement de transfert d'argent. Nous développons davantage cet aspect au 5ème chapitre en identifiant les facteurs explicatifs des transferts d'argent.

Le comportement de transfert permet de saisir le rôle joué par la famille d'origine sur les migrants pour expliquer leur accès à l'emploi à destination. Les migrants semblent intégrer l'idée de soutenir leur famille d'origine dans leur vécu à destination. L'accès à l'emploi modestement relié aux variables des attentes familiales nous rappelle entre autres la logique de survie des ménages dans laquelle s'inscrit la migration internationale Sud-Nord (De Haas, 2010). En effet, si la famille a contribué dans la mise en œuvre de la migration d'un de ses membres, ce lien externalise la prise en compte des valeurs familiales par le migrant dans sa façon de vivre et dans son intégration socioéconomique en Europe. La filiation est la forme la plus agissante de cette emprise qui se traduit par un devoir social et familial pour l'enfant (migrant) de prendre en charge ses parents durant leurs vieux jours. Ici aussi tout est ramené à la possibilité de leur envoyer régulièrement de l'argent. Le rang de naissance agit aussi dans le sens de soutenir ses frères/sœurs comme tout enfant prendrait en charge ses parents.

Le sexe est une dimension importante à considérer pour comprendre le rythme d'accès au premier emploi chez les Congolais vivant en Belgique ou au Royaume-Uni. Cela se justifie par deux dimensions. D'abord, l'influence familiale sur les migrants varie en fonction du sexe dans le contexte africain et congolais. Les familles d'origine ont des attentes différentes chez les migrants. Leurs sollicitations variant selon le sexe, on enregistre une pression familiale plus forte auprès des hommes par rapport aux femmes. D'ailleurs, la culture congolaise répartit les rôles sociaux en respectant les différences de genre : elle reconnaît aux hommes le rôle de prendre en charge leur famille nucléaire et leurs proches. Cela leur donne plus de responsabilités familiales qui affectent positivement leur accès à l'emploi. Ces responsabilités expliquent peut-être leur assiduité au travail, mais pas forcément la nature des emplois qu'ils occupent. En fait, les femmes sont plus enclines à accepter des emplois ne correspondant pas à leurs qualifications que les hommes ; d'où le niveau élevé d'inadéquation.

La seconde dimension de différenciation basée sur le sexe est le fait que la participation au marché du travail diffère selon le sexe. A ce sujet, une démarcation homme-femme est utile pour saisir l'accès des migrants congolais à l'emploi dans les deux pays de destination. En combinant le sexe et le pays de résidence, nous avons mis en évidence deux schémas d'accès à l'emploi chez les migrants congolais installés en Belgique ou au Royaume-Uni. Comparées entre elles, les femmes semblent avoir un meilleur accès à l'emploi lorsqu'elles sont installées

en Belgique plutôt qu'au Royaume-Uni. Chez les hommes, c'est l'inverse : les Congolais accèdent mieux à l'emploi au Royaume-Uni par comparaison à la situation de leurs homologues en Belgique. Mais cette tendance ne prend pas en compte la nature de l'emploi. En gros, il y a avantage des hommes au Royaume-Uni et des femmes en Belgique. Même lorsque nous procédons à des comparaisons en fonction du sexe pour les autres variables qui ont fourni des résultats significatifs, nous voyons que la démarcation est souvent nette. Il n'est donc pas possible de tirer une conclusion sur l'accès des migrants congolais à l'emploi qui ne tienne pas compte des différences entre hommes et femmes. D'ailleurs, Vause (2011) avait fait le même constat dans son étude sur la mobilité professionnelle des migrants congolais installés en Belgique.

Pour illustrer le constat ci-dessus, nous prenons la relation entre statut administratif et accès à l'emploi : nous trouvons que la discrimination à l'emploi basée sur cette variable est discrète chez les femmes alors qu'elle est très remarquable chez les hommes. Parmi les facteurs qui renforcent cette discrimination, nous citons le niveau d'instruction et la nature des emplois occupés par les hommes et les femmes. Les hommes souvent fort instruits sont en compétition pour les emplois que convoitent les natifs du pays d'accueil. Alors que les femmes moyennement instruites pour la majorité se contentent souvent des métiers en pénurie ; ceux-là même qui intéressent peu les natives du pays d'accueil. Voilà une différence supplémentaire basée sur le genre. Le niveau d'instruction et le statut administratif nous permettent de renforcer notre conviction à tenir compte du genre pour mieux expliquer l'accès des migrants congolais à l'emploi au Royaume-Uni ou en Belgique.

On pouvait s'attendre à une certaine avance chez les migrants installés au Royaume-Uni, puisque ce pays accueille davantage des migrants pour raisons de travail par rapport à la Belgique. Ce sont plutôt les migrants pour raisons d'études qui sont majoritaires en Belgique ; et cela affecte peut-être leur rythme d'accès à l'emploi. Bien que l'immigration congolaise au Royaume-Uni soit récente, de plus en plus des Congolais immigrent dans ce pays pour aller chercher de meilleures conditions de vie. Nous admettons que l'objectif de ces migrants est quasi réussi, surtout chez les hommes et moins chez les femmes. Cette réussite vient peut-être un peu dans le tard puisque la plupart des Congolais qui s'installent dans ce pays sont « sans-papiers » à leur arrivée. Et cela peut contribuer à retarder leur accès au premier emploi. La situation se présente différemment chez les Congolais vivant en Belgique, même si un bon nombre parmi eux restent aussi « sans-papiers » au cours de la première année de séjour. En associant ceci à la procédure de demande d'asile, on peut saisir une part de la différence enregistrée dans le rythme d'accès à l'emploi chez les migrants congolais installés en Belgique et au Royaume-Uni.

En définitive, l'accès des migrants congolais à l'emploi s'intègre aussi dans la logique de survie des ménages d'origine puisque les migrants n'ont pas renoncé à soutenir leurs proches malgré les dures réalités qu'ils vivent à l'étranger. Parmi ces réalités, les restrictions à l'emploi, à travers le statut administratif et les autorisations préalables avant de travailler,

constituent des facteurs faisant appel à plus de stratégies pour s'intégrer dans la société d'accueil. La situation semble plus préoccupante au Royaume-Uni par comparaison à la Belgique, puisque la plupart des migrants congolais qui s'installent au Royaume-Uni sont passés par la procédure de demande d'asile. Ils sont majoritairement « sans-papiers » durant la première année et cela contribue sans doute à ralentir leur rythme d'accès au premier emploi. C'est en réaction à ces restrictions que beaucoup de Congolais ont adopté la nationalité du pays d'accueil, sans forcément renoncer à leur origine nationale. Ils restent des Congolais dans leur esprit malgré cette naturalisation dictée par les nombreuses démarches administratives imposées aux immigrés à destination. Cette affirmation a été davantage confirmée dans une série d'entretiens qualitatifs menés en marge de l'enquête MAFE-Belgique de 2009.

CHAPITRE 5 : EMPLOI DES MIGRANTS ET TRANSFERT D'ARGENT

Introduction

Par l'accès à l'emploi, les migrants peuvent participer à la mise en œuvre des stratégies familiales dans leur ménage d'origine. Mais en vue de prendre pleinement en compte des attentes familiales auprès des migrants pour soutenir leurs proches, on doit s'intéresser aussi au comportement de transfert que les migrants adoptent à destination. Des influences diverses parfois contradictoires s'exercent sur les migrants : il y a les restrictions institutionnelles du pays de résidence et les attentes familiales. Cela peut conduire les Congolais à avoir un accès précaire à l'emploi. La suite de la démarche consiste à certifier si l'influence des attentes familiales se manifeste aussi sur les transferts d'argent. Dans les faits, ce chapitre analyse l'influence exercée par les attentes familiales sur le début et la stabilité des transferts réguliers d'une part et, d'autre part, l'impact de l'occupation d'un emploi par les migrants sur le début et la stabilité des transferts d'argent réguliers. L'influence de la famille d'origine sur l'accès à l'emploi reste mitigée, mais beaucoup de migrants congolais connaissent entre autres d'inadéquation dans le premier emploi suite à cette influence familiale. Nous voulons vérifier si ces migrants acceptent ces emplois pour envoyer de l'argent à leurs proches. Cela revient à voir si l'accès à l'emploi permet d'influencer significativement le début et l'arrêt des transferts d'argent. Pour ce faire, nous ciblons deux orientations dans l'analyse du comportement de transfert chez les migrants congolais : le rôle des attentes familiales et celui de l'accès à l'emploi.

Souvent le phénomène de transfert d'argent est étudié de façon transversale (voir tableau annexe n°20) : l'objectif de la plupart de ces études est de faire le point sur cette pratique à un moment donné. Mais notre étude apporte une innovation en insistant sur la dimension longitudinale de cette pratique. Il ne suffit pas de dire si les migrants ont transféré de l'argent au cours de douze derniers mois et à quelle hauteur, mais c'est plus enrichissant si on peut analyser la manière dont le phénomène évolue dans le temps. Dans cette perspective, nous avons considéré le temps nécessaire avant de débuter la pratique de transfert ainsi que le temps nécessaire avant l'arrêt de cette pratique chez les migrants congolais. C'est une façon d'aborder le phénomène de transfert d'argent dans une perspective de longue durée ; ce qui peut faire ressortir une certaine dépendance des ménages bénéficiaires envers les transferts et les migrants.

Grâce aux avancées technologiques[56], le phénomène de transfert d'argent a été simplifié à travers le monde en multipliant les moyens d'envoi d'argent et en favorisant ceux de contact

[56] Les informations sur les pays de destination (immigration) circulent mieux, surtout avec l'essor de nouvelles technologies (Houle et Schellenberg, 2008) et les distances sont parcourues en peu de temps grâce aux moyens de transport ultra-rapides. Ces aspects facilitent respectivement les transferts et la migration internationale.

entre les familles transnationales. Il devient plus facile pour les migrants de participer au vécu quotidien de leurs proches notamment au moyen des transferts d'argent réguliers. Cette réalité est bien assimilée par les ménages d'origine qui s'impliquent davantage dans les coûts de la migration et qui espèrent, en contrepartie, bénéficier du fruit de la migration à travers les envois d'argent (Gubert, 2009). L'aide apportée par les ménages d'origine et la survie de ces derniers expliquent que les migrants soutiennent les proches qui ont contribué à la migration, et même ceux qui n'y ont pas contribué. Selon cette vision, chère à la nouvelle économie de la migration de travail, la migration Sud-Nord s'inscrit dans une stratégie de survie des ménages d'origine des migrants visant à faire face aux contraintes du marché local et à diversifier le revenu des ménages (De Haas, 2010 ; Gubert, 2010). En se positionnant du côté de la famille d'origine, les proches ont parfois besoin de s'appuyer sur les migrants pour leur survie. Cela conduit à une pression sur les migrants faisant appel à des transferts d'argent provenant surtout de l'occupation d'un emploi à destination.

L'objectif de ce chapitre est de déterminer l'influence exercée par l'emploi d'une part et, d'autre part, par l'emprise familiale sur le comportement de transfert chez les migrants congolais. Ce comportement est analysé suivant deux dimensions : le début des transferts réguliers[57] et l'arrêt de ces transferts. Par rapport à ces deux dimensions, nous assignons au chapitre les objectifs spécifiques ci-dessous :

- Décrire le rythme de survenue du premier transfert d'argent et celui de la stabilité des envois d'argent (arrêt des transferts) par les migrants.
- Déterminer l'impact de l'emploi et de l'emprise familiale auprès des migrants sur le début de transferts d'argent réguliers en faveur des proches restés au pays d'origine.
- Identifier le rôle joué par l'emprise familiale sur les migrants et par l'accès à l'emploi pour expliquer la stabilité de leurs envois d'argent aux proches.

Au niveau théorique, nous nous appuyons sur la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail (Stark et Bloom, 1985 ; Stark et Taylor, 1989) et le transnationalisme (Martiniello, 2007). La technique d'analyse statistique des données a consisté essentiellement en une analyse biographique. Nous cherchons à modéliser la probabilité de débuter les transferts d'argent en tenant compte d'une durée de temps *t* depuis l'installation des migrants en Europe. Concernant la stabilité des transferts, nous modélisons la probabilité d'arrêter les transferts d'argent en tenant compte d'une durée de temps *t* depuis le début des transferts.

Ce chapitre comporte six sections dont la première porte sur une brève revue de la littérature consacrée à la question des transferts d'argent chez les migrants. La deuxième section vise les hypothèses de recherche et le cadre conceptuel. La troisième aborde l'opérationnalisation des variables alors que la quatrième est consacrée à une présentation laconique des méthodes et techniques statistiques utilisées. La cinquième section présente les résultats, tandis que la sixième porte sur la discussion des résultats obtenus dans ce chapitre.

[57] La survenue du premier transfert d'argent est assimilée au début des transferts réguliers qui peut traduire un début de la participation des migrants à la survie des proches restés au pays.

5.1. Revue de la littérature sur les transferts d'argent

Dans cette partie du travail, nous passons en revue la question des transferts d'argent effectués par les migrants originaires de quelques régions du monde notamment l'Amérique latine, l'Asie du Sud-est et l'Afrique subsaharienne[58]. Nous faisons donc un aperçu sur quelques considérations liées aux transferts d'argent avant d'examiner quelques études empiriques consacrées à cette question.

5.1.1. Quelques considérations sur les transferts d'argent

Cette partie du chapitre est consacrée à quelques informations générales se rapportant aux transferts d'argent des migrants. Selon la littérature, l'attention croissante dont bénéficient les transferts n'est pas seulement due à l'importance des flux financiers, mais aussi à l'émergence de diverses questions connexes (Wanner, 2008). Ces questions comprennent l'accroissement des inégalités sociales entre les individus ou entre les régions, la dépendance des ménages envers les transferts d'argent, le contrôle des canaux de transfert, le risque de blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme et la faible proportion des transferts de fonds allouée aux investissements. Pour notre part, nous nous intéressons non seulement aux facteurs qui favorisent les transferts, mais aussi à l'incidence de ces transferts, même en faible proportion, sur la réalisation des investissements.

Concernant les flux financiers liés aux transferts d'argent, le Fonds international de développement agricole (FIDA) rapporte que « *la façon dont les envois de fonds contribuent à la santé économique des pays de la région est reconnue à sa juste valeur, de même que l'importance vitale qu'ils revêtent pour les familles bénéficiaires. Dans l'ensemble de l'Afrique, les envois de fonds dépassent largement l'aide publique au développement et, dans un grand nombre de pays, ils sont également supérieurs à l'investissement étranger direct* » (FIDA ; 2010, 2). Pérouse de Montclos (2008) ajoute que le phénomène s'amplifierait si l'on y ajoutait les envois des marchandises et les transferts non comptabilisés dans les circuits officiels.

L'envoi d'argent[59] peut se faire suivant un circuit formel ou informel. Mais on tient davantage compte du circuit formel pour estimer les montants de transferts d'argent réalisés par les migrants vers leurs pays d'origine. Ces estimations peuvent être disponibles si on recherche l'information auprès des organismes de transfert d'argent, à l'instar de *Western Union, Money gram* ou *Moneytrans* selon le niveau d'implantation de ces derniers dans les pays d'accueil et

[58] L'Afrique subsaharienne est l'une des régions du monde qui bénéficie de plus en plus de ces flux financiers (Sarr, 2009).

[59] Le transfert d'argent est caractérisé par l'éloignement de l'expéditeur et du destinataire et il fait appel à des modes de paiement structuraux (PMC, 2010).

d'origine des migrants. Parfois, le transfert d'argent se fait en recourant aussi à la voie postale et aux virements ou dépôts bancaires (Daffe, 2008).

Le choix du mode formel d'envoi d'argent vers le pays d'origine dépend de certains facteurs tels que le coût du transfert, le statut administratif du séjour du migrant (légal ou illégal) et le niveau de couverture de l'organisme financier de transfert dans le pays d'origine (Sarr, 2009). Ces facteurs entrent sérieusement en ligne de compte dans le choix du mode d'envoi d'argent par les migrants à destination de leurs pays d'origine. Un migrant qui est dans une situation de séjour illégal aura plus tendance à recourir au mode d'envoi informel à défaut d'utiliser la carte d'identité d'un ami ayant un séjour légal dans le pays d'accueil.
En ce qui concerne le prix de transfert d'argent, des statistiques révèlent que les migrants d'Afrique subsaharienne paient plus cher que les migrants originaires d'autres régions du monde. En effet, « *les transferts de fonds vers l'Afrique subsaharienne se caractérisent par des coûts relativement élevés* » (Sarr, 2009, 20). Cela serait dû à la couverture insuffisante des régions d'origine des migrants par les services financiers et bancaires, laquelle couverture peut influencer le bon fonctionnement des agences de transferts d'argent.

Les moyens informels de transfert font penser à d'autres moyens relativement peu ou pas contrôlés, contrairement aux transferts avec *Western Union, Moneytrans* ou *Money gram* régis par les normes financières internationales. En ce qui concerne les moyens informels utilisés par les migrants sénégalais à Paris, « *ils vont des migrants 'porteurs de valise' aux riches commerçants qui résident dans la capitale française et transfèrent de l'argent vers des destinations précises au Sénégal avec des tarifs plus bas que ceux pratiqués par Western union ou Money gram* » (Sarr, 2009, 21).
Malgré la diversité des organismes spécialisés dans le transfert d'argent à travers le monde, l'opérateur *Western Union* occupe une proportion importante du marché de transfert d'argent dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, notamment au Sénégal (Sarr, 2009) et même en République démocratique du Congo où il dispose d'agences dans toutes les provinces du pays. Dans cette recherche, nous ne privilégions aucun mode de transfert : les modes formel et informel étant indistinctement utilisés par les migrants congolais, nous nous intéressons au fait de savoir si ceux-ci ont transféré de l'argent à leurs proches depuis leur installation en Europe.

Les migrants envoient de l'argent pour diverses raisons, mais en général, les transferts répondent à un comportement altruiste et à la solidarité intrafamiliale ; ils sont destinés à améliorer le niveau de vie des parents restés au pays (Straubhaar et Vadean, 2005; Wanner, 2008). Il y a aussi une obligation de rembourser la dette familiale liée à la contribution financière de la famille à la migration ou aux études du migrant. D'autres auteurs font valoir que les transferts de fonds peuvent aussi servir des intérêts personnels, surtout quand ils visent à accumuler des biens pour le développement d'une activité lucrative dans la perspective d'une migration de retour, ou tout simplement pour l'investissement économique (Lucas et Stark, 1985 ; Wanner, 2008).

Dans cette perspective altruiste, les transferts d'argent des migrants jouent aussi un rôle social très remarquable dans le sens de l'assurance-vieillesse et de la survie des membres de la famille. A ce titre, il est admis que les transferts d'argent des migrants agissent d'une manière similaire à des prestations d'aide sociale (Zachariah, et al., 2001 ; Drinkwater, et al., 2003). Ces auteurs appuient leur affirmation par la différence de taux de participation au marché du travail de la population dans le pays d'origine parmi les ménages ayant au moins un émigré et ceux n'ayant aucun émigré. À cet effet, les auteurs rapportent la situation de Kerala où le rapport travailleur-population est de 55% dans les ménages n'ayant pas d'émigré alors que ce rapport est de 31,6% dans les ménages ayant au moins un émigré (Zachariah, et al., 2001). Les membres des ménages ayant au moins un émigré comptent beaucoup sur l'apport des transferts d'argent et participent moins au marché de travail dans le pays d'origine. En outre, les auteurs rapportent que le taux de chômage est respectivement de 20,8% et 8,1% dans les ménages ayant au moins un émigré et ceux n'ayant aucun émigré.

Certains ménages comptent sur l'assistance des migrants pour assurer leur survie. À ce sujet, le fait de maintenir des contacts étroits avec les ménages ou familles d'origine constitue une sorte de pression s'exerçant sur le migrant qui le pousse à vite trouver un emploi et qui peut expliquer plus tard la fréquence des transferts de fonds en faveur des proches restés au pays. Dans le même ordre d'idées, le fait de retourner souvent au pays d'origine peut accroitre les transferts d'argent des migrants : cela s'apparente davantage à la migration circulaire. Et ce facteur est susceptible d'influencer l'esprit entrepreneurial des migrants ou la réalisation des investissements. Les migrants temporaires ont l'avantage par rapport aux migrants permanents concernant les transferts d'argent. Chez les migrants moldaves en Europe occidentale, il est mis en évidence que : "*in absolute terms, temporary migrants remit around 30 per cent more than their permanent counterparts. This outcome is surprising, because temporary migrants often reside in countries where wages are much lower. Overall, the findings indicate that when compared to permanent migration, temporary migration is favourable for developing countries, as it fosters not only repatriation of skills, but also higher remittances, and home savings*" (Pinger, 2010, 142).
Après ces aspects généraux, nous abordons les facteurs pouvant influencer le comportement de transfert d'argent chez les migrants installés essentiellement dans les pays développés.

5.1.2. Facteurs influençant les transferts d'argent chez les migrants

Dans les travaux empiriques qui ont analysé l'influence des variables socioéconomiques sur la valeur et la fréquence des transferts d'argent, le revenu du migrant est la variable qui a été la plus étudiée (Bounie, et al., 2010). En effet, le revenu du migrant est, selon plusieurs théories économiques, à l'origine du projet migratoire et devrait déterminer en partie la valeur des transferts réalisés par le migrant. Même au niveau macroéconomique, le différentiel de salaires entre pays ou régions (d'origine et d'accueil) constitue l'un des déterminants les plus

décisifs de l'émigration des personnes qualifiées et très qualifiées (Massey, et al., 1993 ; Stark et Wang, 2002 ; De Haas, 2010 ; Bounie, et al., 2010).

Pour examiner les facteurs influençant les transferts d'argent, Mangalu (2011) a distingué trois catégories de facteurs, à savoir : les facteurs macroéconomiques, les facteurs familiaux et les facteurs individuels. Nous trouvons cette distinction tellement pratique que nous l'adoptons dans cette partie du chapitre consacrée aux facteurs influençant les transferts d'argent réalisés par les migrants en faveur de leurs proches.

5.1.2.1. Facteurs macro-économiques

Le concept « facteurs macro-économiques » renvoie aux déterminants des transferts d'argent à l'échelon des pays d'origine et de destination[60]. Nous passons en revue quelques facteurs qui peuvent pousser les ressortissants d'un pays quelconque à rapatrier de l'argent à leurs proches restés au pays d'origine. Les contraintes ou restrictions au niveau du marché de financement local et le contexte économique du pays d'origine sont autant de facteurs qui peuvent expliquer qu'un pays donné bénéficie d'un flux plus ou moins important des transferts de la part de ses ressortissants qui ont immigré dans les pays développés (Niimi et Ozden, 2007 ; Houle et Schellenberg, 2008 ; Mangalu, 2011). L'exemple le plus éloquent est donné par les immigrants mexicains aux USA. Les transferts de fonds des émigrés à leurs communautés d'origine, appelés parfois « *migradollars* » dans le cadre de l'immigration mexicaine aux USA, peuvent avoir à long terme des effets bénéfiques sur les pays bénéficiaires, si ces fonds sont mis à profit dans des projets productifs (Woodruff et Zenteno, 2004 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a).

Du fait des transferts d'argent effectués par les migrants, la migration confère une certaine valeur sociale aux ménages ayant au moins un migrant parmi leurs membres. Dans le contexte de la RDC qui nous préoccupe dans cette étude, il est affirmé que « *l'émigration a aujourd'hui atteint un statut social avantageux, en tant que stratégie permettant d'éviter la crise que traverse le pays* » (Jonsson, 2009, 2). Certains pays, comme le Sénégal ou le Mali, semblent intégrer la migration internationale dans un calcul prévisionnel pour apporter des devises permettant d'équilibrer la balance financière à l'échelle du pays. Au Mali par exemple, il existe même un ministère des Maliens de l'extérieur pour mieux mettre en exergue le rôle que jouent les transferts d'argent effectués par les migrants pour l'équilibre macroéconomique du Mali. C'est aussi le cas de l'Egypte et d'autres pays exportateurs de main-d'œuvre qui ont établi des mécanismes informels dans lesquels les transferts d'argent peuvent être canalisés (El-Sakka et MacNabb, 1999). L'exemple a été reproduit en RD Congo avec la nomination d'un vice-ministre en charge des Congolais de l'étranger au ministère des affaires étrangères, mais cela n'a pas été de longue durée. Actuellement, il y a juste une

[60] Souvent, le niveau d'activités économiques du pays d'immigration a une incidence directe sur le volume des fonds transférés par les migrants dans leur pays d'origine (El-Sakka et McNabb, 1999 ; Mangalu, 2011).

direction des Congolais de l'étranger au ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Les transferts d'argent retiennent de plus en plus l'attention des autorités des pays originaires des migrants, des banques privées et des organisations financières internationales pour plusieurs raisons. Ils constituent une manne financière pour les pays d'origine des migrants et ils soulagent la situation socioéconomique des ménages bénéficiaires (Auroi, 2008). Ces transferts d'argent jouent un rôle bien plus important en termes d'impulsion du développement. En effet, « *non seulement, les montants en jeu sont très importants en termes absolus et relatifs, mais les migrants se sont aussi révélés être de véritables 'acteurs du développement' à travers le financement de projets individuels et collectifs grâce à leurs envois de fonds réguliers* » (Sarr, 2009, 15). En outre, les opportunités d'investissements dans le pays d'origine peuvent influencer sensiblement les transferts d'argent des migrants (Taylor, 1999 ; Mangalu, 2011). Ces auteurs soulignent que certaines réformes économiques dans le sens de l'attractivité, de l'efficacité et de la fiabilité des services bancaires et financiers peuvent positivement affecter la propension des migrants à transférer de l'argent vers leur pays d'origine.

5.1.2.2. Facteurs familiaux

Les facteurs familiaux concernent davantage les membres de la famille nucléaire ou élargie du migrant. Ces facteurs touchent directement ses relations familiales. Celui-ci peut être père de famille, époux, frère/sœur ou fils/fille et cela affecte toute l'attention qu'il va réserver à ses proches. L'amélioration des conditions de vie des proches restés au pays ou tout simplement le bien-être économique des membres de la famille d'origine constitue l'un des objectifs des transferts d'argent effectués par les migrants. "*Economic well-being is central to transnational families. Parents opt to migrate in search of better wages to send as monetary remittances to their children. Collectively, remittances have become a mainstay of the national economies of several developing nations*" (Abrego, 2009, 1071).
Les migrants envoient de l'argent à leurs proches en priorité pour améliorer leurs conditions de vie. Ceci signifie que ces transferts sont importants pour la satisfaction des besoins élémentaires des ménages ayant au moins un migrant (Daffé, 2008). En revanche, la part réservée aux investissements productifs dans les sommes reçues reste très faible (Auroi, 2008).

Au-delà de toute considération, la place des transferts d'argent effectués par les migrants fait en quelque sorte l'unanimité dans la société congolaise en ces termes. « *Les familles dont certains membres font partie de la diaspora sont respectées dans le pays et s'en vantent au cours des mariages, funérailles et autres événements importants. De nos jours, les transferts de fonds venus de l'étranger permettent de subvenir aux besoins de nombreux ménages dans*

les grandes villes et même dans les villages : ils font partie du budget mensuel des familles de la RDC » (Ngoie et Vwakyanakazi, 2008, 26).

Encadré n° 4. Motivations de transfert d'argent par les migrants

Selon la littérature, trois raisons poussent les migrants à vite envoyer de l'argent à leurs familles d'origine. Parmi ces raisons, Lucas et Stark (1985) parlent d'altruisme pur et d'intérêt personnel pur. Entre ces deux motivations, il y a une raison intermédiaire qui est l'échange (altruisme tempéré ou intérêt personnel éclairé). Par pur altruisme, les migrants transfèrent de l'argent aux proches simplement pour les soutenir et tenter d'améliorer leurs conditions de survie (Lucas et Stark, 1985 ; Straubhaar et Vadean, 2005; Wanner, 2008). Les migrants peuvent aussi envoyer de l'argent à leurs proches par pur intérêt personnel : ils le font soit pour soutenir leurs parents ou leurs enfants au pays d'origine, soit pour réaliser leurs propres investissements au pays.

Quant au volume et à la fréquence des envois de fonds, ils dépendent des relations familiales après la migration et des moyens de subsistance de la famille restée au pays. Les conditions de vie précaires conduisent à de plus fortes probabilités de transfert d'argent des migrants, avec un risque plus élevé de dépendance économique (Wanner, 2008). Toutefois, les transferts ne sont plus nécessaires lorsque les conditions de subsistance des parents restés au pays s'améliorent ou lorsque l'écart entre les conditions de vie des ménages bénéficiaires et celles des ménages des migrants diminue (Wanner, 2008).

Les transferts d'argent entraînent souvent une certaine dépendance[61] auprès des ménages bénéficiaires (Auroi, 2008). Laquelle varie énormément selon leur origine rurale ou urbaine. En fait, le volume des envois d'argent dépend en grande partie de l'origine des migrants. Les ménages ruraux semblent de plus en plus dépendants de migrants en raison de mauvaises conditions météorologiques susceptibles de nuire aux activités agricoles (Auroi, 2008). Cette allégation a en quelque sorte des ramifications avec la relation entre le niveau de vie du ménage d'origine et le volume des transferts d'argent.

En tant que facteur explicatif, le fait de retourner souvent au pays d'origine peut accroitre les transferts d'argent des migrants comme cela est mis en évidence chez les migrants circulaires moldaves (Pinger, 2010). À notre avis, ce facteur agit par l'entremise des contacts étroits s'établissant entre les migrants et les membres de leurs familles d'origine. C'est à travers les bonnes relations familiales que passe le besoin de soutenir les proches restés au pays.

La motivation de rapatrier de l'argent au pays d'origine est tributaire de la nature des relations que le migrant entretient avec ses proches. Les bonnes relations familiales entraîneront plus de transferts que les relations tendues. Cette optique de relations familiales est soutenue par Abrego (2009) qui, s'intéressant aux migrants salvadoriens aux USA, admet que : "*Individually, the propensity to remit, as well as the amounts sent, depend on various factors including migrants' marital status, household composition, age, and length of residence in the receiving country*" (Abrego, 2009, 1071). Un migrant marié et vivant séparé de sa famille

[61] Cette dépendance mine le comportement de transfert des migrants car ceux qui ont débuté les transferts ont de la peine à arrêter cette pratique. Les proches ont tendance à multiplier les sollicitations, ce qui peut renforcer la dépendance envers les transferts pour survivre : c'est un cercle vicieux difficile à abandonner.

(restée au pays d'origine) est plus susceptible de transférer de l'argent que quiconque. Il en est de même des migrants qui doivent entretenir des parents âgés ou des enfants en bas âge.

Dans notre recherche, nous nous focalisons davantage sur les relations familiales entre les migrants et leur famille d'origine ; ce n'est pas le cas pour Mangalu (2011) qui a insisté sur des variables liées au ménage d'origine. Cet auteur cite Osaki (2003) qui énumère entre autres le nombre d'enfants, d'adultes et de personnes âgées ; le revenu du ménage ; la possession ou non de certains biens par les ménages, notamment le logement, le terrain et la disponibilité de l'électricité. Et Mangalu (2011) poursuit en affirmant que, dans ce contexte, les migrants issus des ménages pauvres sont plus susceptibles de transférer de l'argent que ceux issus des ménages riches (Osaki, 2003 ; Mangalu, 2011). En outre, Penent (2003) et Pinger (2010) pensent que la taille du ménage d'origine peut influencer les transferts d'argent : la probabilité pour le ménage de recevoir de l'argent augmente avec la taille du ménage d'origine.

5.1.2.3. Facteurs individuels

De toute évidence, le type de migration influence les transferts d'argent effectués par les migrants (Wanner, 2008). Cette assertion peut se rapporter aux raisons de migration. De même, dans le contexte latino-américain, « *les montants varient selon le pays d'accueil, le type d'emploi et le coût de la vie pour le migrant* » (Auroi ; 2008, 137). L'accès des migrants à l'emploi peut être considéré comme l'un des facteurs susceptibles d'expliquer le volume et la régularité des transferts d'argent à travers le revenu qu'il procure. Mais l'étude de Lianos et Cavounidis (2010) menée en Grèce sur le rôle de la stabilité de l'emploi pour expliquer la régularité des transferts a abouti à des résultats contraires à ce qui était attendu. Par ailleurs, la notion de revenu fait davantage appel à la participation au marché du travail ; de fait, la rémunération constitue la principale source de revenu pour les personnes exerçant un emploi. Dans notre étude, nous supposons que les migrants ayant un emploi sont plus susceptibles de transférer régulièrement de l'argent à leurs proches que les autres.

D'une manière générale, les transferts d'argent dépendent du revenu alloué aux migrants dans le pays de destination ainsi que de la volonté et de la motivation de ceux-ci à partager une partie de leur revenu avec les proches restés au pays (Taylor, 1999). Cette relation entre revenu et transferts est aussi reprise par Straubhaar et Vadean (2006) qui estiment que le volume des transferts d'argent dépend à la fois du revenu du migrant à destination ainsi que de l'épargne qu'il décide de faire et de sa motivation à renvoyer une partie de ses économies dans son pays d'origine.

Le sexe a été abordé comme facteur explicatif des transferts d'argent par Mangalu (2011). Mais les études empiriques évoquées n'ont pas dégagé de consensus clair sur le sens de la relation entre le sexe et la faculté des migrants à transférer de l'argent. Des résultats contradictoires sont rapportés et expliqués différemment par les auteurs. Certaines études ont

abouti à la conclusion selon laquelle le comportement des migrants relatif aux transferts ne varie pas en fonction du sexe (Taylor, 1986 ; Mangalu, 2011). D'autres études ont affirmé que, malgré leur faible revenu, les femmes plus attachées au ménage réalisaient plus de transferts vers les ménages que les hommes (Lerch et Wanner, 2006 ; Mangalu, 2011). Un résultat presque similaire a été obtenu en Grèce où les femmes étaient plus susceptibles de transférer que les hommes (Lianos et Cavounidis, 2010). D'autres études menées aux USA ont plutôt trouvé que les femmes transféraient moins que les hommes (Kelly et Solomon, 2009 ; Mangalu, 2011). Des résultats similaires ont été obtenus en Allemagne : les femmes sont moins susceptibles de transférer de l'argent et elles transfèrent des montants plus faibles que les hommes (Sinning, 2008 ; Mangalu, 2011). Des résultats enregistrés en Australie vont dans le même sens (Bettin, et al., 2011).

Ces résultats contradictoires d'études empiriques ne laissent pas émerger le sens de la relation entre le sexe et les transferts d'argent des migrants. Tout compte fait, les femmes migrantes ont tendance à soutenir leurs enfants en premier lieu, alors que les migrants de sexe masculin ont tendance à soutenir un vaste réseau de membres et amis de la famille plus éloignés (Holst, et al., 2008). Pour notre part, nous soutenons que le sexe peut influencer les transferts des migrants à cause de la différence entre hommes et femmes concernant la participation des migrants au marché du travail et la nature des emplois occupés en Europe. L'avantage serait en faveur des hommes : les femmes sont plus susceptibles d'être sans emploi (y compris inactives) et plus susceptibles d'occuper un emploi inadéquat à leur formation (voir chapitre 4). Dans ce contexte, étant donné le lien entre revenu et transferts, nous estimons que le faible revenu des femmes peut influencer négativement leurs transferts d'argent.

La prise en compte de l'âge peut être intéressante dans les études sur les transferts d'argent à cause de son lien présumé avec l'expérience professionnelle. On suppose qu'un migrant plus âgé a probablement déjà occupé un emploi à destination par rapport à un migrant plus jeune. Par conséquent, les migrants plus âgés ont plus d'économie ou ont un revenu plus important et peuvent transférer de l'argent plus régulièrement que les jeunes. A ce titre, une étude menée aux USA a mis en évidence que les migrants mexicains les plus âgés avaient un revenu plus élevé que les jeunes et transféraient aussi plus régulièrement que ces derniers (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006b). De même, le niveau de responsabilité dans la famille peut accroître avec l'âge, ce qui pousse à associer positivement la probabilité de transférer à l'âge. Ainsi, chez les migrants thaïlandais, l'âge influençait positivement la probabilité de transférer et les montants transférés (Osaki, 2003). Dans d'autres contextes où l'âge a été contrôlé, les résultats sont moins parlants que ceux sur le sexe et d'autres variables. C'est le cas d'une étude menée en Australie : des résultats non significatifs ont été obtenus concernant la relation entre l'âge des migrants et leur comportement de transfert d'argent (Bettin, et al., 2011). Pour notre part, nous prenons en compte l'âge non pas comme variable d'intérêt, mais simplement comme variable de contrôle pouvant avoir une incidence avec le comportement de transfert. Cette incidence est probablement due à sa relation possible avec l'accès à l'emploi (sous-entendu la garantie d'un revenu relativement stable).

Parmi les déterminants des transferts de fonds, le niveau d'instruction est souvent visé, mais les résultats varient énormément. Le rôle joué par le niveau d'instruction n'a pas encore été entièrement confirmé (Wanner, 2008). Des conclusions plutôt contraires à ce qui est attendu ont été recueillies par certaines études consacrées à cette question dans la littérature scientifique (Faini, 2007; Dumitru, 2009). En fait, on s'attend à ce que les migrants les plus instruits effectuent plus de transferts d'argent en intensité et en fréquence. Mais ce n'est pas toujours le cas comme l'affirme Wanner (2008). D'autres chercheurs soutiennent que le niveau de formation agit positivement sur la probabilité de transférer de l'argent et les montants transférés par les migrants (Osaki, 2003 ; Holst, et al., 2008 ; Pinger, 2010). Dans cet ordre d'idées, des résultats enregistrés aux USA sur des migrants mexicains ont révélé que plus le niveau d'instruction était élevé, plus les migrants étaient susceptibles de transférer de l'argent et plus importants étaient les montants transférés ; et ce, en contrôlant d'autres variables comme le revenu (Durand, et al., 1996).
Malgré ce manque d'unanimité, il nous reste à intégrer cette variable dans nos analyses pour voir si nous nous situons dans l'une ou l'autre tendance au sujet du rôle joué par le niveau d'instruction sur les transferts d'argent effectués par les migrants en faveur de leurs proches.

L'autre variable à signaler ici est la situation financière du migrant ou de son ménage. Pour envoyer de l'argent, il faut d'abord avoir les ressources nécessaires pour le faire avant de voir si l'on dispose de la volonté de le faire. En fait, les migrants peuvent bien avoir la volonté de faire des transferts d'argent soit parce qu'ils sont redevables à leur famille d'origine, soit parce qu'ils se soucient de l'amélioration du bien-être des proches, mais ils ne pourront rien faire s'ils n'ont pas de moyens financiers. En d'autres termes, la situation financière du migrant est un aspect important à considérer si l'on veut analyser les déterminants des transferts d'argent. Une étude revient explicitement là-dessus en ces termes : « *les ménages sont plus susceptibles de faire des transferts et d'envoyer des montants plus élevés lorsqu'ils ont la capacité financière de le faire* » (Houle et Schellenberg, 2008, 10). Pour ces auteurs, cette capacité financière est mieux mesurée par la corrélation positive entre le revenu du ménage (migrant) et les transferts ainsi qu'entre l'emploi à temps plein et les transferts.

Une hausse des transferts est associée à une attitude positive envers la migration de retour au pays d'origine (Auroi, 2008 ; Houle et Schellenberg, 2008). En revanche, l'allongement de la durée d'établissement dans le pays hôte exerce une influence négative sur les envois d'argent, surtout si le migrant a fait venir toute sa famille nucléaire (Auroi, 2008). En intégrant la variable *lieu de résidence* (continent de résidence) dans sa recherche, Mangalu (2011) a trouvé que les migrants congolais installés sur le continent européen sont plus susceptibles de transférer de l'argent que ceux installés sur le continent africain (Mangalu, 2011). D'autres études ont fait remarquer que le choix du lieu de résidence avait une incidence sur la probabilité de transférer et les montants transférés (Gubert, 2000 ; Niimi et Ozden, 2008 ; Mangalu, 2011). La résidence dans un pays développé majorait presqu'à coup sûr la probabilité de transférer de l'argent chez les migrants. Notre recherche prend aussi en compte

le lieu de résidence en considérant le pays d'accueil des immigrants congolais. Deux pays ont été retenus à cet effet : la Belgique et le Royaume-Uni.

Parmi les variables considérées dans les études empiriques, nous retrouvons deux de nos variables d'intérêt (sexe et pays de résidence). A notre connaissance, les autres variables d'intérêt n'ont été prises en compte dans aucune étude antérieure consultée. Celles-ci concernent l'emprise de la famille sur les migrants ; laquelle peut exercer une pression tacite dans le sens d'accélérer le début des transferts réguliers et de retarder l'arrêt des transferts. Ces variables sont notamment la survie des parents, le rang de naissance, la fratrie à l'étranger et le financement de la migration. Malgré le manque d'études antérieures ayant fait allusion à ces variables d'ordre plutôt familial, nous voulons les intégrer dans notre démarche pour analyser dans quelle mesure l'emprise de la famille sur les migrants peut influencer leurs transferts d'argent. En outre, nous réitérons que le comportement des transferts d'argent dépend largement de la nature des relations que les migrants entretiennent avec leurs proches restés au pays d'origine (Pinger, 2010).

En définitive, notre recherche va se focaliser sur les facteurs familiaux et individuels pour expliquer le comportement des transferts d'argent réalisés par les migrants. Nous laissons de côté les facteurs macro-économiques non pas par manque d'intérêt ou d'importance, mais surtout par manque de données pour les mettre en évidence dans le cadre de cette recherche.

Tableau n° 5.1. Synthèse des variables prises en compte dans les études empiriques et résultats attendus

Variables analysées	Auteurs et années	Résultats attendus
Revenu (emploi)	Auroi (2008) ; Mangalu (2011). Lianos et Cavounidis (2010).	Les migrants ayant un revenu élevé sont plus susceptibles de transférer de l'argent aux proches que ceux qui ont un revenu faible.
Lieu de résidence (pays ou continent)	Gubert (2002) ; Niimi et Ozden (2008) ; Mangalu (2011).	Les migrants installés en Occident sont plus susceptibles de transférer de l'argent (montants élevés) que ceux installés en Afrique.
Age	Osaki (2003) ; Amuedo-Dorantes et Pozo (2006b) ; Holst et al. (2008) ; Houle et Schellenberg (2008) ; Abrego (2009) ; Lianos et Cavounidis (2010) ; Bettin, et al. (2011) ; Mangalu (2011).	Les migrants les plus âgés envoient plus d'argent à leurs proches restés au pays d'origine que les migrants les plus jeunes.
Sexe	Taylor (1986) ; Osaki (2003) ; Lerch et Wanner (2006) ; Holst et al. (2008) ; Sinning (2008) ; Houle et Schellenberg (2008) ; Kelly et Solomon (2009) ; Lianos et Cavounidis (2010) ; Bettin, et al. (2011) ; Mangalu (2011). .	Les migrants de sexe masculin envoient plus d'argent à leurs proches que les femmes migrantes. Cette affirmation concerne le montant, mais des études mettent en évidence que les femmes envoient plus fréquemment que les hommes malgré les faibles montants qu'elles transfèrent.
Durée de séjour	Auroi (2008) ; Holst et al. (2008) ; Abrego (2009).	L'allongement de la durée de séjour défavorise les transferts d'argent chez les migrants, surtout s'ils font venir leur famille nucléaire.
Niveau d'instruction	Durand et al. (1996) ; Osaki (2003) ; Faini (2007) ; Wanner (2008) ; Holst et al. (2008) ; Dumitru (2009) ; Houle et Schellenberg (2008) ; Pinger (2010) ; Mangalu (2011).	Les migrants les plus instruits sont plus actifs dans les transferts d'argent que les moins instruits. Mais certains contextes d'études ont aussi enregistré des résultats contraires à cette affirmation.
Taille du ménage	Penent (2003).	Les migrants issus de ménage de grande taille sont plus susceptibles d'envoyer de l'argent à leurs proches que les autres.
Composition du ménage d'origine	Osaki (2003) ; Abrego (2009) ; Mangalu (2011).	Les migrants issus des ménages ayant des enfants au bas âge et des personnes âgées sont plus susceptibles d'envoyer de l'argent que les autres.
Niveau de vie du ménage d'origine	Wanner (2008) ; Houle et Schellenberg (2008) ; Mangalu (2011).	Les migrants issus des ménages pauvres sont plus susceptibles d'envoyer de l'argent aux proches que les autres migrants.
Retours fréquents au pays d'origine	Pinger (2010).	Les migrants (circulaires) qui retournent souvent dans leur pays sont plus susceptibles d'envoyer de l'argent que les migrants permanents.
Statut matrimonial	Abrego (2009) ; Holst et al. (2008) ; Lianos et Cavounidis (2010) ; Mangalu (2011).	Les migrants mariés vivant séparés de leurs familles sont plus susceptibles de transférer de l'argent au pays d'origine que les autres.
Situation financière du migrant	Houle et Schellenberg (2008).	Les migrants ayant une situation financière aisée sont plus susceptibles de transférer de l'argent à leurs proches que les autres.
Lieu d'habitation de la famille nucléaire	Houle et Schellenberg (2008)	Les migrants en union n'habitant pas avec leur noyau familial sont plus susceptibles de transférer de l'argent que les autres migrants.

5.2. Hypothèses et cadre conceptuel des transferts

Dans les pages qui suivent, nous passons en revue les hypothèses formulées sur le début et l'arrêt des transferts d'argent réguliers d'une part, et d'autre part nous présentons le cadre conceptuel que nous utilisons pour tester ces hypothèses.

5.2.1. Hypothèses

Etant donné que le comportement de transfert chez les migrants est analysé suivant deux dimensions (début et arrêt), les hypothèses formulées concernent chacune de ces dimensions. Au sujet du début des transferts réguliers, l'hypothèse globale que nous formulons tient compte du fait que l'emprise de la famille a une incidence sur la volonté des migrants à chercher un emploi à destination ; et du fait que l'occupation d'un emploi accroît la probabilité de débuter rapidement les transferts réguliers pour soutenir les proches. Cela est facilité par le revenu régulier et stable que peut procurer l'emploi. Une telle hypothèse nous permet de considérer l'occupation d'un emploi comme une variable intermédiaire influençant indirectement la régularité des transferts d'argent. S'agissant de l'arrêt des transferts d'argent, il apparait que le contexte de la migration Sud-Nord conduit les familles d'origine des migrants à développer une certaine dépendance vis-à-vis des transferts d'argent (Diaz-Briquets, 1991 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a ; Wanner, 2008 ; De Haas, 2010). Cette dépendance permet de soutenir que les migrants qui ont débuté les transferts d'argent sont influencés négativement par la pression familiale et par l'occupation d'un emploi pour arrêter cette pratique.

Ces deux hypothèses globales engendrent des hypothèses spécifiques portant sur l'impact de l'intégration professionnelle (emploi) et la pression familiale auprès des migrants sur leur comportement (début et arrêt) de transfert d'argent. Pour ce faire, les hypothèses spécifiques sont formulées comme suit :

- Les migrants n'ayant aucun frère/sœur hors de la RDC débutent plus rapidement les transferts d'argent réguliers que ceux qui ont des frères/sœurs dans le pays d'accueil ou ailleurs. Cette hypothèse tient au fait que le migrant qui n'a aucun frère/sœur à l'étranger sera seul à affronter les demandes émanant de ses proches ; ce qui le conduira à leur envoyer rapidement de l'argent pour satisfaire leurs besoins de survie.
- Les migrants congolais qui sont aînés de famille débutent plus rapidement et arrêtent moins vite les transferts d'argent réguliers que ceux qui ont un autre rang de naissance. Nous soutenons cette hypothèse en nous référant à la motivation altruiste de transfert d'argent développée par Lucas et Stark (1985) ainsi qu'à la notion de responsabilité des aînés de famille selon la culture africaine et congolaise. La société congolaise responsabilise davantage les aînés de famille pour l'encadrement de leurs cadets et la prise en charge de leurs parents ; et cela peut affecter leur comportement de transfert.

- Les migrants qui ont leurs deux parents en vie réalisent plus vite le premier transfert d'argent et arrêtent moins vite les transferts réguliers que ceux qui ont perdu les leurs. Toujours en référence à la motivation altruiste développée par Lucas et Stark (1985), les enfants sont considérés comme un atout dans la perspective de l'assurance-vieillesse des parents. Et à ce titre, les migrants qui ont perdu leurs parents sont moins préoccupés que ceux dont les parents sont vivants. La pression résultant des liens familiaux pousse les migrants à envoyer rapidement de l'argent pour s'occuper de leurs parents encore en vie.
- Les migrants qui ont reçu l'appui de tierces personnes pour financer leur migration débutent plus rapidement et arrêtent moins vite les transferts d'argent réguliers que ceux qui ont financé eux-mêmes leur voyage. Cette hypothèse se réfère à l'existence d'accords parfois tacites entre les migrants et leur famille ; accords résultant d'une dette présumée ou réelle contractée lors du départ en migration (De Haas, 2010). Cette dette fait appel, en contrepartie, à des interventions sous forme des transferts d'argent.
- Les migrants issus de familles ayant un niveau de vie bas réalisent plus rapidement un premier transfert d'argent et arrêtent moins vite les envois d'argent réguliers que ceux issus de familles ayant un niveau socioéconomique élevé. En effet, les familles à bas niveau de vie sont plus susceptibles d'être dépendantes des transferts des migrants (Wanner, 2008). Et à ce titre, les migrants issus de telles familles encourront davantage le risque de débuter rapidement les envois d'argent par rapport à ceux issus de familles d'un niveau de vie élevé. En revanche, l'intensité des transferts est censée faiblir dès que le niveau de vie du ménage d'origine augmente (Osili, 2007 ; Auroi, 2008 ; Bounie, et al., 2010).
- Les migrants congolais occupant un emploi débutent plus rapidement et arrêtent moins vite les envois d'argent réguliers que ceux ayant un autre statut d'occupation. Cette hypothèse tient à la place qu'occupe l'emploi pour octroyer le revenu dans le processus d'intégration des migrants. L'argent envoyé par les migrants étant souvent une partie du revenu de l'activité professionnelle (Auroi, 2008) ; il est plus probable qu'un migrant en emploi débute plus vite les envois d'argent que son homologue qui est sans emploi. Etant donné que les migrants en emploi ont les moyens financiers, ils tendent à retarder l'arrêt des transferts, avec un risque de dépendance élevé.
- Les migrants de sexe masculin effectuent plus rapidement le premier transfert d'argent et arrêtent moins vite les envois d'argent réguliers que les femmes migrantes. Cette hypothèse tient au fait que les motivations de transfert diffèrent souvent entre hommes et femmes : les femmes sont plus tournées vers la famille et les hommes vers l'extérieur (Holst, et al., 2008). Dans ce même ordre d'idées, les hommes sont plus orientés vers l'investissement dans le patrimoine de la famille ; alors que les femmes le sont dans l'établissement d'un « contrat d'assurance » entre les parents et le migrant (De la Brière, et al., 2007 ; Bounie, et al., 2010). Si l'argent envoyé sert à autre chose que la consommation courante des ménages bénéficiaires, les hommes sont plus susceptibles de débuter rapidement les envois que les femmes, notamment pour

financer des projets d'investissements. Par ailleurs, il existe une différence de genre concernant les obligations sociales et familiales.

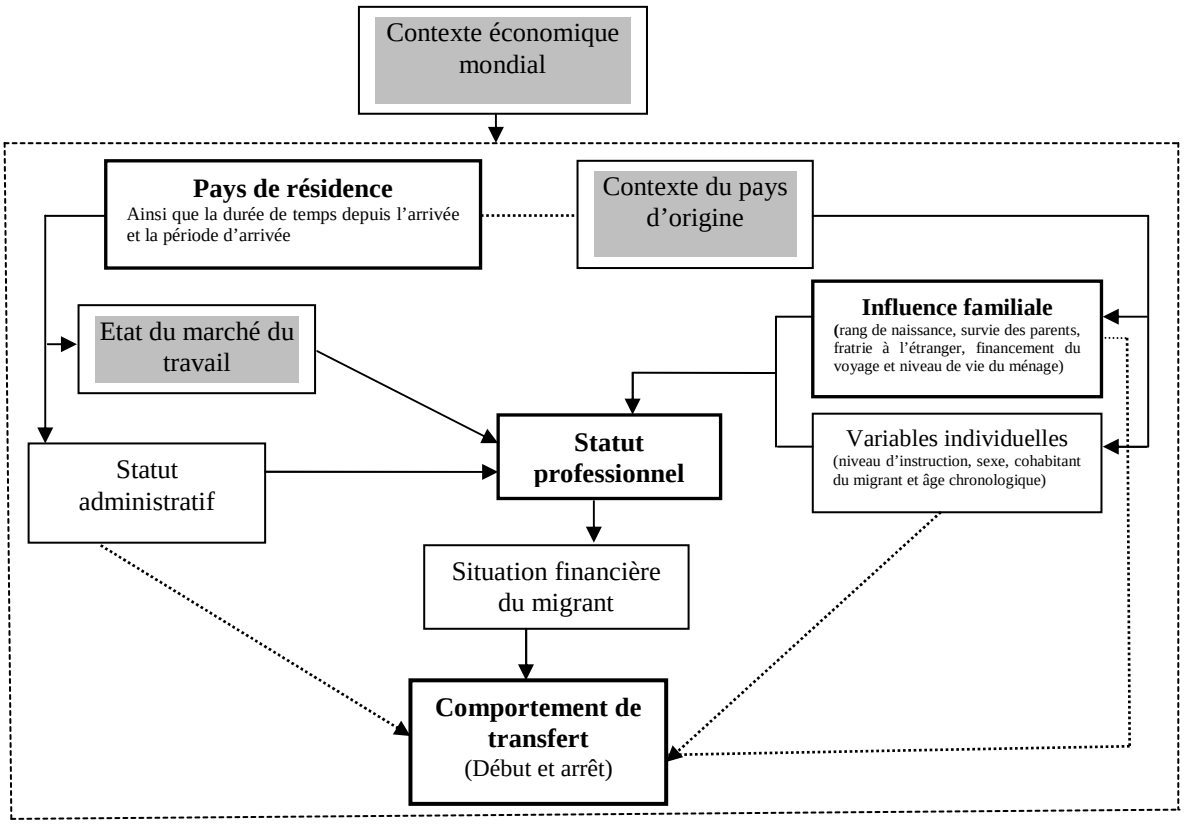
- Les migrants congolais installés au Royaume-Uni débutent plus rapidement et arrêtent moins vite les transferts d'argent réguliers que ceux qui résident en Belgique. Nous soutenons cette hypothèse à cause de la différence de profil entre les migrants qui s'installent en Belgique ou au Royaume-Uni. Les migrants congolais qui résident au Royaume-Uni passent parfois par d'autres pays occidentaux où ils auraient déjà débuté des transferts d'argent. En les comparant aux Congolais de la Belgique qui ont un profil différent, nous présumons qu'ils seront en avance concernant les transferts qu'ils effectuent déjà avant même d'arriver au Royaume-Uni.

5.2.2. Cadre conceptuel des transferts d'argent des migrants

Le cadre conceptuel des transferts que nous présentons ci-dessous sera utilisé pour analyser les deux dimensions du comportement de transfert que nous étudions : début et arrêt des transferts. Nous considérons trois catégories de variables dont la première concerne les facteurs d'ordre familial. Nous les saisissons par les variables dites de l'emprise familiale sur les migrants et le niveau socioéconomique[62] de la famille. En second lieu, nous ciblons l'intégration professionnelle du migrant ainsi que les variables relatives au contexte du pays d'accueil. En troisième lieu, nous ferons appel aux caractéristiques individuelles. Le cadre analytique que nous présentons combine des aspects théoriques et empiriques : certains aspects ne sont pas intégrés dans l'analyse empirique et sont représentés en gris. Ces différentes variables peuvent s'articuler de la manière suivante.

[62] Cela est d'autant plus soutenable que le volume et la fréquence des transferts de fonds dépendent énormément des conditions de vie de la famille d'origine du migrant. Des conditions de vie précaires font appel à plus de transferts d'argent de la part du migrant (Wanner, 2008).

Figure n° 9. Cadre conceptuel des transferts d'argent



Les variables d'intérêt (en gras) et les autres variables de contrôle sont présentées dans une hiérarchie qui peut traduire non seulement le sens de l'influence pour expliquer les transferts d'argent, mais aussi l'éloignement par rapport à la variable dépendante. Certaines relations sont discutables, ce qui est tout à fait normal. A ce stade, nous ne pouvons pas déterminer exactement leur sens. Le pays de résidence influence indirectement les transferts en passant par les opportunités du marché du travail et le statut administratif des migrants. Ce dernier témoignant de l'intégration sociale des migrants sous-entend surtout l'accès au titre de séjour et l'autorisation de travail chez les nouveaux immigrants. Ces restrictions peuvent affecter les transferts d'argent en influençant directement l'accès à l'emploi. De même, l'influence familiale s'exerce sur l'accès à l'emploi avant d'affecter l'urgence d'envoyer de l'argent aux proches, si la situation financière du migrant le permet. Nous pensons que le statut administratif, les caractéristiques individuelles des migrants et leur situation financière sont des variables directes par rapport aux transferts d'argent.

5.3. Opérationnalisation des variables

Nous consacrons cette partie à la description des variables qui sont analysées dans ce chapitre. Pour ce faire, nous présentons d'abord les variables dépendantes. Puis, nous présentons les variables indépendantes retenues pour analyser le début et l'arrêt des transferts d'argent réguliers chez les migrants congolais en Europe.

5.3.1. Variables dépendantes

En fonction des deux dimensions retenues pour caractériser le comportement de transfert chez les migrants congolais, nous avons deux variables dépendantes. En premier lieu, nous analysons le début des transferts d'argent depuis l'arrivée des migrants en Europe (Belgique ou Royaume-Uni). En second lieu, nous abordons l'arrêt des transferts d'argent depuis le début des premiers envois réguliers durant le séjour en Europe.

5.3.1.1. Début des transferts d'argent

La première variable dépendante analysée dans ce chapitre se rapporte à l'envoi d'argent par les migrants congolais depuis leur installation en Belgique ou au Royaume-Uni. Il s'agit de considérer le temps qu'ils mettent avant d'effectuer le premier transfert en vue d'étudier les facteurs qui expliquent que ce temps soit plus ou moins long. Durant l'enquête, on ne parlait de pratique de transfert durant une année donnée que si et seulement si le migrant envoie de l'argent de façon régulière au cours de l'année considérée. Comme les données ont été récoltées à l'échéance de l'année, cette année du début des transferts réguliers est considérée dans notre analyse comme l'année de survenue du premier transfert d'argent. Dans ce cas, la variable dépendante est la survenue du premier transfert d'argent de la part des migrants depuis leur installation dans le pays de destination. C'est une variable dichotomique qui prend la valeur 0 si le migrant n'a pas encore commencé à transférer et la valeur 1 si le migrant débute les transferts d'argent réguliers. Ainsi, pour analyser la survenue de ce premier transfert en fonction du temps mis depuis l'arrivée en Belgique ou au Royaume-Uni, nous avons contrôlé un certain nombre de variables en vue de vérifier l'influence qu'exercent les variables d'intérêt sur le phénomène étudié. Nous nous intéressons aussi à la stabilité des transferts d'argent.

5.3.1.2. Arrêt des transferts d'argent

La seconde variable dépendante que nous analysons dans ce chapitre se réfère à l'arrêt des transferts d'argent réalisés par les migrants congolais à destination de la RDC. Il s'agit de voir si les transferts d'argent effectués par les migrants sont plus ou moins stables une fois que ceux-ci ont commencé à envoyer de l'argent à leurs proches. La variable dépendante est l'arrêt des transferts d'argent de la part des migrants depuis le début des envois d'argent après leur installation en Europe. C'est une variable dichotomique qui prend la valeur 0 si le migrant continue à transférer de l'argent et la valeur 1 si le migrant arrête de transférer de l'argent à ses proches. Seuls les migrants qui ont commencé à envoyer de l'argent à leurs proches sont concernés par cette analyse. En vue d'analyser la stabilité des transferts, nous

contrôlons quelques variables en vue d'isoler l'influence exercée par les variables d'intérêt sur le phénomène étudié.

5.3.2. Variables indépendantes

Les variables indépendantes que nous présentons ci-dessous sont utilisées pour analyser à la fois le début et l'arrêt des transferts d'argent chez les migrants congolais. Nous distinguons deux catégories de variables, à savoir : les variables d'intérêt et les variables de contrôle. Mais en pratique, nous ferons davantage attention aux variables d'intérêt puisque toutes les autres variables seront des variables de contrôle dans nos analyses explicatives.

Les variables d'intérêt se rapportent essentiellement aux facteurs traduisant une certaine pression familiale sur les migrants ; laquelle peut favoriser ou défavoriser les transferts d'argent. Ces variables sont la *survie des parents*, le *financement du voyage*, le *rang de naissance*, la *fratrie à l'étranger (*nombre de frères et/ou sœurs dans le pays d'accueil et/ou à l'étranger*)* et le *niveau de vie du ménage d'origine.* Cette dernière variable est saisie à travers la situation financière qui émergeait dans le logement familial lorsque le migrant était âgé de 15 ans. En dehors de ces variables d'ordre familial, nous avons ajouté celle relative à l'emploi (*statut professionnel*) : les sollicitations familiales exercent en amont une pression sur l'accès à l'emploi avant de déterminer la faculté de transférer de l'argent. Concrètement, nous voulons savoir si le statut d'occupation (occuper un emploi ou pas) peut avoir un impact sur la probabilité de vite effectuer les premiers transferts réguliers ou de retarder leur arrêt.

Parmi les variables de contrôle, nous avons retenu celles qui peuvent avoir une incidence sur l'accès à l'emploi en admettant que les migrants transfèrent une partie du revenu issu de leur emploi à destination. Ces variables sont entre autres la *situation financière du migrant*, le *statut administratif du migrant dans le pays d'accueil* et la *période d'arrivée* sans oublier la *durée écoulée depuis l'arrivée dans le pays d'accueil.* Cette dernière variable de durée sera remplacée par la *durée depuis le premier transfert* lorsque nous analyserons la stabilité des transferts d'argent. Etant donné que nous analysons la situation des migrants congolais résidant dans deux pays (Belgique et Royaume-Uni), la variable *pays de résidence* est prise en compte non pas comme variable de contrôle, mais comme variable d'intérêt pour la stratification des modèles dans la seconde partie de l'analyse au même titre que le sexe des migrants.

Les variables sociodémographiques sont contrôlées à travers *l'âge*, le *sexe* et le *niveau d'instruction*. En dehors du fait qu'elles nous donneront une idée sur l'identité des migrants enquêtés, leur prise en compte dans les analyses permettra de comprendre si, par exemple, le fait d'être homme ou femme peut avoir une incidence directe sur le comportement de transfert qu'adoptent les migrants congolais. En effet, les sollicitations familiales varient selon le sexe des migrants. Cette considération s'applique aussi pour l'âge et le niveau d'instruction.

Nous avons également intégré dans l'analyse le lieu où vit la famille nucléaire du migrant. Nous considérons que le comportement de transfert des migrants dépend du pays où vivent leurs conjoints (y compris leurs enfants). En nous basant sur le lieu d'habitation des proches du migrant (voir réseau), nous avons isolé les personnes qui vivent avec ce dernier. Nous avons mis l'accent sur les membres de sa famille nucléaire. Pour désigner cette variable, nous avons utilisé le concept *cohabitant du migrant*. Nous supposons qu'un migrant vivant seul après avoir laissé sa famille nucléaire au pays d'origine est plus susceptible de vite envoyer de l'argent que celui qui vit avec sa conjointe en Europe (y compris ses enfants) ; tout ceci, à condition que le migrant soit en union avant son départ en migration.

Tableau n° 5.2. Variables explicatives utilisées dans les analyses des transferts d'argent

Variables	Types	Modalité de référence	Autres modalités
Pays de résidence	Fixe	Belgique	Royaume-Uni
Sexe	Fixe	Homme	Femme
Age chronologique	Varie dans le temps	Moins de 30 ans	30-39 ans 40-49 ans 50 ans et plus
Durée depuis l'arrivée (à destination)	Varie dans le temps	0-2 ans	3-6 ans 7 ans et plus
Durée depuis le premier transfert	Varie dans le temps	0-2 ans	3-6 ans 7 ans et plus
Statut professionnel	Varie dans le temps	Sans emploi	Etudiant Employé
Période d'arrivée	Fixe	Avant 1991	1991-1999 2000-2009
Statut administratif	Varie dans le temps	Naturalisé	Titre de séjour en ordre Sans-papier
Instruction	Fixe	Primaire et sans instruction	Secondaire Supérieur
Fratrie à l'étranger	Varie dans le temps	Aucun	Au moins un frère à l'étranger
Financement du voyage	Fixe	Ego seul	Ego et autrui Autrui
Cohabitant du migrant	Varie dans le temps	En union mais séparé	Conjoint (e) Seul et célibataire
Situation financière du migrant	Varie dans le temps	Plus que suffisant	Suffisant Insuffisant
Niveau de vie de la famille d'origine	Fixe	Plus que satisfaisant	Satisfaisant Moins satisfaisant
Rang de naissance	Fixe	Aîné	Autre rang de naissance
Survie des parents	Varie dans le temps	Parents vivants	Un des parents décédé Parents décédés

Tableau n° 5.3. Définition opérationnelle et justification des variables d'intérêt

Variables	Définition opérationnelle	Modalités	Effets attendus	Justification de l'hypothèse
Fratrie à l'étranger	Le nombre de frères qui se sont installés hors RDC. La priorité est accordée à ceux qui ont émigré avant le migrant enquêté.	Aucun Au moins 1 frère	Les migrants qui ont des frères à l'étranger seront moins astreints par les demandes familiales. Plusieurs migrants d'une même famille se répartissent la prise en charge des proches ; peu pressés de débuter les envois.	Avec plus d'un frère à l'étranger, il est moins contraignant de prendre en charge les proches. Cela peut retarder le début des transferts pour les nouveaux migrants.
Financement du voyage	Le fait que le voyage soit totalement payé par quelqu'un d'autre ou par le migrant seul ou encore avec l'appui des proches.	Ego seul Ego et autrui Autrui	Les migrants dont le voyage a été payé par une tierce personne sont redevables et plus susceptibles de vite envoyer de l'argent.	Par souci de payer la dette du voyage, les migrants redevables peuvent envoyer de l'argent peu après l'arrivée.
Survie des parents	Le fait que les parents du migrant soient encore en vie ou que ceux-ci soient décédés avant ou pendant son séjour à l'étranger.	Parents vivants Un des parents décédé Parents décédés	Les migrants qui ont des parents en vie sont plus exposés à la pression familiale : cela favorise un début rapide des transferts d'argent aux proches.	Les migrants qui ont perdu leurs parents sont un peu épargnés du paiement de la dette familiale. Ceci peut retarder le début des transferts d'argent.
Rang de naissance	Ordre de succession dans la fratrie : nous considérons l'ordre de naissance par rapport aux frères biologiques.	Aîné Autre rang de naissance	Dans le contexte congolais, les aînés de famille sont investis d'un haut niveau de responsabilité familiale. Ils sont plus sollicités pour envoyer de l'argent.	Les aînés de famille auront tendance à vite envoyer de l'argent à cause des responsabilités que leur confère la culture congolaise.
Niveau socioéconomique de la famille d'origine	Niveau de vie de la famille d'origine du migrant lorsque celui-ci était âgé de 15 ans. C'est une approximation du niveau socioéconomique du ménage d'origine.	Plus que satisfaisant Satisfaisant Moins satisfaisant	Les migrants issus de familles aux finances précaires débutent plus vite les transferts d'argent que les autres pour subvenir aux besoins des proches.	De façon altruiste, les migrants envoient de l'argent pour améliorer les conditions de vie des proches. Une situation précaire accélère le début des transferts.
Statut professionnel	Statut d'occupation du migrant au cours de son séjour dans le pays d'accueil. Soit le migrant est actif occupé ou il fait autre chose.	Sans emploi Etudiant Actif occupé	Les migrants qui occupent un emploi peuvent être plus sensibles pour vite envoyer de l'argent à leurs proches car disposant de ressources financières (revenu) pour le faire.	C'est le travail qui procure un revenu permettant des envois d'argent. Les migrants en emploi sont plus susceptibles de vite débuter les transferts d'argent.
Sexe	Genre (hommes et femmes) dans toute sa complexité selon le contexte social et économique.	Homme Femme	Il règne une répartition sexuée des rôles et responsabilités dans la société congolaise. Les hommes débutent plus vite les envois d'argent aux proches que les femmes.	Dans la culture congolaise, les hommes sont plus sollicités que les femmes dans la famille élargie. Cela accroît le niveau de responsabilité de l'homme et le rend plus susceptible d'aider ses proches.
Pays de résidence	Pays d'immigration où sont installés les migrants congolais enquêtés. Deux pays retenus : la Belgique et le Royaume-Uni.	Belgique Royaume-Uni	Nous supposons que les migrants du Royaume-Uni qui transitent souvent par d'autres pays auraient débuté les transferts avant d'arriver dans ce pays. Par ce fait, ils pourront avoir une avance sur leurs homologues de Belgique en matière de transfert.	La politique d'immigration du Royaume-Uni est plus ouverte et plus demandeuse de main-d'œuvre étrangère qu'en Belgique. On suppose que cela a des répercussions sur la situation financière des Congolais qui y vivent. Ils envoient plus vite de l'argent.

5.4. Méthodologie adoptée

Pour analyser les données relatives au comportement de transfert chez les migrants congolais, nous recourons à différentes techniques statistiques selon la visée descriptive ou explicative des analyses. Le troisième chapitre fournit plus de détails sur ces techniques. Dans la partie descriptive, nous recourrons essentiellement à la représentation graphique des distributions des résultats[63] et à la statistique du Chi-carré. Nous décrirons aussi le rythme du début et de l'arrêt des transferts d'argent graphiquement en recourant aux courbes de Kaplan-Meier.

Pour l'analyse explicative des premiers transferts d'argent, nous avons recouru à l'analyse biographique. Celle-ci a nécessité la préparation du fichier des données en personnes-années avant d'appliquer la régression logistique pour avoir les modèles explicatifs.
Nous refaisons la démarche pour analyser l'arrêt des transferts (stabilité des transferts). Après avoir préparé le fichier en personnes-années, nous avons encore recouru à l'analyse biographique en appliquant la régression logistique. Ici, la variable à expliquer est l'arrêt des transferts en fonction du temps écoulé depuis le début des envois d'argent réguliers.

5.5. Résultats : début et arrêt des transferts d'argent

Nous analysons le comportement de transfert sous deux dimensions (début et arrêt des transferts). Chacune de ces dimensions a donné lieu à des analyses différentes que nous présentons côte à côte pour en avoir une appréciation globale. Nous présentons d'abord les résultats descriptifs concernant le transfert d'argent au moment de l'enquête, y compris les courbes de transition. L'arrêt des transferts n'est pas concerné par les analyses transversales. Ensuite, nous analysons les facteurs explicatifs du début et de l'arrêt des transferts d'argent. Enfin, nous dirons un mot sur la fréquence ou la régularité des transferts d'argent.

5.5.1. Analyses descriptives des transferts d'argent chez les migrants

Cette section s'articule autour de deux aspects dont le premier est l'analyse transversale (envoi d'argent en 2009) et le second concerne les courbes de transition avant la survenue de l'événement d'intérêt : nous abordons séparément le début et l'arrêt des transferts réguliers.

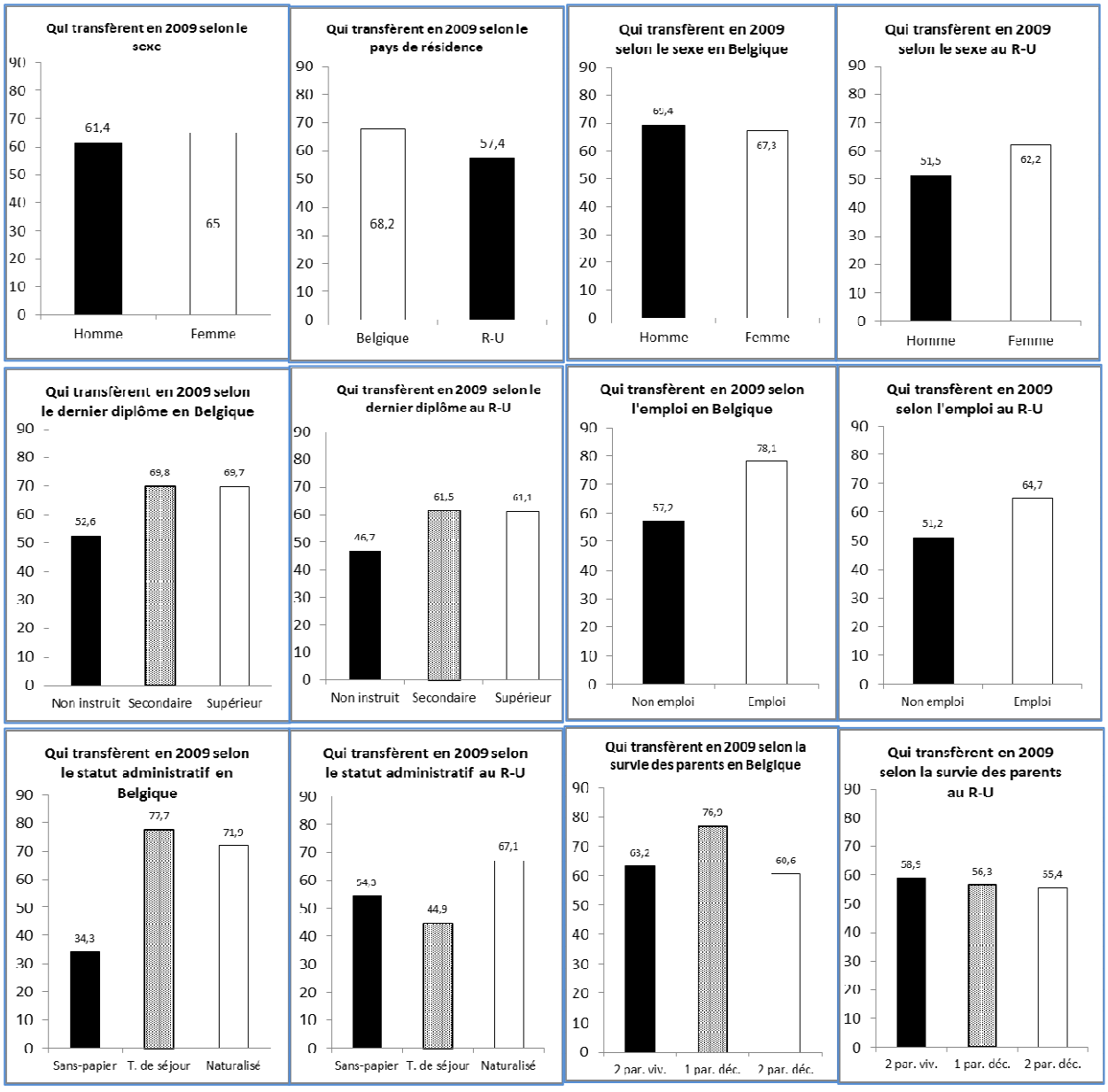
5.5.1.1. Analyse transversale : transferts d'argent selon quelques variables de l'étude

Les migrants congolais n'ont pas dérogé à la règle : ils ont envoyé de l'argent à leurs proches durant leur séjour en Belgique ou au Royaume-Uni. Mais tous n'ont pas transféré, et ceux qui

[63] Ce sont essentiellement des graphiques qui mettent en relation certaines variables d'intérêt avec la situation des migrants congolais par rapport au transfert d'argent en 2009.

ont transféré ne l'ont pas fait de façon permanente. Chaque année de transfert correspond à des envois d'argent d'une certaine régularité mensuelle, trimestrielle ou dictée par les circonstances (voir tableau n° 6.5). Certains migrants ont transféré sans arrêt, d'autres ont débuté puis ont arrêté. Au moment de l'enquête, une proportion importante n'était pas en train de transférer de l'argent. Nous analysons quelques facteurs pouvant expliquer le transfert d'argent en 2009 chez les migrants. Nous présentons l'envoi d'argent selon le pays de résidence, le sexe, le niveau d'instruction, le statut d'occupation, le statut administratif et la survie des parents. Les graphiques ci-dessous proviennent des proportions pondérées.

Figures n° 10. Proportions des migrants qui ont transféré régulièrement en 2009 selon certaines variables explicatives (proportions pondérées)



Dans l'ensemble, 36,6% de migrants n'étaient pas en train de transférer de l'argent en 2009 contre 63,4% qui le faisaient. La pratique de transfert est variable si l'on tient compte du sexe, du pays de résidence ou d'autres. Au départ, les migrants congolais installés en Belgique ou

au Royaume-Uni diffèrent sensiblement selon les raisons de migration (voir tableau annexe n° 8). De par leur lien présumé avec l'accès à l'emploi, ces raisons peuvent avoir une incidence sur les transferts d'argent. Ainsi, les migrants congolais installés en Belgique sont plus actifs que ceux vivant au Royaume-Uni dans la pratique de transfert en 2009 (p-value=0,042). De même, le comportement de transfert varie selon le statut d'occupation : les migrants en emploi sont plus actifs dans le transfert en Belgique (p-value=0,000) et au Royaume-Uni (p-value=0,055). L'occupation d'un emploi constitue l'un des facteurs susceptibles d'expliquer la pratique des transferts au moment de l'enquête. Ce comportement varie aussi en fonction du statut administratif, surtout en Belgique où les migrants détenteurs d'un titre de séjour et les naturalisés sont plus actifs dans la pratique de transfert que les « sans-papiers » (p-value=0,000). La situation est mitigée au Royaume-Uni où les naturalisés dépassent légèrement les deux autres catégories (p-value=0,096). Par contre, la différence entre hommes et femmes n'est pas statistiquement significative. Il en est de même de la différence entre hommes et femmes dans chaque pays de résidence. Cette situation est aussi observée dans chaque pays selon le niveau d'instruction (p-value=0,136 pour la Belgique et 0,302 pour le Royaume-Uni) et la survie des parents (p-value=0,218 pour la Belgique et 0,684 pour le Royaume-Uni).

Après avoir passé en revue la situation de transfert au moment de l'enquête (2009), nous passons à une autre phase descriptive qui prend en compte l'évolution du temps. Il s'agit de décrire la survenue de premiers transferts d'argent et leur arrêt chez les migrants congolais en fonction du temps écoulé respectivement depuis leur arrivée dans le pays d'immigration et depuis les premiers envois d'argent.

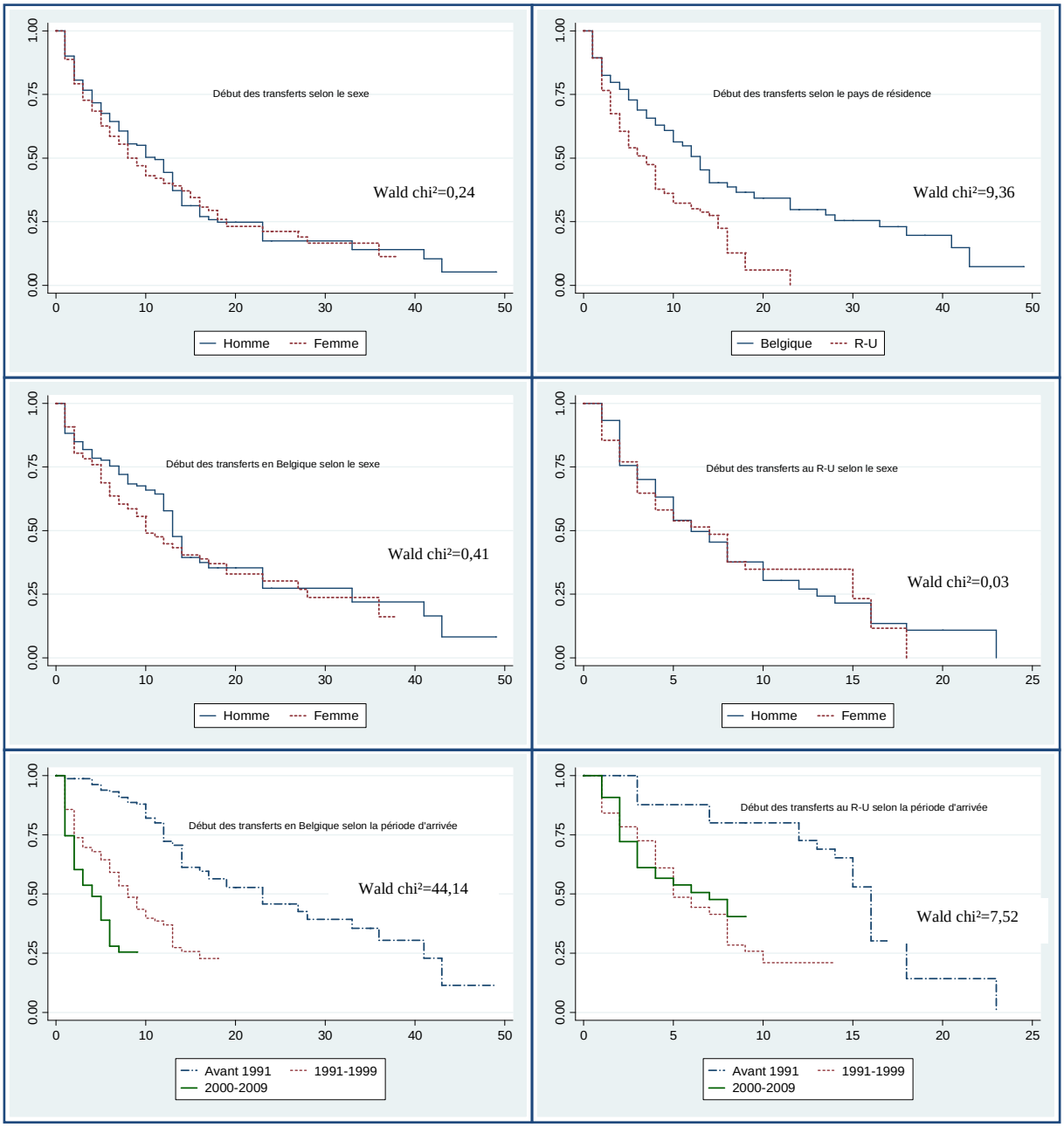
5.5.1.2. Courbes de transition avant le début ou l'arrêt des transferts d'argent

Nous procédons en deux étapes pour mettre en évidence les aspects majeurs qui se dégagent des deux aspects visés par nos analyses, à savoir : le début et l'arrêt des transferts.

1. Début des transferts d'argent (premier transfert)

La transition « non transfert – début des transferts d'argent » peut être décrite sous forme graphique en vue d'analyser le rythme de survenue des premiers transferts d'argent chez les migrants congolais. Tous les migrants congolais constituent la population susceptible de transférer de l'argent. A l'aide d'une courbe, nous décrivons la rapidité observée dans le début des transferts d'argent chez les migrants congolais depuis leur arrivée en Europe. Ci-dessous, nous passons en revue les différentes courbes de transition selon le sexe et le pays de résidence des migrants ainsi que selon le sexe et la période d'arrivée dans chaque pays de résidence.

Figure n° 11. Courbes de transition avant le début des transferts (1ers transferts)



En marge de ces graphiques, nous avons analysé la courbe du début des transferts pour l'ensemble de l'échantillon et nous avons noté que le rythme semble un peu lent : la durée médiane se fixe à environ 11 ans. Au bout de cette durée, 50% de migrants auront effectué leurs premiers transferts, sans tenir compte du sexe ou du pays de résidence. Les courbes les plus éloquentes concernent la période d'arrivée et le pays de résidence.

Dans chacun des deux pays, la période d'arrivée influence la survenue du premier transfert (5ème graphique avec p-value=0,000 et 6ème graphique avec p-value=0,023). En effet, les migrants venus avant 1991 ont débuté les transferts d'argent relativement moins vite que leurs

homologues des générations plus récentes. Nous notons par exemple une durée médiane d'environ 23 et 17 ans respectivement pour la Belgique et le Royaume-Uni. Nous pouvons associer cela au changement du modèle de migration parmi les Congolais en Europe. Dans les années qui ont suivi l'indépendance de la RDC, les Congolais qui immigraient en Europe y allaient surtout pour étudier. Actuellement, de plus en plus de Congolais migrent pour réaliser un projet s'inscrivant dans une stratégie de survie des ménages d'origine en vue de diversifier les sources des moyens de subsistance. A ce titre, la crise socioéconomique aidant, ils doivent vite envoyer de l'argent à leurs proches pour assurer leur survie. Cela n'avait pas la même ampleur avant 1991. Nous devons toutefois nuancer ce commentaire puisque ce retard dans le début des transferts peut aussi bien être l'effet de l'oubli. Plus les événements sont éloignés dans le temps, plus la mémoire peut faire défaut pour les dater exactement.

Le pays de résidence diversifie aussi les migrants dans leur pratique de transfert (voir 2ème graphique où p-value=0,002). Nous constatons que les migrants congolais du Royaume-Uni effectuent les premiers transferts d'argent relativement plus vite que ceux de la Belgique. Au cours des trois premières années, le rythme est quasi identique. Mais à partir de la quatrième année, les Congolais du Royaume-Uni se démarquent de leurs homologues de Belgique par une rapidité telle que la durée médiane est d'environ 7 ans, alors qu'elle est d'environ 13 ans en Belgique. En outre, pratiquement tous les migrants congolais résidant au Royaume-Uni ont déjà effectué leur premier transfert d'argent. Par contre en Belgique, on en compte près de 10% qui n'auront pas encore effectué leur premier transfert d'argent à la fin de l'observation. Nous devons toutefois nuancer ces commentaires puisque plus de 15% des migrants installés au Royaume-Uni ont transité par un autre pays européen avant de s'installer dans ce pays (Schoumaker et Flahaux, 2013). Il se peut que ces migrants soient légèrement en avance sur les autres concernant le transfert d'argent qu'ils auraient débuté avant leur arrivée au Royaume-Uni.

Le rythme du début des transferts ne varie pas sensiblement en fonction du sexe dans l'ensemble (p-value=0,624) et dans chacun des deux pays de résidence (p-value=0,522 en Belgique ; p-value=0,864 au Royaume-Uni). Nous constatons que les hommes débutent leurs premiers transferts pratiquement au même rythme que les femmes depuis leur installation en Belgique ou au Royaume-Uni. Le rythme de survenue est un peu lent avec une durée médiane d'environ 10 ans et 12 ans respectivement pour les femmes et les hommes. En considérant le sexe dans chaque pays, la différence entre hommes et femmes n'est pas significative dans chacun des deux pays. Les durées médianes sont respectivement de 10 et 12 ans en Belgique ; alors qu'elles sont de 7 et 6 ans au Royaume-Uni.

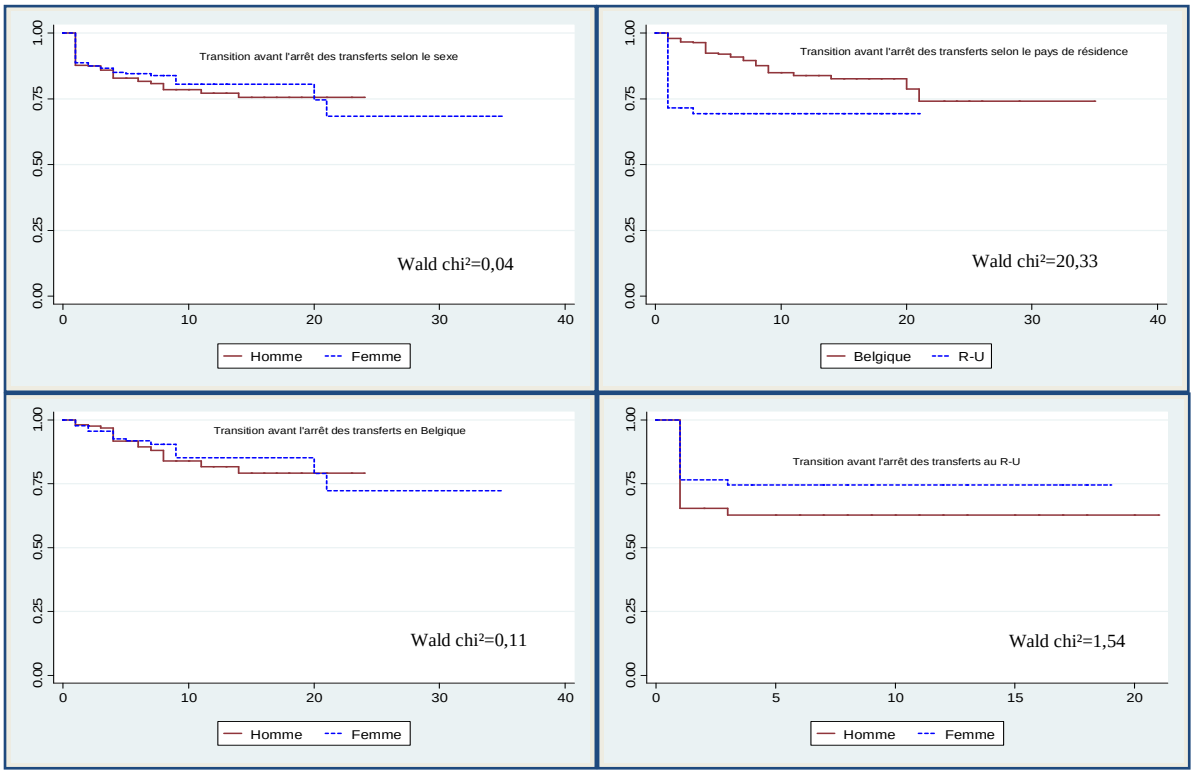
2. Arrêt des transferts d'argent

Nous explorons le rythme qu'emprunte l'arrêt des transferts d'argent après que les migrants congolais aient débuté l'envoi d'argent à leurs proches. Rappelons qu'en collectant les données, le début des transferts est fixé à l'année au cours de laquelle les migrants ont

commencé à transférer régulièrement. Ensuite, la situation est observée année par année. L'objectif de la démarche consiste à analyser le temps qui s'écoule avant que ces migrants n'interrompent l'envoi régulier d'argent. Le temps d'observation est la durée écoulée depuis le premier envoi jusqu'au moment de l'enquête pour ceux qui n'ont pas arrêté ou jusqu'à l'arrêt pour ceux qui ont arrêté d'envoyer de l'argent. Nous analysons l'étalement dans le temps de la probabilité d'arrêter cette pratique lorsqu'on a commencé à transférer après l'installation en Europe. Cette description se base sur le sexe et le pays de résidence.

En marge des courbes que nous présentons ci-dessous, nous avons visualisé la courbe de transition de l'arrêt des transferts d'argent de l'ensemble de l'échantillon sans tenir compte du sexe ou du pays de résidence. Cette courbe nous a révélé que près de 70% des migrants congolais qui ont débuté les transferts d'argent n'ont pas arrêté cette pratique après plus de 20 ans d'observation. Cette proportion met en évidence la dépendance des ménages d'origine envers les transferts d'argent effectués par les migrants. A présent, voici les courbes de transition qui tiennent compte du sexe et du pays de résidence.

Figure n° 12. Courbes de transition de l'arrêt des transferts d'argent



L'unique leçon à tirer de l'ensemble de ces courbes est que la plupart des migrants qui ont débuté l'envoi d'argent à leurs proches n'ont pas arrêté de le faire depuis le premier transfert jusqu'au moment de l'enquête. Seule une minorité a arrêté d'envoyer de l'argent et ce, à un rythme très lent. En faisant l'hypothèse que ce sont les mêmes individus qui bénéficient de ces transferts, nous supposons une certaine dépendance des bénéficiaires envers les transferts. Les différences entre les hommes et les femmes sont presque nulles ; il en est de même des

différences entre la Belgique et le Royaume-Uni. Nous relevons en passant que les migrants congolais du Royaume-Uni arrêtent plus vite les transferts que ceux de la Belgique (p-value=0,000). En outre, les hommes arrêtent légèrement plus vite que les femmes au Royaume-Uni (résultat à nuancer puisque p-value=0,215), ce qui n'est pas le cas pour la Belgique. Etant donné que la plupart des migrants n'arrêtent pas de transférer de l'argent à leurs proches, essayons d'identifier les facteurs qui expliquent leur comportement à travers l'analyse multivariée.

La description du début et de l'arrêt des transferts d'argent donne une indication de la pratique de transfert dans les deux pays concernés selon quelques variables. Nous approfondissons les analyses en contrôlant certaines variables susceptibles d'avoir une incidence sur cette pratique, tout en mettant en évidence le rôle joué par l'emploi et la pression familiale sur les migrants. C'est l'objet de ce qui suit.

5.5.2. Modèles explicatifs du début et de l'arrêt des transferts réguliers d'argent

Cette partie du travail porte sur l'analyse explicative de la survenue du premier transfert et de l'arrêt des transferts d'argent réguliers durant le séjour des Congolais en Belgique ou au Royaume-Uni. Nos analyses se focalisent sur les variables dites d'intérêt (voir les hypothèses de recherche). Nous avons deux variables dépendantes dont la première est le début des transferts d'argent depuis l'installation des migrants dans le pays de destination et la seconde est l'arrêt des transferts depuis le début des premiers transferts réguliers. Chacune de ces variables se présente sous forme dichotomique (0 ou 1). De façon longitudinale, nous avons suivi chaque année le comportement des immigrés relatif au transfert d'argent. Pour le premier transfert, l'individu sort de l'observation dès qu'il connaît l'événement ; sinon, l'observation se poursuit. L'arrêt des transferts ne concerne que les migrants qui ont débuté les transferts : les individus sortent de l'observation dès qu'ils arrêtent d'envoyer régulièrement de l'argent aux proches. Nous ciblons le rôle de l'occupation d'un emploi et de l'influence familiale pour expliquer le comportement de transfert au fil du temps (début et arrêt).

Dans nos analyses, nous présentons un modèle explicatif global et des modèles stratifiés selon le sexe et le pays de résidence. La stratification des modèles selon le sexe s'impose par le fait que les sollicitations de la famille d'origine pour un éventuel soutien financier peuvent varier selon que les migrants sont hommes ou femmes. De même, la stratification selon le pays de résidence répond au besoin de tenir compte du contexte différent entre la Belgique et le Royaume-Uni ainsi que du profil différent des migrants s'installant dans ces deux pays. Cette stratification permet la comparaison du comportement de transfert des migrants en fonction de leur pays de résidence. Dans chacun de ces modèles, les variables d'intérêt sont évaluées par rapport à leur capacité à expliquer la variable dépendante tout en contrôlant les autres variables explicatives (effets nets). Ces effets sont présentés en termes d'*odds ratio*.

Tableau n° 5.4. Modèles explicatifs du premier transfert et de l'arrêt des transferts d'argent réguliers

Variables explicatives	**1er transfert d'argent**						**Arrêt des transferts d'argent**					
	Bruts	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**	**Bruts**	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**
Durée depuis l'arrivée vt												
0 – 2 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00						
3 – 6 ans	0,280***	0,273***	0,66***	0,456***	0,174**	0,537**						
7 ans et plus	0,297***	0,362***	0,186***	0,702ns	0,280***	0,709ns						
Durée depuis le 1er transfert vt												
0 – 2 ans (MR)							1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
3 – 6 ans							0,352***	0,420**	0,657ns	0,244**	1,617ns	0,153***
7 ans et plus							0,085***	0,073***	0,122***	0,042***	0,784ns	-
Sexe												
Masculin (MR)	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00
Féminin	0,845ns	0,791ns			0,581**	1,366ns	0,857ns	0,691ns			1,027ns	0,781ns
Pays de résidence												
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00		
Royaume-Uni	1,083ns	0,670**	0,560**	0,828ns			3,825***	3,254***	8,539***	2,334+		
Age chronologique vt												
Moins de 35 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
35 – 44 ans	0,604**	0,859ns	0,868ns	0,760ns	0,773ns	1,268ns	0,408**	0,789ns	1,344ns	0,653ns	0,574ns	1,115ns
45 et plus	0,704+	1,154ns	1,342ns	1,014ns	1,064ns	0,862ns	0,502*	1,326ns	1,278ns	1,222ns	0,333+	3,024+
Instruction												
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00						
Secondaire	0,955ns	1,160ns	1,212ns	1,391ns	1,196ns	1,143ns						
Supérieur	1,132ns	1,045ns	1,434ns	0,870ns	0,795ns	1,340ns						
Statut professionnel vt												
Sans emploi	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etudiant	1,452ns	1,145ns	0,747ns	1,490+	0,902ns	1,155ns	0,616ns	0,579ns	1,113ns	0,577ns	1,401ns	0,377ns
En emploi	1,360+	1,655**	1,529+	2,038**	1,488+	2,677***	1,005ns	1,009ns	2,272+	0,537ns	0,650ns	1,517ns
Cohabitant du migrant vt												
En union mais séparé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00						
Conjoint (e)	0,538**	0,717ns	0,910ns	0,654+	0,530*	1,153ns						
Seul et celibataire	0,410***	0,437***	0,421**	0,418***	0,330***	1,044ns						
Période d'arrivée												
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

1991 – 1999	2,099*	2,379***	3,358***	2,662***	3,306***	1,933+	1,297ns	0,693ns	0,727***	0,491+	0,461ns	1,019ns
2000 – 2009	3,228***	2,794***	2,900***	4,480***	4,848***	1,971+	1,874*	0,745***	1,428ns	0,436+	0,540ns	1,195ns
Niveau de vie de la famille d'origine												
Plus que satisfaisant (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Satisfaisant	1,334ns	1,401+	1,468+	1,256ns	1,334ns	1,398ns	1,293ns	1,326ns	0,412+	2,528+	0,589ns	3,880+
Moins satisfaisant	1,004ns	0,821ns	0,884ns	0,999ns	0,380**	1,584ns	5,867***	2,291**	1,067ns	13,66***	1,671ns	4,859+
Situation financière du migrant vt												
Elevée (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Moyenne	0,528***	0,529***	0,404***	0,584+	0,409***	0,571*	2,874**	2,645*	5,342**	1,658ns	4,654**	1,233ns
Faible	0,236***	0,500*	0,925ns	0,253*	0,517+	1,038ns	4,466***	2,612*	4,279*	1,159ns	3,080+	1,007ns
Fratrie à l'étranger vt												
Aucun (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00						
Au moins 1 frère/sœur à l'étranger	0,938ns	0,859ns	0,831ns	0,799ns	0,784ns	1,051ns						
Financement du voyage												
Ego seul (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Ego et autrui	1,532*	1,986***	2,299**	2,022**	2,191**	2,118**	2,747ns	2,700**	2,432*	3,305+	1,108ns	3,963**
Autrui	0,584***	0,891ns	0,648+	1,461ns	0,886ns	1,238ns	0,970ns	1,417ns	4,566**	-	0,442ns	1,280ns
Rang de naissance												
Aîné (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Autre	0,803ns	0,713+	0,973ns	0,672+	0,688+	0,931ns	0,755ns	0,877ns	1,368ns	0,342*	1,263ns	0,701ns
Survie des parents vt												
Parents vivants (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Un des parents décédé	1,456+	1,823***	2,736***	1,142ns	2,494***	0,710ns	0,437**	0,576+	1,026ns	0,389*	0,327**	0,668ns
Parents décédés	0,584**	0,930ns	0,835ns	0,939ns	0,860ns	1,500ns	0,689ns	0,646ns	1,399ns	1,035ns	1,015ns	0,323+
Statut administratif vt												
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Titre de séjour en ordre	1,256ns	0,811ns	0,706ns	1,148ns	0,830ns	0,666ns	1,890**	1,092ns	2,002+	0,376*	0,709ns	1,279ns
Sans papier	1,756**	1,174ns	0,818ns	1,728+	0,819ns	1,843+	0,235*	0,106***	0,270*	-	0,200+	0,104**
Effectifs en personnes-années	-	2690	1430	1260	1863	827	-	2837	1448	1389	1991	846
Effectifs en personnes	-	444	240	204	295	149	-	327	179	148	217	110

MR : Modalité de référence ; vt = variable changeant dans le temps ; ns : non significatif. Seuil de sign: ns si p>0,20 ; + si p<=0,20 ; * si p<= 0,10 ; ** si p<=0,05 ; *** si p<=0,01. Bruts=effets bruts ; G=Modèle global ; H=Modèle hommes ; F=Modèle femmes ; Be=Modèle Belgique; Royaume-Uni=Modèle Royaume-Uni.

Nous combinons l'interprétation des résultats du premier transfert avec ceux de l'arrêt des transferts d'argent. Cela nous donnera une idée plus globale du rôle de l'emploi et de l'emprise familiale pour expliquer le comportement de transfert chez les migrants congolais installés en Europe. Cette démarche permet de bien saisir la pratique de transfert chez ces migrants en tenant compte de l'évolution du temps.

Incidence remarquable de l'emploi sur le début des transferts, mais pas sur l'arrêt

A travers la nécessité de soutenir les ménages d'origine des migrants (transferts), il est possible de saisir les conditions dans lesquelles les migrants accèdent à l'emploi en Europe. En fait, l'urgence dictée par la survie à destination et la survie des proches pousse certains migrants à accepter des emplois ne correspondant pas à leur formation, avec un risque accru d'inadéquation. Mais les ressources financières que procure l'occupation d'un emploi sont utilisées en partie par les migrants pour aider financièrement leurs ménages d'origine, d'où la relation possible entre l'occupation d'un emploi et le début des transferts. C'est en considérant la garantie d'un revenu stable que nous comprenons l'impact de l'emploi sur les transferts d'argent. Les migrants occupant un emploi peuvent mieux supporter financièrement leurs proches à travers les transferts que ceux qui n'ont pas d'emploi. De ce fait, ils sont plus susceptibles de vite débuter les transferts d'argent réguliers que les autres. Cela est confirmé par les résultats enregistrés qui nous montrent que les migrants occupant un emploi débutent plus vite les transferts d'argent que ceux qui ne sont pas en emploi. Par contre, les migrants qui sont aux études ne connaissent pas un rythme de début des transferts assez différent de celui qu'adoptent les migrants n'ayant pas d'emploi. Ceci concerne le modèle global.

En stratifiant les modèles selon le sexe et le pays de résidence, nous voyons que l'impact de l'occupation d'un emploi sur le début des transferts reste significatif. Chez les hommes et les femmes, l'emploi influence le début des transferts : les migrants qui occupent un emploi débutent plus vite les transferts d'argent réguliers que ceux qui n'ont pas d'emploi. La situation est identique en Belgique et au Royaume-Uni. Ceci confirme la place de l'emploi dans la mise en route des transferts d'argent, quel que soit le pays de résidence. En outre, même lorsqu'on considère la probabilité d'envoyer de l'argent au cours de chaque année, l'avantage de l'occupation d'un emploi se maintient durant le séjour dans le pays d'accueil (voir tableau annexe n° 22).

Etant donné que la garantie d'un revenu provenant d'un emploi affecte positivement le début des transferts d'argent réguliers, on s'attend à ce que les migrants en emploi soient plus capables de soutenir de façon stable l'effort financier qu'exigent les envois d'argent réguliers. Ils peuvent transférer mensuellement ou trimestriellement de l'argent à leurs proches (voir tableau n° 5.5) en vue d'accroître les ressources de leurs ménages d'origine. Tout ceci pousse à croire que les migrants en emploi peuvent être plus lents à arrêter les transferts dès qu'ils ont débuté cette pratique. Ils sont plus disposés à entretenir une éventuelle dépendance de leurs ménages d'origine envers les transferts d'argent. Ils en seront peu dérangés puisque leur

situation financière peut leur permettre de supporter une telle sollicitude. En tenant compte des résultats obtenus, il n'est pas possible d'imputer au statut professionnel un rôle quelconque dans l'explication de la stabilité des envois d'argent faits par les migrants. Ceux qui sont en emploi ne connaissent pas un rythme d'arrêt des transferts qui diffère de celui des autres migrants.
Même en stratifiant les modèles selon le sexe et le pays de résidence, il n'y pas de différence avec ce qui est observé dans le modèle global, même si chez les hommes, on enregistre plutôt l'inverse de ce qui est attendu. Les hommes qui occupent un emploi arrêtent plus vite les transferts d'argent que ceux qui ne sont pas en emploi, contredisant ainsi l'hypothèse formulée à ce sujet ; toutefois, ce résultat est significatif à un niveau supérieur à 10%. Dans les modèles de la Belgique et du Royaume-Uni, il n'y a rien à signaler : les migrants qui occupent un emploi ne sont pas différents des migrants n'ayant pas d'emploi en ce qui concerne l'arrêt des transferts lorsqu'ils ont débuté cette pratique.

Au-delà de l'amélioration des conditions de vie des proches, les transferts d'argent servent parfois aussi à financer des investissements initiés par les migrants dans leur pays d'origine. Il parait logique d'affirmer que l'accès à l'emploi est une condition nécessaire pour transférer de l'argent, mais elle n'est pas suffisante pour stabiliser la pratique. D'autres conditions doivent s'associer à celle-ci pour que les migrants puissent non seulement débuter rapidement les transferts et le faire de façon régulière, mais aussi en retarder l'arrêt. L'intégration économique (emploi) doit probablement aller de pair avec l'intégration sociale (statut administratif) à destination et les bonnes relations avec la famille d'origine pour accélérer le début des transferts et assurer leur stabilité.

Influence mitigée des attentes familiales sur le début et l'arrêt des transferts

Les résultats enregistrés au quatrième chapitre ont mis en évidence que l'emprise familiale sur les migrants accroît légèrement leur probabilité d'accès au premier emploi et affecte la nature de cet emploi. Etant donné que l'occupation d'un emploi favorise les envois d'argent, nous supposons qu'une relation transitive peut s'établir entre l'emprise familiale et les transferts d'argent, surtout que l'assistance que sollicite la famille d'origine se matérialise souvent par ces transferts. Pour saisir l'incidence de la famille sur les transferts d'argent, nous analysons les variables traduisant cette emprise parmi celles reprises dans nos hypothèses. A l'issue de ces analyses, nous nous prononcerons sur l'impact de l'emprise familiale sur les envois d'argent par les migrants congolais. A ce propos, nous émettons l'hypothèse selon laquelle les migrants envoient de l'argent essentiellement aux mêmes familles, leurs familles d'origine. Ces dernières sont les seules qui leur adressent des sollicitations ; ce qui peut entraîner une certaine dépendance envers les transferts.

A travers la migration d'un de ses membres, la famille d'origine peut s'attendre à améliorer, ses conditions d'existence à partir des transferts d'argent. A cause de l'importance que prennent ces transferts pour la survie des bénéficiaires, le départ en migration mobilise parfois

l'implication des familles entières pour soutenir le migrant. Cette implication familiale dans la migration tend à transformer les rapports que les migrants entretiennent avec leurs proches, surtout s'ils ont contribué financièrement à la migration. D'une part, la famille se considère comme partie prenante dans la migration d'un de ses membres à cause de son implication directe ; et d'autre part, le migrant se sent presque redevable de la solidarité familiale qui a apporté de l'aide lors de sa migration. Cette aide peut être financière, matérielle, morale ou psychologique, puisque le coût réel de la migration concerne chacun de ces différents aspects. Dans ce cas, on s'attend à ce que les migrants qui ont reçu plus d'aide dans la migration soient plus prompts à débuter les envois d'argent ; ce qui est semblable à un remboursement de la dette occasionnée par la migration. Si l'aide porte sur le paiement du voyage, les migrants auront un comportement reflétant le niveau d'aide qu'ils ont reçue pour migrer.

Le comportement de transfert du migrant devra varier selon que le voyage a été entièrement financé par le migrant lui-même, ou par une tierce personne ou encore avec le concours de la famille. Le voyage totalement pris en charge par autrui peut laisser un sentiment d'endettement plus fort auprès du migrant à destination et peut susciter plus de transferts que dans les autres cas. Après analyse, nous constatons que les résultats enregistrés ne vont pas dans le sens de l'hypothèse soutenue au sujet du financement du voyage. On observe une situation bien différente : les migrants dont le voyage était totalement financé par autrui ne diffèrent pas de ceux qui ont financé eux-mêmes leur voyage concernant le début et l'arrêt des transferts d'argent. En revanche, les migrants qui ont cofinancé leur voyage avec autrui (par exemple la famille) débutent plus rapidement les transferts et sont plus prompts à arrêter d'envoyer de l'argent que ceux qui ont totalement financé leur voyage eux-mêmes.

Même en stratifiant les analyses selon le sexe et le pays de résidence, on obtient la même tendance des résultats : les migrants qui ont cofinancé leur voyage avec un proche sont plus prompts à débuter les transferts d'argent que les migrants qui ont financé leur migration eux-mêmes. De même, ces migrants arrêtent plus vite la pratique de transfert que les migrants « auto-financés ». Cette tendance des résultats se vérifie dans les modèles des hommes et des femmes ainsi que ceux de la Belgique et du Royaume-Uni. En revanche, les migrants dont le voyage a été entièrement financé par autrui ne débutent pas aussi vite les transferts et ne sont pas les plus lents à les arrêter que les migrants « auto-financés ». Ces résultats ne correspondent pas à ce que nous attendions à propos de l'influence du financement du voyage sur le comportement de transfert d'argent. Il faut donc creuser pour tenter de trouver une explication à ce qui est observé.

Deux explications peuvent émerger pour consolider ces deux résultats. D'une part, les migrants qui ont cofinancé leur voyage avec la famille peuvent parfois se retrouver dans une espèce de contrat tacite qui les pousse à payer une dette présumée liée à la migration. C'est ainsi qu'après un début rapide des transferts pour payer cette dette, ces migrants peuvent vite suspendre les transferts réguliers. C'est cela qui explique leur rythme rapide à la fois de début et d'arrêt des transferts. D'autre part, il est possible que les migrants qui ont bénéficié

totalement du soutien financier d'autrui pour payer leur voyage aient réellement contracté un prêt auprès de leurs bienfaiteurs. Dans ce cas, le remboursement de la dette qui peut intervenir immédiatement après l'installation en Europe n'est souvent pas considéré comme faisant partie des transferts réguliers. Cela a tendance à retarder le début des transferts. Ce résultat peut aussi s'expliquer en fonction des raisons de migration, surtout pour les étudiants et les migrants venus dans le cadre d'un regroupement familial. Lorsque le voyage est entièrement pris en charge par un organisme boursier (étudiants), il n'est pas nécessaire de transférer pour rembourser la dette du voyage.
Dans le cas où le migrant rejoint son conjoint ou un proche-parent, le coût du voyage est souvent pris en charge par le primo-migrant. Bien souvent, c'est lui qui initie les démarches pour que son (sa) conjoint(e) vienne le rejoindre dans le pays d'immigration. Ici aussi, l'envoi d'argent pour payer une dette liée à la migration ne se justifie vraiment pas. Le fait que le migrant soit rejoint par sa famille à l'étranger est de nature à réduire sinon à ralentir les envois d'argent, surtout si ces envois étaient destinés aussi à soutenir les membres de la famille nucléaire dans les ménages transnationaux. En outre, la prise en charge de sa famille nucléaire à destination peut restreindre sa capacité financière.

Que le voyage (migration) soit totalement ou partiellement financé par la famille d'origine ou par un membre de celle-ci, les transferts d'argent peuvent dépendre de la nécessité de prendre en charge les parents s'ils sont encore en vie et résident dans le pays d'origine (RDC). Dans ce cas, les relations familiales peuvent exercer une forte influence sur le comportement de transfert : le devoir de solidarité familiale peut alors l'emporter sur la dette morale. Au sujet de l'influence de la survie des parents sur les transferts, les migrants qui ont perdu leurs parents, presqu'exemptés de cette charge familiale, subissent une influence parentale presque nulle. En revanche, les migrants ayant au moins un parent en vie peuvent subir une certaine pression pour la prise en charge de leurs parents ; ce qui n'est pas le cas pour les migrants « orphelins ». Ces migrants devraient débuter plus tardivement les transferts et devraient les arrêter plus vite que ceux ayant leurs deux parents en vie.

Les résultats enregistrés montrent que les migrants « orphelins » se comportent pratiquement de la même manière que ceux qui ont leurs deux parents en vie concernant le début et l'arrêt des transferts d'argent. En revanche, une différence significative est observée auprès des migrants qui ont perdu un de leurs parents : ils débutent plus vite les transferts d'argent et sont plus lents à arrêter cette pratique au fil du temps. L'explication possible de ce résultat est fournie par le besoin accru de prendre en charge le parent restant en vie après le décès de l'autre. Ainsi, la survie d'un parent peut entraîner plus de sollicitations auprès du migrant et peut éventuellement constituer un motif de précarité pour le veuf (ou la veuve). Cela entraînera un besoin accru de transferts en vue de couvrir financièrement les dépenses élémentaires de la veuve ; dépenses qui étaient probablement prises en charge par le parent décédé, surtout s'il occupait encore un emploi avant son décès.

En stratifiant les modèles selon le sexe, nous avons noté que le modèle des hommes suit la tendance du modèle global : les migrants qui ont perdu un des parents débutent plus vite les transferts d'argent, mais cela n'affecte pas l'arrêt de cette pratique par rapport à ceux qui ont les deux parents en vie. Chez les femmes, la différence entre les catégories des migrants n'est pas significative pour le début des transferts: le fait d'avoir des parents en vie n'affecte pas significativement le rythme de début. Mais pour l'arrêt, les femmes ayant un des parents en vie arrêtent plus tardivement les transferts que les migrantes ayant les deux parents en vie.
La stratification selon le pays de résidence donne une situation quasi similaire aux modèles selon le sexe avec des résultats significatifs pour les migrants congolais vivant en Belgique et des résultats non significatifs pour les Congolais du Royaume-Uni.
Nous pouvons faire appel indirectement à la politique d'intégration de chaque pays via l'âge des migrants admis dans chaque pays. Le Royaume-Uni qui accueille des Congolais relativement plus jeunes que ceux de la Belgique ont un profil différents concernant la survie des parents. Plus l'âge des migrants est avancé, plus la probabilité d'avoir déjà perdu au moins un de leurs parents est élevé. En cela a une incidence sur leur comportement de transfert. En Belgique, les migrants congolais qui ont perdu un de leurs parents débutent plus vite les transferts d'argent et arrêtent plus tardivement cette pratique. Hormis quelques résultats non significatifs, nous estimons que le début et l'arrêt des transferts d'argent vont de pair avec le niveau de précarité des proches bénéficiaires de ces transferts. La situation d'un parent survivant illustre la précarité que peuvent vivre les membres de la famille d'origine ; laquelle précarité nécessite des interventions financières urgentes et s'inscrivant dans la durée.

La prise en compte du niveau de responsabilité familiale à travers le rang de naissance peut aussi influencer le comportement de transfert chez les migrants. Nous estimons que les aînés de famille peuvent avoir un comportement de transfert différent de celui des autres migrants. D'une part, les sollicitations émanant de la famille sont prioritairement dirigées vers les aînés en raison de leurs responsabilités et surtout du jeune âge des autres frères par rapport à eux. En général, la famille d'origine s'adresse d'abord à l'aîné avant de s'intéresser aux autres membres de la famille. La plupart des décisions prises dans la famille se font souvent en concertation avec l'aîné ; et cela fait de lui le pourvoyeur de la famille. Etant donné que l'accès à l'emploi est aussi influencé par le rang de naissance, nous présumons que les aînés de famille pourront débuter plus vite les envois d'argent et arrêteront moins vite cette pratique au fil du temps que les migrants ayant un autre rang de naissance. Les résultats obtenus ici confirment la tendance d'un début plus rapide des transferts pour les aînés des familles par rapport aux autres. Nous l'acceptons sous réserve des résultats significatifs à plus 10%.
Dans les modèles stratifiés selon le sexe, nous observons la même tendance, même si les résultats ne sont pas du tout significatifs chez les hommes. De même, les modèles stratifiés selon le pays de résidence fournissent des résultats non significatifs, si ce n'est des résultats significatifs à un seuil de plus de 10% dans le modèle de la Belgique.

Pour la stabilité des transferts, la tendance est différente. Presque tous les migrants étant assidus dans cette pratique, il est difficile de relever des différences parmi les migrants en

fonction de leur rang de naissance. La faible avance observée chez les aînés pour le début des transferts ne se vérifie pas : l'influence du rang de naissance est négligeable pour expliquer l'arrêt des transferts. Même en stratifiant les modèles selon le sexe et le pays de résidence, on obtient toujours des résultats non significatifs ; sauf que chez les femmes, le fait d'avoir un autre rang de naissance retarde l'arrêt des transferts par comparaison aux aînées de famille.
En définitive, en dépit de quelques résultats significatifs à un seuil supérieur à 10%, nous estimons que l'influence du rang de naissance sur le début des transferts d'argent est mitigée, alors que cette influence est presque nulle pour l'arrêt de cette pratique. Si les migrants aînés de famille peuvent vite débuter les envois d'argent suite à leurs responsabilités familiales, la stabilité de cette pratique dépend d'autres facteurs qui dépassent le rang de naissance.

Nous soutenons depuis le début de cette recherche que le fait d'avoir plusieurs migrants dans une même famille est de nature à alléger la contribution de chacun face aux sollicitations familiales. Dans cette optique, les transferts d'argent peuvent aussi être retardés de leur part étant donné que les autres frères/sœurs peuvent envoyer régulièrement de l'argent aux proches pendant que les nouveaux migrants cherchent encore à s'adapter dans leur nouveau milieu de vie. Par contre, ceux qui sont les seuls migrants de leur famille doivent affronter toutes les sollicitations de leurs proches ; ce qui favorise un début rapide des transferts et peut-être un arrêt plus tardif de cette pratique. Dans les faits, les résultats montrent que les Congolais qui sont seuls migrants de leurs familles ne débutent pas les premiers transferts avant ceux qui ont des frères et sœurs à l'étranger. Même en stratifiant les modèles selon le sexe et le pays de résidence, on obtient des résultats non significatifs. Mais nous reconnaissons que la tendance est plutôt à un relatif ralentissement du rythme de premiers transferts après l'arrivée en Europe pour les migrants ayant des frères/sœurs à l'étranger. Cette tendance n'est toutefois pas statistiquement significative. Par ailleurs, la tendance ne se confirme pas statistiquement non plus même si on tient compte de la probabilité d'envoyer régulièrement de l'argent au cours de chaque année depuis l'installation en Europe (voir tableau annexe n° 22).

L'analyse des résultats sur les attentes familiales montre que les variables concernées influencent de façon timide et peu efficace le début des transferts, mais ne sont pas suffisantes pour l'arrêt de cette pratique. Il ressort de cette analyse que les migrants congolais sont majoritairement actifs dans le transfert d'argent non pas à cause de l'influence familiale sur eux, mais par souci altruiste de soutenir leurs proches. C'est cela qui justifie l'influence, faible mais non nulle, des variables telles que la survie des parents, le rang de naissance et le financement du voyage sur le début des transferts. Même en remplaçant ces variables par une variable composite de l'emprise familiale, nous constatons qu'une pression familiale forte n'entraîne pas forcément un début rapide des transferts ou un arrêt tardif de cette pratique. Cela est bien illustré dans le tableau annexe n° 23. Malgré tout, pour la survie des proches, la probabilité d'arrêter cette pratique reste très faible chez la plupart des migrants congolais. Ils transfèrent de l'argent à leurs proches avec un souci moindre d'arrêter. L'influence omniprésente de la famille n'influence pas significativement le début et surtout l'arrêt des transferts : cela reflète la dépendance des ménages envers les transferts pour leur survie.

Cette dépendance est davantage mise en évidence en considérant le temps qui s'écoule depuis le début des transferts : plus le migrant transfère depuis longtemps (sans arrêter), plus la probabilité d'arrêter ces envois diminue. Les résultats obtenus à ce sujet sont très éloquents. A l'exception du modèle de la Belgique, la probabilité d'arrêter les transferts diminue avec l'augmentation de la durée de temps depuis le début des transferts.

Influence significative de la situation financière de la famille d'origine et celle du migrant

Les sollicitations de la famille d'origine auprès des migrants peuvent dépendre du niveau de satisfaction des besoins élémentaires par les membres de cette dernière. En postulant que les migrants destinent leurs transferts aux mêmes ménages, il est possible que leur comportement soit largement influencé par le niveau de vie qui prévaut dans ces ménages. Les ménages pauvres étant plus susceptibles de recevoir de l'argent venant de l'étranger, les migrants issus de tels ménages souvent sollicités par leurs proches débuteront plus vite les transferts et arrêteront moins vite cette pratique que ceux issus des ménages relativement aisés. Dans cet ordre d'idées, nous estimons que les migrants issus des ménages pauvres sont plus exposés à la fameuse dépendance évoquée ci-dessus que les autres migrants.

Les résultats enregistrés montrent que ce sont plutôt les migrants issus des ménages moyens qui débutent plus vite les transferts d'argent en faveur de leurs proches. Pour les autres migrants, nous observons une tendance qui contredit nos suppositions, même si ce n'est pas significatif pour le début des transferts. Les migrants issus des ménages pauvres ne débutent pas les transferts d'argent plus vite que les migrants issus des ménages aisés : ils ont des rythmes comparables. Le résultat montre une tendance au ralentissement de leur rythme de début des transferts (mais ce n'est pas significatif). En revanche, malgré un début un peu timide des envois, les migrants issus des ménages pauvres arrêtent plus vite cette pratique que les autres migrants. Pour expliquer ce résultat, nous postulons que les migrants issus des ménages pauvres, plus conscients des conditions précaires de leur jeune âge, se résolvent à trouver un substitut aux transferts plutôt que de les poursuivre sans relâche. Ils décident assez vite de lancer un investissement dans leur pays d'origine afin de contribuer au bien-être de leurs proches. Cela semble logique si les migrants veulent les soutenir durablement. Au prochain chapitre, nous verrons si cette supposition se vérifie.

En stratifiant selon le sexe, nous constatons que le modèle des hommes suit exactement la tendance observée dans le modèle global ; alors que celui des femmes n'est pas significatif sur le plan statistique. Nous voyons par ailleurs que le modèle de la Belgique fournit des résultats significatifs, mais contredisant nos suppositions sur les migrants issus des ménages précaires : ils débutent plus tardivement et arrêtent plus vite les transferts d'argent que les migrants issus des ménages aisés. Les modèles du Royaume-Uni ne sont pas significatifs pour le début et l'arrêt des transferts. Une différence se révèle sur l'impact du niveau de vie du ménage d'origine sur le comportement de transfert : en Belgique la catégorisation des migrants selon cette variable est plus nette. Nous supposons que les migrants qui s'installent au Royaume-

Uni sont davantage mus par le besoin de se débrouiller sans tenir compte de leurs origines sociales. Cela explique qu'ils ne diffèrent pas selon le niveau de vie du ménage d'origine.

Même si la supposition relative au niveau de vie de la famille d'origine se vérifie sur les investissements, elle n'est plausible que si les migrants justifient d'une situation financière stable qui leur permet de transférer régulièrement de l'argent aux proches. Cela nous fait dire que le niveau de vie du migrant à destination peut favoriser le début des transferts et retarder leur arrêt. Même sans faire directement allusion à l'accès à l'emploi, en l'absence de ressources financières, le migrant ne peut pas envoyer de l'argent à sa famille d'origine, même si celle-ci lui adresse des demandes. Les résultats enregistrés dans ce chapitre confirment le rôle de la situation financière sur le début et l'arrêt des transferts : les migrants ayant une situation financière faible débutent moins vite les transferts d'argent et sont plus rapides à arrêter d'envoyer de l'argent à leurs proches que ceux qui ont une situation financière aisée. Ces résultats confirment l'incidence de la situation financière pour expliquer le comportement de transfert d'argent chez les migrants, comme cela a été mis en évidence dans d'autres contextes d'étude (Houle et Schellenberg, 2008). Ainsi, le comportement de transfert dépend davantage de la situation financière du migrant. Bien que les relations familiales incitent le migrant à soutenir ses proches, il ne peut le faire que si sa situation financière le permet ; et celle-ci dépend beaucoup de l'intégration professionnelle.

Même en stratifiant les modèles selon le sexe, nous obtenons des résultats quasi similaires. Chez les femmes, le fait d'avoir une situation financière faible entraîne un début plus lent des transferts, mais le rythme d'arrêt ne dépend pas de leur situation financière. Par contre chez les hommes, la situation est un peu nuancée pour le début des transferts : seuls les migrants ayant une situation financière moyenne sont lents à débuter les transferts, ceux qui ont une situation financière précaire n'ont pas un rythme différent de ceux qui ont une situation aisée. En revanche, la situation financière affecte positivement l'arrêt des transferts. A la lumière de ces résultats, nous affirmons que les hommes se sacrifient parfois pour soutenir leurs proches avec les transferts, même quand leur situation financière n'est pas très stable. La stratification des modèles selon le pays de résidence montre qu'en Belgique, le début et l'arrêt des transferts varient significativement selon la situation financière des migrants congolais. Dans ce pays, les Congolais qui ont une situation financière faible débutent plus tardivement les transferts et arrêtent plus vite cette pratique au fil du temps. Ce n'est pas le cas pour les Congolais vivant au Royaume-Uni où la situation financière n'affecte pas significativement leur comportement de transfert d'argent. Cela est vrai pour le début et l'arrêt des transferts.
Cette différence selon le pays de résidence peut s'expliquer par le fait que les écarts entre migrants concernant la situation financière sont moins marqués au Royaume-Uni qu'en Belgique. Nous estimons alors qu'à défaut d'avoir un revenu professionnel pour équilibrer la situation financière, la politique sociale (allocations familiales et autres facteurs sociaux) est plus gratifiante au Royaume-Uni qu'en Belgique. Ceci crée moins de différence en termes de revenu entre les migrants employés et les non employés sur le plan de la situation financière.

Nécessité de signaler l'incidence de certaines variables sur le transfert d'argent

Malgré la volonté de soutenir les proches, le comportement de transfert dépend du niveau de vie du migrant à destination. Mais lorsque celui-ci vit avec sa famille nucléaire à l'étranger, cela peut affecter négativement le début et l'arrêt des transferts destinés aux proches. En toute logique, les migrants mariés qui ont laissé leur conjointe et leurs enfants sont plus susceptibles d'envoyer de l'argent que tout autre migrant. Ce comportement peut changer dès que le migrant réussit à faire migrer toute sa famille. Les résultats obtenus montrent que les migrants célibataires vivant seuls sont plus lents à débuter les envois d'argent par comparaison aux migrants qui sont séparés de leur famille nucléaire à cause de la migration. Même les migrants vivant avec leur conjoint (y compris les enfants) ont tendance à débuter moins vite les transferts d'argent que ceux qui sont séparés de leur famille nucléaire. Les résultats suivent la même tendance et sont significatifs dans les modèles des hommes, des femmes et de la Belgique ; mais pas dans le modèle du Royaume-Uni (pas significatifs).

Selon notre sens, il est difficile de passer sous silence l'influence que le statut administratif peut exercer sur les transferts d'argent, surtout à cause de son rôle crucial pour expliquer l'accès au premier emploi. Les migrants naturalisés ont une avance considérable sur les autres migrants ; et l'idée était de voir si cet avantage des migrants naturalisés dans l'accès à l'emploi se maintient concernant le comportement de transfert d'argent. L'influence présumée du statut administratif peut être due à la place qu'occupe ce facteur dans l'intégration sociale et même économique des migrants à destination. Contrairement à l'affirmation ci-dessus, les résultats obtenus ici montrent que le statut administratif n'agit pas efficacement sur la survenue du premier transfert d'argent et sur l'arrêt de cette pratique. Tous les migrants, sans distinction de statut administratif, connaissent des rythmes comparables dans le début et l'arrêt des transferts. L'explication possible consiste à considérer que les migrants n'attendent pas leur naturalisation pour débuter les transferts. Ils envoient de l'argent à leurs proches même lorsqu'ils sont encore « sans-papiers » pour certains et détenteurs de titre de séjour pour d'autres. Ce résultat reste inchangé même lorsqu'on stratifie les modèles selon le sexe et le pays de résidence. Par contre, lorsqu'on analyse la régularité des transferts au cours de chaque année, les migrants naturalisés ont une petite avance sur les détenteurs de titre de séjour concernant la probabilité de transférer de l'argent (voir tableau annexe n° 22).

C'est pour la stabilité des transferts que le statut administratif influence significativement l'arrêt des transferts d'argent. Les migrants « sans-papiers » arrêtent plus tardivement les transferts d'argent lorsqu'ils ont débuté cette pratique sont plus stables dans la pratique de transfert que les naturalisés. Deux hypothèses peuvent être émises pour expliquer ce résultat. En premier lieu, il se peut que la précarité de leur situation à l'étranger rende les « sans-papiers » plus sensibles aux difficultés des proches restés en RDC. En deuxième lieu, on peut penser aux ambitions accompagnant une bonne intégration sociale des migrants. Cela est plus net si l'on compare les naturalisés et les « sans-papiers » en matière d'intégration dans la société d'accueil. Ce résultat se vérifie dans tous les modèles analysés : les « sans-papiers »

envoient de l'argent de façon plus stable que les naturalisés. Cela est vrai dans les modèles des hommes et des femmes ainsi que dans ceux de la Belgique et du Royaume-Uni.

En outre, nous relevons une influence non significative de l'instruction sur le début des transferts d'argent. Certaines études antérieures sur les transferts d'argent ont parfois donné des résultats contradictoires entre l'instruction et le transfert d'argent (Faini, 2007; Dumitru, 2009). Mais partant du postulat qu'un niveau d'instruction élevé ouvre l'accès aux emplois les mieux rémunérés, il était légitime de supposer une relation positive entre l'instruction et les transferts d'argent. Notre étude n'a pas abouti à des résultats significatifs au sujet de la relation entre le premier transfert d'argent et le niveau d'instruction. Par ailleurs, comme pour la durée depuis le début des transferts (stabilité), la durée écoulée depuis l'arrivée et la période d'arrivée influencent sensiblement les transferts d'argent. Plus la durée de résidence augmente avec la baisse de la probabilité de vite débuter les transferts. Et plus la période d'arrivée se situe dans le passé, plus la probabilité de vite transférer est faible. Ce résultat confirme le changement du modèle de migration congolaise : les Congolais migrent de plus en plus pour chercher les ressources financières nécessaires pour la subsistance de leurs ménages d'origine. Cela justifie le début rapide des transferts et la stabilité de cette pratique dans le temps. Néanmoins, nous devons nuancer ici à cause de l'effet de mémoire pour les événements les plus éloignés dans le temps. Ils sont plus difficiles à dater exactement.

5.5.3. Régularité des transferts et montants transférés

Les données sur les transferts d'argent ont été récoltées à l'année près en considérant une certaine régularité durant chaque année d'observation. Mais sous cette dimension annuelle, la régularité à l'année près ne nous donne pas d'indication sur la fréquence des transferts durant chaque année. Et les données MAFE-Europe récoltées en 2009 sur les migrants congolais ne donnent pas de réponse à cette préoccupation. Nous nous référons aux données de l'enquête ménage réalisée à Kinshasa en 2007. Parmi les ménages enquêtés à Kinshasa, ceux qui avaient des migrants ont donné des informations précieuses sur la fréquence des transferts et le montant du dernier transfert. Cela donne des ordres de grandeur sur les montants généralement transférés et la fréquence des transferts. Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la fréquence et l'ampleur des transferts.

Tableau n° 5.5. Fréquence des transferts et montant du dernier transfert

Fréquence des envois	**% migrants**
Au moins tous les mois	13,2
Au moins tous les trimestres	13,1
De façon occasionnelle	43,1
En cas de problème	30,6
Total	100

Montant des transferts (US $)	**% migrants**
Moins de 100	45,5
Entre 100 et 199	36,0
Entre 200 et 349	11,9
350 et plus	6,6
Total	100

Source : Rakotonarivo et Mangalu (2013) voir CEMI-Congo, Enquêtes ménage

Pour la plupart des migrants, l'envoi d'argent s'inscrit dans une logique de survie des proches. Ces transferts servent à aider les proches à satisfaire les besoins élémentaires, mais leur fréquence dépendra de la hauteur des montants envoyés et surtout du motif de ces envois (Holst, et al., 2008). Nous n'avons pas assez d'information sur les raisons des transferts, mais ce tableau nous renseigne qu'un peu plus de quatre migrants sur dix ont envoyé moins de 100$ US lors du dernier transfert. Cela donne une idée sur la hauteur des montants généralement transférés. De tels montants servent probablement à couvrir les dépenses de consommation courante. En revanche, les montants élevés, de l'ordre de plus de 200$ ou spécialement de plus de 350$ (moins nombreux parmi les envois), peuvent servir davantage à couvrir les frais liés à un investissement (déjà lancé et qui se poursuit) plutôt qu'à couvrir les dépenses courantes. Pour conclure, nous considérons qu'une proportion faible de migrants transfère de l'argent pour investir au pays d'origine. Nous vérifierons la pertinence de nos propos en analysant les investissements au prochain chapitre.

La fréquence des envois peut fournir aussi une indication sur le niveau de dépendance des ménages bénéficiaires envers les transferts d'argent. Lorsque les ménages d'origine comptent sur les transferts d'argent effectués par les migrants pour satisfaire les besoins essentiels, on s'attend à des transferts plus fréquents. C'est le cas des ménages qui reçoivent mensuellement de l'argent venant des migrants. Ceci fait penser à la situation des migrants en union qui sont séparés de leur famille nucléaire à cause de la migration. Ces derniers doivent envoyer régulièrement de l'argent pour prendre en charge leur progéniture ou même leurs parents si ceux-ci sont démunis. Environ 13,2% des migrants recensés dans le tableau ci-dessus se retrouvent dans une situation d'envois mensuels et 13,1% envoient trimestriellement. Tout compte fait, la régularité « soutenue » des transferts concerne environ 26% de migrants alors que les 74% restants envoient de l'argent de façon occasionnelle ou suivant les circonstances.

L'aspect d'envois circonstanciels d'argent renforce la dimension sociale des transferts. En cas de problème dans la famille d'origine, on fait souvent appel aux migrants pour aider à le résoudre. C'est là que les transferts d'argent deviennent une nécessité et constituent un avantage social pour les ménages qui ont au moins un migrant parmi leurs membres. Malheureusement, cela renforce les inégalités sociales et crée une certaine émulation qui fait que chaque ménage du Sud cherche à soutenir la migration d'au moins un de ses membres. Grâce aux transferts d'argent effectués par les migrants en cas de problème, on peut s'attendre à ce que les ménages d'origine prêtent main forte à chaque candidat à la migration internationale. Et de cette façon, la migration sera toujours alimentée malgré les nombreuses difficultés.

5.5.4. Vérification des hypothèses

Tableau n° 5.6. Synthèse de la vérification des hypothèses concernant le début des transferts réguliers (1) et arrêt des transferts (2)

Hypothèses	Modèle global	Modèle des hommes	Modèle des femmes	Modèle de Belgique	Modèle du R-U
Les Congolais n'ayant aucun frère à l'étranger transfèrent plus vite que ceux qui ont au moins un frère/sœur	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**
Les aînés de famille transfèrent plus vite et arrêtent moins vite que ceux qui ont un autre rang de naissance.	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse infirmée**
Les migrants congolais qui ont les deux parents en vie transfèrent plus vite et arrêtent moins vite que ceux qui ont perdu leurs parents.	**1. Hypothèse contredite en partie** **2. Hypothèse contredite en partie**	**1. Hypothèse contredite en partie** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse contredite en partie**	**1. Hypothèse contredite en partie** **2. Hypothèse contredite en partie**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse contredite en partie**
Les Congolais dont le voyage a été financé par autrui transfèrent plus vite et arrêtent moins vite que ceux qui ont financé eux-mêmes leur voyage.	**1. Hypothèse confirmée en partie** **2. Hypothèse contredite en partie**	**1. Hypothèse confirmée en partie** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse confirmée en partie** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse confirmée en partie** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse confirmée en partie** **2. Hypothèse contredite en partie**
Les migrants congolais issus des ménages pauvres transfèrent plus vite et arrêtent moins vite que ceux qui sont issus des ménages aisés.	**1. Hypothèse infirmée en partie** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse infirmée en partie** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse contredite** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse contredite**
Les migrants congolais qui sont en emploi transfèrent plus vite et arrêtent moins vite que ceux qui ne sont pas en emploi	**1. Hypothèse confirmée** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse confirmée** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse confirmée** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse confirmée** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse confirmée** **2. Hypothèse infirmée**
Les migrants congolais transfèrent plus vite et arrêtent moins vite que les femmes congolaises migrantes.	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse infirmée**	---	---	**1. Hypothèse confirmée** **2. Hypothèse infirmée**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse infirmée**
Les migrants congolais vivant au Royaume-Uni transfèrent plus vite et arrêtent moins vite que les Congolais installés en Belgique.	**1. Hypothèse contredite** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse contredite** **2. Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse infirmée** **2. Hypothèse contredite**	---	---

5.6. Discussion des résultats

Les résultats établissant un lien faible entre les attentes familiales et le début des transferts ne permettent pas de consolider la théorie de la NEMT, mais la relation significative entre l'accès à emploi et les transferts contribue à renforcer cette théorie. En s'installant à l'étranger, les migrants qui trouvent un emploi (revenu) s'inscrivent dans la logique de survie du ménage d'origine qui est considérée par la théorie de la NEMT comme une stratégie visant à accroître les revenus du ménage et à faire face aux contraintes du marché local. A travers les transferts, les migrants participent à la vie de leur ménage d'origine. C'est à cause de cette omniprésence virtuelle des migrants (ici et là-bas) que l'on peut parler vraisemblablement de transnationalisme et de pratique transnationale au sujet des transferts d'argent. Par ailleurs, étant donné que la plupart des migrants (abstraction faite de l'emprise familiale) sont actifs dans les transferts pour soutenir leurs ménages d'origine, nous pouvons attester, à travers cette pratique, la pertinence de la double identité ou du double espace de vie des migrants que prône le transnationalisme. Grâce à leur emploi et leurs transferts, les migrants concrétisent leur volonté de vivre à cheval entre leurs milieux d'accueil et d'origine. C'est de cette manière qu'ils répondent significativement à la stratégie de survie des ménages d'origine.

Quatre leçons peuvent être tirées de ce chapitre dont l'un des résultats majeurs fait ressortir la dépendance des ménages d'origine des migrants envers les transferts d'argent, surtout si ceux-ci sont destinés aux mêmes ménages. Cette dépendance va jusqu'à rendre les transferts d'argent difficiles à arrêter. Cela est d'autant plus difficile que ces derniers contribuent au maintien et à la survie des proches.

Rôle positif de l'emploi sur le début des transferts réguliers mais pas sur l'arrêt

Nous constatons le rôle positif (non surprenant) joué par l'occupation d'un emploi sur le début des transferts d'argent. Ce rôle évident pour expliquer le début des transferts ne se confirme pas pour leur arrêt. Le début des transferts est précoce, mais l'arrêt est quasi inexistant pour beaucoup de migrants : lorsqu'ils commencent à transférer, ils le font régulièrement sans arrêter. Dans la plupart des cas, leur comportement peut entraîner une certaine dépendance des ménages bénéficiaires envers les transferts pour assurer leurs besoins essentiels. Par ailleurs, le fait que l'occupation d'un emploi n'affecte pas l'arrêt des transferts nous pousse à examiner en profondeur le mécanisme qui explique un tel résultat.

L'occupation d'un emploi ne parvient pas à expliquer la stabilité des transferts d'argent. Au-delà du revenu permanent (emploi), l'envoi d'argent reste une activité de soutien aux proches en cas de difficulté. Cette activité touche presque tous les migrants sans distinction de statut professionnel. Les rares migrants arrêtant vite les transferts d'argent s'écartent de la logique de survie des ménages d'origine dans laquelle s'inscrit la migration internationale des originaires des pays du Sud dans les pays développés. Même quand l'activité principale des

migrants n'est pas l'emploi, ils peuvent grignoter un peu d'argent dans leurs moyens de subsistance pour transférer quelque chose à leurs proches. C'est pour cette raison que l'arrêt des transferts d'argent n'est pas automatique lorsque les migrants ne sont plus en emploi.

Certes les migrants en emploi ont le calendrier le plus rapide du début des transferts, mais étant donné que les raisons de migration divergent d'un migrant à un autre, il n'est pas surprenant qu'un migrant envoie de l'argent même s'il n'est pas encore en emploi dans la société d'accueil. Cela soulève la question relative à la source de provenance de l'argent envoyé aux proches. Lors de l'enquête, la question portant sur l'accès à l'emploi était posée en termes d'activité principale durant l'année (activité ayant couvert 12 mois). Lorsqu'un migrant est aux études et qu'il a occasionnellement de petits jobs (activités secondaires) pour avoir un peu d'argent de poche, il est noté comme étudiant et non comme actif occupé. De même, la proportion des personnes en emploi serait encore plus grande si l'on avait élargi la définition de l'accès à l'emploi. Et peut-être que le rythme du début des transferts aurait été encore plus rapide en faveur des actifs occupés si, lors de l'enquête, nous avions aussi tenu compte de certains emplois qui ont duré moins d'une année.

Influence de la famille et comportement de dépendance envers les transferts

La seconde leçon fait allusion à l'influence de la famille sur le comportement de transfert des migrants, en particulier le rôle de la survie des parents et du niveau socioéconomique du ménage d'origine. Les variables d'ordre familial accélèrent légèrement l'accès à l'emploi et nous nous attendions à ce que cette influence se répercute sur le premier transfert d'argent en raison du lien entre l'accès à l'emploi et les transferts d'argent. Mais nous constatons que certaines de ces variables ont fourni des résultats peu attendus par rapport au début et à la stabilité des transferts d'argent réguliers. C'est le cas de la survie des parents : les migrants qui ont perdu un de leurs parents débutent plus vite et arrêtent moins vite les transferts réguliers à leur arrivée en Europe. Ce résultat contredit un peu celui obtenu sur l'accès à l'emploi. Il s'explique probablement par le niveau de vie du ménage d'origine.

Le niveau de vie dans le logement occupé par le migrant (à ses 15 ans d'âge) nous a semblé la meilleure variable susceptible de donner un reflet du niveau socioéconomique de son ménage d'origine. Lorsque les parents du migrant sont toujours en vie, ils peuvent encore être capables de se prendre en charge ; cela peut retarder le besoin de vite recevoir une aide financière ponctuelle surtout si le migrant vient à peine de s'installer à destination. En revanche, lorsqu'un des parents décède, et de surcroît si c'est le père comme c'est le plus fréquent, la survie de la mère repose en partie sur une assistance venant de ses enfants qui doivent la prendre en charge presqu'entièrement. Cela aura un impact direct sur les transferts d'argent de la part des migrants. Cette explication est partielle mais plausible sur l'avance prise par les migrants ayant perdu un de leurs parents.

Le niveau socioéconomique du ménage d'origine a fourni des résultats contre-intuitifs à la fois concernant le début et l'arrêt des transferts. Le comportement adopté par les migrants issus de ménages pauvres peut être mis en relation avec deux aspects techniques dont le premier est lié à la pertinence de cette variable dans l'analyse du phénomène étudié. Le niveau de vie étant une variable changeant avec le temps, nous avons accepté de biaiser son influence en la saisissant comme une variable fixe. Il est possible que les ménages qui avaient un niveau de vie précaire lorsque les migrants étaient âgés de 15 ans le soient toujours. Mais ils peuvent aussi avoir quitté l'état de pauvreté pour accéder à un niveau de vie au-dessus de la moyenne. Cet aspect peut expliquer en partie le rythme adopté par ces migrants pour arrêter les transferts d'argent. Le second aspect fait allusion à la prise de conscience précoce de l'état de pauvreté chez les migrants issus des ménages pauvres. Cette prise de conscience peut inspirer ces migrants pour vite initier des investissements afin d'améliorer les conditions de vie de leurs proches. On se demande alors si les migrants issus des ménages pauvres sont plus susceptibles de réaliser des investissements lorsqu'ils s'installent à l'étranger que ceux issus des ménages relativement aisés. La réponse à cette question (voir chapitre 6) est cruciale pour confirmer l'explication sur le résultat enregistré au sujet de l'influence exercée par le niveau socioéconomique du ménage d'origine, surtout pour l'arrêt des transferts d'argent.

Variables d'intégration sociale n'influençant pas les transferts d'argent

Le statut administratif (intégration sociale) a été décisif pour expliquer l'accès à l'emploi, mais est presque sans influence sur le comportement de transfert. L'intégration sociale est l'un de principaux déterminants de l'accès à l'emploi surtout que, dans le contexte des pays développés, les immigrés subissent souvent des restrictions pour accéder au marché du travail. Mais en matière de transfert d'argent, presque tous les migrants sont concernés par cette pratique sans distinction de statut administratif. La situation des migrants « sans-papiers » qui envoient de l'argent au même rythme que les migrants naturalisés et les détenteurs de titre de séjour reflète la place qu'occupe l'envoi d'argent dans la survie des familles d'origine des migrants et forcément dans l'amélioration des conditions de vie des proches restés au pays d'origine. Toutefois, on constate une plus grande stabilité dans les transferts d'argent chez les migrants « sans-papiers » par comparaison aux migrants naturalisés. Et cela nous interpelle.

On se pose alors la question de savoir pourquoi les migrants naturalisés qui ont un meilleur accès à l'emploi ne se distinguent-ils pas des autres en matière de transfert d'argent ? La recherche d'un niveau de vie conforme aux normes de la société d'accueil serait l'explication la plus plausible. Etant donné que les migrants naturalisés sont mieux intégrés que les autres migrants, ils ont tendance à vivre non plus de façon provisoire, comme le feraient les migrants « sans-papiers » ou quelques détenteurs de titre de séjour (souvent à caractère temporaire), mais de façon quasi définitive. Ils visent alors une qualité de vie approchant celle des natifs du pays d'accueil. Ainsi, le gros de leur revenu est affecté à la satisfaction des besoins d'installation et de consommation. Nous soutenons dès lors que l'augmentation des dépenses des migrants est proportionnelle à la durée de leur séjour dans le pays d'accueil et peut-être à

la profondeur de leur intégration dans la société d'accueil. De ce fait, nous pouvons comprendre pourquoi, dans le contexte international, la migration circulaire est plus bénéfique pour la promotion sociale des migrants dans leur pays d'origine (voir Pinger, 2010). Les migrants permanents correspondent un peu aux migrants naturalisés (plus stables et plus sédentaires) ; tandis que les migrants circulaires ou temporaires se rapprochent des autres migrants (relativement moins stables). Cet exemple de migrants circulaires nous aide à saisir la logique présidant au rapatriement des fonds par les migrants dans leur pays d'origine.

Comportement de transfert des migrants modelé par leur situation financière

Que le migrant occupe un emploi ou pas, son comportement de transfert dépend largement de sa situation financière. Cela concerne à la fois le début des transferts et l'arrêt éventuel de cette pratique. Les migrants qui vivent dans une relative précarité financière sont plus lents à démarrer les envois d'argent à leurs proches et plus prompts à arrêter. La place de la situation financière du migrant tient au fait que le transfert d'argent dépend en priorité de la disponibilité d'argent et du niveau de vie du migrant à l'étranger. La littérature revient sur cette réalité en affirmant que les montants transférés par le migrant dépendent du pays de résidence, du type d'emploi exercé et du coût de la vie pour le migrant (Auroi, 2008). Parler du coût de la vie comme condition pour assurer les transferts d'argent signifie parler de son pouvoir d'achat dans la société d'accueil. Lorsque le migrant peine à assurer son quotidien, il n'aura probablement pas grand chose à envoyer même s'il a la volonté de le faire. C'est pour cette raison qu'il arrêtera vite cette pratique. C'est une question de bon sens et de réalisme. Nous n'avons pas l'intention d'affirmer que seuls les migrants ayant une situation financière relativement aisée envoient régulièrement de l'argent à leurs proches, mais nous voulons plutôt reconnaitre une relative aisance que ces derniers peuvent éprouver pour soutenir leurs proches puisque disposant des moyens pour le faire. Evidemment, d'autres facteurs doivent être pris en compte pour expliquer le rythme du début et de l'arrêt des transferts en dehors de la situation financière du migrant.

La différence entre pays de résidence peut s'expliquer par la situation financière des migrants. Mais celle-ci ne peut pas se résumer seulement à l'accès à l'emploi. L'influence du pays de résidence peut se manifester par la politique d'intégration du pays d'accueil. La politique sociale du Royaume-Uni est jugée plus gratifiante que celle de la Belgique (allocations familiales et autres facteurs sociaux). Ces gratifications sociales visent davantage les migrants ayant des enfants en bas âge. Mais elles ne suffisent pas pour inverser la tendance. Le temps nécessaire pour régulariser les documents administratifs au début du séjour entraîne parfois un manque à gagner qui retarde l'accès à l'emploi et les transferts chez les migrants congolais installés au Royaume-Uni par rapport à ceux de la Belgique.

Conclusion

Deux objectifs majeurs étaient poursuivis dans ce chapitre dont le premier consiste à analyser l'influence exercée par la famille d'origine et l'intégration professionnelle des migrants à destination sur le début des transferts d'argent. Le second objectif vise l'incidence de ces deux facteurs pour expliquer l'arrêt des transferts d'argent. Les variables d'ordre familial analysées dans le chapitre précédent ont été complétées par le niveau socioéconomique du ménage d'origine. Les analyses ont mis en évidence une influence remarquable du statut d'occupation sur les transferts d'argent en particulier pour leur début. Mais pour la stabilité des transferts (arrêt), cette variable n'exerce pas d'influence significative. De leur côté, les variables familiales ont permis d'identifier quelques situations (facteurs) particulières qui accélèrent le début des transferts et celles qui retardent leur arrêt chez les migrants congolais. C'est ainsi que les migrants qui ont perdu un parent, ceux qui ont cofinancé leur migration et ceux qui sont aînés de famille sont plus susceptibles d'effectuer rapidement les premiers transferts que les autres. En revanche, les migrants ayant perdu un des parents sont plus lents à arrêter les transferts ; alors que ceux qui sont issus de ménages pauvres, ceux qui ont cofinancé leur migration et ceux qui ont une situation financière précaire sont plus susceptibles de vite arrêter les transferts d'argent. Nous avons relevé quelques différences entre la Belgique et le Royaume-Uni pour quelques facteurs ayant fourni des résultats significatifs. C'est le cas du sexe, du statut professionnel, du cohabitant du migrant, de la période d'arrivée, du niveau de vie du ménage d'origine et de la survie des parents.

De ce qui précède, les migrants les plus susceptibles de vite débuter les transferts d'argent sont globalement ceux qui sont aînés de famille, qui occupent un emploi, qui ont perdu un des parents, qui ont cofinancé la migration, qui sont séparés de leur famille nucléaire et qui ont une situation financière jugée satisfaisante. Tandis que les migrants les plus susceptibles de vite arrêter la pratique des transferts sont ceux issus des ménages pauvres, ceux ayant une situation financière jugée moins satisfaisante et ceux ayant cofinancé leur migration. Par ailleurs, les montants régulièrement transférés tournent autour de 100$ US avec une fréquence mensuelle si pas trimestrielle. Des tels montants, avec une fréquence mensuelle, servent davantage à couvrir les besoins de consommation courante des ménages bénéficiaires. Les montants élevés pouvant financer des investissements sont peu fréquents.

En définitive, les résultats ne mettent pas clairement en évidence la dépendance des ménages bénéficiaires envers les transferts, mais donnent une indication dans ce sens en fonction du temps nécessaire pour arrêter cette pratique lorsque les migrants débutent les transferts. Notre constat est renforcé par le fait que l'arrêt des transferts est plutôt un phénomène peu fréquent. Associé à la précarité des ménages d'origine, ce phénomène confirme les changements intervenus dans le modèle des migrations congolaises, avec davantage de migrants venant en Europe pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs proches. Cela diffère des migrations pour raisons d'études qui ont caractérisé le début des années 1960. Ces changements sont perceptibles pour l'accès à l'emploi et les transferts d'argent. Le seront-ils encore pour les investissements des migrants ? C'est le contenu du prochain chapitre.

CHAPITRE 6 : EMPLOI DES MIGRANTS ET INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES

Introduction

Les analyses précédentes ont révélé une influence mitigée de la famille d'origine sur l'accès à l'emploi d'une part, et d'autre part, une influence négligeable de la famille d'origine sur le comportement de transfert et un impact significatif de l'emploi uniquement sur le début des transferts. Etant donné que la littérature rapporte un lien fragile entre les transferts et les investissements, il est intéressant de voir si cette affirmation se vérifie chez les migrants congolais. Nous supposons l'existence d'un lien entre les transferts et les investissements à cause du rôle joué par l'accès à l'emploi sur les transferts. En fait, l'emploi permet d'acquérir les ressources pour transférer régulièrement et éventuellement pour investir. Mais la prise en compte de la manière dont les ménages bénéficiaires utilisent l'argent transféré permet de réviser l'influence de la famille d'origine sur la réalisation des investissements des migrants congolais dans leur pays d'origine. C'est, entre autres, cet ensemble de relations en boucle qui justifie qu'on s'attarde à présent sur l'analyse des investissements dans les pages qui suivent.

Ce chapitre vise à examiner l'incidence de trois catégories de facteurs sur la réalisation des investissements par les migrants congolais durant leur séjour à l'étranger. Nous analysons d'abord l'influence familiale sur les investissements. Ensuite, nous ciblons l'impact de l'occupation d'un emploi qualifié et enfin celui des transferts d'argent réguliers sur la réalisation des investissements par les migrants. Malgré tout, l'influence mitigée exercée par la famille sur l'accès des migrants à l'emploi et sur les transferts d'argent ne nous empêche pas de la considérer pour analyser les investissements. En effet, la prise en compte des conditions d'emploi des immigrés subsahariens en Europe et des urgences qui président aux transferts d'argent permet de saisir l'influence exercée par la famille d'origine, l'accès à l'emploi et les transferts sur la réalisation des investissements par les migrants congolais.

Suite à la crise vécue dans les pays sous-développés, la migration internationale se conçoit comme une stratégie pour la survie des ménages d'origine. Les migrants originaires de ces pays s'installent dans les pays développés espérant trouver des emplois correspondant à leurs qualifications et procurant des revenus adaptés à leurs aspirations professionnelles. Grâce au revenu, on comprend le comportement des migrants concernant l'accès à l'emploi et le transfert d'argent. Au-delà de ces deux aspects déjà abordés dans cette thèse, un revenu consistant garantit une bonne épargne qui pourra être utilisée comme fonds pour financer les investissements des migrants. La littérature rapporte une vision négative de la famille d'origine sur la réalisation des investissements. Cette vision tient au fait que certains ménages bénéficiaires affectent le gros des transferts à la consommation. Malgré cette vision négative, bien des investissements ont été financés grâce au revenu des migrants ou des migrants de

retour (Mesnard, 1999 ; McCormick et Wahba, 2001 ; Mesnard, 2004 ; Jureidini, et al., 2010). Notre démarche adopte cette logique.

L'objectif principal poursuivi dans ce chapitre consiste à analyser l'influence de la famille d'origine sur les migrants, de leur accès à un emploi qualifié et des transferts sur les investissements initiés par ces derniers durant leur séjour à l'étranger. Cet objectif global sera réalisé à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Décrire le rythme de réalisation du premier investissement en fonction du temps écoulé depuis l'arrivée des migrants dans le pays d'accueil.
- Déterminer l'influence exercée par la famille sur les migrants dans la réalisation des investissements durant le séjour en Europe.
- Déterminer le rôle joué par l'occupation d'un emploi qualifié et des transferts dans la réalisation des investissements par les migrants durant leur séjour à l'étranger.

Au niveau théorique, nous nous appuyons sur la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail (Stark et Bloom, 1985 ; Stark et Taylor, 1989) et le transnationalisme (Martiniello, 2007). La NEMT insiste sur l'implication du ménage d'origine à la migration et la prise en compte de sa survie en retour. En effet, la réalisation des investissements peut traduire, dans certains cas, le souci des migrants d'améliorer les conditions de vie de leurs proches. Les migrants concernés étant à cheval entre deux espaces de vie, la pertinence de l'approche transnationale se justifie par le fait que ce sont les membres de la famille qui supervisent et gèrent leurs investissements dans le pays d'origine.
La technique d'analyse statistique des données consiste essentiellement en une analyse biographique. Nous cherchons à modéliser la probabilité de réaliser des investissements en tenant compte d'une durée de temps *t* depuis l'installation des migrants en Europe.

Ce chapitre comporte six sections dont la première porte sur une brève revue de la littérature consacrée aux investissements des migrants. La deuxième section aborde les objectifs et les hypothèses de recherche. La troisième se focalise sur l'opérationnalisation des variables alors que la quatrième porte sur la présentation des méthodes et techniques statistiques utilisées. Les deux dernières sont consacrées à la présentation et à la discussion des résultats.

6.1. Revue de la littérature sur les investissements des migrants

Cette partie du chapitre aborde les notions théoriques et empiriques se rapportant à la question des investissements des migrants installés dans les pays développés. Pour ce faire, nous examinons le concept d'investissement dans un premier temps. Dans un second temps, nous présentons quelques études empiriques portant sur les investissements des migrants de retour dans les pays du Sud et ceux des migrants du Sud séjournant encore dans les pays du Nord.

6.1.1. Quelques considérations sur le concept d'investissement

Le terme « investissement » fait penser à une mobilisation de ressources financières importantes, mais nous devons le nuancer concernant l'ampleur de ces ressources financières. En fait, nous utiliserons le concept « investissement » pour désigner l'ensemble des biens et affaires que les migrants ont acquis pendant leur migration dans les pays développés. Nous accordons une importance particulière aux biens acquis pendant la migration parce qu'ils permettent d'apprécier à sa juste valeur la portée économique de la migration internationale. Entrent dans cette définition extensive du concept d'investissement toutes les réalisations immobilières et les activités entrepreneuriales (lucratives) que les migrants peuvent initier pendant leur séjour à l'étranger.

Dans l'étude des investissements des migrants, deux orientations émergent sur le plan empirique. La première considère l'impact de l'expérience migratoire chez les migrants de retour sur la faculté d'investir dans leur pays d'origine. La plupart des publications sur cette thématique se fonde sur cette démarche. La seconde orientation considère les migrants durant leur séjour à l'étranger pour étudier leur comportement d'investissement. C'est cette deuxième orientation qui est adoptée dans cette thèse. L'idée majeure que nous mettons en évidence, à travers l'étude des investissements[64], est que la migration internationale peut apporter les ressources financières nécessaires pour investir dans le pays d'origine. Nous soutenons cette idée parce qu'en RD Congo, le manque de système financier efficace peut être soulagé par l'épargne des migrants en vue de réaliser des investissements d'une part ; et d'autre part, les migrants deviennent une source de revenus supplémentaires des ménages d'origine suite à leur précarité consécutive à la détérioration du tissu économique.

Dans les pays en développement, le système financier souvent inefficace fait face à de sérieuses contraintes parfois difficiles à surmonter. A cet effet, la migration constitue une stratégie permettant de faire face aux contraintes du marché local pour le financement des investissements économiques. Nous supposons que les transferts d'argent effectués par les migrants grâce au revenu de leur emploi à destination peuvent constituer une source de financement nécessaire pour réaliser des investissements économiques. Par ailleurs, il existe une vision alternative qui soutient que ces flux financiers servent très peu de capital productif (Martin, 1991 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a) ; ils favorisent au contraire la dépendance des ménages bénéficiaires (Diaz-Briquets, 1991 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a).

Suite aux contraintes du marché local des pays en développement relatives notamment au manque des financements pour lancer des activités productives, certains individus recourent à la migration internationale. Certains ressortissants des pays du Sud optent pour la migration temporaire : ils vont travailler pour un salaire plus élevé afin de constituer une épargne, puis

[64] Les investissements des migrants de retour se distinguent de ceux réalisés par les autres par le fait que ces investissements sont initiés quand les migrants se réinstallent dans leur pays et qu'ils les gèrent eux-mêmes.

retournent[65] dans leur pays pour investir dans une petite entreprise. Ils peuvent alors acheter du bétail, des terres agricoles ou initier d'autres activités productives (Djajic, 2010 ; Djajic, 2014). Dans cette logique, la migration circulaire ou temporaire constitue une stratégie adaptée pour faire face aux contraintes financières qui pèsent sur le marché local de beaucoup des pays en développement (Djajic, 2014). Cette stratégie peut être efficace pour réunir les fonds nécessaires au démarrage de l'activité souhaitée en retournant dans le pays d'origine. Cette perspective convient pour les migrants de retour (temporaires ou circulaires).

Beaucoup d'études montrent que la migration temporaire est un moyen efficace pour surmonter les imperfections du marché du crédit (Djajic, 2010). C'est le cas de petites entreprises individuelles initiées par les migrants de retour tunisiens (Mesnard, 2004) ; les migrants de retour turcs en provenance d'Allemagne (Dustmann et Kirchkamp, 2002) ainsi que les migrants de retour mexicains (Woodruff et Zenteno, 2007). En outre, ces deux auteurs ont mis en évidence que les transferts de fonds réalisés par les migrants sont une importante source de financement de petites activités de business au Mexique. Certains auteurs considèrent la migration et les transferts d'argent comme une réponse aux restrictions de crédit financier dans ce pays, surtout pour les familles ayant un revenu modeste. C'est le cas de Taylor (1987) ; Escobar-Latapi et Martinez-Castellanos (1991) et Durand, et al. (1996). D'autres auteurs soulignent plutôt le rôle de l'épargne accumulée à l'étranger en permettant aux migrants de retour de lancer des activités de petites entreprises ou d'entreprendre des investissements dans leur pays d'origine (Lucas, 1987 ; Massey et Parrado, 1998 ; Ilahi, 1999 ; McCormick et Wahba, 2001).

Les migrants qui n'optent pas pour la migration temporaire ou circulaire s'installent définitivement (ou presque) dans le pays d'immigration. Ces migrants permanents doivent utiliser une autre stratégie pour financer efficacement leurs projets d'investissements. Nous estimons que les transferts d'argent constituent l'un des meilleurs moyens de rapatrier de l'argent pour soutenir les proches et pour financer des projets d'investissements qu'ils initient par l'entremise des proches. Grâce à ces envois d'argent, les migrants peuvent initier des investissements tout en restant dans leurs pays de destination. C'est l'aspect transnational des pratiques d'investissements au même titre que les transferts d'argent. C'est ce que nous avons adopté dans notre recherche.

L'efficacité des transferts d'argent pour financer les investissements se renforce par le fait que leur intensification accroit les dépenses de consommation non alimentaires (santé et éducation) et des investissements – lucratifs et immobiliers (Daffé, 2008). Bien que faible, la proportion affectée aux investissements peut faire démarrer une activité si les montants transférés sont élevés. Par exemple en Albanie, il est rapporté que 17% du capital requis pour la création d'un business provenaient des transferts d'argent des migrants. Cela montre que les transferts d'argent peuvent servir pour faire face aux contraintes de financement de

[65] Cela fonctionne bien dans le cas d'une immigration dans un pays de la même aire géographique que le pays d'origine. En cas de migration lointaine, la faisabilité de tels retours est faible. D'autres scénarios sont utiles.

l'économie des pays d'origine (Drinkwater, et al., 2003). Mais restons prudent car cette proportion est faible dans la plupart des situations présentées par les auteurs. En outre, toutes les situations et communautés ne s'équivalent pas sur cette question. Dans le contexte de l'Amérique latine, des statistiques disponibles soutiennent que seule une faible proportion des transferts d'argent est affectée au financement des investissements des migrants. En Afrique, l'étude trouvée sur le rôle des transferts concerne l'Egypte : la part réservée aux investissements est aussi faible (Jureidini, et al., 2010). Les autres études insistent sur l'expérience des migrants de retour en montrant le rôle de l'épargne pour faire démarrer des petites entreprises initiées par ces derniers. C'est le cas des migrants de retour tunisiens (Mesnard, 2004) et égyptiens (McCormick et Wahba, 2001).

Dans certains contextes qui distinguent les investissements productifs des non productifs, les transferts ne favorisent pas les investissements productifs (entreprenariat). C'est le cas chez les migrants dominicains résidant aux USA (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a). Les transferts d'argent qui permettent de desserrer les contraintes du capital financier devraient permettre de lancer des investissements productifs, mais ils sont davantage utilisés à d'autres fins. C'est le cas de l'achat d'une maison, l'acquisition du capital humain (paiement de la scolarité des proches) ou l'achat de loisirs (Funkhouser, 1992 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a). Nous avons aussi adopté cette double catégorisation entre investissements lucratifs et non lucratifs.

L'acquisition d'une maison (logement) est un investissement socioéconomique très important pour le pays d'origine et pour les individus (Kagochi et Kiambigi, 2012). En fait, les acquisitions immobilières sont les plus fréquentes parmi les investissements à l'actif des migrants (Bourenane, 2007 ; Osili, 2004 ; Erdal, 2012). Par ailleurs, Osili (2004) a identifié quatre motivations qui poussent les migrants à investir dans l'immobilier. C'est entre autres : (1) fournir aux membres de la famille d'origine un bénéfice direct lié à l'immobilier ; (2) envoyer un signal au sujet des ressources dont ils disposent à destination ; lesquelles ressources peuvent être mises à profit pour améliorer les conditions de vie des proches ; (3) sécuriser les migrants dans la ville d'origine en cas de retour et attester l'attachement au milieu d'origine et la citoyenneté locale et (4) contribuer au développement du stock immobilier de la ville d'origine, c'est-à-dire accroître la beauté de la ville (Osili, 2004).

Les migrants qui envisagent d'investir doivent accumuler des fonds durant leur séjour dans le pays d'accueil en travaillant. Pour accumuler une bonne épargne afin d'investir, l'accès à un emploi et la durée de séjour dans le pays de résidence restent, d'après nous, des dimensions fondamentales. Au-delà de l'épargne, les migrants doivent afficher leur intention claire d'investir dans leur pays d'origine en cas de retour d'une part ; et de l'autre, ils doivent aussi analyser et saisir les opportunités d'investissement qu'offre le pays d'origine. A ce sujet, Woodruff et Zenteno (2007) notent qu'un large éventail d'opportunités d'investissement sont ouvertes aux migrants de retour ; certaines ne nécessitant qu'une petite quantité du capital initial, tandis que d'autres font appel à l'accumulation d'une épargne plus importante.

En définitive, un bon modèle d'analyse des investissements économiques des migrants de retour doit intégrer les opportunités d'investissements qu'offre le pays d'origine au même titre que les possibilités d'emploi et d'épargne des migrants durant leur séjour dans le pays d'accueil (Djajic, 2010). Pour notre part, nous considérons les transferts d'argent (source de financement) comme un des facteurs favorisant la réalisation des investissements. Au final, nous analysons les facteurs qui facilitent la réalisation des investissements par les migrants pendant qu'ils séjournent encore en Europe. Nous nous inspirons des études ayant abordé les investissements des migrants de retour pour cibler les facteurs nécessaires à l'analyse des investissements des migrants séjournant encore dans les pays d'immigration.

6.1.2. Etudes empiriques sur les investissements

Nous avons dit dans les pages précédentes que la plupart des études abordant les investissements des migrants se penchent plutôt vers la comparaison entre migrants de retour et non-migrants. A ce sujet, un certain consensus se dégage lorsqu'on compare migrants de retour et non-migrants sur la probabilité de démarrer une activité productive : les migrants de retour sont plus susceptibles de le faire (Ilahi, 1999 ; McCormick et Wahba, 2001 ; Mesnard, 2004 ; Kilic, et al., 2009 ; Mezger et Beauchemin, 2014). En d'autres termes, l'expérience migratoire accroît la probabilité d'investir dans les pays du Sud : les migrants de retour et les non-migrants n'ont pas le même comportement d'investissement.
Au Sénégal, les investissements des migrants de retour varient selon le continent d'immigration. Les anciens migrants qui ont séjourné dans un pays africain investissent plus dans les business, tandis que ceux qui étaient en Europe investissent plus dans l'immobilier. Par contre, le fait d'avoir un migrant dans la famille n'affecte pas le comportement d'investissement chez les non-migrants (Mezger et Beauchemin, 2014). En Albanie, l'expérience migratoire est considérée comme un facteur associé à la probabilité d'investir dans les activités non agricoles (Kilic, et al., 2009). Tout ce qui vient d'être dit concerne les investissements des migrants de retour ; il n'existe pas encore de consensus sur le comportement d'investissement des migrants séjournant encore à l'étranger (Mezger et Beauchemin, 2014).

La différence entre les migrants de retour et ceux qui vivent encore à l'étranger est que les premiers investissent directement au pays grâce à leur épargne alors que les seconds doivent déléguer des membres de la famille pour pouvoir investir en envoyant de l'argent. L'utilisation des transferts ne dépend pas seulement des migrants, mais surtout des ménages bénéficiaires. En Egypte, les migrants décident de l'utilisation de l'argent envoyé seulement pour 11% des ménages bénéficiaires (Jureidini, et al., 2010). Par ailleurs, 42% des ménages d'origine des migrants égyptiens affirment que ces derniers les conseillent (mais ne décident pas) sur la façon dont l'argent envoyé sera dépensé et 66% font toujours rapport aux migrants sur les dépenses effectuées. Le conseil donné peut consister soit à épargner l'argent (25%), soit à le dépenser dans la vie quotidienne (23,6%), soit à investir dans l'immobilier (13,8%),

soit à investir dans le capital (5%) (Jureidini, et al., 2010). Ce sont les deux dernières catégories qui nous intéressent dans ce chapitre, c'est-à-dire les migrants qui conseillent d'investir soit dans l'immobilier, soit dans le capital. Dans les pages qui suivent, nous passons en revue les facteurs qui peuvent influencer la probabilité d'investir parmi les migrants.

Au niveau macroéconomique, le comportement d'investissement des migrants est tributaire de la conjoncture économique et financière des pays d'origine et d'immigration. Des facteurs tels que les opportunités d'investissements dans le pays d'origine peuvent occasionner plus ou moins d'investissements chez les migrants. De même, des considérations structurelles ou contextuelles de l'économie des pays d'immigration et d'origine peuvent inciter à plus d'investissements : c'est le cas du taux de change de la monnaie locale par rapport aux devises étrangères. Lorsque le taux de change des devises est en hausse par rapport à la monnaie locale, cela peut avoir une incidence positive sur le volume d'argent transféré pour les investissements. C'est ce qui a été mis en évidence chez les migrants philippins vivant à l'étranger durant la crise asiatique de 1997 (Yang, 2008). Cette réalité peut s'appliquer à la RDC qui connait presque trois zones monétaires sur le marché local : le Franc congolais, le dollar US et l'Euro. Avec des périodes de forte appréciation de l'Euro (depuis les années 2000), on s'attendrait à plus d'investissements chez les Congolais installés en Europe. Nous vérifierons si les générations de 2000-2009 investissent plus que les générations anciennes.

L'autre indicateur de la conjoncture économique qui peut influencer les investissements est la période d'immigration. Selon les périodes d'arrivée et de retour, les migrants n'ont pas les mêmes opportunités d'emploi à destination et d'investissement dans le pays d'origine. En Albanie, la période d'immigration influence beaucoup le comportement d'investissement des anciens migrants : la période 1990-2000 accroît la probabilité d'avoir une entreprise familiale (Kilic, et al., 2009). La différence entre cette étude et la nôtre est le fait que les auteurs se sont focalisés sur des ménages tout en distinguant les anciens migrants et les non-migrants ; la nôtre porte sur des migrants vivant encore à l'étranger. La « période d'arrivée » nous donnera des indications sur la conjoncture économique en RDC et dans chaque pays d'immigration retenu. Les périodes récentes offrent plus d'opportunités d'investissement en RDC suite à la dégradation du tissu socioéconomique. Mais les opportunités d'emploi un peu mitigées en Belgique et au Royaume-Uni ne suivent pas cette logique de prospérité durant les périodes récentes.

Après cette mise au point plus globale, nous passons en revue quelques facteurs influençant les investissements des migrants. Nous reprenons sans distinction les études qui ont abordé les investissements des migrants de retour et ceux des migrants séjournant encore dans le pays d'immigration. La présentation de ces études empiriques se focalise sur trois dimensions qui prennent en compte les hypothèses que nous testons dans ce chapitre. Nous abordons les facteurs relatifs à l'emploi, à la famille d'origine et aux transferts d'argent. Pour finir, nous aborderons rapidement les autres facteurs, y compris les facteurs individuels.

6.1.2.1. Influence de l'intégration professionnelle

L'incidence de l'emploi sur les investissements peut être saisie à travers l'impact du revenu sur la faculté d'investir. L'accès à l'emploi est l'un des moyens efficaces pour accroître le revenu qui peut permettre l'épargne ou des transferts réguliers. Nous avons présumé que, toutes conditions égales par ailleurs, l'occupation d'un emploi peut déterminer la probabilité d'investir chez les migrants. Pour notre part, nous tenons surtout compte de la nature de l'emploi occupé : les migrants occupant un emploi de niveau supérieur ou intermédiaire sont plus susceptibles d'investir que les autres. Nous sous-entendons qu'ils ont un revenu relativement élevé qui leur permet d'épargner plus d'argent en cas de migration de retour ou même de transférer plus d'argent dans le cas d'une migration permanente.

D'une manière générale, le revenu des migrants à destination influence considérablement leur comportement d'investissement (Yang, 2008). Cet auteur rapporte l'existence de certaines études qui avancent une corrélation positive entre les types d'investissements et la migration ainsi que les transferts d'argent reçus par les ménages dans les pays en développement. En revanche, d'autres études soutiennent que les transferts d'argent reçus de l'étranger financent rarement des investissements productifs ; ils renforcent plutôt la consommation des ménages (Dia, 2007 ; Daffé, 2008 ; Pérouse de Montclos, 2008). En fait, les revenus élevés peuvent permettre plus de transferts ; ce qui peut amener une certaine relance des investissements. Mais, il faut une certaine prudence à cause de l'affectation des transferts par les ménages bénéficiaires.

Accéder aux finances est l'élément fort que la migration internationale peut apporter pour permettre le lancement des investissements dans les pays d'origine des migrants. Sur ce point, l'occupation d'un emploi reste un des piliers inconditionnels. En effet, une activité professionnelle qui fournit un revenu élevé permet, toutes conditions égales par ailleurs, une épargne élevée ; laquelle pourra être investie dans une activité productive ou économiquement rentable dans le pays d'origine (Dustmann et Kirchkamp, 2002 ; Mesnard, 2004 ; Djajic, 2010). En outre, le comportement d'investissement des migrants dépend de la durée de séjour dans le pays hôte et surtout de leur occupation professionnelle. Et les transferts ne constituent que l'un des moyens pour rapatrier de l'argent au pays d'origine. Par ailleurs, l'expérience des migrants mexicains aux USA a démontré que la durée de résidence dans le pays d'accueil est positivement corrélée avec les opportunités d'investissement dans le pays d'origine. Lindstrom (1996) a trouvé que lorsque les opportunités d'investissement sont nombreuses dans le pays d'origine (Mexique), les migrants qui restent plus longtemps aux États-Unis (en emploi) accumulent plus de capital financier qu'ils peuvent investir dans une activité productive dans leurs régions d'origine (Lindstrom, 1996 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a).

Parmi les études consultées, il n'y en a presque pas qui abordent l'emploi des migrants à l'étranger comme facteur explicatif des investissements. A ce sujet, l'étude de Mezger et Beauchemin (2014) sur les Sénégalais a mis en évidence que les individus qui ne sont pas en

emploi sont beaucoup moins susceptibles de lancer un investissement immobilier ou tout investissement sans distinction de nature. Mais lorsque l'on spécifie les investissements dans le business, cette avance disparait. Pour notre part, nous prenons le statut d'emploi comme l'un des facteurs essentiels pour expliquer la réalisation des investissements chez les migrants.

6.1.2.2. Incidence des transferts d'argent

Plusieurs études consacrées aux investissements des migrants se sont focalisées sur l'impact des transferts d'argent sur les investissements. Mais les résultats sont controversés. Certains auteurs ont trouvé que les ménages qui reçoivent plus de transferts ont une plus grande propension à investir (Yang, 2008 ; Chiodi, 2012) et accroissent la productivité de l'agriculture (Taylor, et al., 2003 ; Böhme, 2013). D'autres auteurs soutiennent que les transferts d'argent ont souvent des effets faiblement positifs ou même négatifs sur la propension à investir et sur le volume de ménages engagés dans le secteur agricole en Chine (De Brauw et Rozelle 2008) ou aux Philippines (Quisumbing et McNiven 2010). De même, les transferts peuvent entraîner une baisse de la productivité des ménages agricoles en Chine (Rozelle et al., 1999) ou en El Salvador (Damon, 2010) et une baisse de la participation au marché du travail dans les ménages dans le Kerala en Inde (Zachariah, et al., 2001).

Pour notre part, les transferts d'argent peuvent influencer sensiblement les investissements par le fait que c'est un moyen pour rapatrier de l'argent au pays d'origine, surtout en cas d'une option pour la migration quasi permanente. Par ailleurs, l'épargne est souvent utilisée par les migrants de retour comme moyen pour constituer les fonds de démarrage des investissements lorsque ceux-ci décident de se réinstaller dans leur pays d'origine. Nous intégrons la variable « transfert d'argent » dans notre recherche non pas du côté des ménages bénéficiaires comme cela a été fait dans la plupart des études empiriques que nous avons consultées, mais du côté des migrants qui envoient de l'argent. Nous présumons que le fait de transférer régulièrement de l'argent influence de façon positive le comportement d'investissement.

6.1.2.3. Impact des facteurs relatifs à la famille d'origine

Contrairement aux transferts d'argent des migrants, les aspects familiaux sont peu abordés comme facteurs explicatifs des investissements. D'ailleurs, les rares études abordant les facteurs familiaux mettent en exergue le rôle négatif de la famille sur les investissements. Cela est dû essentiellement au fait que les ménages bénéficiaires affectent le gros des transferts à la satisfaction de leurs besoins de consommation quotidienne, comme dans le contexte sénégalais (Dia, 2007) et dans le contexte latino-américiain (Auroi, 2008).

La famille d'origine, à travers les relations familiales avec les migrants, joue un rôle capital à la fois sur le retour des migrants, les transferts d'argent et les investissements (Tiemoko,

2004). Mais la solidarité familiale et fraternelle qui soutient et incite à migrer peut également constituer un frein considérable aux investissements économiques. Dia (2007) l'affirme en rapportant les faibles investissements des migrants sénégalais de la vallée du fleuve malgré le volume impressionnant des transferts d'argent : « *en tant que seul membre de la famille détenteur des ressources, le migrant doit pourvoir aux dépenses courantes et cela l'empêche de pouvoir conduire à terme ses projets d'investissements* » (Dia, 2007, 33).

Par ailleurs, les faibles investissements des migrants dans leurs pays d'origine peuvent aussi être expliqués par les relations que Dia (2007) qualifie de *dyadiques* entre les migrants et leurs frères aînés ou leurs parents restés au pays ou leur clerc (marabout dans le contexte du Sénégal) ; relations caractérisées par la vénération des uns vis-à-vis des autres. Les migrants peuvent bien vouloir investir, mais l'argent envoyé est affecté à d'autres fins par les membres de la famille qu'ils responsabilisent. Par la suite, les migrants peuvent constater la non affectation de l'argent à l'investissement, mais ils hésitent à poser clairement la question à leurs aînés par peur de susciter un climat de mésentente dans la famille. Ils se résignent simplement et n'osent plus entreprendre le moindre investissement économique (Dia, 2007).

Mais lorsque les pressions familiales sont réparties entre plusieurs frères ayant aussi migré, le poids est moins considérable pour chacun. Il est donc possible de considérer que le fait d'avoir des proches (frères/sœurs) de la famille qui ont migré permet de réduire la pression sur un seul migrant et permet une meilleure affectation des ressources vers des projets d'investissements économiques. Ainsi, Dia (2007, 35) affirme que : « *par ailleurs, mieux la fratrie du migrant est ancrée en France ou ailleurs à l'étranger (Europe du Sud, Amérique du Nord, Afrique centrale et australe), plus les projets individuels ont des chances de prospérer. Les charges sont alors réparties entre frères et pèsent donc moins sur chacun… Les capacités à la fois d'ascension sociale dans le pays d'accueil et d'investissement au pays sont fortement liées au nombre de migrants dans la fratrie* ».

Pour notre part, nous élargissons le champ des facteurs d'ordre familial pour voir si la famille exerce une influence positive ou négative sur les investissements initiés par ces derniers. Ces facteurs sont la survie des parents, le rang de naissance, le financement de la migration, le niveau de vie du ménage d'origine et la fratrie à l'étranger.

6.1.2.4. Incidence des facteurs individuels et contextuels

À l'instar des transferts d'argent, le comportement d'investissement peut varier en fonction des variables sociodémographiques (l'âge, le sexe et l'instruction). Le réseau social à destination affecte aussi le comportement d'investissement des migrants. Mooney (2003) a constaté que les Mexicains qui ont des liens sociaux aux USA étaient plus susceptibles d'investir. Pour le sexe, les femmes sont moins susceptibles, au Sénégal, de lancer un investissement quel que soit le type d'investissement considéré (Mezger et Beauchemin,

2014). De même, les individus instruits sont plus susceptibles de lancer un investissement (immobilier ou toutes natures confondues), mais pas pour un investissement de « business » (Mezger et Beauchemin, 2014). Dans le contexte d'Amérique centrale et latine, une étude a montré que le genre influence le comportement de transfert et d'investissement. Les hommes investissent plus dans le patrimoine de la famille alors que les femmes visent plus l'établissement d'un « contrat d'assurance vieillesse » entre les parents et le migrant (De la Brière, et al., 2007 ; Bounie, et al., 2010). Cette tendance sera-t-elle observée chez les migrants subsahariens ?

À l'instar de l'impact positif de la migration circulaire sur les transferts d'argent (Pinger, 2010), nous pensons que les retours fréquents au pays d'origine peuvent permettre aussi aux migrants de réaliser plus d'investissements. Les migrants qui retournent volontairement dans leur pays d'origine après avoir gagné de l'argent dans le pays hôte sont plus susceptibles d'investir de façon importante dans leur pays d'origine et de contribuer au développement de leur société (Tiemoko, 2004). Par ailleurs, l'environnement social qui prévaut dans le milieu d'origine peut influencer les investissements des migrants. Par exemple, l'influence néfaste de l'héritage soviétique sur les investissements des migrants est manifeste dans deux communautés rurales d'Ousbékistan et du Kirghizistan : la suprématie du communisme sur l'initiative individuelle affecte négativement la faculté des individus à investir (Aslan, 2011). Dès lors, nous nous posons la question de savoir si l'époque dictatoriale de Mobutu au Zaïre n'affecte pas négativement le comportement d'investissement des migrants congolais ?

6.2. Hypothèses et cadre conceptuel de la recherche

Sous cette rubrique, nous proposons dans un premier temps la formulation des hypothèses de recherche à tester. Dans un second temps, nous présentons le cadre conceptuel que nous utilisons pour analyser les investissements des migrants.

6.2.1. Hypothèses

L'hypothèse globale est que l'emprise familiale sur les migrants est défavorable au lancement des investissements par ceux-ci ; elle ralentirait le rythme de réalisation des investissements chez ces derniers. Par contre, la qualification des emplois occupés par les migrants a une incidence positive sur la réalisation des investissements durant leur séjour à l'étranger. Nous avons formulé les hypothèses spécifiques suivantes :

- Les migrants qui ont perdu leurs parents sont plus susceptibles d'investir que ceux qui ont des parents en vie. En fait, l'argent que les migrants peuvent affecter à la prise en charge des parents peut grossir l'épargne lorsque ceux-ci sont déjà décédés. Cela fait supposer un léger avantage pour les migrants dont les parents sont décédés concernant

le lancement d'un investissement quelconque. Dans le contexte africain, l'influence des parents et des aînés pèse parfois négativement sur la faculté du migrant à investir. Cette influence négative des proches est la principale entrave qui explique la faible proportion des investissements des migrants sénégalais (Dia, 2007).

- Les migrants qui sont issus des familles de niveau socioéconomique précaire sont moins susceptibles de réaliser des investissements que leurs homologues issus des familles relativement aisées. Cette hypothèse tient compte de l'affectation de l'argent transféré par les migrants. Les transferts d'argent dépendent entre autres du niveau socioéconomique du ménage d'origine du migrant (Auroi, 2008). Lorsque le niveau de vie du ménage d'origine est faible, le gros de l'argent envoyé peut être affecté aux besoins de consommation ; et l'épargne nécessaire à l'investissement est parfois négligée. Les transferts effectués par un migrant issu d'un ménage relativement aisé peuvent partiellement être épargnés pour servir de fonds d'un investissement.
- Les migrants qui ont des frères/sœurs à l'étranger sont plus susceptibles de réaliser des investissements que leurs homologues qui n'ont aucun frère/sœur à l'étranger. Nous soutenons cette hypothèse compte tenu du fait que les sollicitations familiales peuvent surcharger le migrant lorsqu'il est seul dans sa famille à avoir émigré. Lorsqu'il y a plusieurs émigrés, les charges liées au soutien des proches sont réparties entre plusieurs migrants, ce qui réduit la contribution de chacun. Dans cette perspective, le migrant ayant des frères/sœurs à l'étranger peut mieux s'organiser pour épargner et lancer un investissement quelconque. Cela n'est pas aussi sûr s'il n'y a qu'un migrant dans la famille. Toutes les sollicitations s'adressent à lui et entravent ses initiatives.
- Les migrants qui occupent un emploi qualifié sont plus susceptibles de réaliser des investissements que ceux qui ne sont pas en emploi. Il en est de même par rapport à ceux qui occupent un emploi non qualifié. Nous soutenons cette hypothèse à cause du lien entre l'accès à l'emploi et les transferts ainsi que du lien présumé entre les transferts et les investissements. Bien que faible, une proportion des transferts sert à financer les investissements des migrants (Taylor, 1986 ; Escobar-Latapi et Martinez-Castellanos, 1991 ; Durand, et al., 1996 ; Woodruff et Zenteno, 2007). De plus, l'argent envoyé provient en grande partie de l'emploi exercé par les migrants à destination. Pour notre part, nous considérons que le revenu que garantit un emploi qualifié permet aux migrants de planifier des investissements à moyen et long termes.
- Les migrants qui effectuent régulièrement des transferts d'argent sont plus susceptibles de réaliser des investissements que ceux qui n'envoient pas régulièrement de l'argent. Nous nous appuyons sur les affirmations de la littérature selon lesquelles les transferts d'argent permettent aussi de financer, en faible proportion, les investissements des migrants (Funkhouser, 1992 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006a).
- Les migrants de sexe masculin sont plus susceptibles de réaliser des investissements que les femmes migrantes. Cette hypothèse émane d'une considération culturelle soutenue par des préjugés sociaux favorables à l'homme par rapport à la femme. Eu égard aux considérations sociales, les hommes auront plus d'ambition que les femmes, à l'instar de leur niveau de participation au marché de travail du pays d'immigration.

En outre, il existe une différence de genre concernant l'implication dans la famille : les hommes tournés vers l'investissement dans le patrimoine de la famille s'opposent aux femmes vouées à l'établissement d'un « contrat d'assurance vieillesse » entre parents et migrant (De la Brière, et al., 2007 ; Bounie, et al., 2010).

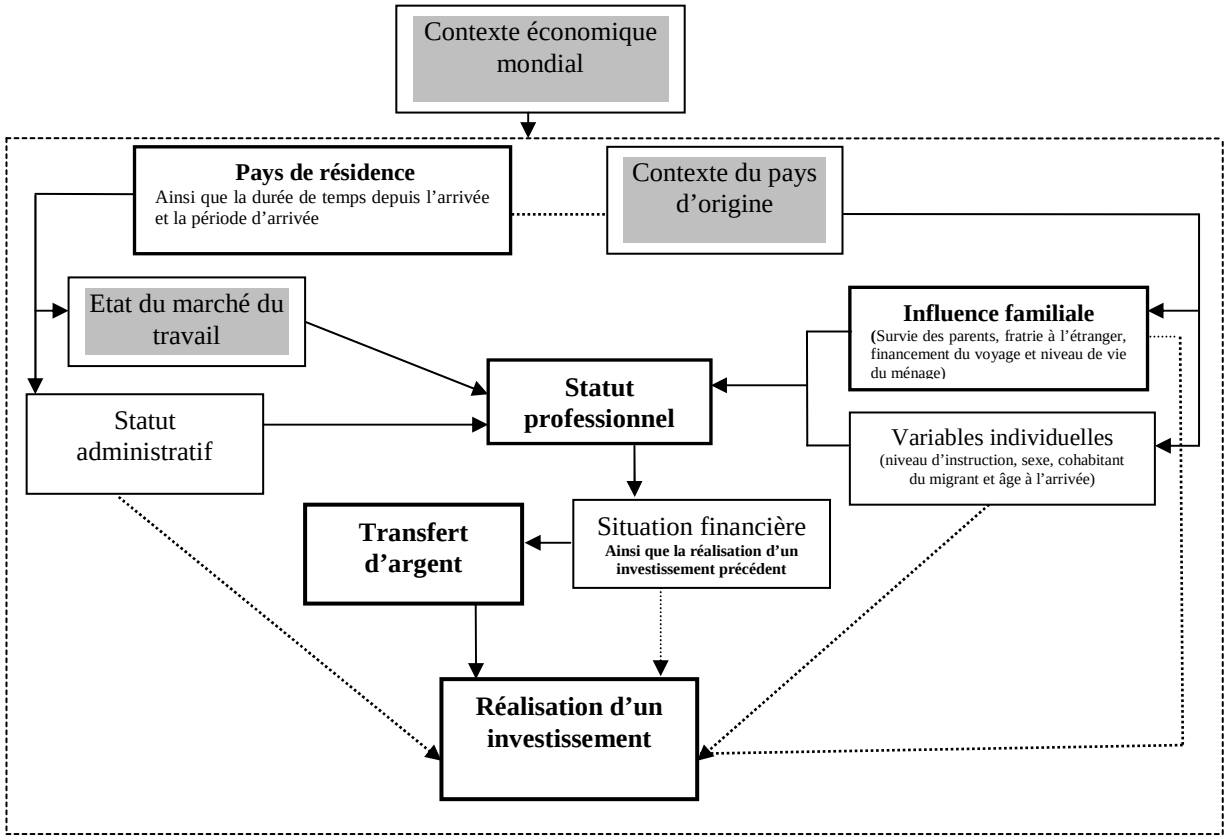
- Les migrants résidant au Royaume-Uni sont plus susceptibles d'investir que ceux qui résident en Belgique. Cette hypothèse se réfère à la différence de profil entre les migrants qui s'installent en Belgique ou au Royaume-Uni. Les Congolais du Royaume-Uni passent parfois par d'autres pays occidentaux où ils acquièrent une certaine expérience concernant les pratiques transnationales. Cela peut leur donner un certain avantage sur leur faculté à investir par rapport à ceux qui viennent directement de la RDC.

6.2.2. Cadre conceptuel des investissements initiés par les migrants

Les premiers investissements durant le séjour à l'étranger sont le signe d'un début d'installation durable résultant entre autres d'une bonne intégration économique du migrant. Cela sous-entend que pour étudier les investissements à l'actif des migrants, l'intégration professionnelle (emploi) serait l'une des variables essentielles. Pour expliquer la rapidité des investissements depuis un événement-origine[66], nous ferons appel à quatre catégories de facteurs. La première se réfère aux variables relatives aux opportunités spécifiques de chaque milieu qui pourront entraîner plus ou moins d'ambition à investir sur le plan économique de la part des migrants. La seconde concerne l'occupation d'un emploi depuis l'arrivée à destination. La troisième fait appel aux variables d'ordre familial en tenant compte du lien avec le comportement de transfert. La dernière vise les variables individuelles. Notre cadre analytique combine des aspects théoriques et empiriques. Les aspects qui ne sont pas repris dans le modèle empiriques sont contenus dans un cadre grisaillé. A partir de la revue de la littérature, voici comment s'articulent les variables retenues.

[66] L'événement-origine est l'installation du migrant dans le pays d'accueil. Nous n'allons pas analyser les investissements réalisés par les migrants avant leur migration ou leur installation en Belgique ou au R-U.

Figure n° 13. Cadre conceptuel de la survenue du premier investissement



Les variables en gras sont celles directement impliquées dans nos hypothèses de recherche. Le pays de résidence influence indirectement les investissements à travers les opportunités d'emploi qu'offre le marché du travail ainsi que les facilités d'accès à l'emploi dues au statut administratif des migrants. A travers l'influence de la pression familiale sur l'accès à l'emploi, nous nous attendons à une relation entre cette dernière et les investissements par l'intermédiaire des transferts d'argents. Evidemment, le comportement de transfert dépend énormément de la situation financière des migrants (directement liée à l'emploi). Même si la relation entre la pression familiale et les transferts est occultée par la situation financière des migrants, nous pouvons néanmoins affirmer que certaines caractéristiques du ménage d'origine peuvent affecter les investissements des migrants. Ces caractéristiques sont bien explicitées à travers les sollicitations familiales (pression). C'est le cas du niveau de vie du ménage d'origine qui affecte les transferts et peut donc affecter les investissements réalisés par les migrants. En gros, nous pensons que le statut administratif, les transferts d'argent, les caractéristiques individuelles des migrants et leur situation financière sont des variables directes par rapport aux investissements.

La plupart des variables reprises dans ce diagramme sont opérationnalisées dans le tableau synthèse disponible à la fin du point 7.3.2. En ce qui concerne les interrelations identifiées dans ce cadre conceptuel, certaines d'entre elles sont probablement discutables ; cela est tout à fait normal. A ce stade de la réflexion, il est difficile de déterminer avec précision le sens et la nature des relations entre les différentes variables explicatives avant d'expliquer la variable

dépendante. Seuls les modèles explicatifs de la réalisation des investissements pourront nous aider à élucider cette question.

6.3. Opérationnalisation des variables

Cette partie est consacrée à la description des variables qui seront analysées dans ce chapitre. Dans les pages qui suivent, nous présentons d'abord la variable dépendante. Puis, nous présentons les variables indépendantes que nous avons retenues pour analyser les investissements réalisés par les migrants congolais durant leur séjour en Europe.

6.3.1. Variable dépendante

Les investissements analysés ici concernent ceux réalisés par les migrants durant leur séjour à l'étranger. La variable dépendante est la réalisation du premier investissement[67] par les migrants depuis leur installation dans le pays de destination. Puisque les données sont récoltées à l'année près, on vérifie chaque année si le migrant a réalisé un investissement. la variable dépendante est dichotomisée (1 ou 0) de la manière suivante :

- Si le migrant a réalisé un investissement à son actif, la variable prend la valeur 1.
- Si le migrant n'a réalisé aucun investissement, la variable prend la valeur 0.

Les investissements analysés ici sont les différents biens (immobiliers ou business) que les migrants ont acquis durant leur séjour à l'étranger. Le tableau annexe n° 24 détaille l'ensemble de biens et affaires que les Congolais ont acquis durant leur séjour en Europe.
Nous avons introduit une distinction parmi les investissements[68] en tenant compte de la dimension lucrative de l'acquisition (bien possédé). Nous avons les investissements lucratifs (affaires ou business) et non lucratifs (biens immobiliers). Cette distinction est très stricte[69]. Par exemple, le premier investissement lucratif est le premier investissement réalisé par les migrants dans cette catégorie en excluant les investissements non lucratifs. L'analyse du premier investissement non lucratif suit la même logique.

6.3.2. Variables indépendantes

[67] Les biens acquis par héritage ne sont pas pris en compte comme investissements à l'actif des migrants. Seuls ceux acquis par achat ou par décaissement sont considérés.
[68] Nous avons d'un côté les investissements productifs qui peuvent apporter un bénéfice financier immédiat ; nous les désignons sous le concept « lucratifs ». De l'autre, on a les investissements non productifs ou « non lucratifs » qui comprennent essentiellement les biens immobiliers en excluant ceux qui visent l'aspect lucratif.
[69] Après une première analyse qui considère globalement tous les investissements répertoriés, nous procédons à deux analyses distinguant les investissements non lucratifs (immobilier) et ceux qui sont lucratifs (business).

Nous distinguons deux catégories de variables explicatives dans cette analyse, à savoir : les variables d'intérêt et les variables de contrôle. En pratique, nous nous focaliserons davantage sur les variables d'intérêt.

Les variables d'intérêt se rapportent essentiellement aux facteurs relatifs à l'emploi et ceux symbolisant l'influence familiale sur les migrants ; laquelle peut favoriser ou défavoriser les investissements. Ces variables d'ordre familial sont la *survie des parents*, le *rang de naissance*, le *niveau de vie du ménage d'origine* et la *fratrie à l'étranger (*nombre de frères et/ou sœurs dans le pays d'accueil et/ou à l'étranger*)*. Le niveau de vie de la famille d'origine a été mesuré par la situation financière qui émergeait dans le logement familial lorsque le migrant était âgé de 15 ans. En dehors des variables d'ordre familial, nous avons ajouté la variable relative à l'emploi (*statut professionnel*). Pour approfondir l'analyse, nous avons spécifié, pour les migrants en emploi, le niveau de qualification de l'emploi occupé (niveau élémentaire ou supérieur). Concrètement, nous voulons savoir si le niveau de qualification de l'emploi occupé a un impact sur la probabilité d'investir au pays d'origine.

L'autre variable d'intérêt se rapporte à la régularité des transferts d'argent durant le séjour en Europe. Nous avons dénommé cette variable *transfert d'argent*. Cette variable nous renseigne sur la régularité des transferts pour chaque migrant au cours de chaque année d'observation. Précisons que cette régularité peut occulter une concurrence possible parmi les bénéficiaires. Toutefois, la régularité des transferts peut avoir une incidence positive sur la faculté d'investir, si c'est la voie utilisée pour financer les investissements. En outre, nous avons complété la liste des variables d'intérêt par le sexe et le pays de résidence. Cela est dû au fait que ces deux variables seront utilisées comme variables de stratification. Elles nous permettent de faire des comparaisons utiles.

Parmi les variables de contrôle, nous avons retenu d'abord les variables sociodémographiques qui sont *l'âge*, le *sexe* et le *niveau d'instruction*. Le sexe sera pris comme variable d'intérêt. En dehors du fait que ces variables sociodémographiques nous donnent une idée sur l'identité des migrants enquêtés, leur prise en compte dans les analyses permettra de comprendre si, par exemple, le fait d'être homme ou femme peut avoir une incidence directe sur le comportement d'investissement des migrants congolais. En fait, les sollicitations familiales et la participation au marché du travail peuvent bien varier selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction ; ce qui peut affecter le comportement d'investissement. Les autres variables de contrôle retenues sont d'ordre contextuel (relatif au pays de résidence). Il s'agit entre autres du *statut administratif du migrant dans le pays d'accueil* et de la *période d'arrivée* sans oublier la *durée écoulée depuis l'arrivée dans le pays d'accueil.*

Nous avons également intégré dans l'analyse le lieu où vit la famille nucléaire du migrant. Nous considérons que beaucoup de migrants adoptent un comportement d'investissement différent lorsqu'ils ne vivent pas dans un même pays avec leurs conjoints (y compris leurs enfants). En nous basant sur le lieu d'habitation des proches du migrant (voir réseau), nous

avons isolé les personnes qui vivent avec ce dernier. Nous avons mis l'accent sur les membres de sa famille nucléaire. Nous avons dénommé cette variable *cohabitant du migrant*. Un migrant vivant seul, en ayant laissé sa famille nucléaire au pays d'origine, est davantage susceptible d'investir, surtout pour améliorer les conditions de vie de son foyer. Cela n'est pas évident si le migrant vit avec sa conjointe en Europe (y compris ses enfants) ; tout ceci, à condition que le migrant soit en union avant son départ en migration.

En outre, nous avons considéré que, surtout pour le cas[70] des investissements catégorisés, le fait d'avoir réalisé un investissement dans le passé peut influencer la survenue d'un nouvel investissement. C'est ainsi que nous avons ajouté une variable qui tient compte de la réalisation d'un investissement à une date antérieure à l'année d'observation. Nous avons dénommé cette variable *investissement précédent*. Elle nous indique si les migrants ont déjà réalisé des investissements dans le passé. Au-delà de l'effet multiplicateur du premier investissement sur le second, l'idée sous-tendue est surtout l'effet bénéfique du profil d'investisseur lorsque le migrant a déjà investi dans le passé.

Après avoir passé en revue les variables dont nous allons nous servir dans nos analyses, nous proposons deux tableaux synthétiques dont le premier reprend toutes les variables explicatives utilisées dans nos analyses. Le second tableau reprend la définition opérationnelle des variables d'intérêt, les effets attendus et les justifications des hypothèses qui s'y rapportant.

[70] Pour l'analyse du premier investissement (toute nature), les investissements précédents sont ceux que les migrants ont pu réaliser avant la migration. Mais si on distingue le type d'investissements, ceux de l'autre type sont considérés comme précédents par rapport à l'analyse.

Facteurs explicatifs des investissements économiques

Tableau n° 6.1. Variables explicatives utilisées dans les analyses des investissements

Variables	Types	Modalité de référence	Autres modalités
Pays de résidence	Fixe	Belgique	Royaume-Uni
Sexe	Fixe	Homme	Femme
Age à l'arrivée	Fixe	Moins de 25 ans	25-35 ans 36 ans et plus
Durée depuis l'arrivée	Varie dans le temps	0 an	Chaque année
Statut professionnel	Varie dans le temps	Sans emploi	Etudiant Emploi élémentaire Emploi intermédiaire et supérieur
Période d'arrivée	Fixe	Avant 1991	1991-1999 2000-2009
Statut administratif	Varie dans le temps	Naturalisé	Titre de séjour en ordre Sans-papier
Instruction	Fixe	Primaire et sans instruction	Secondaire Supérieur
Fratrie à l'étranger	Varie dans le temps	Aucun	Au moins un frère/sœur à l'étranger
Financement du voyage	Fixe	Ego seul	Ego et autrui Autrui
Cohabitant du migrant	Varie dans le temps	En union mais séparé	Conjoint (e) Seul et célibataire
Investissement précédent	Varie dans le temps	Aucun	Au moins un investissement
Niveau de vie de la famille d'origine	Fixe	Plus que satisfaisant	Satisfaisant Moins satisfaisant
Transfert d'argent	Varie dans le temps	Non	Oui
Survie des parents	Varie dans le temps	Parents vivants	Un des parents décédé Deux parents décédés

Tableau n° 6.2. Définition opérationnelle et justification des variables d'intérêt

Variables	Définition opérationnelle	Modalités	Effets attendus	Justification de l'hypothèse
Fratrie à l'étranger	Le nombre de frères qui se sont installés hors RDC. Priorité est accordée à ceux qui ont émigré avant le migrant enquêté.	Aucun Au moins 1 frère	Les migrants ayant des frères à l'étranger sont peu étouffés par la pression familiale. Ils ont plus de marge de manœuvre pour initier un investissement car les charges familiales sont peu contraignantes.	Avec plus d'un frère à l'étranger, il est moins contraignant de prendre en charge les proches. Cela peut favoriser la réalisation des investissements par les nouveaux migrants.
Transferts d'argent	Le fait que le migrant soit en train de faire des transferts d'argent en faveur de ses proches de façon régulière durant son séjour européen. C'est une régularité qui est observée année par année.	Oui Non	Les migrants qui transfèrent régulièrement de l'argent ont plus de chance d'investir que les autres. Plus plausible encore quand on sait que les investissements sont financés en partie par les transferts.	On admet qu'une partie des transferts sert de fonds d'investissement. On peut supposer que plus la probabilité de transférer est grande, plus on peut affecter une partie des transferts à l'investissement.
Survie des parents	Le fait que les parents du migrant soient encore en vie ou que ceux-ci soient décédés avant ou pendant son séjour à l'étranger.	Parents vivants Un des parents décédé Parents décédés	Les migrants qui ont des parents en vie sont plus exposés à la pression familiale. Cela défavorise la réalisation des investissements par les migrants puisque trop sollicités.	Les migrants qui ont perdu leurs parents sont un peu épargnés des sollicitations excessives. Cela les avantage pour lancer un investissement par rapport à ceux dont les parents vivent encore.
Niveau socioéconomique de la famille d'origine	C'est le niveau de vie de la famille d'origine du migrant lorsque celui-ci était âgé de 15 ans. Il approxime le niveau socioéconomique du ménage d'origine.	Plus que satisfaisant Satisfaisant Moins satisfaisant	Les migrants issus des familles aux finances précaires débutent vite l'envoi d'argent pour la survie de leurs proches. Cela est défavorable au lancement d'un quelconque investissement qui nécessite une épargne conséquente.	Ruinés par leur attitude altruiste, les migrants issus des ménages pauvres vont affecter une grande part de leur revenu à leurs proches. Cela peut les empêcher de lancer un investissement. Ils n'auront pas d'épargne suffisante pour le faire.
Statut professionnel	Il s'agit du statut d'occupation du migrant au cours de son séjour dans le pays d'accueil. Ici on vise aussi le niveau de qualification de l'emploi lorsque le migrant est actif occupé.	Inactif Etudiant Emploi élémentaire Emploi supérieur	Les migrants qui occupent un emploi ont un revenu plus sûr et sont plus susceptibles de lancer un investissement. Cela nécessite une certaine épargne qui est facilitée quand les migrants sont dans un emploi qualifié.	C'est le travail qui procure un revenu permettant des transferts d'argent. Les migrants employés sont plus susceptibles de lancer un investissement que les autres. Plus vrai pour les emplois qualifiés.
Sexe	Hommes et femmes tout en prenant en compte les spécificités biologiques et surtout socioéconomiques de chaque catégorie et dans chaque contexte.	Homme Femme	Il règne une répartition sexuée des rôles et responsabilités dans la société congolaise. Les hommes sont plus susceptibles de lancer un investissement que les femmes ; question d'assumer leurs responsabilités familiales et sociales.	Les attentes de la culture congolaise envers les hommes sont plus contraignantes qu'envers les femmes. A cause de cela, les hommes se montrent plus entreprenants que les femmes. Ceci est vrai pour le lancement d'un investissement.
Pays de résidence	Pays d'immigration où sont installés les migrants congolais enquêtés. Deux pays sont retenus : la Belgique et le Royaume-Uni.	Belgique Royaume-Uni	Nous supposons que les migrants du Royaume-Uni bénéficient d'une politique d'intégration plus ouverte à l'emploi que ceux de Belgique. Par ce fait, ils pourront avoir plus vite un revenu pour investir.	Le marché du travail britannique requérant des travailleurs étrangers, il est plus légitime d'estimer que les congolais du Royaume-Uni s'intègrent plus vite que ceux de Belgique. Et ils lancent plus vite un investissement.

6.4. Méthodes d'analyse statistique

L'analyse des données relative au comportement d'investissement des migrants congolais sera faite en recourant à différentes techniques statistiques visant la description et l'explication du phénomène. Pour plus de détails sur ces techniques, il est utile de se référer au troisième chapitre. Dans la partie descriptive, nous allons recourir essentiellement à des représentations graphiques[71] et à la statistique du Chi-carré. Nous décrirons aussi graphiquement le rythme de lancement du premier investissement en recourant à la courbe de survie de Kaplan-Meier.

Pour l'analyse explicative du premier investissement, nous recourons à l'analyse biographique en temps discret. Après avoir préparé le fichier des données en personnes-années, nous appliquerons un modèle *logit* avec la régression logistique pour avoir les modèles explicatifs. La démarche consiste à analyser les facteurs susceptibles d'accroître la probabilité de réaliser le premier investissement depuis l'arrivée des migrants dans le pays de destination en Europe.

6.5. Résultats : investissements des migrants congolais

Cette partie du travail porte sur la présentation des résultats en trois étapes majeures. Nous commençons par une analyse transversale des investissements. Ensuite, nous analyserons graphiquement le rythme d'accès à la propriété à travers le lancement du premier investissement des enquêtés depuis leur installation en Belgique ou au Royaume-Uni. Enfin, nous présenterons quelques modèles explicatifs des investissements.

6.5.1. Analyse transversale des investissements

En guise d'analyse transversale, nous nous focalisons sur deux aspects qui portent sur les investissements à l'actif des migrants au moment de l'enquête. Concrètement, nous passons en revue la réalisation d'au moins un investissement par les migrants en tenant compte de certaines variables dans un premier temps. Dans un second, nous examinons la nature des investissements réalisés par les migrants. Cela nous donne une idée sommaire de la proportion des migrants qui ont pu tirer profit de la migration Sud-Nord en matière d'investissements.

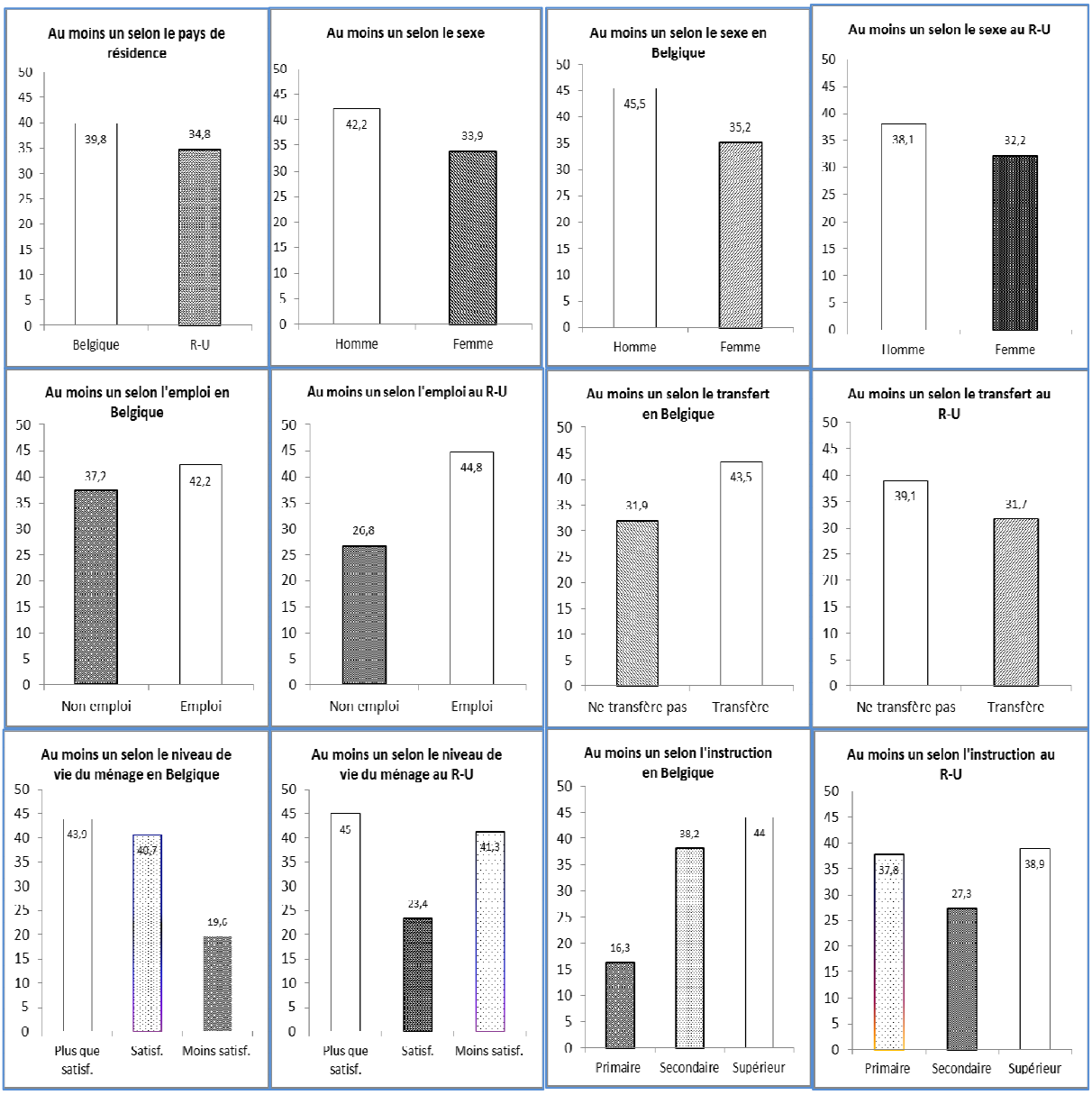
6.5.1.1. Investissements selon quelques variables explicatives

Cette analyse concerne la réalisation des investissements au moment de l'enquête en tenant compte de certaines variables d'intérêt. Dans les graphiques ci-dessous, nous présentons la réalisation d'un moins un investissement en 2009 selon le pays de résidence, le sexe,

[71] Ces graphiques concernent la relation entre certaines variables d'intérêt et la situation des migrants congolais par rapport aux investissements déjà réalisés en 2009.

l'emploi, le transfert d'argent, le niveau socioéconomique de la famille d'origine et le niveau d'instruction.

Figure n° 14. Réalisation d'au moins un investissement selon quelques variables explicatives



Globalement, nous relevons que la réalisation d'au moins un investissement au moment de l'enquête ne varie pas selon le pays de résidence, mais varie légèrement selon le sexe (p-value=0,162). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à avoir réalisé au moins un investissement. En analysant les investissements par pays de résidence, on constate que la situation diffère selon le sexe au Royaume-Uni (p-value=0,171) ; en fonction de l'emploi au Royaume-Uni (p-value=0,016) ; selon le transfert d'argent en Belgique (p-value=0,118) ; selon le niveau d'instruction en Belgique (p-value=0,085) et en fonction du niveau de vie du ménage d'origine en Belgique (p-value=0,018) et au Royaume-Uni (p-value=0,055). Les situations dont la « p-value » n'est pas donnée ne sont pas statistiquement différentes.

A partir de ces graphiques, nous pouvons affirmer, dans l'ensemble, que le comportement d'investissement varie selon le sexe et que cela est plus observable chez les migrants installés au Royaume-Uni par rapport à ceux vivant en Belgique. Dans tous les cas, le comportement d'investissement varie selon le niveau socioéconomique du ménage d'origine. En Belgique, ce sont les migrants issus des familles aisées qui ont été plus entreprenants en matière d'investissement. Au Royaume-Uni, la situation est plus difficile à interpréter. Quant à l'emploi, son influence sur les investissements n'est perceptible qu'au Royaume-Uni. C'est l'inverse pour le transfert et l'instruction dont l'influence sur les investissements ne s'observe significativement qu'en Belgique. Tout ce qui précède révèle que les investissements tout comme les transferts d'argent et l'accès à l'emploi ont un schéma qui diffère selon que les migrants résident en Belgique ou au Royaume-Uni. Par la suite, nous vérifierons si l'influence du pays de résidence suffit pour expliquer le comportement d'investissement des migrants.

Tout ce qui précède se rapporte à la situation observée en 2009. Comment ce comportement d'investissement se distribue-t-il avant et pendant la migration en Europe. Il est intéressant d'établir un profil différentiel en vue de distinguer la proportion des migrants qui ont tiré profit de la migration pour faire fructifier leur esprit entrepreneurial. En réalité, cet esprit s'est développé différemment parmi les migrants congolais. Parmi ceux qui ont débuté les investissements avant de migrer, certains ont poursuivi cette pratique en arrivant en Europe. D'autres n'ont pas eu l'opportunité d'investir en étant à l'étranger. Par ailleurs, un groupe non négligeable de migrants qui n'avaient jamais investi avant de migrer l'ont fait en s'installant en Europe. C'est pour cette dernière catégorie que la migration internationale a été une vraie opportunité pour les investissements. Nous nous intéressons simplement à la proportion des migrants qui ont réalisé au moins un investissement avant et pendant la migration. Ces informations nous sont fournies par le tableau ci-dessous.

Tableau n° 6.3. Proportion des migrants ayant réalisé au moins investissement[72]

Investissements réalisés	Homme	Femme	Belgique	R-U	Ensemble
Aucun	57,8	69,0	60,5	68,4	64,0
Au moins un avant migration	8,2	4,3	6,3	5,6	6,0
Au moins un avant et un pendant migration	18,5	7,2	13,4	10,8	12,3
Au moins un pendant migration	15,5	19,6	19,8	15,1	17,7
Total	100	100	100	100	100

Source : Tableau élaboré sur base des données MAFE-Europe 2009

Environ deux migrants congolais sur trois n'ont jamais investi durant leur vie (avant ou pendant la migration). Par contre, un migrant sur trois a déjà investi. Environ 6% ne l'ont fait qu'avant de migrer. Nous nous focalisons sur les investissements réalisés pendant la migration. Certains migrants peuvent être considérés comme des investisseurs « nés » puisqu'ils ont toujours affiché une attitude favorable aux investissements avant de migrer et n'ont pas changé d'avis en s'installant en Europe. Malgré les revers possibles du changement

[72] Ce tableau reprend aussi quelques rares migrants congolais qui ont réalisé au moins un investissement dans leur pays de résidence.

de milieu de vie, ces migrants ont maintenu leur esprit entrepreneurial : 12,3% des migrants ont investi durant le séjour en Europe comme avant la migration. En proportion, il y a plus d'hommes que de femmes et plus de Congolais installés en Belgique qu'au Royaume-Uni.

Par ailleurs, parmi les migrants qui ont investi en Europe (30,1%), presque 18% ne l'avaient jamais fait auparavant : la migration a été une véritable opportunité qu'ils ont saisie pour enfin investir. C'est au final cette catégorie qui a tiré profit au maximum de la migration internationale pour accéder à la propriété immobilière ou entrepreneuriale. En proportion, il y a plus de femmes que d'hommes ; et il y en a plus en Belgique qu'au Royaume-Uni. Le résultat selon le sexe interpelle surtout pour les femmes congolaises qui ont une autonomie financière plus précaire dans le ménage et la société congolaise. En contexte de migration internationale, elles font des petits boulots, même élémentaires, qui procurent un revenu susceptible d'expliquer leur relative autonomie. Cet élan d'autonomie à l'étranger est mis à profit par les femmes pour investir. C'est ainsi que Vause (2012) pense que les migrations féminines s'inscrivent dans un projet migratoire plus durable, avec moins de retours en RDC. Mais tout comme en RDC, les aspects culturels pèsent encore sur la migration des femmes : elles doivent dépendre de leur mari et la moindre déviation est peu tolérée socialement. Sur base culturelle, Vause (2012) estime que les migrations féminines ont un caractère plus « risqué ».

6.5.1.2. Nature des investissements au moment de l'enquête[73]

Les investissements à l'actif des migrants ont été catégorisés suivant leur visée lucrative. Il y a les investissements réalisés presqu'exclusivement pour procurer un bénéfice financier à leurs initiateurs et ceux qui sont rentables sur le plan économique sans fournir directement de bénéfice financier. Les investissements lucratifs comprennent toutes les activités que les migrants ont entreprises en guise de business. L'acquisition d'un terrain à vocation agricole, la construction d'un immeuble à appartements ainsi que le commerce ou autre business font partie des investissements qualifiés de lucratifs ici. Les autres activités se rapportant aux acquisitions immobilières font partie des investissements non lucratifs. Cette distinction peut être discutable, mais elle rend mieux compte de l'utilisation principale des investissements.

Tableau n° 6.4. Investissements selon l'aspect lucratif et l'ordre d'acquisition (non pondérés)

Investissements	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Lucratifs ou productifs	26	21	14	3	1	0	3	1	69
Non lucratifs (immob.)	139	64	29	15	9	3	0	0	259
Total	165	85	43	18	10	3	3	1	328

[73] Les biens que les migrants ont acquis dans le passé et qu'ils ont revendus ne sont pas comptabilisés comme investissements à l'actif des migrants au moment de l'enquête.

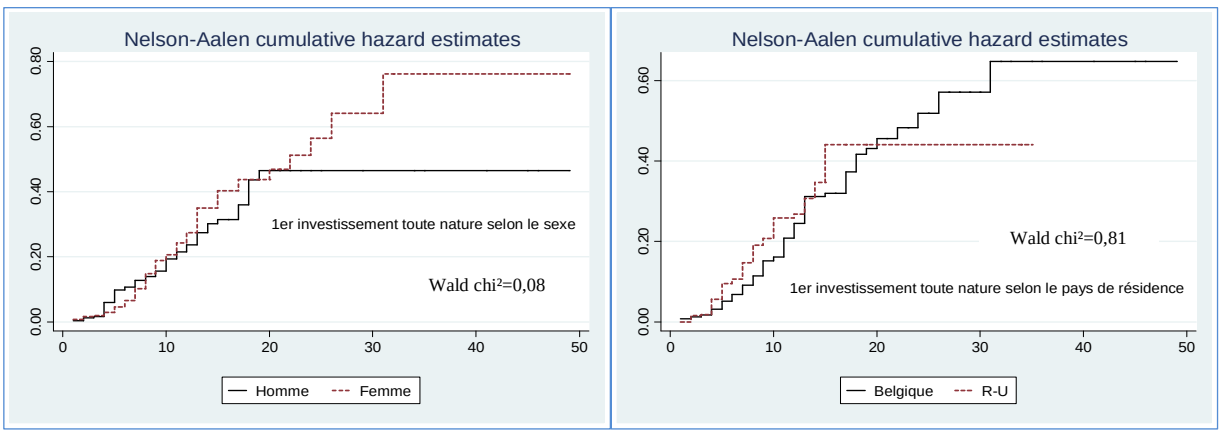
Les investissements non lucratifs (immobiliers) représentent presque les 4/5 de l'ensemble des investissements comptabilisés jusqu'en 2009. Cela signifie que les migrants sont davantage préoccupés par les conditions de leur habitat : ils le font soit pour garantir les meilleures conditions de logement à leurs proches, soit par anticipation d'un éventuel retour au pays d'origine. Par contre la proportion des investissements lucratifs est faible : en dehors des terrains à vocation agricole, on n'aurait presque pas d'investissement lucratif au rang de premier investissement chez les migrants congolais (voir annexe n° 25). Ceci nous fait dire qu'une certaine hiérarchie est respectée dans l'acquisition des biens : les acquisitions immobilières précèdent celles de business. Les investissements non lucratifs précèdent les lucratifs. Cette démarche assez logique est probablement dictée par le niveau élevé de risques à prendre pour réaliser un investissement lucratif. En fait, celui-ci requiert une gestion plus rigoureuse pour ne pas faire faillite. Sur cet impératif de rigueur dans la gestion, l'absence du migrant constitue un handicap sérieux à combler par une personne de confiance. Cela justifie la rareté des investissements lucratifs. En outre, un seul migrant est arrivé jusqu'au 8ème investissement. Le tableau annexe n° 25 reprend les investissements par pays d'implantation.

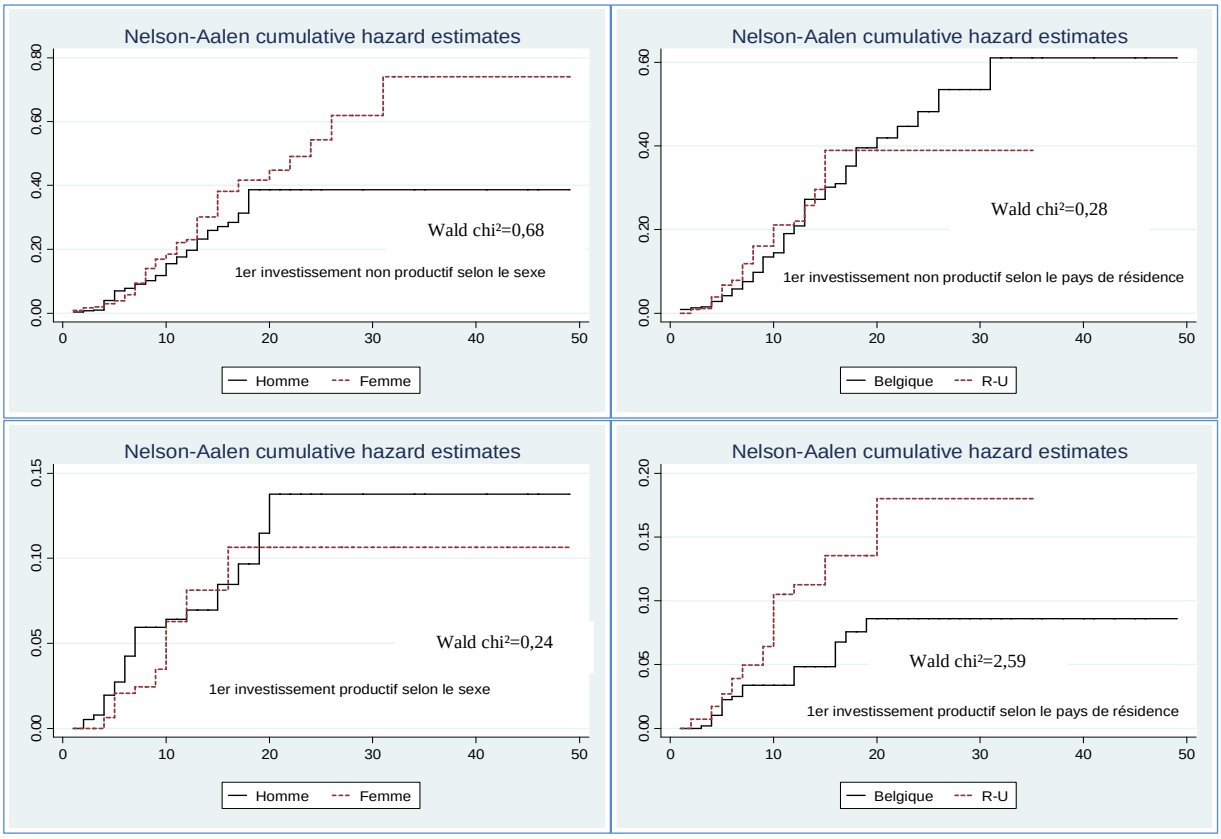
Après cette partie descriptive consacrée à l'analyse transversale, nous passons à une autre description sur une base longitudinale. Il s'agit de décrire le rythme du lancement du premier investissement au fil des années depuis l'arrivée des migrants dans leur pays de destination.

6.5.2. Courbes cumulatives des risques de réalisation du premier investissement

En arrivant dans le pays d'immigration, tout migrant congolais est susceptible d'investir. Dans ce cas, tous les migrants congolais enquêtés constituent la population susceptible d'investir. Nous décrivons graphiquement le rythme de réalisation des investissements par les migrants congolais à l'aide des courbes cumulatives des risques de Nelson Aalen. Eu égard à la catégorisation faite, nous présentons tour à tour les risques cumulatifs de réalisation de tous les investissements sans distinction ; puis pour les investissements non productifs et productifs. Ces courbes sont présentés selon le sexe et le pays de résidence des migrants.

Figure n° 15. Courbes de réalisation du 1er investissement chez les migrants congolais





Les investissements visés ici sont ceux réalisés en RDC, mais leur rythme de réalisation (sans distinction) est très lent : plus de la moitié des migrants congolais n'auront jamais investi durant leur séjour à l'étranger après près de 30 ans d'observation. Les courbes des hommes et des femmes ne diffèrent pas significativement (p-value=0,771). En considérant le pays de résidence, la situation n'est pas tranchée entre les Congolais vivant en Belgique et ceux du Royaume-Uni (p-value=0,368). Le seul aspect à souligner est que moins de la moitié des migrants congolais de la Belgique ont réalisé un premier investissement au cours de leur séjour en Europe. Au Royaume-Uni où la durée de résidence maximale n'est pas très élevée (migration récente), on en a enregistré plus de 60% qui n'ont jamais réalisé un premier investissement.

Les courbes des investissements non lucratifs ressemblent pratiquement à celles des deux premiers graphiques (investissements sans distinction). Pour les investissements lucratifs, il y a pas de différence entre hommes et femmes (p-value=0,622) ; c'est en fonction du pays de résidence qu'on décèle une différence limite en faveur du Royaume-Uni (p-value=0,100). Sans aller dans les détails, les migrants congolais sont très peu nombreux à avoir initié un investissement lucratif au sens strict du terme. À cette allure, le développement insufflé par la migration est difficile à induire. Les investissements lucratifs des migrants pourraient aider à créer des emplois tout en relevant le niveau de vie des ménages d'origine, bref en créant des richesses pour les populations de la société d'origine. C'est un point fort sur lequel reposent la prospérité et l'apport économique de la migration internationale. Après ces courbes de

transition, nous passons aux modèles explicatifs du lancement des investissements par les migrants congolais.

6.5.3. Modèles explicatifs du premier investissement réalisé par les migrants congolais

Cette partie du travail porte sur l'analyse explicative du premier investissement chez les migrants congolais installés en Belgique ou au Royaume-Uni. Nous axons nos analyses sur les variables directement visées dans nos hypothèses de recherche. La variable dépendante (lancement du premier investissement) se présente sous forme dichotomique 0 ou 1. Les analyses suivantes tiennent compte de la distinction entre investissements lucratifs et non lucratifs. Dans une approche longitudinale, chaque variable explicative a été évaluée par rapport à sa capacité à expliquer la survenue du premier investissement en contrôlant les autres variables explicatives : ce sont les effets nets. Nous avons repris aussi les effets bruts de différents modèles globaux retenus (influence de chaque variable sans contrôler les autres). Ces effets sont présentés en termes *d'odds ratio*. Le tableau synthétique ci-dessous reprend le modèle explicatif global des investissements lucratifs et non lucratifs ainsi que celui de tous les investissements sans distinction.

Les modèles du premier investissement stratifiés selon le sexe et le pays de résidence sont repris dans le tableau annexe n° 27. La stratification selon le sexe répond à la nécessité de tenir compte du fait que l'influence familiale d'origine sur les migrants fortement ancrée dans la culture congolaise varie selon le sexe. Etant donné que le besoin des ménages d'origine pour être soutenu par les migrants varie selon le sexe, nous estimons que cette relation peut avoir des répercussions sur le comportement d'investissement. Les modèles stratifiés selon le pays de résidence se justifient par le besoin de comparer les pratiques transnationales des migrants selon qu'ils vivent en Belgique ou au Royaume-Uni. Cela permettra de donner une image de l'impact des politiques d'intégration en vigueur dans chaque pays sur la faculté des migrants à améliorer les conditions de vie des ménages d'origine.

En marge de l'analyse du premier investissement, nous nous sommes intéressé aussi à l'analyse des nouveaux investissements annuels (événements répétés) de différents types d'investissements réalisés : les résultats sont contenus dans le tableau annexe n° 28. Toutefois, ces résultats ne diffèrent pas sensiblement de ceux du premier investissement.

Tableau n° 6.5. Modèles explicatifs des premiers investissements réalisés par les Congolais

Variables explicatives	**Sans distinction**		**Non lucratif**		**Lucratif**	
	Bruts	**Nets**	**Bruts**	**Nets**	**Bruts**	**Nets**
Durée depuis l'arrivée [vt]	1,036***	1,028^{+}	1,040***	1,024^{ns}	1,018^{ns}	1,074*
Sexe						
Masculin (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Féminin	1,213^{ns}	1,051^{ns}	1,394^{+}	1,195^{ns}	0,841^{ns}	1,747^{ns}
Pays de résidence						
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Royaume-Uni	1,278^{ns}	1,046^{ns}	1,159^{ns}	0,835^{ns}	2,266*	2,798*

Age à l'arrivée						
Moins de 25 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
25 – 35 ans	0,844^{ns}	1,117^{ns}	0,963^{ns}	1,241^{ns}	0,719^{ns}	0,978^{ns}
36 ans et plus	1,157^{ns}	1,512^{ns}	0,928^{ns}	1,056^{ns}	2,386^{+}	3,707*
Instruction						
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Secondaire	0,754^{ns}	0,870^{ns}	0,786^{ns}	0,881^{ns}	0,606^{ns}	0,730^{ns}
Supérieur	0,981^{ns}	1,213^{ns}	0,996^{ns}	1,349^{ns}	1,159^{ns}	1,143^{ns}
Statut professionnel ^{vt}						
Sans emploi (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etudiant	0,964^{ns}	1,225^{ns}	0,891^{ns}	1,321^{ns}	4,884+	4,510^{+}
Emploi élémentaire	2,317***	1,844**	1,939**	1,468^{ns}	9,692**	10,992**
Emploi intermédiaire ou supérieur	2,511***	2,067**	2,014**	1,632^{+}	15,881***	20,864***
Cohabitant du migrant ^{vt}						
En union mais séparé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Conjoint (e)	2,630***	2,408***	3,106***	2,878***	1,424^{ns}	1,541^{ns}
Seul et célibataire	0,933^{ns}	1,182^{ns}	0,506^{ns}	0,585^{ns}	2,058^{ns}	4,148**
Période d'arrivée						
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1991 – 1999	1,319^{ns}	1,016^{ns}	1,272^{ns}	1,031^{ns}	1,499^{ns}	0,951^{ns}
2000 – 2009	1,436^{ns}	1,717^{+}	1,232^{ns}	1,467^{ns}	2,890**	5,347**
Niveau de vie de la famille d'origine						
Plus que satisfaisant (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Satisfaisant	0,801^{ns}	0,890^{ns}	0,756^{ns}	0,783^{ns}	1,654^{ns}	3,974**
Moins satisfaisant	1,166^{ns}	1,535^{ns}	1,319^{ns}	2,096*	1,804^{ns}	2,664^{+}
Fratrie à l'étranger ^{vt}						
Aucun (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Au moins 1 frère/sœur à l'étranger	2,105***	1,872**	2,085***	1,871**	4,273**	3,971**
Financement du voyage						
Ego seul (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Ego et autrui	1,293^{ns}	1,511^{+}	1,378^{ns}	1,499^{+}	0,683^{ns}	1,154^{ns}
Autrui	0,944^{ns}	1,314^{ns}	1,023^{ns}	1,176^{ns}	0,665^{ns}	1,787^{ns}
Transfert d'argent ^{vt}						
Non (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Oui	1,920***	1,419^{+}	2,124***	1,589*	1,765^{ns}	1,058^{ns}
Investissement précédent ^{vt}						
Aucun (MR)			1,00	1,00	1,00	1,00
Au moins 1 investissement			1,045^{ns}	1,056^{ns}	5,852***	6,970***
Survie des parents ^{vt}						
Parents vivants (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Un des parents décédé	0,736^{ns}	0,628*	0,657^{+}	0,588*	1,162^{ns}	0,671^{ns}
Parents décédés	0,632^{+}	0,509*	0,699^{ns}	0,614^{+}	0,144*	0,036***
Statut administratif ^{vt}						
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Titre de séjour en ordre	0,397***	0,522**	0,381***	0,496**	0,644^{ns}	0,898^{ns}
Sans papier	0,270***	0,453*	0,286***	0,517^{+}	0,718^{ns}	1,124^{ns}
Effectifs en personnes-années	-	4771	-	4836	-	5329
Effectifs en personnes	-	444	-	444	-	444

MR : Modalité de référence. ns : non sign. Seuil de sign: +p<=0,20 ; *p<= 0,10 ; **p<=0,05 ; ***p<=0,01
vt : variable changeant dans le temps. N=444

Pour ressortir les grandes idées sur les déterminants des premiers investissements, nous procédons en nous référant aux variables d'intérêt. Nous allons mentionner les variables directement impliquées dans nos hypothèses tout en ayant à l'esprit la logique de survie qui sous-tend la migration Sud-Nord.

Transferts d'argent servant surtout à financer l'investissement immobilier

Faute de crédit financier, beaucoup de ressortissants des pays du Sud qui ont un esprit entrepreneurial doivent se débrouiller autrement pour financer leurs investissements. Ceux qui optent pour la migration internationale peuvent financer leurs investissements soit par l'épargne, soit par les transferts d'argent. Cette catégorie de personnes nous intéresse pour mettre en évidence les déterminants des investissements des migrants pendant leur séjour à l'étranger. Dans cette démarche, l'épargne est utile, mais le moyen de la faire parvenir au pays d'origine semble plus intéressant à analyser. Dans une perspective transnationale, les migrants utilisent de plus en plus les transferts d'argent pour rapatrier des fonds dans leur pays d'origine. Et il est admis que plus les transferts sont consistants et réguliers, plus les chances sont fortes d'accroitre la part qui revient aux investissements.

Nous soutenons dans cette thèse que les transferts d'argent peuvent servir à financer les investissements des migrants. Grâce aux transferts, les migrants interviennent dans le vécu de leur ménage d'origine ; ils constituent en fait une ressource quasi sûre sur laquelle les proches peuvent compter. Pour ce faire, les migrants qui effectuent plus régulièrement des transferts d'argent sont davantage susceptibles de réfléchir sur une activité qui peut assurer la survie des proches même en dehors de leurs interventions ponctuelles. Il s'agit simplement d'une attitude prévoyante. En tant qu'activité de substitution, la réalisation d'un investissement peut alors soulager les migrants dans le sens de réduire les sollicitations familiales ; cela peut constituer une stratégie adaptée pour réduire la dépendance des ménages d'origine envers les transferts. C'est probablement dans cette perspective que les migrants issus des ménages pauvres sont plus prompts à interrompre les envois d'argent. Ces migrants sont plus prévoyants que les autres. Les résultats de l'étude montrent qu'en ce qui concerne le premier investissement, la tendance générale va dans le sens d'accroître la probabilité d'investir en cas de transferts fréquents. Mais c'est seulement pour les investissements non lucratifs que les résultats sont significatifs : les migrants qui envoient régulièrement de l'argent investissent relativement plus vite que ceux qui ne transfèrent pas. Pour le premier investissement (sans distinction), la tendance est observée mais cela n'est pas significatif. Les résultats sont aussi significatifs pour les modèles des hommes et de la Belgique (voir tableau annexe n° 27) et donnent une même tendance pour les nouveaux investissements répétés (voir tableau annexe n° 28).

Nous rappelons que la fréquence des envois et les montants transférés (voir tableau n° 6.5) peuvent donner une idée, aussi vague soit-elle, de la proportion des ménages qui reçoivent des transferts qui serviraient à financer certaines réalisations immobilières ou de business. Nous pensons que les montants relativement élevés sont plus probablement destinés aux investissements. Il va de soi que dans les cas où la fréquence d'envois est mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle, l'option la plus salutaire chez le migrant serait de réaliser un investissement pour ne pas être sollicité à tout moment. Cela est plus vrai dans le cas d'un investissement immobilier, d'après les résultats obtenus. Dans ce cas, les proches du migrant

percevront le loyer du logement ou pourront l'occuper (plus de loyer) ; il y aura donc moins de sollicitation.

Famille d'origine en tant qu'acteur essentiel pour les investissements

Pour lancer des investissements, la famille d'origine a une place prépondérante à la fois pour l'affectation de l'argent reçu vers des objectifs plus nobles et pour la supervision des investissements initiés. Les membres de la famille sont les principaux acteurs puisqu'ils sont les principaux utilisateurs des fonds transférés. Pour que l'argent transféré serve réellement à investir, la bonne foi des proches (bénéficiaires) est capitale. Quand l'argent reçu est mal affecté, l'influence de la famille d'origine sera négative pour les investissements des migrants. La supervision et la gestion des investissements sont les autres aspects à charge de la famille d'origine. Ces aspects visent surtout les investissements lucratifs et devraient déterminer le rôle de ces derniers pour supplanter les transferts et alléger la dépendance des ménages d'origine envers les migrants. Les transferts dépendent des relations entre les migrants et leurs proches. Quand elles sont bonnes, les migrants sont davantage susceptibles d'investir pour aider leurs proches à autofinancer leur subsistance sans recourir aux transferts.

Nous utilisons la fratrie à l'étranger, la survie des parents et le niveau de vie du ménage d'origine pour saisir l'influence de la famille sur les investissements des migrants. Le rôle de la famille est négatif sur les investissements dans le contexte sénégalais, mais les résultats enregistrés ici montrent une influence familiale plutôt favorable aux investissements.
Le fait d'avoir des frères/sœurs à l'étranger peut soulager les migrants par rapport aux sollicitations familiales. Dans cette perspective, ces migrants peuvent épargner ou transférer de l'argent dans un but bien précis, celui de financer un investissement. Les individus qui sont seuls migrants de leur famille sont plus souvent sollicités et n'épargnent pas grand-chose. Par ailleurs, lorsque l'épargne est importante, on peut s'attendre à ce que les montants transférés soient relativement élevés. Les résultats montrent nettement que les migrants qui ont des frères/sœurs à l'étranger réalisent plus vite le premier investissement que ceux n'en ont pas. Ce résultat se confirme pour tous les types d'investissements analysés. Cela se vérifie aussi dans les modèles des hommes et des femmes du premier investissement non lucratif et du premier investissement sans distinction de nature (voir annexe n° 27). Nous retenons que le fait d'avoir des frères/sœurs à l'étranger permet d'accélérer la réalisation du premier investissement (lucratif et non lucratif) par les migrants.

En dehors du rôle de la fratrie à l'étranger, les parents peuvent aussi exercer une influence sur les investissements des migrants. Les parents peuvent être responsabilisés pour superviser la réalisation de l'investissement. S'ils sont de bons gestionnaires, l'investissement va de l'avant ; s'ils sont fort dépensiers, les affaires ne démarrent pas. Donc la survie des parents peut exercer une influence positive ou négative sur la réalisation des investissements selon le cas. Les résultats des trois types d'investissements montrent que la perte des parents est défavorable au premier investissement. La présence des deux parents en vie accélère la

survenue du premier investissement : la supervision et la gestion assurées par eux sont des atouts que les migrants capitalisent pour lancer leur premier investissement. Cette influence parentale positive se maintient pour les nouveaux investissements annuels que les migrants pourront lancer par la suite (voir tableau annexe n° 28). Les parents en vie exercent une influence positive sur les premiers investissements initiés par les migrants ; certains de ces investissements leur sont directement destinés. Ce résultat contredit celui observé chez les migrants sénégalais : les parents, les aînés et le clerc jouent un rôle négatif sur les investissements des migrants puisqu'ils n'affectent pas l'argent selon le désir de ces derniers.

En principe, les ménages les plus pauvres seront plus dépendants des transferts pour assurer leur survie. Et partant de cette situation, il est plus probable que les migrants issus de ces ménages aient plus de mal à investir lorsqu'ils en confient la responsabilité à un membre de leur ménage d'origine. Les migrants issus des ménages aisés qui ne s'attendent pas à autant de sollicitation que ceux issus des ménages pauvres peuvent mieux planifier un investissement en épargnant un peu de leur revenu pour réunir les fonds nécessaires. Les résultats montrent que les migrants issus des ménages pauvres sont plus prompts à réaliser un premier investissement non lucratif (immobilier) et même un investissement lucratif (business) que ceux issus des ménages aisés. Ce résultat se vérifie aussi dans le modèle des hommes à la fois pour l'investissement non lucratif et l'investissement sans distinction (voir tableau annexe n°27).

Les migrants issus des ménages pauvres seraient-ils plus entreprenants que ceux issus des ménages aisés en matière d'investissement lucratif et non lucratif ? Ce résultat amène à réfléchir si nous le mettons en relation avec la probabilité d'effectuer des transferts. Nous avions trouvé que les migrants issus des ménages pauvres sont moins susceptibles de transférer régulièrement et plus rapides à arrêter cette pratique. Nous avions présumé que ces migrants ont vite investi suite à la prise de conscience de la précarité de leurs ménages d'origine. Cette stratégie soulagerait tout le monde en réduisant la dépendance de ces ménages envers les transferts. Nous continuons à soutenir cette vision puisqu'autrement les transferts seraient incontournables si l'on ne prévoit pas une autre source de revenu pour remplacer ces derniers et garantir aux proches des conditions de vie minimales. La réalisation d'un investissement peut être alors cette source de revenu de substitution. La famille d'origine tirera toujours un bénéfice direct de l'investissement immobilier ou lucratif initié par le migrant.

Comportement d'investissement peu influencé par les différences de genre

Etant donné que les hommes investissent souvent dans le patrimoine familial alors que les femmes se focalisent davantage dans la prise de soin des parents, on s'attendait à ce que les hommes se lancent plus dans les investissements immobiliers, et les femmes dans les activités de business. En effet, en contexte africain, l'homme est plus sollicité pour différentes questions financières d'ordre général à cause des rôles sociaux qui lui reviennent ; tandis que

la femme est davantage sollicitée pour les questions de logistique. Par exemple lorsque les parents sont locataires, ils s'adresseront à leur fils (migrant) plutôt qu'à leur fille pour, entre autres, le pousser à investir dans l'immobilier afin de leur offrir un abri ou un toit. Et toujours dans le cadre familial congolais, les femmes plus souvent destinées aux activités de commerce seront davantage sollicitées pour envisager notamment un investissement commercial. Les résultats obtenus n'établissent pas de différence entre hommes et femmes pour les investissements immobiliers et lucratifs. Mais dans le modèle de la Belgique, les femmes[74] sont davantage susceptibles d'investir dans l'immobilier pour le premier investissement et pour les nouveaux investissements annuels (voir tableaux annexes n° 27 et 28).

Incidence manifeste de l'occupation d'un emploi qualifié sur l'investissement

Nous nous attendions à ce que le comportement d'investissement des Congolais soit tributaire de l'intégration professionnelle en Belgique et au Royaume-Uni. Mais lorsque nous prenons en compte la nature de l'emploi occupé, nous nous trouvons devant une situation moins précise. Les migrants congolais occupent souvent des emplois de niveau élémentaire ; les emplois de niveau élevé sont rares. Et le revenu augmente de façon proportionnelle au niveau de l'emploi occupé. Celui-ci fournit le gros de l'argent transféré ou épargné par les migrants ; et de ce fait, les migrants qui occupent un emploi de niveau élevé sont davantage susceptibles d'investir dans leur pays d'origine. leur marge de manœuvre est plus grande s'ils veulent épargner pour investir au pays ou s'ils veulent transférer de l'argent au pays. Les résultats de l'étude montrent que les migrants qui occupent un emploi de niveau élevé réalisent plus vite leur premier investissement que ceux qui n'ont pas d'emploi. Ce résultat se vérifie pour l'investissement lucratif, mais pas pour l'investissement non lucratif (immobilier). De même, ceux qui occupent un emploi élémentaire sont plus susceptibles de vite réaliser le premier investissement que ceux qui n'occupent pas d'emploi. Ces résultats sont observés dans les modèles du premier investissement stratifiés selon le sexe et le pays de résidence ainsi que dans les modèles des nouveaux investissements (voir tableaux annexes n° 27 et 28).

Influence faible du pays de résidence sur les investissements des migrants

Malgré les préjugés socioéconomiques favorables aux migrants congolais vivant au Royaume-Uni, l'accès à l'emploi et les transferts d'argent n'ont pas reflété cet avantage présumé par comparaison aux Congolais installés en Belgique. Au contraire, la situation penche même en faveur des migrants congolais installés en Belgique. Ceux-ci se distinguent de leurs homologues du Royaume-Uni tant dans le rythme des premiers envois que dans la régularité des transferts. Si cette tendance se confirme, on s'attendrait alors à ce que les Congolais installés en Belgique soient plus prompts à investir que ceux installés au Royaume-

[74] Le fait que les allocations familiales en faveur des enfants soient gérées par les femmes (si elles travaillent) peut expliquer l'avance prise par les femmes sur les hommes. En outre, les débouchés professionnels des femmes sont plus étendues car ils incluent des emplois souvent non qualifiés d'aide à domicile qu'elles occupent et qui procurent un revenu permanent.

Uni, compte tenu du lien fort étroit entre les comportements de transfert et d'investissement (voir ci-avant). Les résultats ne diffèrent pas selon le pays de résidence. Cette absence de différence se vérifie à la fois pour le premier investissement immobilier et dans l'ensemble. En revanche, la différence est à l'avantage des Congolais du Royaume-Uni pour l'investissement lucratif : ils réalisent plus vite leur premier investissement lucratif que ceux de la Belgique. Ce résultat confirme le biais de sélection dont nous avions parlé dans nos hypothèses : certains migrants installés au Royaume-Uni passent par d'autres pays européens avant de s'y établir. Cela peut avoir une incidence sur leur expérience en matière de transfert et d'investissement. Cette expérience serait plus profitable pour l'investissement lucratif.

D'autres facteurs notamment contextuels influencent aussi les investissements

Le comportement d'investissement des migrants peut être influencé par leur intégration sociale dans le pays d'accueil se traduisant par leur statut administratif. Toute la vie des immigrés à destination est réglementée par la façon dont ils sont intégrés dans la société d'accueil. En fait, lorsque le migrant est naturalisé, il est plus proche des natifs pour certains privilèges comme ceux relatifs à l'intégration sociale et économique. Effectivement les résultats révèlent une tendance à l'avantage des naturalisés concernant le premier investissement dans l'ensemble. L'investissement non lucratif suit cette même tendance, mais pas l'investissement lucratif. Contrairement à ce que nous avions supposé, les résultats ne sont pas à l'avantage des naturalisés de façon nette. La différence entre les Congolais naturalisés (belges ou britanniques) et les autres migrants congolais n'est pas aussi tranchée qu'on pourrait le croire. Nous supposons que les naturalisés sont partagés entre le besoin d'investir au pays d'origine et celui d'investir dans le pays de résidence, notamment en achetant un logement. Ils sont même éligibles pour acquérir un crédit financier s'ils occupent un emploi. En outre, le fait que les naturalisés se soucient davantage de leurs conditions de vie à destination peut affecter négativement le besoin d'investir au pays d'origine. Ils auront tendance à adopter un mode de vie plus occidental avec toutes les exigences financières requises.

Avec le changement de modèle de migration au cours des dernières décennies, plus manifeste depuis les bouleversements sociopolitiques de la RDC, des difficultés économiques se sont accumulées dans les ménages congolais. Le tissu économique de la RDC s'étant dégradé depuis lors, le pays est presque à reconstruire depuis la fin des années 1990. Cela donne de bonnes opportunités d'investissements pour les migrants entreprenants. Avec le manque de fonds d'investissements et l'inefficacité du marché financier en RDC, la migration internationale des Congolais s'inscrit désormais, entre autres, dans une démarche de recherche des ressources financières pour réaliser des investissements au pays d'origine. En confrontant la période d'arrivée avec la réalisation du premier investissement, les résultats montrent que les Congolais qui ont migré à une période récente (par exemple 2000-2009) sont davantage susceptibles de vite investir, quel que soit le type d'investissement considéré.

En dehors de ces différents facteurs relevés ci-dessus, la durée du temps passé dans le pays de résidence est cruciale pour déterminer le comportement d'investissement. Cette durée permet de situer l'ampleur de l'épargne possible lorsque les migrants sont en emploi. L'épargne finance les investissements en l'absence de crédits financiers. Les résultats montrent que la probabilité d'investir croît avec le nombre d'années passées dans le pays d'immigration. De même, les investissements antérieurs accroissent la probabilité d'investir rapidement dans le lucratif : un migrant qui a déjà réalisé un investissement économique (comme l'achat d'une maison) est davantage susceptible de réaliser un investissement lucratif. Ce résultat tend à confirmer la hiérarchie des besoins humains prônée dans la théorie de Maslow (voir pyramide des besoins de Maslow à l'annexe n° 26). Le besoin de se protéger, de s'abriter (construire une maison) se trouve au 2ème échelon ; alors que le besoin d'investir dans un projet lucratif fait partie des besoins d'un niveau supérieur.

A la lumière de cette analyse, nous retenons que la réalisation du premier investissement est davantage influencée par des facteurs de durée (temps écoulé et âge chronologique), des facteurs familiaux (cohabitant du migrant, fratrie à l'étranger et survie des parents), des facteurs d'intégration sociale et économique (emploi et statut administratif) ainsi que des facteurs contextuels (période d'arrivée et faiblement le pays de résidence).

6.5.4. Vérification des hypothèses

Tableau n° 6.6. Synthèse de la vérification des hypothèses concernant le premier Investissement

Hypothèses	Ensemble	Investissement non lucratif	Investissement lucratif
Les migrants congolais ayant perdu leurs parents investissent plus vite que ceux qui ont leurs deux parents en vie	**Hypothèse contredite**	**Hypothèse contredite**	**1. Hypothèse contredite**
Les migrants congolais issus des ménages pauvres investissent moins vite que ceux qui sont issus des ménages aisés	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse contredite**	**Hypothèse contredite**
Les Congolais qui ont au moins un frère/sœur à l'étranger investissent plus vite que ceux n'ayant aucun frère	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse confirmée**
Les migrants congolais occupant un emploi qualifié investissent plus vite que ceux qui ne sont pas en emploi	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse confirmée**
Les Congolais qui transfèrent régulièrement investissent plus vite que ceux qui ne transfèrent pas régulièrement	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse confirmée**	**Hypothèse infirmée**
Les migrants congolais investissent plus vite que les femmes congolaises migrantes	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**
Les migrants congolais vivant au Royaume-Uni investissent plus vite que les Congolais installés en Belgique	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse infirmée**	**Hypothèse confirmée**

6.6. Discussion des résultats

Les résultats obtenus dans ce chapitre appuient en quelque sorte les théories de la NEMT et du transnationalisme dans leur pertinence pour expliquer la réalisation des investissements par les migrants dans leur pays d'origine. Etant donné que la famille d'origine influence positivement les investissements des migrants dans leur pays d'origine, nous voyons dans cette relation une manière pour la famille de s'impliquer dans la stratégie de survie dans laquelle s'inscrivent les migrations Sud-Nord. D'ailleurs, l'éloignement entre les pays d'origine et de résidence ne constitue pas un obstacle pour la réalisation des investissements et cela permet d'attester le caractère transnational des investissements réalisés au pays d'origine. D'ailleurs, ce sont les membres de la famille d'origine qui sont mis à contribution pour gérer les investissements initiés par les migrants. De même, le caractère transnational des investissements se renforce par le fait que les migrants continuent à initier des investissements même plusieurs années après leur installation dans le pays d'accueil. Cela permet d'affirmer, dans une certaine mesure, que les relations entre les migrants et leurs proches se conservent malgré l'allongement de la durée de séjour à l'étranger.

Les investissements initiés par les migrants congolais sont essentiellement immobiliers et sont très peu destinés à un usage lucratif. En revanche, les investissements lucratifs, moins nombreux par ailleurs, sont souvent initiés par des migrants qui ont déjà au moins un investissement immobilier. Les migrants congolais réalisent leurs investissements suivant une certaine hiérarchie qui fait penser à la pyramide des besoins du psychologue américain Abraham Maslow (1943). A travers l'investissement immobilier, les migrants se sécurisent et sécurisent d'abord leurs proches par un logement décent avant de penser à une activité lucrative. Quelques leçons peuvent être tirées de façon utile au sujet des facteurs qui incitent les migrants congolais à réaliser des investissements.

Implication plutôt positive de la famille d'origine

Dans certains cas, le ménage d'origine a été l'un des artisans de la migration de ses membres et à ce titre, il peut s'attendre raisonnablement à un soutien financier de la part des migrants pour assurer sa survie. Nous avons retenu quelques facteurs dont la pertinence par rapport aux sollicitations familiales (implicites ou explicites) a été expliquée tout au long de cette thèse. En associant d'autres variables pouvant influencer la réalisation des investissements, nous avons constaté que les variables d'ordre familial influencent de façon parfois différente les investissements non lucratifs (immobiliers) ou lucratifs (business).

Contrairement à ce que d'autres études ont montré, le rôle de la famille d'origine semble plutôt favorable au lancement des investissements par les migrants. L'explication de ce résultat fait appel à deux dimensions dont la première est que les investissements, surtout

lucratifs, réalisés par les migrants constituent en réalité un appui des migrants à leurs proches (surtout les parents) en vue de réduire le recours aux transferts pour leur subsistance. Les membres du ménage d'origine sont mis à contribution pour entretenir l'investissement qui leur procurera des ressources financières puisque l'argent à transférer peut parfois manquer si les migrants traversent une situation financière difficile à destination. C'est une autre source de revenu qui se substitue aux transferts.

Pour la seconde dimension, les investissements lucratifs peuvent faire partie des intérêts personnels des migrants ; et dans ce cas, la présence des parents est un levier sur lequel peut reposer l'ambition des migrants à investir dans leur pays d'origine. Les parents peuvent alors aider à gérer ou superviser ces affaires. Ceci est valable pour tous les investissements mais davantage pour les investissements lucratifs. En outre, les sollicitations familiales pèsent moins sur les investissements des migrants ayant des frères/sœurs à l'étranger. Toutefois, la réduction de cette pesanteur familiale sur les migrants ne semble vraiment bénéfique que pour les investissements lucratifs. Ainsi, le rôle de la famille d'origine varie pour chacun des deux types d'investissements : il est plus bénéfique pour les investissements lucratifs.

Schémas d'approche différents entre investissements lucratifs et non lucratifs

Lorsque nous analysons les facteurs influençant les investissements lucratifs et non lucratifs, nous voyons se dessiner deux schémas différents. La plupart des facteurs qui favorisent la réalisation des investissements lucratifs ne favorisent pas la réalisation des investissements non lucratifs. En guise d'illustration, l'existence des investissements précédents favorise la réalisation des investissements lucratifs, mais pas celle des investissements non lucratifs. Il en est de même de la fratrie à l'étranger et du statut professionnel (emploi). En revanche, la cohabitation avec son conjoint est favorable à la réalisation des investissements non lucratifs, mais pas à la réalisation des investissements lucratifs. Cela sous-entend que, pour son besoin de survie, l'influence de la famille d'origine est plus favorable à la réalisation des investissements lucratifs; ce qui n'est pas net pour les investissements non lucratifs. Par exemple, la survie des parents affecte davantage la réalisation des investissements lucratifs. Les parents peuvent aider à superviser la réalisation de l'investissement ; cela rassure le migrant qui investit dans ce domaine. Et la présence d'au moins un frère/sœur à l'étranger est avantageuse lorsque les migrants investissent au pays d'origine, mais les effets sont plus bénéfiques lorsque l'investissement est lucratif plutôt que non lucratif.

Revenu stable surtout indispensable pour les investissements lucratifs

L'accès à l'emploi influence la réalisation des investissements à cause du revenu et de l'épargne qu'il permet. Dans la mesure où le financement des investissements nécessite la disponibilité de ressources financières, il existe un lien étroit entre la réalisation des investissements et l'accès à l'emploi. Ce lien est plus fort lorsque que le revenu est garanti par un emploi qualifié relativement bien rémunéré. Certaines études ont mis en évidence que la

plupart des investissements initiés par les migrants (y compris les migrants de retour) ont été financés grâce à l'épargne des migrants durant leur séjour à l'étranger (Mesnard, 1999 ; McCormick et Wahba, 2001). L'épargne sous-entend en effet un revenu régulier pour subvenir aux besoins individuels du migrant et mettre un peu d'argent de côté pour financer d'éventuels investissements. D'autres études ont plutôt mis en exergue que nombre d'investissements sont financés grâce aux transferts d'argent effectués par les migrants (Drinkwater, et al., 2003 ; Bounie, et al., 2010). Pourtant, il existe un lien fort étroit entre emploi et transferts d'argent.

En cas de financement d'investissement au moyen de l'épargne des migrants ou des transferts, l'accès à l'emploi reste central puisqu'il garantit un revenu permanent dont une partie peut être soit transférée au pays d'origine, soit épargnée pour servir de fonds de démarrage des investissements initiés par les migrants. Par ailleurs, l'influence de l'occupation d'un emploi qualifié diffère selon les types d'investissements. Les investissements lucratifs requièrent relativement plus d'effort financier que les non lucratifs. Un emploi de niveau supérieur supporte mieux la réalisation d'un investissement productif puisque les emplois de niveau élémentaire sont en général mal rémunérés et donc moins susceptibles de financer un investissement lucratif.

Rapatrier de l'argent au pays pour financer les investissements

Pour financer les investissements sans que les migrants se déplacent, les transferts d'argent sont le moyen par excellence pour rapatrier de l'argent en toute sécurité au pays d'origine. Dans ce cas, plus les transferts sont réguliers, plus une partie de ces derniers peut être affectée aux investissements. L'influence des transferts d'argent se manifeste davantage sur les investissements non lucratifs (immobiliers). Pour les investissements lucratifs, la relation n'est pas nettement établie. Ainsi, les migrants recourent aux transferts d'argent, mais ne sont pas la principale source de financement de leurs investissements, surtout lucratifs. Nous pouvons penser aux retours de moins d'une année effectués par certains migrants. Nous soutenons que nombre de ces migrants qui retournent régulièrement au pays sans intention de se réinstaller y vont pour le suivi de leurs investissements. Cette hypothèse reste en suspens et peut servir de point de départ d'une recherche qui abordera en détail le rôle des transferts d'argent dans le lancement des investissements auprès des migrants congolais.

Une expérience antérieure en matière d'investissement peut affecter positivement les chances des migrants congolais d'investir dans leur pays d'origine durant leur séjour en Europe. Les migrants qui ont déjà investi dans le passé sont relativement mieux placés pour initier de nouveaux investissements. Ceci est vrai à la fois pour le premier investissement lucratif ou le nouvel investissement lucratif annuel (voir tableaux annexes n° 27 et 28). Les migrants n'ayant jamais réalisé un investissement quelconque ont moins de chance de réaliser un investissement lucratif.

En définitive, nous avons identifié certaines caractéristiques des migrants les plus susceptibles de réaliser chaque type d'investissement. Pour les investissements non lucratifs, les facteurs pouvant expliquer une certaine rapidité de la réalisation des investissements sont notamment le sexe (être femme), le cohabitant du migrant (vivre avec son conjoint), la période d'arrivée (avoir migré durant les années 2000-2009), le niveau socioéconomique du ménage d'origine (n'être pas issu d'un ménage aisé) et la durée depuis l'arrivée en Europe (au moins 7 ans dans le pays d'immigration). Pour les investissements lucratifs, nous avons identifié davantage de facteurs. Ces caractéristiques comprennent le fait d'avoir réalisé des investissements précédents (avoir déjà investi dans le passé), la période d'arrivée (avoir migré à une période récente), la survie des parents (avoir ses parents en vie), la fratrie à l'étranger (posséder au moins un frère/sœur à l'étranger), le niveau socioéconomique du ménage d'origine (n'être pas issu d'un ménage aisé), le statut d'occupation (occuper un emploi de niveau supérieur) et le rang de naissance (n'être pas l'aîné de sa famille). Chacune des caractéristiques identifiées peut être interprétée en comparant avec les autres migrants.

Conclusion

Notre démarche dans ce chapitre visait à analyser les investissements initiés par les migrants congolais durant leur séjour à l'étranger. Concrètement, nous voulions analyser d'une part l'impact de l'intégration professionnelle des migrants, et d'autre part l'incidence de la famille d'origine sur les investissements. Pour saisir l'intégration professionnelle, nous avons surtout pris en compte la nature de l'emploi occupé par les migrants ; tandis que pour saisir l'influence familiale, nous avons retenu des facteurs qui traduisent les relations entre les migrants et leurs familles d'origine. Tout au long de cette thèse, nous avons expliqué le mécanisme par lequel ces facteurs peuvent modeler le comportement du migrant dans le pays d'immigration. Hormis l'emploi et la famille, nous avons vérifié aussi l'incidence de la régularité des transferts sur la réalisation des investissements.

L'influence d'un emploi qualifié est plus manifeste pour la réalisation des investissements lucratifs. C'est pratiquement le schéma inverse pour les transferts d'argent : la régularité des transferts exerce une influence positive sur la réalisation des investissements non lucratifs ou immobiliers. En relation avec les sollicitations de la famille, le niveau de vie du ménage d'origine a un impact direct sur les investissements non pas dans le sens de freiner leur élan mais plutôt pour accélérer leur réalisation lorsque le niveau de vie du ménage d'origine est faible. L'influence positive de la survie des parents (parents vivants) se manifeste surtout pour les investissements lucratifs.
L'influence du sexe et du pays de résidence sur les investissements reste discrète. Mais si on considère la situation à l'intérieur de chaque pays de résidence, on constate une certaine incidence du sexe sur les investissements, avec une avance des femmes sur les hommes en Belgique concernant l'investissement immobilier (voir annexes n° 27 et 28).

En définitive, les résultats de cette recherche mettent en évidence le rôle positif joué par la famille d'origine dans la réalisation des investissements par les migrants. Tout ceci consolide la participation du ménage d'origine au projet migratoire depuis le départ en migration jusqu'à la mise en œuvre des stratégies visant directement l'amélioration des conditions de vie de toute la famille. Ce comportement des migrants n'est pas forcément calculateur, mais répond à une attitude altruiste qui vise le bien-être des proches. L'investissement immobilier ou lucratif profite toujours aux proches d'une manière ou d'une autre. Ils peuvent soit emménager dans le logement construit par le migrant, soit mettre le logement en location (loyer à percevoir), soit tirer directement un revenu issu du business initié par le migrant. Le tout constitue une stratégie efficace visant à atténuer les sollicitations familiales envers les migrants et à réduire l'ampleur des transferts d'argent pour la survie des proches.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette thèse, rappelons que notre objectif principal consistait à analyser, en tenant compte de la famille d'origine, l'incidence de l'intégration professionnelle sur les pratiques transnationales des migrants congolais durant leur séjour en Europe. Nous avons retenu deux pratiques (transferts d'argent et investissements) en raison de leur lien étroit avec les conditions de vie précaires caractérisant certains ménages des pays du Sud d'où proviennent les migrants. En fonction des besoins de survie de la famille d'origine et de l'influence que cette dernière exerce sur les migrants, nous voulions vérifier si l'accès à l'emploi peut accroître leur probabilité d'envoyer de l'argent aux proches et d'investir au pays d'origine. D'emblée, l'influence familiale sur les migrants et les difficultés d'intégration professionnelle des ressortissants des pays du Sud en Occident devaient être les fondements de l'examen des déterminants de l'accès des Congolais à l'emploi en Europe. C'est sur cette base que nous avons analysé les pratiques transnationales des migrants en faveur de leurs familles d'origine.

Sur le plan théorique, cette thèse a recouru à une double approche constituée de la nouvelle économie de la migration du travail (NEMT) et du transnationalisme. La NEMT insiste sur la notion de stratégie familiale qui repose essentiellement sur l'interdépendance mutuelle entre le migrant et sa famille, en mettant l'accent sur la gestion et le partage des risques. A cause des incertitudes qui caractérisent le milieu d'origine, notamment concernant l'emploi, le marché financier et la sécurité sociale d'une manière générale, cette théorie apporte un éclairage sur les comportements des migrants et des ménages d'origine. Elle rend compte de l'implication des ménages d'origine au processus migratoire et de l'attitude des migrants lorsqu'ils doivent soutenir les proches dans leur vécu quotidien. Cette implication des ménages couplée à la prise de conscience des migrants fait de la migration internationale une stratégie de survie des proches, au-delà des intérêts personnels que la migration peut satisfaire chez les migrants.

Toujours au niveau théorique, nous nous sommes aussi intéressé au transnationalisme en ciblant particulièrement la dimension concernant les pratiques transnationales. Nous avons considéré que les transferts d'argent effectués par les migrants en faveur des proches et les investissements réalisés dans le pays d'origine constituent des pratiques qui permettent aux migrants d'être à cheval entre les pays d'origine et d'immigration. En effet, grâce aux progrès technologiques, les migrants peuvent rester en contact presque permanent avec leur famille d'origine ; ce qui favorise les bonnes relations pouvant affecter à la fois les transferts d'argent et les investissements initiés par les migrants. Les bonnes relations entre migrants et ménage d'origine conditionnent l'impact positif de la famille d'origine sur le comportement des migrants à l'étranger. Dans une optique altruiste, ces transferts et ces investissements profitent davantage aux proches et contribuent à améliorer le niveau de vie des ménages d'origine, ce qui s'inscrit d'une certaine manière dans la stratégie de survie soutenue par la NEMT.

La préoccupation majeure de cette thèse a été traduite en six sous-questions dont la première porte sur l'incidence des sollicitations familiales sur l'accès des migrants à l'emploi. Les deuxième et quatrième sous-questions examinent l'incidence respective de l'emprise familiale et de l'accès à l'emploi sur le comportement de transfert des migrants. Les troisième et cinquième sous-questions analysent l'impact respectif de l'emprise familiale et de l'accès à l'emploi sur les investissements. La sixième sous-question porte sur l'influence du pays de résidence à la fois sur l'accès à l'emploi et les pratiques transnationales des migrants.

L'hypothèse globale servant de fil conducteur à cette thèse postulait que les sollicitations familiales auprès des migrants influencent leur accès à l'emploi, avec un impact direct sur les transferts et sur les investissements. Ainsi, face aux questions spécifiques posées, six hypothèses spécifiques ont été testées dans cette thèse. Nous les avons formulées dans les termes suivants :

1. Les sollicitations familiales auprès des migrants poussent ceux-ci à chercher ou à accéder rapidement à un emploi à destination.
2. Les sollicitations familiales auprès des migrants accélèrent la survenue des premiers transferts réguliers d'argent en faveur des proches restés au pays.
3. L'importance des demandes familiales retarde la survenue de premiers investissements initiés par les migrants.
4. Les migrants qui occupent un emploi débutent plus vite les transferts d'argent réguliers et sont plus stables dans les envois d'argent aux proches que ceux qui n'ont pas d'emploi.
5. L'occupation d'un emploi qualifié favorise la réalisation des investissements de la part des migrants.
6. Les migrants sont significativement influencés par leur pays de résidence dans leur accès à l'emploi et dans leurs pratiques transnationales.

Pour tester ces hypothèses, nous avons utilisé des données de l'enquête biographique MAFE menée sur des Congolais en Belgique et au Royaume-Uni en 2009. Ces données ont été traitées essentiellement par la technique d'analyse biographique. En outre, nous avons recouru à la régression logistique ordinale pour compléter nos analyses sur le premier emploi.
Pour chaque phénomène à expliquer, une série de variables explicatives relatives notamment à l'influence familiale et au statut professionnel ainsi que le pays de résidence et le sexe des migrants (variables d'intérêt) et plusieurs variables de contrôle ont été prises en compte. Les analyses comportaient un modèle explicatif global ainsi que des modèles stratifiés selon le sexe et le pays de résidence. Voici les principaux résultats de l'étude se rapportant aux hypothèses spécifiques formulées.

Principaux résultats de la recherche

Influence mitigée des variables d'ordre familial sur l'accès à l'emploi

En tenant compte de certaines restrictions des pays de résidence sur l'emploi des migrants, il a été mis en évidence que l'influence de la famille d'origine agit modestement sur leur accès au premier emploi. En fait, sans être trop remarquable, l'influence familiale se reflète à travers les sollicitations familiales qui affectent l'instinct de survie chez les migrants pour les pousser à vite chercher un emploi à leur arrivée à destination. Bien qu'agissant de façon mitigée, la sollicitude des migrants se manifeste à travers le rang de naissance et la survie de parents. En fonction de l'emprise familiale, certaines catégories de migrants développent plus de risque d'accéder à un emploi inadéquat par rapport à leurs qualifications. Les facteurs familiaux qui favorisent l'accès relativement rapide au premier emploi sont également associés à ce risque élevé d'inadéquation chez les migrants congolais. Cela permet d'attester l'existence d'un lien faible mais non nul entre les attentes familiales et l'accès des Congolais au premier emploi. Ce faisant, notre première hypothèse est faiblement confirmée concernant l'accès à l'emploi puisque les migrants congolais considèrent modestement l'urgence de survie de leurs proches pour vite chercher un premier emploi après l'installation en Europe. Et la prise en compte de la famille d'origine accroit chez les migrants le risque que leur premier emploi soit inadéquat à leurs qualifications. Par ailleurs, le sexe et le pays de résidence influence aussi l'accès à l'emploi en ce sens que deux schémas différents d'accès à l'emploi se sont dessinés dans ces deux pays en fonction du sexe des migrants : un meilleur accès à l'emploi des hommes au Royaume-Uni et un accès à l'emploi privilégié des femmes en Belgique.

La prise en compte de la survie des ménages d'origine pour expliquer l'accès au premier emploi est l'une des leçons se rapprochant de la théorie de la nouvelle économie de la migration de travail (NEMT). Dans cette théorie, la famille d'origine est considérée comme une entité à part entière lors du départ en migration. Dans cette logique, l'individu (migrant) doit désormais inscrire son projet migratoire dans une stratégie qui prend en compte à la fois le besoin de survie de son ménage d'origine et son propre intérêt. Le fait que les migrants se soucient de leurs parents ou agissent en fonction de leur rang de naissance pour vite accéder à un premier emploi à destination renforce, tant soit peu, la logique de survie prônée par la NEMT. Par contre, il aurait été légitime que la fratrie à l'étranger exerce aussi un effet sur l'accès au premier emploi puisque les sollicitations familiales dirigées vers plusieurs migrants atténuent les contraintes auprès de chacun. Cela pouvait affecter négativement l'accès à l'emploi au profit des migrants n'ayant aucun frère à l'étranger. Mais il en était autrement. Il en est de même lorsque le voyage du migrant a été totalement financé soit par sa famille, soit par quelqu'un d'autre. Malgré tout, la théorie de la NEMT est confirmée et renforcée dans l'un de ses aspects relatifs à la prise en compte de la survie des ménages d'origine par les migrants dans leur accès à l'emploi. Cette démarche sous-entend en définitive le soutien des proches à travers les transferts d'argent, que ceux-ci aient contribué ou pas à la réussite du projet migratoire.

Influence mitigée des attentes familiales sur les transferts au profit du statut d'occupation

Au sujet de l'influence de la famille d'origine sur les transferts d'argent, notre deuxième hypothèse est infirmée puisque les variables d'ordre familial sont globalement peu pertinentes pour différencier les migrants dans leur comportement de transfert d'argent. De toutes les façons, presque tous les migrants sont soumis à cette pratique, même si le rythme varie un peu selon les catégories, que l'influence familiale soit forte ou pas. En revanche, la quatrième hypothèse est confirmée car l'accès à l'emploi donne un dynamisme au comportement de transfert d'argent : les migrants qui occupent un emploi sont davantage susceptibles d'envoyer rapidement de l'argent à leurs proches que ceux qui n'ont pas d'emploi. Ces deux résultats (influence de la famille et de l'emploi) semblent se contredire si l'on se rappelle que l'influence familiale sur l'accès à l'emploi n'est pas nulle. Etant donné le lien entre l'occupation d'un emploi et les transferts, on s'attendait à ce que la famille d'origine ait aussi un impact, si minime soit-il, sur les transferts puisque les sollicitations familiales affectant l'emploi visent en définitive le soutien des migrants aux proches à travers les envois d'argent. Mais il n'en est rien. L'occupation d'un emploi affecte les transferts indépendamment de son lien mitigé avec les attentes familiales.

Par ailleurs, lorsqu'on examine les transferts d'argent dans la durée, l'occupation d'un emploi n'exerce plus une influence suffisante pour assurer la stabilité des envois. Il en est de même de l'influence familiale. En réalité, la plupart des migrants qui ont débuté cette pratique ne l'arrêtent presque pas. Les sollicitations familiales sont telles qu'à terme les transferts deviennent difficiles à arrêter ; ce qui peut s'apparenter à une forme de dépendance des ménages, s'il est possible de prouver que la plupart des transferts sont destinés aux mêmes ménages bénéficiaires. Dans les faits, les migrants doivent parfois intervenir dans la plupart des aspects vitaux de leurs proches au pays d'origine, renforçant ainsi l'effectivité des pratiques transnationales.

Au niveau théorique, le lien faible entre les variables d'ordre familial et la pratique des transferts ne semble pas consolider la théorie de la NEMT, tandis que la relation significative entre emploi et transferts peut contribuer à confirmer cette théorie. En effet, les migrants qui s'installent à l'étranger entre autres pour trouver un emploi (revenu) s'inscrivent dans la logique de cette théorie s'ils peuvent contribuer à accroître le revenu de leur ménage d'origine grâce à leur emploi. En envoyant de l'argent à leurs proches parce qu'ils accèdent à l'emploi à l'étranger, ces migrants constituent une source de revenu de leur ménage d'origine ; ce qui est en accord avec l'un des principes de la NEMT. Par ailleurs, étant donné que la plupart des migrants (sans distinction de pression familiale) sont actifs dans les transferts d'argent pour soutenir leurs ménages d'origine, cela permet de confirmer la double identité ou le double espace de vie des migrants que prône le transnationalisme. Et les pratiques transnationales qui en découlent sont une concrétisation de la volonté des migrants d'être présents à la fois dans leurs milieux d'accueil et d'origine grâce à leur emploi et à leurs transferts d'argent.

Incidence de l'emploi et de la famille variant selon le type d'investissement envisagé

Les analyses sur les investissements ont fait une distinction entre les investissements lucratifs et non lucratifs dont il faut tenir compte dans la présentation des résultats. Notre cinquième hypothèse est confirmée pour les investissements lucratifs (business), mais infirmée pour les investissements non lucratifs (immobiliers). En effet, l'accès à l'emploi surtout qualifié est l'un des facteurs explicatifs de la réalisation des investissements, en particulier lucratifs. L'influence de l'emploi sur les investissements est négligeable lorsque l'emploi occupé est de niveau élémentaire. Quant à la troisième hypothèse, elle est en grande partie contredite pour les investissements lucratifs et non lucratifs puisque l'emprise familiale exerce plutôt une influence positive sur les investissements des migrants. A ce sujet, le résultat le plus éloquent est illustré par l'influence de la survie des parents sur les investissements : la présence des parents favorise la réalisation des investissements par les migrants. Ceci contredit les résultats antérieurs trouvés sur les migrants sénégalais qui affirmaient un effet négatif de la famille sur la réalisation des investissements (Dia, 2007). Le même constat est fait sur la fratrie à l'étranger qui influence davantage la réalisation des investissements lucratifs, avec une plus grande probabilité d'investir pour les migrants ayant au moins un frère/sœur à l'étranger. A travers ces résultats, nous décelons une influence positive de la famille d'origine (non attendue) et une influence presque attendue de l'occupation d'un emploi qualifié sur la réalisation des investissements lucratifs et non lucratifs par les migrants congolais.

Au niveau théorique, ces deux résultats confirment la pertinence des théories de la NEMT et du transnationalisme pour expliquer les investissements des migrants dans leur pays d'origine. En effet, le fait que la famille d'origine affecte positivement les investissements des migrants prouve son implication dans la stratégie de survie dans laquelle s'inscrivent les migrations Sud-Nord. De même, comme l'éloignement entre le pays d'origine et le pays de résidence n'empêche pas la réalisation des investissements, cela appuie le caractère transnational des investissements réalisés au pays d'origine. Les migrants utilisent leurs proches pour mettre en œuvre les investissements qu'ils initient. Ceci colle bien avec l'une des caractéristiques des pratiques transnationales se rapportant au fait que celles-ci doivent impliquer une proportion significative des personnes dans les pays d'origine et d'installation des migrants.

Impact du pays de résidence variable selon le phénomène considéré

La sixième hypothèse sur l'impact du pays de résidence est à moitié confirmée (pour l'emploi des hommes) et à moitié contredite (pour l'emploi des femmes). Elle est contredite pour l'arrêt des transferts d'argent. Mais elle est tout simplement infirmée concernant les transferts et les investissements. En fait, pour bien saisir l'incidence du pays de résidence sur les différents phénomènes étudiés, nous devons tenir compte du sexe des migrants. C'est ainsi que nous suggérons de tenir compte du genre pour examiner les pratiques des migrants congolais en Europe. Par exemple, l'influence du pays de résidence et du sexe est peu visible sur les investissements. Mais si on tient compte du sexe dans chaque pays de résidence, on constate que les femmes migrantes ont une certaine avance sur les hommes concernant les investissements non lucratifs (immobiliers) uniquement en Belgique. En outre, la plupart des

migrants congolais ayant réalisé des investissements ont ciblé des projets non lucratifs, en particulier dans l'immobilier. Il y a très peu de migrants congolais qui ont investi dans des projets lucratifs au sens strict du terme.

A l'issue de cette étude, certaines différences entre les Congolais vivant en Belgique ou au Royaume-Uni peuvent être imputées aux politiques d'immigration et d'intégration en vigueur dans chaque pays. Dans ce cas, nous considérons le statut administratif des migrants au cours de la première année de séjour dans ces pays pour affirmer que la politique d'immigration et d'intégration du Royaume-Uni est plus tolérante envers les migrants « sans-papiers » que celle de la Belgique. Rappelons que la plupart des migrants congolais installés au Royaume-Uni sont « sans-papiers » à leur arrivée ; par la suite, ils introduisent une demande d'asile pour leur intégration sociale. Au-delà des migrants congolais, cette affirmation se vérifie en quelque sorte par le constat d'un afflux d'immigrés clandestins au port de Calais (Nord-est de la France) qui veulent traverser la Manche pour tenter leur chance au Royaume-Uni.

Apports et limites de la recherche

Apports sur le plan théorique

La prise en compte de la théorie de la nouvelle économie de la migration du travail (NEMT) dans cette thèse permet de saisir la place de la famille d'origine dans le processus migratoire, depuis la prise de décision de migrer jusqu'à la mise en œuvre des projets d'investissements. Cette implication familiale, soutenue par la NEMT, a forgé l'un des aspects originaux de cette recherche, celui d'analyser le rôle de l'emprise familiale sur les migrants pour expliquer leur intégration professionnelle, leurs transferts d'argent et leurs investissements. Sur le plan théorique, on peut considérer que cette thèse apporte des aspects concrets qui consolident la NEMT. En apportant le soutien nécessaire au bien-être des proches, la migration des Congolais en Europe peut désormais s'inscrire dans une logique de survie des ménages d'origine. Et selon cette théorie, ces migrants constituent à la fois une source de revenu pour leurs ménages d'origine et une stratégie face aux contraintes du marché local dans le milieu d'origine. Cela se vérifie par la suite à travers les transferts d'argent et les investissements initiés par les migrants. La plupart de ces investissements sont d'ailleurs au profit des ménages d'origine. Par exemple, le fait que les investissements des migrants congolais soient essentiellement immobiliers sous-entend qu'ils profitent davantage aux proches qui peuvent soit emménager dans le logement, soit le louer.

Le second apport théorique de la thèse concerne la dimension transnationale des réalisations des migrants en termes à la fois de transferts et d'investissements. En raison des liens familiaux entre les migrants et leurs proches, ceux-ci vivent à l'étranger tout en restant en relation avec les membres de leurs ménages d'origine. C'est à ce titre que leur accès à l'emploi dépend en partie des attentes familiales ; il en est de même des investissements surtout lucratifs, mais moins pour les transferts d'argent. Cette thèse permet de renforcer les

affirmations de la théorie transnationale concernant la conservation des liens familiaux malgré les années passées à l'étranger. Par exemple, la thèse a mis en évidence que plus la durée de temps s'allonge après avoir débuté les envois d'argent, plus les migrants auront de la peine pour arrêter les transferts d'argent en faveur de leurs proches. Tout ceci signifie que les liens familiaux qui se maintiennent entre les migrants et leurs proches sont un atout pour faire perdurer les pratiques transnationales.
Par ailleurs, le transnationalisme soutient que les pratiques transnationales sont un fait de la première génération des migrants. La vérification de cette affirmation nécessite d'initier une étude chez les migrants congolais de la seconde génération pour voir si les transferts et les investissements sont en baisse ou en augmentation. Pour l'instant, ma thèse confirme la forte prévalence des pratiques transnationales et leur persistance dans le temps grâce aux liens étroits entre les migrants et leurs ménages d'origine.

Apports sur le plan méthodologique

L'apport de cette thèse est d'avoir utilisé des données originales d'une enquête longitudinale rétrospective pour appliquer l'analyse biographique. Cette technique statistique a l'avantage de tenir compte de l'évolution du temps pour analyser l'effet des variables concurrentes sur le phénomène étudié. Les changements qui interviennent entre-temps dans divers domaines de la vie du migrant peuvent s'influencer mutuellement ; et cela est intéressant à analyser pour avoir un résultat proche du réel. Par exemple, en considérant la situation socioprofessionnelle du migrant ainsi que son statut administratif dans le pays d'accueil pour étudier ses investissements, la thèse essaie de voir si les statuts dans ces deux domaines peuvent affecter son comportement d'investissement. Ainsi, l'analyse biographique est la technique la mieux indiquée pour rendre compte de l'influence des statuts concurrents sur un phénomène donné. En outre, l'analyse biographique associe dans un modèle explicatif des variables fixes et celles qui changent dans le temps. En termes simples, elle tient pleinement compte de l'évolution du temps.

L'importance du recours aux données biographiques se renforce par le fait que plusieurs recherches ayant abordé les mêmes aspects que cette thèse font souvent usage des données transversales (tableaux annexes n° 12 et 20). Souvent la situation est mesurée à un moment donné de la vie des migrants (souvent au moment de l'enquête), on essaie alors de calculer certains indicateurs. C'est le cas de l'accès à l'emploi et des transferts. Pour l'emploi, ces études permettent d'estimer le niveau de participation au marché du travail, le taux de chômage et d'autres mesures à une période donnée. Pour les transferts d'argent, on peut calculer la proportion des migrants qui sont actifs dans cette pratique, le montant du dernier transfert, le montant transféré et bien d'autres indicateurs encore. De ce fait, les analyses envisagées utilisent des techniques d'analyses transversales. L'usage des données biographiques et de la technique d'analyse biographique apporte à l'analyse de ces phénomènes certaines informations que ne sauraient fournir les techniques d'analyses transversales.

Apports sur le plan empirique

Beaucoup de résultats viennent enrichir le champ des études empiriques portant sur l'accès à l'emploi, les transferts d'argent et les investissements des migrants. signalons les plus frappants sur le plan social comme apports empiriques de la thèse. Cette recherche confirme la tendance observée dans d'autres études empiriques ; celle mettant en évidence l'occupation des emplois de niveau élémentaire par les migrants du Sud (et ceux d'origine subsaharienne) dans les pays développés. Concernant les facteurs explicatifs de l'accès à l'emploi, la thèse met en lumière la nécessité de tenir compte du genre pour identifier les déterminants de l'accès des migrants congolais à l'emploi en Belgique et au Royaume-Uni. De même, les résultats de la thèse soulignent, dans une certaine mesure, le rôle de la famille d'origine des migrants pour accélérer leur recherche d'emploi et expliquer leur intégration professionnelle dans les pays développés. Cela tente de concrétiser la logique de survie des ménages d'origine qui sous-tend les migrations Sud-Nord.

L'approche comparative adoptée dans cette thèse entre les Congolais installés en Belgique et ceux vivant au Royaume-Uni apporte une autre dimension unique à cette thèse. Cette comparaison est d'autant plus intéressante qu'elle sous-entend une évaluation sommaire de l'impact des politiques d'intégration et d'immigration en vigueur dans ces deux pays. Souvent les études sur les migrants internationaux concernent des aires d'immigration précises ; il est donc enrichissant de considérer des contextes différents pour voir l'impact des mesures adoptées au niveau institutionnel sur l'intégration des migrants et leurs pratiques d'une manière générale. En ce qui concerne l'intégration professionnelle, il se dégage de cette thèse que, malgré que la plupart des Congolais s'installent au Royaume-Uni par demande d'asile, on observe un schéma d'accès à l'emploi avantageux pour les hommes au Royaume-Uni. Pour le transfert d'argent, la thèse montre que la pratique de transfert est plus précoce et plus stable en Belgique qu'au Royaume-Uni. Ceci est indépendant du fait que beaucoup de migrants congolais passent par d'autres pays avant de s'installer au Royaume-Uni. En revanche, les migrants congolais ne diffèrent pas vraiment sur la réalisation des investissements selon leur pays de résidence, sauf pour les investissements productifs.

La comparaison entre pays de résidence nous conduit à postuler que les Congolais installés au Royaume-Uni sont négativement affectés par les conditions de leur immigration et de leur intégration sociale. Le fait d'être « sans-papier » à l'arrivée constitue un handicap qu'ils surmontent progressivement, mais qui pèse encore durant les premières années de séjour dans ce pays. Nous supposons alors qu'au fil du temps, après un certain nombre d'années, cette influence négative du statut administratif se dissipera : les migrants congolais du Royaume-Uni seront au même niveau ou dépasseront ceux de la Belgique concernant l'occupation de l'emploi ou la pratique des transferts et des investissements. Cette affirmation s'appuie sur la situation professionnelle observée au moment de l'enquête ; le temps qui s'écoule atténue

l'effet de la précarité administrative du début du séjour. Les migrants adoptent alors certaines stratégies d'adaptation, comme la naturalisation, pour tirer profit d'une bonne intégration.

A travers les résultats de l'accès à l'emploi et les transferts, nous voyons un peu les effets de la politique d'intégration et d'immigration entre les deux pays en présence. Les migrants congolais s'installant au Royaume-Uni, qui sont souvent « sans-papiers » durant la première année, sont désavantagés en matière d'emploi et de transfert à cause du lien étroit entre le statut administratif et l'intégration professionnelle, et par extension avec le transfert d'argent. Nous disons donc que l'intégration sociale dans le pays d'accueil, à travers le statut administratif, a une incidence directe sur l'intégration professionnelle et sur les pratiques transnationales des migrants durant leur séjour à l'étranger. C'est là que réside la nécessité de comparer les pratiques des migrants congolais en fonction de leur pays de résidence. Cette comparaison révèle l'impact des conditions d'immigration et d'intégration sur le vécu du migrant à l'étranger. Malgré une politique d'immigration plus large au Royaume-Uni, les Congolais majoritairement « sans-papiers » et demandeurs d'asile au début du séjour connaissent une intégration lente imputable à leur statut administratif.

La thèse se veut aussi originale en se proposant d'analyser les transferts d'argent suivant une approche longitudinale. Elle analyse d'abord le rythme de survenue des premiers transferts depuis l'installation des migrants dans le pays de destination. Sur ce point, la thèse a mis en évidence que la pratique de transferts est de plus en plus précoce si on tient compte de la période d'arrivée : les migrants des décennies anciennes débutaient plus tardivement les envois d'argent par rapport aux migrations des décennies actuelles. Ceci permet d'affirmer un possible changement de modèle des migrations congolaises en Europe. Les Congolais migrent de plus en plus en inscrivant leur projet migratoire dans une stratégie qui vise davantage le bien-être des proches restés en RDC, à côté du bien-être personnel. L'analyse des transferts d'argent ne se limite pas au rythme de début, elle a abordé aussi ce qui se passe au fil du temps après le début de cette pratique. On cherche à voir si la pratique des transferts s'établit durablement dans le temps. A ce sujet, la thèse a montré que la pratique des transferts est relativement stable dans ce sens que la plupart des migrants qui ont débuté cette pratique ne l'arrêtent presque pas au fil du temps.

La thèse montre, dans une certaine mesure, une forme de dépendance des ménages d'origine des migrants envers les transferts d'argent dans ce sens que les migrants qui débutent cette pratique l'arrêtent difficilement ; et que la probabilité d'arrêter décroit avec l'augmentation de la durée depuis le début des envois. On note que la poursuite de cette pratique tend à entretenir la dépendance des ménages bénéficiaires envers les transferts d'argent et envers les migrants. Cependant, cette présumée dépendance ne peut s'établir que si les transferts sont destinés aux mêmes ménages bénéficiaires. De même, l'influence des sollicitations familiales pour expliquer les transferts n'est très manifeste que lorsque les migrants ont perdu un de leurs parents ou lorsqu'ils sont aînés de famille. Dans tous les cas, l'occupation d'un emploi reste le facteur le plus susceptible de garantir des envois d'argent réguliers.

La prise en compte des biens durables ou biens de valeur pour étudier les investissements réalisés par les migrants constitue un autre aspect original de cette thèse. Nous avons considéré les biens de valeur possédés par les migrants comme investissements à leur actif, à condition qu'ils les aient acquis par achat et non par héritage. On ne s'est pas limité aux investissements productifs comme cela a été souvent le cas dans la plupart des études menées dans certains contextes d'Amérique latine et d'Europe centrale ou orientale. L'approche des biens durables adoptée pour les investissements permet aussi d'intégrer les biens immobiliers parmi les investissements à l'actif des migrants au pays d'origine. Avec l'élargissement du champ des investissements, cette thèse a identifié toute réalisation ayant une certaine valeur économique parmi les acquisitions des migrants durant leur séjour à l'étranger. A l'échelle des ménages, cela permet une meilleure évaluation des retombées économiques de la migration internationale dans le pays d'origine, au-delà des transferts d'argent.

La réalisation des investissements nécessite des fonds importants que les migrants peuvent rendre disponibles par l'épargne ou par les transferts, tributaires le plus souvent d'un revenu stable (emploi). Tout en confirmant que la migration peut apporter les fonds nécessaires aux investissements, cette thèse montre que l'incidence de l'occupation d'un emploi qualifié sur les investissements se manifeste davantage lorsqu'il s'agit des investissements lucratifs. Il en est de même de l'influence familiale sur les investissements : cette thèse contredit les études antérieures sur le rôle négatif attribué à la famille dans la réalisation des investissements. Les parents encore en vie constituent plutôt un levier pour les investissements lucratifs initiés par les migrants au pays d'origine. A ce niveau, l'utilisation abusive de l'argent envoyé par les migrants entre autres pour financer les investissements est le principal grief porté contre la famille d'origine pour expliquer la faible proportion des investissements. En outre, la régularité des transferts d'argent n'est pertinente pour expliquer les investissements que si ceux-ci sont lucratifs.

Limites de la recherche

Malgré les apports que nous venons d'énumérer, cette thèse connait quelques limites sur plusieurs plans. Sur le plan théorique, certains aspects du fondement théorique de cette thèse n'ont pas pu être vérifiés avec les données disponibles. C'est le cas de la question des revenus procurés par l'emploi des migrants. Ces revenus qui servent de prétexte pour justifier la migration selon la NEMT peuvent être pris en compte pour analyser les transferts d'argent des migrants. En effet, les migrants transfèrent une partie de leur rémunération, mais nous ne pouvons pas dire quelle proportion de cette rémunération est réellement envoyée aux proches. Par ailleurs, lorsque la littérature admet que les pratiques transnationales sont le fait de la première génération de migrants, cette thèse ne peut pas se positionner par rapport à cette affirmation faute des données.

Sur le plan méthodologique, la récolte des données a été faite à l'année près ; et c'est l'une des limites méthodologiques possibles des données analysées. Par exemple pour les activités, un migrant qui passe la moitié de l'année dans un emploi et est, pour l'autre moitié, au chômage sera considéré à tort comme actif occupé ou chômeur. Seule l'appréciation de l'enquêteur compte. En fait, on perd une certaine précision en élargissant l'unité temporelle d'observation. Pour une enquête rétrospective, la datation exacte des événements aurait cependant posé problème si l'unité temporelle avait été écourtée et si les événements sont assez loin dans le passé. Dans ce même ordre d'idées, l'oubli est aussi un handicap majeur dans les enquêtes rétrospectives, à l'instar de l'enquête MAFE. Par ailleurs, le questionnaire d'enquête ne pouvait pas tout prévoir : il y a des aspects qui n'ont pas été couverts par les questions. C'est le cas de certaines dimensions spécifiques des phénomènes étudiés. Par exemple, les informations concernant la fréquence et le montant des transferts n'étaient pas demandées. Seules les années du début et de la fin des transferts réguliers avaient été demandées. Cela limite la portée des analyses sur les transferts d'argent par les migrants congolais en Europe.

Sur le plan empirique, certaines analyses n'ont pas été menées de façon poussée pour deux raisons majeures. La première raison est la taille de l'échantillon : le nombre limité des migrants congolais ayant connu les événements étudiés ne permettait pas de stratifier davantage les analyses sans courir le risque d'avoir des catégories n'ayant pas d'observation. Et pourtant, des analyses ciblées sur un sous-groupe donné seraient mieux indiquées pour dégager une image plus réaliste des déterminants de chaque phénomène étudié. La seconde raison est le manque de données pertinentes pour certaines analyses. Cette raison rejoint en quelque sorte les limites théoriques évoquées ci-dessus. Par exemple, nous aurions voulu connaître les montants transférés et la fréquence des transferts durant l'année, mais les informations sur ces aspects n'étaient pas reprises dans les données analysées (enquête MAFE de 2009). Néanmoins, il était possible d'extrapoler ces informations en utilisant les données récoltées à l'aide du questionnaire ménage de l'enquête menée en RDC en 2007. Il aurait été intéressant d'intégrer la hauteur et la fréquence des montants transférés par les migrants congolais enquêtés en 2009.

De même pour le revenu, l'enquête biographique de 2009 a récolté des informations sur les ressources dont disposaient les migrants à chaque période, mais ces ressources englobaient aussi d'autres sources en dehors de la rémunération professionnelle et il y avait quelques données manquantes. Partant de cette insuffisance, des aspects, pourtant indispensables pour améliorer la connaissance du phénomène, n'ont pas été abordés faute des données se prêtant à de telles analyses. Par exemple, nous ne pouvons pas dire si la définition retenue pour les emplois de niveau supérieur correspond exactement à celle des emplois les mieux rémunérés. Toutefois, il était possible d'approximer cela en croisant l'emploi et les ressources correspondant à chaque période d'emploi. Le lien qui en résulte ne traduit pas exactement ce qu'on veut vérifier, mais pourra donner une idée sur la correspondance entre le niveau de

qualification de l'emploi et la rémunération. En outre, nous ne connaissons pas la proportion du revenu des migrants qui est affectée aux transferts.

Perspectives futures de recherche

Les résultats de cette thèse renforcent l'idée selon laquelle un meilleur accès à l'emploi est le gage d'une bonne intégration du migrant dans la société d'accueil. Dans cet ordre d'idées, je relève qu'un meilleur accès à l'emploi renforce la probabilité du migrant de soutenir ses proches. Il y a plus de transferts et d'investissements lorsque les migrants occupent un emploi, surtout de niveau supérieur. Nous n'avons pas pris en compte la hauteur des montants envoyés, mais nous présumons qu'un migrant occupant un emploi qualifié sera plus susceptible d'envoyer des montants consistants et de réaliser plus d'investissements. Une étude devrait s'y pencher ultérieurement pour tester cette hypothèse.
Par ailleurs, plusieurs raisons peuvent présider au rapatriement d'argent par les migrants. Il est intéressant de prendre en compte les raisons déclarées des transferts pour mieux analyser leur contribution au bien-être des proches. Il est certain que les transferts effectués dans le cadre d'une sécurité sociale des proches ou ceux destinés à financer des investissements n'auront pas la même efficacité pour la réalisation des investissements. Une étude devra tenir compte des raisons pour lesquelles les migrants transfèrent de l'argent pour mieux analyser l'impact des transferts sur les investissements réalisés par les migrants.

Une autre perspective de recherche consiste à examiner le lien entre l'intention de retourner en RDC et les investissements des migrants pour voir si ceux-ci sont purement altruistes ou une expression de leur intention de se réinstaller en RDC en cas d'une migration de retour aux âges avancés. En outre, la faible proportion d'investissements lucratifs et même non lucratifs dans le pays d'origine parmi les migrants congolais malgré un accès timide à l'emploi devrait conduire à vérifier si de plus en plus des migrants ne s'inscrivent pas dans une logique d'installation durable dans le pays d'immigration. Et dans ce cas, n'envisagent-ils pas d'investir carrément dans la société d'accueil plutôt que de le faire dans leur pays d'origine. Peut-être qu'en prenant en compte la faible volonté de retourner en RDC, nous pourrons mieux saisir la faible proportion d'investissements des migrants dans leur pays d'origine.

BIBLIOGRAPHIE

ABREGO, L., 2009, "Economic Well-Being in Salvadoran Transnational Families: How Gender Affects Remittances Pratices", in: *Journal of Marriage and Family*, vol. 71, pp. 1070-1085.

ADAM, I., 2007a, « Immigrés et minorités ethniques sur le marché de l'emploi. Les politiques publiques en question ? », in: M. MARTINIELLO, A. REA et F. DASSETTO (éds), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, pp. 179-192.

ADAM, I., 2007b, « Les immigrés et leurs descendants sur le marché de l'emploi. Qu'en savons-nous en Belgique francophone (1989-2004) », in: M. MARTINIELLO, A. REA et F. DASSETTO (éds), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, pp. 223-235.

ADAMS, R.H., 2005, "Remittances, Household Expenditure and Investment in Guatemala", World Bank Policy Research Working Paper, Series n° 3532, 56 p.

ADAMS, R.H., 2006a, "International Remittances and the Household: Analysis and Review of Global Evidence", in: *Journal of African Economies*, Vol. 15, pp. 396-425.

ADAMS, R.H., 2006b, "Remittances and Poverty in Ghana", World Bank Policy Research Working Paper, No. 3838, 36 p.

ADAMS, R.H. et J. PAGE, 2005, "Do International Migration and Remittances Reduce Poverty in Developing Countries?", in: *World Development*, vol. 33, n° 10, pp. 1645-1669.

ADAMS, R.H., A. CUECUECCHA et J. PAGE, 2008, "Remittances, Consumption and Investment in Ghana", World Bank Policy Research, Working Paper, n° 4515, 48 p.

ADSERA, A. et B.R. CHISWICK, 2007, "Are there Gender and Country of Origin Differences in Immigrant Labor Market Outcomes across European Destinations?" in: *Journal of Population Economics vol.* 20, pp. 495-526.

AGENCE FRANÇAISE DU DÉVELOPPEMENT, 2013, « Migrations internes et internationales 2010-2013 » , Centre d'intervention transversale (CIT), 54 p.

AJAYI, M.A., M.A. IJAIYA, G.T. IJAIYA, R.A. BELLO, M.A. IJAIYA, et S.L ADEYEMI, 2009, "International Remittances and Well-Being in Sub-Saharan Africa", in: *Journal of Economics and International Finance*, vol. 1, n° 3, pp. 78-84.

ALLISON, P.D., 1984, *Event History Analysis: Regression for Longitudinal Data*, Series: Quantitative Applications in the Social Sciences, Newbury Park : Sage Publications, Vol 46, 89 p.

ALLISON, P.D., 1999, *Logistic Regression Using Stata System. Theory and Application*, Cary NC, SAS Institute Inc., 288 p.

ALLISON, P.D., 2010, *Survival Analysis Using SAS. A Practice Guide, seconde edition*, Cary NC, SAS Institute, 324 p.

AMBROSETTI, E., G. TATTOLO, A. TOADER, K. KATEB et D. DIGUET, 2008, « Femmes, rapports de genre et dynamiques migratoires », in: *Population*, vol. 63, n° 4, pp 767-793.

AMUEDO-DORANTES, C. et S. POZO, 2006a, "Remittances Receipt and Business Ownership in the Dominican Republic", in: *The World Economy*, vol. 29, n° 7, pp. 939-956.

AMUEDO-DORANTES, C. et S. POZO, 2006b, "Remittances as Insurance: Evidence from Mexican Immigrants", in: *Journal of Population Economics*, vol. 19, n° 2, pp. 227-254.

ANYANWU, J.C. et E.O. ERHIJAKPOR, 2010, "Do Remittances Affect Poverty in Africa?", in: *African Development Review*, vol. 22, n° 1, pp. 51-91.

ASLAN, H.K., 2011, "Determinants of Productive Investment through Migrants' Remittances in Rural Central Asia", in: *Eskişehir Osmangazi Üniversitesi Iibf Dergisi*, vol. 6, n° 2, pp. 97-121

AUDEBERT, C., 2004, « Immigration et insertion urbaine en Floride : le rôle de la famille transnationale haïtienne », in: *Revue Européenne de Migrations Internationales*, vol. 20, n° 3, pp. 127-146.

AUROI, C., 2008, « La contribution des migrants au développement local en Amérique latine », in: *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 27, n°2, pp. 133-153.

AUSSEMS, G., 2012, « Les titres de séjour en Belgique », Dossier thématique ADDE, Fédération Wallonie-Bruxelles, 19 p.

BAGALWA, M.J.M., 2007, « Place et rôle de la femme dans la diaspora congolaise de Suisse de 1980 à 2005 », in: *L'Africain*, n° 232, pp. 6-20.

BAMBA DI LELO, 2003, « La démystification du Parti-Etat au Zaïre. Contribution à une dynamique de renouveau démocratique au Congo », Thèse de doctorat en Sciences Politiques et sociales, UCL, Louvain-la-Neuve, 277 p.

BARAJAS, A., R. CHAMI, C. FULLENKAMP, M. GAPEN et P. MONTIEL, 2009, "Do Workers' Remittances Promote Economic Growth?" IMF Working Paper, n° 09/153, Washington DC, 22 p.

BAROU, J., 2012, "Les immigrés d'Afrique subsaharienne en Europe: une nouvelle diaspora?" In: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, n° 1, pp. 147-167.

BASTENIER, A. et F. DASSETTO, 1993, *Immigration et espace public. Les controverses de l'intégration*, Paris, Ciemi-L'Harmathan, 317 p.

BAZONZI, J., 2010, « Comprendre la mobilité féminine et la dynamique migratoire intra-africaine à partir du courant centrifuge au départ de Kinshasa », in: *Revue Congolaise d'Economie*, vol. 5, n° 1, pp. 2–19.

BEAUCHEMIN, C., 2012, "Migrations between Africa and Europe: Rationale for a Survey Design", MAFE Methodological note 5, 45 p.

BEAUCHEMIN, C., L. KABBANJI, D. LESSAULT et B. SCHOUMAKER, 2010, Migrations between Africa and Europe: Survey Guidelines, MAFE Methodological note 1, 40 p.

BEAUCHEMIN, C. et A. GONZALEZ-FERRER, 2011, "Sampling international migrants with origin-based snowballing method: new evidence on biases and limitations", in: *Démographic research*, vol. 25, n° 3, pp. 103-134.

BEAUCHEMIN, C. et B. SCHOUMAKER, 2014, "Micro Methods: Longitudinal Surveys and Analyses", in: M. WHITE (ed), *Handbook of Migration Research*, Dordrecht, Springer, pp 1-41.

BÈQUE, M., 2009, « L'enquête parcours et profil des migrants. Une approche statistique originale », in: *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 25, n° 1, pp. 215-234.

BETTIN, G., R. LUCCHETTI et A. ZAZZARO, 2011, "Remittances Behaviour of Recently Arrived Immigrants to Australia: an Empirical Analysis", Work Paper, 19 p.

BETTS, K., 2004, "People and parliamentarians: The great divide", in: *People and Place*, vol. 12, n° 2, pp. 64-83.

BEYERSMANN, J., A. ALLIGNOL et M. SCHUMACHER, 2012, *Competing Risks and Multistate Models with R*, New York, Springer, 245 p.

BLACK, R., J. CRUSH, S. PEBERDY, S. AMMASSARI, L. MCLEAN HILKER, S. MOUILLESSEAUX, C. POLLEY et R. RAJKOTIA, 2006, *Migration and Development in Africa: an Overview*, Cape town – Brighton – Ontario, Southern Africa Migration project & Centre for Globalization, Poverty and Migration, 160 p.

BLAISE, P. et A. MARTENS, 1992, Des immigrés à intégrer : choix politiques et modalités institutionnels », in: *Courrier hebdomadaire du CRISP*, pp. 1358-1359.

BLOOM, D.E., G. GRENIER et M. GUNDERSON, 1994, "The Changing Labor Market Position of Canadian Immigrants", Working Paper n° 4672, National Bureau of Economic Research, 36 p.

BÖHME, M., 2013, "Does Migration Raise Agricultural Investment? An Empirical Analysis from Rural Mexico", Working Paper, n° 1840, Kiel Institute for the World Economy, 31 p.

BONTEMPS, C., 2004, « Les modèles de recherche d'emploi d'équilibre », in: *Revue économique*, vol. 55, n° 1, pp. 103-122.

BORJAS, G.J., 1994, "The Economics of Immigration", in: *Journal of Economic Literature*, vol. 32, pp. 1667-1717.

BOROOAH, V.K., 2001, *Logit and Probit. Ordered and Multinomial Models*, Series: Quantitative Applications in the Social Sciences, n° 138, Sage University Paper, 97 p.

BOUDON, R., 1970, « Note sur la notion de théorie dans les sciences sociales », in: *European Journal of Sociology*, vol. 11, n° 2, pp. 201-251.

BOUILLON, A., 1997, « Les migrations africaines vers l'Afrique du Sud de l'apartheid à Mandela: la pompe aspirante toujours discriminatoire », in: *Politique africaine*, pp. 56-62.

BOUNIE, D., D. DIMINESCU et A. FRANÇOIS, 2010, « Une analyse socioéconomique des transferts d'argent des migrants par téléphone », in : *Réseaux*, n° 159, pp. 92-109.

BOURENANE, M., 2007, *Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement*, Tunis, Banque africaine de développement, 84 p.

BOYD, M., 1989, "Family and Personal Networks in Migration", in: *International Migration Review*, vol. *23*, pp. 638-670.

BRIBOSIA, E. et A. REA, 2002, « le débat sur les nouvelles migrations en Belgique à la lumière des politiques migratoires récentes », in: E. BRIBOSIA et A. REA (éds), *Les nouvelles migrations : un enjeu européen*, Bruxelles, éd. Complexe, pp. 233-259.

CHARBIT, Y. et I. CHORT, 2006, « Les transferts monétaires des migrants: Pays industrialisés et pays en développement », in: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 2, pp. 127-154.

CHIODI, V., E. JAIMOVICH. et G. MONTES-ROJAS, 2012, "Migration, Remittances and Capital Accumulation: Evidence from Rural Mexico", in: *Journal of Development Studies*, vol. 48, n° 8, pp. 1139-1155.

CHISWICK, B.R., Y.L. LEE, et P.W. MILLER, 2006, "Immigrants' Language Skills and Visa Category", in: *International Migration Review*, vol. 40, n° 2, pp. 419-450.

CLANCY, G., 2008, "Employment of Foreign Workers in the United Kingdom: 1997 to 2008", in: *Economic & Labour Market Review*, vol. 2, n° 7, pp. 18-30.

COB-CLARK, D.A., 2003, "Public Policy and the Labor Market Adjustment of New Immigrants to Australia", in: *Journal of Population Economics*, vol. 16, pp. 655-681.

COHEN-GOLDNER, S. et Z. ECKSTEIN, 2008, "Labor Mobility of Immigrants: Training, Expérience, Language, and Opportunities", in: *International Economic Review*, vol. 49, n° 3, pp. 837-872.

COLEMAN, D., 1997, "UK immigration policy: 'Firm but fair', and failing?" in: *Policy Studies*, vol. 17, n° 3, pp. 195-213.

COLEMAN, D. et R. ROWTHORN, 2004, "The Economic Effect of Immigration into the United Kingdom", in: *Population and Development Review*, vol. 30, n° 4, pp. 579-624.

COLIC-PEISKER, V. et F. TILBURY, 2007, "Integration into the Australian Labour Market: The Experience of Three 'Visibly Different' Groups of Recently Arrived Refugees", in: *International Migration*, vol. 45, n° 1, pp. 59-85.

COLLETT, E. et M. PETROVIC, 2014, "The Futur of Immigrant Integration in Europe. Mainstreaming Approches for Inclusion", Migration Policy Institute Europe (MPI), 36 p.

DAFFÉ, G., 2008, « Les transferts d'argent des migrants sénégalais. Entre espoir et risque de dépendance », in: M.C. DIOP (éd.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Crepos – Karthala, pp. 105-129.

DAMON, A., 2010, "Agricultural Land Use and Asset Accumulation in Migrant Households: the Case of El Salvador", in: *Journal of Development Studies*, vol. 46, n°1, pp. 162-189.

DAYAN, J.L., A. ÉCHARDOUR et M. GLAUDE, 1997, « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », in: J. L. RALLU, Y. COURBAGE et V. PICHÉ (éds.), *Anciennes et nouvelles minorités*, Paris, INED et John LIBBEY, pp. 113-146.

DE BRAUW, A. et S. ROZELLE, 2008, "Migration and Household Investment in Rural China", in: *China Economic Review*, vol. 19, n° 2, pp. 320-335.

DE COULON, A. et Y. FLÜCKIGER, 2000, « Analyse économique de l'intégration de la population étrangère sur le marché suisse du travail », in : P. CENTLIVRES et I. GIRO, *Les défis migratoires*, Zurich, Seismo, pp. 109-119.

DE HAAS, H., 2007, "The Myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union", IMI Research Report, Oxford, 79 p.

DE HAAS, H., 2010, "Migration and Development: a Theoretical Perspective", in: *International Migration Review*, vol. 44, n° 1, pp. 227-264.

DE KEYSER, T., P. DELHEZ et H. ZIMMER, 2012, « L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail », in: *Revue économique*, Banque nationale de Belgique, Bruxelles, pp. 25-44

DE LA BRIÈRE, B., E. SADOULET, A. DE JANVRY et S. LAMBERT, 2007, "The roles of destination, gender, and household composition in explaining remittances: an analysis for the Dominican Sierra", in: *Journal of Development Economics*, vol. 68, pp. 309-328.

DEMART, S., 2008, « Le "combat pour l'intégration" des églises issues du Réveil congolais (RDC) », in: *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n°3, pp. 147-165.

DEPARTMENT FOR COMMUNITIES AND LOCAL GOVERNMENT, 2008, "Planning-Related Fees", UK Circular, 34 p.

DIA, H., 2007, « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts », in: *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 3, pp. 29-49.

DÍAZ-BRIQUETS, S., 1991, "The Effects of International Migration on Latin America", in: D.G. PAPADEMETRIOU et P.L. MARTIN (éds.), *The Unsettled Relationship: Labor Migration and Economic Development*, New York, Greenwood Press, pp. 183-200.

DJAJIC, S., 2010, "Investments Opportunities in the Source Country and Temporary Migration", in: *Canadian Journal of Economics*, vol. 43, n° 2, pp. 663-682.

DJAJIC, S., 2014, "Temporary Migration and the Flow of Saving to the Source Country", in: *Review of Development Economics*, vol. 18, n° 1, pp. 162-176.

DOCQUIER, F. et H. RAPOPORT, 2007, "Skilled Migration: the Perspective of Developing Countries", IZA Discussion Paper, n° 2873, 41 p.

DOCQUIER, F., O. LOHEST et A. MARFOUK, 2007, «Brain Drain in Developing Countries», in: *The World Bank Economic Review*, vol. 21, pp. 193-218.

DREBY, J., 2006, "Honor and Virtue: Mexican Parenting in the Transnational Context", in: *Gender and Society*, vol. 20, pp. 32-59.

DRECHSLER, D. et J. GAGNON, « Les migrations, une source de développement à exploiter », in: *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 27, n°2, pp. 73-89.

DRINKWATER, S., P. LEVINE et E. LOTTI, 2003, "The Labour Market Effects of Remittances", University of Surrey, FLOWENLA Discussion Paper, 43 p.

DUMITRU, S, 2009, « L'éthique du débat sur la fuite des cerveaux », in: *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 25, n° 1, pp. 119-135.

DURAND, J. et D.S. MASSEY, 1992, "Mexican Migration to the United States: A Critical Review." in: *Latin American Research Review*, vol. 27, pp. 3-43.

DURAND, J., W. KANDEL, E.A. PARRADO, et D.S. MASSEY, 1996, "International Migration and Development in Mexican Communities", in: *Demography*, vol. 33, n° 2, pp. 249-264.

DUSTMANN, C. et O. KIRCHKAMP, 2002, "The Optimal Migration Duration and Activity Choice after Re-migration", in: *Journal of Development Economics*, vol. 67, n° 2, 351-372.

DUSTMANN, C., F. FABBRI, I. PRESTON et J. WADSWOTH, 2003, Labour Market Performance of Immigrants in the UK Labour Market, Home Office Report, 80 p.

DUSTMANN, C., T. HATTON et I. PRESTON, 2005a, "The Labour Market Effects of Immigration", in: *The Economic Journal*, vol. 115, n° 507, pp. 297-299.

DUSTMANN, C., F. FABBRI et I. PRESTON, 2005b, "The Impact of Immigration on the British Labour Market", in: *The Economic Journal*, vol. 115, n° 507, pp. 324-341.

EFIONAYI-MÄDER, D., G. PERROULAZ et C. SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN, 2008, « Migration et développement: les enjeux d'une relation controversée », in: *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 27, n°2, pp. 11-20.

ELIAS, P., 1997, *La classification des professions (CITP-88). Concepts, méthodes, fiabilité, validité et comparabilité internationale*, Paris, éd. OCDE, 24 p.

EL-SAKKA, M.I.T et R. MCNABB, 1999, "The Macroeconomic Determinants of Emigrant Remittances", in: *World Development*, vol. 27, n° 8, pp. 1493-1502.

ERDAL, M.B., 2012, "'A place to Stay in Pakistan': Why Migrants Build Houses in their Country of Origin", in: *Population, Space and Place*, vol. 18, pp. 629-641.

ESCOBAR-LATAPI, A. et M.O. MARTINEZ-CASTELLANOS, 1991, "Small Scale Industry and International Migration in Guadalajara", in: S. DIAZ- BRIQUETS et S. WEINTRAUB (eds), *Migration, Remittances, and Small Business Development: Mexico and Caribbean Basin Countries*, Boulder, CO: Westview.

ESPINDOLA, A.Q., J.J. SILVEIRA et T.J.P. PENNA, 2006, "A Harris-Todaro Agent-Based Model to Rural-Urban Migration", in: *Brazilian Journal of Physics*, vol. 36, n° 3a, pp. 603-609.

ESRC-CODE, 2013, "Dynamics of Diversity: Evidence from the 2011 Census", Joseph Rowntree Foundation, University of Manchester, 4 p.

EUROSTAT, 2010, *Europe in Figures. Eurostat Yearbook 2010*, European Commission, 658 p.

EUROSTAT, 2014, « Euroindicateurs: le taux de chômage à 11,9% dans la zone euro », Eurostat, n° 52/2014, 6 p.

FAINI, R., 2007, "Remittances and the Brain Drain: Do More Skilled Migrants Remit More?" in: *The World Bank Economic Review*, vol. 21, n° 2, pp. 177-191.

FAJNZYLBER, P. et H. LOPEZ, 2007, *Close to Home: The Development Impact of Remittances in Latin America*, Washington DC, The World Bank, 73 p.

FIBBI, R. et G. D'AMATO, 2008, « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits », in : *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n° 2, pp. 7-22.

FIDA, 2007, *Travailleurs migrants et envois de fonds*, Rome, FIDA, in : http://www.ifad.org/events/remittances/maps/brochure_f.pdf.

FIDA, 2010, « Travailleurs migrants et transferts de fonds vers l'Afrique. Marchés, environnement porteur et perspectives des transferts de fonds », FIDA, Brochure, 20 p.

FLAHAUX, M.-L., C. BEAUCHEMIN, et B. SCHOUMAKER, 2010, « Partir, revenir : tendances et facteurs des migrations africaines intra et extra-continentales », MAFE Working Paper n°7, 24 p.

FLÜCKIGER, Y. et J. RAMIREZ, 2003, « Positions hiérarchiques et ségrégations par origine en Suisse », In : H. R. WICKER, R. FIBBI et H. WERNER (éds), *Les migrations et la Suisse*, Zurich, Seismo, pp. 290-307.

FOROUTAN, Y., 2008, "Migration Differentials in Women's Market Employment: An Empirical and Multicultural Analysis", in: *International Migration Review*, vol. 42, n° 3, pp. 675-703.

FRATTINI, T., 2014, "The Moving up the Ladder? Labor Market Outcomes in the United Kingdom Amid Rising Immigration", Migration Report, Migration Policy Institute and International Labour Office, 21 p.

FRIJTERS, P., M.A. SHIELDS et S.W. PRICE, 2005, "Job Serach Methods and their Success: a Comparison of Immigrants and Natives in the UK", in: *The Economic Journal*, vol. 115, n° 507, pp. 359-376.

FUNKHOUSER, E., 1992, "Migration from Nicaragua: Some Recent Evidence", in: *World Development*, vol. 20, n° 8, pp. 1209-1218.

GATUGU, J., A. MANÇO et S. AMORANITIS, 2001, *Valorisation et transfert des compétences: l'intégration des migrants au service de co-développement. Le cas des Africains en Wallonie*, Paris, L'Harmattan, 161 p.

GILIANI, I., M.F. KHAN et M. IQBAL, 1981, "Labour Migration From Pakistan to the Middle East and its Impact on the Domestic Economy", Final Report, Research Project on Export of Manpower to the Middle East, World Bank, Washington DC, 145 p.

GLYTSOS, N.P., 1993, "Measuring the Income Effect of Migrant Remittances: A Methodological Approach Applied to Greece", in: *Economic Development and Cultural Change*, University of Chicago Press, vol. 42, n° 1, pp. 131-168.

GODIN, J.F. et J. RENAUD, 2005, « L'intégration professionnelle des nouveaux immigrants: effet de la connaissance pré-migratoire du français et (ou) de l'anglais », in: *Cahiers québécois de démographie*, vol. 34, n° 1, pp. 149-172.

GHOSH, J., 2009, "Migration and Gender Empowerment: Recent Trends and Emerging Issues", Human Development Research Paper, n° 4, United Nations Development Program, New York, 57 p.

GREENLEES, C.S. et R. SAENZ, 1999, "Determinants of Employment of Recently Arrived Mexican Immigrant Wives", in: *Internation Migration Revue*, vol. 33, n°2, pp. 354-377.

GREGORY, R.G., 2002, "Can this be the Promised Land? Work and Welfare for the Modern Women", in: *Facs Research News*, n° 13, pp 5-8.

GROLLEAU, G. et T. LAKHAL, 2007, « Eléments d'analyse économiques des faux diplômes », in: *Revue internationale de Droit économique*, vol. 2, T. XXI, n° 2, pp. 115-128.

GROSFOGUEL, R. et H. CORDERO-GUZMAN, 1998, "International Migration in a Global Context: Recent Approaches to Migration Theory", in: *Diaspora*, vol. 7, n° 3, pp. 351-368.

GUBERT, F., 2000, "Migration, Remittances and Moral Hazard. Evidence from Kayes (Western Mali)", CERDI, Document de Travail, n° 17, 30 p.

GUBERT, F., 2009, « Le comportement de transfert des migrants est-il guidé par un motif d'assurance ? L'exemple des Maliens de Kayes », in: *Le Cahier du GEMDEV*, n° 28, pp. 198-219.

GUBERT, F., 2010, « Pourquoi migrer? Le regard de la théorie économique », in: *Regards croisés sur l'économie*, vol.2, n° 8, pp. 96-105.

GUPTA, S., C. PATTILLO, et S. WAGH, 2007, "Impact of Remittances on Poverty and Financial Development in Sub-Saharan Africa", IMF Working Paper, WP-07-38, 43 p.

HATTON, T.J., 2005, "Explaining Trends in UK Immigration", in: *Journal of Population Economics*, vol. 18, n° 4, pp. 719-740.

HAVET, N. et C. SOFER, 2002, « Les nouvelles théories économiques de la discrimination », in : *Travail, genres et sociétés*, vol. 1, n°7, pp. 83-115.

HAWTHORNE, L., 2002, "Qualifications Recognition Reform for Skilled Migrants in Australia: Applying Competency-Based Assessment to Overseas-Qualified Nurses", in: *International Migration*, vol. 40, n° 6, pp. 55-91.

HOLST, E., A. SCHÄFER et M. SCHROOTEN, 2008, "Gender, Migration, Remittances: Evidence from Germany", Discussion Paper, DIW Berlin, 24 p.

HOME OFFICE, 2001, *Secure Borders Safe Haven: Integration with Diversity in Modern Britain*, White Paper, London, The Stationery Office, 136 p.

HOULE, R. et G. SCHELLENBERG, 2008, « Les habitudes de transfert de fonds chez les nouveaux immigrants au Canada », Document de recherche, n° 312, Statistique Canada, 43 p.

HURLIN, C., 2008, Econométrie des variables qualitatives. Modèles à variable dépendante limitée : modèles Tobit simples et Tobit généralisés, Polycopié de cours, Master en économie et statistique appliquée, Université d'Orléans, 52 p.

ILAHI N., 1999, "Return Migration and Occupational Choice", in: *Review of Development Economics*, vol. 3, n° 2, pp. 170-186.

JONSSON, G., 2009, « Bilan comparatif: tendances migratoires africaines, Programme des perspectives africaines sur la mobolité humaine », International Migration Institute, University of Oxford, 18 p.

JUREIDINI, R., I. BARTUNKOVA, A. GHONEIM, N. ILAHI et E. AYJIN, 2010, "A Study for Remittances and Investments Opportunities for Egyptian Migrants", OIM Report, 85 p.

KABUYA KALALA, F. et TSHIUNZA MBIYE, 2006, « La politique économique revisitée en RDC : pesanteurs d'hier et perspectives », in : F. REYNTJENS et S. MARYSSE (éds), *L'Afrique des grands lacs. Dix ans de transitions conflictuelles. Annuaire 2005-2006*, Bruxelles, L'Harmattan, pp. 307-326.

KAGNÉ, B. et M. MARTINIELLO, 2001, "L'immigration subsaharienne en Belgique", in: *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 16, n° 1721, pp. 5-49.

KAGOCHI, J.M. et M. KIAMBIGI, 2012, "Remittances' Influence on Housing Construction Demand in SubSaharan Africa: The Case of Kenya", in: *African Development Review*, vol. 24, n° 3, pp. 255-265.

KAHN, K., M. COLLISON, S. TOLLMAN, B. WOLFF, M. GARENNE et S. CLARK, 2003, "Health Consequences of Migration: Evidence from South Africa's Rural Northeast (Agincourt)", Paper prepared for Conference on African Migration in Comparative Perspective, Johannesburg, 25 p.

KAZADI, K. D., 1999, « Congolese Immigrants in South Africa », in: *Codesria Bulletin*, n°1 & 2, pp. 14-22.

KELLY, C.S. et B. SOLOMON, 2009, "The Influence of Religion on Remittances Sent to Relatives and Friends Back Home", in: *Journal of Business and Economics Research*, vol. 7, n° 1, pp. 91-102.

KILIC, T., C. CARLETTO, B. DAVIS et A. ZEZZA, 2009, "Investing Back Home. Return Migration and Business Ownership in Albania", in: *Economics in Transition*, vol. 17, n° 3, pp. 587-623.

KLER, P., 2006, "Graduated Overeducation and its Effects among Recently Arrived Immigrants to Australia: A Longitudinal Survey", in: *International Migration*, vol. 44, n° 5, pp. 93-128.

KREMELBERG, D., 2011, *Practical Statistics. A Quick and Easy Guide to IBM SPSS Statistics, Stata, and Other Statistical Software*, Los Angeles, Sage, 513 p.

LACHAUD, J.P, 1999, « Pauvreté, ménages et genre en Afrique subsaharienne », Série de recherche 03, Centre d'Economie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, 38 p.

LAFLEUR, J.M., 2005, *Le Transnationalisme politique: Pouvoir des Communautés immigrées dans leurs Pays d'accueil et Pays d'origine*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 76 p.

LALONDE, R. et R. TOPEL, 1992, "The Assimilation of Immigrants in the U.S. Labor Market", in : G.J. BORJAS et R.B. FREEMAN (eds), *Immigration and the Work Force*, Chicago and London, The University of Chicago Press, pp. 67-92.

LEBEAU, R. et J. RENAUD, 2002, « Nouveaux arrivants de 1989, langue et mobilité professionnelle sur le marché du travail de Montréal : une approche longitudinale », in : *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31, n° 1, pp. 69-94.

LEMISTRE, P., 2003, « Dévaluation des diplômes et accès au premier emploi », in: *Revue d'économie politique*, Vol. 113, n° 1, pp. 37-58.

LENNERT, M. et J.M. DECROLY, 2002, « La Belgique prise d'assaut ? Les flux migratoires étrangers en Belgique », in : E. BRIBOSIA et A. REA (éds), *Les nouvelles migrations : un enjeu européen*, Bruxelles, éd. Complexe, pp. 261-285.

LERCH, M. et P. WANNER, 2006, "Les transferts de fonds des migrants albanais. Facteurs déterminant leur réception", Etudes du SFM, n° 45, Université de Neuchâtel, 54 p.

LESSAULT, D. et C. BEAUCHEMIN, 2009, « Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », in : *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 25, n° 1, pp. 163-194.

LEVITT, P. et B.N. JAWORSKY, 2007, "Transnational Migration Studies: Past Developments and Future Trends", in: *Annual Review of Sociology*, vol. 33, pp. 129-156.

LIANOS, T.P. et J. CAVOUNIDIS, 2010, "Immigrant Remittances, Stability of Employment and Relative Deprivation", in: *International Migration*, vol. 48, n° 5, pp. 118-141.

LINDSTROM, D.P., 1996, "Economic Opportunities in Mexico and Return Migration from the United States", in: *Demography*, vol. 33, n° 3, pp. 357-374.

LONG, J. C. et J. FREESE, 2001, *Regression Models for Categorical Dependent Variables using Stata*, Texas, Stata Press Publication, 341 p.

LUCAS, R.E.B., 1987, "Emigration to South Africa's Mines", in: *American Economic Review* vol. 77, pp. 313-330.

LUCAS, R.E.B. et O. STARK, 1985, "Motivations to Remit: Evidence from Botswana", in: *Journal of Political Economy*, vol. 93, n° 5, pp. 901-918.

LUTUTALA MUMPASI et J.-P. ZAMWANGANA, 1998, "La RDC : Terre d'asile ou pays d'exil ?", in : DDK-UNIKIN, *La question démographique en République démocratique du Congo*, Kinshasa, DDK-FNUAP, pp. 77-89.

MAFE, 2010, Activity report 1, INED, 28 p.

MAKABU MA NKENDA, T, M. MBA et C. TORELLI, 2007, « L'emploi, le chômage et les conditions d'activités en République Démocratique du Congo : principaux résultats de la phase 1 de l'Enquête 1-2-3 (2004-2005) », Document de travail, n° 14, Paris, DIAL, 58 p.

MAKWALA MA MAVAMBU et LUTUTALA MUMPASI, 1998, « Et où résident-ils ? », in: DDK-UNIKIN, *La question démographique en République démocratique du Congo*, Kinshasa, DDK-FNUAP, pp. 35-47.

MANGALU MOBHE, A., 1998, Etude de la chaîne migratoire familiale des Congolais, Mémoire de licence en démographie, DDK-FASEC, Unikin, 71 p.

MANGALU MOBHE, A., 2011, « Migrations internationales, transferts des migrants et conditions de vie des ménages d'origine : cas de la ville de Kinshasa », Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Sociales, Louvain-la-Neuve, 310 p.

MARQUES, J.C. et P. GOIS, 2008, « Pratiques transnationales des capverdiens au Portugal et des portugais en Suisse », in : *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n° 2, pp. 147-165.

MARTENS, A. et L. DENOLF, 1991, « Inégalité sociale sur le marché de l'emploi : le déterminant ethnique », in : *Tijdschrift voor Sociologie*, vol. 12, n° 3-4, pp. 443-467.

MARTIN, P.L., 1991, "Labor Migration: Theory and Reality", in: D.G. PAPADEMETRIOU et P.L. MARTIN (eds.), *The Unsettled Relationship: Labor Migration and Economic Development*, New York, Greenwood Press, pp. 27-42.

MARTINIELLO, M., 2003, "Belgium's Immigration Policy", in : *International Migration Review*, vol. 37, n° 1, pp. 225-232.

MARTINIELLO, M., 2007, « Transnationalisme et immigration », in: *Ecarts d'identité*, n° 111, pp. 76-79.

MARTINIELLO, M. et A. REA, 2012, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 66 p.

MASSEY, D.S., R. ALARCON, J. DURAND et H. GONZ´ALEZ, 1987, *Return to Aztlan: The social process of migration from western Mexico*, Berkeley, University of California Press, 335 p.

MASSEY, D.S., J. ARANGO, G. HUGO, A. KOUAOUCI, A. PELLEGRINO et J.E. TAYLOR, 1993, "Theories of International Migration: A Review and Appraisal", in: *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, pp. 431-466.

MASSEY, D.S. et E.A. PARRADO, 1998, "International Migration and Business Formation in Mexico", in: *Social Sciences Quarterly,* vol. 79, pp. 1-20.

MASSEY, D.S. et K. BARTLEY, 2005, "The changing Legal Status Distribution of Immigrants: A Caution", in: *International Migration Review*, vol. 39, pp. 469-484.

MAYOYO BITUMBA TIPO TIPO, 1995, *Migration Sud/Nord, levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique*, Bruxelles-Paris, AfriKa Instituut-ASDOC & L'harmattan, 168 p.

MCCORMICK, B. et J. WAHBA, 2001, "Overseas Work Experience, Savings and Entrepreneurship amongst Return Migrants to LDCc", in: *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 48, n° 2, pp. 164-178.

MESLÉ, F., L. TOULEMON et J. VERON, 2011, *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, Paris, Armand Colin, 528 p.

MESNARD, A., 1999, « Migration internationale, accumulation d'épargne et retour des travailleurs », Thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 380 p.

MESNARD, A., 2004, "Temporary Migration and Capital Market Imperfections", in: *Oxford Economic Papers*, vol. 56, pp. 242-246.

MEZGER, C. et C. BEAUCHEMIN, 2014, "The Role of International Migration Experience for Investment at Home: Direct, Indirect, and Equalising Effects In Senegal", in: *Population, Space and Place*, vol. 20, n° 3, pp. 1-18.

MICHEL, A., 1989, « La théorie de la privation relative appliquée au monde du travail », in: *Applied Psychology*, v. 38, n° 3, pp. 251-263.

MIGRATION WATCH UK, 2009, "Immigration and Unemployment", document d'information n° 3.10. In: http: //www.migrationwatchuk.org/briefingPaper/document/199 Consulté le 4 octobre 2010

MOONEY M. 2003, "Migrants' Social Ties in the US and Investment in Mexico", in: *Social Forces*, vol. 81, pp. 1147-1170.

MOUHOUD, E.M. et J. OUDINET, 2010, "Inequality and Migration: What Different European Patterns of Migration Tell us", in: *International Review of Applied Economics*, vol. 24, n °3, pp. 407-426.

MÜNZ, R., 2008, "Migration, Labor Market, and Integration of Migrants: an Overview for Europe", Discussion Paper, Social Protection and Labor, The World Bank, 48 p.

NAGARAJAN, S., 2009, "Migration, Remittances, and Household Health: Evidence from South Africa", Ph.D. Dissertation, Washington DC, The George Washington University, 182 p.

NDAYWEL è NZIEM, I., 1998, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, Bruxelles, Paris, De Boeck et Larcier S.a, 955 p.

N'GBANDA NZAMBO KO ATUMBA, H., 1998, *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du Maréchal Mobutu*, Paris, éd. Gideppe, 447 p.

NGOIE TSHIBAMBE et VWAKYANAKAZI MUKOHYA, 2008, « Profil migratoire par pays : cas de la RDC », Document préparé pour le programme Perspectives Africaines sur la Mobilité Humaine, Université de Lubumbashi, 48 p.

NIETO, C. et I. YEPEZ, 2009, « Le rôle des chaînes et des réseaux transnationaux dans les migrations internationales. Le circuit de la migration entre Quillabamba (Pérou) et Turin (Italie) », Communication à la Chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve, 15 p.

NIIMI, Y., et Ç. ÖZDEN, 2007, "Migration, Remittances and the Brain Drain: Causes and Linkages", Working Paper, World Bank, 30 p.

NIIMI, Y. et Ç. ÖZDEN, 2008, "Migration and Remittances in Latin America: Patterns and Determinants", in: P. FAJNZYLBER et J. H. LOPEZ, *Remittances and Development. Lesson from Latin America*, Washington D.C., World Bank, pp. 51-86.

NZISABIRA, J., 1997, *Gaspillage technologique, récession économique, expansion de la pauvreté et dégradation de l'environnement au Zaïre*, Maastricht, Institute for New Technologies, United Nations University, 175 p.

OCDE - SOPEMI, 2008, *Perspectives des migrations internationales*, Paris, éd. OCDE, 420 p.

OCDE - SOPEMI, 2010, *Perspectives des migrations internationales*, Paris, éd. OCDE, 385 p.

ONS, 2009, Table C1044b Country of Birth (Ghana; Democratic Republic of Congo) by Usual address one year before Census by age (5 groups) by sex and Highest Educational Attainment (based on Highest Level of Qualification), created by ONS, London.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, 2000, *Etat de la migration dans le monde en 2000*, OIM – ONU, 308 p.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS, 2006, « D.R. Congo : Mapping Exercise », London, OIM-UK, 18 p.

OROZCO, M. et E. GARCIA-ZANELLO, 2009, "Hometown Associations: Transnationalism, Philanthropy, and Development", in: *Brown Journal of World Affairs*, vol. 15, n° 2, pp. 3-59.

OSAKI, K., 2003, "Migrant Remittances in Thailand: Economic Necessity or Social Norm", in: *Journal of Population Research*, vol. 20, n° 2, pp. 203-222.

OSILI, U.O., 2004, "Migrants and Housing Investments: Theory and Evidence from Nigeria", in: *Economic Development and Cultural Change*, vol. 52, n° 4, pp. 822-849.

OSILI, U.O., 2007, "Remittances and Savings from International Migration: Theory and Evidence Using a Matched Sample", in: *Journal of Development Economics*, vol. 83, pp. 446-456.

OWEN, D., 2011, "African Migration to the UK", Working paper, University of Warwick, 30 p.

PAILHÉ, A. et A. SOLAZ, 2011, "Population active", in: F. MESLÉ, L. TOULEMON et J. VERON (éds), *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*, Paris, Armand Colin, pp. 352-356.

PARRENAS, R., 2005, "Long Distance Intimacy: Class, Gender and Intergenerational Relations Between Mothers and Children in Filipino Transnational Families", in: *Global Networks*, vol. 5, pp. 317-336.

PEEMANS, J.-P., 1997, *Le Congo-Zaïre au gré du XX e siècle. Etat, économie, société 1880-1990*, collection Zaïre-Histoire et Société, L'Harmattan, Paris et Montréal, 279 p.

PELFRENE, E., G. DOYEN et I. HELLEMANS, 2009, "Immigration and Migrant Integration Policies in Flanders (Belgium)", Communication à la Chaire Quetelet, Louvain-la-Neuve, 7 p.

PENDAKUR, K. et R. PENDAKUR, 1998, «The Colour of Money: Earnings Differential Among Ethnic Groups in Canada », in: *Revue canadienne d'économique*, vol. 31, n° 3, pp. 518-548.

PENENT, A., 2003, « La valorisation économique de l'épargne des migrants. Epargner ici, investir là-bas, un état des lieux », Rapport d'étude réalisée par le groupe de travail : "Valorisation économique de l'épargne des migrants", FORIM-FINANSOL-CFSI, 86 p.

PERFORMANCES MANAGEMENT CONSULTING, 2010, « Les transferts d'argent en Afrique. Problèmes, enjeux, défis et perspectives », Publication PMC, 23 p.

PÉROUSE DE MONTCLOS, M.A., 2008, « Les migrations au secours de l'Afrique noire ? », in : Annuaire *suisse de politique de développement*, vol. 27, n°2, pp. 43-51.

PERRIN, N. et M. MARTINIELLO, 2011, *Les pratiques transnationales des migrants en Belgique. Vecteur d'intégration ou de repli communautaire* ? Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 90 p.

PHONGI KINGIELA, 2010, Intégration professionnelle des immigrants congolais en Belgique: Facteurs explicatifs de l'accès au premier emploi, Mémoire de Master en Sciences de la Population et du Développement (Démographie), Université catholique de Louvain, 87p.

PICHÉ, V., 2004, « Immigration et intégration dans les pays développés : un cadre conceptuel », in: G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNCH (éds), *Démographie : Analyse et synthèse, VI Population et société,* Paris, INED, pp 159-178.

PICHÉ, V., 2012, « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », in : *Population*, vol. 68, n° 1, pp. 153-178.

PICHÉ, V. et J. RENAUD, 2002, « Immigration et intégration économique : peut-on mesurer les discriminations », in: R. CÔTÉ et M. VENNE (éds.), *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fidès, pp. 146-152.

PICHÉ, V., J. RENAUD et L. GINGRAS, 2002, « L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le monde du travail à Montréal : une approche longitudinale », in : *Population*, vol. 57, n° 1, pp. 63-89.

PINGER, P., 2010, "Come Back or Stay? Spend Here or There? Return and Remittances: The Case of Moldova", in: *International Migration*, vol. 48, n° 5, pp. 142-173.

PORTEOUS, T., 2005, "British Government Policy in Sub-saharan Africa under new Labor", in: *International Affairs*, vol. 81, n° 2, pp. 281-297.

PORTES, A., 2001, "Introduction: the Debates and Significance of Immigrant Transnationalism", in: *Global Networks*, vol. 1, n° 3, pp. 181-193.

PORTES, A., L. GUARNIZO, et P. LANDOLT, 1999, "The Study of Transnationalism: Pitfalls and Promise of an Emergent Research Field", in: *Ethnic and Racial Studies*, vol. 22, no. 2, pp. 217-237.

POSTON, D., 1994, "Patterns of Economic Attainment of Foreign-born Male Workers in the U.S.", in: *International Migration Review*, vol. 28, n° 3, pp. 478-500.

POULAIN, E., 2001, « Le capital humain, d'une conception substantielle à un modèle représentationnel », in : *Revue économique*, vol 52, n° 1, pp. 91-116.

QUISUMBING, A. et S. MCNIVEN, 2010, "Moving Forward, Looking Back: The Impact of Migration and Remittances on Assets, Consumption, and Credit Constraints in the Rural Philippines", in: *Journal of Development Studies*, vol. 46, n° 1, pp. 91-113.

RAKOTONARIVO, A. et A. MANGALU MOBHE, 2013, « Envoyer et recevoir : les transferts de migrants vers les régions de Dakar et Kinshasa », in: C. BEAUCHEMIN, L. KABBANJI, P.SAKHO et B. SCHOUMAKER (éds), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, pp.127-158.

RATHA, D., S. MOHAPATRA et E. SCHEJA, 2011, "Impact of Migration on Economic ans Social Development: a Review of Evidence and Emerging Issues", World Bank Policy Research, Working Paper, n° 5558, 37 p.

RICHMOND, A, 1992, "Immigration and Structural Change: The Canadian Experience, 1971-1986", in: *International Migration Review*, vol. 26, n° 4, pp. 1200-1221.

REA, A., 1993, « La construction de la politique belge d'immigration et d'intégration des immigrés, in : M. MARTINIELLO et M. PONCELET (éds), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck, pp.143-166.

REA, A., 1994, « Politique d'intégration des immigrés et fragmentation identitaire. Le modèle belge à l'épreuve de la crise de l'emploi et de la fédéralisation de l'Etat », in: *Revue internationale d'action communautaire*, pp. 81-92.

REA, A., 1997, « Mouvements sociaux, partis politiques et intégration », in : M. T. COENEN et R. LEWIN (éds), *La Belgique et ses étrangers. Vingt ans d'incohérence politique*, Bruxelles, De Boeck/Pol-His, pp. 45-71.

REA, A., 2007, « L'étude des politiques d'immigration et d'intégration des immigrés dans les sciences sociales en Belgique francophone », in: M. MARTINIELLO, A. REA et F. DASSETTO (éds), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, pp. 103-140.

RENAUD, J., V. PICHÉ et J. GODIN, 2003, « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », in: *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 1, pp. 165-184.

ROZELLE, S., TAYLOR, J.E. et A. DE BRAUW, 1999, "Migration, Remittances, and Agricultural Productivity in China", in: *American Economic Review*, vol. 89, n° 2, pp. 287-291.

SAFI, M., 2006, « Le processus d'intégration des immigrés en France: inégalités et segmentation », in : *Revue française de sociologie*, Vol. 47, n° 1, pp. 3-48.

SAGGAR, S. et W. SOMERVILLE, 2012, "Building a British Model of Integration in an Era of Immigration : Policy Lessons for Government", Transatlantic Council on Migration, University of Sussex and Migration Policy Institute, 28 p.

SARR, P.A., 2009, « Transferts de fonds des migrants et développement en Afrique : une étude de cas sur le Sénégal », in : *Migration et développement*, TFD 95, pp. 15-27.

SCHNEPF, S.V., 2007, "Immigrants' Educational Disadvantage: An Examination across Ten Countries and Three Surveys", in: *Journal of Population Economics*, vol. 20, n° 527-545.

SCHOONVAERE, Q., 2010, « Etude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique: Analyse des principales données démographiques », GEDAP & CECLR, 87 p.

SCHOUMAKER, B., 2010, Analyse quantitative en sciences sociales II – DEMO2710, cours inédit, SPED22MA/DM, Université catholique de Louvain.

SCHOUMAKER, B. et A. DIAGNE, 2010, "Migrations between Africa and Europe: Data Collection Report", MAFE Methodological Note 2, 28 p.

SCHOUMAKER, B. et Q. SCHOONVAERE, 2012, « L'immigration subsaharienne en Belgique: état de lieux et tendances récentes », Document de travail n° 3, Centre de recherche en démographie et sociétés, Louvain-la-Neuve, 24 p.

SCHOUMAKER, B. et C. MEZGER, 2013, "Sampling et Computing Weights in the MAFE Surveys", MAFE methodological Note 6, 64 p.

SCHOUMAKER, B. et M.-L. FLAHAUX, 2013, "Changing Patterns of Congolese Migration", MAFE Working paper, n° 19, 31 p.

SINGH, R.J., M. HAACKER, K.W. LEE et M. LE GOFF, 2011, "Determinants and Macroeconomic Impact of Remittances in Sub-Saharan Africa", in: *Journal of African Economies*, vol. 20, n° 2, pp. 312-340.

SINNING, M., 2008, "Determinants of Savings and Remittances: Empirical Evidence from Immigrants to Germany", IZA Discussion Paper, n° 2966, 27 p.

SNRECH, S., 1998, "In Preparing for the Future: A Vision of West Africa in the Year 2020", in: J.M. COUR et S. SNRECH (eds), *West Africa Long-Term Perspective Study*, Paris, OECD, pp. 31-110.

SOPEMI-BELGIQUE, 2008, « L'immigration en Belgique: effectifs, mouvements et marché du travail », Direction générale Emploi et Marché du travail, Rapport Sopemi 2008, 80 p.

SOPEMI-BELGIQUE, 2009, « L'immigration en Belgique: effectifs, mouvements et marché du travail », Direction générale Emploi et Marché du travail, Rapport Sopemi 2009, 80 p.

SOUCHAUD, S., 2009, « Orientations, caractères et composition des migrations Sud-Sud », in: C. JAFFRELOT et C. LEQUESNE (éds), *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Les presses de Sciences Po, pp. 107-114.

SPATAFORA, N., 2005, "Two Current Issues Facing Developing Countries", in: IMF, *World Economic Outlook: a survey by the Staff of the International Monetary Fund*, Washington DC, International Monetary Fund, pp. 69-107.

SPENCER, S., 2011, "Policy Primer: Integration", The Migration Observatory, University of Oxford, 9 p.

STARK, O., 1978, *Economic-Demographic Interactions in Agricultural Development: The Case of Rural-to-Urban Migration*, Rome, FAO, 182 p.

STARK, O., 1991, *The migration of labor*, Cambridge & Oxford, Blackwell, 406 p.

STARK, O. et D. LEVHARI, 1982, "On Migration and Risk in LDC", in: *Economic Development and Cultural Change*, vol. 31, n°1, pp.191-196.

STARK, O. et D.B. BLOOM, 1985, "The New Economics of Labor Migration", in: *The American Economic Review*, vol. 75, n° 2, pp. 173-178.

STARK, O. et J.E. TAYLOR, 1989, "Relative Deprivation and International Migration", in: *Demography*, vol. 26, n° 1, pp. 1-14.

STARK, O. et Y.Q. WANG, 2002, « Migration Dynamics », in: *Economics Letters*, vol. 76, pp. 159-164.

STENGERS, J., 1989, *Congo, Mythes et réalités: 100 ans d'histoire*, Gembloux, éd. DUCULOT, 281 p.

STRAUBHAAR, T. et F.P. VADEAN, 2005, « Introduction. Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement », in: OCDE (éd), *Migrations, transferts de fonds et développement*, Paris, OCDE, pp. 13-40.

STRAUBHAAR, T. et F.P. VADEAN, 2006, "Les transferts de fonds internationaux des migrants et leur rôle dans le développement" in : OCDE (éd), *Perspectives des migrations internationales*, 3ème partie, SOPEMI édition, pp. 149-174.

SUMATA, C., 2002, "Migration and Poverty Alleviation Strategy Issues in Congo", in: *Review of African Political Economy*, vol. 39, n° 93-94, pp. 619-628.

SUMATA, C., T. TREFON et S. COGELS, 2004, « Images et usages de l'argent de la diaspora congolaise: les transferts comme vecteur d'entretien du quotidien à Kinshasa », in: T. TREFON (éd), *Ordre et désordre à Kinshasa: réponses populaires à la faillite de l'Etat*, Paris, L'Harmattan, Cahiers africians, n° 61-62, pp. 135-154.

TANGUY, S., 2006, « Recherche d'emploi: entre assurance et incitation », in : *Revue d'économie politique*, vol. 116, n° 1, pp. 43-64.

TARLING, R., 2009, *Statistical Modelling for Social Researchers. Principles and Practice*, London et New York, Routledge, 210 p.

TAYLOR, J.E., 1986, "Differential Migration, Networks, Information and Risk", in: O. STARK (éd.), *Migration, Human Capital and Development*, vol. 4, Jai Press Inc., Greenwich et London, pp. 147-171.

TAYLOR, J.E., 1992, "Remittances and Inequality Reconsidered: Direct, indirect, and Intertemporal Effects", in: *Journal of Policy Modeling*, vol. 2, n° 14, pp. 187-208.

TAYLOR, J.E., 1999, "The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in Migration Process", in: *International Migration*, vol. 37, n° 1, pp. 63-88.

TAYLOR, J.E., J. ARANGO, G. HUGO, A. KOUAOUCI, D.S. MASSEY et A. PELLEGRINO, 1996, "International Migration and Community Development", in: *Population Index*, vol. 62, pp. 397-418.

TAYLOR, J.E., S. ROZELLE et A. DE BRAUW, 2003, "Migration and Incomes in Source Communities: A new Economics of Migration Perspective from China", in: *Economic Development and Cultural Change*, vol. 52, n° 1, pp. 75-101.

TERMOTE, M., 2009, « L'efficacité des politiques d'immigration et d'intégration », Communication à la Chaire Quetelet tenue à Louvain-la-Neuve, 15 p.

TIEMOKO, R., 2004, "Migration, Return and Socio-economic Change in West Africa: The Role of Family", in: *Population, Space and Place*, vol. 10, pp. 155-174.

TIRMARCHE, C., 2010, « L'état de la question. La Belgique, terre d'accueil des demandeurs d'asile ? », Institut Emile Vandervelde, Culture Education permanente, 9 p.

TODARO, M.P., 1997, "Urbanization, Unemployment, and Migration in Africa: Theory and Policy", in: M.P. TODARO (ed), *Economic Development*, sixth edition, New York and London, Longman, pp. 1-54.

TRIBALAT, M., 1996, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*, Paris, La Découverte-INED, 302 p.

TRIEST, F., A. REA et M. MARTINIELLO, 2010, « La problématique théorique: le concept de carrière migratoire », in: M. MARTINIELLO, A. REA, C. TIMMERMAN et J. WETS (éds), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gent, Academic Press, pp. 9-39.

TSHIBAMBE N., 2007, "Les femmes en mouvement: Morphologie d'une catégorie émergente dans la mobilité africaine. Cas de la République démocratique du Congo". Communication présentée à l'Atelier sur les Migrations africaines: Comprendre les dynamiques des migrations sur le continent (Accra, 18-21 septembre 2007).

UNITED NATIONS POPULATION FUND, 2006, *A passage to Hope: Women and international migration*, New York, UNFPA, 116 p.

UNITED NATIONS, 2012, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 2011.

VANWEY, L., 2004, "Altruistic and Contractual Remittances Between Male and Female Migrants and Households in Rural Thailand", In: *Demography*, vol. 41, pp. 739-756.

VAUSE, S., 2011, « Différences de genre en matière de mobilité professionnelle des migrants congolais (RDC) en Belgique », in: *Espace, populations, sociétés*, vol. 2, pp. 195-213.

VAUSE, S., 2012, « Différences de genre et rôles des réseaux migratoires dans la mobilité internationale des congolais (RDC). Etude des tendances, des déterminants et des conséquences de la migration », Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Sociales, Louvain-la-Neuve, 299 p.

VAUSE, S., 2013, « Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique », Centre de recherche en démographie et sociétés & Centre pour l'égalité des chances et lutte contre le racisme, 175 p.

VOICU, A., 2009, "Immigration and Integration Policies in UK", in: *Romanian Journal of European Affairs*, vol. 9, n° 2, pp. 71-86.

WADSWORTH, J., 2010, "The UK Labour Market and Immigration", in: *National Institute Economic Review*, n° 213, pp. 35-42.

WANNER, P., 2004, « Intégration professionnelle des populations d'origine et de nationalité étrangères en Suisse », in: *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 20, n° 1, pp. 33-45.

WANNER, P., 2008, « L'apport des migrants au développement : une perspective économique », in: *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 27, n° 2, pp. 121-131.

WALDORF, B., 1998, "A Network-based Model of International Migration", in: P. GORTER, P. NIJKAMP et J. POOT (éds.), *Crossing Borders: Regional and Urban Perspectives on International Migration*, Aldershot, Ashgate, pp. 323-335.

WAYNTRAUB, C., T. COECKELBERGHS et A. THOMSON, 2012, "Dossier sur l'immigration", Espace citoyen, 22 p.

WOODRUFF, C. et R. ZENTENO, 2004, "Remittances and Microenterprises in Mexico", Working Paper, University of California San Diego, 39 p.

WOODRUFF, C. et R. ZENTENO, 2007, "Migration Networks and Microenterprises in Mexico", in : *Journal of Development Economics*, vol. 82, pp. 509-528.

YAMAGUCHI, K., 1991, *Event History Analysis. Collection: Social Research Methods Series*, n° 28, Sage Publication, Newbury Park et London, 182 p.

YANG, D., 2008, "International Migration, Remittances and Household Investment: Evidence from Philippine Migrants' Exchange Rate Schoks", in: *The Economic Journal*, vol. 118, pp. 591-630.

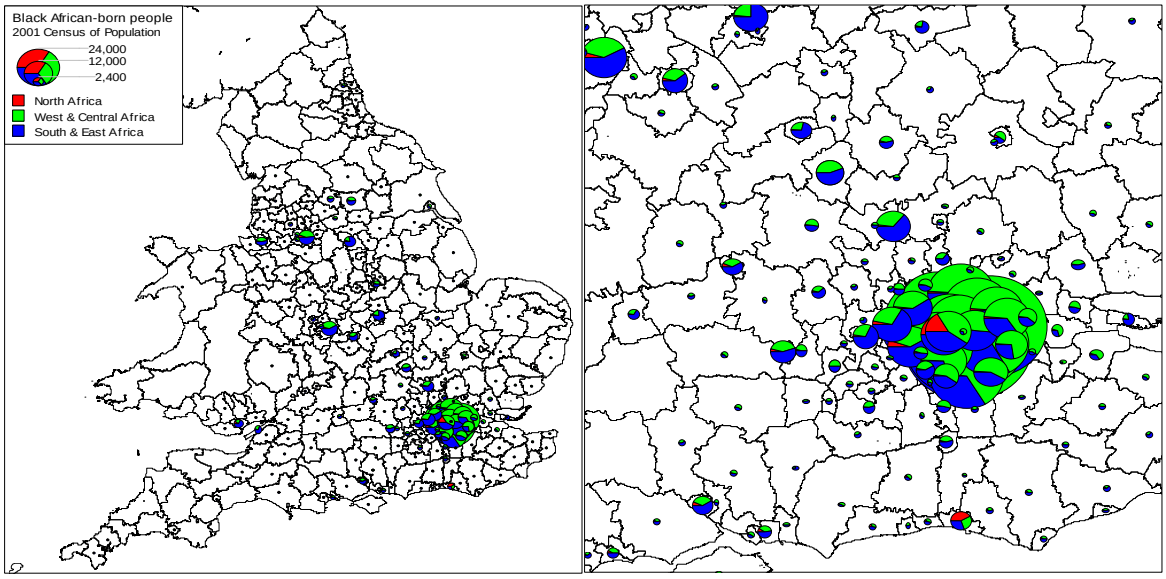
ZACHARIAH, K.C., E.T. MATHEW ET S. IRUDAYA RAJAN, 2001, "Social, Economic and Demographic Consequences of Migration on Kerala", in: *International Migration*, vol. 39, n° 2, pp. 43-68.

ZHU, N. et C. BATISSE, 2014, « L'inégalité, la pauvreté et l'intégration économique des immigrants au Canada depuis les années 1990 », in : *Actualité économique*, vol. 87, n° 3, pp. 1-42.

ZLOTNIK, H., 2003, "Théories sur les migrations internationales", in: G. CASELLI, J. VALLIN et G. WUNCH (éds), *Démographie : Analyse et synthèse, IV Les déterminants de la migration*, Paris, INED, pp 55-78.

ANNEXES

Annexe n° 1. Répartition géographique des migrants subsahariens au Royaume-Uni



Source : Owen (2011).

Annexe n° 2. Critères essentiels d'une théorie scientifique

Une théorie se conçoit comme une affirmation ou une série d'affirmations (hypothèses vérifiées) ou d'idées auxquelles on recourt pour expliquer certains phénomènes. Basées très souvent sur l'observation, les théories doivent être confirmées ou infirmées par des expériences scientifiques. Par essence, une théorie doit être vérifiable pour être scientifique. Des critères doivent être observés pour qu'une construction scientifique explicative (hypothético-déductive) puisse se constituer en théorie scientifique. Parmi ces critères, nous pouvons citer :

- La cohérence interne : une théorie doit être consistante et ne doit pas tolérer de contradiction interne ;
- La correspondance entre les propositions théoriques, les faits et les lois empiriques ;
- Une théorie doit fournir un bon système de prédictions et ne doit pas seulement avoir un rôle rétrospectif de coordination et de synthèse des lois et faits connus ;
- Une théorie doit obéir à l'exigence de simplicité ;
- La seule manière qui permet de s'assurer de la validité scientifique d'une théorie est de chercher une expérience qui peut en révéler la fausseté (Boudon, 1970).

Annexe n° 3. Quelques indicateurs comparatifs du marché du travail Belgique vs Royaume-Uni

- Le taux de chômage de la population active belge (8,9% en juillet 2010) est supérieur au taux de chômage au Royaume-Uni depuis 1995 jusqu'en 2010 (Eurostat, 2010) ; ce taux est de 8,5% en Belgique et 7,1% au Royaume-Uni en 2014 (Eurostat, 2014).

- Le taux de chômage des immigrés en Belgique (14,8 %) est supérieur aux taux enregistrés dans les autres pays de l'Union européenne (OCDE, 2010) ;
- Le taux de chômage des immigrés non européens en Belgique est quatre fois supérieur au taux de chômage des natifs belges – 5,9 % (OCDE, 2010) ;
- Le marché de travail belge semble présenter moins d'opportunité d'emplois que le marché de travail britannique, cette considération est plus plausible si on s'en tient au niveau de développement économique et industriel de ces deux pays ;
- En Grande-Bretagne, l'emploi est le moteur de la migration : Plus de 34% de migration de travail de 2000-2008 (avec 43% en 2005), d'après Migration Watch UK (2009) citant le bureau de statistiques UK. Cette affirmation ne tient pas au contexte de la Belgique pour ce qui est des motifs de migration.
- Le taux de chômage des immigrés n'est pas très éloigné du taux de chômage des natifs, même s'il faut distinguer les régions à taux élevé et faible de migrations internationales en Grande-Bretagne.
- En Belgique, Le taux d'emploi est de 68,8 % pour les natifs et 56 % pour les immigrés alors que ce taux est de 68 % pour les immigrés en Grande-Bretagne et 75 % pour les autochtones en 2009 (OCDE, 2010).
- La politique sociale est différente entre la Belgique et le Royaume-Uni si on considère l'organisation du marché du travail (des immigrés plus employés à temps partiel en Belgique qu'en Grande-Bretagne).

Tableau annexe n° 4. Répartition des enquêtés selon la méthode de recrutement (échantillonnage)

Techniques	Fréquences	Pourcentages
Boule de neige	121	27,2
Espace public	48	10,8
Association	85	19,1
Contact de l'enquêteur	115	25,9
Autres	58	13,1
Voir techniques RDC	17	3,8
Total	444	100

Tableau annexe n° 5. Caractéristiques des migrants à l'entrée dans le pays d'accueil (effectifs non pondérés)

Variables	**Belgique**		**R-U**		**Ensemble**	
	Fréq.	%	Fréq.	%	Fréq.	%
Sexe						
Homme	166	55,9	75	50,0	241	53,9
Femme	131	44,1	75	50,0	206	46,1
Age à l'arrivée						
Moins de 26 ans (MR)	96	32,3	54	36,0	150	33,6
26 – 35 ans	136	45,8	57	38,0	193	43,2
36 ans et plus	65	21,9	39	26,0	104	23,3
Niveau d'instruction						
Primaire et sans instruction	25	8,4	42	28,0	67	15,0

Secondaire	82	27,6	45	30,0	127	28,4
Supérieur 1er cycle	73	24,6	28	18,7	101	22,6
Supérieur 2ème et 3ème cycles	117	39,4	35	23,3	152	34,0
Raisons de migration						
Famille	69	23,3	23	15,3	92	20,9
Travail	33	11,1	40	26,7	73	16,6
Etudes	100	33,8	14	9,3	114	25,9
Politique	61	20,6	42	28,0	103	23,4
Autres	33	11,1	25	16,7	58	13,2
Financement du voyage						
Ego seul	69	23,2	43	28,7	112	25,1
Ego et autrui	117	39,4	92	61,3	209	46,8
Autrui	111	37,4	15	10,0	126	28,2
Fratrie à l'étranger à l'arrivée						
Aucun	132	44,4	67	44,7	199	44,5
Au moins 1 à l'étranger	165	55,6	83	55,3	248	55,5
Survie des parents à l'arrivée						
Parents vivants	174	58,6	93	62,0	267	59,7
Un des parents décédé	94	31,6	35	23,3	129	28,9
Parents décédés	29	9,8	22	14,7	51	11,4
Niveau de vie du ménage d'origine						
Plus que satisfaisant (MR)	117	39,4	47	31,3	164	36,7
Satisfaisant	147	49,5	64	42,7	211	47,2
Moins satisfaisant	33	11,1	39	26,0	72	16,1
Statut administratif						
Naturalisé	8	2,7	7	4,7	15	3,4
Titre de séjour en ordre	243	81,8	79	52,7	322	72,0
Sans papier	46	15,5	64	42,7	110	24,6

Tableau annexe n° 6. Profil différentiel des migrants congolais à l'entrée

Profil des migrants découlant de leurs caractéristiques à l'entrée dans les deux pays

Belgique	**Royaume-Uni**	**Ensemble**
Hautement instruits avec une forte représentation des diplômés de 2è et 3è cycles.	Faiblement instruits avec une proportion non négligeable des moins ou non instruits.	Suffisamment instruits avec une forte représentation des diplômés de 2è et 3è cycles.
Prédominance des raisons d'études et familiales.	Prédominance des raisons politiques et de travail.	Prédominance des raisons d'études et politiques.
Sources de financement du voyage diversifiées avec plus d'un tiers totalement pris en charge par autrui.	Voyage financé en grande partie par le migrant lui-même avec cependant une forte participation de la famille.	Forte collaboration du migrant avec ses proches pour réaliser le voyage ; et apport considérable d'autrui dans la migration.
Prédominance des migrants n'ayant aucun frère à l'étranger et peu des sujets ayant la fratrie à l'étranger et/ou au pays hôte.	*Prédominance des migrants n'ayant aucun frère à l'étranger et peu des sujets ayant la fratrie à l'étranger et/ou au pays hôte.*	*Prédominance des migrants n'ayant aucun frère à l'étranger et peu des sujets ayant la fratrie à l'étranger et/ou au pays hôte.*
Plus des migrants ayant des parents en vie avec près du tiers dont un parent est décédé.	*Plus des migrants ayant des parents en vie et près du quart dont un parent est décédé.*	*Plus des migrants ayant des parents en vie et près du quart dont un parent est décédé.*
Faible proportion des sujets issus des familles ayant des conditions de vie moins satisfaisantes.	*Proportion élevée de sujets issus de familles ayant des conditions de vie moins satisfaisantes.*	*Proportion élevée de sujets issus de familles ayant des conditions de vie satisfaisantes.*
Proportion élevée des migrants ayant leur titre de séjour en ordre et peu de sans-papiers	*Proportion élevée des migrants sans-papiers (plus de demandeurs d'asile)*	*Proportion élevée des migrants ayant un titre de séjour avec quelques migrants sans-papiers*

Tableau annexe n° 7. Caractéristiques des migrants au moment de l'enquête

Principales variables	**Belgique**				**Royaume-Uni**				**Total (en $\%_{pond.}$)**	
	Population active		**Pop. totale**		**Pop. active**		**Pop. totale**			
	$\%_{pond.}$	**$f._{obs.}$**	**$\%_{pond.}$**	**$f._{obs.}$**	**$\%_{pond.}$**	**$f._{obs.}$**	**$\%_{pond.}$**	**$f._{obs.}$**	**P.A**	**P.T**
Statut d'emploi										
En emploi	81,8	142	52,7	143	72,4	69	44,3	71	77,8	49,0
Non emploi	18,2	37	47,3	136	27,6	24	55,7	78	22,2	51,0
Pays de résidence										
Belgique	100	179	100	279		-		-	57,5	55,9
Royaume-Uni		-		-	100	93	100	149	42,5	44,1
Sexe										
Masculin	45,7	99	44,6	154	55,4	57	45,2	74	49,8	44,8
Féminin	54,3	80	55,4	125	44,6	35	54,8	75	50,2	55,2
Age à l'arrivée										
Moins de 26 ans	33,2	59	27,7	76	26,9	21	33,7	42	30,5	30,3
26 – 35 ans	47,4	81	49,5	130	54,4	47	46,1	64	50,4	48,0
36 ans et plus	19,4	39	22,8	73	18,6	24	20,2	43	19,1	21,7
Instruction										
Primaire et S.I.	6,5	13	8,7	24	27,3	24	26,7	42	15,4	16,6
Secondaire	27,4	45	30,5	78	28,9	25	32,1	44	28,0	31,2
Supérieur	66,1	121	60,8	177	43,8	43	41,2	63	56,6	51,2
Raisons de migration										
Famille	29,4	45	26,4	64	13,1	10	17,5	23	22,5	22,6
Travail	12,4	24	10,1	30	24,5	23	27,6	39	17,5	17,6
Etudes	26,0	50	30,0	91	11,1	11	9,3	14	19,7	21,0
Politique	22,2	38	23,3	61	37,3	32	29,9	42	28,6	26,2
Autres	10,0	21	10,2	32	14,0	14	15,8	25	11,7	12,6
Financement du voyage										
Ego seul	32,7	62	26,7	84	42,2	40	42,0	61	36,7	33,4
Ego et autrui	35,0	57	36,5	95	44,4	40	48,7	74	39,0	41,9
Autrui	32,3	60	36,8	100	13,4	12	9,3	14	24,3	24,7
Période d'arrivée										
Avant 1991	30,0	64	22,7	78	12,1	15	8,5	17	22,4	16,4
1991 – 1999	32,2	55	25,7	70	47,3	43	37,9	57	38,6	31,1
2000 – 2009	37,8	60	51,6	131	40,6	34	53,6	75	39,0	52,5
Cohabitant du migrant										
En union mais séparé	24,2	47	28,7	87	30,4	25	26,5	37	26,8	27,8
Conjoint (e)	57,1	100	46,6	126	56,5	56	56,8	89	56,9	51,1
Seul et celibataire	18,7	32	24,7	66	13,1	11	16,7	23	16,3	21,2
Rang de naissance										
Aîné	19,2	37	17,6	53	24,5	23	26,4	41	21,4	21,5
Autre rang	80,8	142	82,4	226	75,5	69	73,6	108	79,6	78,5
Survie des parents										
Parents vivants	39,4	67	34,5	89	45,0	36	46,5	60	41,8	39,8
Un des parents décédé	37,2	65	40,8	111	38,3	37	36,4	55	37,6	38,8
Parents décédés	23,5	47	24,7	79	16,7	19	17,1	34	20,6	21,4
Fratrie à l'étranger										
Aucun (MR)	26,9	51	30,1	84	26,2	25	27,9	45	26,6	29,1
Au moins 1 à l'étranger	73,1	128	69,9	195	73,8	67	72,1	104	73,4	70,9
Statut administratif										
Naturalisé	52,6	98	41,6	122	52,2	48	50,2	75	52,4	45,4
Titre de séjour en ordre	37,8	66	42,2	129	34,5	33	36,1	55	37,0	39,5
Sans papier	8,6	15	16,2	28	13,3	11	13,7	19	10,6	15,1

Tableau annexe n° 8. Répartition des sujets selon les raisons de migration et le pays de résidence (effectifs pondérés)

	Belgique	R-U	Hommes	Femmes	Total
Famille	63,03	22,74	14,25	71,52	85,77
Travail	21,42	39,16	34,26	26,31	60,57
Etudes	156,07	12,05	107,32	60,78	168,10
Politique	39,60	38,77	38,92	38,92	78,37
Autres	24,74	20,44	25,00	20,19	45,18
Total	304,82	133,18	220,27	217,73	444

Tableau annexe n° 9. Répartition des sujets selon les raisons de migration et l'âge à l'arrivée par pays de résidence (effectifs pondérés)

	Belgique			R-U			**Total**
	moins de 26	26-35 ans	36 ans et plus	moins de 26	26-35 ans	36 ans et plus	
Famille	22,90	43,64	6,96	7,53	10,46	7,07	88,35
Travail	9,51	8,44	9,99	15,90	16,15	7,36	62,89
Etudes	26,71	39,08	18,64	40,90	6,53	1,86	163,1
Politique	11,62	33,85	19,32	13,67	25,89	8,15	79,95
Autres	6,71	14,22	7,41	6,36	9,98	6,18	52,71
Total	77,45	139,22	62,33	48,37	69,01	30,62	427

Tableau annexe n° 10. Répartition des sujets selon la demande d'asile (effectifs observés et % pondérés)

	Belgique		R-U		Hommes		Femmes		Total	
	% $_{pond}$	Fréq $_{obs}$	% $_{pond}$	Fréq $_{obs}$	% $_{pond}$	Fréq $_{obs}$	% $_{pond}$	Fréq $_{obs}$	% $_{pond}$	Fréq $_{obs}$
Asile : non	74,4	177	14,1	19	57,3	101	54,2	95	55,7	196
Asile : oui	25,6	118	85,9	130	42,7	139	45,8	109	44,3	248
Total	68,9	295	31,1	149	49,9	240	50,1	204	100	444

Annexe n° 11. Conditions d'accueil minimales des demandeurs d'asile en Europe

Voici les dispositions essentielles au sujet des conditions d'accueil minimales que les Etats membres doivent accorder aux demandeurs d'asile :

- Certaines conditions d'accueil sous forme d'aide matérielle ou financière, évitant que les demandeurs tombent dans l'indigence : notamment le logement, la nourriture et l'habillement.
- Les dispositions appropriées préservant l'unité familiale.
- Les soins médicaux et psychologiques.
- Pour les mineurs, un accès au système éducatif.
- Le droit au travail au plus tard six mois après leur arrivée.
- L'information complète sur les avantages dont ils bénéficient et les obligations qui leur incombent.
- Le droit de circuler librement sur le territoire (Tirmarche, 2010, 5).

Les Etats membres de l'UE ont en outre la latitude de mettre en place le système d'accueil qui leur convient tout en respectant les conditions.

Tableau annexe n° 12. Synthèse des études empiriques abordant l'intégration professionnelle des migrants

Auteurs et années	Pays	Objectifs	Nature et type des données	Méthodes utilisées	Résultats
Piché, et al. (2002)	Canada	Déterminer le rôle de l'origine nationale dans l'insertion socio-économique des nouveaux migrants durant les deux premières années de séjour au Québec.	Données de l'Enquête longitudinale sur l'établissement de nouveaux immigrants arrivés en 1989 à Montréal : données longitudinales.	Table de survie de Kaplan Meier, modèle semi-paramétrique de Cox et régression linéaire multiple de type Tobit	En dehors de l'instruction et de la qualification, le pays d'origine reste un grand facteur de l'insertion professionnelle, peut-être à cause des discriminations sur le marché du travail.
Renaud et al. (2003)	Canada	Analyser l'influence de l'origine nationale dans l'accès au statut et au revenu d'emploi dans un horizon de moyen terme (10 premières années).	Données de l'Enquête longitudinale sur l'établissement de nouveaux immigrants arrivés en 1989 à Montréal : données longitudinales.	Régression linéaire multiple	Très présent en début du séjour, l'effet de l'origine nationale disparaît après dix ans pour certaines origines mais se maintient pour d'autres.
Wanner (2004)	Suisse	Mesurer les caractéristiques d'intégration des communautés issues de l'immigration, avant et après la migration.	Données du Panel suisse des ménages (données longitudinales mais analysées de façon transversale en 1999 et 2000).	Régression logistique	Les Suisses naturalisés présentent des caractéristiques s'écartant de façon significative de celles des natifs suisses avec un risque important de se trouver au chômage
Godin et Renaud (2005)	Canada	Examiner l'effet à moyen et long termes de la maîtrise du français et/ ou de l'anglais sur la performance des nouveaux immigrants sur le marché de l'emploi.	Données de l'Enquête longitudinale sur l'établissement de nouveaux immigrants arrivés en 1989 à Montréal : données longitudinales.	Régression logistique à effets aléatoires et modèle Tobit à effets aléatoires.	La connaissance du français (et/ou anglais) est un facteur temporaire donnant accès aux emplois qualifiés ou mieux rémunérés, mais sans incidence sur la participation au marché du travail
Safi (2006)	France	Elaborer une typologie empirique du processus d'intégration des immigrés permettant de tester les théories d'assimilation convergente et segmentée.	Données de l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale de l'INSEE de 1992 : données longitudinale mais analysées de façon transversale	Analyse en composantes principales et régression logistique	Mise en évidence d'une échelle hiérarchique classant les nationalités d'origine par rapport au processus d'intégration. Intégration infériorisante des Africains et un peu des Maghrébins.
Adam (2007b)	Belgique	Analyser la situation précaire des étrangers et des belges d'origine étrangère sur le marché de l'emploi, l'ethnostratification de celui-ci et la discrimination à l'emploi à leur égard.	Statistiques disponibles et données d'enquête longitudinale réalisée entre 1990 et 1993 et réactualisée en 2005 sur le marché de l'emploi bruxellois.	Pas d'analyse au sens strict, mais une confrontation systématique des études existant sur l'emploi des étrangers en Belgique.	Les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées dans les chiffres du chômage et dans les positions moins valorisées. La discrimination à l'embauche souvent niée est une réalité.
De Keyser, et al. (2012)	Belgique	Explorer les statistiques de l'emploi selon l'origine et les comparer au niveau européen ; identifier les facteurs explicatifs de l'accès à l'emploi en Belgique et examiner les emplois occupés par les étrangers.	Statistiques disponibles, données administratives et données de l'enquête sur les Forces de travail de 2010.	Régression logistique	Le taux d'emploi des immigrés extra-européens est le plus bas de tous les États membres. L'effet « naissance à l'étranger » exerce une incidence négative sur la chance d'accéder à l'emploi.
Cohen-Goldner et Eckstein (2008)	Israël	Mesurer l'impact de la formation (suivie en Israël *vs* suivie ailleurs) sur la mobilité de la main-d'œuvre	Données du Quarterly Panel Data : deux enquêtes menées en 1992 et 1995. Données biographiques depuis	Régression logistique multinomiale	La participation à des formations affecte la moyenne des salaires et la probabilité d'emploi. La maîtrise

		immigrée et les salaires.	l'arrivée en Israël		progressive de la langue du pays et les compétences importées affectent les salaires et la probabilité d'emploi.
Greenlees et Saenz (1999)	USA	Comprendre les facteurs explicatifs de la participation au travail des femmes immigrantes mexicaines aux USA.	Données du Public-Use Microdata Sample (PUMS) de 1990 : données biographiques mais analysées de façon transversale.	Régression logistique et analyse multi-niveaux	L'emploi des femmes immigrantes fait partie d'une stratégie de survie qui a pour but de compléter le revenu du ménage lorsque le mari a un revenu proche du seuil de pauvreté.
Foroutan (2008)	Australie	Examiner les différences liées aux structures et déterminants de la participation des femmes au marché du travail selon le statut migratoire et l'origine ethnique	Données du recensement de la population et des logements (Australie) de 2001 : données transversales.	Régression logistique	Le niveau d'emploi des femmes migrantes (Afrique du Nord, Moyen-Orient et certaines régions d'Asie) est plus faible par rapport à celui des femmes natives d'Australie. Mais les chances de travailler dans les emplois qualifiés ne diffèrent pas parmi elles.
Dustmann et al. (2003)	Royaume-Uni	Etablir comment l'emploi des immigrants affecte l'accès des natifs britanniques sur le marché du travail et leurs salaires	Données du British Labour Force Survey – Quartely Panel (1983-2000) : données longitudinales.	Régression de moindres carrés ordinaires (Ordinary Least-Squares – OLS Regression)	La répartition des compétences des immigrants étant presque identique à celle des natifs, il n'y a pas d'effet globalement sur l'emploi, les salaires et le chômage si on contrôle l'instruction.

Tableau annexe n° 13. Répartition des sujets selon la principale activité au moment de l'enquête (effectifs pondérés)

	Belgique	R-U	Total
Aux études	36,36	34,90	70,27
Actif occupé	125,35	83,90	209,25
Au chômage	28,97	31,13	60,11
Au foyer	16,18	27,22	43,40
Retraite	1,13	3,80	4,93
Autre inactif	30,98	7,06	38,04
Total	238,98	188,02	427

Tableau annexe n° 14. Emplois occupés par les Congolais en 2009 par sexe (effectifs non pondérés)

			Total	
Emplois occupés	**Hommes**	**Femmes**	**fréq**	**%**
Aide-ménagère (agent de nettoyage)	5	23	28	6,6
Aide-soignant (e)	1	14	15	3,5
Employé	19	7	26	6,1
Ouvrier qualifié	23	5	28	6,6
Formateur, enseignant secondaire, éducatrice	10	6	16	3,7
Vente – magasin	12	5	17	4,0
Infirmier(e) ou technicien de laboratoire	2	10	12	2,8
Consultant (entreprise ou politique)	5	1	6	1,4
Professions libérales	8	3	11	2,6
Travailleur social	4	6	10	2,3
Clerc (prêtre et pasteur)	5	0	5	1,2
Ouvrier non qualifié	5	4	9	2,1
Réceptionniste	1	3	4	0,9
Dirigeant d'entreprise	6	0	6	1,4
Informatique	4	0	4	0,9
Médecin	2	0	2	0,5
Compte personnel – employeur	3	1	4	0,9
Agent de sécurité	2	1	3	0,7
Aide familiale	2	3	5	1,2
Artiste	3	0	3	0,7
Pas d'emploi au moment de l'enquête	106	107	213	49,9
Total	228	199	427	100

Tableau annexe n° 15. Emplois occupés par les congolais en 2009 par pays de résidence (effectifs non pondérés)

	Belgique		**R-U**		**Total**	
Emplois occupés	H	F	H	F	fréq	%
Aide-ménagère (agent de nettoyage)	0	18	5	5	28	6,6
Aide-soignant (e)	1	15	0	0	15	3,5
Employé	15	4	4	3	26	6,1
Ouvrier qualifié	13	1	10	4	28	6,6

Formateur, enseignant secondaire éducatrice	6	5	4	1	16	3,7
Vente – magasin	6	4	6	1	17	4,0
Infirmier(e) ou technicien de laboratoire	1	10	1	0	12	2,8
Consultant (entreprise ou politique)	5	1	0	0	6	1,4
Professions libérales	4	0	4	3	11	2,6
Travailleur social	3	3	1	3	10	2,3
Clergé (prêtre et pasteur)	4	0	1	0	5	1,2
Ouvrier non qualifié	3	1	2	3	9	2,1
Réceptionniste	1	3	0	0	4	0,9
Dirigeant d'entreprise	2	0	4	0	6	1,4
Informatique	4	0	0	0	4	0,9
Médecin	2	0	0	0	2	0,5
Compte personnel – employeur	2	0	1	1	4	0,9
Agent de sécurité	0	1	2	0	3	0,7
Aide familiale	1	3	1	0	5	1,2
Artiste	2	0	1	0	3	0,7
Pas d'emploi au moment de l'enquête	79	56	27	51	213	49,9
Total	154	124	74	75	427	100

Tableau annexe n° 16. Statut de l'emploi selon le sexe dans chaque pays de résidence au moment de l'enquête (proportions pondérés)

	Belgique		**R-U**		**Total**	
Statut	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**
Pas d'emploi	50,7	44,8	43,5	70,6	47,5	56,2
En emploi	49,3	55,2	56,5	29,4	52,5	43,8
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau annexe n° 17. Nature des emplois occupés par sexe dans chaque pays de résidence (% pondérés)

	Belgique		**R-U**		**Total**	
Catégories	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**
Pas d'emploi	50,7	44,8	43,5	70,6	47,5	56,2
Emploi élémentaire	18,1	39,1	32,8	17,9	24,7	29,4
Emploi intermédiaire	9,1	7,1	10,5	1,7	9,7	4,7
Emploi supérieur	22,1	9,0	13,2	9,7	18,1	9,3
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau annexe n° 18. Nature des emplois occupés selon le statut administratif dans chaque pays de résidence (effectifs non pondérés)

	Belgique			**R-U**			**Total**		
Type d'emplois	Natur.	Titre	Sans-p.	Natur.	Titre	Sans-p.	Natur.	Titre	Sans-p.
Pas d'emploi	42	64	30	34	33	14	76	97	44
Emploi élémentaire	39	27	7	21	12	3	60	39	10
Emploi intermédiaire	18	6	1	7	2	0	25	8	1
Emploi supérieur	23	20	2	13	7	2	36	27	4
Total	122	112	40	75	54	19	197	171	59

Tableau annexe n° 19. Modèles explicatifs de l'accès au premier emploi avec une variable composite de la pression familiale

Variables explicatives	**Effets bruts**	**Modèle global**	**Modèle Hommes**	**Modèle Femmes**	**Modèle Belgique**	**Modèle R-U**
Durée depuis l'arrivée [vt]		1,090***	1,115***	1,092***	1,109***	0,991ns
Sexe						
Masculin (MR)	1,00	1,00	-	-	1,00	1,00
Féminin	0,822ns	0,663*	-	-	0,883ns	0,411**
Pays de résidence						
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-
Royaume-Uni	0,749ns	0,609**	1,241ns	0,325***	-	-
Age à l'arrivée						
Moins de 26 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
26 – 35 ans	0,962ns	1,166ns	1,669+	1,068ns	0,959ns	1,379ns
36 ans et plus	1,791ns	0,840ns	0,657ns	1,089ns	0,615+	1,332ns
Instruction						
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Secondaire	0,889ns	0,866ns	0,850ns	0,843ns	1,253ns	0,472*
Supérieur	1,497+	1,160ns	0,675ns	1,724+	1,890+	0,632ns
Demande d'asile						
Non (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Oui	0,878ns	2,144***	1,989+	2,634***	2,130***	2,551+
Période d'arrivée						
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1991 – 1999	1,513ns	1,717*	0,962ns	2,073**	1,645+	0,991ns
2000 – 2009	0,944ns	1,782*	1,345ns	2,139*	2,754**	0,465+
Statut activité de l'année précédente [vt]						
Inactif (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etudiant	2,121***	2,569***	2,951+	2,037**	1,976*	5,657***
Chômeur	1,092ns	1,325ns	1,723ns	0,858ns	1,479ns	1,535ns
Pression familiale sur le migrant [vt]						
Pression faible (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Pression moyenne	1,485+	1,116ns	1,382ns	1,108ns	1,816+	0,597ns
Pression forte	1,457+	1,575+	2,046*	1,037ns	2,292**	0,668ns
Statut administratif [vt]						
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Titre de séjour en ordre	1,020ns	0,772ns	0,294***	1,276ns	0,657+	0,622ns
Sans papier	0,518***	0,416***	0,196***	0,490+	0,375**	0,246**
Effectifs en personnes-années	-	2858	1301	1557	1951	907
Effectifs en personnes	-	444	240	204	295	149

MR : Modalité de référence. ns : non sign. Seuil de sign: +p<=0,20 ; *p<= 0,10 ; **p<=0,05 ; ***p<=0,01
vt : variable changeant dans le temps.

Tableau annexe n° 20. Synthèse de quelques études empiriques[75] abordant les transferts d'argent des migrants

Auteurs et années	Pays	Objectifs	Nature et type des données	Méthodes utilisées	Résultats
Lianos et Cavounidis (2010)	Grèce	Déterminer le rôle de la stabilité des emplois et de la privation relative sur le comportement de transfert chez les migrants légaux en Grèce.	Données d'enquête représentative sur les migrants légaux en Grèce ; données récoltées en 2000. Données transversales	Régression logistique et régression linéaire multiple de type Tobit.	La stabilité de l'emploi n'a pas d'effet sur la décision de transférer ; mais la privation relative influence de façon significative les transferts des migrants
El-Sakka et McNabb (1999)	Egypte	Etudier l'impact de la politique initiée par le pouvoir pour attirer les transferts d'argent des migrants et analyser l'utilisation des revenus issus de ces transferts (niveau macro).	Données de Central Bank of Egypt's Economic Review de 1967-1991. Données longitudinales.	Régression de moindres carrés ordinaires (Ordinary Least-Squares – OLS Regression).	Les migrants sous-déclarent leurs transferts ; un rôle majeur est joué par les marchés noir et intérieur à l'étranger sur le taux d'intérêt différentiel pour attirer les transferts officiels.
Auroi (2008)	Amérique latine	Faire une synthèse sur la relation entre les transferts de fonds des migrants et le développement économique en Amérique latine.	Données d'études des cas menées par la Banque mondiale ainsi que des cas pratiques sur le Mexique et des études récentes sur Saint-Domingue, la Bolivie, l'Equateur, le Pérou et le Mexique.	Pas d'analyse statistique à proprement parler sauf une analyse critique d'études existantes	Les transferts d'argent servent plus à lutter contre la pauvreté qu'à lancer des investissements. Une faible proportion est affectée aux investissements. Mais cela varie énormément selon les communautés.
Abrego (2009)	USA	Examiner la relation entre le sexe du parent (migrant) et le bien-être des enfants (famille transnationale) à travers les transferts d'argent.	Données d'enquête qualitative (130 entretiens en profondeur) sur des migrants salvadoriens aux USA.	Analyse de contenu	Les femmes migrantes assimilées aux femmes pauvres des USA envoient le gros de leur revenu à leurs enfants. Les hommes transfèrent moins d'argent et moins souvent que les femmes.
Holst et al. (2008)	Allemagne	Mettre en évidence les déterminants des transferts basés sur le genre ; analyser le rôle des réseaux sur les raisons sexo-spécifiques des envois ; situer la part du statut migratoire sur les transferts d'argent.	Données du « German Socio-Economic Panel » (SOEP) de 2001 à 2006. Données longitudinales.	Régression linéaire multiple de type Tobit	Les femmes migrantes ont tendance à soutenir leurs enfants en premier lieu, alors que les migrants de sexe masculin ont tendance à soutenir un vaste réseau de membres et amis de la famille plus éloignés.
Houle et Schellenberg (2008)	Canada	Examiner les activités de transfert de fonds des immigrants issus de divers pays d'origine et déterminer les caractéristiques socioéconomiques associées à de telles activités.	Données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC). Données longitudinales récoltées de 2001 à 2002 sur des migrants arrivés au Canada entre 10/2000 et 09/2001.	- Régression logistique sur la probabilité des transferts - Régression des moindres carrés ordinaires sur le logarithme naturel du montant transféré.	L'incidence des transferts chez les migrants de différents pays varie de moins de 10 % à plus de 60 %. Les caractéristiques financières et familiales exercent une grande influence sur les transferts chez les migrants de toutes les régions.

[75] Les études ont été sélectionnées en fonction de l'objet de recherche et du pays où elles ont été réalisées. Nous avons donné priorité aux études réalisées sur des migrants installés dans les pays d'immigration traditionnels et auprès de ceux issus des pays ayant un taux d'émigration élevé. Mais il est difficile d'être exhaustif sur cette question.

Wanner (2008)	Suisse	S'interroger sur la possibilité de modifier l'utilisation des transferts. Examiner les déterminants des transferts, les moyens utilisés et les conséquences.	Données fournies par l'OCDE, la Banque mondiale, le FIDA et d'autres organismes intéressés par la question des transferts d'argent.	Pas d'analyse statistique à proprement parler sauf une analyse critique d'études existantes.	La question de l'affectation des transferts reste ouverte. Les transferts dépendent des liens familiaux et du niveau de vie de la famille restée au pays. Ils entrainent une dépendance économique chez les bénéficiaires.
Amuedo-Dorantes et Pozo (2006a)	République dominicaine	Analyser la relation entre transferts d'argent et investissements dans le pays d'origine des migrants. En particulier, le rôle de la famille dans le lancement des investissements à partir des transferts des migrants.	Données du LAMP – Latin American Migration Project – LAMP-DR7 (enquête de la Rép. Dominicaine 1999-2001). Projet couvrant plusieurs pays d'Amérique latine et les USA : données longitudinales.	Modèles probit simultanés afin d'examiner les facteurs de réception des transferts et des investissements.	Partant des données sur la Rép. Dominicaine, il n'est pas possible d'affirmer que les transferts d'argent peuvent permettre de contourner les contraintes financières pour lancer un investissement.
Kelly et Solomon (2009)	USA	Examiner si les immigrants issus de divers courants religieux diffèrent dans leur comportement de transfert. Et si la régularité dans la pratique religieuse influence ce comportement.	Données du NIS-P – Pilot of new immigrant Survey. Données transversales.	Régression logistique.	La religiosité affecte le comportement de transfert : les catholiques transfèrent plus que les sans-religion ; les protestants mieux que les catholiques. La régularité affecte aussi positivement.
Pinger (2010)	Moldavie	Elucider les facteurs influençant la décision de retourner ou de rester à l'étranger. Examiner le comportement de transfert des migrants circulaires et permanents.	Données d'enquête ménage menée en Moldavie en ciblant les non migrants et les migrants ou de retour qui ont été à l'étranger au moins entre 2005 et 2006. Données transversales.	Régression logistique (pour la décision de retourner) et Régression linéaire multiple de type Tobit (pour l'impact du retour sur les transferts).	Le déterminant de la décision de retourner ou de s'installer à l'étranger est la différence des conditions économiques entre les deux milieux. Les migrants temporaires transfèrent plus que les migrants permanents.
Mangalu (2011)	RDC	Comprendre la dynamique entre les ménages kinois et leurs migrants, avant et pendant la migration : voir si l'aide apportée par les familles lors de la migration peut influencer le comportement de transfert.	Données de l'enquête MAFE1-RDC 2007 (ménage) et enquête MAFE2-RDC 2009 (biographique) : ces données sont transversales (2007) et longitudinales (2009). En outre des données qualitatives ont été récoltées en 2008 (migrants de retour).	Analyse factorielle des correspondances multiples ; régressions logistiques binomiale et ordinale ; modèle Tobit et analyse biographique.	La plupart des ménages aident leurs membres à migrer. Les aides fournies par les ménages à leurs migrants déterminent largement le comportement de transfert. Les transferts des migrants s'orientent aussi vers les ménages vulnérables.

Tableau annexe n° 21. Migrants effectuant régulièrement des transferts d'argent en 2009

Principales variables	**Belgique**		**R-U**		**Ensemble**	
	% (pondéré)	**fréq.** (observées)	**%** (pondéré)	**fréq.** (observées)	**%** (pondéré)	**fréq.** (observées)
Pays de résidence						
Belgique	68,2	189	-	-	68,2	189
Royaume-Uni	-	-	57,4	86	57,4	86
Sexe						
Masculin	69,4	105	51,5	41	61,4	146
Féminin	67,3	84	62,1	45	65,0	129
Age à l'arrivée						
Moins de 26 ans	71,3	51	52,4	23	62,1	74
26 – 35 ans	63,3	82	64,3	42	63,8	124
36 ans et plus	75,0	56	49,7	21	65,6	77
Instruction						
Primaire et sans instruction	52,6	13	46,7	19	48,4	32
Secondaire	69,8	53	61,5	28	66,0	81
Supérieur	69,7	123	61,1	39	66,7	162
Raisons de migration						
Famille	65,7	40	59,6	13	63,7	53
Travail	84,2	23	63,7	26	70,2	49
Etudes	66,8	60	63,4	9	66,2	69
Politique	63,1	42	51,0	21	57,1	63
Autres	73,7	23	60,1	16	66,3	39
Financement du voyage						
Ego seul	72,2	60	55,6	36	63,0	96
Ego et autrui	71,6	68	58,0	42	64,6	110
Autrui	62,0	61	62,1	8	62,0	69
Période d'arrivée						
Avant 1991	63,9	48	61,0	10	63,2	58
1991 – 1999	73,2	51	67,3	39	70,0	90
2000 – 2009	67,6	90	49,7	37	59,6	127
Cohabitant du migrant						
Seul	72,2	61	49,7	19	62,7	80
Conjoint	78,1	96	60,0	53	69,2	149
autrui	45,0	32	60,6	14	50,4	46
Rang de naissance						
Aîné	71,9	38	61,3	24	66,2	62
Autre rang	67,4	151	55,9	62	62,7	213
Survie des parents						
Parents vivants	63,2	58	58,9	36	61,0	94
Un des parents décédé	76,9	82	56,3	33	68,4	115
Parents décédés	60,6	49	55,4	17	58,8	66
Fratrie à l'étranger						
Aucun (MR)	72,9	60	56,4	26	66,0	83
Au moins 1 à l'étranger	66,2	129	57,7	63	62,4	192
Statut administratif						
Naturalisé	71,9	87	67,1	50	69,6	137
Titre de séjour en ordre	77,7	86	44,9	26	64,4	112
Sans papier	44,3	16	54,3	10	42,3	26

Tableau annexe n° 22. Modèles explicatifs des transferts d'argent répétés chaque année

Annexes

Variables explicatives	**Bruts**	**Nets**	**p-value**
Durée depuis l'arrivée [vt]			
0 – 2 ans (MR)	1,00	1,00	-
3 – 6 ans	1,365[+]	1,112[ns]	0,541
7 ans et plus	2,272[***]	1,751[**]	0,020
Sexe			
Masculin (MR)	1,00	1,00	-
Féminin	1,016[ns]	1,087[ns]	0,721
Pays de résidence			
Belgique (MR)	1,00	1,00	-
Royaume-Uni	1,091[ns]	0,774[ns]	0,293
Age chronologique [vt]			
Moins de 35 ans (MR)	1,00	1,00	-
35 – 44 ans	1,891[***]	1,767[***]	0,001
45 ans et plus	2,463[***]	2,243[***]	0,001
Instruction			
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	-
Secondaire	1,020[ns]	1,221[ns]	0,530
Supérieur	1,180[+s]	0,960[ns]	0,895
Statut professionnel [vt]			
Sans emploi	1,00	1,00	-
Etudiant	0,996[ns]	1,335[+]	0,193
En emploi	2,180[***]	1,968[***]	0,001
Cohabitant du migrant [vt]			
En union mais séparé (MR)	1,00	1,00	-
Conjoint (e)	0,994[ns]	0,902[ns]	0,696
Seul et célibataire	0,434[***]	0,496[**]	0,025
Période d'arrivée			
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	-
1991 – 1999	2,060[**]	2,604[***]	0,001
2000 – 2009	1,757[**]	2,858[***]	0,002
Niveau de vie de la famille d'origine			
Plus que satisfaisant (MR)	1,00	1,00	-
Satisfaisant	1,200[ns]	1,383[+]	0,182
Moins satisfaisant	0,612[*]	0,494[**]	0,026
Situation financière du migrant [vt]			
Elevée (MR)	1,00	1,00	-
Moyenne	0,788[ns]	0,429[***]	0,000
Faible	0,543[*]	0,343[**]	0,021
Fratrie à l'étranger [vt]			
Aucun (MR)	1,00	1,00	-
Au moins 1 frère à l'étranger	1,286[ns]	0,836[ns]	0,568
Financement du voyage			
Ego seul (MR)	1,00	1,00	-
Ego et autrui	0,918[ns]	1,148[ns]	0,618
Autrui	0,571[*]	0,715[ns]	0,251
Rang de naissance			
Aîné (MR)	1,00	1,00	-
Autre	0,744[+]	0,858[ns]	0,568
Survie des parents [vt]			
Parents vivants (MR)	1,00	1,00	-
Un des parents décédé	1,717[**]	1,638[**]	0,035
Parents décédés	1,110[ns]	0,987[ns]	0,968
Statut administratif [vt]			
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	-
Titre de séjour en ordre	0,430[***]	0,753[+]	0,184
Sans papier	0,537[***]	1,186[ns]	0,552

Tableau annexe n° 23. Modèles explicatifs du début et de l'arrêt des transferts d'argent avec une variable composite de la pression familiale

Variables explicatives	**1er transfert d'argent**						**Arrêt des transferts d'argent**					
	Bruts	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**	**Bruts**	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**
Durée depuis l'arrivée vt												
0 – 2 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00						
3 – 6 ans	0,280***	0,291***	0,164***	0,451***	0,175***	0,492***						
7 ans et plus	0,297***	0,387***	0,185***	0,731ns	0,292***	0,565+						
Durée depuis le 1er transfert vt												
0 – 2 ans (MR)							1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
3 – 6 ans							0,352***	0,380**	0,594ns	0,225**	1,604ns	0,151***
7 ans et plus							0,085***	0,068***	0,113***	0,043***	0,678ns	-
Sexe												
Masculin (MR)	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00
Féminin	0,845ns	0,776ns			0,547**	1,448+	0,857ns	0,783ns			1,007ns	0,917ns
Pays de résidence												
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00		
Royaume-Uni	1,083ns	0,768+	0,693+	0,869ns			3,825***	3,922***	6,186***	3,229**		
Age chronologique vt												
Moins de 35 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
35 – 44 ans	0,604**	0,868ns	0,870ns	0,781ns	0,782ns	1,160ns	0,408**	0,609+	1,498ns	0,445+	0,538ns	0,719ns
45 et plus	0,704+	1,286ns	1,303ns	1,288ns	1,389ns	1,184ns	0,502*	0,941ns	1,681ns	1,009ns	0,276*	1,643ns
Instruction												
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00						
Secondaire	0,955ns	1,071ns	1,030ns	1,266ns	1,190ns	1,067ns						
Supérieur	1,132ns	0,932ns	1,728+	0,714ns	0,826ns	1,093ns						
Statut professionnel vt												
Sans emploi	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etudiant	1,452ns	1,069ns	0,632+	1,564*	0,906ns	1,146ns	0,616ns	0,599ns	0,949ns	0,646ns	1,394ns	0,439ns
En emploi	1,360+	1,680**	1,642*	2,110***	1,548+	2,344***	1,005ns	0,946ns	2,031ns	0,466+	0,736ns	1,275ns
Période d'arrivée												
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1991 – 1999	2,099*	2,438**	2,881**	2,685***	2,864**	1,707+	1,297ns	0,724ns	0,645ns	0,477+	0,499ns	1,104ns
2000 – 2009	3,228***	3,172***	2,773*	4,836***	5,058***	1,671ns	1,874*	0,786ns	1,350ns	0,381*	0,585ns	1,278ns
Niveau de vie de la famille d'origine												
Plus que satisfaisant (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Satisfaisant	1,334^{ns}	1,354^{+}	1,371^{ns}	1,327^{ns}	1,302^{ns}	1,571^{+}	1,293^{ns}	1,269^{ns}	0,482^{ns}	2,612^{+}	0,568^{ns}	3,335^{+}
Moins satisfaisant	1,004^{ns}	0,765^{ns}	1,026^{ns}	0,988^{ns}	0,332**	1,563^{ns}	5,867***	2,436*	1,234^{ns}	5,258**	1,674^{ns}	4,076^{+}
Situation financière du migrant ^{vt}												
Elevée (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Moyenne	0,528***	0,488***	0,357***	0,637^{+}	0,390***	0,658^{+}	2,874**	2,695*	3,623*	1,715^{ns}	3,959**	1,635^{ns}
Faible	0,236***	0,356**	0,656^{ns}	0,225**	0,298**	0,793^{ns}	4,466***	2,686*	4,264*	1,901^{ns}	2,653^{+}	1,460^{ns}
Pression familiale sur le migrant ^{vt}												
Pression faible (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Pression moyenne	0,898^{ns}	1,044^{ns}	1,062^{ns}	1,029^{ns}	0,945^{ns}	1,136^{ns}	1,947^{+}	1,358^{ns}	2,008^{ns}	0,849^{ns}	0,524^{ns}	2,690^{ns}
Pression forte	0,914^{ns}	0,961^{ns}	0,565^{ns}	3,147***	0,887^{ns}	1,161^{ns}	2,340^{+}	1,614^{ns}	4,231^{+}	0,381^{ns}	0,574^{ns}	3,651^{ns}
Statut administratif ^{vt}												
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Titre de séjour en ordre	1,256^{ns}	1,050^{ns}	0,774^{ns}	1,376^{ns}	1,261^{ns}	0,743^{ns}	1,890**	1,122^{ns}	2,865**	0,645^{ns}	0,718^{ns}	1,310^{ns}
Sans papier	1,756**	1,027^{ns}	0,612^{ns}	1,597^{ns}	0,768^{ns}	1,433^{ns}	0,235*	0,087***	0,291^{+}	-	0,165^{+}	0,088**
Effectifs en personnes-années	-	2690	1430	1260	1863	827	-	2837	1448	1389	1991	846
Effectifs en personnes	-	444	240	204	295	149	-	327	179	148	217	110

MR : Modalité de référence ; ^{vt} = variable changeant dans le temps ; ^{ns} : non significatif. Seuil de sign: ns si p>0,20 ; + si p<=0,20 ; * si p<= 0,10 ; ** si p<=0,05 ; *** si p<=0,01. Bruts=effets bruts ; G=Modèle global ; H=Modèle hommes ; F=Modèle femmes ; Be=Modèle Belgique; Royaume-Uni=Modèle Royaume-Uni.

Tableau annexe n° 24. Synthèse de quelques études empiriques ayant analysé les investissements des migrants

Auteurs et années	Pays	Objectifs	Nature et type des données	Méthodes utilisées	Résultats
Yang (2008)	Philippines	Déterminer l'impact des crises conjoncturelles sur le comportement d'investissements des migrants philippins installés dans une douzaine de pays au monde.	Panel d'enquêtes ménages avant et après la crise financière de l'Asie de 1997 aux Philippines. Et données de l'enquête sur les Philippins de l'étranger. Données transversales	Régression de moindres carrés ordinaires (Ordinary Least-Squares – OLS Regression).	L'appréciation des devises étrangères par rapport à la monnaie locale aux Philippines pousse les migrants à accroître les transferts d'argent en vue des investissements productifs.
Dia (2007)	France et Sénégal	Analyser l'influence de la famille ainsi que du respect des aînés et du religieux sur les investissements des migrants sénégalais en tenant compte de l'importance des transferts.	Données d'enquête qualitative avec des migrants sénégalais en France et observation participante dans la vallée du Fleuve au Sénégal.	Pas d'analyse statistique à proprement parler sauf une analyse de contenu.	Les migrants sénégalais envoient des sommes importantes qui ne reflètent pas le niveau des investissements à leur actif. Ils subissent l'influence négative de la famille du migrant, ses relations fraternelles et la peur du Marabout.
Aslan (2011)	Ouzbékistan et Kirghizistan	Faire une comparaison de l'effet des transferts d'argent sur les investissements dans deux communautés rurales au niveau micro. L'article est produit à partir d'une thèse de doctorat.	Données d'enquêtes et d'entretiens collectées entre 2007 et 2009 par l'auteur dans les deux communautés visées par l'étude. Les enquêtes sont destinées aux individus des ménages et les entretiens aux notables.	Pas d'analyse statistique robuste sauf des analyses descriptives et une analyse de contenu pour les données d'entretiens.	Très peu d'investissements sont rapportés malgré le volume de transferts d'argent. En outre, la décision d'investir dépend largement de l'environnement social. L'héritage soviétique pèse encore sur les acteurs.
Osili (2004)	USA et	Analyser les investissements	Données d'enquête sur la migration	Modèle probit et	L'investissement immobilier est la

	Nigéria	immobiliers en vue de comprendre les liens économiques que les migrants nigérians entretiennent avec leurs communautés d'origine.	USA-Nigéria menée en 1997 par l'auteur. Données longitudinales comportant la situation des migrants aux USA et leurs familles d'origine.	Régression linéaire multiple de type Tobit	première étape d'un lien économique entre le migrant et le pays d'origine. La décision et le calendrier d'investir sont dépendants de l'aménagement de la ville et de l'impact économique sur le rendement de l'immobilier.
Böhme (2013)	Mexique	Analyser l'impact des transferts d'argent sur les investissements d'agriculture et d'élevage en milieu rural.	Panel des données d'enquêtes dénommées « Encuesta Nacional a Hogares Rurales de Mexico » menées de 2002 à 2007 dans 14 Etats du Mexique. Données longitudinales.	Modèle probit et Régression linéaire multiple de type Tobit	La migration a des effets positifs sur les investissements d'agriculture, mais pas assez d'effet sur ceux d'élevage. L'élevage est plus dicté par les effets du cycle de vie que l'agriculture. La migration et l'élevage sont des substituts de l'agriculture qui est une activité de subsistance pour assurer la consommation minimum des ménages.
Mezger et Beauchemin (2014)	Sénégal	Examiner le rôle de l'expérience de migration internationale sur les investissements (rôle direct) et le fait d'avoir un proche qui a migré sur les investissements (rôle indirect).	Données de l'Enquête MAFE-Sénégal (Migration entre l'Afrique et l'Europe) récoltées au Sénégal, en France, en Italie et en Espagne en 2008. Données longitudinales.	Analyse biographique	La migration internationale stimule les investissements, mais son rôle varie selon l'expérience de migration. Les propriétaires de business sont plus des migrants de retour ayant vécu dans un pays africain alors que le fait d'avoir vécu en Europe accroît la probabilité d'investir dans l'immobilier. le comportement d'investissement des non-migrants n'est pas influencé par la migration des proches de la famille.
Erdal (2012)	Norvège et Pakistan	Analyser les raisons pour lesquelles les migrants construisent des maisons dans leur pays d'origine, même lorsqu'ils n'ont pas l'intention de retourner pour y vivre.	Données d'enquête quantitative (portant sur les transferts) sur des Pakistanais en Norvège et au Pakistan et données d'entretiens semi-structurés menés en Norvège et au Pakistan en 2009.	Pas d'analyse statistique robuste sauf des analyses descriptives et une analyse de contenu pour les données d'entretiens.	Les maisons des migrants sont des lieux relationnels qui insistent sur les relations sociales et les interactions entre les individus et les familles tendus dans un espace transnational. En outre, elles symbolisent l'accumulation du capital et attestent l'identité et l'appartenance à la communauté.
Kilic, et al. (2009)	Albanie	Evaluer l'impact de l'expérience migratoire antérieure des ménages albanais sur l'investissement dans les activités non agricoles.	Données de l'enquête « Living Standards Measurement Study » de l'Albanie menée en 2005. Données longitudinales et transversales (enquête ménage)	Modèles probit.	L'expérience migratoire antérieure des ménages exerce un impact positif sur la probabilité de posséder une entreprise non agricole. La période de migration influence aussi l'investissement : la période 1990-2000 est associée positivement à la probabilité d'avoir une entreprise familiale.
Ilahi (1999)	Pakistan	Etudier les raisons pour lesquelles les	Données de l'enquête sur les	Régressions logistiques	L'épargne est un déterminant crucial

		migrants de retour optent pour des activités d'auto-emploi. Et quelles sont les contraintes qui pèsent pour choisir une activité agricole ou non agricole.	migrants pakistanais de retour. Enquête conduite conjointement par l'OIT et le Bureau fédéral des Statistiques du Pakistan. Données longitudinales.	binaire et multinomiale	du choix d'occupation des migrants de retour. Une épargne élevée pousse à l'emploi indépendant ; tandis que les autres se dirigent vers l'emploi salarié. L'évitement des emplois à bas revenu ne justifie pas le choix de l'emploi indépendant. Le choix du travail autonome agricole ne dépend pas de la migration (épargne).

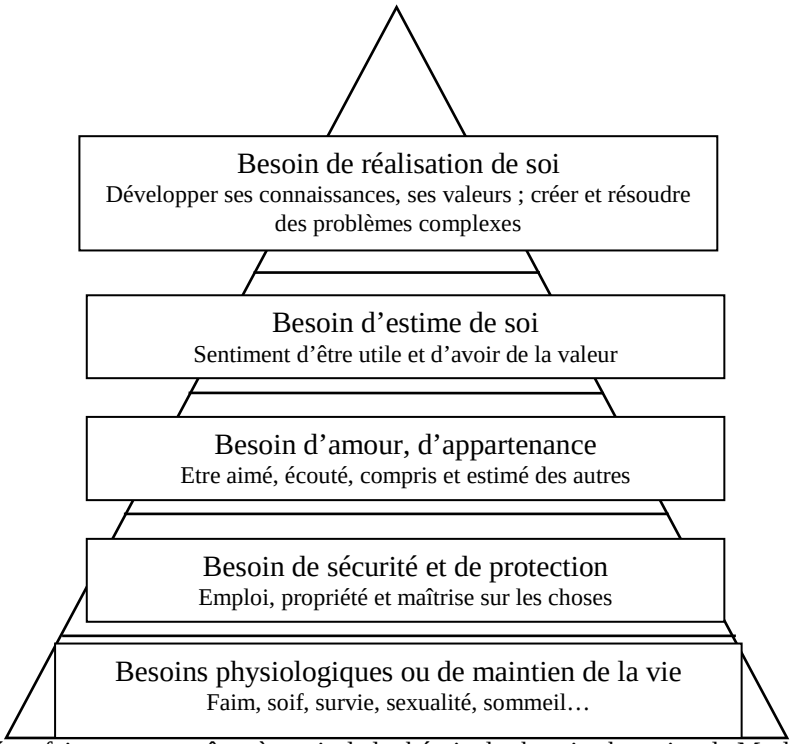
Tableau annexe n° 25. Investissements réalisés selon l'ordre d'acquisition (effectifs non pondérés)

Investissements	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Terrain à bâtir (en construction)	67	27	9	4	2	0	0	0	109
Terrain à vocation agricole	21	7	5	1	0	0	0	0	34
Habitation traditionnelle	2	2	0	0	0	0	0	0	4
Maison sans étage	30	21	13	10	5	1	0	0	80
Villa ou maison à étages	34	15	4	1	1	1	0	0	56
Appartement	8	2	3	0	1	1	0	0	15
Commerce ou local d'activité	1	9	1	1	1	0	1	0	14
Commerce ou affaire sans mur	2	4	8	1	0	0	2	1	18
Total	165	85	43	18	10	3	3	1	326

Tableau annexe n° 26. Investissements par pays d'implantation

Investissements	Total	
	% non pondéré	% pondéré
RDC	84,5	86,0
Belgique	14,0	12,1
Royaume-Uni	1,5	1,9
Total	100	100

Annexe n° 27. Pyramide des besoins de Maslow (1943)



Source : Schéma fait par nous-même à partir de la théorie des besoins humains de Maslow (1943)

Tableau annexe n° 28. Modèles explicatifs de la réalisation des premiers investissements chez les migrants congolais dans leur pays d'origine

Variables explicatives	Investissement lucratif et non lucratif						Non lucratif						Lucratif	
	Bruts	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**	**Bruts**	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**	**Bruts**	**G**
Durée depuis l'arrivée [vt]	1,036***	1,028+	1,044+	1,026ns	1,017ns	1,036ns	1,040***	1,024ns	1,075**	1,015ns	1,021ns	1,037ns	1,018ns	1,074*
Sexe														
Masculin (MR)	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00
Féminin	1,213ns	1,051ns			1,305ns	1,182ns	1,394+	1,195ns			1,773+	1,030ns	0,841ns	1,747ns
Pays de résidence														
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00
Royaume-Uni	1,278ns	1,046ns	1,356ns	0,684ns			1,159ns	0,835ns	0,998ns	0,471+			2,266*	2,798*
Age à l'arrivée														
Moins de 25 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
25 – 34 ans	0,844ns	1,117ns	1,824ns	0,915ns	0,807ns	1,805ns	0,963ns	1,241ns	4,413**	0,804ns	0,891ns	2,179+	0,719ns	0,978ns
35 ans et plus	1,157ns	1,512ns	2,232ns	1,100ns	0,920ns	2,856+	0,928ns	1,056ns	3,692+	0,444ns	0,922ns	0,974ns	2,386+	3,707*
Instruction														
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Secondaire	0,754ns	0,870ns	0,374+	1,156ns	0,666ns	1,062ns	0,786ns	0,881ns	0,465ns	0,854ns	0,630ns	1,132ns	0,606ns	0,730ns
Supérieur	0,981ns	1,213ns	0,936ns	1,652ns	1,181ns	1,624ns	0,996ns	1,349ns	1,105ns	1,612ns	1,231ns	1,846ns	1,159ns	1,143ns
Statut professionnel [vt]														
Sans emploi	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etudiant	0,964ns	1,225ns	3,533+	1,154ns	1,502ns	0,978ns	0,891ns	1,321ns	3,911+	1,171ns	1,373ns	1,212ns	4,884+	4,510+
Emploi élémentaire	2,317***	1,844**	9,017***	1,182ns	1,339ns	2,618*	1,939**	1,468ns	7,188**	0,928ns	0,922ns	2,226ns	9,692**	10,992**
Emploi supérieur	2,511***	2,067**	9,343***	1,126ns	1,438ns	4,184*	2,014**	1,632+	6,806**	0,842ns	1,151ns	2,750ns	15,881***	20,864***
Cohabitant du migrant [vt]														
En union mais séparé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Conjoint (e)	2,630***	2,408***	2,290*	1,848ns	2,781**	1,831ns	3,106***	2,878***	3,129**	1,907ns	2,818***	3,223ns	1,424ns	1,541ns
Seul et célibataire	0,933ns	1,182ns	2,024ns	0,547ns	0,944ns	1,238ns	0,506ns	0,585ns	0,875ns	0,342ns	0,471ns	0,645ns	2,058ns	4,148**
Période d'arrivée														
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1991 – 1999	1,319ns	1,016ns	0,614ns	2,106+	2,052*	0,361*	1,272ns	1,031ns	0,641ns	2,146+	2,269*	0,307*	1,499ns	0,951ns
2000 – 2009	1,436ns	1,717+	1,860ns	2,038+	1,887+	1,233ns	1,232ns	1,467ns	2,068ns	1,741ns	2,072+	0,764ns	2,890**	5,347**
Niveau de vie de la famille d'origine														
Plus que satisfaisant (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Satisfaisant	0,801ns	0,890ns	1,217ns	0,690ns	0,902ns	1,060ns	0,756ns	0,783ns	0,847ns	0,607ns	0,858ns	0,666ns	1,654ns	3,974**
Moins satisfaisant	1,166ns	1,535ns	2,654**	0,837ns	0,792ns	2,500ns	1,319ns	2,096*	3,963***	1,102ns	0,844ns	3,122ns	1,804ns	2,664+
Fratrie à l'étranger [vt]														
Aucun (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Au moins 1 frère à l'étranger	2,105***	1,872**	1,950+	1,965*	1,531+	2,151ns	2,085***	1,871**	2,406*	1,780+	1,440ns	2,547+	4,273**	3,971**

Financement du voyage														
Ego seul (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Ego et autrui	1,293^{ns}	1,511^{+}	1,340^{ns}	1,484^{ns}	1,392^{ns}	2,048^{+}	1,378^{ns}	1,499^{+}	1,498^{ns}	1,583^{ns}	1,213^{ns}	2,631*	0,683^{ns}	1,154^{ns}
Autrui	0,944^{ns}	1,314^{ns}	1,217^{ns}	1,142^{ns}	1,145^{ns}	0,959^{ns}	1,023^{ns}	1,176^{ns}	1,220^{ns}	1,048^{ns}	0,905^{ns}	2,164^{ns}	0,665^{ns}	1,787^{ns}
Transferts réguliers d'argent ^{vt}														
Non (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Oui	1,920***	1,419^{+}	1,218^{ns}	1,697^{+}	1,855*	0,944^{ns}	2,124***	1,589*	1,125^{ns}	2,183**	1,807*	1,213^{ns}	1,765^{ns}	1,058^{ns}
Investissement précédent ^{vt}														
Aucun (MR)							1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Au moins 1 investissement							1,045^{ns}	1,056^{ns}	0,712^{ns}	1,539^{ns}	0,814^{ns}	1,134^{ns}	5,852***	6,970***
Survie des parents ^{vt}														
Parents vivants (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Un des parents décédé	0,736^{ns}	0,628*	0,500^{+}	0,854^{ns}	0,666^{+}	0,558^{ns}	0,657^{+}	0,588*	0,333**	0,892^{ns}	0,769^{ns}	0,446^{+}	1,162^{ns}	0,671^{ns}
Parents décédés	0,632^{+}	0,509*	0,541^{ns}	0,556^{ns}	0,836^{ns}	0,147*	0,699^{ns}	0,614^{+}	0,579^{ns}	0,706^{ns}	0,980^{ns}	0,270^{+}	0,144*	0,036***
Statut administratif ^{vt}														
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Titre de séjour en ordre	0,397***	0,522**	0,641^{ns}	0,490*	0,415**	0,628^{ns}	0,381***	0,496**	0,610^{ns}	0,470*	0,435**	0,554^{ns}	0,644^{ns}	0,898^{ns}
Sans papier	0,270***	0,453*	0,381^{+}	0,610^{ns}	0,377*	0,535^{ns}	0,286***	0,517^{+}	0,496^{ns}	0,676^{ns}	0,376*	0,840^{ns}	0,718^{ns}	1,124^{ns}
Effectifs en personnes-années	-	4771	2508	2263	3299	1472	-	4836	2561	2275	3350	1486	-	5329
Effectifs en personnes	-	444	240	204	295	149	-	444	240	204	295	149	-	444

MR : Modalité de référence ; ^{vt} = variable changeant dans le temps ; ^{ns} : non significatif. Seuil de sign: ns si p>0,20 ; + si p<=0,20 ; * si p<= 0,10 ; ** si p<=0,05 ; *** si p<=0,01. Bruts=effets bruts ; G=Modèle global ; H=Modèle hommes ; F=Modèle femmes ; Be=Modèle Belgique; Royaume-Uni=Modèle Royaume-Uni.

Tableau annexe n° 29. Modèles explicatifs de nouveaux investissements annuels chez les migrants congolais dans leur pays d'origine

Variables explicatives	1er investissement lucratif et non lucratif						Non lucratif						Lucratif	
	Bruts	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**	**Bruts**	**G**	**H**	**F**	**Be**	**R-U**	**Bruts**	**G**
Durée depuis l'arrivée vt	1,041***	1,027+	1,020ns	1,034+	1,020ns	1,024ns	1,045***	1,024ns	1,046+	1,020ns	1,022ns	1,017ns	1,020+	1,042ns
Sexe														
Masculin (MR)	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00
Féminin	1,135ns	1,208ns			1,585*	0,921ns	1,201ns	1,141ns			1,699*	0,842ns	0,760ns	1,151ns
Pays de résidence														
Belgique (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00	1,00	1,00			1,00	1,00
Royaume-Uni	1,224ns	0,888ns	1,216ns	0,578+			1,107ns	0,6811ns	0,799ns	0,399**			1,977+	1,906ns
Age à l'arrivée														
Moins de 25 ans (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
25 – 34 ans	0,832ns	0,991ns	1,360ns	0,890ns	0,834ns	1,672ns	0,902ns	1,080ns	2,747**	0,665ns	0,834ns	2,123*	0,676ns	0,763ns
35 ans et plus	1,001ns	1,134ns	1,234ns	1,026ns	0,745ns	2,685+	0,772ns	0,911ns	1,643ns	0,559ns	0,855ns	1,102ns	2,062+	2,200+
Instruction														
Primaire et sans instruction (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Secondaire	0,812ns	0,940ns	0,476ns	1,138ns	0,661ns	1,243ns	0,885ns	0,982ns	0,741ns	0,781ns	0,586ns	1,793ns	0,603ns	0,700ns
Supérieur	1,139ns	1,354ns	1,250ns	1,642ns	0,992ns	2,045ns	1,144ns	1,431ns	1,637ns	1,395ns	0,937ns	2,248ns	1,237ns	1,219ns
Statut professionnel vt														
Sans emploi	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Etudiant	1,098ns	1,501ns	5,289*	1,363ns	1,878+	1,307ns	0,976ns	1,528ns	5,883*	1,303ns	1,653ns	1,791ns	4,873+	4,421+
Emploi élémentaire	2,589***	1,782**	9,879***	1,016ns	1,186ns	2,989**	2,164***	1,470ns	7,680**	0,864ns	0,925ns	2,696+	10,185**	8,016**
Emploi supérieur	3,048***	2,208***	8,891***	1,539ns	1,790ns	3,210*	2,237***	1,523ns	6,644**	0,833ns	1,412ns	2,121ns	16,511***	13,817***
Cohabitant du migrant vt														
En union mais séparé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Conjoint (e)	2,677***	2,144***	2,406**	1,894ns	2,173**	1,809ns	3,231***	2,696***	3,376***	1,949+	2,644***	2,985+	1,397ns	1,248ns
Seul et célibataire	0,968ns	1,151ns	1,668ns	0,674ns	0,885ns	1,406ns	0,633ns	0,693ns	1,080ns	0,311+	0,463ns	1,350ns	1,869ns	2,254+
Période d'arrivée														
Avant 1991 (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1991 – 1999	0,995ns	0,896ns	0,459**	1,918**	1,606*	0,506+	0,914ns	0,832ns	0,412*	2,007*	1,834*	0,259**	1,373ns	0,937ns
2000 – 2009	1,158ns	2,131***	2,284**	2,787***	2,612***	2,105+	0,919ns	1,686+	2,612**	2,396*	2,636**	1,092ns	2,481*	3,400**
Niveau de vie de la famille d'origine														
Plus que satisfaisant (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Satisfaisant	0,994ns	1,170ns	1,200ns	0,972ns	1,115ns	0,956ns	0,904ns	0,911ns	0,883ns	0,669ns	0,950ns	0,658ns	1,472ns	3,573**
Moins satisfaisant	1,657*	2,484***	3,276***	1,269ns	1,276ns	2,571+	1,679*	2,681***	4,356***	1,069ns	0,906ns	3,399+	1,560ns	2,648+
Fratrie à l'étranger vt														
Aucun (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Au moins 1 frère à l'étranger	1,737***	1,407+	1,357ns	1,602+	1,138ns	1,735ns	1,516*	1,344ns	1,401ns	1,427ns	1,022ns	1,865ns	3,772**	2,478*
Financement du voyage														
Ego seul (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Ego et autrui	1,199ns	1,431+	1,436ns	1,254ns	1,302ns	2,256*	1,331ns	1,474+	1,154ns	1,711ns	1,320ns	2,836*	0,736ns	1,662ns
Autrui	0,863ns	1,089ns	1,307ns	0905ns	0,884ns	1,733ns	0,855ns	0,860ns	0,83ns	0,939ns	0,754ns	2,094ns	0,778ns	2,535+
Transferts réguliers d'argent vt														
Non (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Oui	1,908***	1,348+	1,517ns	1,469+	1,610*	1,203ns	2,009***	1,442+	1,676ns	1,664+	1,438ns	1,674ns	1,754ns	1,185ns
Investissement précédent vt														
Aucun (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Au moins 1 investissement	2,045***	1,374+	0,983ns	1,413ns	1,200ns	1,067ns	1,430+	0,845ns	0,510+	0,788ns	0,783ns	0,452+	5,920***	5,411***
Rang de naissance														
Aîné (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Autre	0,786ns	0,797ns	0,672ns	0,768ns	0,671+	1,433ns	0,690+	0,614**	0,373***	0,665ns	0,580**	0,882ns	1,477ns	2,124+
Survie des parents vt														
Parents vivants (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Un des parents décédé	0,766ns	0,616**	0,581+	0,866ns	0,730ns	0,494*	0,684+	0,563**	0,373**	0,881ns	0,793ns	0,353**	1,123ns	0,706ns
Parents décédés	0,725ns	0,507**	0,518+	0,713ns	0,845ns	0,117**	0,859ns	0,657+	0,598ns	0,967ns	1,066ns	0,245+	0,136*	0,052***
Statut administratif vt														
Naturalisé (MR)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Titre de séjour en ordre	0,446***	0,688*	0,678+	0,806ns	0,600*	0,953ns	0,422***	0,663*	0,867ns	0,729ns	0,592+	1,021ns	0,591ns	0,834ns
Sans papier	0,313***	0,704ns	0,372*	1,254ns	0,694ns	0,964ns	0,267***	0,628ns	0,407+	1,105ns	0,488+	1,172ns	0,729ns	1,708ns
Effectifs en personnes-années	-	5447	2824	2623	3792	1655	-	5447	2824	2623	3792	1655	-	5447
Effectifs en personnes	-	444	240	204	295	149	-	444	240	204	295	149	-	444

MR : Modalité de référence ; vt = variable changeant dans le temps ; ns : non significatif. Seuil de sign: ns si p>0,20 ; + si p<=0,20 ; * si p<= 0,10 ; ** si p<=0,05 ; *** si p<=0,01. Bruts=effets bruts ; G=Modèle global ; H=Modèle hommes ; F=Modèle femmes ; Be=Modèle Belgique; Royaume-Uni=Modèle Royaume-Uni.

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Liste des figures

Figure n° 1. Relations entre différents concepts concernés par la thèse..... 5
Figure n°2. Carte politique et administrative de la RDC..... 55
Figure n°3. Répartition de la population belge et étrangère (RDC) au 1er janvier 2009 66
Figure n° 4. Cadre analytique de l'accès à l'emploi..... 120
Figure n° 6. Inadéquation du premier emploi selon quelques variables..... 152
Figure n° 8. Courbes de la sortie de l'emploi en fonction de la durée en emploi 157
Figure n° 9. Cadre conceptuel des transferts d'argent..... 180
Figures n° 10. Proportions des migrants qui ont transféré régulièrement en 2009 selon certaines variables explicatives (proportions pondérées) 187
Figure n° 11. Courbes de transition avant le début des transferts (1ers transferts)..... 189
Figure n° 12. Courbes de transition de l'arrêt des transferts d'argent..... 191
Figure n° 13. Cadre conceptuel de la survenue du premier investissement 225
Figure n° 14. Réalisation d'au moins un investissement selon quelques variables explicatives..... 232
Figure n° 15. Courbes de réalisation du 1er investissement chez les migrants congolais..... 235

Liste des tableaux

Tableau n° 2.1. Grandes périodes dans l'histoire politique et économique récente de la RDC 56
Tableau n° 2.2. Principaux pays de destination des émigrés congolais de 1975 à 2008 (MAFE) 57
Tableau n° 2.3. Routes migratoires depuis la RDC jusqu'en Belgique et au Royaume-Uni (1975-2009) 63
Tableau n° 2.4. Des divergences dans les politiques migratoires de la Belgique et du Royaume-Uni . 85
Tableau n° 2.5. Quelques indicateurs du marché du travail 87
Tableau n° 3.1. Enquêtés selon quelques variables de l'étude au moment de l'enquête..... 98
Tableau n° 4.1. Synthèse des variables prises en compte dans les études empiriques..... 117
Tableau n° 4.2. Variables explicatives utilisées pour analyser l'accès au premier emploi et l'inadéquation..... 126
Tableau n° 4.3. Définition opérationnelle et justification des variables d'intérêt 127
Tableau n° 4.4. Situation de l'emploi de la population active et totale selon les variables explicatives (% pondérés) 129
Tableau n° 4.5. Nature des emplois occupés par les migrants congolais selon le sexe..... 132
Tableau n° 4.6. Nature des emplois occupés par les migrants congolais selon le pays de résidence.. 132
Tableau n° 4.7. Modèles explicatifs de l'accès au premier emploi chez les Congolais résidant en Belgique et au Royaume-Uni 137

Annexes

Tableau n° 4.9. Description des répondants en fonction de principales variables explicatives lors de l'accès au premier emploi..... 149

Tableau n° 4.10. Identification des cas d'inadéquation (effectifs non pondérés)..... 151

Tableau n° 4.11. Répartition des emplois occupés selon le degré d'adéquation..... 151

Tableau n° 4.12. Facteurs de l'inadéquation entre emploi et formation lors du premier emploi 153

Tableau n° 4.8. Synthèse de la vérification des hypothèses au sujet de l'accès au premier emploi.... 159

Tableau n° 5.1. Synthèse des variables prises en compte dans les études empiriques et résultats attendus..... 176

Tableau n° 5.2. Variables explicatives utilisées dans les analyses des transferts d'argent 184

Tableau n° 5.3. Définition opérationnelle et justification des variables d'intérêt 185

Tableau n° 5.4. Modèles explicatifs du premier transfert et de l'arrêt des transferts d'argent réguliers 193

Tableau n° 5.5. Fréquence des transferts et montant du dernier transfert 204

Tableau n° 5.6. Synthèse de la vérification des hypothèses concernant le début des transferts réguliers (1) et arrêt des transferts (2) 206

Tableau n° 6.1. Variables explicatives utilisées dans les analyses des investissements 229

Tableau n° 6.2. Définition opérationnelle et justification des variables d'intérêt 230

Tableau n° 6.3. Proportion des migrants ayant réalisé au moins investissement 233

Tableau n° 6.4. Investissements selon l'aspect lucratif et l'ordre d'acquisition (non pondérés) 234

Tableau n° 6.5. Modèles explicatifs des premiers investissements réalisés par les Congolais 237

Tableau n° 6.6. Synthèse de la vérification des hypothèses concernant le premier Investissement.... 245

TABLE DES MATIERES

Dédicace ..... *i*

Remerciements ..... *ii*

Introduction générale *1*

1. Question de recherche *3*

2. Hypothèses de recherche *5*

3. Structure de la thèse *8*

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE, CONCEPTUEL ET EMPIRIQUE *9*

Introduction *9*

1.1. Emploi et pratiques transnationales : quelle théorie explicative ? *10*

1.1.1. Nouvelle économie de la migration de travail **10**

1.1.1.1. Migration comme diversification du risque 11

1.1.1.2. Migration comme réponse à une privation relative 11

1.1.1.3. Apport de la NEMT pour comprendre les faits étudiés 12

1.1.2. Transnationalisme **12**

1.1.2.1 Définition et dimensions du transnationalisme 12

1.1.2.2. Caractéristiques des pratiques transnationales 13

1.1.2.3. Portée théorique et apport du transnationalisme 15

1.2. Relation entre migration et bien-être des ménages d'origine *16*

1.2.1. Relation migration-développement : un consensus à consolider **17**

1.2.2. Evaluation de l'impact de la migration internationale par l'emploi et les transferts **20**

1.3. Influence familiale sur les migrants : concept et opérationnalisation *21*

1.3.1. Soutien de la famille et départ en migration **22**

1.3.2. Vers une conception réaliste de l'influence familiale **24**

1.3.3. Dimensions opérationnelles de l'influence familiale **25**

1.3.3.1. Rang de naissance 25

1.3.3.2. Fratrie à l'étranger 26

1.3.3.3. Survie des parents 26

1.3.3.4. Niveau de vie du ménage d'origine 27

1.3.3.5. Financement de la migration 28

1.4. Intégration professionnelle des migrants *29*

1.4.1. Quelques théories d'intégration professionnelle **30**

1.4.1.1. Théorie du capital humain 30

1.4.1.2. Théorie du filtre 30

1.4.1.3. Théorie de la recherche d'emploi (job search) 31

1.4.1.4. Théorie de la segmentation du marché du travail 32

1.4.2. Quelques études empiriques sur l'intégration des migrants **33**

1.4.3. Accès et stabilité de l'emploi des migrants **37**

1.5. Impact de l'emploi des migrants sur les transferts et les investissements *39*

1.5.1. Accès à l'emploi et transferts d'argent **40**

1.5.1.1. Précision conceptuelle sur les transferts d'argent réguliers 40
1.5.1.2. Soutien des proches grâce à l'emploi et aux transferts 41
1.5.1.3. Stabilité de l'emploi et transferts d'argent 42

1.5.2. Transfert d'argent et investissements des migrants au pays d'origine 43
1.5.2.1. Transferts et investissements : relation fragile et controversée ? 44
1.5.2.2. Accéder à l'emploi pour épargner, transférer ou investir 45
1.5.2.3. Opportunités d'investissements variant selon le contexte 47
1.5.2.4. Précisions sur le concept d'investissements des migrants 49

Conclusion 51

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'ETUDE 53

Introduction 53

2.1. Grands tournants politiques et économiques en RD Congo 54

2.2. Aperçu synthétique sur les migrations congolaises 59

2.2.1. Topographie générale des migrations congolaises dans le monde 59
2.2.1.1. Migration des Congolais vers des pays africains 60
2.2.1.2. Migration des Congolais hors de l'Afrique 61

2.2.2. Migration congolaise en Belgique 64

2.2.3. Migration congolaise au Royaume-Uni 67

2.2.4. Demande d'asile chez les migrants congolais 68

2.3. Politiques d'immigration et d'intégration des migrants 71

2.3.1. Politiques d'immigration et d'intégration des migrants en Belgique 71
2.3.1.1. Généralités sur l'immigration en Belgique 71
2.3.1.2. Politique d'immigration en Belgique 73
2.3.1.3. Politique d'intégration en Belgique 75

2.3.2. Politiques d'immigration et d'intégration au Royaume-Uni 78
2.3.2.1. Généralités sur l'immigration au Royaume-Uni 78
2.3.2.2. Politique d'immigration au Royaume-Uni 80
2.3.2.3. Politique d'intégration des immigrés au Royaume-Uni 83

2.3.3. Comparaison des politiques d'intégration de la Belgique et du Royaume-Uni 85

Conclusion 87

CHAPITRE 3 : SOURCE DES DONNEES ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES 89

Introduction 89

3.1. Présentation de l'enquête MAFE de 2009 89

3.1.1. Informations générales et objectifs du Projet MAFE 90

3.1.2. Questionnaire 91

3.2. Echantillonnage et pondération 92

3.2.1. Echantillonnage 93

3.2.2. Pondération des données 94

3.3. Critiques des données 95

3.3.1. Limites liées à la taille et la nature de l'échantillon 95

3.3.2. Limites liées au recrutement des sujets enquêtés 95
3.3.3. Limites liées à la collecte 96
3.3.4. Limites liées aux erreurs éventuelles 96
3.4. Description de l'échantillon 97
3.5. Méthodes d'analyse des données 101
3.5.1. Méthode statistique 101
3.5.2. Analyse bivariée 102
3.5.3. Analyse multivariée 103
3.5.3.1. Analyse biographique 103
3.5.3.2. Régression logistique ordinale 105
Conclusion 108
CHAPITRE 4 : FAMILLE D'ORIGINE ET ACCES DES MIGRANTS CONGOLAIS A L'EMPLOI 109
Introduction 109
4.1. Revue de la littérature sur l'emploi des migrants 110
4.2. Hypothèses et cadre conceptuel de l'accès à l'emploi 118
4.2.1. Hypothèses 118
4.2.2. Cadre conceptuel analytique de l'accès à l'emploi 119
4.3. Opérationnalisation des variables 121
4.3.1. Variables dépendantes 121
4.3.2. Variables indépendantes 122
4.4. Méthodes d'analyse statistique 128
4.5. Emploi des migrants congolais en Europe 128
4.5.1. Emploi des migrants congolais au moment de l'enquête 128
4.5.1.1. Statut d'emploi selon quelques variables de l'étude 128
4.5.1.2. Nature des emplois occupés au moment de l'enquête 131
4.5.2. Accès des migrants congolais au premier emploi 134
4.5.2.1. Courbes de transition de l'accès au premier emploi 134
4.5.2.2. Modèles explicatifs de l'accès au premier emploi 136
4.5.3. Adéquation entre emploi et formation des migrants 148
4.5.3.1. Description du premier emploi et de son adéquation par rapport à la formation 149
4.5.3.2. Modèles explicatifs de l'inadéquation lors du premier emploi 152
4.5.4. Stabilité des migrants en emploi 156
4.5.4.1. Courbes de transition de la sortie de l'emploi 156
4.5.4.2. Transition des statuts d'occupation depuis l'accès à l'emploi 158
4.5.5. Vérification des hypothèses 159
4.6. Discussion des résultats et conclusion 160
CHAPITRE 5 : EMPLOI DES MIGRANTS ET TRANSFERT D'ARGENT 164
Introduction 164
5.1. Revue de la littérature sur les transferts d'argent 166

5.1.1. Quelques considérations sur les transferts d'argent 166

5.1.2. Facteurs influençant les transferts d'argent chez les migrants 168
5.1.2.1. Facteurs macro-économiques 169
5.1.2.2. Facteurs familiaux 170
5.1.2.3. Facteurs individuels 172

5.2. Hypothèses et cadre conceptuel des transferts 177

5.2.1. Hypothèses 177

5.2.2. Cadre conceptuel des transferts d'argent des migrants 179

5.3. Opérationnalisation des variables 180

5.3.1. Variables dépendantes 181
5.3.1.1. Début des transferts d'argent 181
5.3.1.2. Arrêt des transferts d'argent 181

5.3.2. Variables indépendantes 182

5.4. Méthodologie adoptée 186

5.5. Résultats : début et arrêt des transferts d'argent 186

5.5.1. Analyses descriptives des transferts d'argent chez les migrants 186
5.5.1.1. Analyse transversale : transferts d'argent selon quelques variables de l'étude 186
5.5.1.2. Courbes de transition avant le début ou l'arrêt des transferts d'argent 188

5.5.2. Modèles explicatifs du début et de l'arrêt des transferts réguliers d'argent 192

5.5.3. Régularité des transferts et montants transférés 204

5.5.4. Vérification des hypothèses 206

5.6. Discussion des résultats 207

Conclusion 210

CHAPITRE 6 : EMPLOI DES MIGRANTS ET INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES 212

Introduction 212

6.1. Revue de la littérature sur les investissements des migrants 213

6.1.1. Quelques considérations sur le concept d'investissement 214

6.1.2. Etudes empiriques sur les investissements 217
6.1.2.1. Influence de l'intégration professionnelle 219
6.1.2.2. Incidence des transferts d'argent 220
6.1.2.3. Impact des facteurs relatifs à la famille d'origine 220
6.1.2.4. Incidence des facteurs individuels et contextuels 221

6.2. Hypothèses et cadre conceptuel de la recherche 222

6.2.1. Hypothèses 222

6.2.2. Cadre conceptuel des investissements initiés par les migrants 224

6.3. Opérationnalisation des variables 226

6.3.1. Variable dépendante 226

6.3.2. Variables indépendantes 226

6.4. Méthodes d'analyse statistique 231

6.5. Résultats : investissements des migrants congolais 231

6.5.1. Analyse transversale des investissements 231
6.5.1.1. Investissements selon quelques variables explicatives 231
6.5.1.2. Nature des investissements au moment de l'enquête 234

6.5.2. Courbes cumulatives des risques de réalisation du premier investissement..... 235

6.5.3. Modèles explicatifs du premier investissement réalisé par les migrants congolais 237

6.5.4. Vérification des hypothèses 245

6.6. Discussion des résultats..... 246

Conclusion 249

CONCLUSION GENERALE..... 251

BIBLIOGRAPHIE..... 263

ANNEXES..... 283

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX..... 306

TABLE DES MATIERES..... 308